

Un Commentaire
Coranique Résumé le
Chemin De la
Paix De l'esprit -
Chapitre 11 Hud Au
Chapitre 14 Ibrahim



**Adopter Des Caractéristiques Positives
Mène à la Tranquillité D'esprit**

**Un Commentaire Coranique Résumé Le Chemin De La Paix
De L'esprit – Chapitre 11 Hud Au Chapitre 14 Ibrahim**

Livres ShaykhPod

Publié par ShaykhPod Books, 2025

Bien que toutes les précautions aient été prises lors de la préparation de ce livre, l' éditeur n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions, ou pour les dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

Un commentaire coranique résumé : Le chemin de la paix de l'esprit –
Chapitre 11 Hud au chapitre 14 Ibrahim

Première édition. 22 août 2025.

Droits d'auteur © 2025 ShaykhPod Books.

Écrit par ShaykhPod Books.

Table des matières

[Table des matières](#)

[Remerciements](#)

[Notes du compilateur](#)

[Introduction](#)

[Chapitre 11 – Hud, versets 1-24](#)

[Discussion sur les versets 1 à 24](#)

[Chapitre 11 – Hud, versets 25-123 sur 123](#)

[Discussion sur les versets 25 à 123 sur 123](#)

[Chapitre 12 – Yusuf, versets 1-101](#)

[Discussion des versets 1 à 101](#)

[Chapitre 12 – Yusuf, versets 102-111 sur 111](#)

[Discussion des versets 102-111 sur 111](#)

[Chapitre 13 – Ar Ra'd, versets 1 à 43 sur 43](#)

[Discussion sur les versets 1 à 43 sur 43](#)

[Chapitre 14 – Ibrahim, versets 1 à 52 sur 52](#)

[Discussion sur les versets 1 à 52 sur 52](#)

[Plus de 500 livres électroniques gratuits sur le bon caractère](#)

[Autres médias ShaykhPod](#)

Remerciements

Louanges à Allah, le Très-Haut, Seigneur des mondes, qui nous a donné l'inspiration, l'opportunité et la force d'achever ce volume. Que la paix et la bénédiction soient sur le Saint Prophète Muhammad, dont la voie a été choisie par Allah, le Très-Haut, pour le salut de l'humanité.

Nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude à toute la famille ShaykhPod, et plus particulièrement à notre petite étoile, Yusuf, dont le soutien et les conseils constants ont inspiré le développement de ShaykhPod Books. Nous remercions également tout particulièrement notre frère, Hasan, dont le soutien dévoué a propulsé ShaykhPod vers de nouveaux sommets, qui semblaient autrefois inaccessibles.

Nous prions pour qu'Allah, l'Exalté, parachève Sa faveur sur nous et accepte chaque lettre de ce livre dans Son auguste cour et lui permette de témoigner en notre faveur au Jour Dernier.

Louanges à Allah, le Très-Haut, Seigneur des mondes et bénédictions et paix infinies sur le Saint Prophète Muhammad, sur sa Famille bénie et ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux tous.

Notes du compilateur

Nous avons essayé avec diligence de rendre justice dans ce volume, mais si des lacunes sont constatées, le compilateur en est personnellement et seul responsable.

Nous acceptons la possibilité de fautes et de lacunes dans l'accomplissement d'une tâche aussi difficile. Nous avons peut-être commis des erreurs inconsciemment, pour lesquelles nous demandons l'indulgence et le pardon de nos lecteurs. Nous apprécierions que vous nous en fassiez part. Nous vous invitons vivement à nous faire part de vos suggestions constructives à l' [adresse ShaykhPod.Books@gmail.com](mailto:adresse.ShaykhPod.Books@gmail.com).

Introduction

Ce qui suit est un commentaire détaillé (Tafsir) du chapitre 11, Hud, au chapitre 14, Ibrahim, du Saint Coran, entièrement référencé et facile à comprendre. Il aborde spécifiquement les qualités que les musulmans doivent adopter et les défauts qu'ils doivent éviter pour atteindre un caractère noble.

Adopter des caractéristiques positives conduit à la tranquillité d'esprit.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Chapitre 11 – Hud, versets 1 à 24

الرَّكَتَبُ أَحْكَمْتُ أَيْنَهُ ثُمَّ فَصَّلْتُ مِنْ لَدُنِّ حَكِيمٍ خَيْرٍ ﴿١﴾

أَلَا تَعْبُدُونَ إِلَّا اللَّهَ إِنِّي لَكُمْ مِنْهُ نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ ﴿٢﴾

وَأَنِ اسْتَغْفِرُوا رَبَّكُمْ ثُمَّ تُوبُوا إِلَيْهِ يُمِيعَكُمْ مَنَّاعًا حَسَنًا إِلَى أَجَلٍ مُسَمًّى
وَيُؤْتِ كُلَّ ذِي فَضْلٍ فَضْلَهُ وَإِنْ تَوَلَّوْا فَإِنِّي أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ
كَبِيرٍ ﴿٣﴾

إِلَى اللَّهِ مَرْجِعُكُمْ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٤﴾

أَلَا إِنَّهُمْ يَثْنُونَ صُدُورَهُمْ لِيَسْتَخْفُوا مِنْهُ أَلَا حِينَ يَسْتَغْشُونَ ثِيَابَهُمْ
يَعْلَمُ مَا يُسْرُونَ وَمَا يُعْلِنُونَ إِنَّهُ عَلِيمٌ بِذَاتِ الصُّدُورِ ﴿٥﴾

﴿٦﴾ وَمَا مِنْ دَابَّةٍ فِي الْأَرْضِ إِلَّا عَلَى اللَّهِ رِزْقُهَا وَيَعْلَمُ مُسْتَقَرَّهَا
وَمُسْتَوْدَعَهَا كُلٌّ فِي كِتَابٍ مُبِينٍ ﴿٦﴾

وَهُوَ الَّذِي خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ فِي سِتَّةِ أَيَّامٍ وَكَانَ
عَرْشُهُ عَلَى الْمَاءِ لِيَبْلُوَكُمْ أَيُّكُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا وَلَئِنْ
قُلْتُمْ إِنَّكُمْ مَبْعُوثُونَ مِنْ بَعْدِ الْمَوْتِ لَيَقُولَنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا
إِنْ هَذَا إِلَّا سِحْرٌ مُبِينٌ ﴿٧﴾

وَلَئِنْ أَخَّرْنَا عَنْهُمْ الْعَذَابَ إِلَى أُمَّةٍ مَعْدُودَةٍ لَيَقُولُنَّ مَا يَحْبِسُهُ
أَلَا يَوْمَ يَأْتِيهِمْ لَيْسَ مَصْرُوفًا عَنْهُمْ وَحَاقَ بِهِمْ مَا كَانُوا بِهِ
يَسْتَهْزِءُونَ ﴿٨﴾

وَلَئِنْ أَذَقْنَا الْإِنْسَانَ مِنَّا رَحْمَةً ثُمَّ نَزَعْنَاهَا مِنْهُ إِنَّهُ لَيَكْفُرُ
كَفُورًا ﴿٩﴾

وَلَئِنْ أَذَقْنَاهُ نِعْمَاءَ بَعْدَ ضَرَاءٍ مَسَتْهُ لَيَقُولَنَّ ذَهَبَ
السَّيِّئَاتُ عَنِّي إِنَّهُ لَفَرِحٌ فَخُورٌ ﴿١٠﴾

إِلَّا الَّذِينَ صَبَرُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ أُولَٰئِكَ لَهُمْ مَغْفِرَةٌ وَأَجْرٌ
كَبِيرٌ ﴿١١﴾

فَلَعَلَّكَ تَارِكٌ بَعْضَ مَا يُوحَىٰ إِلَيْكَ وَضَائِقٌ بِهِ صَدْرُكَ أَنْ يَقُولُوا
لَوْلَا أُنْزِلَ عَلَيْهِ كُتُبٌ أَوْ جَاءَ مَعَهُ مَلَكٌ إِنَّمَا أَنْتَ نَذِيرٌ وَاللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ
شَيْءٍ وَكِيلٌ ﴿١٢﴾

أَمْ يَقُولُونَ افْتَرَاهُ قُلْ فَأْتُوا بِعَشْرِ سُورٍ مِّثْلِهِ مُفْتَرِيَاتٍ وَادْعُوا
مَنْ اسْتَطَعْتُمْ مِنْ دُونِ اللَّهِ إِنْ كُنْتُمْ صَادِقِينَ ﴿١٣﴾

فَإِلَّا يَسْتَجِيبُوا لَكُمْ فَاعْلَمُوا أَنَّمَا أُنْزِلَ بِعِلْمِ اللَّهِ وَأَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ
فَهَلْ أَنْتُمْ مُسْلِمُونَ ﴿١٤﴾

مَنْ كَانَ يُرِيدُ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا وَزِينَتَهَا نُوفِّ إِلَيْهِمْ أَعْمَالَهُمْ فِيهَا وَهُمْ
فِيهَا لَا يُبْخَسُونَ ﴿١٥﴾

أُولَئِكَ الَّذِينَ لَيْسَ لَهُمْ فِي الْآخِرَةِ إِلَّا النَّارُ وَحَبِطَ مَا صَنَعُوا
فِيهَا وَبِطِلَ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿١٦﴾

أَفَمَنْ كَانَ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِنْ رَبِّهِ وَيَتْلُوهُ شَاهِدٌ مِنْهُ وَمِنْ قَبْلِهِ
كُتِبَ مُوسَىٰ إِمَامًا وَرَحْمَةً أُولَئِكَ يُؤْمِنُونَ بِهِ وَمَنْ يَكْفُرْ بِهِ
مِنَ الْأَحْزَابِ فَاَلْتَأَرُّ مَوْعِدُهُ فَلَا تَكُ فِي مَرْيَةٍ مِنْهُ إِنَّهُ الْحَقُّ مِنْ
رَبِّكَ وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٧﴾

وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنِ افْتَرَىٰ عَلَى اللَّهِ كَذِبًا أُولَئِكَ يُعْرَضُونَ عَلَىٰ
رَبِّهِمْ وَيَقُولُ الْأَشْهَادُ هَؤُلَاءِ الَّذِينَ كَذَبُوا عَلَىٰ رَبِّهِمْ أَلَا
لَعْنَةُ اللَّهِ عَلَى الظَّالِمِينَ ﴿١٨﴾

الَّذِينَ يَصُدُّونَ عَنْ سَبِيلِ اللَّهِ وَيَبْغُونَهَا عِوَجًا وَهُمْ بِالْآخِرَةِ هُمْ
كَافِرُونَ ﴿١٩﴾

أُولَئِكَ لَمْ يَكُونُوا مُعْجِزِينَ فِي الْأَرْضِ وَمَا كَانَ لَهُمْ مِنْ دُونِ
اللَّهِ مِنْ أَوْلِيَاءَ يُضْعِفُ لَهُمْ الْعَذَابُ مَا كَانُوا يَسْتَطِيعُونَ السَّمْعَ وَمَا
كَانُوا يُبْصِرُونَ ﴿٢٠﴾

أُولَئِكَ الَّذِينَ خَسِرُوا أَنْفُسَهُمْ وَضَلَّ عَنْهُمْ مَا كَانُوا
يَفْتَرُونَ ﴿٢١﴾

لَا جَرَمَ لَهُمْ فِي الْآخِرَةِ هُمْ الْآخَسَرُونَ ﴿٢٢﴾

إِنَّ الَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ وَأَخْبَتُوا إِلَىٰ رَبِّهِمْ أُولَئِكَ
أَصْحَابُ الْجَنَّةِ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ ﴿٢٣﴾

﴿٢٤﴾ مَثَلُ الْفَرِيقَيْنِ كَالْأَعْمَىٰ وَالْأَصْمَىٰ وَالْبَصِيرِ وَالسَّمِيعِ
هَلْ يَسْتَوِيَانِ مَثَلًا أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٢٤﴾

« Alif, Lam, Ra. [Ceci est] un Livre dont les versets sont perfectionnés puis présentés en détail par [quelqu'un qui est] Sage et Connaisseur.

[Par un messenger, disant] : « N'adorez qu'Allah. Je suis pour vous, de sa part, un avertisseur et un annonciateur. »

Et [disant] : « Implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui. Il vous accordera une bonne récompense pour un terme déterminé et accordera à chacun sa faveur . Mais si vous tournez le dos, je crains pour vous le châtiment d'un Jour terrible. »

C'est vers Allah que vous retournerez, et Il est Omnipotent.

Certes, les mécréants détournent leurs poitrines pour se cacher de Lui. Certes, même lorsqu'ils se couvrent de leurs vêtements, Allah sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent. Certes, Il connaît parfaitement ce qui est dans les poitrines.

Et il n'y a pas de créature sur terre qui ne repose sur Allah, et Il connaît son lieu de résidence et son lieu de stockage. Tout est clair.

C'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours, et Son Trône reposait sur l'eau, afin de vous éprouver pour savoir lequel d'entre vous est le meilleur. Mais si vous dites : « Vous êtes ressuscités après la mort », les mécréants diront certainement : « Ce n'est qu'une magie évidente. »

Et si Nous retardons leur châtiment pour un temps limité, ils diront certainement : « Qu'est-ce qui le retient ? » Le jour où il viendra à eux, il ne leur sera pas épargné, et ils seront enveloppés de ce qu'ils raillaient.

Et si Nous faisons goûter à l'homme une miséricorde de Notre part, puis que Nous la lui retirons, il est certes désespéré et ingrat.

Mais si Nous lui accordons un bienfait après qu'une épreuve l'a touché, il dira certainement : « Le malheur m'a quitté. » Il est certes joyeux et arrogant.

Sauf ceux qui sont patients et accomplissent de bonnes œuvres, ceux-là recevront un pardon et une grande récompense.

Alors, omettez-vous une partie de ce qui vous est révélé, ou votre cœur en est-il saisi, parce qu'ils disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre un trésor, ou pourquoi un ange n'est-il pas venu avec lui ? » Alors que vous n'êtes qu'un avertisseur. Et Allah est le Maître de toute chose.

Ou disent-ils : « Il l'a inventée » ? Dis : « Apportez donc dix sourates pareilles, inventées, et invoquez qui vous pouvez en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. »

Et s'ils ne vous répondent pas, sachez alors que le Coran a été révélé avec la connaissance d'Allah et qu'il n'y a pas de divinité à part Lui. Alors, ne serez-vous pas musulmans ?

Quiconque désire la vie présente et ses ornements, Nous le rétribuerons pleinement selon ses œuvres. Et il n'en sera pas lésé.

Ceux-là n'ont d'autre issue que le Feu. Et ce qu'ils y faisaient était vain, et ce qu'ils faisaient était vain.

Est-ce donc celui qui s'appuie sur une preuve évidente venant de son Seigneur, comme celle-ci ? Et un témoin venant de Lui la suit. Avant cela, il y avait le Livre de Moïse comme guide et comme miséricorde. Ceux-là croient au Coran. Mais quiconque, parmi les factions, n'y croit pas, sera voué au Feu. N'en doute donc pas. C'est la vérité venant de ton Seigneur. Mais la plupart des gens ne croient pas.

Et qui est plus injuste que celui qui forge un mensonge contre Allah ? Ceux-là seront présentés devant leur Seigneur, et les témoins diront : « Ceux-là ont menti contre leur Seigneur. » Assurément, la malédiction d'Allah est sur les injustes.

Ceux qui ont détourné les gens du sentier d'Allah et ont cherché à le rendre tortueux, alors qu'ils étaient mécréants quant à l'au-delà.

Ceux-là ne réprouvaient pas [Allah] sur terre, et ils n'avaient point de protecteurs en dehors d'Allah. Le châtement sera multiplié pour eux. Ils n'entendaient ni ne voyaient.

Ce sont eux qui se seront perdus, et c'est d'eux qu'ils auront perdu ce qu'ils avaient inventé.

Certes, ce sont eux, dans l'au-delà, qui seront les plus grands perdants.

Certes, ceux qui croient, accomplissent de bonnes œuvres et s'humilient devant leur Seigneur, ceux-là sont les gens du Paradis où ils demeureront éternellement.

L'exemple des deux partis est comme l'aveugle et le sourd, comme le voyant et l'entendant. Sont-ils égaux en comparaison ? Alors, ne vous en souviendrez-vous pas ?

Discussion sur les versets 1 à 24

L'interprétation précise de la première partie du premier verset reste floue.
Chapitre 11 Hud, verset 1 :

« *Alif, Lam, Ra...* »

Néanmoins, cela pourrait suggérer que le Saint Coran est composé de lettres et de mots arabes bien connus des Arabes, qui en constituaient le principal public. Cela implique qu'ils n'avaient aucune raison légitime de rejeter l'authenticité du Saint Coran, car ils comprenaient son langage miraculeux – des expressions dont ils ne pouvaient reproduire le sens, l'élégance et l'usage pratique, malgré leur maîtrise de la langue arabe et leur sentiment d'être les orateurs les plus éloquents. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 23 :

« *Et si vous avez un doute sur ce que Nous avons fait descendre sur Notre dévot, apportez alors un chapitre semblable, et invoquez tous vos alliés en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques.* »

Cela pourrait être la raison pour laquelle le Saint Coran est référencé ensuite dans le verset 1. Chapitre 11 Hud, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra. Un Livre dont les versets sont perfectionnés puis présentés en détail par [un] Sage et Érudit. »

Même si une personne compose une phrase arabe gracieuse et rythmée, elle ne parviendra pas à égaler la profondeur de la compréhension de l'essence de la nature humaine, de la psyché et du tempérament. Elle ne sera pas en mesure de reproduire sa clarté, qui permet même à ceux qui n'ont pas reçu d'éducation formelle de comprendre et d'appliquer ses enseignements dans leur vie. De plus, elle aura du mal à articuler des concepts abstraits de manière simple et accessible à tous, comme l'illustre le Saint Coran. En abordant l'essence de la nature humaine, le Saint Coran offre un guide intemporel bénéfique à chaque individu, communauté et époque. Aucun verset du Saint Coran ne peut ni ne sera égalé à cet égard. Cela renforce encore son origine divine.

Dans l'ensemble, les expressions contenues dans le Saint Coran sont incomparables et son sens est transmis avec précision. Les mots et les versets font preuve d'une éloquence remarquable, surpassant celle de tout autre ouvrage écrit. Il est exempt des contradictions, courantes dans tous les autres écrits et enseignements de diverses religions et modes de vie. Le Saint Coran relate en détail l'histoire des nations passées, malgré l'absence de formation historique du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il prône le bien et interdit le mal, abordant les répercussions individuelles et sociétales, garantissant ainsi l'instauration de la justice, de la

sécurité et de la paix dans chaque foyer et chaque communauté. Le Saint Coran s'abstient de toute exagération, de tout mensonge ou de toute forme de tromperie, contrairement à la poésie, aux récits et aux fables. Chaque verset est bénéfique et peut être appliqué concrètement à la vie de chacun. Même lorsqu'un même récit est répété dans le Saint Coran, il met l'accent sur des leçons importantes différentes. Contrairement à d'autres textes, le Saint Coran ne devient pas fastidieux à force d'être lu. Il présente des promesses et des avertissements, étayés par des preuves incontestables et claires. Lorsqu'il aborde des concepts qui peuvent paraître abstraits, comme la pratique de la patience, il propose systématiquement des méthodes simples et pratiques à appliquer au quotidien. Il inspire chacun à réaliser le but de sa création, qui implique une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui lui sont accordés d'une manière qui Lui est agréable, garantissant ainsi la tranquillité et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, grâce à un état mental et physique équilibré et à une juste intégration de chaque chose et de chaque individu dans sa vie. Il clarifie et rend le droit chemin attrayant pour ceux qui recherchent la paix de l'esprit et une réussite authentique dans les deux mondes. Il aborde l'essence de la nature humaine ; les conseils offerts sont donc à la fois intemporels et bénéfiques pour chaque individu, chaque lieu et chaque époque. Compris et appliqué correctement, il constitue un remède à tous les défis émotionnels, financiers et physiques. Il apporte des solutions à tous les problèmes qu'une personne ou une communauté peut rencontrer. Il suffit d'examiner l'histoire pour comprendre comment les sociétés qui ont fidèlement adopté les enseignements du Saint Coran ont bénéficié de sa sagesse complète et éternelle. Malgré les siècles, aucune lettre du Saint Coran n'a été altérée, car Allah, le Très-Haut, a juré de le préserver. Aucun autre texte dans l'histoire ne possède cette qualité remarquable. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« Certes, c'est Nous qui avons fait descendre le message [c'est-à-dire le Coran], et certes, Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a abordé les défis fondamentaux rencontrés par une communauté et a élaboré des solutions efficaces pour chacun d'eux. En s'attaquant à ces problèmes fondamentaux, de nombreux problèmes ultérieurs en découlant seraient également atténués. Cela démontre comment le Saint Coran fournit des orientations sur tous les éléments essentiels nécessaires à l'épanouissement des individus et des sociétés, ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose... »

Et le chapitre 11 Hud, verset 1 :

« ...un Livre dont les versets sont perfectionnés puis présentés en détail par [le] Sage et le Connaisseur. »

Ceci représente le miracle le plus remarquable et le plus éternel qu'Allah, le Très-Haut, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cependant, seuls ceux qui poursuivent et adhèrent sincèrement à la vérité en tireront profit, tandis que ceux qui cèdent à leurs

propres désirs et en adoptent sélectivement certains aspects seront finalement perdus dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

Chapitre 11 Hud, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra... »

Ce chapitre du Saint Coran, comme de nombreux autres, commence par des lettres dont la signification demeure obscure pour l'humanité. Il invite chacun à aborder le Saint Coran avec humilité, en reconnaissant les limites de ses propres connaissances. Une telle approche lui permettra de tirer un meilleur profit des enseignements qu'il contient. À l'inverse, ceux qui abordent le Saint Coran avec un sentiment de supériorité en raison de leurs connaissances risquent de le remettre facilement en question, notamment lorsqu'ils peinent à saisir la sagesse qu'il renferme. La nécessité de l'humilité est encore soulignée dans la suite du verset 1, où le Saint Coran est décrit comme un livre plutôt que comme le livre lui-même. Chapitre 11 Hud, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra. Un Livre dont les versets sont perfectionnés puis présentés en détail par [un] Sage et Érudit. »

Considérer le Saint Coran comme un livre implique que, malgré tous ses efforts d'étude et d'apprentissage, on ne comprendra jamais pleinement son savoir, sa sagesse et ses bienfaits incommensurables. Comprendre cette réalité devrait renforcer l'humilité envers le Saint Coran. Tout comme un bon élève fait preuve d'humilité envers son maître et en tire ainsi profit, seul celui qui fait preuve d'humilité envers le Saint Coran bénéficiera de ses enseignements et atteindra la paix intérieure, en trouvant un équilibre mental et physique et en intégrant correctement chaque chose et chaque personne dans sa vie.

Chapitre 11 Hud, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra... »

L'élément essentiel du savoir est constitué de lettres. Par conséquent, ce verset peut également signifier l'importance du savoir. Il est du devoir de tout musulman de rechercher et de mettre en pratique les connaissances utiles, tant matérielles que religieuses, comme l'indique le hadith rapporté dans Sunan Ibn Majah, numéro 224. L'ignorance mène inévitablement aux péchés et à l'égarement, car nul ne peut échapper aux péchés sans la

connaissance, ni atteindre la véritable guidance sans elle. Il est vital que chacun mette en pratique ses connaissances, car la connaissance seule n'a de valeur que si elle est mise en pratique. De même qu'une carte indiquant une destination est inefficace si on ne l'utilise pas activement pour y parvenir, de même, une connaissance sans application pratique ne mène pas au succès. Chapitre 62 Al Jumu'ah, verset 5 :

« ... et ensuite je ne l'ai pas pris sur moi (n'a pas agi selon la connaissance) est comme celui d'un âne qui porte des volumes [de livres]... »

La connaissance la plus profonde accordée à l'humanité est ensuite référencée dans le reste du verset 1. Chapitre 11 Hud, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra. Un Livre dont les versets sont perfectionnés puis présentés en détail par [quelqu'un qui est] Sage et Érudit. »

Ainsi, pour tirer pleinement profit du Saint Coran, il est essentiel d'en adhérer aux différents aspects, à la lumière des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il est impératif de réciter le Saint Coran avec exactitude et constance. Comprendre sa signification et appliquer ses enseignements avec sincérité au quotidien est crucial. Le réciter dans une langue inconnue ne suffit pas, car le Saint Coran sert non seulement de texte de récitation, mais aussi de guide. Une véritable guidance ne peut être atteinte que par la mise en pratique active de ses

principes, de la même manière qu'une carte ne peut nous guider que lorsqu'elle est utilisée. De plus, il ne doit pas être utilisé à des fins matérialistes, où l'on récite des versets spécifiques de manière répétitive pour acquérir des biens matériels, comme un enfant ou un conjoint, car le Saint Coran n'est pas un outil pour satisfaire des désirs terrestres. Des moyens terrestres ont été mis en place pour se procurer des biens matériels, comme un enfant. Ceux qui adhèrent assidûment à ses enseignements parviendront à un état mental et physique harmonieux, tout en gérant efficacement tous les aspects de leur vie en vue de leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 1 :

« ...Un Livre dont les versets sont perfectionnés puis présentés en détail par [quelqu'un qui est] Sage et Connaisseur. »

Allah, le Très-Haut, possédant la sagesse suprême, a inscrit une profonde sagesse dans le Saint Coran. Quiconque s'intéresse à ses enseignements et les met en pratique acquiert inévitablement la sagesse. La sagesse enseigne à chacun comment appliquer correctement son savoir, qu'il soit religieux ou matériel, afin qu'il serve à lui-même et aux autres, ici-bas et dans l'au-delà.

Lorsqu'un individu puise sa sagesse dans le Saint Coran, il est en mesure d'appliquer son savoir de manière appropriée, utilisant les bienfaits qui lui sont accordés de manière à favoriser la tranquillité dans les deux mondes. De plus, puisqu'Allah, le Très-Haut, possède seul une connaissance complète de toutes choses, Il est le seul à détenir le savoir nécessaire pour

guider une personne vers un état mental et physique harmonieux, ainsi que pour positionner chaque chose et chaque personne de manière appropriée dans sa vie. La compréhension collective des conditions mentales et physiques humaines au sein de la société, malgré des efforts de recherche approfondis, sera toujours insuffisante pour atteindre cet idéal. Une telle connaissance ne peut résoudre tous les défis auxquels un individu peut être confronté, ni prévenir toutes les formes de stress mental et physique. De plus, les conseils de la société ne permettent pas d'organiser correctement sa vie et ses relations, en raison des limites inhérentes à la connaissance, à l'expérience, à la prévoyance et aux préjugés. Seul Allah, le Très-Haut, possède ce savoir complet, qu'Il a transmis à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on compare la vie de ceux qui utilisent leurs bénédictions conformément aux principes islamiques à celle de ceux qui ne les respectent pas. Par conséquent, chacun est tenu d'adopter et de mettre en pratique les enseignements islamiques pour son propre bien, même lorsque ceux-ci entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui reconnaît et suit les conseils médicaux de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré la prescription de médicaments désagréables et d'un régime alimentaire rigoureux. Tout comme ce patient sage atteindra un bien-être mental et physique optimal, il en sera de même pour celui qui accepte et adhère aux enseignements islamiques. Chapitre 11 Hud, verset 2 :

« *[Par l'intermédiaire d'un messenger, disant] : « N'adorez qu'Allah... » »*

Bien que les patients méconnaissent souvent les principes scientifiques qui sous-tendent les médicaments qui leur sont prescrits et accordent par conséquent une confiance aveugle à leurs médecins, Allah, le Très-Haut,

encourage chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin d'en percevoir les bienfaits. Il ne s'attend pas à ce que les individus acceptent les enseignements de l'islam sans les remettre en question ; il souhaite plutôt qu'ils en discernent la véracité grâce à ses preuves évidentes. Cependant, cela exige que chacun aborde les enseignements de l'islam avec un esprit impartial et réceptif. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Chapitre 11 Hud, verset 2 :

« [Par l'intermédiaire d'un messenger, disant] : « N'adorez qu'Allah... » »

Adorer Allah, le Très-Haut, implique d'accomplir toutes les obligations qu'Il a établies, par Ses commandements et Ses interdictions, exclusivement pour Son agrément. Comme l'indique un hadith rapporté dans Sahih Bukhari, numéro 1, chaque individu sera jugé selon ses intentions. Par conséquent, quiconque manque de sincérité envers Allah, le Très-Haut, tout en accomplissant de bonnes actions, ne sera récompensé ni ici-bas ni dans l'au-delà. En effet, comme mentionné dans un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 3154, ceux qui ont commis des actes insincères seront instruits, le Jour du Jugement, de rechercher leur récompense auprès de ceux pour qui

ils ont agi, ce qui sera finalement inaccessible. Chapitre 98 Al Bayyinah, verset 5 :

« Et il ne leur a été commandé que d'adorer Allah, en étant sincères envers Lui... »

Si une personne néglige ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, cela témoigne d'une déficience dans son adoration et son obéissance. Par conséquent, elle doit se repentir sincèrement et s'efforcer d'accomplir toutes ses obligations. Il est essentiel de se rappeler qu'Allah, le Très-Haut, n'impose jamais à quiconque des devoirs qu'il soit incapable d'accomplir ou de gérer. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286.

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

Adorer Allah, l'Exalté, implique également de toujours privilégier Son plaisir avant le sien et celui d'autrui. Le musulman doit toujours privilégier les actions accomplies pour Allah, l'Exalté, à toute autre activité. Il doit nourrir de l'amour pour autrui tout en désapprouvant ses péchés uniquement pour Allah, l'Exalté, et non par désir personnel. Lorsqu'on aide autrui ou qu'on s'abstient de péchés, on doit le faire pour Allah, l'Exalté. Ceux qui adoptent cet état d'esprit ont atteint la perfection de leur foi. Ce principe est corroboré par un hadith rapporté dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4681.

Un élément essentiel de l'adoration d'Allah, le Très-Haut, est la conviction que Ses décrets et Ses choix sont finalement les meilleurs pour ceux qui les appliquent, même lorsque la sagesse sous-jacente de Ses décisions n'est pas évidente pour chacun. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Se contenter des décrets qui correspondent à ses désirs tout en étant contrarié par ceux qui s'y opposent est un signe de manque d'obéissance et d'adoration envers Allah, le Très-Haut. Celui qui fait preuve d'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en adhérant à Ses commandements, en évitant Ses interdits et en affrontant son destin avec patience, conformément aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en toutes circonstances, est celui qui L'adore correctement. Chapitre 11 Hud, verset 2 :

« [Par l'intermédiaire d'un messenger, disant] : « N'adorez qu'Allah... » »

Celui qui adore Allah, le Très-Haut, fera donc un usage judicieux des bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements de l'islam.

Cela le protégera des dommages découlant de sa désobéissance et lui assurera les bienfaits de son obéissance. Chapitre 11 Yunus, verset 2 :

« ...En effet, je suis pour vous, de sa part, un avertisseur et un annonciateur de bonnes nouvelles. »

Cela leur permettra d'atteindre un état d'esprit et de corps équilibré, en harmonisant tous les aspects de leur vie avec ceux des autres, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement mènera ainsi à la paix dans les deux mondes. Mais comme Allah, le Très-Haut, n'exige ni n'attend la perfection des gens, celui qui s'efforce sincèrement de Lui obéir sera pardonné de tous ses péchés, à condition de s'en repentir sincèrement. Chapitre 11 Hud, verset 3 :

« Et [disant] : « Implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui... » »

Le repentir sincère implique d'éprouver du remords et de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée, à condition que cela n'entraîne pas de problèmes supplémentaires. Il faut s'engager sincèrement à ne pas commettre le même péché ou un péché similaire et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers autrui. Il faut persister dans une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements

islamiques. Cela garantira un état mental et physique équilibré et une juste place dans chaque chose et chaque personne. Cela mènera à la paix de l'esprit en ce monde. Chapitre 11 Hud, verset 3 :

« ...[et] Il vous accordera une bonne subsistance pour une durée déterminée ... »

Mais comme la vie est limitée ici-bas, celui qui adopte la bonne attitude se préparera également correctement à rendre des comptes au Jour du Jugement et obtiendra ainsi la paix de l'esprit dans l'au-delà. Chapitre 11 Hud, verset 3 :

« ...[et] Il vous accordera une bonne provision pour un terme déterminé et accordera sa faveur à chacun de ceux qui font grâce... »

Puisque chacun sera récompensé selon ses efforts, il faut éviter la paresse qui consiste à imputer son manque d'obéissance à Allah, le Très-Haut, à ses ressources limitées, comme la richesse. De même, certains musulmans ont développé un défaut qui les empêche d'opérer des changements positifs. Plus précisément, ils ont tendance à comparer leur situation à celle d'autres personnes mieux loties, prétextant ainsi leur manque d'obéissance à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'obéir à Ses commandements, d'éviter Ses interdits et d'affronter les difficultés de la vie avec patience, comme l'a enseigné le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Par exemple, une personne travaillant à temps plein pourrait justifier son manque d'efforts en se comparant à une personne travaillant à temps partiel, prétextant qu'il est plus facile pour cette dernière d'être plus obéissante grâce à son temps libre. De même, un musulman pauvre pourrait hésiter à faire la charité en observant les plus riches, affirmant que les riches donnent plus facilement qu'eux. Ils ne réalisent pas que, si ces excuses peuvent leur procurer un réconfort temporaire, elles ne leur sont d'aucune utilité, ni ici-bas ni dans l'au-delà. Allah, le Très-Haut, ne veut pas que les gens agissent en fonction des circonstances d'autrui ; Il désire que chacun Lui obéisse selon ses propres capacités. Par exemple, un travailleur à temps plein peut consacrer son temps libre à obéir à Allah, le Très-Haut, même si c'est moins que ce qu'un travailleur à temps partiel peut offrir. À cet égard, les actions du travailleur à temps partiel n'ont pas d'impact sur celles du travailleur à temps plein ; les utiliser comme prétexte pour ne pas fournir plus d'efforts n'est donc qu'une faible excuse. De même, le musulman le moins pauvre doit contribuer selon ses moyens, même si c'est nettement inférieur à ce qu'une personne riche peut donner, car Allah, le Très-Haut, l'évaluera sur la base de ses propres actions, et non de celles des autres musulmans. Les musulmans devraient abandonner ces excuses futiles et se contenter d'obéir à Allah, le Très-Haut, selon leurs propres capacités, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements islamiques, qu'ils soient rares ou nombreux. Chapitre 11 Hud, verset 3 :

« ...et accorde à chacun sa faveur... »

Mais comme obéir à Allah, le Très-Haut, contredit souvent les désirs matériels des gens, ceux qui persistent à les poursuivre feront inévitablement un mauvais usage des bienfaits reçus. Par conséquent, tout

dans leur vie, y compris la famille, les amis, la carrière et la richesse, deviendra une source de stress. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils finiront par blâmer les mauvaises personnes et les mauvais éléments de leur vie, comme leurs proches, pour leur stress. En supprimant ces influences positives de leur vie, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui persistent à faire un mauvais usage des bienfaits reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leurs jouissances matérielles. Et comme leur attitude les empêchera de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leurs difficultés et leur stress augmenteront de manière exponentielle dans l'au-delà. Chapitre 11 Hud, verset 3 :

« ...Mais si vous vous détournez, alors je crains pour vous le châtiment d'un grand Jour. »

Que l'on obéisse sincèrement à Allah, le Très-Haut, ou que l'on choisisse de l'ignorer car elle défie nos désirs matériels, dans un cas comme dans l'autre, on sera tenu responsable de nos intentions, de nos paroles et de nos actes, car Il possède le pouvoir et le savoir pour nous en tenir responsables. Chapitre 11 Hud, versets 4-5 :

« C'est vers Allah que vous retournerez, et Il est Omnipotent. Certes, ils détournent leurs poitrines pour se cacher de Lui. Certes, même lorsqu'ils se couvrent de leurs vêtements, Allah sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent. Certes, Il connaît parfaitement ce qui se trouve dans les poitrines. »

Pour comprendre qu'Allah, le Très-Haut, est pleinement conscient de chaque intention, parole et action d'un individu, il est nécessaire de cultiver une foi solide. Cela nécessite l'acquisition de connaissances et la mise en pratique des preuves évidentes contenues dans les enseignements de l'islam. Finalement, cela mènera à l'excellence de la foi, où l'individu accomplit des actes, comme la prière, en étant conscient qu'Allah, le Très-Haut, les observe. Ce concept est développé dans un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 99. Une personne qui perçoit une autorité redoutable qui veille sur elle est peu susceptible de se conduire mal en raison de cette révérence. En effet, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a un jour conseillé à chacun de se comporter comme s'il était constamment sous l'œil vigilant d'une personne vertueuse qu'il tenait en haute estime. Cette recommandation se trouve dans le hadith de l'imam Tabarani , Al Mu'jam Al Kabir, numéro 5539. Ceux qui adoptent cette approche commettront rarement des péchés et s'efforceront constamment d'accomplir des actions vertueuses en utilisant à bon escient les bienfaits qui leur sont accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cette pratique facilitera l'atteinte d'un état d'esprit et de corps harmonieux, garantissant l'harmonisation de tous les aspects de leur vie tout en les préparant adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, une telle conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes.

L'excellence de la foi inculque une profonde révérence envers Allah, l'Exalté, servant de barrière protectrice contre les épreuves de ce monde et les tourments de l'Enfer dans l'au-delà. Cet état de vigilance garantit à chacun non seulement le respect de ses obligations envers Allah, l'Exalté, mais l'inspire également à s'acquitter de ses devoirs envers la création. De telles actions favoriseront la justice et la paix au sein de la société. De plus, cultiver

la conscience de la présence divine d'Allah, l'Exalté, non seulement dissuade les comportements pécheurs et encourage les bonnes actions, mais atténue également les sentiments de solitude et de dépression. Une personne est rarement affectée par des problèmes de santé mentale lorsqu'elle est constamment entourée de quelqu'un qui l'aime et la soutient. Personne ne chérit la création plus qu'Allah, l'Exalté, et il est indéniable qu'Il est la source ultime de secours. Par conséquent, agir avec excellence profite à sa foi, à ses actions, à son bien-être émotionnel et à la communauté au sens large. Chapitre 11 Hud, verset 5 :

Certes, ils détournent leurs poitrines pour se cacher de Lui. Certes, même lorsqu'ils se couvrent de leurs vêtements, Allah sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent. Certes, Il connaît parfaitement ce qui est dans les poitrines.

Mais celui qui n'apprend pas et n'applique pas la connaissance islamique adoptera une foi faible. De ce fait, il n'appréciera pas pleinement la connaissance divine et la vision d'Allah, le Très-Haut. Cela l'amènera à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, surtout lorsque ses désirs sont contredits par les enseignements de l'islam. Par conséquent, l'individu se retrouvera dans un état de déséquilibre mental et physique, entraînant un déséquilibre de tout et de tous dans sa vie, ainsi qu'une préparation insuffisante à sa responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et adversités dans les deux mondes, indépendamment du confort matériel dont il peut bénéficier. Plus la foi est faible, plus il désobéira à Allah, le Très-Haut, et donc plus il sera confronté au stress et aux difficultés dans les deux mondes.

De plus, celui qui a une foi faible en Allah, le Très-Haut, ne parviendra pas non plus à apprécier ses autres attributs divins, comme celui de pourvoir à la subsistance de toute la création. Chapitre 11 Hud, verset 6 :

« Et il n'y a pas de créature sur terre qui ne repose sur Allah, et Il connaît son lieu de résidence et son lieu de stockage. Tout est clairement enregistré. »

Par conséquent, cette personne peut rechercher des moyens illicites pour subvenir à ses besoins, surtout lorsque cela devient difficile. Il est essentiel de garder à l'esprit que toute possession matérielle acquise par ce biais entraînera à terme stress, difficultés et épreuves dans les deux mondes, car nul ne peut échapper à l'autorité et à la souveraineté d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

De plus, une personne agissant de la sorte défiera inévitablement Allah, le Très-Haut, en détournant les bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, certains aspects de sa vie, notamment sa famille, ses amis, sa carrière et sa fortune, deviendront des sources d'anxiété. S'il persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, il risque d'attribuer injustement son stress à d'autres, notamment à ses proches. En rompant avec ces influences

positives, il aggravera ses problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie, voire des pensées suicidaires. Si l'on continue à abuser des bienfaits reçus, on ne se préparera pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Les conséquences qu'on subira dans l'au-delà seront bien plus graves que celles subies ici-bas.

En fin de compte, il est crucial de reconnaître que toute richesse ou tout bien matériel acquis par des moyens illicites ne sera qu'une malédiction pour l'individu, car toute action vertueuse accomplie avec de telles ressources sera rejetée par Allah, le Très-Haut, aggravant ainsi ses péchés et son châtiment dans les deux mondes, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Cela est dû au fait que le fondement extérieur de l'islam repose sur l'acquisition et l'utilisation de ce qui est licite, tout comme le fondement intérieur repose sur les intentions de chacun. Si ce fondement est souillé, tout ce qui en découle sera également souillé et par conséquent rejeté par Allah, le Très-Haut, quelle que soit la bonté apparente de ses actes. Il n'est pas nécessaire d'être un érudit pour déterminer le sort de celui qui se comporte ainsi au Jour du Jugement.

Tandis que celui qui acquiert la certitude de la foi, en étudiant et en mettant en pratique les enseignements de l'islam, comprendra que sa subsistance légale lui a été allouée par Allah, le Très-Haut, plus de cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre. Ceci est expliqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Il comprendra avec certitude que personne ne peut l'empêcher d'obtenir sa subsistance légale, ni lui accorder plus que ce qu'Allah, le Très-Haut, lui a alloué. Par conséquent, il accomplit sa part en recherchant sa subsistance légale selon les enseignements de l'islam, sachant qu'il la recevra d'une manière ou d'une autre. Chapitre 11 Hud, verset 6 :

« Et il n'y a pas de créature sur terre qui ne repose sur Allah, et Il connaît son lieu de résidence et son lieu de stockage. Tout est clairement enregistré. »

De plus, puisqu'Allah, le Très-Haut, est le seul à soutenir la création, Il est le seul à mériter l'obéissance. Quiconque s'occupe de certains aspects des besoins d'autrui, comme son logement, mérite des expressions de gratitude. Par conséquent, puisqu'Allah, le Très-Haut, a accordé à l'humanité tous les bienfaits de l'univers, il est juste et approprié que chacun Lui exprime sa gratitude. La gratitude qui découle d'une intention implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement est souligné dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Une intention sincère est clairement indiquée lorsqu'une personne n'attend ni ne désire aucune reconnaissance ou récompense de la part d'autrui. La gratitude exprimée verbalement implique d'exprimer ce qui est bien ou de choisir de garder le silence. De plus, la gratitude manifestée par des actes exige d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique accroît les bienfaits et favorise la paix de l'esprit, ici-bas comme dans l'au-delà, grâce à un état mental et physique équilibré et à une juste intégration de chaque chose et de chaque individu dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

De plus, lorsqu'un individu possède un objet, il est considéré comme approprié et habituel pour lui d'en faire usage comme bon lui semble. Puisqu'Allah, le Très-Haut, est le Créateur, le Propriétaire et le Soutien de tout ce qui existe dans l'univers, y compris l'humanité, Lui seul détermine ce qui doit se produire dans l'univers et ce qui ne doit pas s'y produire. Par conséquent, il est juste pour chacun de se conformer à la volonté d'Allah, le Très-Haut, car Il est l'unique Propriétaire de l'univers tout entier, qui les englobe également.

De même, lorsqu'une personne prête un bien qu'elle possède à une autre, il est tout à fait normal que l'emprunteur l'utilise selon les préférences de son propriétaire. Allah, Exalté soit-Il, a accordé chaque bienfait qu'un individu possède comme un prêt temporaire plutôt que comme un don. Tout comme les prêts terrestres, ce prêt est censé être remboursé. Le seul moyen de le rembourser est d'utiliser ces biens d'une manière qui plaise à Allah, Exalté soit-Il. Inversement, les bienfaits du Paradis étant considérés comme des dons, chacun aura la liberté d'en profiter comme il l'entend. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« ...Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, dont vous avez hérité à cause de ce que vous faisiez. » »

Il ne faut pas confondre les bénédictions temporelles qui ne sont qu'un prêt avec les dons divins du Paradis.

L'islam enseigne que le seul être auquel l'humanité doit obéir inconditionnellement est son Créateur et Soutien, Allah, le Très-Haut. Chapitre 11 Hud, verset 7 :

« Et c'est Lui qui créa les cieux et la terre en six jours - et son trône était sur l'eau... »

En réalité, l'entité à laquelle les gens décident d'obéir et autour de laquelle ils structurent leur vie est ce qu'ils vénèrent en fin de compte. Les êtres humains sont intrinsèquement créés pour adorer et obéir à quelque chose. Ce « quelque chose » peut inclure d'autres individus, les réseaux sociaux, les tendances de la mode, les normes culturelles, voire leurs propres aspirations. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

L'adoration d'un individu est définie par la personne ou l'objet de son choix d'obéir et de suivre. Par conséquent, les musulmans sont tenus de compléter leur déclaration de foi verbale en l'islam par des actes reflétant une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances et avant tout. Cela implique d'utiliser les bienfaits qui leur sont accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le précisent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceux qui se comportent ainsi atteindront la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes, en parvenant à un état mental et physique harmonieux et en plaçant chaque chose et chaque personne dans leur vie de manière appropriée. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Ceux qui rejettent l'unicité d'Allah, le Très-Haut, et choisissent d'obéir et d'adorer des entités alternatives, telles que les réseaux sociaux, la mode et la culture, finiront par détourner les bienfaits qui leur ont été accordés. Ils connaîtront alors un déséquilibre mental et physique, désalignant leurs priorités et leurs relations, et ne parviendront pas à se préparer adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera

stress, difficultés et adversités dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Chapitre 11 Hud, verset 7 :

« Et c'est Lui qui créa les cieux et la terre en six jours - et son trône était sur l'eau... »

L'examen de la création des cieux et de la Terre, ainsi que des innombrables systèmes parfaitement équilibrés, révèle l'existence d'un Créateur unique, créateur de l'univers et qui le maintient en vie. Par exemple, la distance optimale entre le Soleil et la Terre en est la preuve évidente, car la Terre serait incapable d'abriter la vie si le Soleil était même légèrement plus proche ou plus éloigné. De même, la Terre a été conçue de manière à favoriser une atmosphère équilibrée et pure, permettant à la vie de prospérer à sa surface. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et l'alternance du jour et de la nuit... »

La synchronisation précise du jour et de la nuit, ainsi que leurs durées variables tout au long de l'année, permettent aux individus d'optimiser leurs bienfaits. Si les jours étaient prolongés, les individus souffriraient probablement de fatigue en raison de leurs heures supplémentaires. À l'inverse, si les nuits étaient plus longues, les individus ne disposeraient pas de suffisamment de temps pour gagner leur vie et se consacrer à d'autres activités importantes, comme la recherche du savoir. Si les nuits étaient plus courtes, les individus manqueraient de temps pour se reposer, pourtant essentiel au maintien d'une santé optimale. Les variations de la durée des jours et des nuits affecteraient également la productivité agricole, impactant négativement la subsistance des humains et des animaux. Le fonctionnement harmonieux des jours, des nuits et des autres systèmes équilibrés de l'univers est une indication claire de l'unicité d'Allah, le Très-Haut, car l'existence de multiples divinités engendrerait des désirs contradictoires, aboutissant finalement au chaos dans l'univers. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et les [grands] navires qui naviguent sur la mer avec ce qui profite aux gens, et ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie... »

L'analyse du cycle de l'eau, parfaitement équilibré, révèle clairement l'existence d'un Créateur. L'eau s'évapore de l'océan, monte, puis se condense pour créer des pluies acides qui s'abattent sur les montagnes. Ces dernières neutralisent ces pluies acides, les rendant propices à la vie humaine et animale. Toute modification de ce système parfaitement équilibré aurait des conséquences désastreuses pour la vie sur Terre. Le sel présent dans l'océan empêche la décomposition des organismes marins disparus de contaminer la mer. Si l'océan était pollué, la vie marine deviendrait insoutenable, et les polluants qui en résulteraient auraient également un impact sur les organismes terrestres. L'eau des océans et des mers a été structurée de telle sorte que la vie marine peut s'y épanouir tandis que de grands navires peuvent traverser sa surface. Un changement, même minime, de la composition de l'eau perturberait cet équilibre, permettant soit à la vie marine de prospérer, soit aux navires de naviguer, mais pas aux deux simultanément. Même de nos jours, le transport maritime reste le moyen le plus courant pour le transport mondial de marchandises. Cet équilibre parfait est donc essentiel au maintien de la vie sur Terre.

L'évolution désigne une forme de mutation, fondamentalement erronée. Pourtant, l'observation de la vaste diversité des espèces révèle qu'elles ont été créées de manière parfaitement équilibrée, leur permettant de prospérer dans leurs habitats respectifs. Prenons l'exemple du chameau, spécialement conçu pour résister à des températures extrêmes et survivre pendant de longues périodes sans eau. Il est parfaitement adapté à la vie dans le désert. Chapitre 88 Al Ghashiyah, verset 17 :

« Alors ne regardent-ils pas les chameaux, comment ils ont été créés ? »

La chèvre a été soigneusement conçue pour garantir que toutes les impuretés présentes dans son corps soient entièrement séparées du lait qu'elle produit. Tout mélange des deux rendrait le lait impropre à la consommation. Chapitre 16 An Nahl, verset 66 :

« Et en effet, pour vous, faire paître le bétail est une leçon. Nous vous abreuvons de ce qu'il y a dans leurs ventres – entre excréments et sang – un lait pur, agréable à boire. »

Chaque espèce se voit attribuer une durée de vie unique, ce qui l'empêche d'en éclipser d'autres. Par exemple, les mouches ont une durée de vie

remarquablement courte, de 3 à 4 semaines, et peuvent pondre jusqu'à 500 œufs. Si leur durée de vie venait à se prolonger, la population de mouches pourrait devenir disproportionnée, prenant le dessus sur toutes les autres espèces de l'écosystème. À l'inverse, d'autres organismes, dotés d'une durée de vie considérablement plus longue, ne produisent généralement qu'un petit nombre de descendants. Ce trait joue un rôle important dans la régulation de leurs populations. Un tel phénomène ne peut être simplement attribué au hasard, ni être suffisamment élucidé par la théorie de l'évolution. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et [Sa] direction des vents et des nuages contrôlés entre le ciel et la terre... »

Les vents jouent un rôle essentiel dans le processus de pollinisation, facilitant la reproduction de diverses cultures, plantes et arbres. Historiquement, le vent a été essentiel à la navigation maritime, qui demeure aujourd'hui le principal moyen de transport mondial de marchandises. Les vents sont essentiels à la répartition des nuages de pluie vers des régions spécifiques, garantissant l'approvisionnement en eau indispensable à la création, qui ne peut s'épanouir sans eux. Un système éolien bien régulé est observable sur Terre ; l'absence de vents entraînerait le désordre dans la création, tandis qu'une surabondance de vents engendrerait le chaos. De même, les précipitations sont soigneusement régulées ; une insuffisance de précipitations peut entraîner sécheresses et famines, tandis qu'une abondance de précipitations peut entraîner de graves inondations. Chapitre 23, Al Mu'minun, verset 18 :

« Et Nous avons fait descendre du ciel une pluie en quantité mesurée et l'avons déposée sur la terre. Et certes, Nous sommes capables de la reprendre. »

Ce système parfaitement équilibré ne saurait être attribué au simple hasard et démontre clairement l'influence du Créateur. Quiconque réfléchit à ces systèmes parfaitement équilibrés ne peut nier logiquement l'existence d'un Créateur unique qui domine toutes choses. Chapitre 11 Hud, verset 7 :

« Et c'est Lui qui créa les cieux et la terre en six jours - et son trône était sur l'eau... »

Allah, le Très-Haut, possédait le pouvoir de créer les cieux et la terre en un instant. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 117 :

« ...Quand Il décrète une chose, Il lui dit seulement : « Sois », et elle est. »

L'un des enseignements clés concernant la formation des cieux et de la terre sur une période de six jours est de transmettre à l'humanité l'importante leçon de la progression vers un but supérieur. Allah, le Très-Haut, n'exige pas que les individus atteignent la sainteté instantanément ; au contraire, Il souhaite qu'ils apprennent et appliquent progressivement les

enseignements de l'islam, leur permettant ainsi d'améliorer progressivement leur comportement envers Lui et Sa création.

Bien qu'un musulman n'ait aucune raison valable de négliger ses devoirs obligatoires ou de manquer à l'apprentissage et au respect des traditions établies du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il est crucial pour chaque musulman d'agir en fonction de ses propres capacités mentales et physiques. De plus, il doit traiter les autres en fonction de ses capacités mentales et physiques afin d'éviter qu'ils ne se laissent submerger et ne les découragent de pratiquer l'islam.

Il est crucial de reconnaître que chaque personne est unique et dotée de bienfaits et de talents variés. Par exemple, certains ont la capacité d'entreprendre des jeûnes surérogatoires, tandis que d'autres ne le possèdent pas. Certains sont mentalement capables de consacrer une journée entière à l'étude du Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), tandis que d'autres peuvent trouver cela difficile. Certains peuvent participer à des discussions sur des sujets religieux pendant de longues périodes, tandis que d'autres manquent de concentration ou de résilience mentale pour un tel engagement. Cela ne signifie pas que ceux qui n'ont pas la force de participer à ces activités sont des musulmans déficients, car Allah, le Très-Haut, évaluera chaque personne en fonction de son potentiel, de sa force, de ses intentions et des actions qu'elle a accomplies. Cela implique que les musulmans doivent s'abstenir de toute critique excessive envers eux-mêmes ou les autres concernant leurs efforts dans les pratiques religieuses surérogatoires. Un musulman doit s'efforcer de progresser progressivement afin d'éviter tout sentiment de découragement susceptible de conduire à l'abandon total de ses efforts. Si un musulman a reçu la force de s'engager dans des activités

religieuses volontaires, il doit exprimer sa gratitude à Allah, le Très-Haut, car c'est Lui seul qui lui a accordé cette capacité. Reconnaître cela l'aidera à éviter le grave péché d'orgueil, car même une infime quantité peut entraîner sa chute. Cette mise en garde est soulignée dans un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 265.

Allah, le Très-Haut, mentionne ensuite le but de la création des cieux et de la terre. Chapitre 11 Hud, verset 7 :

« ...afin de vous éprouver et de voir lequel de vous agit le mieux... »

L'épreuve de la vie ici-bas consiste à savoir si l'on utilise correctement les bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, nous a accordés, conformément aux enseignements divins. Celui qui comprend qu'Allah, le Très-Haut, a créé et soutient la création, et qu'il doit être obéi en toute circonstance, réussira l'épreuve de la vie ici-bas. Cela l'aidera à atteindre un état mental et physique harmonieux, à bien positionner chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement favorisera la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Or, celui qui désobéit à Allah, le Très-Haut, car cela contredit ses désirs terrestres, échouera à l'épreuve de la vie présente en persistant dans sa désobéissance et en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Chapitre 11 Hud, verset 7 :

...afin de vous éprouver pour savoir lequel de vous agit le mieux. Mais si vous dites : “Vous êtes ressuscités après la mort”, les mécréants diront certainement : “Ce n’est qu’une magie évidente.”

En conséquence, ils se retrouveront dans un état de déséquilibre mental et physique, perdront tout et tous leurs repères, et ne pourront pas se préparer adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et luttes dans les deux mondes, indépendamment du confort matériel dont ils pourraient bénéficier.

Chapitre 11 Hud, verset 7 :

...afin de vous éprouver pour savoir lequel de vous agit le mieux. Mais si vous dites : “Vous êtes ressuscités après la mort”, les mécréants diront certainement : “Ce n’est qu’une magie évidente.”

En général, lorsqu'une personne choisit une voie différente de celle de ses pairs, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres décisions, surtout si celles-ci privilégient les aspirations personnelles au détriment de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela peut entraîner des critiques envers ceux qui demeurent fidèles à leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, des facteurs sociétaux tels que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent fréquemment une pression sur les personnes attachées aux valeurs islamiques. La défense de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leur quête de richesse et de statut social. Les secteurs critiqués par l'islam, comme ceux liés à l'alcool et au divertissement, s'opposent activement à l'acceptation des principes islamiques et découragent les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue largement à la propagation généralisée de sentiments anti-islamiques sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, ceux qui aspirent à adhérer aux principes islamiques, qui prônent la modération des désirs personnels et la bonne utilisation de leurs biens, se heurtent souvent à des critiques négatives de la part de ceux qui se livrent à des excès, agissant sans limites, l'islam les qualifiant d'animaux. Ces individus tentent de dissuader les autres d'embrasser l'islam et de décourager les musulmans de pratiquer leur foi, tentant de les entraîner dans une vie de désirs incontrôlés. Ils ciblent souvent des aspects spécifiques de l'islam, comme le code vestimentaire des femmes, pour en saper l'attrait. Néanmoins, les personnes perspicaces peuvent facilement reconnaître le caractère superficiel de ces critiques, qui découlent d'un mépris pour l'accent mis par l'islam sur la maîtrise de soi. Par exemple, s'ils critiquent le code

vestimentaire islamique pour les femmes, ils n'appliquent pas le même niveau de rigueur aux codes vestimentaires d'autres professions essentielles comme les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et le commerce. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la faiblesse et le caractère infondé de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes de l'islam et la discipline de ses adeptes qui suscitent ces attaques diverses contre l'islam, les poussant à le critiquer par tous les moyens possibles. Chapitre 11 Hud, verset 7 :

« ...Mais si vous dites : « Vous êtes vraiment ressuscités après la mort », ceux qui ne croient pas diront certainement : « Ceci n'est qu'une magie évidente. »

Dans chaque situation, un individu doit se consacrer résolument à l'obéissance authentique à Allah, l'Exalté, sachant que cet engagement lui procurera la paix et le protégera des impacts négatifs des autres, même si ce résultat n'est pas évident pour lui dans ce monde.

À l'inverse, choisir de s'opposer à Allah, l'Exalté, pour satisfaire les autres entraînera un déclin de la paix intérieure, car cela les conduira à faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Cela entravera leur capacité à atteindre un état mental et physique harmonieux et perturbera leurs relations et leurs priorités.

Pour parvenir à obéir fermement à Allah, le Très-Haut, malgré les critiques extérieures, il est essentiel de cultiver une foi solide. Une foi solide est essentielle pour rester fidèle à son obéissance en toutes circonstances, que ce soit dans les moments de prospérité ou de difficulté. Cette foi profonde se développe par la compréhension et la mise en pratique des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements démontrent que la véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, apporte la paix ici-bas et dans l'au-delà. En revanche, ceux qui ignorent les principes de l'islam ont souvent une foi faible, ce qui les rend plus vulnérables à l'abandon de l'obéissance, surtout lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Ce manque de connaissance peut occulter la compréhension que renoncer à ses désirs personnels au profit de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, est essentiel pour atteindre la paix dans les deux mondes. Il est donc crucial de renforcer sa foi en recherchant et en appliquant la connaissance de l'islam, garantissant ainsi une obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui leur sont accordées, comme le soulignent les enseignements islamiques, conduisant finalement à un état mental et physique équilibré et à la priorisation correcte de tous les domaines de leur vie.

Comme Allah, le Très-Haut, veut que Sa création passe l'épreuve de la vie présente, Il lui accorde un répit, même lorsqu'elle persiste à Lui désobéir. Mais ceux qui persistent dans leurs désirs terrestres n'apprécieront pas ce répit et l'utiliseront plutôt comme preuve contre la véracité de l'islam, à l'instar des non-musulmans de La Mecque. Chapitre 11 Hud, verset 8 :

« Et si Nous retardons leur châtement pour un temps limité, ils diront certainement : « Qu'est-ce qui le retient ? »... »

Celui qui abuse des bienfaits qui lui ont été accordés ne doit pas se laisser tromper en pensant que le simple fait de ne pas avoir encore subi de conséquences, ou de ne pas en avoir reconnu les conséquences, lui permettra d'échapper totalement au châtement. Dans ce monde, son état d'esprit l'empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux, le conduisant à tout perdre et à égarer tous ceux qui l'entourent. Par conséquent, chaque aspect de son existence – famille, amis, carrière et finances – deviendra source d'anxiété. S'il persiste à négliger l'obéissance à Allah, le Très-Haut, il risque d'imputer son stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de sa vie, comme ses proches. En s'éloignant de ces influences positives, il risque d'aggraver ses problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie, voire à des pensées suicidaires. Ce résultat est particulièrement visible chez ceux qui abusent continuellement des bienfaits dont ils bénéficient, comme les personnes riches et célèbres qui, malgré leurs luxes, souffrent de problèmes de santé mentale. Et comme leur comportement les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leurs difficultés et leurs ennuis dans l'au-delà augmenteront de manière exponentielle. Chapitre 11 Hud, verset 8 :

« ... Assurément, le jour où cela viendra à eux, cela ne leur sera pas évité, et ils seront enveloppés de ce qu'ils ridiculisaient. »

Allah, le Très-Haut, critique ensuite ceux qui ne comprennent pas qu'une partie de l'épreuve de la vie ici-bas consiste à affronter les moments de facilité avec gratitude et les moments difficiles avec patience. Chapitre 11 Hud, versets 9-10 :

« Et si Nous faisons goûter à l'homme une miséricorde de Notre part, puis que Nous la lui retirons, il est certes désespéré et ingrat. Mais si Nous lui faisons goûter une faveur après que le malheur l'a touché, il dira certainement : « Le malheur m'a quitté. » Il est certes exultant et vantard. »

Un véritable signe de foi authentique en Allah, l'Exalté, est la capacité à demeurer inébranlable dans Son obéissance en toutes circonstances, que ce soit dans les moments de facilité ou de difficulté. En effet, les moments difficiles font la différence entre ceux qui obéissent sincèrement à Allah, l'Exalté, et ceux qui ne le font pas, car il est généralement plus facile d'obéir à Allah, l'Exalté, dans le confort que dans les difficultés. Chapitre 29 Al Ankabut, versets 2-3 :

Les gens pensent-ils qu'on les laissera dire : "Nous croyons" sans qu'ils soient éprouvés ? Or, Nous avons éprouvé ceux qui les ont précédés. Allah révélera certainement ceux qui sont véridiques, et Il révélera certainement les menteurs.

Et le chapitre 11 Hud, verset 9 :

« Et si Nous faisons goûter à l'homme une miséricorde de Notre part, puis que Nous la lui retirons, il est certes désespéré et ingrat. »

Il convient donc de maintenir son obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant judicieusement les bienfaits qui lui sont accordés, conformément aux enseignements de l'islam, tout en gardant à l'esprit qu'Il lui apportera finalement assistance et réconfort. Chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est important de reconnaître que cette aide divine ne répond pas aux désirs personnels. Au contraire, elle est toujours en harmonie avec la connaissance et la sagesse infinies d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cette guidance divine apparaît aux moments les plus favorables pour les individus et de la manière la plus avantageuse pour eux, même si cela peut ne pas leur être immédiatement clair. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il faut donc demeurer résolu dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, conscient qu'il atteindra la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes, que cela lui soit évident ou non. Celui qui adopte cette attitude tirera pleinement profit des bienfaits qui lui sont accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cette approche lui permettra d'atteindre un état d'équilibre mental et physique, harmonisant tous les aspects de sa vie et se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement lui apportera la tranquillité dans les deux mondes.

Chapitre 11 Hud , verset 9 :

« Et si Nous faisons goûter à l'homme une miséricorde de Notre part, puis que Nous la lui retirons, il est certes désespéré et ingrat. »

Pour surmonter avec succès cette épreuve de la vie, il est essentiel de faire preuve de patience face aux difficultés. La patience exige de s'abstenir de toute plainte, en paroles comme en actes, tout en adhérant fermement aux commandements d'Allah, le Très-Haut. Il faut avoir confiance qu'Il choisit ce qui est finalement le meilleur pour soi, même si cela n'est pas immédiatement apparent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Chapitre 11 Hud , verset 9 :

« Et si Nous faisons goûter à l'homme une miséricorde de Notre part, puis que Nous la lui retirons, il est certes désespéré et ingrat. »

Adopter un état d'esprit positif peut éviter de devenir ingrat en période difficile. Face à des difficultés, il est essentiel de reconnaître que la situation aurait pu être bien pire. Si le problème est d'ordre matériel, il faut se réjouir qu'il ne soit pas lié à la foi. Plutôt que de se focaliser sur la tristesse immédiate qui accompagne ces difficultés, il est plus bénéfique de se concentrer sur l'issue finale et les récompenses qui attendent ceux qui font preuve de patience pour Allah, le Très-Haut. Lorsqu'une personne perd certains bienfaits, elle doit réfléchir aux nombreux bienfaits dont elle continue de bénéficier. Face à chaque épreuve, le musulman doit se souvenir du verset du Saint Coran qui lui rappelle les nombreuses sagesse cachées dans les épreuves et les tribulations, parfois invisibles. Ainsi, les circonstances auxquelles il est confronté sont bien plus favorables que celles qu'il aurait pu souhaiter. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En conclusion, un musulman devrait méditer sur ces faits et d'autres pour cultiver un état d'esprit positif, essentiel pour surmonter les difficultés et apporter de nombreuses bénédictions dans les deux mondes. Gardez à l'esprit que la coupe n'est pas à moitié vide, mais à moitié pleine.

Chapitre 11 Hud, verset 10 :

« Mais si Nous lui faisons goûter un bienfait après qu'une épreuve l'a touché, il dira certainement : « Le malheur m'a quitté. » Il est certes joyeux et arrogant. »

En période de facilité, il est essentiel de témoigner sa gratitude à Allah, le Très-Haut, afin d'éviter cette attitude et de surmonter l'épreuve de la facilité en ce monde. Exprimer sa gratitude intentionnellement signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Exprimer sa gratitude par la parole implique soit de parler positivement, soit de choisir le silence. De plus, exprimer sa gratitude par des actes implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette approche apportera des bénédictions supplémentaires,

la tranquillité et la réussite dans les deux mondes, en atteignant un état mental et physique harmonieux et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie de manière appropriée. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Chapitre 11 Hud, versets 9-10 :

« Et si Nous faisons goûter à l'homme une miséricorde de Notre part, puis que Nous la lui retirons, il est certes désespéré et ingrat. Mais si Nous lui faisons goûter une faveur après que le malheur l'a touché, il dira certainement : « Le malheur m'a quitté. » Il est certes exultant et vantard. »

Pour adopter un comportement approprié en toute situation, il est essentiel de cultiver un esprit d'observation. Il est essentiel pour un musulman de comprendre une vérité fondamentale : rien dans la création n'arrive sans une sage intention, même si cette sagesse n'est pas immédiatement évidente pour tous. Un musulman doit considérer tout ce qui arrive, que ce soit dans les moments de facilité ou de difficulté, comme un message dans une bouteille. Il doit éviter de se focaliser sur l'analyse de la bouteille elle-même, car elle ne sert que de messenger transmettant le message important. Cette situation survient lorsque les musulmans se réjouissent excessivement des événements positifs, oubliant ainsi le message qu'ils contiennent, ou lorsqu'ils sont angoissés lors des moments difficiles, ce qui les empêche de

comprendre le message caché dans la difficulté. Chapitre 11 Hud, versets 9-10 :

« Et si Nous faisons goûter à l'homme une miséricorde de Notre part, puis que Nous la lui retirons, il est certes désespéré et ingrat. Mais si Nous lui faisons goûter une faveur après que le malheur l'a touché, il dira certainement : « Le malheur m'a quitté. » Il est certes exultant et vantard. »

Ils devraient plutôt privilégier l'observance des enseignements du Saint Coran et aborder chaque situation avec pondération. Chapitre 57 Al Hadid, verset 23 :

« Afin que vous ne désespériez pas à cause de ce qui vous a échappé, et que vous ne vous réjouissiez pas [avec orgueil] à cause de ce qu'il vous a donné... »

Ce verset n'interdit pas d'éprouver du bonheur ou de la tristesse en diverses circonstances, car ces émotions sont inhérentes à la nature humaine. Cependant, il encourage une perspective équilibrée qui évite les sentiments extrêmes, comme une joie excessive ou une profonde tristesse. En maintenant cet équilibre, on peut se concentrer sur le message le plus important contenu dans la situation, qu'il s'agisse de réconfort ou de défi. En évaluant, en comprenant et en répondant au message sous-jacent, on peut améliorer sa vie matérielle et religieuse. Parfois, ce message peut servir de

rappel à revenir à Allah, l'Exalté, avant la fin de son temps. D'autres fois, il peut être l'occasion d'élever son statut ou d'absoudre ses péchés, et parfois, il peut rappeler de ne pas s'attacher excessivement au monde matériel éphémère et à ses possessions. Comme indiqué aux versets 9-10, sans cette réflexion, on risque de se contenter de traverser les épreuves sans apporter d'améliorations significatives à sa vie matérielle ou religieuse. Chapitre 11 Hud, versets 9-10 :

« Et si Nous faisons goûter à l'homme une miséricorde de Notre part, puis que Nous la lui retirons, il est certes désespéré et ingrat. Mais si Nous lui faisons goûter une faveur après que le malheur l'a touché, il dira certainement : « Le malheur m'a quitté. » Il est certes exultant et vantard. »

Comme indiqué dans le verset suivant, une foi solide est essentielle, car elle permet de demeurer ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, quelles que soient les circonstances, que ce soit dans l'aisance ou la difficulté. Une foi solide se cultive par l'étude et la mise en pratique des preuves évidentes contenues dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui illustrent comment une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, apporte la paix de l'esprit, ici-bas comme dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les enseignements de l'islam développeront une foi faible. De tels individus peuvent facilement désobéir à Allah, le Très-Haut, lorsque leurs désirs entrent en conflit avec Ses commandements, car ils ne reconnaissent pas que renoncer à leurs désirs au profit de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, conduit à la tranquillité dans les deux mondes. Il est donc crucial d'acquérir la certitude de la foi par l'acquisition et la mise en pratique des connaissances islamiques, garantissant ainsi une obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela nécessite une utilisation

judicieuse des bienfaits reçus, conformément aux enseignements de l'islam. Ce faisant, on atteindra la paix intérieure, favorisant un équilibre mental et physique, tout en accordant la priorité à chacun et à chaque chose dans sa vie. Chapitre 11 Hud, verset 11 :

« Sauf ceux qui sont patients et qui accomplissent les bonnes œuvres... »

Ce verset indique également qu'Allah, le Très-Haut, n'attend pas la perfection des gens. Il attend d'eux qu'ils fassent preuve de patience dans les moments difficiles et de gratitude dans les moments de facilité, afin de rester fermes dans son obéissance en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Et tous les péchés qu'ils commettront seront pardonnés grâce à leur persévérance. Chapitre 11 Hud, verset 11 :

« ...à ceux-là il sera pardonné... »

Ce comportement leur garantira un état mental et physique harmonieux, un positionnement approprié de chaque chose et de chaque individu dans leur vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement favorisera la tranquillité dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 11 :

« Sauf ceux qui sont patients et qui font de bonnes œuvres, ceux-là recevront un pardon et une grande récompense. »

Après avoir souligné que l'épreuve de la vie en ce monde implique des moments de facilité et de difficulté, Allah, le Très-Haut, précise que même les Saints Prophètes (sur eux la paix) ont été éprouvés de cette manière. Chapitre 11 Hud, verset 12 :

« Alors, est-ce que vous pourriez peut-être laisser de côté une partie de ce qui vous est révélé, ou votre poitrine est-elle gênée par cela parce qu'ils disent... »

Il faut comprendre que, les enseignements de l'islam étant en contradiction avec les désirs matériels des gens, celui qui s'efforce d'y adhérer sera critiqué, à l'instar des Saints Prophètes (sur eux la paix). En général, lorsqu'une personne choisit une voie qui s'écarte de celle de ses pairs, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres décisions, surtout si celles-ci privilégient les désirs personnels au détriment de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela peut entraîner des critiques envers ceux qui défendent fermement leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, les influences sociétales telles que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent fréquemment une pression sur les personnes qui adhèrent aux valeurs islamiques. La promotion de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leurs ambitions de richesse et de statut social. Les secteurs critiqués par l'islam résistent généralement à l'intégration des principes islamiques et découragent les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue largement au sentiment anti-islamique omniprésent observé sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, les personnes qui s'efforcent d'adhérer aux enseignements de l'islam, qui prônent la modération des désirs personnels et le bon usage des bienfaits qui leur ont été accordés, se heurtent souvent à des réactions négatives de la part de ceux qui se livrent à des excès, agissant sans retenue sur leurs impulsions, l'islam les qualifiant d'animaux. Ces individus tentent fréquemment de dissuader les autres d'accepter l'islam et de décourager les musulmans de pratiquer leur foi, cherchant à les attirer dans un mode de vie caractérisé par des désirs débridés. Ils se concentrent souvent sur des aspects particuliers de l'islam, comme le code vestimentaire féminin, afin de saper son attrait. Néanmoins, les personnes perspicaces peuvent facilement identifier le caractère superficiel de ces critiques, qui découlent d'un mépris pour l'accent mis par l'islam sur l'autodiscipline. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire islamique pour les femmes, ils ne soumettent pas d'autres professions importantes, comme les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et le commerce, au même degré de contrôle. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la fragilité et le manque de substance de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes fondamentaux de l'islam et la discipline de ses adeptes qui suscitent ces attaques diverses contre l'islam, les poussant à le critiquer par tous les moyens possibles. Chapitre 11 Hud, verset 12 :

« Alors, est-ce que vous pourriez peut-être laisser de côté une partie de ce qui vous est révélé, ou votre poitrine est-elle gênée par cela parce qu'ils disent... »

En toute situation, chacun doit se consacrer résolument à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, sachant que cet engagement lui procurera la paix et le protégera des influences négatives d'autrui, même si cette protection n'est pas immédiatement apparente. Son obéissance à Allah, le Très-Haut, lui garantira d'utiliser judicieusement les bienfaits qui lui sont accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cette approche l'aidera à atteindre un équilibre mental et physique et lui permettra de gérer efficacement tous les aspects de sa vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite cultivera la sérénité dans les deux mondes. Ainsi, il sera bien guidé dans toutes les circonstances, qu'elles soient faciles ou difficiles, renforçant ainsi sa paix intérieure et lui assurant des récompenses infinies dans les deux mondes.

À l'inverse, choisir de négliger les commandements d'Allah, le Très-Haut, dans la quête de l'approbation d'autrui entraînera inévitablement une perte de paix intérieure, car de tels choix favoriseront un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de désordre mental et physique, égarant tout et tous ceux qui les entourent, ce qui les laissera démunis face à leurs responsabilités au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà, quel que soit leur confort matériel.

Pour maintenir un état d'esprit fort, il faut s'efforcer de cultiver une foi profonde. Une foi solide est essentielle pour rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans les moments de confort ou d'adversité. Cette foi inébranlable se construit par la compréhension et l'application des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent que la véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, apporte la paix ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les principes de l'islam auront une foi faible, ce qui les rendra plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Cette ignorance peut occulter leur compréhension de l'importance de céder à ses désirs pour suivre les commandements d'Allah, le Très-Haut, pour atteindre la tranquillité dans les deux mondes. Il est donc essentiel de renforcer sa foi par la recherche de la connaissance islamique et de sa mise en pratique, en veillant à rester obéissant à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela comprend l'utilisation des bénédictions qu'ils ont reçues conformément aux enseignements islamiques, favorisant ainsi un état mental et physique équilibré et donnant la priorité à tous les aspects de leur vie.

Chapitre 11 Hud, verset 12 :

« Alors, est-ce que tu pourrais laisser de côté une partie de ce qui t'a été révélé, ou bien ta poitrine serait-elle serrée par cela parce qu'ils disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre un trésor, ou pourquoi un ange n'est-il pas venu avec lui ? »... »

Comme les non-musulmans vivant à La Mecque maîtrisaient l'arabe, ils comprenaient que le Saint Coran n'était l'œuvre d'aucun être humain. De plus, après avoir passé quarante ans auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), avant qu'il ne proclame sa prophétie, ils reconnurent qu'il n'était pas un menteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Étant donné que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a pas interagi avec les Écritures divines antérieures – un point reconnu par les Gens du Livre et les non-musulmans de La Mecque – il n'a pas eu accès aux enseignements modifiés ou originaux de ces textes sacrés. Ce fait renforce encore l'origine divine du Saint Coran. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 48 :

« Et avant cela, tu n'as récité aucun Livre, et tu n'en as pas gravé de la main droite. Autrement, les falsificateurs auraient douté. »

Les non-musulmans résidant à La Mecque reconnaissaient la validité de l'islam. Cependant, ils y résistaient, craignant qu'il ne menace leurs ambitions et objectifs terrestres, et craignant de perdre leur statut social et leur influence avec l'émergence de l'islam. Par conséquent, ils ont inventé

de faibles justifications pour rejeter l'islam, tentant de dissuader les autres de l'adopter. Chapitre 11 Hud, verset 12 :

« Alors, est-ce que tu pourrais laisser de côté une partie de ce qui t'est révélé, ou bien ta poitrine serait-elle gênée parce qu'ils disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre un trésor... » »

Ils ont prétendu, à tort, qu'un Saint Prophète (sur eux la paix) devait posséder des trésors terrestres et un vaste royaume sur cette Terre. Ils n'ont pas compris que l'obtention de biens terrestres, comme la richesse, et la prophétie sont indissociables. Si certains Saints Prophètes (sur eux la paix) ont reçu des royaumes terrestres, la plupart ne l'ont pas reçu, car posséder des biens terrestres ne fait pas partie de l'accomplissement de la mission prophétique. Ils ne pensaient ainsi que par amour pour leurs désirs terrestres. Malheureusement, certains musulmans ont adopté une attitude similaire, croyant que tant qu'ils professent leur foi en l'islam et accomplissent leurs devoirs fondamentaux, ils devraient obtenir des biens terrestres, comme la richesse et l'autorité. Accepter et mettre en pratique les enseignements de l'islam ne garantit pas l'obtention de biens terrestres. Au contraire, cela garantit la paix de l'esprit dans les deux mondes grâce à un état mental et physique équilibré et à une juste intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. En fait, la paix de l'esprit est bien plus précieuse que les biens matériels, car les biens matériels, comme la célébrité, la richesse, l'autorité, la famille, les amis et une carrière, n'ont de valeur que si l'on jouit de la paix de l'esprit. Sans elle, tous ces biens matériels deviennent une source de stress et de problèmes. On le constate en observant les riches et les célèbres.

Afin de dissuader les autres d'embrasser l'islam, les non-musulmans de La Mecque prétendaient souvent que si l'islam était la vérité, alors il fallait leur montrer des choses invisibles, comme les anges. Chapitre 11 Hud, verset 12 :

« ...ils disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre un trésor, et pourquoi un ange n'est-il pas venu avec lui ? »... »

La foi repose fondamentalement sur la croyance en l'invisible ; sans cette croyance, son importance s'amenuise. Si des êtres comme les anges étaient visibles en ce monde, cela affaiblirait le fondement de la foi. Cependant, la réalité de ces éléments invisibles est corroborée par de nombreux signes et preuves présents au ciel et sur terre. Par exemple, l'existence d'un tableau indique la présence d'un peintre, tout comme la complexité de la création suggère un Créateur, surtout lorsque celle-ci est parfaite et équilibrée. De plus, il existe de nombreuses réalités concrètes que l'on peut ne pas comprendre pleinement, mais qu'on utilise pourtant sans hésitation. Un exemple clair est l'usage courant des médicaments, que beaucoup de gens prennent sans connaître leur fonctionnement dans le corps humain. Si les principes éthiques transmis à l'humanité par l'islam sont profondément ancrés dans les preuves et la rationalité, certains aspects de l'islam reposent intrinsèquement sur l'invisible, ce qui renforce la valeur de la foi. Par conséquent, la foi de celui qui voit ces choses invisibles, comme les anges, ne sera pas reconnue par Allah, le Très-Haut, car la croyance en l'invisible perd de son importance une fois observée. Chapitre 6 Al An'am, verset 8 :

Et ils disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre un ange ? » Mais si Nous avons fait descendre un ange, l'affaire aurait été réglée ; ils n'auraient alors pas eu de répit.

La véritable valeur d'une personne réside dans sa capacité à accepter la réalité, même lorsqu'elle est imperceptible par ses cinq sens, et à obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, même s'il a la possibilité de lui désobéir. En envoyant les Saints Prophètes (sur eux la paix) et en révélant les Écritures divines, Allah, le Très-Haut, a créé un espace pour tester le jugement et l'obéissance des hommes. Il n'a jamais révélé la réalité à un point tel que les individus seraient contraints de l'accepter sans la remettre en question. Si tel était le cas, les notions de réussite et d'échec perdraient tout leur sens. Par conséquent, il ne faut pas s'attendre à ce qu'Allah, le Très-Haut, et Ses Anges apparaissent devant eux, car un tel événement marquerait la fin de toute chose, ne laissant aucune place au choix personnel. La valeur de la croyance et de l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, n'existe que tant que la réalité est présentée de manière à permettre son rejet. Si la vérité était entièrement révélée et que les individus pouvaient voir les éléments invisibles de l'univers et de l'au-delà, leur foi et leur obéissance auraient peu d'importance. Si ces aspects étaient physiquement visibles, même les mécréants les plus obstinés et les plus grands pécheurs ne refuseraient ni ne désobéiraient. L'acceptation de la foi et de l'obéissance ne conserve sa signification que tant qu'un voile recouvre la réalité. L'instant où la réalité sera pleinement révélée marquera la fin du temps imparti aux individus pour faire des choix et la conclusion de leur phase d'épreuve, qui est le Jour du Jugement. Chapitre 11 Hud, verset 12 :

« ... ils disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre un trésor, et pourquoi un ange ne l'a-t-il pas accompagné ? » Alors que tu n'es qu'un avertisseur. Et Allah est le Maître de toute chose. »

Allah, le Très-Haut, rappelle au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) que son rôle n'est pas de satisfaire les demandes insensées des gens ni de les imposer. Son rôle est de leur présenter la vérité, qui comprend des avertissements et de bonnes nouvelles, de devenir pour eux un modèle parfait, puis de les laisser choisir leur propre chemin. C'est Allah, le Très-Haut, qui décide de toute chose dans l'univers et qui tiendra chacun responsable de ses intentions, de ses paroles et de ses actes dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 12 :

« ... Mais tu n'es qu'un avertisseur. Et Allah est le Maître de toute chose. »

En règle générale, il incombe à chacun d'informer correctement son entourage sur la distinction entre la bonne direction et l'égarement, tout en le motivant à suivre le droit chemin. Cependant, il ne peut contraindre personne à faire ce choix. Ceux qui ne comprennent pas cette vérité seront constamment confrontés à la frustration et à la déception face à ceux qui choisissent l'égarement, et ce sentiment de tristesse peut même se transformer en dépression s'ils ne comprennent pas que leur rôle n'est pas de contraindre les autres à choisir le droit chemin. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur. »

Seuls ceux qui recherchent une guidance appropriée réagiront positivement. Ceux qui souhaitent atteindre la paix dans les deux mondes, même si cela implique d'aller à l'encontre de leurs désirs matériels, reconnaissent que gérer ses désirs ici-bas est un sacrifice mineur pour atteindre la tranquillité dans les deux mondes. De plus, ils comprennent que satisfaire tous ses désirs matériels ne conduit pas à la paix intérieure. L'observation de la vie des personnes riches et célèbres le démontre clairement.

Une autre façon de décourager les gens d'embrasser l'islam était d'accuser le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) d'être l'auteur du Saint Coran. Chapitre 11 Hud, verset 13 :

« Ou bien disent-ils : « Il l'a inventé » ?... »

Comme indiqué précédemment, les non-musulmans résidant à La Mecque maîtrisaient l'arabe, ce qui leur permettait de comprendre que le Saint Coran n'était pas l'œuvre d'un humain. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'ayant pas consulté les Écritures divines antérieures – un fait reconnu par les Gens du Livre et les non-musulmans de La Mecque –, il n'a pas eu l'occasion d'accéder aux enseignements, qu'ils soient modifiés ou originaux, de ces textes sacrés. Cette réalité renforce encore l'origine divine du Saint Coran. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 48 :

« Et avant cela, tu n'as récité aucun Livre, et tu n'en as pas gravé de la main droite. Autrement, les falsificateurs auraient douté. »

Puisque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était un humain comme eux, s'il est véritablement l'auteur du Saint Coran comme ils l'affirment, alors les non-musulmans de La Mecque, experts en langue arabe, auraient dû créer un texte comparable. Cela aurait démontré qu'il ne provenait pas d'Allah, l'Exalté. Chapitre 11 Hud, verset 13 :

« ...Dis : « Apportez donc dix sourates pareilles, inventées, et invoquez qui vous pouvez en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. »

Cette tâche exige non seulement la création de versets rythmiques, mais aussi l'élaboration de versets et d'un chapitre qui incarnent tous les attributs du Saint Coran. Cela englobe son caractère universel, sa pertinence en toutes circonstances, en tous lieux et à toutes époques, sa clarté pour les non-initiés comme pour les érudits, et sa capacité à fournir des conseils pratiques et facilement applicables au quotidien, plutôt que de se contenter de proposer des idées apparemment utiles mais peu applicables dans la vie réelle.

Dans l'ensemble, les expressions du Saint Coran sont incomparables et son sens est clairement exprimé. L'éloquence de ses mots et de ses versets est remarquable, le rendant incomparable à tout autre texte. Il est exempt de contradictions, souvent présentes dans les écritures et les enseignements d'autres religions. Le Saint Coran offre un récit complet de l'histoire des nations passées, même si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a pas reçu d'éducation historique formelle. Il guide les individus vers le bien et le rejet du mal, influençant ainsi leur vie personnelle et la société dans son ensemble, favorisant ainsi la justice, la sécurité et la paix dans chaque foyer et chaque communauté. Contrairement à la poésie, aux contes et aux fables, le Saint Coran évite l'exagération, le mensonge et toute forme de tromperie. Chaque verset est bénéfique et peut être appliqué concrètement au quotidien. Même lorsqu'une même histoire est racontée, le Saint Coran met en lumière différentes leçons importantes. Contrairement à d'autres écrits, le Saint Coran reste captivant même après des lectures répétées. Il présente des promesses et des avertissements, étayés par des preuves claires et indéniables. Lorsqu'il aborde des concepts qui peuvent paraître abstraits, comme l'importance de la patience, le Saint Coran propose systématiquement des moyens simples et pratiques d'intégrer ces enseignements au quotidien. Il incite chacun à accomplir le but de sa création, qui est d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire. Cette méthode garantit tranquillité et réussite ici-bas et dans l'au-delà, en favorisant une condition physique et mentale harmonieuse et en plaçant chaque personne et chaque être dans la bonne position, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Il trace clairement le droit chemin, s'adressant à ceux qui aspirent à la paix de l'esprit et à la véritable réussite dans les deux mondes. Ce guide aborde la nature humaine, le rendant intemporel et bénéfique pour chaque personne, communauté et époque. Compréhensible et mis en œuvre correctement, il constitue une solution à toutes les difficultés émotionnelles, financières et physiques. Il apporte des réponses à tous les problèmes auxquels un individu ou une société peut être confronté. Un regard historique montre comment les communautés qui ont adopté les enseignements du Saint Coran ont prospéré grâce à sa sagesse universelle et durable. Malgré le passage du

temps, aucune lettre du Saint Coran n'a été altérée, car Allah, le Très-Haut, a promis de le protéger. Aucun autre document historique ne peut se targuer d'une telle caractéristique. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« Certes, c'est Nous qui avons fait descendre le message [c'est-à-dire le Coran], et certes, Nous en sommes les gardiens. »

Et chapitre 11 Hud, verset 14 :

« Et s'ils ne te répondent pas, sache alors que le Coran a été révélé avec la connaissance d'Allah... »

Allah, le Très-Haut, a abordé les problèmes fondamentaux d'une communauté et a proposé des solutions efficaces à chacun d'eux. En s'attaquant à ces problèmes fondamentaux, les nombreux problèmes secondaires qui en découlent seront naturellement résolus. C'est ainsi que le Saint Coran guide les individus et les sociétés sur tout ce dont ils ont besoin pour prospérer ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose... »

C'est le miracle le plus remarquable et le plus éternel qu'Allah, le Très-Haut, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cependant, seuls ceux qui recherchent et embrassent sincèrement la vérité en récolteront les fruits, tandis que ceux qui suivent leurs propres désirs et en font des choix sélectifs seront finalement perdus, ici-bas comme dans l'au-delà. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

Puisque personne, ni dans le passé ni dans le futur, ne peut produire un ouvrage comparable au Saint Coran, chacun doit en accepter les origines et les enseignements, car ils guident les hommes vers la paix intérieure, en trouvant un équilibre mental et physique, et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie. Chapitre 11, Hud, verset 14 :

« Et s'ils ne vous répondent pas, sachez alors que le Coran a été révélé avec la connaissance d'Allah et qu'il n'y a de divinité que Lui. Alors, ne seriez-vous pas musulmans ? »

L'islam souligne que le seul être méritant une obéissance inconditionnelle est son Créateur et Soutien, Allah, le Très-Haut. En réalité, l'entité à laquelle les individus choisissent d'obéir et sur laquelle ils fondent leur vie est ce qu'ils adorent en fin de compte. Les êtres humains sont naturellement conçus pour adorer et se soumettre à quelque chose. Ce « quelque chose » peut englober d'autres personnes, les réseaux sociaux, les tendances de la mode, les normes culturelles, voire leurs ambitions personnelles. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

L'adoration d'une personne est déterminée par la personne ou l'objet de son obéissance. Ainsi, les musulmans doivent non seulement proclamer verbalement leur foi en l'islam, mais aussi agir en toute circonstance pour démontrer une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut. Cela signifie utiliser les bienfaits qui leur sont accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceux qui agissent ainsi trouveront la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes, parvenant à un état mental et physique équilibré tout en accordant une place appropriée à chaque chose et à chaque personne dans leur vie. Chapitre 16 , An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Ceux qui nient l'unicité d'Allah, le Très-Haut, et choisissent d'obéir à d'autres êtres, tels que les réseaux sociaux, la mode et la culture, finiront par abuser des bienfaits qui leur sont accordés. Par conséquent, ils connaîtront un déséquilibre dans leur bien-être mental et physique, perturbant leurs priorités et leurs relations, et se prépareront mal à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cette situation engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils pourront goûter à certains plaisirs terrestres.

Chapitre 9 : At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Chapitre 11 Hud, verset 11 :

« Et s'ils ne vous répondent pas, sachez alors que le Coran a été révélé avec la connaissance d'Allah et qu'il n'y a de divinité que Lui. Alors, ne seriez-vous pas musulmans ? »

En réfléchissant à la formation des cieux et de la Terre, ainsi qu'à la multitude de systèmes parfaitement équilibrés, il devient évident qu'il existe un Créateur unique, à l'origine de l'univers et qui continue de le soutenir. Par exemple, la distance idéale entre le Soleil et la Terre en est une claire indication, car la vie sur Terre serait impossible si le Soleil était ne serait-ce que légèrement plus proche ou plus éloigné. De même, la Terre a été conçue de manière à favoriser une atmosphère équilibrée et pure, permettant à la vie de s'épanouir à sa surface. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et l'alternance du jour et de la nuit... »

La synchronisation précise du jour et de la nuit, ainsi que leurs durées variables tout au long de l'année, permettent aux individus d'en profiter pleinement. Si les jours étaient allongés, les individus pourraient ressentir de la fatigue. À l'inverse, si les nuits étaient plus longues, les individus manqueraient de temps pour gagner leur vie et participer à d'autres activités importantes, comme l'apprentissage. Des nuits plus courtes signifieraient que les individus n'auraient pas assez de temps pour se reposer, pourtant essentiel au maintien d'une bonne santé. De plus, les variations de durée des jours et des nuits impacteraient la productivité agricole, nuisant à la

subsistance des humains et des animaux. Le fonctionnement équilibré des jours, des nuits et des autres systèmes de l'univers reflète clairement l'unicité d'Allah, le Très-Haut, car la présence de multiples divinités engendrerait des désirs contradictoires, conduisant finalement au chaos dans l'univers. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et les [grands] navires qui naviguent sur la mer avec ce qui profite aux gens, et ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie... »

L'observation du cycle de l'eau, parfaitement équilibré, révèle l'existence d'un Créateur. L'eau s'évapore de l'océan, remonte, puis se condense pour former des pluies acides qui s'abattent sur les montagnes. Ces dernières neutralisent ces pluies acides, les rendant ainsi sans danger pour les humains et les animaux. Toute altération de ce système parfaitement équilibré pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour la vie sur Terre. Le sel présent dans l'océan empêche la décomposition des organismes marins morts de polluer la mer. Une contamination de l'océan mettrait en péril la vie marine, et les polluants qui en résulteraient affecteraient également les organismes terrestres. L'eau des océans et des

mers est structurée de telle sorte que la vie marine puisse s'épanouir et que les grands navires puissent naviguer à sa surface. Un changement, même minime, de la composition de l'eau perturberait cet équilibre, permettant soit à la vie marine de prospérer, soit aux navires de naviguer, mais pas aux deux simultanément. Aujourd'hui encore, le transport maritime est le mode de transport mondial le plus répandu. Cet équilibre parfait est donc crucial pour le maintien de la vie sur Terre.

L'évolution représente un type de mutation, intrinsèquement imparfait. Cependant, lorsqu'on observe la grande variété des espèces, il apparaît clairement qu'elles ont été créées de manière parfaitement équilibrée, leur permettant de prospérer dans leurs environnements spécifiques. Prenons l'exemple du chameau, spécialement conçu pour supporter des températures extrêmes et survivre pendant de longues périodes sans eau. Il est parfaitement adapté à la vie dans le désert. Chapitre 88 Al Ghashiyah, verset 17 :

« Alors ne regardent-ils pas les chameaux, comment ils ont été créés ? »

La chèvre a été soigneusement conçue pour garantir que toutes les impuretés présentes dans son corps soient entièrement filtrées du lait qu'elle produit. Un mélange des deux rendrait le lait impropre à la consommation. Chapitre 16 An Nahl, verset 66 :

« Et en effet, pour vous, faire paître le bétail est une leçon. Nous vous abreuvons de ce qu'il y a dans leurs ventres – entre excréments et sang – un lait pur, agréable à boire. »

Chaque espèce possède une durée de vie distincte qui empêche l'une d'elles de dominer les autres. Par exemple, les mouches ont une durée de vie incroyablement brève de 3 à 4 semaines et peuvent pondre jusqu'à 500 œufs. Si leur durée de vie était prolongée, la population de mouches pourrait être déséquilibrée, risquant de submerger toutes les autres espèces de l'écosystème. À l'inverse, les organismes à la durée de vie beaucoup plus longue ne produisent généralement qu'un nombre limité de descendants. Cette caractéristique est cruciale pour la gestion de leurs populations. Une telle situation ne peut s'expliquer par une simple coïncidence, ni être suffisamment clarifiée par la théorie de l'évolution. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et [Sa] direction des vents et des nuages contrôlés entre le ciel et la terre... »

Les vents jouent un rôle essentiel dans la pollinisation, contribuant à la reproduction de nombreuses cultures, plantes et arbres. Tout au long de l'histoire, le vent a joué un rôle crucial pour la navigation maritime, qui demeure aujourd'hui le principal moyen de transport de marchandises à l'échelle mondiale. Les vents sont essentiels pour déplacer les nuages de pluie vers des zones déterminées, garantissant ainsi la disponibilité de l'eau nécessaire à la vie, car la création ne peut prospérer sans elle. Un système éolien équilibré est observable sur Terre ; sans vent, la création serait

désordonnée, tandis qu'un excès de vent engendrerait le chaos. De même, les précipitations sont méticuleusement régulées ; une insuffisance de précipitations peut entraîner sécheresses et famines, tandis qu'un excès de pluie peut provoquer de graves inondations. Chapitre 23, Al Mu'minun, verset 18 :

« Et Nous avons fait descendre du ciel une pluie en quantité mesurée et l'avons déposée sur la terre. Et certes, Nous sommes capables de la reprendre. »

Ce système parfaitement équilibré n'est pas le fruit du hasard et témoigne clairement de l'influence du Créateur. Quiconque contemple ces systèmes parfaitement équilibrés ne peut raisonnablement réfuter la présence d'un Créateur unique qui gouverne toutes choses. Chapitre 11 Hud, verset 11 :

« Et s'ils ne vous répondent pas, sachez alors que le Coran a été révélé avec la connaissance d'Allah et qu'il n'y a de divinité que Lui. Alors, ne seriez-vous pas musulmans ? »

De plus, puisqu'Allah, le Très-Haut, est l'unique Créateur de la vie et de la mort et qu'Il soutient toute la création, Il est le seul à mériter obéissance. Lorsqu'une personne prend soin de certains aspects des besoins d'autrui, comme lui fournir un logement, elle mérite gratitude. Ainsi, puisqu'Allah, le Très-Haut, a accordé à l'humanité tous les bienfaits de l'univers, il est juste

et légitime qu'elle Lui exprime sa gratitude. Manifester sa gratitude intentionnellement signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement est souligné dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Une intention sincère est clairement indiquée lorsqu'une personne ne recherche ni n'anticipe aucune reconnaissance ou récompense de la part d'autrui. Exprimer sa gratitude verbalement implique soit de parler positivement, soit de choisir de garder le silence. De plus, manifester sa gratitude par des actes signifie utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique accroît les bienfaits et apporte la paix de l'esprit, ici-bas comme dans l'au-delà, grâce à un équilibre mental et physique et à une juste intégration de chaque chose et de chaque individu dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

De plus, lorsqu'une personne possède un bien, il est considéré comme approprié et acceptable de l'utiliser comme bon lui semble. Puisqu'Allah, le Très-Haut, est le Créateur, le Propriétaire et le Soutien de toute chose dans l'univers, y compris l'humanité, Il est l'unique autorité sur ce qui devrait se passer dans l'univers et ce qui ne devrait pas y arriver. Ainsi, il est juste que chacun suive la voie d'Allah, le Très-Haut, car Il est le propriétaire légitime de l'univers tout entier, y compris lui-même.

De même, lorsqu'une personne prête ses biens à quelqu'un d'autre, il est juste que l'emprunteur en fasse usage selon les préférences de son propriétaire. Allah, Exalté soit-Il, a accordé chaque bienfait à une personne sous forme de prêt temporaire. Ces biens ne sont pas des dons. Comme tout prêt temporel, celui-ci doit être remboursé. La seule façon de s'acquitter de cette obligation est d'utiliser ces biens d'une manière qui plaise à Allah, Exalté soit-Il. Inversement, les bienfaits du Paradis étant des dons, chacun aura la liberté d'en profiter comme il l'entend. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« ...Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, dont vous avez hérité à cause de ce que vous faisiez. » »

Il ne faut pas confondre les bénédictions terrestres temporaires, qui ne sont qu'un prêt, avec les dons éternels du Paradis.

Après avoir invité les gens à accepter l'impossibilité de produire un texte semblable au Saint Coran, prouvant ainsi son origine divine, Il indique la principale raison pour laquelle les gens rejettent l'islam malgré toutes les preuves en sa faveur. Chapitre 11, Hud, verset 15 :

« Quiconque désire la vie de ce monde et ses ornements... »

L'adhésion à l'islam, contrairement à toutes les autres religions et modes de vie, implique de maîtriser ses désirs en utilisant correctement les bienfaits accordés, conformément aux enseignements islamiques. Par conséquent, ceux qui se laissent submerger par leurs désirs matériels n'accepteront ni ne mettront en pratique les enseignements islamiques, même s'ils en affirment verbalement la foi. De ce fait, ils persisteront à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits accordés. Chapitre 11 Hud, verset 15 :

« Quiconque désire la vie présente et ses ornements, Nous le rétribuerons pleinement selon ses œuvres, et il n'en sera pas privé. »

Par conséquent, chaque aspect de leur existence – famille, amitiés, carrière et richesse – deviendra source d'anxiété. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils risquent d'attribuer injustement leur stress à d'autres, comme un proche. En s'éloignant de ces influences bénéfiques, ils compromettent leur bien-être mental, ce qui peut conduire à la dépression,

à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Cette situation est particulièrement visible chez ceux qui abusent systématiquement de leurs biens, notamment les personnes aisées et célèbres qui, malgré la réussite matérielle qu'elles ont obtenue grâce à leurs efforts, sont constamment confrontées à des problèmes de santé mentale. Et comme leur comportement les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, tous leurs efforts et leur réussite matérielle seront vains ici-bas et, par conséquent, ils atteindront l'au-delà les mains vides. Leur châtement dans l'au-delà sera donc bien pire que tout ce qu'ils ont connu ici-bas. Chapitre 11 Hud, verset 16 :

« Ceux-là n'ont d'autre issue que le Feu. Et ce qu'ils y faisaient était vain, et ce qu'ils faisaient était vain. »

Il faut comprendre que nos efforts et notre réussite matérielle ne sont véritablement bénéfiques que s'ils nous apportent la paix de l'esprit dans les deux mondes. S'ils ne nous y conduisent pas, nous gaspillons notre temps et notre énergie, même si nous connaissons des moments de bonheur et obtenons la réussite matérielle. Pour éviter ce résultat, il est essentiel de comprendre la distinction entre bonheur et paix de l'esprit. Le bonheur est une émotion qui dépend des circonstances. Par exemple, une personne peut ressentir du bonheur dans un cadre agréable, comme une fête. Cependant, le bonheur étant une émotion, il est assez volatile ; un seul mot ou un seul événement peut altérer notre sentiment de bonheur, et il est donc éphémère. Par conséquent, ceux qui courent après le bonheur le trouveront insaisissable, quel que soit le luxe matériel dont ils disposent et dont ils jouissent. Cela est particulièrement évident lorsqu'on observe les personnes riches et célèbres, qui peinent souvent à maintenir leur bonheur en participant à de fréquentes activités sociales. Un tel comportement les

conduira à mal utiliser les bienfaits qu'ils ont reçus. Par conséquent, ils finiront par se retrouver dans un état mental et physique déséquilibré, ils égarent tout et tous dans leur vie et ne se prépareront pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela entraînera stress, défis et difficultés dans les deux mondes. Chapitre 9 : At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

La paix de l'esprit est un état indépendant des circonstances extérieures. En effet, une personne qui jouit de cette paix intérieure reste insensible aux situations difficiles, comme la perte d'un être cher. La tristesse n'éclipsera pas sa paix intérieure, tandis que la tristesse peut facilement ternir son bonheur. Par conséquent, la paix de l'esprit est à la fois stable et durable, à condition de réunir les conditions nécessaires à son maintien. Allah, le Très-Haut, créateur du corps humain, sait mieux que quiconque comment atteindre la paix intérieure en parvenant à un état mental et physique équilibré et en organisant sa vie et ses relations de manière appropriée. Il est donc essentiel d'adopter et de mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même lorsque ces enseignements entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit agir comme un patient sage qui prend connaissance des conseils de son médecin et les suit, conscient que c'est dans son intérêt, même s'ils impliquent des traitements désagréables et un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage atteindra une santé mentale et physique optimale, celui qui accepte et adhère aux enseignements de l'islam prospérera.

Si l'on ne saisit pas la distinction entre bonheur et paix de l'esprit, on risque de faire un mauvais usage des bienfaits reçus, ce qui nous empêchera d'atteindre la paix de l'esprit, même si l'on connaît de brefs moments de bonheur. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Celui qui comprend la différence entre les moments de bonheur et la paix intérieure dans les deux mondes adoptera donc le bon comportement. Il s'efforcera d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela lui garantira un état mental et physique harmonieux, une position appropriée pour chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement favorisera la tranquillité dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 17 :

« Est-ce que celui qui s'appuie sur une preuve évidente venant de son Seigneur est comme celui mentionné ci-dessus ?... »

De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a offert un modèle parfait à l'humanité. Il a clairement démontré que celui qui obéit à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a

accordés obtiendra la paix de l'esprit dans les deux mondes, malgré les difficultés rencontrées au cours de sa vie. Cela est clairement démontré lorsqu'on étudie la vie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 11 Hud, verset 17 :

« ...Et un témoignage de Sa part l'accompagne... »

Mais comme l'indique ce verset, on n'obtiendra la paix de l'esprit dans les deux mondes qu'en mettant en pratique les enseignements de l'islam. Une déclaration de foi verbale en l'islam sans actes ne suffit donc pas à obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. C'est la principale raison pour laquelle de nombreux musulmans qui ne concrétisent pas leur déclaration de foi verbale en l'islam ne parviennent pas à la paix de l'esprit, car ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état mental et physique déséquilibré, perdront tout et tous dans leur vie, et finiront par ne pas se préparer correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, malgré leur déclaration de foi verbale en l'islam.

On peut également observer les nations précédentes pour comprendre clairement que ceux qui obéissaient à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur avait accordés, conformément à leurs enseignements divins, obtenaient la paix de l'esprit dans les deux mondes. En revanche, ceux qui Lui désobéissaient souffraient dans les deux mondes, même s'ils bénéficiaient de quelques luxes terrestres. Chapitre 11 Hud, verset 17 :

« ... et avant cela, c'était l'Écriture de Moïse pour guider et comme miséricorde... »

Ce verset rappelle à chacun d'éviter un état d'esprit égocentrique, se concentrant uniquement sur sa propre vie et sa situation. Adopter cette perspective erronée risque de négliger les leçons importantes tirées des événements historiques, de ses propres expériences et des situations rencontrées par autrui. Comprendre ces aspects est l'une des méthodes les plus efficaces pour améliorer son comportement et prévenir la répétition des erreurs passées, favorisant ainsi la paix intérieure. Par exemple, observer des personnalités riches et renommées abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, se retrouvant accablées par l'anxiété, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des pensées suicidaires – malgré de brefs moments de joie et de luxe – est une leçon cruciale. Il incite à éviter d'abuser des bienfaits reçus, renforçant ainsi l'idée que la véritable tranquillité ne découle pas des richesses matérielles ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait susciter l'appréciation de son propre bien-être et encourager à en faire bon usage avant qu'il ne soit perdu. Par conséquent, l'Islam exhorte constamment les musulmans à rester vigilants et conscients, plutôt que de se laisser absorber par leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure.

Ceux qui ont adopté la bonne attitude, parmi les gens du Livre, comme Abdullah Bin Salam (qu'Allah les agrée), ont fait preuve de sincérité envers Allah, l'Exalté, et ont donc accepté l'islam lorsqu'il leur a été présenté. Chapitre 11 Hud, verset 17 :

« ...et auparavant, le Livre de Moïse était là pour guider et pour faire miséricorde. Ceux-là [les croyants aux révélations antérieures] croient au Coran... »

Ils reconnaissaient le Saint Coran car ils connaissaient son Auteur, Allah, l'Exalté, et ils reconnaissaient le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car tous deux avaient été mentionnés dans leurs Écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »

De plus, tant les gens du Livre que les non-musulmans résidant à La Mecque reconnaissaient que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'avait pas acquis de connaissance des écrits divins antérieurs, ce qui rend inconcevable qu'il ait fabriqué le Saint Coran. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 48 :

« Et avant cela, tu n'as récité aucun Livre, et tu n'en as pas gravé de la main droite. Autrement, les falsificateurs auraient douté. »

Les gens du Livre étaient considérés comme les gardiens de la sagesse sacrée, ce qui leur conférait une position unique dans la société, même parmi les idolâtres. Cependant, ce statut vénéré se heurta à une forte opposition avec l'essor de l'islam.

Les gens du Livre enviaient le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car il descendait du Saint Prophète Ismaël (paix et bénédictions sur lui), et non de son frère, le Saint Prophète Isaac (paix et bénédictions sur lui), comme eux. Leur système de croyances reposait entièrement sur l'importance de la lignée, qui, selon eux, leur conférait un sentiment de supériorité. Par conséquent, il leur était difficile d'accepter un Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui) issu d'une lignée différente, car cela aurait affaibli le complexe de supériorité qu'ils avaient forgé.

De plus, les érudits parmi les gens du Livre reconnaissaient qu'embrasser l'islam nécessiterait d'utiliser les bénédictions reçues conformément à la guidance divine, ce qui contredisait leurs désirs. Ils craignaient également que la conversion à l'islam ne les prive de l'autorité, du respect et du statut social qu'ils avaient acquis au sein de leur communauté, ce qui renforçait encore leur opposition à l'islam. Il faut se méfier de cet état d'esprit, car il ne fera que les encourager à continuer à abuser des bénédictions reçues. En conséquence, ils connaîtront des troubles de santé mentale et physique, égarent tout et tous ceux qui les entourent et ne se prépareront pas adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cet état d'esprit les mènera finalement au stress, aux difficultés et aux défis dans les deux mondes, quel que soit leur confort matériel. Chapitre 11 Hud, verset 17 :

« ...Mais quiconque, parmi les [diverses] factions, n'y croit pas, le Feu lui est promis... »

De plus, ce verset nous met en garde : si un musulman imite l'attitude des gens du Livre, qui n'ont pas appuyé leur déclaration verbale de foi en Allah, le Très-Haut, par des actes concrets, il risque de perdre sa foi, comme les gens du Livre. Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante ; elle a besoin de la subsistance d'actes d'obéissance pour s'épanouir et perdurer. Tout comme une plante privée de soleil finit par se faner, la foi d'un individu peut s'affaiblir et périr sans le soutien d'actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave.

Pour éviter ce résultat, il faut acquérir la certitude de la foi. Chapitre 11 Hud, verset 17 :

« ...Ne doute donc pas à ce sujet. C'est la vérité venant de ton Seigneur... »

Une foi solide est essentielle pour maintenir l'engagement d'obéir à Allah, le Très-Haut, en toute situation, que ce soit dans les moments de prospérité ou de difficulté. Cette foi profonde se nourrit de la compréhension et de l'application des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements démontrent que la véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, apporte la paix ici-bas et dans l'au-delà. En revanche, ceux qui ignorent les principes de l'islam ont souvent une foi faible, ce qui les rend plus vulnérables à l'abandon de l'obéissance, surtout lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Ce manque de compréhension peut occulter la vérité selon laquelle abandonner ses désirs au profit de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, est essentiel pour atteindre une paix véritable dans les deux mondes. Il est donc crucial de renforcer sa foi en recherchant la connaissance islamique et en l'appliquant dans sa vie, garantissant ainsi une obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui leur sont accordées, comme le soulignent les enseignements islamiques, favorisant ainsi un état mental et physique équilibré et la bonne priorisation de tous les domaines de leur vie.

Mais comme l'obéissance à Allah, le Très-Haut, implique un usage judicieux des bienfaits accordés, conformément aux enseignements de l'islam, elle entre inévitablement en contradiction avec les désirs matériels des gens. Par

conséquent, nombreux sont ceux qui n'acceptent ni ne soutiennent leur déclaration de foi verbale en l'islam, alors que seule cette voie permet d'atteindre la paix de l'esprit. Chapitre 11 Hud, verset 17 :

« ...Ne doute donc pas à ce sujet. C'est la vérité venant de ton Seigneur. Mais la plupart des gens ne croient pas. »

Lorsqu'on observe le mépris de la majorité de la société pour les enseignements de l'islam, on peut supposer que les actions de la majorité sont justes et, par conséquent, les suivre sans aucune considération ni introspection. Cependant, l'opinion majoritaire n'est pas nécessairement exacte. L'histoire a démontré que l'opinion ou la croyance dominante peut être démentie par l'émergence de nouvelles preuves et de nouvelles connaissances, comme l'idée erronée selon laquelle la Terre est plate. Il est crucial d'éviter de se comporter comme des moutons en se conformant aveuglément à l'opinion majoritaire, car cela conduit souvent à de mauvaises décisions, tant dans les affaires matérielles que religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun devrait utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont accordés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves, ce qui lui permet de faire des choix éclairés, même si ces choix diffèrent des opinions dominantes de la majorité. En effet, l'islam condamne fermement la pratique consistant à suivre aveuglément les autres en matière religieuse pour cette raison et exhorte donc les musulmans à apprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Allah, le Très-Haut, met ensuite en garde ceux qui Lui désobéissent intentionnellement en interprétant mal les enseignements divins à des fins lucratives, comme l'ont fait nombre des gens du Livre. Chapitre 11 Hud, verset 18 :

« Et qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah ?... »

En effet, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, que la quête de richesse et de statut social peut être plus préjudiciable à la foi que la dévastation causée par deux loups affamés attaquant un troupeau de

moutons. En effet, ceux qui recherchent la richesse matérielle et le pouvoir compromettent souvent leurs croyances pour satisfaire ces ambitions. Dans leur quête incessante de richesses et d'influence, ils désobéiront à Allah, l'Exalté, tout en acquérant et en conservant ces biens, en particulier dans la société contemporaine. Plus le désir de telles ambitions est fort, plus le risque de désobéir à Allah, l'Exalté, et de nuire à autrui est grand. L'histoire illustre les mesures extrêmes auxquelles certains individus ont eu recours dans leur quête de pouvoir et de richesse, y compris le meurtre injuste d'innocents. Un musulman devrait plutôt se concentrer sur l'obtention d'un revenu légal qui réponde à ses besoins et à ses responsabilités. S'ils accèdent à un rôle de leadership, ils doivent s'acquitter de leurs fonctions d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, en veillant à ce que cela favorise la paix pour eux-mêmes et pour les autres, ici-bas et dans l'au-delà. D'autre part, l'histoire montre que l'usage abusif de la richesse et du pouvoir entraîne inévitablement stress, difficultés et défis pour l'individu, même si ces conséquences ne sont pas immédiatement perceptibles pour lui ou son entourage. Dans cette vie, l'usage abusif des bienfaits qui lui ont été accordés perturbera sa santé mentale et physique et l'amènera à égarer tout et tous dans sa vie, compromettant ainsi sa préparation à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et souffrances, ici-bas comme dans l'au-delà, quels que soient les avantages matériels qu'ils pourraient obtenir. Au Jour du Jugement, la justice triomphera. L'oppresseur sera contraint de transférer ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, portera le fardeau de leurs péchés jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait conduire l'oppresseur à la damnation en Enfer le Jour du Jugement, indépendamment de son respect des droits d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement crucial est souligné dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579, chapitre 11, Hud, verset 18 :

Et qui est plus injuste que celui qui forge un mensonge contre Allah ? Ceux-là seront présentés devant leur Seigneur, et les témoins diront : « Ce sont

ceux-là qui ont menti contre leur Seigneur. » Assurément, la malédiction d'Allah est sur les injustes.

De plus, lorsqu'un individu déforme délibérément la connaissance divine à des fins personnelles, il égarera certainement les autres. Il est essentiel de s'abstenir d'égarer autrui, car ses péchés ne feront que s'aggraver, même posthume, tant que l'on suivra ses mauvais conseils. Cette mise en garde est soulignée dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2674, chapitre 11 Hud, verset 19 :

« Ceux qui ont détourné [les gens] du sentier d'Allah et ont cherché à le rendre tortueux... »

On peut également égarer autrui lorsqu'on ne concrétise pas sa déclaration de foi verbale en Allah, le Très-Haut, par des actes. Par conséquent, d'autres personnes, comme leurs enfants, observeront leur comportement et supposeront qu'ils agissent conformément aux enseignements de l'islam, alors que ce n'est pas le cas. De plus, lorsqu'on n'obéit pas à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam, on déforme l'islam auprès du monde extérieur. Par conséquent, les non-musulmans et les autres musulmans seront dissuadés d'accepter ou d'appliquer les enseignements de l'islam lorsqu'ils constateront leur mauvais caractère et leurs mauvaises actions. Chapitre 11 Hud, verset 19 :

« Ceux qui ont détourné [les gens] du sentier d'Allah et ont cherché à le rendre tortueux... »

En fait, celui qui ne met pas en pratique sa déclaration de foi verbale, comme l'ont fait beaucoup de gens du Livre, risque de perdre la foi avant de quitter ce monde. Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante qui a besoin de se nourrir par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée des nutriments essentiels, comme la lumière du soleil, périt, de même la foi d'une personne peut diminuer et s'éteindre si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. Chapitre 11 Hud, verset 19 :

« Ceux qui ont détourné [les gens] du sentier d'Allah et ont cherché à le rendre tortueux, alors qu'ils étaient mécréants quant à l'au-delà. »

En général, lorsqu'une personne choisit une voie différente de celle de ses pairs, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres choix, surtout si ces choix privilégient les désirs personnels au détriment de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela peut entraîner des critiques envers ceux qui restent fermes dans leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, des facteurs sociétaux tels que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent souvent une pression sur les

individus adhérant aux valeurs islamiques. La promotion de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leurs aspirations à la richesse et au statut social. Les industries qui critiquent l'islam résistent généralement à l'intégration des principes islamiques et découragent les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue grandement au sentiment anti-islamique répandu sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, ceux qui s'efforcent de suivre les principes islamiques, qui prônent la modération des désirs personnels et le bon usage des bienfaits qui leur ont été accordés, se heurtent souvent à des réactions négatives de la part d'individus qui cèdent à l'excès, agissant sans retenue sur leurs impulsions, l'islam les qualifiant d'animaux. Ces individus tentent fréquemment de dissuader les autres d'embrasser l'islam et de décourager les musulmans de pratiquer leur foi, tentant de les inciter à adopter un mode de vie marqué par des désirs débridés. Ils se concentrent souvent sur des aspects spécifiques de l'islam, comme le code vestimentaire féminin, afin de le rendre moins attrayant. Cependant, les personnes perspicaces peuvent facilement reconnaître la superficialité de ces critiques, qui naissent d'un mépris pour l'importance accordée par l'islam à l'autodiscipline. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire islamique pour les femmes, ils ne soumettent pas d'autres professions importantes, comme les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et les affaires, au même niveau de contrôle. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la faiblesse et le manque de profondeur de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes fondamentaux de l'islam et la discipline de ses adeptes qui suscitent ces diverses attaques contre l'islam, les incitant à le critiquer par tous les moyens possibles. Chapitre 11 Hud, verset 19 :

« Ceux qui ont détourné [les gens] du sentier d'Allah et ont cherché à le rendre tortueux, alors qu'ils étaient mécréants quant à l'au-delà. »

En toutes circonstances, chacun doit s'engager résolument dans la véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, sachant que ce dévouement lui apportera la tranquillité et le protégera des influences négatives d'autrui, même si cette protection n'est pas immédiatement visible. Sa loyauté envers Allah, le Très-Haut, lui permettra de faire un usage judicieux des bienfaits reçus. Cet état d'esprit l'aidera à atteindre un état mental et physique harmonieux, lui permettant de gérer efficacement tous les aspects et relations de sa vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement favorisera la paix dans les deux mondes. Ainsi, il sera bien guidé dans chaque situation, qu'elle soit facile ou difficile, renforçant ainsi sa paix intérieure et lui assurant des récompenses infinies dans les deux mondes.

En revanche, choisir d'ignorer les commandements d'Allah, l'Exalté, au nom de l'approbation d'autrui mènera à une perte de paix intérieure, car de telles décisions encourageront la mauvaise utilisation des bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 11 Hud, verset 20 :

« Ceux-là ne faisaient pas échouer [Allah] sur terre, et ils n'avaient pas, en dehors d'Allah, de protecteurs... »

Celui qui abuse des bienfaits reçus ne doit pas se laisser tromper en pensant que le simple fait de ne pas avoir encore subi de conséquences ou de ne pas avoir reconnu de châtement signifie qu'il échappera totalement à la punition. En conséquence de son comportement, chaque aspect de son existence – famille, amis, carrière et richesse – deviendra une source d'anxiété. S'il persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, il attribuera à tort son stress à d'autres, notamment à ses proches. En s'éloignant de ces influences positives, il ne fera qu'aggraver ses problèmes de santé mentale, ce qui entraînera dépression, toxicomanie et même idées suicidaires. Ce résultat est particulièrement visible chez ceux qui abusent systématiquement de leurs bienfaits, comme les personnes riches et célèbres, même s'ils jouissent de certains luxes terrestres. Et comme leur comportement les a empêchés de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur châtement dans l'au-delà sera bien plus lourd. Chapitre 11 Hud, verset 20 :

« ...Pour eux, le châtement sera multiplié... »

Ils auraient dû apprendre à adopter le bon comportement en observant les mauvaises conduites des anciens et de leurs contemporains, ainsi que les conséquences qui en découlaient. Chapitre 11 Hud, verset 20 :

« ...Ils ne pouvaient ni entendre ni voir. »

Ce verset rappelle donc aux gens d'éviter une attitude égocentrique, se concentrant uniquement sur leur propre vie et leurs situations. Ceux qui adoptent cette attitude risquent de passer à côté d'importantes leçons tirées des événements historiques, de leurs expériences personnelles et des difficultés rencontrées par autrui. Apprendre de ces éléments est l'un des meilleurs moyens d'améliorer son comportement et d'éviter de répéter les erreurs passées, favorisant ainsi la paix intérieure. Par exemple, voir des personnes riches et célèbres faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, pour finalement être accablées par l'anxiété, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des pensées suicidaires – malgré de brefs moments de bonheur et de luxe – offre une leçon essentielle. Cela apprend à ne pas abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, renforçant l'idée que la paix véritable ne découle pas de la richesse matérielle ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait inspirer la gratitude pour son propre bien-être et encourager à en faire bon usage avant qu'il ne soit retiré. C'est pourquoi l'islam encourage constamment les musulmans à rester vigilants et conscients, plutôt que de se laisser absorber par leurs propres préoccupations au point de négliger le monde qui les entoure. Mais si l'on ne s'inspire pas des autres, qu'ils soient passés ou présents, on adopte des codes de conduite humains qui ne font que les encourager à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, on se retrouve dans un état de déséquilibre mental et physique, ce qui les amène à égarer tout et tous dans leur vie, et finalement à ne pas se préparer correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. Chapitre 11 Hud, verset 21 :

« Ce sont ceux-là qui se seront perdus... »

Et tous leurs efforts et leur succès terrestre seront vains dans ce monde, car ces choses ne les ont pas conduits à la paix de l'esprit, malgré les moments de bonheur qu'ils ont vécus. Chapitre 11 Hud, verset 21 :

« ...et ils ont perdu ce qu'ils avaient l'habitude d'inventer. »

Et chapitre 18 Al Kahf, versets 103-104 :

Dis : « Veux-tu que nous [les croyants] t'informions des plus grands perdants quant à leurs œuvres ? Ceux dont l'effort est vain dans la vie présente, alors qu'ils croient bien faire dans leur travail. »

Et comme leur mode de vie les empêchait d'utiliser correctement les bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, leur avait accordés, ils ont négligé de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement. Leurs pertes et leur châtement s'aggraveront donc dans l'au-delà, et ils ne bénéficieront plus d'aucun répit ni d'aucune seconde chance pour corriger leur comportement. Chapitre 11 Hud, verset 22 :

« Certes, ce sont eux, dans l'au-delà, qui seront les plus grands perdants. »

Il faut donc éviter ce résultat en acceptant sincèrement l'islam et en concrétisant sa déclaration de foi verbale par des actes, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Chapitre 11 Hud, verset 23 :

« Certes, ceux qui croient, accomplissent de bonnes œuvres et s'humilient devant leur Seigneur... »

Mais pour obéir correctement à Allah, le Très-Haut, ils doivent faire preuve d'humilité en acceptant qu'Allah, le Très-Haut, sait toute chose et sait comment ils doivent utiliser les bienfaits qu'Il leur a accordés afin d'atteindre la paix de l'esprit, même si cette vérité contredit leurs désirs matériels. Ils doivent accepter qu'Allah, le Très-Haut, a créé et possède toute chose, y compris eux-mêmes, et qu'ils doivent utiliser leur vie et les bienfaits qu'Il leur a accordés de manière à Lui plaire. Celui qui accepte ces vérités utilisera correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, sachant que c'est ce qui lui convient le mieux. Cela garantira un état mental et physique harmonieux, positionnant chaque chose et chaque personne de manière appropriée dans sa vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 23 :

« ...ce sont les compagnons du Paradis ; ils y demeureront éternellement. »

Mais ceux qui négligent les bienfaits de l'acceptation et de la mise en pratique des enseignements islamiques, car cela contredit leurs désirs matériels, et adoptent une attitude arrogante en croyant savoir mieux qu'Allah, le Très-Haut, comment atteindre la paix intérieure et extérieure et avoir davantage le droit de décider de ce qu'ils veulent faire de la vie et des bienfaits qu'Il leur a accordés, persisteront à Lui désobéir en faisant un mauvais usage de ces bienfaits. Leur arrogance et leur dépendance aux désirs matériels les rendront aveugles et sourds à l'évidence que seul un imbécile pourrait nier. Contrairement à ceux qui adoptent la bonne mentalité et atteignent ainsi la paix intérieure, cette personne, qui reste aveugle et sourde à la vérité, persistera à s'opposer à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, chaque aspect de sa vie, y compris sa famille, ses amis, sa carrière et sa fortune, deviendra une source de détresse. S'ils persistent à ignorer Allah, le Très-Haut, ils imputeront à tort leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de leur vie, comme leurs proches. En se privant de ces influences positives, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, ce qui pourrait conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent continuellement des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les riches et les célébrités, malgré leurs expériences matérielles apparemment agréables. Chapitre 11 Hud, verset 24 :

« L'exemple des deux partis est comme celui de l'aveugle et du sourd, de celui qui voit et de celui qui entend. Sont-ils égaux en comparaison ? Alors, ne réfléchirez-vous pas ? »

Par conséquent, chacun devrait adopter et mettre en pratique les principes islamiques pour son propre bien, même si cela entre en conflit avec ses souhaits personnels. Il devrait se comporter comme un patient sage qui suit les recommandations de son médecin, conscient que cela sert ses intérêts, même face à des traitements désagréables et à un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et applique les enseignements islamiques. Car seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique équilibré et à organiser correctement tout et chacun dans sa vie. La compréhension de la santé mentale et physique dont dispose la société ne suffira jamais à atteindre cet objectif, malgré des recherches approfondies, car elle ne peut répondre à tous les défis auxquels une personne peut être confrontée. Leurs conseils ne peuvent éliminer toutes les formes de stress mental et physique, ni garantir une organisation correcte de tout et de chacun dans sa vie, en raison de limites de connaissances, d'expérience, de prévoyance et de préjugés inhérents. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance universelle, qu'Il a partagée avec l'humanité à travers le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 11 Hud, verset 24 :

« L'exemple des deux partis est comme celui de l'aveugle et du sourd, de celui qui voit et de celui qui entend. Sont-ils égaux en comparaison ? Alors, ne réfléchirez-vous pas ? »

La clarté de cette vérité apparaît lorsqu'on observe les personnes qui utilisent les bienfaits reçus conformément aux enseignements de l'islam, contrairement à celles qui ne le font pas. S'il est vrai que de nombreux

patients peuvent ne pas comprendre la science des médicaments qui leur sont prescrits et donc faire une confiance aveugle à leurs médecins, Allah, le Très-Haut, exhorte chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin d'en apprécier l'impact positif sur sa vie. Il n'exige pas que les gens acceptent les enseignements de l'islam sans les remettre en question ; il désire plutôt qu'ils en reconnaissent la véracité à travers les bienfaits évidents qu'ils procurent. Cependant, cela exige que chacun aborde les enseignements de l'islam avec un esprit ouvert et impartial. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, puisqu'Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des individus, la demeure de la paix de l'esprit, Il est le seul à déterminer qui la reçoit et qui la refuse. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Il est évident qu'Allah, le Très-Haut, n'accorde la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent les bienfaits qu'Il a accordés conformément aux principes énoncés dans les enseignements islamiques. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 11 – Hud, versets 25-123 sur 123

وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوْمِهِ إِنِّي لَكُمْ نَذِيرٌ مُّبِينٌ ﴿٢٥﴾

أَنْ لَا تَعْبُدُوا إِلَّا اللَّهَ إِنِّي أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ أَلِيمٍ ﴿٢٦﴾

فَقَالَ الْمَلَأُ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ قَوْمِهِ مَا نَرِيكَ إِلَّا بَشَرًا مِثْلَنَا وَمَا نَرِيكَ اتَّبَعَكَ إِلَّا الَّذِينَ هُمْ أَرَادُوا بِآدَائِكَ بَادِيَ الرَّأْيِ وَمَا نَرِي لَكُمْ عَلَيْنَا مِنْ فَضْلٍ بَلْ نَظُنُّكُمْ كَاذِبِينَ ﴿٢٧﴾

قَالَ يَنْقَوْمُ أَرَأَيْتُمْ إِنْ كُنْتُ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِنْ رَبِّي وَءَاثَنِي رَحْمَةً مِنْ عِنْدِهِ فَعُمِّيَتْ عَلَيْكُمْ أَنُلْزِمُكُمْوهَا وَأَنْتُمْ لَهَا كَاهُونَ ﴿٢٨﴾

وَيَنْقَوْمُ لَا أَسْأَلُكُمْ عَلَيْهِ مَا لَا إِنْ أَجْرِي إِلَّا عَلَى اللَّهِ وَمَا أَنَا بِطَارِدِ الَّذِينَ ءَامَنُوا إِنَّهُمْ مُلْكُوا رَبِّهِمْ وَلِنُكْفِيَ عَنْكُمْ قَوْمًا يَجْهَلُونَ ﴿٢٩﴾

وَيَنْقَوْمُ مَنْ يَنْصُرُنِي مِنَ اللَّهِ إِنْ طَرَدْتُهُمْ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٣٠﴾

وَلَا أَقُولُ لَكُمْ عِنْدِي خَزَائِنُ اللَّهِ وَلَا أَعْلَمُ الْغَيْبَ وَلَا أَقُولُ إِنِّي مَلَكٌ وَلَا أَقُولُ لِلَّذِينَ تَزْدَرِي أَعْيُنُكُمْ لَنْ يُؤْتِيَهُمُ اللَّهُ خَيْرًا اللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا فِي أَنْفُسِهِمْ إِنِّي إِذَا لَمِنَ الظَّالِمِينَ ﴿٣١﴾

قَالُوا يَنْتُحِ قَدْ جَدَلْتَنَا فَأَكْثَرْتَ جِدْلَنَا فَأَيْنَا بِمَا تَعِدُنَا إِنْ
كُنْتَ مِنَ الصّٰدِقِينَ ﴿٣٢﴾

قَالَ إِنَّمَا يَأْتِيَكُمْ بِهِ اللَّهُ إِنْ شَاءَ وَمَا أَنْتُمْ بِمُعْجِزِينَ ﴿٣٣﴾

وَلَا يَنْفَعُكُمْ نَصْحِي إِنْ أَرَدْتُ أَنْ أَنْصَحَ لَكُمْ إِنْ كَانَ اللَّهُ يُرِيدُ أَنْ
يُغْوِيَكُمْ هُوَ رَبُّكُمْ وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٣٤﴾

أَمْ يَقُولُونَ افْتَرَاهُ قُلْ إِنْ افْتَرَيْتُهُ، فَعَلَىٰ إِجْرَامِي وَأَنَا بَرِيءٌ مِّمَّا
يُجْرِمُونَ ﴿٣٥﴾

وَأَوْحَىٰ إِلَىٰ نُوحٍ أَنَّهُ لَنْ يُؤْمِنَ مِنْ قَوْمِكَ إِلَّا مَنْ قَدْ ءَامَنَ فَلَا
تَبْتَئِسْ بِمَا كَانُوا يَفْعَلُونَ ﴿٣٦﴾

وَأَصْنَعُ الْفُلَكَ بِأَعْيُنِنَا وَوَحِّينَا وَلَا تَخَاطِبْنِي فِي الَّذِينَ ظَلَمُوا إِنَّهُمْ
مُغْرَقُونَ ﴿٣٧﴾

وَيَصْنَعُ الْفُلَكَ وَكُلَّمَا مَرَّ عَلَيْهِ مَلَأَ مِنْ قَوْمِهِ سَخِرُوا مِنْهُ قَالَ
إِنْ تَسْخَرُوا مِنَّا فَإِنَّا نَسْخَرُ مِنْكُمْ كَمَا تَسْخَرُونَ ﴿٣٨﴾

فَسَوْفَ تَعْلَمُونَ مَنْ يَأْتِيهِ عَذَابٌ يُخْزِيهِ وَيَحِلُّ عَلَيْهِ عَذَابٌ
مُقِيمٌ ﴿٣٩﴾

حَتَّىٰ إِذَا جَاءَ أَمْرُنَا وَفَارَ التَّنُّورُ قُلْنَا احْمِلْ فِيهَا مِنْ كُلِّ زَوْجَيْنِ
أَثْنَيْنِ وَأَهْلَكَ إِلَّا مَنْ سَبَقَ عَلَيْهِ الْقَوْلُ وَمَنْ ءَامَنَ وَمَا ءَامَنَ مَعَهُ
إِلَّا قَلِيلٌ ﴿٤٠﴾

﴿٤٠﴾ وَقَالَ ارْكَبُوا فِيهَا بِسْمِ اللَّهِ مَجْرِبُهَا وَمُرْسَاهَا إِنَّ رَبِّي لَغَفُورٌ
رَّحِيمٌ ﴿٤١﴾

وَهِيَ تَجْرِي بِهِمْ فِي مَوْجٍ كَالْجِبَالِ وَنَادَىٰ نُوحٌ ابْنَهُ، وَكَانَ فِي
مَعْزِلٍ يَبْنَىٰ أَرْكَبَ مَعَنَا وَلَا تَكُن مَعَ الْكَافِرِينَ ﴿٤٢﴾

قَالَ سَتَاوَىٰ إِلَىٰ جَبَلٍ يَعْصِمُنِي مِنَ الْمَاءِ قَالَ لَا عَاصِمَ الْيَوْمَ
مِنْ أَمْرِ اللَّهِ إِلَّا مَنْ رَحِمَ وَحَالَ بَيْنَهُمَا الْمَوْجُ فَكَانَ مِنَ
الْمُعْرِقِينَ ﴿٤٣﴾

وَقِيلَ يَتَا أَرْضُ أَبْلَغِي مَاءَ لِي وَيَسْمَأْهُ أَقْلِعِي وَغِيضَ الْمَاءُ وَقُضِيَ
الْأَمْرُ وَأَسْتَوَتْ عَلَى الْجُودِيِّ وَقِيلَ بُعْدًا لِلْقَوْمِ الظَّالِمِينَ ﴿٤٤﴾

وَنَادَىٰ نُوحٌ رَبَّهُ، فَقَالَ رَبِّ إِنَّ ابْنِي مِنْ أَهْلِي وَإِنَّ وَعْدَكَ الْحَقُّ
وَأَنْتَ أَحْكَمُ الْحَاكِمِينَ ﴿٤٥﴾

قَالَ يَنُوحُ إِنَّهُ لَيْسَ مِنْ أَهْلِكَ إِنَّهُ عَمَلٌ غَيْرُ صَالِحٍ فَلَا تَتَّخِذِ مَالَيْسَ لَكَ
بِهِ عِلْمٌ إِنِّي أَعْطَكَ أَنْ تَكُونَ مِنَ الْجَاهِلِينَ ﴿٤٦﴾

قَالَ رَبِّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ أَنْ أَسْأَلَكَ مَا لَيْسَ لِي بِهِ عِلْمٌ وَإِلَّا تَغْفِرْ لِي
وَتَرْحَمْنِي أَكُنْ مِنَ الْخَسِرِينَ ﴿٤٧﴾

قِيلَ يٰنُوحُ اهْبِطْ بِسَلَامٍ مِنَّا وَبَرَكَاتٍ عَلَيْكَ وَعَلَىٰ أُمَمٍ مِّمَّنْ مَعَكَ
وَأُمُّهُ سَنَمِتَتْهُمُ ثُمَّ يَمَسُّهُمْ مِنَّا عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٤٨﴾

تِلْكَ مِنْ أَنْبَاءِ الْغَيْبِ نُوحِيهَا إِلَيْكَ مَا كُنْتَ تَعْلَمُهَا أَنْتَ وَلَا قَوْمُكَ مِنْ
قَبْلِ هَذَا فَاصْبِرْ إِنَّ الْعَقِيبَةَ لِلْمُتَّقِينَ ﴿٤٩﴾

وَإِلَىٰ عَادٍ أَخَاهُمْ هُودًا قَالَ يٰقَوْمِ اعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُمْ مِنْ إِلَهٍ
غَيْرُهُ إِنِّي أَنْتُمْ بِالْمُفْتَرُونَ ﴿٥٠﴾

يٰقَوْمِ لَا أَسْأَلُكُمْ عَلَيْهِ أَجْرًا إِنِّي أَجْرِيَ إِلَّا عَلَىٰ الَّذِي فَطَرَنِي أَفَلَا
تَعْقِلُونَ ﴿٥١﴾

وَيٰقَوْمِ اسْتَغْفِرُوا رَبَّكُمْ ثُمَّ تُوبُوا إِلَيْهِ يُرْسِلِ السَّمَاءَ
عَلَيْكُمْ مَدْرَارًا وَيَزِدْكُمْ قُوَّةً إِلَىٰ قُوَّتِكُمْ وَلَا تَتَوَلَّوْا
مُجْرِمِينَ ﴿٥٢﴾

قَالُوا يٰهُودُ مَا جِئْتَنَا بِبَيِّنَةٍ وَمَا نَحْنُ بِتَارِكِي آلِ هَارُونَ
قَوْلِكَ وَمَا نَحْنُ لَكَ بِمُؤْمِنِينَ ﴿٥٣﴾

إِنْ نَقُولُ إِلَّا أَعْتَرَيْكَ بِعُضِّ الْهَيْئَةِ بِسُوءٍ ۖ قَالَ إِنِّي أُشْهِدُ اللَّهَ
وَأَشْهَدُوا أَنِّي بَرِيءٌ مِّمَّا تُشْرِكُونَ ﴿٥٤﴾

مِنْ دُونِهِ ۚ فَكَيْدُوْنِي جَمِيعًا ثُمَّ لَا تُنْظِرُونِ ﴿٥٥﴾

إِنِّي تَوَكَّلْتُ عَلَى اللَّهِ رَبِّي وَرَبِّكُمْ مَا مِنْ دَابَّةٍ إِلَّا هُوَ آخِذٌ بِنَاصِيَتِهَا ۚ إِنَّ
رَبِّي عَلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ ﴿٥٦﴾

فَإِنْ تَوَلَّوْا فَقَدْ أَبْلَغْتُكُمْ مَا أُرْسِلْتُ بِهِ ۚ إِلَيْكُمْ وَيَسْخُلِفُ رَبِّي قَوْمًا
غَيْرَكُمْ وَلَا تَضُرُّوهُ شَيْئًا ۚ إِنَّ رَبِّي عَلَى كُلِّ شَيْءٍ حَفِیْظٌ ﴿٥٧﴾

وَلَمَّا جَاءَ أَمْرُنَا نَجَّيْنَا هُودًا وَالَّذِينَ آمَنُوا مَعَهُ بِرَحْمَةٍ مِنَّا وَنَجَّيْنَاهُمْ
مِنْ عَذَابٍ غَلِيظٍ ﴿٥٨﴾

وَتِلْكَ عَادٌ جَحَدُوا بِآيَاتِ رَبِّهِمْ وَعَصَوْا رُسُلَهُ وَاتَّبَعُوا أَمْرَ كُلِّ جَبَّارٍ
عَنِيدٍ ﴿٥٩﴾

وَاتَّبَعُوا فِي هَذِهِ الدُّنْيَا لَعْنَةً وَيَوْمَ الْقِيَمَةِ ۚ إِلَّا إِنْ عَادَا كَفَرُوا رَبَّهُمْ ۚ أَلَا
بُعْدَ الْعَادِ قَوْمٍ هُودٍ ﴿٦٠﴾

❦ وَإِلَى ثَمُودَ أَخَاهُمْ صَالِحًا قَالَ يَاقَوْمِ اعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَهِ غَيْرُهُ هُوَ أَنشَأَكُمْ مِّنَ الْأَرْضِ وَاسْتَعْمَرَكُمْ فِيهَا فَاسْتَغْفِرُوهُ ثُمَّ تُوبُوا إِلَيْهِ إِنَّ رَبِّي قَرِيبٌ مُّجِيبٌ ﴿٦١﴾

قَالُوا يَصَالِحُ قَدْ كُنْتَ فِينَا مَرْجُوًّا قَبْلَ هَذَا أَتَنْهَانَا أَنْ نَعْبُدَ مَا يَعْبُدُ آبَاؤُنَا وَإِنَّا لَفِي شَكٍّ مِّمَّا تَدْعُونَا إِلَيْهِ مُرِيبٍ ﴿٦٢﴾

قَالَ يَاقَوْمِ أَرَأَيْتُمْ إِن كُنتُ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّي وَءَاتَنِي مِنْهُ رَحْمَةً فَمَن يَنْصُرُنِي مِنَ اللَّهِ إِن عَصَيْتُهُ فَمَا تَزِيدُونَنِي غَيْرَ تَخْسِيرٍ ﴿٦٣﴾

وَيَاقَوْمِ هَذِهِ نَاقَةُ اللَّهِ لَكُمْ ءَايَةٌ فَذَرْوَهَا تَأْكُلْ فِي أَرْضِ اللَّهِ وَلَا تَمْسُوهَا بِسُوءٍ فَيَأْخُذَكُمْ عَذَابٌ قَرِيبٌ ﴿٦٤﴾

فَعَقَرُوهَا فَقَالَ تَمَتَّعُوا فِي دَارِكُمْ ثَلَاثَةَ أَيَّامٍ ذَلِكَ وَعْدٌ غَيْرُ مَكْذُوبٍ ﴿٦٥﴾

فَلَمَّا جَاءَ أَمْرُنَا نَجَّيْنَا صَالِحًا وَالَّذِينَ ءَامَنُوا مَعَهُ بِرَحْمَةٍ مِنَّا وَمِنْ خِزْيِ يَوْمِئِذٍ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ الْقَوِيُّ الْعَزِيزُ ﴿٦٦﴾

وَأَخَذَ الَّذِينَ ظَلَمُوا الصَّيْحَةَ فَأَصْبَحُوا فِي دِيرِهِمْ جَثَمِينَ ﴿٦٧﴾

كَانَ لَمْ يَغْنَوْا فِيهَا إِلَّا إِنَّا شَمُودَ أَكْفَرُوا رَبَّهُمْ ۖ أَلَا بُعْدَ لِشَمُودَ ﴿٦٨﴾

وَلَقَدْ جَاءَتْ رُسُلُنَا إِبْرَاهِيمَ بِالْبُشْرَىٰ قَالُوا سَلَامًا قَالَ سَلَامٌ ۖ فَمَا لَبِثَ أَنْ جَاءَ بِعِجْلٍ حَنِيدٍ ﴿٦٩﴾

فَلَمَّا رَأَىٰ أَيْدِيَهُمْ لَا تَصِلُ إِلَيْهِ نَكِرَهُمْ وَأَوْجَسَ مِنْهُمْ خِيفَةً ۖ قَالُوا لَا تَخَفْ ۖ إِنَّا أَرْسَلْنَا إِلَىٰ قَوْمِ لُوطٍ ﴿٧٠﴾

وَأَمْرَاتُهُ قَايِمَةٌ فَضْحَكْتَ فَبَشَّرْنَاهَا بِإِسْحَاقَ وَمِنْ وَرَاءِ إِسْحَاقَ يَعْقُوبَ ﴿٧١﴾

قَالَتْ يَوْنِيْلَتَىٰ ءَأَلِدُ وَأَنَا عَجُوزٌ ۖ وَهَذَا بَعْلِي شَيْخًا ۚ إِنَّ هَذَا لَشَيْءٌ عَجِيبٌ ﴿٧٢﴾

قَالُوا أَتَعْجَبِينَ مِنْ أَمْرِ اللَّهِ ۖ رَحِمْتُ اللَّهُ وَبَرَكَتُهُ ۖ عَلَيْكُمْ أَهْلُ الْبَيْتِ إِنَّهُ حَمِيدٌ مَجِيدٌ ﴿٧٣﴾

فَلَمَّا ذَهَبَ عَنْ إِبْرَاهِيمَ الرَّوْعُ وَجَاءَتْهُ الْبُشْرَىٰ يُجَادِلُنَا فِي قَوْمِ لُوطٍ ﴿٧٤﴾

إِنَّ إِبْرَاهِيمَ لَحَلِيمٌ أَوَّاهٌ مُنِيبٌ ﴿٧٥﴾

يَا بَرَاهِيمُ اَعْرِضْ عَنْ هَذَا إِنَّهُ قَدْ جَاءَ أَمْرُ رَبِّكَ وَإِنَّهُمْ آتِيهِمْ عَذَابٌ
غَيْرُ مَرْدُودٍ ﴿٧٦﴾

وَلَمَّا جَاءَتْ رُسُلُنَا لُوطًا سِئَاءَ بِهِمْ وَضَاقَ بِهِمْ ذَرْعًا وَقَالَ هَذَا
يَوْمٌ عَصِيبٌ ﴿٧٧﴾

وَجَاءَهُ قَوْمُهُ يُهْرَعُونَ إِلَيْهِ وَمِنْ قَبْلُ كَانُوا يَعْمَلُونَ السَّيِّئَاتِ قَالَ
يَقَوْمِ هَؤُلَاءِ بَنَاتِي هُنَّ أَطْهَرُ لَكُمْ فَاتَّقُوا اللَّهَ وَلَا تُخْزُونِ فِي
ضَيْفِي أَلَيْسَ مِنْكُمْ رَجُلٌ رَشِيدٌ ﴿٧٨﴾

قَالُوا لَقَدْ عَلِمْتَ مَا لَنَا فِي بَنَاتِكَ مِنْ حَقٍّ وَإِنَّكَ لَنَعْلَمُ مَا نُرِيدُ ﴿٧٩﴾

قَالَ لَوْ أَنَّ لِي بِكُمْ قُوَّةً أَوْ آوِي إِلَى رُكْنٍ شَدِيدٍ ﴿٨٠﴾

قَالُوا يَلُوطُ إِنَّا رُسُلُ رَبِّكَ لَنْ يَصِلُوا إِلَيْكَ فَأَسْرِ بِأَهْلِكَ بِقِطْعٍ
مِّنَ اللَّيْلِ وَلَا يَلْتَفِتْ مِنْكُمْ أَحَدٌ إِلَّا أَمْرَانِكَ إِنَّهُ مُصِيبُهُمَا
أَصَابَهُمْ إِنَّ مَوْعِدَهُمُ الصُّبْحُ أَلَيْسَ الصُّبْحُ بِقَرِيبٍ ﴿٨١﴾

فَلَمَّا جَاءَ أَمْرُنَا جَعَلْنَا عَالِيَهَا سَافِلَهَا وَأَمْطَرْنَا عَلَيْهَا
حِجَابًا مِّن سَجِيلٍ مِّنْضُودٍ ﴿٨٢﴾

مُسَوِّمَةً عِنْدَ رَبِّكَ وَمَا هِيَ مِنَ الظَّالِمِينَ بِبَعِيدٍ ﴿٨٣﴾

﴿٨٣﴾ وَإِلَى مَدْيَنَ أَخَاهُمْ شُعَيْبًا قَالَ يَبْنَؤُمْ أَعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُمْ
مِّنْ إِلَهِ غَيْرُهُ وَلَا تَنْقُصُوا الْمِكْيَالَ وَالْمِيزَانَ إِنِّي أَرَبُّكُمْ
بِخَيْرٍ وَإِنِّي أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ مُّحِيطٍ ﴿٨٤﴾

وَيَقَوْمِ أَوْفُوا الْمِكْيَالَ وَالْمِيزَانَ بِالْقِسْطِ وَلَا تَبْخَسُوا
النَّاسَ أَشْيَاءَهُمْ وَلَا تَعْتُوا فِي الْأَرْضِ مُفْسِدِينَ ﴿٨٥﴾

بَقِيَّتُ اللَّهِ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنْتُمْ مُّؤْمِنِينَ وَمَا أَنَا عَلَيْكُمْ
بِخَفِيظٍ ﴿٨٦﴾

قَالُوا يَشْعِيبُ أَسْلَوْتَك تَأْمُرُكَ أَنْ نَتْرَكَ مَا يَعْبُدُ
ءَابَاؤُنَا أَوْ أَنْ نَفْعَلَ فِي أَمْوَالِنَا مَا نَشَاءُ إِنَّكَ لَأَنْتَ الْحَلِيمُ
الرَّشِيدُ ﴿٨٧﴾

قَالَ يَقَوْمِ أَرَأَيْتُمْ إِن كُنْتُ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّي وَرَزَقَنِي مِنْهُ رِزْقًا
حَسَنًا وَمَا أُرِيدُ أَنْ أُخَالِفَكُمْ إِلَىٰ مَا أَنْهَيْكُمْ عَنْهُ إِن أُرِيدُ
إِلَّا الْإِصْلَاحَ مَا اسْتَطَعْتُ وَمَا تَوْفِيقِي إِلَّا بِاللَّهِ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ
أُنِيبُ ﴿٨٨﴾

وَيَقَوْمٍ لَا يُجْرِمَنَّكُمْ شِقَاقِي أَنْ يُصِيبَكُمْ مِثْلُ مَا أَصَابَ قَوْمَ نُوحٍ
أَوْ قَوْمَ هُودٍ أَوْ قَوْمَ صَالِحٍ وَمَا قَوْمُ لُوطٍ مِنْكُمْ بِبَعِيدٍ ﴿٨٩﴾

وَأَسْتَغْفِرُوا رَبَّكُمْ ثُمَّ تُوبُوا إِلَيْهِ إِنَّ رَبِّي رَحِيمٌ وَدُودٌ ﴿٩٠﴾

قَالُوا يَشْعِيبُ مَا نَفَقَهُ كَثِيرًا مِمَّا تَقُولُ وَإِنَّا لَنَرُّكَ فِيْنَا ضَعِيفًا
وَلَوْلَا رَهْطُكَ لَرَجَمْنَاكَ وَمَا أَنْتَ عَلَيْنَا بِعَزِيزٍ ﴿٩١﴾

قَالَ يَقَوْمِ أَرَهْطِي أَعَزُّ عَلَيْكُمْ مِنَ اللَّهِ وَاتَّخَذْتُمُوهُ وَرَاءَكُمْ
ظَهْرًا إِنَّ رَبِّي بِمَا تَعْمَلُونَ مُحِيطٌ ﴿٩٢﴾

وَيَقَوْمِ أَعْمَلُوا عَلَى مَكَانَتِكُمْ إِنِّي عَمِلْتُ سَوْفَ تَعْلَمُونَ
مَنْ يَأْتِيهِ عَذَابٌ يُخْزِيهِ وَمَنْ هُوَ كَذِبٌ وَأَرْتَقِبُوا إِنِّي
مَعَكُمْ رَقِيبٌ ﴿٩٣﴾

وَلَمَّا جَاءَ أَمْرُنَا نَجَّيْنَا شُعَيْبًا وَالَّذِينَ ءَامَنُوا مَعَهُ بِرَحْمَةٍ مِنَّا
وَأَخَذَتِ الَّذِينَ ظَلَمُوا الصَّيْحَةَ فَأَصْبَحُوا فِي دِيارِهِمْ جَثِمِينَ ﴿٩٤﴾

كَأَن لَّمْ يَغْنَوْا فِيهَا إِلَّا بُعْدًا لِمَدِينٍ كَمَا بَعَدَتْ ثَمُودُ ﴿٩٥﴾

وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا مُوسَى بِآيَاتِنَا وَسُلْطَانٍ مُبِينٍ ﴿٩٦﴾

إِلَىٰ فِرْعَوْنَ وَمَلَئِهِ ۖ فَاتَّبِعُوا أَمْرَ فِرْعَوْنَ وَمَا أَمْرُ فِرْعَوْنَ
بِرَشِيدٍ ﴿٩٧﴾

يَقْدُمُ قَوْمَهُ يَوْمَ الْقِيَمَةِ فَأَوْرَدَهُمُ النَّارَ وَبِئْسَ الْوَرْدُ
الْمُورُودُ ﴿٩٨﴾

وَاتَّبِعُوا فِي هَذِهِ ۚ لَعْنَةُ وَيَوْمَ الْقِيَمَةِ بِئْسَ الرَّفْدُ الْمَرْفُودُ ﴿٩٩﴾

ذَٰلِكَ مِنْ أَنْبَاءِ الْقُرَىٰ نَقِصُهُ عَلَيْكَ مِنْهَا قَائِمٌ وَحَصِيدٌ ﴿١٠٠﴾

وَمَا ظَلَمْنَاهُمْ وَلَكِنْ ظَلَمُوا أَنْفُسَهُمْ ۖ فَمَا أَغْنَتْ عَنْهُمْ ءَالِهِمْ
الَّتِي يَدْعُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ مِنْ شَيْءٍ لَمَّا جَاءَ أَمْرُ رَبِّكَ ۚ وَمَا زَادُوهُمْ غَيْرَ
تَتَبِيرٍ ﴿١٠١﴾

وكَذَٰلِكَ أَخَذَ رَبُّكَ إِذَا أَخَذَ الْقُرَىٰ وَهِيَ ظَالِمَةٌ ۖ إِنَّ أَخَذَهُ أَلِيمٌ
شَدِيدٌ ﴿١٠٢﴾

إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَآيَةً لِّمَنْ خَافَ عَذَابَ الْآخِرَةِ ۚ ذَٰلِكَ يَوْمٌ مَّجْمُوعٌ لَهُ
النَّاسُ وَذَٰلِكَ يَوْمٌ مَّشْهُودٌ ﴿١٠٣﴾

وَمَا تُؤَخِّرُهُ ۖ إِلَّا لِأَجَلٍ مُّعَدُّودٍ ﴿١٠٤﴾

يَوْمَ يَأْتِ لَا تَكَلِّمُ نَفْسٌ إِلَّا بِإِذْنِهِ ۚ فَمِنْهُمْ شَقِيٌّ وَسَعِيدٌ ﴿١٠٥﴾

فَأَمَّا الَّذِينَ شَقُّوا فِي النَّارِ لَهُمْ فِيهَا زَفِيرٌ وَشَهِيقٌ ﴿١٠٦﴾

خَالِدِينَ فِيهَا مَا دَامَتِ السَّمَوَاتُ وَالْأَرْضُ إِلَّا مَا شَاءَ رَبُّكَ إِنَّ
رَبَّكَ فَعَّالٌ لِّمَا يُرِيدُ ﴿١٠٧﴾

﴿١٠٨﴾ وَأَمَّا الَّذِينَ سَعِدُوا فِي الْجَنَّةِ خَالِدِينَ فِيهَا مَا دَامَتِ السَّمَوَاتُ
وَالْأَرْضُ إِلَّا مَا شَاءَ رَبُّكَ عَطَاءٌ غَيْرٌ مَّجْدُوزٍ ﴿١٠٨﴾

فَلَا تَكُ فِي مِرْيَةٍ مِّمَّا يَعْبُدُ هَؤُلَاءِ مَا يَعْبُدُونَ إِلَّا كَمَا يَعْبُدُ
ءَابَاؤُهُمْ مِنْ قَبْلُ وَإِنَّا لَمُوفُونَ ﴿١٠٩﴾ نَصِيبُهُمْ غَيْرَ مَنْقُوصٍ ﴿١٠٩﴾

وَلَقَدْ ءَاتَيْنَا مُوسَى الْكِتَابَ فَاخْتَلَفَ فِيهِ وَلَوْلَا كَلِمَةٌ سَبَقَتْ
مِنْ رَبِّكَ لَقُضِيَ بَيْنَهُمْ وَإِنَّهُمْ لَفِي شَكٍّ مِنْهُ مُرِيبٍ ﴿١١٠﴾

وَإِنْ كُلًّا لَّمَّا لُيُوفَيْنَهُمْ رَبُّكَ أَعْمَلَهُمْ إِنَّهُ بِمَا يَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴿١١١﴾

فَأَسْتَقِمَّ كَمَا أَمَرْتَ وَمَنْ تَابَ مَعَكَ وَلَا تَطْغَوْا إِنَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ
بَصِيرٌ ﴿١١٢﴾

وَلَا تَرْكَنُوا إِلَى الَّذِينَ ظَلَمُوا فَتَمَسَّكُمُ النَّارُ وَمَا لَكُم مِّنْ دُونِ
اللَّهِ مِنْ أَوْلِيَاءَ ثُمَّ لَا تُنصَرُونَ ﴿١١٣﴾

وَأَقِمِ الصَّلَاةَ طَرَفِي النَّهَارِ وَزُلْفًا مِّنَ اللَّيْلِ إِنَّ الْحَسَنَاتِ يُذْهِبْنَ
السَّيِّئَاتِ ذَلِكَ ذِكْرَى لِلذَّكْرِينَ ﴿١١٤﴾

وَأَصْبِرْ فَإِنَّ اللَّهَ لَا يُضِيعُ أَجْرَ الْمُحْسِنِينَ ﴿١١٥﴾

فَلَوْلَا كَانَ مِنَ الْقُرُونِ مِن قَبْلِكُمْ أُولُوا بَقِيَّةَ يَنَّهُوَتِ عَنِ الْفَسَادِ
فِي الْأَرْضِ إِلَّا قَلِيلًا مِّمَّنْ أَنجَيْنَا مِنْهُمْ وَاتَّبَعَ الَّذِينَ ظَلَمُوا
مَا أُتْرِفُوا فِيهِ وَكَانُوا مُجْرِمِينَ ﴿١١٦﴾

وَمَا كَانَ رَبُّكَ لِيُهْلِكَ الْقُرَى بِظُلْمٍ وَأَهْلُهَا
مُصْلِحُونَ ﴿١١٧﴾

وَلَوْ شَاءَ رَبُّكَ لَجَعَلَ النَّاسَ أُمَّةً وَاحِدَةً وَلَا يَزَالُونَ مُخْتَلِفِينَ ﴿١١٨﴾

إِلَّا مَن رَّحِمَ رَبُّكَ وَلِذَلِكَ خَلَقَهُمْ وَتَمَّتْ كَلِمَةُ رَبِّكَ لَأَمْلَأَنَّ
جَهَنَّمَ مِنَ الْجِنَّةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ ﴿١١٩﴾

وَكَلَّا تَقْصُ عَلَيكَ مِنْ أُنْبَاءِ الرُّسُلِ مَا نُثِّتُ بِهِ فُؤَادَكَ وَجَاءَكَ فِي
هَذِهِ الْحَقُّ وَمَوْعِظَةٌ وَذِكْرَى لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٢٠﴾

وَقُلْ لِلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ أَعْمَلُوا عَلَى مَكَانَتِكُمْ إِنَّا عَمِلُونَ ﴿١٢١﴾

وَانظُرُوا إِنَّا مُنظِرُونَ ﴿١٢٢﴾

وَلِلَّهِ غَيْبُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَإِلَيْهِ يُرْجَعُ الْأَمْرُ كُلُّهُ فَاعْبُدْهُ
وَتَوَكَّلْ عَلَيْهِ وَمَا رَبُّكَ بِغَافِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿١٢٣﴾

« Et Nous avons certes envoyé Noé à son peuple, [en disant] : « Je suis pour vous un avertisseur explicite.

Que vous n'adoriez qu'Allah. Je crains pour vous le châtiment d'un jour douloureux.

Alors, le plus éminent des mécréants de son peuple dit : « Nous ne te voyons que comme un homme comme nous, et nous ne te voyons suivi que par les plus humbles d'entre nous, et à première vue. Et nous ne voyons en toi aucun mérite supérieur à nous ; mais nous pensons que tu es des menteurs. »

Il dit : « Ô mon peuple, avez-vous réfléchi : si je m'appuyais sur une preuve évidente de mon Seigneur, alors qu'Il m'a accordé une miséricorde de Sa part, mais que celle-ci vous est cachée, vous l'imposerions-nous alors que vous y êtes réticents ?

Ô mon peuple, je ne vous demande aucun bien pour cela. Ma récompense n'incombe qu'à Allah. Et je ne suis pas celui qui repousse ceux qui croient. Certes, ils rencontreront leur Seigneur. Mais je vois que vous êtes des gens ignorants.

Et ô mon peuple, qui me protégerait contre Allah si je les chassais ? Alors ne vous le rappellerez-vous pas ?

Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'invisible, ni que je suis un ange, ni que je dis à ceux que vos yeux

abaissent qu'Allah ne leur accordera aucun bien. Allah est le plus savant de ce qu'il y a dans leurs âmes. Je serais alors du nombre des injustes.

Ils dirent : « Ô Noé, tu nous as disputés et tu as été un ardent disputeur. Apporte-nous donc ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre des véridiques. »

Il dit : « Allah ne te l'apportera que s'Il le veut, et tu ne Lui feras pas échouer. »

Et mon conseil ne vous sera d'aucune utilité, bien que je veuille vous conseiller, si Allah veut vous égarer. Il est votre Seigneur, et c'est vers Lui que vous serez ramenés.

Ou disent-ils : « C'est lui qui l'a inventé » ? Dis : « Si je l'ai inventé, alors je porte la responsabilité de mon crime ; mais je suis innocent de ce que vous commettez. »

Et il fut révélé à Noé : « Personne de ton peuple ne croira, sauf ceux qui ont déjà cru. Ne sois donc pas affligé de ce qu'ils font.

Et construisez le navire sous Notre surveillance et Notre inspiration. Et ne vous adressez pas à Moi au sujet de ceux qui ont fait du tort. Certes, ils seront noyés.

Il construisit le navire, et chaque fois qu'une assemblée des notables de son peuple passait près de lui, ils le raillaient. Il disait : « Si vous nous raillez, nous vous rirons comme vous vous moquez. »

Et vous saurez à qui incombera un châtiment qui l'humiliera [sur terre] et à qui s'abattra un châtiment durable [dans l'au-delà].

[Il en fut ainsi] jusqu'à ce que Notre ordre soit venu et que le four ait débordé. Nous avons dit : « Chargez sur le navire de chaque créature deux compagnons et votre famille, sauf ceux dont la parole a précédé, et quiconque a cru. » Mais nul n'avait cru avec lui, sauf un petit nombre.

Et [Noé] dit : « Embarquez-y. Au nom d'Allah sont sa course et son mouillage. En vérité, mon Seigneur est Pardonneur et Miséricordieux. »

Et il voguait avec eux à travers des vagues semblables à des montagnes, et Noé appela son fils qui était à l'écart [d'eux] : « Ô mon fils, monte avec nous et ne sois pas avec les mécréants. »

Il dit : « Je me réfugierai sur une montagne pour me protéger des eaux. » Noé dit : « Il n'y a aujourd'hui de protecteur contre le décret d'Allah, sauf à qui Il accorde Sa miséricorde. » Et les vagues s'interposèrent entre eux, et il fut parmi les noyés.

Et il fut dit : « Ô terre, engloutis ton eau, et ô ciel, retient [ta pluie] ! » Et l'eau se retira, et la chose fut accomplie, et le navire s'arrêta sur la [montagne de] Judiyy . Et il fut dit : « Que disparaissent les gens injustes ! »

Noé invoqua son Seigneur et dit : « Seigneur, mon fils est de ma famille, et Ta promesse est vraie, et Tu es le plus juste des juges. »

Il dit : « Ô Noé, il n'est certes pas de ta famille ; il a fait autre chose que de bonnes œuvres. Ne me demande donc pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Je te le conseille, afin que tu ne sois pas du nombre des ignorants. »

[Noé] dit : « Seigneur, je cherche refuge auprès de Toi contre toute demande dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai parmi les perdants. »

Il fut dit : « Ô Noé, débarque en sécurité de Notre part, et que des bénédictions soient sur toi et sur les nations issues de ceux qui sont avec toi. Mais nous accorderons à d'autres nations la jouissance, puis un châtiment douloureux de Notre part les touchera. »

Voilà ce que Nous te révélons de l'Inconnaissable. Ni toi ni ton peuple ne le savaient auparavant. Sois donc patient. Le meilleur sort est pour les pieux.

Et vers les 'Aad, [Nous envoyâmes] leur frère Hud. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ! Vous n'avez pas d'autre divinité que Lui. Vous n'êtes que des inventeurs de mensonges. »

Ô mon peuple, je ne vous demande aucune récompense. Ma récompense ne vient que de celui qui m'a créé. Alors, ne raisonnerez-vous pas ?

Ô mon peuple, implorez le pardon de votre Seigneur, puis repentez-vous à Lui. Il fera tomber sur vous des pluies torrentielles et augmentera votre force. Et ne vous détournerez pas, vous qui êtes des criminels.

Ils dirent : « Ô Hud, tu ne nous as pas apporté de preuve évidente, et nous ne sommes pas de ceux qui abandonnent nos divinités sur ton ordre. Et nous ne croyons pas en toi.

Nous disons seulement que certains de nos dieux vous ont infligé un mal. Il dit : « En vérité, j'en prends Allah à témoin, et soyez témoins que je suis pur de tout ce que vous associez à Allah.

En dehors de Lui. Complotez donc tous contre moi ; ne me laissez aucun répit.

Certes, je m'appuie sur Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. Il n'est de créature qu'Il ne tienne par le toupet. Certes, mon Seigneur est sur un chemin droit.

Mais s'ils se détournent, [dis] : « Je vous ai déjà transmis ce avec quoi j'ai été envoyé. Mon Seigneur fera succéder un peuple autre que vous, et vous ne Lui ferez aucun mal. Mon Seigneur est, certes, le Maître de toute chose.

»

Et lorsque Notre ordre vint, Nous sauvâmes Hud et ceux qui avaient cru avec lui, par une miséricorde de Notre part, et Nous les sauvâmes d'un châtiment dur.

Et c'étaient les 'Ad qui rejetaient les signes de leur Seigneur, désobéissaient à Ses messagers et suivaient l'ordre de tout tyran obstiné.

Et ils furent [donc] poursuivis par une malédiction ici-bas et au Jour de la Résurrection. Assurément, les 'Ad ont renié leur Seigneur. Alors, que disparaissent les 'Ad, peuple de Hud !

Et aux Tamud, [Nous envoyâmes] leur frère Salih. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre divinité que Lui. Il vous a créés de la terre et vous y a établis. Implorez-Lui donc le pardon et repentez-vous auprès de Lui. Mon Seigneur est certes proche et exaucant. »

Ils dirent : « Ô Salih, tu étais parmi nous un homme de promesse avant cela. Nous interdis-tu d'adorer ce qu'adoraient nos ancêtres ? Or, nous sommes, à propos de ce à quoi tu nous invites, dans un doute troublant. »

Il dit : « Ô mon peuple ! Considérez-vous que si je m'appuyais sur une preuve évidente venant de mon Seigneur et qu'Il m'accordait Sa miséricorde, qui me protégerait contre Allah si je Lui désobéissais ? Vous ne m'augmenteriez donc qu'en perte. »

Ô mon peuple, voici la chamelle d'Allah, un signe pour vous. Laissez-la donc paître sur la terre d'Allah, et ne lui faites aucun mal, sinon vous serez saisis d'un châtiment imminent.

Mais ils lui coupèrent les jarrets, alors il dit : « Profitez de vos maisons pendant trois jours. C'est une promesse à ne pas renier. »

Et lorsque Notre ordre vint, Nous sauvâmes Sâlih et ceux qui avaient cru avec lui, par Notre miséricorde, et les sauvâmes de l'ignominie de ce jour-là. Ton Seigneur est certes le Puissant, le Très-Haut.

Et le cri saisit ceux qui avaient fait le mal, et ils devinrent dans leurs maisons [des cadavres] tombés à terre.

Comme s'ils n'y avaient jamais prospéré. Assurément, les Tamud ont renié leur Seigneur ; alors, qu'ils disparaissent !

Nos messagers vinrent certes à Abraham avec la bonne nouvelle. Ils dirent : « Paix ! » Il dit : « Paix ! » Et il ne tarda pas à leur apporter un veau rôti.

Mais voyant que leurs mains ne se tendaient pas vers lui, il se méfia d'eux et sentit de l'appréhension chez eux. Ils dirent : « N'ayez pas peur. Nous avons été envoyés vers le peuple de Lot. »

Et sa femme se tenait là, et elle souriait. Puis Nous lui annonçâmes la bonne nouvelle d'Isaac, et après Isaac, de Jacob.

Elle dit : « Malheur à moi ! Dois-je accoucher alors que je suis une vieille femme et que mon mari est un vieil homme ? Vraiment, c'est une chose étonnante ! »

Ils dirent : « Êtes-vous étonnés du décret d'Allah ? Que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions soient sur vous, gens de la maison. Certes, Il est Digne de louange et Honorable . »

Et lorsque la peur eut quitté Abraham et que la bonne nouvelle lui fut parvenue, il commença à discuter avec Nous au sujet du peuple de Lot.

En vérité, Abraham était indulgent, affligé et [fréquemment] retournait [à Allah].

[Les anges dirent] : « Ô Abraham, renonce à cette [prière]. Certes, l'ordre de ton Seigneur est venu, et certes, un châtiment irrésistible les atteindra. »

Et lorsque Nos messagers [les anges] arrivèrent auprès de Lot, il fut angoissé pour eux et ressentit un grand malaise à leur égard. Il dit : « C'est un jour d'épreuve. »

Son peuple accourut à lui, alors qu'auparavant ils commettaient de mauvaises actions. Il dit : « Ô mon peuple, voici mes filles ; elles sont plus pures pour vous. Craignez donc Allah et ne me déshonorez pas en ce qui concerne mes invités. N'y a-t-il pas parmi vous un homme raisonnable ? »

Ils dirent : « Vous savez déjà que nous n'avons aucun droit sur vos filles, et vous savez bien ce que nous voulons. »

Il dit : « Si seulement j'avais contre toi quelque pouvoir ou si je pouvais me réfugier dans un appui fort. »

Les anges dirent : « Ô Lot, nous sommes certes les messagers de ton Seigneur ; ils ne t'atteindront donc jamais. Pars donc avec ta famille pour une partie de la nuit, et que personne parmi vous ne regarde en arrière,

sauf ton épouse ; elle sera certainement frappée par ce qui les frappe. Leur rendez-vous est pour le matin. Le matin n'est-il pas proche ? »

Et lorsque Notre ordre vint, Nous fîmes de la partie la plus élevée [de la ville] sa partie la plus basse et fîmes pleuvoir sur eux des pierres d'argile dure et superposées, [qui étaient]

Marqué par ton Seigneur. Et le châtiment d'Allah n'est pas loin des injustes.

Et à Madyan, [Nous envoyâmes] leur frère Shu'ayb. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre divinité que Lui. Et ne diminuez pas la mesure. Je vous vois dans l'aisance, mais je crains pour vous le châtiment d'un Jour qui frappe. »

Et ô mon peuple, donnez la pleine mesure et le poids dans la justice et ne privez pas les gens de leur dû et ne commettez pas d'abus sur la terre, en répandant la corruption.

Ce qui reste de la part d'Allah est meilleur pour vous, si vous êtes croyants. Mais je ne suis pas votre protecteur.

Ils dirent : « Ô Shu'ayb, ta prière t'ordonne-t-elle d'abandonner ce qu'adorent nos ancêtres ou de ne pas faire de nos biens ce que nous voulons ? Tu es certes le Tolérant et le Clairvoyant ! »

Il dit : « Ô mon peuple ! Avez-vous réfléchi : si je m'appuie sur une preuve évidente venant de mon Seigneur et qu'Il m'ait accordé une bonne récompense de Sa part ? Je ne cherche pas à m'écarter de vous dans ce que je vous ai interdit ; je me réforme seulement autant que je le peux. Et mon succès ne dépend que d'Allah. C'est à Lui que je m'appuie et c'est à Lui que je retourne. »

Ô mon peuple ! Que votre dissension avec moi ne vous fasse pas subir un sort semblable à celui qui a frappé le peuple de Noé, le peuple de Hud ou le peuple de Salih. Et le peuple de Lot n'est pas loin de vous.

Et implore le pardon de ton Seigneur, puis repens-toi à Lui. Mon Seigneur est certes Miséricordieux et Plein de compassion.

Ils dirent : « Ô Shu'ayb, nous ne comprenons pas grand-chose à ce que tu dis, et nous te considérons parmi nous comme faible. Et si ta famille n'avait pas été là, nous t'aurions lapidé ; et tu n'es pas quelqu'un de respecté pour nous. »

Il dit : « Ô mon peuple ! Ma famille est-elle plus respectée par vous en termes de pouvoir qu'Allah ? Et vous Le négligez. Mon Seigneur est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »

Ô mon peuple, agissez selon votre position ; c'est moi qui œuvre. Vous saurez qui recevra un châtement qui l'humiliera et qui est un menteur. Veillez donc ; je suis avec vous, en attente de l'issue.

Et lorsque Notre ordre vint, Nous sauvâmes Shu'ayb et ceux qui avaient cru avec lui, par Notre miséricorde. Et le cri saisit ceux qui avaient commis des injustices, et ils restèrent dans leurs demeures, affalés.

Comme s'ils n'y avaient jamais prospéré. Alors, Madyan fut emporté, comme Thamud.

Et Nous avons certes envoyé Moïse avec Nos signes et une autorité évidente.

A Pharaon et à son établissement, mais ils suivirent l'ordre de Pharaon, et l'ordre de Pharaon n'était pas [du tout] judicieux.

Il précédera son peuple au Jour de la Résurrection et les conduira au Feu. Et quel malheur que le lieu où ils sont conduits.

Et ils furent poursuivis ici-bas et au Jour de la Résurrection par une malédiction. Et quel malheur que ce don.

Voilà ce que Nous te racontons au sujet des cités. Certaines d'entre elles sont encore debout, tandis que d'autres sont comme une moisson.

Nous ne leur avons fait aucun tort, mais ils se sont fait du tort à eux-mêmes. Et leurs divinités, qu'ils invoquaient en dehors d'Allah, ne leur ont servi à rien, quand vint l'ordre de ton Seigneur. Et ils n'ont fait qu'accroître leur ruine.

Et telle est la saisie de ton Seigneur, lorsqu'Il saisit les cités alors qu'elles commettent des injustices. Sa saisie est certes douloureuse et dure.

Il y a là, certes, un signe pour ceux qui craignent le châtiment de l'au-delà. C'est un jour pour lequel les gens seront rassemblés, et c'est un jour dont on sera témoin.

Et Nous ne le retardons pas, sauf pour un temps limité.

Le jour viendra, nulle âme ne parlera sans Sa permission. Et parmi eux, il y aura des malheureux et des prospères.

Quant à ceux qui étaient malheureux, ils seront dans le Feu. Là, ils expireront et respireront avec violence.

Ils y demeureront éternellement aussi longtemps que dureront les cieux et la terre, à moins que ton Seigneur ne le veuille. Ton Seigneur accomplit parfaitement ce qu'Il veut.

Et quant à ceux qui étaient prospères, ils seront au Paradis, où ils demeureront éternellement aussi longtemps que dureront les cieux et la terre, à moins que ton Seigneur ne veuille une grâce ininterrompue.

Ne doutez donc pas de ce qu'ils adorent. Ils n'adorent que ce qu'adoraient leurs ancêtres. Et certes, Nous leur donnerons leur part sans diminution.

Nous avons certes donné le Livre à Moïse, mais il fut sujet à controverse. Et si ce n'était une parole antérieure de ton Seigneur, ils auraient été jugés. Et ils sont, en vérité, à propos du Coran, dans un doute troublant.

Certes, ton Seigneur rétribuera chacun selon ses œuvres. Il est certes Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font.

Restez donc sur le droit chemin, comme il vous a été commandé, vous et ceux qui sont revenus avec vous. Et n'exagérez pas. Certes, Il voit parfaitement ce que vous faites.

Et ne vous inclinez pas vers les injustes, de peur d'être touchés par le Feu. Vous n'auriez alors aucun allié en dehors d'Allah, et vous ne seriez alors pas secourus.

Et accomplissez la Salat aux deux extrémités du jour et à l'approche de la nuit. Les bonnes œuvres effacent les méfaits. Voilà un rappel pour ceux qui se souviennent.

Et soyez patients, car Allah ne laisse pas perdre la récompense de ceux qui font le bien.

Pourquoi donc n'y a-t-il pas eu, parmi les générations avant vous, des gens endurants et qui interdisent la corruption sur terre, à l'exception de quelques-uns de ceux que Nous avons sauvés ? Or, les injustes poursuivaient les jouissances qui leur étaient offertes, et ce sont des criminels.

Et ton Seigneur n'aurait pas détruit injustement les villes, alors que leurs habitants étaient réformateurs.

Et si ton Seigneur avait voulu, Il aurait fait des hommes une seule communauté. Mais ils ne cesseront jamais de diverger.

Sauf ceux à qui ton Seigneur a fait miséricorde, et pour lesquels Il les a créés. Mais la parole de ton Seigneur s'accomplira : « Je remplirai l'Enfer de djinns et d'hommes. »

Et chaque récit que Nous te racontons d'après les nouvelles des messagers est de nature à affermir ton cœur. Et c'est là que te sont parvenus la vérité, un enseignement et un rappel pour les croyants.

Et dis à ceux qui ne croient pas : « Travaillez selon votre position ; en effet, nous travaillons. »

Et attendez, en effet, nous attendons.

À Allah appartient l'inconnaissable des cieux et de la terre. Et c'est à Lui que reviendra toute l'affaire. Adorez-Le donc et confiez-vous à Lui. Votre Seigneur n'est pas inattentif à ce que vous faites.

Discussion sur les versets 25 à 123 sur 123

Après avoir exposé certaines des raisons pour lesquelles Il mérite l'obéissance en toute situation, Allah, le Très-Haut, renforce ce fait en évoquant des événements du passé qui montrent clairement la différence entre les conséquences de ceux qui Lui obéissent, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés conformément aux enseignements divins, et celles de ceux qui Lui désobéissent. Chapitre 11 Hud, verset 25 :

« Et Nous avons certes envoyé Noé vers son peuple... »

Quel que soit le degré d'avancement d'une société et quelles que soient les connaissances acquises dans divers domaines, y compris les aspects mentaux et physiques des individus, il lui est impossible de formuler un code de conduite entièrement conforme à la nature humaine et adapté à toutes les circonstances, conditions et scénarios que les individus ou les sociétés peuvent rencontrer tout au long de leur existence sur Terre. Cet effort est fondamentalement impossible, car l'humanité continue de découvrir de nouvelles connaissances sur des composantes spécifiques de l'existence humaine, telles que le fonctionnement des différentes régions du cerveau, et encore moins d'accumuler suffisamment de connaissances pour établir un code de conduite irréprochable favorisant la tranquillité et la justice aux niveaux individuel et sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, possède la capacité d'accomplir cela, car Il est le Créateur de toute chose et Son savoir est illimité, englobant l'intégralité du passé, du présent et du futur. Ainsi, Lui seul est bien placé pour fournir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et facilite

l'accès à la paix de l'esprit. En conséquence de cette vérité, Allah, l'Exalté, a toujours envoyé de Saints Prophètes (sur eux la paix) et des révélations divines afin d'en avertir les gens, les encourageant ainsi à Lui obéir en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements divins, afin qu'ils atteignent la paix de l'esprit dans les deux mondes, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement toute chose et toute personne dans leur vie. Chapitre 11 Hud, versets 25-26 :

« Nous avons certes envoyé Noé à son peuple, [en disant] : « Je suis pour vous un avertisseur explicite. N'adorez qu'Allah... » »

Il est essentiel de reconnaître que l'obéissance est une question pratique, qui va au-delà de la simple foi spirituelle. L'obéissance à Allah, le Très-Haut, nécessite d'accomplir de bonnes actions pour Lui plaire. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement est souligné dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. De plus, l'obéissance à Allah, le Très-Haut, englobe l'obéissance à divers aspects du Saint Coran. Le premier aspect consiste à le réciter avec exactitude et constance. Le deuxième est de comprendre ses enseignements grâce à une source et un instructeur fiables. Le dernier aspect est de mettre en pratique les enseignements du Saint Coran dans l'intention de plaire à Allah, le Très-Haut, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Un musulman obéissant privilégie la mise en pratique de ses enseignements plutôt que la poursuite de désirs contraires au Saint Coran. Former son caractère selon le Saint Coran témoigne d'une véritable obéissance au Livre d'Allah, le Très-Haut. Cette pratique s'inscrit dans la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), comme le confirme un hadith retrouvé

dans le Sunan Abu Dawud, numéro 1342. Un élément clé de la sincérité envers le Saint Coran est de l'aborder avec la véritable intention de comprendre et d'agir en accord avec tout son contenu, que ses désirs soient ou non en conflit avec le Saint Coran. Ceux qui choisissent sélectivement les commandements, les interdictions et les conseils à suivre ou à ignorer, selon leurs caprices, font preuve d'insincérité envers le Coran et, par conséquent, ne bénéficieront pas véritablement de ses enseignements. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

En fin de compte, il est crucial de reconnaître que si le Saint Coran est un remède aux difficultés terrestres, un musulman ne doit pas le limiter à cette seule fonction. Autrement dit, il ne doit pas se contenter de le réciter pour résoudre ses problèmes matériels, le considérant comme un outil que l'on sort en cas de difficulté pour le remettre dans sa boîte à outils. Le but premier du Saint Coran est de guider vers un voyage sûr vers l'au-delà. Ignorer ce rôle essentiel et l'utiliser uniquement pour répondre à ses préoccupations matérielles est inapproprié, car cela contredit la conduite d'un musulman obéissant.

Celui qui n'obéit pas correctement à Allah, le Très-Haut, fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, chaque aspect de son existence, y compris sa famille, ses amis, sa carrière et sa fortune, deviendra une source de stress. S'il continue à défier Allah, le

Très-Haut, il rejettera la faute sur les mauvaises personnes et les mauvais éléments de sa vie, comme ses proches. En rompant avec ces influences positives, il ne fera qu'aggraver ses problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent systématiquement des bienfaits qui leur sont accordés, comme les riches et les renommés, malgré leurs jouissances matérielles. Et comme leur comportement les empêche de se préparer correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement, leur châtiment sera bien plus lourd dans l'au-delà. Chapitre 11 Hud, verset 26 :

« Ne priez qu'Allah. Je crains pour vous le châtiment d'un jour douloureux. »

Il est crucial de garder à l'esprit que les faux dieux, y compris les idoles, ne sont pas les seules entités qu'un individu peut adorer en dehors d'Allah, le Très-Haut. En vérité, tout ce à quoi on obéit au mépris d'Allah, le Très-Haut – comme les réseaux sociaux, la mode, la culture et les individus – constitue ce qu'on adore véritablement. Chapitre 9 : At Tawbah, verset 31 :

« Ils ont pris leurs savants et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah... »

Les érudits et les figures religieuses parmi les gens du Livre n'étaient pas vénérés ; on leur obéissait plutôt par défiance envers Allah, le Très-Haut,

mais cette obéissance était considérée comme une forme d'adoration. Ce principe de l'islam était également évoqué en lien avec le Diable. Chapitre 36 Yaseen, verset 60 :

« Ne vous ai-je pas recommandé, ô enfants d'Adam, de ne pas adorer Satan ? Car il est pour vous un ennemi déclaré. »

La grande majorité de l'humanité n'a pas participé à l'adoration du Diable ; néanmoins, elle en a été accusée en raison de son obéissance à Dieu, en opposition à Allah, le Très-Haut. Il est donc crucial d'éviter d'obéir à d'autres entités au mépris d'Allah, le Très-Haut, car cela équivaldrait à les adorer. Quiconque renonce à sa servitude envers Allah, le Très-Haut, sera inévitablement soumis à d'autres influences, telles que les individus, les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses employeurs. Tenter de concilier des maîtres multiples et injustes ne peut qu'engendrer du stress, car il est impossible de les satisfaire tous en raison de leur nature imprévisible. Tout comme un employé ayant plusieurs supérieurs hiérarchiques peine à répondre aux attentes de tous, ceux qui rejettent la servitude d'Allah, le Très-Haut, seront accablés par de nombreux maîtres, au détriment de leur tranquillité d'esprit. Au fil du temps, ces individus peuvent éprouver de la tristesse, de l'isolement, de la dépression, voire des pensées suicidaires, car leurs tentatives pour plaire à leurs maîtres terrestres ne leur apportent pas la satisfaction recherchée. Cette vérité fondamentale est évidente pour tous, quel que soit leur niveau d'éducation. De plus, adorer d'autres entités, en leur cédant par désobéissance à Allah, l'Exalté, ne leur apportera aucun bienfait dans l'au-delà, car ces entités ne leur viendront pas en aide en cas de besoin. Chapitre 11 Hud, verset 26 :

« Ne priez qu'Allah. Je crains pour vous le châtement d'un jour douloureux. »

En vérité, quiconque néglige le code de conduite islamique au profit de codes de conduite alternatifs, créés par l'homme, le fait principalement pour satisfaire ses désirs matériels, car tous les autres codes sont fondamentalement fondés sur les désirs humains. Les personnes aisées et influentes affichent souvent un engagement plus profond envers cette attitude, car elles comprennent qu'accepter la vérité de l'islam nécessite l'adhésion à un cadre moral spécifique, qui limite leur poursuite de désirs égarés. Historiquement, cela explique pourquoi elles ont été les premières à rejeter et à s'opposer aux Saints Prophètes (sur eux la paix). Ce comportement ne dépend pas de la validité de l'islam selon des preuves évidentes ; il s'agit simplement de satisfaire ses propres désirs. Chapitre 11 Hud, verset 27 :

Les plus éminents parmi les mécréants de son peuple dirent : « Nous ne te voyons que comme un homme comme nous, et nous ne te voyons suivi que par les plus humbles d'entre nous et les plus faibles. Et nous ne voyons en toi aucun mérite supérieur à nous ; nous pensons plutôt que tu es un menteur. »

Par crainte de perdre leur influence et leur pouvoir, les riches et les influents ont non seulement rejeté ou ignoré les enseignements divins, car ils contredisaient leurs désirs matériels, mais se sont toujours efforcés de dissuader les autres de les accepter et de les mettre en pratique. Par

exemple, ils utilisaient comme preuve contre eux le fait que leur Saint Prophète (sur eux la paix et le salut) était un être humain et non un être angélique. Le rôle d'un Saint Prophète (sur eux la paix et le salut) est spécifiquement conçu pour l'humanité, rendant illogique de confier cette fonction à des êtres comme les anges. Le but premier d'un Saint Prophète (sur eux la paix et le salut) est d'être un modèle tangible pour les individus sur la façon de gérer tous les aspects de la vie. Contrairement aux humains, les anges ne connaissent pas d'expériences telles que la fatigue, qui entraveraient la connexion avec un Prophète angélique (sur eux la paix et le salut), leur offrant potentiellement une justification devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Par conséquent, même si Allah, le Très-Haut, désignait un ange comme Saint Prophète (sur lui la paix), Il devrait le présenter sous une forme humaine afin que les individus puissent l'imiter. Chapitre 6 Al An'am, verset 9 :

« Et si Nous avions fait de lui un ange, Nous l'aurions fait apparaître comme un homme, et Nous les aurions couverts de ce dont ils se couvrent. »

Alors, pourquoi les non-musulmans ont-ils été surpris qu'un humain soit choisi pour transmettre des messages ? De même, n'est-il pas d'usage de nommer un Saint Prophète (sur lui la paix) pour guider l'humanité ? Si des individus s'égarent et ignorent la vérité, qu'y a-t-il de vraiment remarquable : que leur Créateur et Seigneur prenne des mesures pour les guider, ou qu'on les laisse poursuivre leur égarement ? Chapitre 11, Hud, verset 27 :

« Alors les notables parmi les mécréants de son peuple dirent : « Nous ne te voyons que comme un homme comme nous, et nous ne te voyons suivi que par les plus humbles d'entre nous [et] les plus faibles d'esprit... »

L'histoire a montré que, de génération en génération, les classes populaires de chaque société ont souvent accepté la vérité de l'islam avant les classes supérieures, car elles n'étaient pas aussi obsédées par leurs désirs matériels que les riches. Afin de décourager les gens d'accepter la vérité, les dirigeants arrogants critiquaient les disciples pauvres de leur Saint Prophète (sur eux la paix), suggérant ainsi que si l'acceptation de la foi divine était la voie juste, les pauvres ne l'auraient pas obtenue avant l'élite, car celle-ci avançait toujours la classe populaire dans les affaires de ce monde. Chapitre 46 Al Ahqaf, verset 11 :

« Et ceux qui ne croient pas disent de ceux qui croient : « Si cela avait été bon, ils ne nous y auraient pas précédés. »... »

L'élite de la société se prévalait également du fait qu'en bénéficiant de biens matériels et de luxe, elle était favorisée par Allah, le Très-Haut, et donc bien guidée. Selon leur croyance, s'ils s'étaient égarés, Allah, le Très-Haut, ne les aurait pas favorisés de biens matériels. De plus, ils prétendaient que si une personne était véritablement un Saint Prophète (sur lui la paix), elle recevrait des biens matériels, comme des richesses. Chapitre 11 Hud, verset 27 :

« ...Et nous ne voyons en toi aucun mérite supérieur à nous... »

Ils ne comprenaient pas que l'acquisition de biens matériels, comme la richesse, n'était pas intrinsèquement liée à la prophétie. Si certains Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, ont reçu des royaumes terrestres, la majorité ne l'a pas été, car l'acquisition de biens matériels ne fait pas partie intégrante de l'accomplissement de la mission prophétique. Leur perspective était influencée par leur amour des désirs matériels. Malheureusement, certains musulmans ont adopté une mentalité similaire, croyant que tant qu'ils professent leur foi en l'islam et accomplissent leurs obligations fondamentales, ils devraient être récompensés par des biens matériels, notamment la richesse et le pouvoir. Cependant, adhérer et mettre en pratique les principes de l'islam ne garantit pas l'acquisition de biens matériels, comme la richesse. Au contraire, cela garantit l'accès à la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà, en favorisant un état mental et physique harmonieux et en accordant une priorité appropriée à tous les aspects de la vie. En effet, la paix de l'esprit est bien plus importante que les biens matériels, car des choses comme la célébrité, la richesse, l'autorité, la famille, les amis et la carrière n'ont de valeur que si l'on jouit de la paix de l'esprit. En leur absence, ces biens matériels se transformeront en sources d'anxiété et de détresse. On le constate lorsqu'on observe la vie des personnes riches et renommées.

L'élite de la société, dont les désirs matériels étaient contredits par la guidance divine, concluait alors, après avoir présenté des excuses infondées, que leur Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) et ses disciples étaient des menteurs, afin de décourager les autres de les suivre. Chapitre 11 Hud, verset 27 :

« ...nous pensons plutôt que vous êtes des menteurs. »

En général, lorsqu'un individu choisit une voie différente de celle de ses contemporains, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres décisions, surtout si celles-ci privilégient les désirs personnels au détriment de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela peut susciter des critiques envers ceux qui défendent fermement leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, les influences sociétales telles que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent fréquemment une pression sur les personnes qui adhèrent aux valeurs islamiques. La défense de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leurs ambitions de richesse et d'influence sociale. Les secteurs critiqués par l'islam résistent généralement à l'intégration des principes islamiques et dissuadent les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue largement au sentiment anti-islamique omniprésent observé sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, les personnes qui s'efforcent d'adhérer aux enseignements de l'islam, qui prônent la modération des désirs personnels et l'utilisation appropriée des bienfaits qui leur sont accordés, se heurtent souvent à l'opposition de ceux qui se livrent à des excès, agissant sans retenue sur leurs impulsions, l'islam les qualifiant d'animaux. Ces individus tentent fréquemment de dissuader les autres d'accepter l'islam et de décourager les

musulmans de pratiquer leur foi, cherchant à les attirer dans un mode de vie caractérisé par des désirs débridés. Ils ciblent souvent des aspects spécifiques de l'islam, comme le code vestimentaire des femmes, afin de saper son attrait. Néanmoins, les personnes perspicaces peuvent facilement identifier le caractère superficiel de ces critiques, qui découlent d'un mépris pour l'accent mis par l'islam sur l'autodiscipline. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire des femmes, ils n'appliquent pas le même niveau de rigueur à d'autres professions importantes, notamment les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et le commerce. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, juxtaposée à leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la fragilité et le manque de substance de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes fondamentaux de l'islam et le comportement discipliné de ses fidèles qui motivent ces diverses attaques contre l'islam, les poussant à le critiquer par tous les moyens. Chapitre 11 Hud, verset 27 :

« Alors les plus éminents parmi les mécréants de son peuple dirent : « Nous ne te voyons que comme un homme comme nous, et nous ne te voyons suivi que par les plus humbles d'entre nous et les plus faibles d'esprit. Et nous ne voyons en toi aucun mérite supérieur à nous ; mais nous pensons que tu es des menteurs. »

Le Saint Prophète Nuh (sur lui la paix) expliqua à son peuple que le code de conduite auquel il les invitait reposait sur des preuves évidentes et la logique, tandis que le code de conduite qu'ils suivaient, créé par l'homme, reposait sur leurs désirs matériels et des pratiques culturelles inventées, enracinées dans l'ignorance. Chapitre 11 Hud, verset 28 :

Il dit : « Ô mon peuple, avez-vous réfléchi : si je m'appuyais sur une preuve évidente de la part de mon Seigneur, alors qu'Il m'a accordé une miséricorde de Sa part, mais que cela vous est resté invisible... »

Ils n'ont pas observé les bienfaits du code de conduite divin auquel il les invitait, car il contredisait leurs désirs mondains et les coutumes de leurs ancêtres qu'ils imitaient aveuglément.

Il faut s'abstenir de suivre les autres sans se poser de questions, car le comportement dominant dans la société conduit souvent à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Lorsque les individus constatent que la majorité de la société ignore les enseignements de l'islam, ils peuvent présumer que les actions de la majorité sont justes et, par conséquent, les suivre sans réflexion critique. Cependant, le point de vue de la majorité n'est pas toujours exact. L'histoire a montré comment l'opinion ou la croyance dominante a été démentie par l'émergence de nouvelles preuves et compréhensions, comme la croyance erronée selon laquelle la Terre était plate. Il est crucial d'éviter de se comporter comme des moutons en se conformant irréflechiment aux opinions de la majorité, car cela conduit souvent à de mauvaises décisions, tant dans les affaires matérielles que religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun devrait utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont accordés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves, ce qui lui permet de faire des choix éclairés, même si ces choix diffèrent des opinions dominantes. En effet, l'islam condamne fermement la pratique consistant à suivre aveuglément les autres en matière religieuse pour cette raison même et exhorte donc les musulmans à apprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Chapitre 11 Hud, verset 28 :

Il dit : « Ô mon peuple, avez-vous réfléchi : si je m'appuyais sur une preuve évidente de la part de mon Seigneur, alors qu'Il m'a accordé une miséricorde de Sa part, mais que cela vous est resté invisible... »

De plus, pour éviter d'être aveuglé par ses désirs matériels et de se soustraire aux nombreux bienfaits du respect du code de conduite divin accordé par Allah, le Très-Haut, il est essentiel d'adopter une foi solide. Une

foi solide est essentielle pour maintenir la constance dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, quelles que soient les circonstances, que ce soit dans les moments de facilité ou de difficulté. Cette foi solide se cultive par l'étude et la mise en pratique des preuves évidentes contenues dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui illustrent qu'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, apporte la paix de l'esprit dans les deux mondes. À l'inverse, ceux qui ignorent les enseignements de l'islam développeront une foi faible. Ces individus sont enclins à désobéir à Allah, le Très-Haut, lorsque leurs désirs entrent en conflit, car ils ne reconnaissent pas que renoncer à leurs désirs au profit de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, apporte la tranquillité dans les deux mondes. Il est donc crucial d'acquérir la certitude de la foi par l'acquisition et la mise en pratique des connaissances islamiques, en veillant à demeurer fidèle à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique de bien utiliser les bienfaits reçus, conformément aux enseignements islamiques. Ce faisant, on atteindra la paix intérieure, un état mental et physique harmonieux, tout en accordant la priorité à chacun et à chaque chose dans sa vie.

Allah, le Très-Haut, n'impose pas aux hommes la bonne direction, car cela annulerait l'épreuve de la vie présente. Il présente la vérité claire aux hommes par l'intermédiaire de Ses Saints Prophètes (sur eux la paix) et de la révélation divine, puis les laisse libres de choisir leur propre voie. Chapitre 11 Hud, verset 28 :

Il dit : « Ô mon peuple, avez-vous réfléchi : si je m'appuyais sur une preuve évidente de mon Seigneur, alors qu'Il m'a accordé Sa miséricorde, mais qu'elle vous est cachée, vous l'imposerions-nous alors que vous y êtes réticents ? »

Il est généralement du devoir de chacun de communiquer clairement à son entourage la différence entre la bonne direction et l'égarement, tout en l'encourageant à suivre le droit chemin. Cependant, il ne peut contraindre personne à prendre cette décision. Ceux qui ne comprennent pas cette réalité éprouveront constamment frustration et déception envers ceux qui choisissent l'égarement, et ce sentiment de tristesse peut même dégénérer en dépression s'ils ne reconnaissent pas que leur rôle n'est pas de forcer les autres à choisir le bon chemin. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur. »

Seuls ceux qui désirent une guidance juste y répondront favorablement. Ceux qui aspirent à trouver la paix dans les deux mondes, même s'il faut pour cela s'opposer à leurs désirs terrestres, reconnaissent que contrôler ses désirs ici-bas est un faible prix à payer pour atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. De plus, ces personnes comprennent que satisfaire tous ses désirs terrestres ne conduit pas à la véritable paix intérieure. L'observation de la vie des personnes aisées et renommées illustre clairement ce phénomène.

Le Saint Prophète Nuh, comme tous les Saints Prophètes (sur eux la paix), a clairement fait comprendre à son peuple que, puisqu'il n'exigeait aucune rétribution pour leur fournir le code de conduite divin qu'il avait reçu, ils n'avaient aucune excuse valable pour le rejeter. Chapitre 11 Hud, verset 29 :

« Et ô mon peuple, je ne vous demande aucune richesse pour cela... »

Contrairement à tous les autres modes de vie, l'islam, à travers les âges, n'a jamais cherché à priver les gens de leurs biens, comme leurs richesses . Il vise plutôt à leur offrir le plus grand bienfait temporel possible : la paix de l'esprit. Celle-ci s'obtient en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, comme leurs richesses, conformément aux enseignements divins. Cela garantit un état mental et physique harmonieux, une bonne intégration de chaque chose et de chaque individu dans leur vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite engendrera la tranquillité dans les deux mondes.

De plus, le Saint Prophète Nuh (sur lui la paix et le salut) a souligné sa sincérité envers Allah, le Très-Haut, en déclarant qu'il n'agissait que pour Lui plaire et non pour des intérêts matériels, comme le leadership. Chapitre 11 Hud, verset 29 :

« ...Ma récompense ne vient que d'Allah... »

La véritable sincérité envers Allah, le Très-Haut, implique d'accomplir toutes les responsabilités qu'Il nous assigne, par Ses commandements et Ses

interdictions, uniquement pour Sa satisfaction. Comme l'indique un hadith tiré du Sahih Boukhari, numéro 1, chacun sera jugé selon ses intentions. Par conséquent, si une personne manque de sincérité envers Allah, le Très-Haut, tout en accomplissant de bonnes actions, elle ne recevra aucune récompense, ni ici-bas ni dans l'au-delà. En effet, comme l'indique un hadith tiré de Jami At Tirmidhi, numéro 3154, ceux qui auront agi sans sincérité seront instruits, le Jour du Jugement, de rechercher leur récompense auprès de ceux pour qui ils ont accompli leurs actes, ce qui sera inaccessible.

Afin de semer la division parmi les croyants et d'affaiblir leur détermination, les dirigeants arrogants ont encouragé le Saint Prophète Nouh (sur lui la paix) à se séparer de ses disciples pauvres afin qu'ils puissent envisager d'accepter sa guidance divine. Mais comme il s'agissait d'un stratagème pour diviser les croyants, le Saint Prophète Nouh (sur lui la paix) a refusé, même si la foi des dirigeants inciterait la majorité de la société à la croire également. Chapitre 11 Hud, verset 29 :

« ...Et je ne suis pas celui qui chassera ceux qui ont cru... »

Allah, le Très-Haut, ne tient pas compte du statut social d'une personne. C'est pourquoi Il a toujours ordonné à Ses Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut), et par extension à leurs disciples, d'éviter de se laisser influencer par les riches et l'élite, compromettant ainsi leur foi et la guidance divine qui leur a été donnée. Chapitre 18 Al Kahf, verset 28 :

« Et sois patient avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, cherchant Sa Face. Et ne laisse pas ton regard les éloigner, désirant les ornements de la vie présente. Et n'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le cœur inattentif à Notre Rappel, qui suit ses passions et dont les affaires sont constamment négligées. »

Et chapitre 6 Al An'am, verset 52 :

« Et ne renvoie pas ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, cherchant Sa Face. Ils ne te seront pas imputés, et tu ne leur seras pas imputé. Si tu les renvoyais, tu serais du nombre des injustes. »

Et chapitre 11 Hud, versets 29-30 :

...Et je ne suis pas de nature à repousser ceux qui ont cru. Certes, ils rencontreront leur Seigneur. Mais je vois que vous êtes un peuple ignorant. Et ô mon peuple, qui me protégerait contre Allah si je les repoussais ? Ne réfléchiriez-vous donc pas ?

Cela démontre que l'islam est une religion universelle, ce qui signifie que toutes les distinctions matérielles – telles que le genre, l'origine ethnique, la richesse et le statut social – qui créent des divisions entre les individus sont

insignifiantes et ne devraient pas être considérées comme importantes par les musulmans. Au contraire, chacun doit traiter chacun conformément aux enseignements de l'islam. Si certaines personnes, comme les parents, méritent une bienveillance particulière, il est essentiel de témoigner respect et bienveillance à tous. En effet, on ne peut être véritablement musulman ou croyant que si l'on s'abstient de porter atteinte, verbalement ou physiquement, à autrui et à ses biens. Ce principe est corroboré par un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998. De plus, il ne faut jamais se considérer supérieur aux autres en raison de ses possessions matérielles, car un tel état d'esprit l'empêcherait de traiter les autres conformément aux enseignements de l'islam. Nul n'a le droit de se sentir supérieur, car chaque bienfait matériel dont il bénéficie a été créé et accordé par Allah, le Très-Haut. Ainsi, il ne faut pas s'enorgueillir de ce qui appartient en fin de compte à autrui. La véritable supériorité ne se trouve que dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Chapitre 49, Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Cela implique d'utiliser les bienfaits reçus conformément aux enseignements du Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Puisque les intentions et nombre de ses actes sont cachés, nul ne doit se considérer supérieur aux autres ni prétendre qu'ils sont supérieurs. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« ...Ne vous prétendez donc pas purs ; Il connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Comme indiqué précédemment, afin de décourager les gens d'accepter la guidance divine, les non-musulmans critiquaient la nature humaine de leur Saint Prophète (sur eux la paix et le salut), et prétendaient que s'il disait la vérité, il devait posséder des pouvoirs surnaturels , comme un sorcier. Lorsque les enseignements divins soulignaient que les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) étaient en réalité des êtres humains, ils utilisaient cette preuve contre eux. Chapitre 11 Hud, verset 31 :

« Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'inconnaissable, ni que je suis un ange... »

Comme indiqué précédemment, le rôle d'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) est d'expliquer le code de conduite divin à l'humanité et de lui fournir un modèle à suivre. Son rôle n'a jamais été d'impressionner les gens par des actes surnaturels, car tous les miracles qu'Allah, le Très-Haut, leur a accordés étaient limités dans le temps et l'espace et ne faisaient que confirmer son message, sans en constituer le fondement. Le fondement de son message, à travers les âges, a toujours été la connaissance et des preuves évidentes.

Le Saint Prophète Nuh (sur lui la paix) a également averti son peuple arrogant que l'obtention et la jouissance des biens matériels ne garantissent pas la réussite. Chapitre 11 Hud, verset 31 :

« ... et je ne dis pas non plus de ceux sur lesquels vos yeux baissent les yeux qu'Allah ne leur accordera jamais aucun bien... »

En réalité, la réussite réside dans l'obtention de la paix de l'esprit dans les deux mondes. En obéissant à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, on obtient la paix de l'esprit en atteignant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie. Par conséquent, l'obtention de la paix de l'esprit n'est pas liée à l'obtention et à la jouissance des biens matériels. Cela est évident lorsqu'on observe les riches et les célèbres qui, malgré l'obtention et la jouissance des biens matériels, sont les plus éloignés de la paix de l'esprit, car ils abusent des bienfaits qui leur ont été accordés. En réalité, la paix de l'esprit en ce monde est ce qui donne de la valeur à toutes les autres choses de ce monde, telles que la célébrité, la richesse, l'autorité, la famille, les amis et la carrière. Sans paix de l'esprit, ces choses n'ont aucune valeur. Il faut donc éviter de définir le véritable succès selon les critères matériels, sous peine de mal utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, ils finiront par souffrir d'un état mental et physique instable, ils égareront tout et chaque personne dans leur vie et ne se prépareront pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela entraînera du stress, des problèmes et des défis dans les deux mondes, même s'ils disposent d'un certain confort matériel.

Allah, le Très-Haut, connaît les intentions, les paroles et les actes de chacun, et accorde la paix à ceux qui adoptent le bon comportement. Chapitre 11, verset 31 :

« ... Allah est le plus savant de ce qui est dans leurs âmes... »

Chapitre 11 Hud, verset 31 :

« ... et je ne dis pas non plus de ceux sur lesquels vos yeux baissent les yeux qu'Allah ne leur accordera jamais aucun bien... »

De plus, il est essentiel de garder à l'esprit que l'Islam évalue le statut des individus selon un critère principal : leur obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à Lui plaire, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Tous les autres critères d'évaluation du statut social, tels que le sexe, l'origine ethnique et la classe sociale, sont sans importance et doivent être ignorés par les musulmans, sous peine de conduire au racisme et à la division au sein de la communauté. Chapitre 11 Hud, verset 31 :

...et je ne dis pas non plus de ceux que vos yeux méprisent qu'Allah ne leur accordera aucun bien. Allah connaît mieux ce qu'ils ont dans les âmes. Je serais alors du nombre des injustes.

Il est crucial de comprendre que, puisque les intentions d'une personne sont invisibles aux yeux des autres, elle ne peut déterminer qui est supérieur à elle en se basant sur ses comportements extérieurs. Par conséquent, elle doit éviter de s'arroger le statut d'autrui ou le sien, car seul Allah, le Très-Haut, connaît véritablement les intentions, les paroles et les actes de chacun. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« ...Ne vous prétendez donc pas purs ; Il connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Comme les non-musulmans de toutes générations ne pouvaient fournir aucune preuve pour étayer leur mode de vie ou discréditer la guidance divine, ils invitaient leur Saint Prophète (sur eux la paix et le salut) à faire venir sur eux le châtiment d'Allah, l'Exalté. Et lorsque cela ne se produisait pas, comme Allah, l'Exalté, accorde toujours aux gens un répit pour qu'ils

s'améliorent, ils utilisaient ce répit comme preuve contre la véracité de la guidance divine. Chapitre 11 Hud, verset 32 :

Ils dirent : « Ô Noé, tu nous as disputés et tu as souvent disputé avec nous. Apporte-nous donc ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre des véridiques. »

Celui qui abuse des bienfaits qui lui ont été accordés ne doit pas croire que le simple fait de ne pas avoir été puni signifie qu'il ne le sera pas du tout. Son attitude l'empêchera d'atteindre un état d'équilibre mental et physique et l'amènera à égarer tout et tous dans sa vie. Chapitre 11 Hud, verset 33 :

« Il dit : « Allah ne te l'apportera que s'Il le veut, et tu ne [Le] feras pas échouer. » »

Par conséquent, des aspects comme la famille, les amis, la carrière et la richesse deviendront des sources de stress. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils imputeront à tort leur stress à des choses et à des personnes, comme leur conjoint. Se priver de ces bonnes choses ne fera qu'aggraver leur santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent de leurs biens, comme les riches et les célébrités, même s'ils apprécient les moments de divertissement. Si l'on ne se repent pas de son comportement, on ne bénéficiera pas des

enseignements divins et on persistera à désobéir à Allah, le Très-Haut, jusqu'à ce qu'on rende des comptes au Jour du Jugement, sans y être préparé. Chapitre 11 Hud, verset 34 :

« Et mon conseil ne vous sera d'aucune utilité, bien que je veuille vous conseiller, si Allah veut vous égarer. Il est votre Seigneur, et c'est vers Lui que vous serez ramenés. »

Leur égarement a été attribué à Allah, le Très-Haut, car rien dans l'univers ne se produit sans Sa volonté et Sa permission, mais il est évident que ce résultat est le résultat direct de leurs propres choix et actions. Et comme Allah, le Très-Haut, n'impose pas aux gens la bonne direction, car cela annulerait l'épreuve de la vie ici-bas, Il permet aux gens de s'égarer s'ils choisissent le mauvais chemin.

Tandis que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) récitait l'histoire du Saint Prophète Nouh (paix et bénédictions sur lui), mentionnée dans les Écritures divines antérieures, malgré son absence de connaissance de ces Écritures, ce que les non-musulmans de La Mecque et les gens du Livre ne contestaient pas, c'était une preuve évidente que le Saint Coran provenait d'Allah, le Très-Haut. Mais pour éviter d'accepter la vérité de l'islam, contraire à leurs désirs matériels, et pour décourager les autres de l'accepter, par crainte de perdre leur leadership et leur influence sociale, ils accusèrent le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) d'être l'auteur du Saint Coran. Chapitre 11 Hud, verset 35 :

« Ou bien disent-ils : « Il l'a inventé » ?... »

Puisque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était un être humain comme les autres, s'il était effectivement l'auteur du Saint Coran comme ils le prétendaient, alors les non-musulmans de La Mecque, qui maîtrisaient la langue arabe, auraient dû produire une œuvre similaire au Saint Coran. Cela aurait prouvé qu'il ne provenait pas d'Allah, l'Exalté. Chapitre 11 Hud, verset 13 :

« ...Dis : « Apportez donc dix sourates pareilles, inventées, et invoquez qui vous pouvez en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. »

Cette tâche consiste non seulement à rédiger des versets en harmonie avec le style rythmique du Saint Coran, mais aussi à créer des versets et un chapitre reflétant toutes les caractéristiques du Saint Coran. Cela inclut son essence universelle, son applicabilité à toutes les situations, en tout lieu et en tout temps, sa clarté pour les non-instruits comme pour les savants, et sa capacité à fournir des conseils pratiques et facilement applicables au quotidien, plutôt que de se contenter de présenter des concepts apparemment utiles mais dénués de réelle pertinence concrète.

D'une manière générale, les expressions du Saint Coran sont véritablement incomparables, et leurs significations sont transmises avec clarté.

L'éloquence de ses versets et de ses paroles est extraordinaire, le distinguant de tout autre texte. Il est exempt des contradictions, souvent présentes dans les écritures et les enseignements d'autres religions. Le Saint Coran relate en détail l'histoire des nations précédentes, malgré le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'ait pas reçu d'éducation historique formelle. Il encourage chacun à embrasser le bien et à rejeter le mal, ce qui influence la vie personnelle et la société dans son ensemble, favorisant ainsi la justice, la sécurité et la paix dans chaque foyer et chaque communauté. Contrairement à la poésie, aux contes et aux fables, le Saint Coran évite l'exagération, le mensonge ou toute forme de tromperie. Chaque verset est utile et peut être appliqué concrètement au quotidien. Même lorsqu'il raconte la même histoire, le Saint Coran met l'accent sur différentes leçons importantes. Contrairement à d'autres écrits, le Saint Coran reste captivant même après plusieurs lectures. Il présente des promesses et des avertissements, étayés par des preuves claires et irréfutables. Abordant des concepts pouvant paraître abstraits, comme l'importance de la patience, le Saint Coran propose systématiquement des méthodes simples et pratiques pour intégrer ces enseignements au quotidien. Il incite chacun à accomplir le but de sa création, à savoir obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire. Cette approche assure la tranquillité et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, en favorisant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque personne et chaque être dans une position appropriée, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Il trace clairement le droit chemin, attirant ceux qui recherchent la paix de l'esprit et une réussite véritable dans les deux mondes. Ce guide aborde la nature humaine, la rendant intemporelle et bénéfique pour chaque individu, chaque communauté et chaque génération. Bien compris et appliqué, il constitue un remède à tous les défis émotionnels, financiers et physiques. Il offre des solutions à tous les problèmes qu'une personne ou une société peut rencontrer. Un examen historique révèle que les communautés qui ont adopté les enseignements du Saint Coran ont prospéré grâce à sa sagesse exhaustive et durable. Malgré le passage du temps, aucune lettre du Saint Coran n'a été altérée, car Allah, le Très-Haut, a juré de le préserver. Aucun

autre document à travers l'histoire ne peut se targuer d'une caractéristique aussi remarquable. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« Certes, c'est Nous qui avons fait descendre le message [c'est-à-dire le Coran], et certes, Nous en sommes les gardiens. »

Et chapitre 11 Hud, verset 14 :

« Et s'ils ne te répondent pas, sache alors que le Coran a été révélé avec la connaissance d'Allah... »

Allah, le Très-Haut, a évoqué les défis fondamentaux auxquels une communauté est confrontée et a proposé des solutions efficaces pour chacun d'eux. En abordant ces questions fondamentales, les divers problèmes secondaires qui en découlent se résoudront naturellement. C'est ainsi que le Saint Coran offre des conseils sur tout ce dont les individus et les sociétés ont besoin pour prospérer ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose... »

C'est le miracle le plus extraordinaire et le plus éternel qu'Allah, le Très-Haut, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Néanmoins, seuls ceux qui recherchent et acceptent sincèrement la vérité en bénéficieront, tandis que ceux qui suivent leurs propres désirs et la choisissent subiront inévitablement des pertes ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

Chapitre 11 Hud, verset 35 :

« Ou disent-ils [à propos du prophète Muhammad] : « Il l'a inventé » ?... »

Il a été ordonné au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de dire à ceux qui l'accusent d'avoir inventé le Saint Coran que s'ils nient la vérité, qu'ils ont clairement reconnue, il sera tenu responsable de ses actes et ils le seront dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 35 :

« ...Dis : « Si c'est moi qui l'ai inventé, alors je porte la responsabilité de mon crime ; mais je suis innocent de ce que vous commettez. » »

Chacun subira les conséquences de ses intentions, de ses paroles et de ses actes dans les deux mondes, qu'il accepte et mette en pratique les enseignements de l'islam ou qu'il les ignore. Ceux qui les acceptent et les mettent en pratique veilleront à utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés. Cela leur garantira un état mental et physique harmonieux, leur permettant de bien positionner chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant suffisamment à leur responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes. En revanche, ceux qui rejettent ou ignorent les enseignements de l'islam, car ils contredisent leurs désirs, feront inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de déséquilibre mental et physique, égarant chaque chose et chaque personne dans leur vie, et se prépareront mal à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils s'adonnent à certains plaisirs terrestres.

Ainsi, chacun doit adopter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela va à l'encontre de ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, même face à des médicaments désagréables et à un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Car seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire

pour aider une personne à atteindre un état mental et physique harmonieux et à bien positionner chaque chose et chaque personne dans sa vie. La compréhension des conditions mentales et physiques humaines que la société possède ne suffira jamais à atteindre cet objectif, malgré des recherches approfondies, car elle ne peut résoudre tous les défis de la vie. Leurs conseils ne peuvent prévenir toutes les formes de stress mental et physique, ni garantir le bon positionnement de chaque chose et de chaque personne dans la vie, en raison des limites de nos connaissances, de notre expérience, de notre prévoyance et de nos préjugés inhérents. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance exhaustive, qu'Il a accordée à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits reçus conformément aux enseignements de l'islam, par opposition à ceux qui ne le font pas. Alors que la plupart des patients ne comprennent pas la science derrière leurs médicaments prescrits et font donc confiance à leur médecin sans réserve, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin de reconnaître son impact bénéfique sur sa vie. Il n'exige pas que les gens acceptent aveuglément les enseignements de l'islam ; il souhaite plutôt qu'ils en reconnaissent la véracité par des preuves évidentes. Cependant, cela exige que chacun aborde les enseignements de l'islam avec un esprit impartial et ouvert. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, puisqu'Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des individus, la demeure de la paix de l'esprit, Il est le seul à déterminer qui la reçoit et qui la refuse. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Il est évident qu'Allah, l'Exalté, accorde la paix de l'esprit uniquement à ceux qui utilisent les bénédictions qu'Il a fournies conformément aux principes énoncés dans les enseignements islamiques.

Après avoir critiqué ceux qui prétendaient que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était l'auteur du Saint Coran, Allah, Exalté soit-Il, revient sur certains éléments de l'histoire du Saint Prophète Nouh (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 11, Hud, verset 36 :

« Et il fut révélé à Noé : « Personne de ton peuple ne croira, sauf ceux qui ont déjà cru. Ne sois donc pas affligé de ce qu'ils ont fait. » »

Après avoir appelé son peuple vers la bonne voie pendant des siècles, Allah, le Très-Haut, lui révéla que nul autre membre de sa nation ne croirait à l'islam et que, par suite de leur déni persistant et de leur oppression envers lui et les croyants, ils seraient détruits. Chapitre 11 Hud, verset 37 :

« Et construisez le navire sous Notre surveillance et Notre inspiration. Et ne vous adressez pas à Moi au sujet de ceux qui ont fait du tort ; certes, ils seront noyés. »

Comme les Saints Prophètes (sur eux la paix) sont une source de miséricorde pour leur nation, Allah, l'Exalté, a ordonné au Saint Prophète Nuh (sur lui la paix) de ne pas intercéder en leur faveur, car son intercession serait acceptée et le châtiment leur serait épargné. Même dans ce jugement, Allah, l'Exalté, a fait preuve d'une grande miséricorde envers la nation du Saint Prophète Nuh (sur lui la paix), car Il ne les a pas détruits immédiatement et leur a accordé un répit supplémentaire pour se repentir et changer de comportement. Mais ils n'ont pas su profiter de ce répit et ont continué à désobéir à Allah, l'Exalté, en abusant des bienfaits qu'Il leur avait accordés et en continuant à se moquer et à insulter le Saint Prophète Nuh (sur lui la paix) et ses disciples. Chapitre 11 Hud, verset 38 :

« Et il construisit le navire, et chaque fois qu'une assemblée des éminents de son peuple passait près de lui, ils le ridiculisaient... »

C'était un comportement étrange de la part de son peuple, car ils souhaitaient que le Saint Prophète Nuh (sur lui la paix) les laisse tranquilles et ne critique pas leur mode de vie, et pourtant ils continuaient de le harceler, lui et son mode de vie. C'est une attitude courante chez les égarés qui, tout en reconnaissant la véracité de l'islam, persistent à le railler, même lorsque

les musulmans les laissent tranquilles. On le constate souvent chez les anciens musulmans qui ont abandonné l'islam, car il contredisait leurs désirs matériels. Au lieu de continuer leur vie et d'oublier l'islam et les musulmans, ces personnes persistent souvent à critiquer publiquement l'islam et ses enseignements. Leur comportement est étrange, car ils prétendent détester l'islam, tout en persistant à en parler au lieu de vivre loin de l'islam. Leur comportement est un signe clair qu'ils savent que l'islam est la vérité, mais qu'ils veulent vivre comme des animaux et satisfaire leurs désirs matériels, ils abandonnent l'islam. Mais, comme cette vérité les hante, ils persistent à consacrer leurs efforts et leur temps à critiquer l'islam, même après l'avoir abandonné, au lieu de poursuivre leur vie loin de l'islam. Or, tout comme les mécréants du peuple du Saint Prophète Nuh (sur lui la paix et le salut) ont été châtiés ici-bas et dans l'au-delà, ainsi seront punis ceux qui choisissent d'abandonner et d'ignorer les enseignements de l'islam, tout en sachant qu'ils sont la vérité. Chapitre 11 Hud, versets 38-39 :

« ...Il dit : « Si vous nous ridiculisez, nous vous ridiculiserons comme vous le faites. Et vous saurez qui recevra un châtiment qui le déshonorera [sur terre]... »

Comme leur comportement les encourage à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, tout dans leur vie – famille, amis, carrière et richesse – devient source de stress. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils imputeront injustement leur stress à divers aspects de leur vie, comme leur conjoint. En s'éloignant de ces influences positives, ils ne font qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent systématiquement des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente

jouissance du luxe terrestre. Et comme leur comportement les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur châtement dans l'au-delà sera bien plus lourd. Chapitre 11 Hud, verset 39 :

« ...et sur qui descendra un châtement durable [dans l'au-delà] ».

Il est possible qu'Allah, l'Exalté, ait informé le Saint Prophète Nuh (sur lui la paix) d'un signe annonçant le début du grand déluge : son four débordant d'eau. Chapitre 11 Hud, verset 40 :

« [Il en fut ainsi], jusqu'à ce que Notre ordre soit venu et que le four ait débordé. Nous avons dit : « Chargez sur le navire de chaque [créature] deux compagnons et votre famille, sauf ceux dont la parole a précédé, et [inclut] quiconque a cru. »... »

Allah, le Très-Haut, indique que seuls ceux qui croient en Lui et Lui obéissent en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés seront sauvés, les autres étant punis, même s'il s'agit de proches du Saint Prophète Noé (sur lui la paix), comme son épouse et son fils. Allah, le Très-Haut, étant le Juge suprême, juste et équitable, juge les gens sur la base de leur croyance, de leurs intentions, de leurs paroles et de leurs actes, et non sur la base de leur lignée ou de leurs liens de parenté. Ceux qui croient qu'une relation pieuse ou leur lignée les épargneront du châtement attribuent le racisme et

l'injustice à Allah, le Très-Haut, dont Il est exempt. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou bien ceux qui commettent le mal pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

Il faut se garder de tout vœu pieux qui consiste à défier Allah, le Très-Haut, en croyant à tort que quelqu'un d'autre les sauvera du châtement du Jour du Jugement. Chapitre 66, At Tahrim, verset 10 :

Allah propose en exemple de ceux qui ont mécru : la femme de Noé et la femme de Lot. Elles étaient sous la domination de deux de Nos serviteurs vertueux, mais elles les ont trahis. Elles [ces prophètes] ne leur ont donc servi à rien auprès d'Allah. Et il a été dit : « Entrez au Feu avec ceux qui y entrent. »

Cette croyance erronée était répandue dans les nations du passé et, malheureusement, de nombreux musulmans ont adopté une idée similaire, pensant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) les sauverait du châtement du Jour du Jugement. Bien que l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) soit confirmée par divers enseignements islamiques, notamment le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4308, il n'en demeure pas moins que certains musulmans entreront

inévitablement en Enfer. Même un bref séjour en Enfer est insupportable, d'où l'importance de rejeter une telle mentalité. De plus, se laisser aller à des vœux pieux revient à se moquer de l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Par conséquent, cette perspective pourrait les exclure de son intercession, et il pourrait même témoigner contre eux au Jour du Jugement. Chapitre 25 d'Al Furqan, verset 30 :

« Et le Messenger a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »

Ce verset fait référence aux musulmans, car ils sont la seule communauté à avoir accepté le Saint Coran, tandis que les non-musulmans ne l'ont pas adopté et ne peuvent donc pas l'abandonner. Le sort du musulman contre lequel le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) s'élèvera au Jour du Jugement est clair.

Il est donc essentiel d'éviter les vœux pieux et de nourrir plutôt un véritable espoir dans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, en Lui obéissant fidèlement en utilisant correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées conformément aux enseignements islamiques.

Bien que le Saint Prophète Noé (sur lui la paix et le salut) ait appelé son peuple à la bonne direction pendant des siècles, seule une minorité a accepté la foi. Chapitre 29, Al Ankabut, verset 14 :

« Et Nous avons certes envoyé Noé vers son peuple, et il demeura parmi eux mille ans moins cinquante ans... »

Et chapitre 11 Hud, verset 40 :

« ...Mais personne n'avait cru avec lui, excepté un petit nombre. »

Bien que peu de gens aient cru en lui, il est considéré comme l'un des prophètes les plus accomplis (sur eux la paix) et l'un des hommes les plus accomplis . En effet, contrairement aux hommes, Allah, le Très-Haut, ne juge pas les hommes sur leurs résultats, mais sur leurs intentions et leurs efforts. Chapitre 53, An Najm, verset 39 :

« Et il n'y a pour personne que ce à quoi il aspire. »

Comme Allah, l'Exalté, n'exige pas de résultats positifs des gens et attend plutôt des efforts authentiques et sincères pour Lui obéir, en utilisant correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées comme indiqué dans

les enseignements islamiques, cela ne laisse aux gens aucune excuse pour lutter pour Lui obéir, même s'ils font des erreurs en cours de route.

De plus, comme Allah, le Très-Haut, juge les gens selon leurs intentions et leurs efforts, chacun devrait s'efforcer d'en faire autant les uns envers les autres. Malheureusement, nombreux sont ceux qui critiquent le manque de résultats obtenus par les autres, comme la réussite matérielle, et négligent souvent les efforts déployés pour y parvenir. Reconnaître les efforts d'autrui, même s'ils ne mènent pas au succès, encourage chacun à persévérer dans ses efforts pour accomplir de bonnes choses ici-bas, qu'elles soient matérielles ou religieuses.

Le Saint Prophète Nuh (sur lui la paix) a rappelé à chacun que chaque pas accompli en ce monde doit obéir à Allah, le Très-Haut, pour parvenir à la paix intérieure. Chapitre 11 Hud, verset 41 :

« Et [Noé] dit : « Embarquez-y ; au nom d'Allah sont sa course et son mouillage... » »

En général, cela encourage les individus à aborder chaque situation et chaque action avec l'objectif de plaire à Allah, le Très-Haut, tout en évitant de Lui désobéir. Cet état d'esprit garantit que chacun utilise chaque bienfait accordé par Allah, le Très-Haut, de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et

bénédiction d'Allah sur lui). Cette personne évitera de se concentrer sur ses propres désirs ou sur les opinions de la société, de la culture et de la mode, privilégiant plutôt la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, car chaque situation rencontrée commence par l'invocation de Son nom. Cette approche empêche de chercher à satisfaire autrui, ce qui est finalement impossible, car chacun a ses propres désirs et perspectives. Par conséquent, s'efforcer de plaire à tout le monde n'engendre que du stress, ici-bas comme dans l'au-delà. À l'inverse, aborder chaque situation avec le nom d'Allah, le Très-Haut, garantit que son seul objectif est de plaire à Allah, le Très-Haut, et cet objectif est facilement atteint. Chapitre 39 Az Zumar, verset 29 :

Allah propose l'exemple d'un esclave possédé par plusieurs maîtres querelleurs et d'un esclave possédé par un seul maître. Sont-ils égaux en condition ? Louange à Allah ! En réalité, la plupart d'entre eux ne le savent pas.

De plus, lorsque chacun aborde chaque situation avec l'intention de plaire à Allah, le Très-Haut, il doit reconnaître qu'il s'efforce de satisfaire un Seigneur à la fois Miséricordieux et Compatissant. Cette compréhension dissipe l'idée de l'esclavage humain dégradant qui a affligé et continue d'affliger d'innombrables personnes à travers le monde. Au contraire, la forme de servitude que l'on accepte volontairement est ancrée dans la miséricorde et la compassion. Cette miséricorde divine se reflète clairement dans la manière dont Allah, le Très-Haut, accorde constamment d'innombrables bienfaits à chacun, lui demandant seulement d'en faire bon usage afin qu'il atteigne la paix intérieure, en trouvant un équilibre mental et physique et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie. En substance, les commandements et les interdictions d'Allah ne servent qu'au bien du serviteur. Allah, le Très-Haut, ne tire aucun avantage de l'obéissance à sa

création. Et comme Allah, le Très-Haut, n'exige pas la perfection, Il pardonne tous les péchés de celui qui s'efforce sincèrement de Lui obéir. Chapitre 11 Hud, verset 41 :

« ...En vérité, mon Seigneur est Pardonneur et Miséricordieux. »

Même dans les derniers instants, le Saint Prophète Noé (sur lui la paix) n'a pas perdu espoir en son peuple et a ainsi invité son fils à la foi et au salut dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 42 :

« Et il voguait avec eux à travers des vagues semblables à des montagnes, et Noé appela son fils qui était à l'écart [d'eux] : « Ô mon fils, monte avec nous et ne sois pas avec les mécréants. »

Mais comme son fils persistait à désobéir à Allah, le Très-Haut, il fut détruit malgré l'invitation à la guidance qu'il avait reçue de son père. Chapitre 11 Hud, verset 43 :

« [Mais] il dit : « Je me réfugierai sur une montagne pour me protéger des eaux. » [Noé] dit : « Il n'y a aujourd'hui de protecteur contre le décret d'Allah, sauf à qui Il accorde Sa miséricorde. » Et les vagues s'interposèrent entre eux, et il fut parmi les noyés. »

En général, il incombe à chacun de bien faire comprendre à ses proches la distinction entre le bien et le mal, tout en les incitant à suivre le bon chemin. Néanmoins, il ne peut contraindre personne à faire ce choix. Ceux qui ne comprennent pas cette vérité seront constamment confrontés à la frustration et à la déception face à ceux qui s'égarent, et ce sentiment de tristesse pourrait se transformer en dépression s'ils ne reconnaissent pas que leur rôle n'est pas de contraindre les autres à choisir le bon chemin. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur. »

Seuls ceux qui désirent une guidance juste réagiront positivement. Ceux qui aspirent à la tranquillité dans les deux mondes, même si cela exige de résister à leurs désirs terrestres, comprennent que maîtriser ses désirs ici-bas est un sacrifice mineur pour atteindre la paix dans les deux mondes. De plus, ces personnes reconnaissent que satisfaire tous les désirs terrestres ne conduit pas à une véritable paix intérieure. L'observation de la vie des personnes riches et célèbres en est une illustration éclatante.

Allah, le Très-Haut, invite ensuite les gens à observer comment ceux qui Lui ont obéi sincèrement ont obtenu la paix de l'esprit et le salut dans les deux mondes, tandis que ceux qui ont persisté dans Sa désobéissance ont souffert dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 44 :

« Et il fut dit : « Ô terre, engloutis ton eau, et ô ciel, retient [ta pluie] ! » Et l'eau se retira, et la chose fut accomplie, et le navire s'arrêta sur la [montagne de] Judiyy . Et il fut dit : « À bas les gens injustes ! »

Par conséquent, ce verset constitue un rappel poignant pour chacun d'éviter un état d'esprit égocentrique, se concentrant uniquement sur sa propre vie et sa situation. Adopter cette perspective risque de négliger les leçons importantes tirées des événements historiques, de ses propres expériences et des difficultés rencontrées par autrui. Comprendre ces aspects est l'un des moyens les plus efficaces d'améliorer sa conduite et d'éviter de répéter les erreurs passées, favorisant ainsi la paix intérieure. Par exemple, observer des personnalités riches et renommées abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, se retrouvant accablées par l'anxiété, des problèmes de santé mentale, la toxicomanie et même des pensées suicidaires – malgré de brefs moments de joie et d'opulence – est une leçon cruciale. Il incite à éviter d'abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, renforçant ainsi l'idée que la véritable paix ne découle pas des richesses matérielles ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait susciter l'appréciation de sa propre santé et l'encourager à en tirer le meilleur parti avant qu'elle ne soit perdue. Ainsi, l'Islam exhorte constamment les musulmans à rester vigilants et conscients, plutôt que de se laisser absorber par leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure.

Après qu'Allah, le Très-Haut, ait indiqué dans un verset précédent que seuls ceux qui croyaient en Lui et Lui obéissaient seraient sauvés, Il cite l'exemple

d'une personne qui entretenait une relation avec un pieux, mais qui, n'ayant pas obéi à Allah, le Très-Haut, ne lui a été d'aucun secours. Chapitre 11 Hud, versets 45-46 :

Noé invoqua son Seigneur et dit : « Seigneur, mon fils est de ma famille ; Ta promesse est vraie ; et Tu es le plus juste des juges ! » Il dit : « Ô Noé, il n'est pas de ta famille ; il n'a pas agi avec droiture... »

Ces versets évoquent la destruction du fils mécréant du Saint Prophète Noé (sur lui la paix) lors du Déluge. Bien qu'étant le descendant biologique du Saint Prophète Noé (sur lui la paix), Allah, le Très-Haut, a déclaré qu'il ne faisait pas partie de sa famille, en termes de foi. Il est crucial de comprendre qu'il ne faut pas se vanter de ses liens familiaux pour réussir dans l'au-delà. Chaque individu sera évalué en fonction de ses intentions, de ses efforts et de ses actions. Il est certes possible d'aider les autres par des actes vertueux, comme faire la charité en leur nom, comme le recommande un hadith du Sahih Boukhari, numéro 2770. Cependant, on ne peut négliger les bonnes actions et l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et espérer ensuite que les mérites et le statut de ses proches nous sauvent. Cet avertissement est repris dans un Hadith de Sunan Ibn Majah, numéro 225. Ceux qui se comportent de cette manière risquent fort de subir un sort similaire à celui du fils du Saint Prophète Nuh, que la paix soit sur lui. Chapitre 31 Luqman, verset 33 :

« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur et craignez le Jour où aucun père ne sera d'aucune utilité à son fils, et où aucun fils ne sera d'aucune utilité à son père... »

C'est contre cette réalité qu'Allah, l'Exalté, a mis en garde le Saint Prophète Nouh (sur lui la paix). Chapitre 11 Hud, versets 46-47 :

« Ô Noé, il n'est certes pas de ta famille ; son œuvre est loin d'être pieuse. Ne me demande donc pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Je te conseille, en vérité, de ne pas être du nombre des ignorants. » [Noé] dit : « Seigneur, je me réfugie auprès de Toi contre toute demande dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai du nombre des perdants. »

La conclusion de ces versets rappelle que la véritable paix intérieure, ici-bas comme dans l'au-delà, ne peut être atteinte qu'en obéissant à Allah, le Très-Haut, grâce à l'inspiration, à la connaissance, aux opportunités et aux conseils qu'Il nous offre. Garder cette vérité à l'esprit permet d'éviter de tomber dans le piège de l'arrogance face à ses bonnes actions, qui peut mener à la perte. De plus, une telle arrogance peut conduire à croire à tort qu'obéir aux enseignements de l'islam est une faveur accordée à Allah, le Très-Haut. Ce type d'orgueil peut entraver une véritable soumission à Allah, en particulier lorsque les désirs personnels entrent en conflit avec Ses commandements, les détournant finalement du droit chemin. Chapitre 10 Yunus, verset 108 :

« ...ainsi, quiconque est guidé ne l'est que pour son âme, et quiconque s'égare ne s'égare que contre elle... »

En revanche, ceux qui comprennent que leur foi et leur obéissance à Allah, le Très-Haut, servent en fin de compte leurs propres intérêts cultiveront un sentiment d'humilité devant Lui et resteront inébranlables dans leur engagement à l'obéissance, face aux épreuves comme à la facilité. Dans les moments difficiles, ils feront preuve de patience, et dans les moments de facilité, ils exprimeront leur gratitude. La gratitude intentionnelle signifie agir uniquement pour obtenir la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, tandis que la gratitude verbale peut se traduire par des paroles aimables ou le silence. De plus, la gratitude actionnelle signifie utiliser les bienfaits qui leur sont accordés conformément aux enseignements du Saint Coran et du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). La patience implique de s'abstenir de toute plainte, en paroles comme en actes, tout en obéissant constamment à Allah, le Très-Haut, avec la conviction qu'Il choisit toujours ce qui est le meilleur pour eux, même lorsque cela n'est pas immédiatement apparent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, quiconque adopte une conduite appropriée en toute situation bénéficiera du soutien et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Cela conduit à la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà, en parvenant à un état mental et physique harmonieux et en plaçant chaque chose et chaque individu dans la bonne position, comme le démontre un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 7500.

Allah, le Très-Haut, a ensuite rappelé aux croyants, accompagnés du Saint Prophète Nuh (sur lui la paix et le salut), et par extension à leurs descendants, qu'ils n'obtiendraient la paix de l'esprit dans les deux mondes que s'ils persistaient à Lui obéir en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur avait accordés. Cela leur assurerait un état mental et physique équilibré et une vie bien ordonnée. Chapitre 11 Hud, verset 48 :

« Il fut dit : « Ô Noé, débarque en sécurité de Notre part, et que les bénédictions soient sur toi et sur les nations [descendantes] de ceux qui sont avec toi... » »

Il les a avertis, eux et leurs descendants, que s'ils rejetaient ou ignoraient les enseignements divins, ils feraient inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui leur avaient été accordés. Par conséquent, chaque aspect de leur existence, y compris leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, deviendrait une source d'anxiété. S'ils persistaient à défier Allah, le Très-Haut, ils attribueraient injustement leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvaises circonstances de leur vie, comme leurs proches. En rompant avec ces influences positives, ils ne feraient qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, les conduisant finalement aux profondeurs de la dépression, de la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est flagrant lorsqu'on observe ceux qui persistent à faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les riches et les renommés, malgré leur apparente jouissance de l'opulence terrestre. Et comme ce comportement les empêcherait de se préparer à rendre des comptes au Jour

du Jugement, leur châtement dans l'au-delà serait bien pire. Chapitre 11 Hud, verset 48 :

« ...Mais à d'autres nations, Nous leur accorderons la jouissance ; puis un châtement douloureux les touchera de Notre part. »

Ainsi, chacun doit adopter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même lorsque ceux-ci entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré la prescription de médicaments désagréables et d'un régime alimentaire rigoureux. Tout comme ce patient perspicace atteindra un bien-être mental et physique optimal, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Cela est dû au fait qu'Allah, le Très-Haut, possède la sagesse nécessaire pour guider une personne vers un état mental et physique harmonieux et pour placer chaque chose et chaque personne dans sa vie.

Le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) récitait des récits historiques véridiques et des leçons utiles, alors qu'il était illettré et n'avait pas étudié les Écritures divines antérieures, que les gens du Livre et les non-musulmans de La Mecque connaissaient parfaitement, était un signe évident de sa prophétie. Chapitre 11 Hud, verset 49 :

« Ceci fait partie des nouvelles de l'inconnaissable que Nous te révélons. Ni toi ni ton peuple ne le saviez auparavant... »

Bien que la vérité fût claire pour les non-musulmans de La Mecque comme pour les gens du Livre, ils persistèrent à nuire au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et à ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Tout cela parce qu'ils refusaient d'abandonner leur mode de vie et leur code de conduite inventés qui leur permettaient de satisfaire leurs désirs matériels en détournant les bienfaits d'Allah, l'Exalté. Chapitre 11 Hud, verset 49 :

« ...Soyez donc patients ; car le meilleur sort est pour les justes. »

En général, l'islam prône le contrôle des désirs matériels, ce qui peut amener ceux qui privilégient la satisfaction de ces désirs à le critiquer, les qualifiant d'animalesques. De plus, les entreprises et les industries qui prospèrent grâce à la satisfaction des désirs des individus s'opposeront aux principes de l'islam et chercheront à dissuader les gens d'adhérer à ses enseignements. Face à cette opposition, les musulmans sont encouragés à demeurer résolus dans leur obéissance à Allah, le Très-Haut, qui leur accordera la paix de l'esprit et les protégera des influences néfastes d'autrui, même si cette protection n'est pas immédiatement apparente. Chapitre 11 Hud, verset 49 :

« ...Soyez donc patients ; car le meilleur sort est pour les justes. »

En revanche, ceux qui cherchent à satisfaire la société tout en méprisant Allah, l'Exalté, se retrouveront sans protection contre Son châtiment et ne gagneront pas non plus son approbation, car les opinions humaines et les questions de ce monde, y compris les réseaux sociaux, la mode et la culture, sont intrinsèquement instables. Cependant, si l'on demeure fidèle à Allah, l'Exalté, en utilisant judicieusement les bienfaits qui lui sont accordés conformément aux principes islamiques, on parviendra à un état mental et physique harmonieux et à une juste priorisation de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. De plus, Allah, l'Exalté, remplacera leurs compagnons négatifs, susceptibles de critiquer leur adhésion à Ses commandements, par des compagnons positifs qui les motiveront à persévérer dans leur obéissance, renforçant ainsi leur tranquillité ici-bas. Leur conduite les préparera à rendre des comptes au Jour du Jugement, et Il les récompensera par des bienfaits inimaginables dans l'au-delà. Chapitre 11 Hud, verset 49 :

« ...Soyez donc patients ; car le meilleur sort est pour les justes. »

Ceux qui persistent à désobéir à Allah, l'Exalté, dans le but d'obtenir l'approbation de la société et de satisfaire leurs désirs terrestres finiront par faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de trouble mental et physique, auront du mal à gérer efficacement leurs priorités et leurs relations, et se prépareront mal à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress et difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà, quel que soit

leur confort matériel. En fait, ceux qui persistent à désobéir à Allah, l'Exalté, tout en professant leur foi en Lui, courent un risque important de quitter ce monde sans leur foi. Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante qui a besoin d'être nourrie par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée de nourriture, comme la lumière du soleil, périt, la foi d'une personne peut s'éteindre si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave. Chapitre 11 Hud, verset 49 :

« ...Soyez donc patients ; car le meilleur sort est pour les justes. »

Après avoir parlé du Saint Prophète Noé (sur lui la paix), Allah, l'Exalté, parle du Saint Prophète Houd (sur lui la paix), afin de souligner la différence entre le sort de ceux qui lui ont obéi et celui de ceux qui l'ont désobéi, afin d'encourager les gens à choisir le droit chemin. Chapitre 11 Houd, verset 50 :

« Et à 'Aad [Nous avons envoyé] leur frère Hud... »

Comme le Saint Prophète Hud (sur lui la paix et le salut) a passé toute sa vie auprès de sa nation, avant d'annoncer sa prophétie, il était considéré comme leur frère. C'était une raison suffisante pour l'accepter, car sa nation le considérait comme le meilleur d'entre eux par ses manières et son caractère. Tel était le cas de la majorité des Saints Prophètes (sur eux la

paix et le salut). Il est difficile de faire confiance à un étranger, mais pas à quelqu'un de très connu dans sa société. Malgré cela, les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) étaient rejetés par la plupart de leurs concitoyens, car le message qu'ils apportaient contredisait leurs désirs matériels.

Chapitre 11 Hud, verset 50 :

« Et à 'Aad [Nous avons envoyé] leur frère Hud... »

Quel que soit le degré d'avancement d'une société et les connaissances qu'elle acquiert dans divers domaines, y compris les aspects mentaux et physiques de l'humanité, il lui demeure impossible d'élaborer un code de conduite parfaitement en harmonie avec la nature humaine et qui tienne compte de toutes les situations, conditions et scénarios auxquels les individus ou les sociétés peuvent être confrontés tout au long de leur vie sur Terre. Cette tâche est intrinsèquement irréalisable, car l'humanité continue de découvrir de nouvelles connaissances sur des aspects spécifiques de l'existence humaine, comme le rôle des différentes zones du cerveau, sans parler de l'accumulation de connaissances nécessaires pour élaborer un code de conduite irréprochable qui favorise la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, a la capacité d'y parvenir, car Il est le Créateur de toute chose et Son savoir est infini, englobant le passé, le présent et l'avenir. Par conséquent, Lui seul est en position légitime pour offrir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui favorise la quête de la paix intérieure. À la lumière de cette réalité, Allah, le Très-Haut, a constamment envoyé de Saints Prophètes (sur eux la paix),

accompagnés de révélations divines pour rappeler cette vérité aux hommes et les encourager à Lui obéir en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il leur a accordés, tels que détaillés dans Ses enseignements divins, afin qu'ils puissent atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes et se tenir à l'écart de tout code de conduite humain qui les en empêcherait. Chapitre 11 Hud, verset 50 :

Et aux 'Aad, [Nous envoyâmes] leur frère Hud. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ! Vous n'avez pas d'autre divinité que Lui. Vous n'êtes que des inventeurs de mensonges. »

Il est crucial de comprendre que l'obéissance est une question pratique, qui va au-delà de la simple foi spirituelle. L'obéissance à Allah, l'Exalté, exige l'accomplissement de bonnes actions pour Lui plaire. Ceux qui agissent pour d'autres raisons ne seront pas récompensés par Allah, l'Exalté. Cet avertissement est souligné dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. De plus, l'obéissance à Allah, l'Exalté, implique l'obéissance à divers éléments du Saint Coran. Le premier élément est de le réciter avec exactitude et constance. Le deuxième est de comprendre ses enseignements grâce à une source et un instructeur fiables. Le dernier élément est d'appliquer les enseignements du Saint Coran dans l'intention de plaire à Allah, l'Exalté, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Un musulman obéissant doit accorder plus d'importance à l'adhésion aux enseignements du Saint Coran qu'à la satisfaction de ses désirs qui s'y opposent. Cultiver sa personnalité conformément au Saint Coran témoigne d'une véritable obéissance au Livre d'Allah, le Très-Haut. Cette approche est en harmonie avec les pratiques du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), comme l'affirme un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud,

numéro 1342. Un aspect essentiel de la sincérité envers le Saint Coran implique de s'y intéresser avec la sincère intention de comprendre et d'appliquer tous ses enseignements, indépendamment de tout désir personnel contradictoire. Ceux qui adhèrent sélectivement à certains commandements, interdictions et directives en fonction de leurs préférences personnelles font preuve d'un manque de sincérité envers lui et, par conséquent, ne bénéficieront pas pleinement de sa sagesse. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

En fin de compte, il est essentiel de comprendre que si le Saint Coran constitue une solution aux difficultés terrestres, le musulman ne doit pas se limiter à son application. Autrement dit, il ne doit pas se contenter de le réciter pour résoudre ses problèmes matériels, le considérant comme un outil utilisé uniquement en cas de détresse, puis remis à sa place. L'objectif principal du Saint Coran est d'offrir des conseils pratiques pour atteindre la paix intérieure dans les deux mondes. Ignorer cet objectif fondamental et l'utiliser uniquement pour résoudre ses problèmes terrestres est inapproprié, car cela va à l'encontre des principes d'un musulman non obéissant.

Ceux qui n'observent pas les commandements d'Allah, le Très-Haut, recourront inévitablement à des codes de conduite créés par l'homme. Cela les conduira à détourner les bienfaits reçus. Chapitre 11 Hud, verset 50 :

Et aux 'Aad, [Nous envoyâmes] leur frère Hud. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ! Vous n'avez pas d'autre divinité que Lui. Vous n'êtes que des inventeurs de mensonges. »

Par conséquent, chaque aspect de leur vie, famille, amis, carrière et richesse, deviendra source d'anxiété. S'ils persistent à s'opposer à Allah, le Très-Haut, ils attribueront leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de leur vie, y compris à leurs proches. En coupant ces liens bénéfiques, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, ce qui pourrait les conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe des individus qui abusent continuellement des bienfaits qu'ils ont reçus, comme les riches et les célébrités, tout en s'adonnant aux plaisirs de ce monde. De plus, leurs actions les empêchent de se préparer adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement, ce qui entraîne un châtiment bien plus sévère dans l'au-delà. Chapitre 11 Hud, verset 50 :

Et aux 'Aad, [Nous envoyâmes] leur frère Hud. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ! Vous n'avez pas d'autre divinité que Lui. Vous n'êtes que des inventeurs de mensonges. »

Il est essentiel de se rappeler que les fausses divinités, y compris les idoles, ne sont pas les seuls êtres qu'une personne peut adorer en dehors d'Allah, le Très-Haut. En réalité, tout ce à quoi une personne obéit en opposition à

Allah, le Très-Haut – comme les réseaux sociaux, la mode, la culture et les gens – représente ce qu'elle adore véritablement. Chapitre 9 : At Tawbah, verset 31 :

« Ils ont pris leurs savants et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah... »

Les érudits et les chefs religieux parmi les gens du Livre n'étaient pas adorés ; on leur obéissait plutôt dans leurs actes de rébellion contre Allah, le Très-Haut, et ils étaient donc considérés comme une forme d'adoration. Ce principe de l'islam a également été mentionné à propos du Diable. Chapitre 36 Yaseen, verset 60 :

« Ne vous ai-je pas recommandé, ô enfants d'Adam, de ne pas adorer Satan ? Car il est pour vous un ennemi déclaré. »

L'écrasante majorité des gens ne se sont pas livrés à l'adoration du Diable ; cependant, ils ont été accusés de l'être en raison de leur obéissance à Dieu, en opposition à Allah, le Très-Haut. Il est donc essentiel de s'abstenir d'obéir à d'autres entités au mépris d'Allah, le Très-Haut, y compris les individus, les réseaux sociaux, la mode et la culture, car cela équivaldrait à les adorer. Quiconque abandonne sa dévotion à Allah, le Très-Haut, se retrouvera inévitablement soumis à ces choses terrestres. S'efforcer de concilier des maîtres multiples et injustes ne peut qu'engendrer du stress, car il est

irréaliste de les satisfaire tous en raison de leur nature imprévisible. Tout comme un employé ayant plusieurs supérieurs hiérarchiques peine à répondre aux attentes de tous, ceux qui se détournent de la servitude d'Allah, le Très-Haut, se retrouveront encombrés par de nombreux maîtres, sacrifiant finalement leur tranquillité d'esprit. Au fil du temps, ces individus peuvent connaître la tristesse, l'isolement, la dépression et même des pensées suicidaires, car leurs efforts pour apaiser leurs maîtres terrestres ne leur apportent pas la satisfaction désirée. Cette vérité fondamentale est évidente pour tous. De plus, adorer d'autres entités en leur obéissant, désobéissant à Allah, le Très-Haut, ne leur apportera aucun avantage dans l'au-delà, car ces entités ne les assisteront pas en cas de besoin. Chapitre 11 Hud, verset 50 :

Et aux 'Aad, [Nous envoyâmes] leur frère Hud. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ! Vous n'avez pas d'autre divinité que Lui. Vous n'êtes que des inventeurs de mensonges. »

Le Saint Prophète Houd (sur lui la paix et le salut) a reçu un code de conduite fondé sur des preuves et des connaissances évidentes, tandis que son peuple suivait un code de conduite inventé par l'homme, qui ne reposait sur aucune preuve ni connaissance. Il avait été inventé pour satisfaire ses désirs matériels, à l'instar des codes de conduite établis par l'homme à toutes les époques, notamment en matière de mode et de culture.

En général, un principe fondamental de l'islam, bénéfique à chacun dans ses activités matérielles et spirituelles, est la nécessité de fonder ses actions sur des preuves et des connaissances claires. Cette méthodologie permet à

chacun de faire des choix éclairés, lui permettant de traverser diverses situations tout en trouvant la paix.

En matière de foi, chacun doit veiller à ce que ses actes soient en harmonie avec les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il est crucial d'éviter de dépendre d'autres sources de connaissance religieuse, car elles détourneraient de ces références fondamentales. Ces informations alternatives manquent souvent de fondement solide et sont souvent le fruit d'inventions humaines. Cette préoccupation est réitérée dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4606, où le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avertit que tout ce qui n'est pas ancré dans les enseignements du Saint Coran et ses traditions sera rejeté par Allah, le Très-Haut.

Dans les affaires du monde, il est essentiel que les connaissances qui guident nos actions soient fondées sur des preuves fiables, telles que des études scientifiques. Par exemple, il est conseillé de n'utiliser que des médicaments ayant fait l'objet de recherches approfondies et d'essais cliniques concluants prouvant leur efficacité dans le traitement de problèmes de santé spécifiques.

De même, de même qu'une personne peut être considérée comme imprudente parce qu'elle s'appuie sur des connaissances matérielles dénuées de fondements solides, de même une personne qui ne met pas en pratique les principes islamiques du Saint Coran et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), tout en suivant des sources religieuses peu fiables, se retrouvera induite en erreur et trompée.

Cette personne peut adopter des croyances étranges qui conduisent à des comportements superstitieux et à des peurs irrationnelles, établissant des liens illogiques entre actions et résultats. Par exemple, un musulman peut participer à des rituels spirituels dans l'espoir de concevoir un enfant, même si ces pratiques n'ont aucun lien valable avec la naissance, ni d'un point de vue islamique ni d'un point de vue profane. Si l'on persiste à ignorer des connaissances étayées par des preuves, on risque de développer des idées étranges sur Allah, le Très-Haut, et la création, y compris des croyances erronées en des êtres surnaturels, ce qui pourrait à terme mettre en péril sa foi. Il est donc crucial d'éviter de telles actions erronées et de fonder toutes ses actions sur des preuves évidentes, qu'elles soient tirées du Saint Coran et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ou, dans les affaires de ce monde, sur des connaissances et des preuves, telles que la recherche scientifique. Chapitre 11 Hud, verset 50 :

Et aux 'Aad, [Nous envoyâmes] leur frère Hud. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ! Vous n'avez pas d'autre divinité que Lui. Vous n'êtes que des inventeurs de mensonges. »

Le Saint Prophète Hud, comme tous les Saints Prophètes (sur eux la paix), a clairement fait savoir à son peuple que, puisqu'il ne demandait aucune compensation en échange de la transmission du code de conduite divin, ils n'avaient aucune raison légitime de le refuser. Chapitre 11 Hud, verset 51 :

« Ô mon peuple, je ne vous demande aucune récompense... »

Contrairement à tous les autres modes de vie, l'islam s'est toujours attaché à offrir aux individus le plus grand bien de ce monde : la paix de l'esprit, plutôt que de les priver de leurs biens. Cette paix s'obtient en utilisant les bienfaits qui leur sont accordés conformément aux principes islamiques. Ce faisant, ils assurent un équilibre mental et physique, harmonisent tous les aspects de leur vie et se préparent adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement favorise la sérénité ici-bas et dans l'au-delà.

De plus, le Saint Prophète Hud (sur lui la paix et le salut) a souligné sa sincérité envers Allah, l'Exalté, en déclarant que ses actions visaient uniquement à rechercher Son agrément. Chapitre 11 Hud, verset 29 :

« ...Ma récompense ne vient que de celui qui m'a créé. Alors, ne raisonneras-tu pas ? »

La véritable sincérité envers Allah, l'Exalté, implique l'accomplissement de tous les devoirs qu'Il nous assigne, par Ses commandements et Ses interdictions, uniquement pour Son agrément. Comme l'indique un hadith tiré du Sahih Boukhari, numéro 1, chaque individu sera jugé selon ses intentions. Par conséquent, si une personne manque de sincérité envers Allah, l'Exalté, dans ses bonnes actions, elle ne recevra aucune récompense, ni ici-bas ni dans l'au-delà. En effet, comme le souligne un hadith tiré de Jami At Tirmidhi, numéro 3154, ceux qui ont agi sans sincérité seront invités, le Jour du

Jugement, à rechercher leur récompense auprès de ceux pour qui ils ont agi, ce qui sera finalement inaccessible.

Puisqu'Allah, le Très-Haut, n'exige pas la perfection des gens, la porte du pardon leur est toujours ouverte tant qu'ils sont en vie. Chapitre 11 Hud, verset 52 :

« Et ô mon peuple, implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous ensuite devant Lui... »

Le repentir sincère exige un sentiment de culpabilité et une quête de pardon auprès d'Allah, le Très-Haut, et de toute personne lésée, à condition que cela n'entraîne pas de problèmes supplémentaires. Il est essentiel de s'engager sincèrement à ne pas répéter le même péché ou un péché similaire et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers autrui. De plus, il faut persister dans une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il a accordés, conformément aux principes islamiques. Cela garantira un état mental et physique harmonieux, une bonne position pour tout et pour tous dans sa vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 52 :

« ...Il enverra [la pluie du] ciel sur toi en ondées et augmentera ta force [ajoutée] à ta force... »

Mais celui qui se laisse dominer par ses désirs terrestres ne profitera pas des bienfaits considérables de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et persistera à Lui désobéir en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Chapitre 11 Hud, verset 52 :

« ...Et ne vous détournes pas, [étant] des criminels. »

Par conséquent, ils se retrouveront avec un état mental et physique déséquilibré, perdant tout et tous dans leur vie, et ne seront pas prêts à assumer leurs responsabilités au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, problèmes et défis dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel.

Bien que le Saint Prophète Houd (sur lui la paix et le salut) ait apporté à son peuple des preuves et un savoir clairs, alors que ce dernier avait adopté un code de conduite non fondé sur des preuves ni sur le savoir, ils l'ont rejeté, son message étant en contradiction avec leurs désirs matériels. En réalité, quiconque néglige le code de conduite islamique au profit de codes alternatifs d'origine humaine le fait principalement pour satisfaire ses désirs matériels, car tous les autres codes sont essentiellement ancrés dans les désirs humains. Les riches et les puissants font souvent preuve d'un

engagement plus fort envers ce point de vue, car ils reconnaissent que l'adhésion à la vérité de l'islam exige l'adhésion à un cadre moral spécifique, ce qui limite leur poursuite des désirs matériels. Historiquement, cela explique pourquoi ils ont souvent été les premiers à rejeter et à s'opposer aux Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Ce comportement ne dépend pas de la validité de l'islam selon des preuves claires ; il s'agit simplement de satisfaire ses propres désirs. Chapitre 11 Houd, verset 53 :

Ils dirent : « Ô Hud, tu ne nous as pas apporté de preuve évidente, et nous ne sommes pas de ceux qui abandonnent nos divinités sur ta seule volonté. Nous ne croyons pas non plus en toi. »

Craignant de perdre leur influence sociale et leur leadership, les dirigeants de sa nation critiquèrent les enseignements du Saint Prophète Hud (sur lui la paix) afin de dissuader les autres de les accepter. Chapitre 11 Hud, verset 54 :

« Nous disons seulement que certains de nos dieux vous ont possédé du mal... »

C'était un mensonge éhonté, car ils connaissaient le Saint Prophète Houd (sur lui la paix et le salut) depuis toujours et savaient donc qu'il n'avait pas perdu la raison. En réalité, il était le plus intelligent d'entre eux, comme l'étaient tous les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut), de toutes les

générations. Accuser ceux qui s'efforcent d'obéir à Allah, le Très-Haut, de perdre la raison est une pratique courante et continue de se produire. Malheureusement, à notre époque, même les musulmans à la foi fragile critiquent de la même manière d'autres musulmans qui s'efforcent d'obéir à Allah, le Très-Haut.

D'une manière générale, lorsqu'une personne choisit une voie différente de celle de ses pairs, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres choix, en particulier si ces choix privilégient les désirs personnels au détriment de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela peut entraîner des critiques envers ceux qui restent fermes dans leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, des facteurs sociétaux tels que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent souvent une pression sur les personnes qui adhèrent aux valeurs islamiques. La promotion de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leurs aspirations à la richesse et au statut social. Les domaines critiqués par l'islam résistent généralement à l'intégration des principes islamiques et découragent les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue grandement au sentiment anti-islamique répandu sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, ceux qui s'efforcent de suivre les principes islamiques, qui prônent la modération des désirs personnels et le bon usage des bienfaits reçus, se heurtent souvent à la résistance et aux critiques de personnes qui cèdent à l'excès, agissant sans retenue sur leurs impulsions, l'islam les qualifiant

d'animalesques. Ces individus tentent fréquemment de dissuader les autres d'embrasser l'islam et de décourager les musulmans de pratiquer leur foi, tentant de les inciter à adopter un mode de vie dominé par des désirs incontrôlés. Ils se concentrent souvent sur des aspects particuliers de l'islam, comme le code vestimentaire féminin, afin d'en diminuer l'attrait. Cependant, les personnes perspicaces perçoivent facilement la superficialité de ces critiques, qui naissent d'un mépris pour l'importance que l'islam accorde à la maîtrise de soi. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire islamique pour les femmes, ils ne soumettent pas d'autres professions importantes, comme les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et les affaires, au même niveau d'examen. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la faiblesse et le manque de profondeur de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes fondamentaux de l'islam et la discipline de ses adeptes qui provoquent ces diverses attaques contre l'islam, les incitant à le critiquer par tous les moyens possibles. Chapitre 11 Hud, verset 54 :

« Nous disons seulement que certains de nos dieux vous ont possédé du mal... »

En toute situation, chacun doit se consacrer résolument à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, sachant que cet engagement lui procurera la paix et le protégera des influences néfastes d'autrui. Chapitre 11 Hud, versets 54-55 :

« ...Il dit : « En vérité, j'en prends Allah à témoin, et soyez-en témoins vous-mêmes, que je suis pur de tout ce que vous associez à Allah, en dehors de Lui. Complotez donc tous contre moi ; et ne m'accordez aucun répit. »

En revanche, choisir de désobéir à Allah, le Très-Haut, pour satisfaire les autres et ses propres désirs entraînera une perte de paix intérieure, car cette décision les conduira à abuser des bienfaits qu'Il leur a accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de détresse mentale et physique, perturbant l'harmonie de tout et de tous, et les laissant démunis face à leurs responsabilités au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et troubles dans les deux mondes, indépendamment de leurs richesses matérielles.

Pour conserver un état d'esprit constant, il faut s'efforcer de développer une foi solide. Une foi solide est essentielle pour rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans l'abondance ou l'adversité. Cette foi profonde se nourrit de la compréhension et de l'application des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent qu'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, apporte la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 11 Hud, verset 56 :

« En vérité, je place ma confiance en Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. Il n'est de créature qu'Il ne tienne par le toupet. Mon Seigneur est sur un chemin droit. »

À l'inverse, ceux qui ignorent les principes de l'islam auront une foi fragile, ce qui les rendra plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Une telle ignorance peut obscurcir leur compréhension que céder à leurs désirs au profit de l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, est la voie vers la paix véritable dans les deux mondes. Il est donc essentiel de fortifier sa foi par la recherche de la connaissance islamique et son application pratique, en veillant à demeurer obéissant à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser judicieusement les bienfaits reçus, conformément aux enseignements de l'islam, pour finalement parvenir à un état mental et physique harmonieux et à une juste priorisation de tous les aspects de sa vie.

Celui qui adopte une foi solide maintiendra son obéissance à Allah, le Très-Haut, en tout temps, tout en comprenant que rien dans l'univers n'arrive sans la volonté et la permission d'Allah, le Très-Haut, et qu'Il choisit seulement ce qui est le meilleur pour lui, même si cela ne lui est pas évident. Chapitre 11 Hud, verset 56 :

« En vérité, je place ma confiance en Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. Il n'est de créature qu'Il ne tienne par le toupet. Mon Seigneur est sur un chemin droit. »

Et chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est essentiel de reconnaître que ce soutien divin ne correspond pas toujours aux désirs personnels. Au contraire, il s'aligne invariablement sur la sagesse et la connaissance infinies d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cette aide divine apparaît aux moments les plus favorables pour les individus et de la manière la plus avantageuse pour eux, même s'ils ne la perçoivent pas initialement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Chapitre 11 Hud, verset 56 :

« Certes, je place ma confiance en Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. Il n'est de créature qu'Il ne tienne par le toupet... »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné l'autorité infinie et suprême d'Allah, l'Exalté, dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2516. Ce hadith affirme que la création ne peut aider un individu que par la volonté d'Allah, l'Exalté. De même, la création dans son ensemble ne peut nuire à quiconque sans la volonté d'Allah, l'Exalté. Cela indique que seul ce qu'Allah, l'Exalté, décide a lieu dans l'univers. Il est important de comprendre que cette discussion n'implique pas de s'abstenir d'utiliser des moyens, tels que la médecine ; elle suggère plutôt que l'on peut utiliser ces moyens tels qu'ils ont été créés par Allah, l'Exalté, tout en reconnaissant qu'Allah, l'Exalté, est le décideur ultime de tous les résultats. Par exemple, de nombreux malades prennent des médicaments et guérissent. À l'inverse, certains prennent des médicaments et leur état ne s'améliore pas. Cela démontre qu'un autre facteur influence le résultat final, à savoir la volonté d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 51 :

« Dis : « Nous ne serons jamais frappés que par ce qu'Allah a décrété pour nous... »

Celui qui comprend cela en vient à la conclusion que tout ce qui l'a affecté, sans lien avec son comportement, était inévitable. De même, les chances qui lui ont échappé n'étaient pas censées lui être offertes. Il est essentiel de reconnaître que, quel que soit le résultat final, même s'il va à l'encontre de ses désirs, il doit faire preuve de patience et croire sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, a choisi ce qui lui est le plus bénéfique, même si la raison de ce résultat n'est pas évidente. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Lorsqu'on comprend véritablement cette vérité, on cesse de se fier à la création, réalisant qu'elle ne peut ni nuire ni bénéficier. On se tourne plutôt vers Allah, le Très-Haut, cherchant son aide et sa protection par une obéissance sincère, l'accomplissement de ses commandements, le rejet de ses interdictions et la patience face au destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela encourage le musulman à placer sa confiance en Allah, le Très-Haut. Cela l'incite également à ne craindre qu'Allah, le Très-Haut, car il reconnaît que la création ne peut lui nuire sans sa volonté. Reconnaître que tout ce qui se passe dans la vie et dans l'univers provient d'Allah, le Très-Haut, contribue à la compréhension de l'unicité d'Allah, le Très-Haut. Ce sujet est infini et va au-delà de la simple croyance superficielle selon laquelle nul autre qu'Allah, le Très-Haut, n'est digne d'adoration. Lorsque cette conviction est fermement ancrée dans le cœur d'une personne, elle n'espère qu'en Allah, le Très-Haut, sachant qu'Il est le seul à pouvoir l'aider. Elle se soumettra et obéira à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, comme le précisent les enseignements de l'islam. En réalité, une personne obéit à une autre pour se protéger d'un mal ou obtenir un avantage. Seul Allah, le Très-Haut, peut fournir cela, faisant de Lui le seul digne d'obéissance et d'adoration. Si quelqu'un choisit d'obéir à quelqu'un plutôt qu'à Allah, le Très-Haut, cela suggère qu'il croit que cet autre peut lui apporter un avantage ou le protéger d'un mal. Cela témoigne d'une faiblesse dans sa foi. La source de tous les événements est Allah, le Très-Haut ; les musulmans doivent donc exclusivement lui obéir. Chapitre 10 Yunus, verset 107 :

« Et si Allah vous touche d'un malheur, nul autre que Lui ne peut l'écarter ; et s'Il veut pour vous un bien, nul ne peut repousser Sa grâce... »

Il est essentiel de reconnaître que lorsqu'on obéit à quelqu'un qui prône l'obéissance à Allah, le Très-Haut, on obéit en réalité à Allah, le Très-Haut, Lui-même. Cela inclut notamment l'obéissance au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messager a obéi à Allah... »

Chapitre 11 Hud, verset 56 :

« ...En vérité, mon Seigneur est sur un chemin droit. »

Cela signifie qu'Allah, l'Exalté, décrète et juge uniquement le bien, même si cela n'est pas évident pour les gens. Accepter cette réalité fait partie de l'épreuve de la foi. Si toute la sagesse derrière les décrets et les jugements d'Allah, l'Exalté, était révélée aux gens, la foi n'aurait que peu de valeur. Par conséquent, il faut éviter d'adopter une attitude ignorante qui détournerait de l'obéissance à Allah, l'Exalté, car on néglige d'observer la sagesse derrière

Ses jugements et Ses décrets, en raison d'un manque de connaissance et de prévoyance. Chapitre 22 Al Hajj, verset 11 :

« Et parmi les gens, il en est qui adore Allah avec frilosité. Si le bien le touche, il en est rassuré ; mais si l'épreuve le frappe, il tourne le dos. Il a perdu la vie ici-bas et l'au-delà. Voilà la perte évidente. »

Ainsi, chacun doit adopter et mettre en pratique les principes de l'islam pour son propre bien, même lorsque ces enseignements entrent en conflit avec ses inclinations personnelles. Il doit se comporter comme un patient prudent qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré la prescription de médicaments désagréables et d'un régime alimentaire rigoureux. Tout comme ce patient perspicace atteindra un bien-être mental et physique optimal, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Cela est dû au fait qu'Allah, le Très-Haut, possède la sagesse nécessaire pour guider une personne vers un état mental et physique harmonieux et pour placer chaque chose et chaque personne dans sa vie.

Mais comme Allah, le Très-Haut, n'impose pas aux gens la bonne direction, car cela anéantirait le but de la vie ici-bas, si l'on ne saisit pas les bienfaits de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et de l'acceptation de Ses décrets et jugements, car cela contredit nos désirs terrestres, on persistera à Lui désobéir en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il nous a accordés. Par conséquent, on se retrouvera dans un état de déséquilibre mental et physique, entraînant le désordre total dans sa vie, et on ne parviendra pas à se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera

stress, défis et difficultés dans les deux mondes, quels que soient les luxes auxquels on s'adonne. Par conséquent, en désobéissant à Allah, le Très-Haut, on ne fait que se nuire à soi-même en se privant de la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 57 :

« Mais s'ils se détournent, [dis] : « Je vous ai déjà transmis ce avec quoi j'ai été envoyé. Mon Seigneur fera succéder un peuple autre que vous, et vous ne Lui ferez aucun mal... » »

Allah, le Très-Haut, n'impose à personne la bonne direction ; au contraire, Il éclaire la distinction entre le bien et l'injuste chemin, offrant à chacun la possibilité d'atteindre la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà, s'il le souhaite. Ceux qui ne comprennent pas cette vérité essentielle risquent de sombrer dans l'arrogance, pensant à tort rendre service à Allah, le Très-Haut, en adhérant aux principes de l'islam. Une telle arrogance peut entraver leur soumission sincère à Allah, le Très-Haut, surtout lorsque leurs inclinations personnelles entrent en conflit avec Ses directives et les éloignent du droit chemin. À l'inverse, ceux qui comprennent que leur foi et leur adhésion à Allah profitent à leur propre bien-être cultiveront l'humilité devant Allah, le Très-Haut, et resteront déterminés dans leur obéissance, qu'ils soient confrontés à des épreuves ou à la facilité. Dans l'adversité, ils feront preuve de patience, et dans les moments de facilité, ils exprimeront leur gratitude. La gratitude intentionnelle signifie agir uniquement pour plaire à Allah, tandis que la gratitude exprimée peut se manifester par de bonnes paroles ou par le silence. De plus, la gratitude dans les actes implique de faire un usage approprié des bienfaits qui nous sont accordés, comme le prescrit le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). La patience exige de s'abstenir de toute plainte, tant en paroles qu'en actes, tout en obéissant constamment à Allah, le Très-

Haut, avec la certitude qu'Il choisit toujours ce qui est le plus bénéfique pour nous, même lorsque cela n'est pas immédiatement apparent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Et chapitre 11 Hud, verset 57 :

« ... En vérité, mon Seigneur est, sur toutes choses, le Gardien. »

Ainsi, une personne qui adopte systématiquement le bon comportement en toute situation bénéficiera du soutien et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Cela lui apportera la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà, grâce à un équilibre mental et physique et à une harmonie parfaite entre chaque chose et chaque personne, comme le montre magnifiquement un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 7500.

Même si Allah, le Très-Haut, accorde un répit aux gens pour qu'ils puissent réformer leur comportement, ce répit est temporaire. Si l'on profite de ce répit

en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, on trouvera la paix intérieure. Chapitre 11 Hud, verset 58 :

« Et lorsque Notre ordre vint, Nous sauvâmes Hud et ceux qui avaient cru avec lui, par Notre miséricorde ; et Nous les sauvâmes d'un dur châtement. »

Mais comme la majorité de la nation des Âd ne profita pas du répit qu'Allah, le Très-Haut, leur avait accordé, ils persistèrent dans sa désobéissance, faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur avait accordés. Chapitre 11 Hud, verset 59 :

« Et c'étaient les 'Aad qui rejetaient les signes de leur Seigneur, désobéissaient à Ses messagers et suivaient l'ordre de tout tyran obstiné. »

De plus, ce résultat se produit également lorsqu'on suit aveuglément l'opinion majoritaire au sein d'une société, souvent contrôlée par les personnes influentes. Il faut donc s'abstenir de suivre la foule sans réfléchir, car le comportement dominant dans la société conduit souvent à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Lorsqu'on voit la majorité de la société mépriser les principes islamiques, on peut supposer à tort que les actions de la majorité sont correctes, les suivant ainsi sans réflexion ni introspection. En réalité, le consensus de la majorité n'est pas toujours exact. L'histoire a illustré de manière frappante comment l'opinion ou la croyance dominante a

été réfutée par de nouvelles preuves et compréhensions, comme la croyance erronée selon laquelle la Terre était plate. Il est crucial d'éviter de se comporter comme des moutons en se conformant irréflechiment à l'opinion majoritaire, car cela conduit souvent à des décisions erronées, tant dans les affaires matérielles que religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun devrait utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont accordés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur la connaissance et les preuves, lui permettant ainsi de faire les bons choix, même lorsque ces choix diffèrent des opinions dominantes. C'est précisément pour cette raison que l'islam met en garde contre l'imitation irréfléchie des autres en matière religieuse, et exhorte donc les musulmans à acquérir la connaissance et à s'intéresser aux enseignements islamiques avec discernement. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Mais celui qui néglige les bienfaits considérables de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et qui suit l'opinion majoritaire de la société fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, tout comme eux. Chapitre 11 Hud, verset 60 :

« Et ils furent [donc] suivis dans ce monde d'une malédiction... »

En conséquence, chaque aspect de leur vie – relations, travail et richesse – deviendra source d'anxiété. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils risquent d'imputer à tort leur stress à d'autres, y compris à leurs proches. En s'éloignant de ces influences bénéfiques, ils compromettent leur bien-être mental, ce qui peut conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce phénomène est particulièrement visible chez ceux qui abusent souvent des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les riches et les célèbres, malgré leur apparente jouissance du confort matériel. Et comme leur comportement les empêche de se préparer à rendre des comptes, leur châtimement dans l'au-delà sera bien plus lourd. Chapitre 11 Hud, versets 59-60 :

« Et ce furent les 'Aad qui traitèrent de mensonges les signes de leur Seigneur, désobéirent à Ses messagers et suivirent l'ordre de tout tyran obstiné. Et ils furent maudits ici-bas et au Jour de la Résurrection. Assurément, les 'Aad ont renié leur Seigneur ; alors, que disparaissent les 'Aad, peuple de Hud ! »

Ce verset constitue donc un profond rappel pour chacun d'éviter un état d'esprit égocentrique, focalisé uniquement sur sa propre vie et ses propres situations. Ceux qui adoptent ce point de vue risquent de passer à côté d'enseignements essentiels tirés des événements historiques, de leurs expériences personnelles et des difficultés rencontrées par autrui. Tirer la sagesse de ces éléments est l'une des méthodes les plus efficaces pour affiner son comportement et éviter de répéter les erreurs passées, favorisant ainsi la paix intérieure. Par exemple, voir des personnes riches et célèbres abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, pour finalement se retrouver accablées par l'anxiété, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des pensées suicidaires – malgré des moments éphémères de bonheur et de luxe – est une leçon importante. Cela apprend à l'observateur à s'abstenir d'abuser des bienfaits qui lui ont été accordés, renforçant ainsi l'idée que la véritable tranquillité ne découle pas de la richesse matérielle ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, observer une personne en mauvaise santé devrait inspirer la gratitude pour son propre bien-être et encourager à en faire bon usage avant qu'il ne soit supprimé. C'est pourquoi l'Islam encourage continuellement les musulmans à rester vigilants et conscients, plutôt que de s'absorber dans leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure.

Après le discours sur le Saint Prophète Houd (sur lui la paix et le salut), Allah, l'Exalté, poursuit son exposé sur le Saint Prophète Salih (sur lui la paix et le salut). Cela permet d'éclairer la distinction entre ceux qui ont suivi Sa guidance et ceux qui l'ont rejetée, mettant en évidence les conséquences auxquelles les deux factions sont confrontées. De tels récits visent à inspirer chacun à choisir le droit chemin qui mène à la paix de l'esprit. Chapitre 11 Houd, verset 61 :

« Et aux Thamud [Nous avons envoyé] leur frère Salih... »

Le fait que le Saint Prophète Saleh (sur lui la paix) soit resté auprès de sa nation toute sa vie avant de proclamer sa prophétie le considérait comme leur frère. Ce seul fait justifiait son acceptation, son peuple le reconnaissant comme le plus exemplaire par sa conduite et son caractère. Ce scénario était courant chez la plupart des Saints Prophètes (sur eux la paix). Faire confiance à un étranger est souvent difficile, mais c'est considérablement plus facile pour quelqu'un qui connaît bien sa communauté. Malgré cela, les Saints Prophètes (sur eux la paix) ont été rejetés par nombre de leurs compatriotes, car les messages qu'ils transmettaient étaient en contradiction avec les aspirations matérielles de leur peuple.

Chapitre 11 Hud, verset 61 :

« Et aux Thamud [Nous avons envoyé] leur frère Salih... »

Quel que soit le degré d'avancement d'une société et quelles que soient les connaissances acquises dans divers domaines, tant mentaux que physiques, il demeure impossible d'établir un code de conduite entièrement en phase avec la nature humaine et qui tienne compte de toutes les situations, conditions et scénarios que les individus ou les sociétés peuvent rencontrer tout au long de leur existence sur Terre. Cet effort est fondamentalement irréalisable, car l'humanité continue de découvrir de

nouvelles perspectives sur des aspects spécifiques de l'existence humaine, comme le fonctionnement des différentes régions du cerveau humain, sans parler du défi d'accumuler suffisamment de connaissances pour formuler un code de conduite irréprochable favorisant la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, possède la capacité d'accomplir cela, car Il est le Créateur de toute chose et Son savoir est illimité, englobant le passé, le présent et l'avenir. Ainsi, Lui seul détient l'autorité légitime pour fournir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui aide à la quête de la paix intérieure. À la lumière de cette vérité, Allah, l'Exalté, a constamment envoyé de Saints Prophètes (sur eux la paix), accompagnés de révélations divines pour rappeler cette réalité à l'humanité, l'exhortant à Lui obéir en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements divins, afin qu'ils puissent atteindre la tranquillité dans les deux mondes et éviter tout code de conduite artificiel susceptible de les empêcher d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 61 :

« Et aux Tamud, [Nous envoyâmes] leur frère Salih. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ; vous n'avez pas d'autre divinité que Lui... »

Il est essentiel de reconnaître que l'obéissance est une question pratique, qui transcende la simple foi spirituelle. L'obéissance à Allah, le Très-Haut, nécessite d'accomplir de bonnes actions pour Lui plaire. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement est souligné dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. De plus, l'obéissance à Allah, le Très-Haut, englobe l'obéissance à divers aspects du Saint Coran. Le premier élément consiste à le réciter avec exactitude et constance. Le deuxième est de comprendre ses

enseignements grâce à une source et un instructeur fiables. Le dernier élément est de mettre en pratique les enseignements du Saint Coran dans l'intention de plaire à Allah, le Très-Haut, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Un musulman obéissant privilégie l'adhésion aux enseignements du Saint Coran à la poursuite de désirs qui lui sont contraires. Cultiver sa personnalité en accord avec le Saint Coran témoigne d'une obéissance sincère au Livre d'Allah, le Très-Haut. Cette méthode s'inscrit dans la lignée des pratiques du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), comme le confirme un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 1342. Une véritable sincérité envers le Saint Coran repose sur une véritable intention de comprendre et d'appliquer tous ses enseignements, indépendamment de toute inclination personnelle. Ceux qui suivent sélectivement certains commandements, interdictions et directives en fonction de leurs préférences personnelles font preuve d'un manque de sincérité envers le Coran et, par conséquent, ne bénéficieront pas pleinement de sa sagesse. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

En fin de compte, il est crucial de reconnaître que, bien que le Saint Coran serve de remède aux difficultés matérielles, un musulman ne doit pas se limiter à cette seule fonction. Autrement dit, il ne doit pas se contenter de le réciter pour répondre à ses préoccupations matérielles, le considérant comme une ressource réservée aux moments difficiles et ensuite mise de côté. L'objectif premier du Saint Coran est de guider vers la paix intérieure. Ignorer cet objectif essentiel et l'utiliser uniquement pour résoudre ses

problèmes matériels est inapproprié, car cela contredit les principes d'un musulman obéissant.

Ceux qui ne se conforment pas aux commandements d'Allah, le Très-Haut, se tourneront inévitablement vers des codes de conduite artificiels, créés par l'homme. Cela les conduira à faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, chaque aspect de leur existence, y compris leur famille, leurs amis, leur carrière et leur richesse, deviendra une source de détresse. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils reporteront leur stress sur des personnes et des choses inappropriées, comme leurs proches. En rompant ces liens précieux, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie, voire à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui font systématiquement un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les riches et les célèbres, même en s'adonnant aux plaisirs terrestres. De plus, leur comportement les empêche de se préparer correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement, ce qui entraînera un châtiment bien plus sévère dans l'au-delà.

Chapitre 11 Hud, verset 61 :

« Et aux Tamud, [Nous envoyâmes] leur frère Salih. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ; vous n'avez pas d'autre divinité que Lui... »

Il est crucial de garder à l'esprit que les faux dieux, y compris les idoles, ne sont pas les seules entités qu'un individu peut adorer en dehors d'Allah, le Très-Haut. En vérité, tout ce à quoi on obéit au mépris d'Allah, le Très-Haut – comme les réseaux sociaux, la mode, la culture et les individus – incarne ce qu'on adore véritablement. Chapitre 36 Yaseen, verset 60 :

« Ne vous ai-je pas recommandé, ô enfants d'Adam, de ne pas adorer Satan ? Car il est pour vous un ennemi déclaré. »

La grande majorité des individus n'ont pas participé à l'adoration du Diable ; néanmoins, ils en ont été accusés en raison de leur obéissance à lui, en opposition à Allah, le Très-Haut. Il est donc crucial d'éviter d'obéir à d'autres entités au mépris d'Allah, le Très-Haut, car cela équivaldrait à les adorer. Quiconque abandonne sa dévotion à Allah, le Très-Haut, se soumet inévitablement à d'autres influences, telles que les individus, les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses employeurs. Tenter de concilier des maîtres multiples et injustes ne peut qu'engendrer du stress, car il est impossible de les satisfaire tous en raison de leur nature imprévisible. Tout comme un employé ayant plusieurs responsables peine à répondre aux attentes de tous, ceux qui se détournent de la servitude d'Allah, le Très-Haut, se retrouveront accablés par de nombreux maîtres, sacrifiant finalement leur tranquillité d'esprit. Au fil du temps, ces personnes peuvent éprouver de la tristesse, de l'isolement, de la dépression, voire des pensées suicidaires, car leurs tentatives d'apaisement envers leurs maîtres terrestres ne leur apportent pas la satisfaction recherchée. Cette vérité fondamentale est évidente pour tous, quel que soit leur niveau d'éducation. De plus, adorer d'autres entités en leur cédant par désobéissance à Allah, le Très-Haut, ne leur apportera aucun bienfait dans l'au-delà, car ces entités ne les soutiendront pas en cas de besoin. Chapitre 11 Hud, verset 61 :

« Et aux Tamud, [Nous envoyâmes] leur frère Salih. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ; vous n'avez pas d'autre divinité que Lui... »

De plus, puisqu'Allah, le Très-Haut, est l'unique Créateur de la vie et de la mort et qu'Il soutient toute la création, Il est le seul digne d'obéissance. Quiconque s'occupe de certains aspects de la subsistance d'autrui, comme son logement, mérite d'être remercié. Ainsi, puisqu'Allah, le Très-Haut, a accordé à l'humanité tous les bienfaits de l'univers, il est juste et approprié que les hommes Lui témoignent leur gratitude. Chapitre 11 Hud, verset 61 :

« ...Il t'a tiré de la terre et t'a établi sur elle... »

La gratitude, qui naît de l'intention, signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement est souligné dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Une bonne intention est clairement indiquée lorsqu'une personne ne recherche ni n'anticipe aucune reconnaissance ou récompense d'autrui. Exprimer sa gratitude verbalement implique soit de parler positivement, soit de choisir de garder le silence. De plus, la gratitude par les actes signifie utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique accroît les bienfaits et apporte finalement la paix de l'esprit, ici-bas et dans l'au-delà, grâce à un état mental et physique équilibré

et à une bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

De plus, lorsqu'un individu possède un bien, il est jugé approprié et acceptable qu'il l'utilise comme bon lui semble. Puisqu'Allah, le Très-Haut, est le Créateur, le Propriétaire et le Soutien de toute chose dans l'univers, y compris l'humanité, Il est le seul à déterminer ce qui doit se passer dans l'univers et ce qui ne doit pas y arriver. Il est donc juste que chacun suive la voie d'Allah, le Très-Haut, car Il est l'unique Maître de l'univers tout entier, y compris lui-même.

De même, lorsqu'une personne prête un bien lui appartenant à une autre personne, il est normal que l'emprunteur l'utilise selon les préférences de son propriétaire. Allah, Exalté soit-Il, a accordé chaque bienfait à une

personne sous forme de prêt temporaire. Ces bienfaits ne sont pas des dons. Tout comme les prêts terrestres, ce prêt doit être remboursé. Le remboursement ne peut se faire qu'en utilisant ces bienfaits d'une manière qui plaise à Allah, Exalté soit-Il, comme le précisent les enseignements de l'islam. Inversement, les bienfaits du Paradis étant considérés comme des dons, chacun sera libre d'en profiter comme il l'entend. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« ...Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, dont vous avez hérité à cause de ce que vous faisiez. » »

Il ne faut pas confondre les bienfaits terrestres temporaires, qui ne sont qu'un prêt, avec les dons éternels du Paradis. Chapitre 11 Hud, verset 61 :

Et aux Tamud, [Nous envoyâmes] leur frère Salih. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ! Vous n'avez pas d'autre divinité que Lui. Il vous a créés de la terre et vous y a établis... »

Allah, le Très-Haut, n'attend pas la perfection des gens. Ainsi, quiconque s'efforce de Lui obéir en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements de l'islam, sera pardonné de tous ses péchés. De plus, tant qu'il est en vie, la porte du repentir sincère lui reste ouverte. Chapitre 11 Hud, verset 61 :

« ...implore donc son pardon et repens-toi à Lui. Mon Seigneur est certes proche et exaucant. »

Le repentir sincère exige un sentiment de culpabilité et une quête de pardon auprès d'Allah, le Très-Haut, et de toute personne lésée, à condition que cela n'entraîne pas de problèmes supplémentaires. Il est essentiel de s'engager sincèrement à ne pas commettre le même péché ou un péché similaire et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers autrui. De plus, il faut persister dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux principes de l'islam.

Chapitre 11 Hud, verset 61 :

« ...En vérité, mon Seigneur est proche et réceptif. »

Même si Allah, le Très-Haut, exauce les supplications des hommes, en particulier celles de ceux qui s'efforcent de Lui obéir en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam, il est important de noter qu'obéir à Allah, le Très-Haut, ne garantit pas l'obtention de biens matériels, comme des richesses, ni la réalisation de toutes ses supplications et de tous ses souhaits. L'islam n'est pas une religion de consommation où l'on échange son obéissance à Allah, le Très-

Haut, contre des biens matériels. C'est la voie de toutes les autres religions, pas de l'islam. Celui qui obéit à Allah, le Très-Haut, trouvera la paix intérieure dans les deux mondes en trouvant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie. C'est de loin préférable à la réalisation de ses souhaits en ce monde, car les désirs des gens les mènent souvent à des difficultés dans les deux mondes. De plus, Allah, le Très-Haut, exauce les désirs des gens selon Son infinie connaissance et non selon leurs désirs. C'est pourquoi Il répond au meilleur moment et de la meilleure façon, même si cela n'est pas évident pour les gens. Accepter ce fait fait partie de la foi en Allah, le Très-Haut. Chapitre 11 Hud, verset 61 :

« ...En vérité, mon Seigneur est proche et réceptif. »

Chaque fois que quelqu'un s'efforce d'obéir à Allah, le Très-Haut, il est critiqué par son entourage, car son comportement contredit ses désirs matériels. Chapitre 11 Hud, verset 62 :

« Ils dirent : « Ô Salih, tu étais parmi nous un homme de promesse avant cela... » »

Souvent, lorsqu'une personne emprunte une voie différente de celle de ses pairs, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres choix, surtout si ces choix privilégient ses désirs personnels

au détriment de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela peut entraîner des critiques envers ceux qui restent fermes dans leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, des facteurs sociétaux tels que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent fréquemment une pression sur les personnes qui défendent les valeurs islamiques. La promotion de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leurs aspirations à la richesse et au statut social. Les domaines critiqués par l'islam résistent généralement à l'intégration des principes islamiques et découragent les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue grandement au sentiment anti-islamique répandu sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, ceux qui aspirent à suivre les principes islamiques, qui prônent la modération des désirs personnels et le bon usage des bienfaits accordés par Allah, le Très-Haut, sont souvent critiqués par des individus qui se livrent à des excès, agissant sans retenue sur leurs impulsions, l'islam les qualifiant d'animaux. Ces individus tentent fréquemment de dissuader les autres d'embrasser l'islam et de décourager les musulmans de pratiquer leur foi, tentant de les inciter à adopter un mode de vie dicté par des désirs incontrôlés. Ils se concentrent souvent sur des aspects particuliers de l'islam, comme le code vestimentaire féminin, afin de nuire à son attrait. Cependant, les personnes pratiquantes perçoivent facilement la superficialité de ces critiques, qui naissent d'un mépris pour l'importance accordée par l'islam à la maîtrise de soi. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire islamique pour les femmes, ils n'appliquent pas le même niveau de rigueur à d'autres professions importantes, comme les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et les affaires. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes

vestimentaires, souligne la faiblesse et le manque de profondeur de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes fondamentaux de l'islam et la discipline de ses adeptes qui suscitent ces attaques diverses contre l'islam, les poussant à le critiquer par tous les moyens possibles. Chapitre 11 Hud, verset 62 :

« Ils dirent : « Ô Salih, tu étais parmi nous un homme de promesse avant cela... » »

En toute situation, chacun doit se consacrer résolument à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, sachant que cet engagement lui procurera la paix et le protégera des influences négatives d'autrui. Choisir de désobéir à Allah, le Très-Haut, pour satisfaire autrui entraînera une perte de paix intérieure, car cette décision l'amènera à faire un mauvais usage des bienfaits qu'Il lui a accordés. Par conséquent, il se retrouvera dans un état de détresse mentale et physique, perdra tout et tous dans sa vie et ne sera pas préparé à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, indépendamment de ses difficultés matérielles.

Pour conserver un état d'esprit stable, il est impératif de cultiver une foi solide. Une foi solide est essentielle pour rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans les moments de prospérité ou de difficulté. Cette foi profonde se nourrit de la compréhension et de la mise en pratique des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements démontrent que la véritable obéissance à Allah,

le Très-Haut, apporte la paix ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, les personnes ignorant les principes de l'islam ont tendance à avoir une foi fragile, ce qui les rend plus vulnérables à l'abandon de l'obéissance, surtout lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Une telle ignorance peut obscurcir leur perception selon laquelle abandonner ses désirs au profit des commandements d'Allah, le Très-Haut, est la voie vers une paix véritable dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 62 :

« ...Nous empêches-tu d'adorer ce qu'adoraient nos pères ? Et nous sommes, en vérité, dans un doute troublant à propos de ce à quoi tu nous invites. »

Il est donc essentiel pour chacun de renforcer sa foi par la recherche de la connaissance islamique et son application pratique, garantissant ainsi une obéissance indéfectible à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique une utilisation judicieuse des bienfaits reçus, conformément aux enseignements islamiques, ce qui conduit à un état mental et physique équilibré et à une priorisation appropriée de tous les aspects de la vie.

De plus, il est essentiel de s'abstenir d'adhérer sans discernement aux actions d'autrui, car les comportements dominants au sein de la société conduisent souvent à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Lorsqu'on constate que la majorité de la société néglige les principes islamiques, on peut présumer que les actions de la majorité sont correctes, ce qui l'amène à suivre leur exemple sans réflexion ni introspection. Chapitre 11 Hud, verset 62 :

« ...Nous empêches-tu d'adorer ce qu'adoraient nos pères ?... »

En réalité, l'opinion dominante n'est pas toujours exacte. L'histoire a clairement démontré des cas où les croyances de la majorité ont été ultérieurement réfutées par de nouvelles informations et connaissances, comme en témoigne la conviction erronée que la Terre était plate. Il est crucial d'éviter de se comporter comme des moutons en adhérant irréfléchiment à l'opinion majoritaire, car cela conduit souvent à des décisions erronées, tant sur le plan matériel que religieux. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun doit utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont accordés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves, lui permettant ainsi de faire des choix éclairés, même lorsque ces choix diffèrent des opinions dominantes de la majorité. En effet, l'islam condamne fermement l'imitation aveugle des autres en matière religieuse pour cette raison même et exhorte donc les musulmans à acquérir la connaissance et à appliquer les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Le Saint Prophète Saleh (sur lui la paix et le salut) a reçu un code de conduite fondé sur des preuves et des connaissances claires, tandis que son peuple adhérait à un code inventé par l'homme, dépourvu de tout fondement. Ce code était plutôt conçu pour satisfaire leurs désirs matériels, à l'image des codes de conduite établis par l'homme à travers l'histoire, notamment en matière de mode et de culture. Paradoxalement, ils ont exprimé des doutes à son égard et à l'égard des enseignements qui lui avaient été donnés. Chapitre 11 Hud, versets 62-63 :

« ...Nous interdis-tu d'adorer ce qu'adoraient nos ancêtres ? Or, nous sommes, à propos de ce à quoi tu nous invites, plongés dans un doute troublant. Il dit : « Ô mon peuple ! Avez-vous réfléchi : si je m'appuyais sur une preuve évidente de mon Seigneur, et s'Il m'accordait Sa miséricorde... »

En général, un principe fondamental de l'islam, utile à chacun dans ses activités terrestres et religieuses, est l'importance de fonder ses actions sur des preuves et des connaissances claires. Cette approche permet à chacun de prendre des décisions éclairées et de faire face à diverses situations tout en trouvant un sentiment de sérénité.

En matière de foi, chacun doit veiller à ce que ses actes soient conformes aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il est essentiel de s'abstenir de recourir à des sources alternatives de connaissance religieuse, car elles peuvent éloigner des textes fondamentaux. Ces sources secondaires manquent souvent de fondement solide et sont souvent le fruit de fabrications humaines. Ce point est souligné dans un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, où le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avertit que tout ce qui n'est pas fondé sur les enseignements du Saint Coran et ses traditions sera rejeté par Allah, le Très-Haut.

Dans les affaires courantes, il est crucial que les connaissances guidant nos actions soient fondées sur des preuves fiables, telles que la recherche scientifique. Par exemple, il est recommandé de n'utiliser que des médicaments rigoureusement étudiés et dont l'efficacité a été démontrée par des essais cliniques réussis pour traiter des problèmes de santé spécifiques.

De même, tout comme une personne peut être jugée imprudente pour s'appuyer sur des connaissances matérielles dénuées de fondements solides, une personne qui néglige d'adhérer aux principes islamiques issus du Saint Coran et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), tout en suivant des sources religieuses douteuses, se retrouvera induite en erreur et trompée. Cette personne peut adhérer à des croyances étranges qui favorisent des comportements superstitieux et des peurs irrationnelles, créant des liens illogiques entre actions et résultats. Par exemple, un musulman peut s'adonner à des rituels spirituels dans l'espoir de concevoir un enfant, alors que ces pratiques n'ont aucun lien légitime

avec la naissance, ni d'un point de vue islamique ni d'un point de vue profane. Si l'on persiste à ignorer des connaissances étayées par des preuves, on risque de cultiver des croyances étranges sur Allah, le Très-Haut, et la création, y compris les entités surnaturelles, ce qui pourrait à terme compromettre sa foi. Par conséquent, il est impératif de s'abstenir de telles actions malavisées et de fonder tous les efforts sur des preuves claires, qu'elles proviennent du Saint Coran et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ou, dans les questions matérielles, sur des preuves empiriques telles que la recherche scientifique.

Le Saint Prophète Saleh (sur lui la paix et le salut) a mis en garde les gens contre toute compromission des preuves et de la connaissance évidentes accordées par Allah, le Très-Haut, au profit des plaisirs du monde, tels que les gens, les réseaux sociaux, la mode et la culture. Chapitre 11 Hud, verset 63 :

« Il dit : « Ô mon peuple ! Avez-vous réfléchi : si je m'appuyais sur une preuve évidente de mon Seigneur et qu'Il m'accordait une miséricorde de Sa part, qui me protégerait contre Allah si je Lui désobéissais ?... »

Se comporter de la sorte ne fera qu'inciter à un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, tout dans sa vie, y compris sa famille, ses amis, sa carrière et sa fortune, deviendra une source de stress. S'il continue à désobéir à Allah, le Très-Haut, il attribuera à tort son stress à d'autres, comme ses proches. En supprimant ces influences positives de sa vie, il ne fera qu'aggraver ses problèmes de santé mentale, pouvant conduire

à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les riches et les célèbres, malgré leur apparente jouissance du luxe terrestre. Et comme leur comportement les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, le châtement auquel ils seront confrontés dans l'au-delà sera bien pire. Par conséquent, désobéir à Allah, le Très-Haut, au nom de l'obéissance aux choses de ce monde ne mène qu'à des ennuis dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 63 :

« ...qui me protégerait contre Allah si je Lui désobéissais ? Tu ne m'augmenterais donc que par une perte. »

Les Thamud ont demandé un miracle précis au Saint Prophète Salih (sur lui la paix et le salut) afin de prouver sa prophétie. Leur requête a été exaucée, mais ils ont été avertis que s'ils refusaient de croire en Allah, le Très-Haut, Il les anéantirait, conformément à la tradition d'Allah, le Très-Haut, envers toutes les nations qui Lui demandaient des miracles précis. Chapitre 11 Hud, versets 64-65 :

« Ô mon peuple, voici la chamelle d'Allah ; elle est pour vous un signe. Laissez-la donc paître sur la terre d'Allah et ne lui faites aucun mal, sinon vous serez saisis d'un châtement imminent. » Mais ils lui coupèrent les jarrets. Il dit alors : « Réjouissez-vous dans vos demeures pendant trois jours. C'est une promesse irréfutable. »

Malgré leur acte manifeste de mécréance, Allah, le Très-Haut, leur a accordé un répit en retardant leur châtement, leur accordant ainsi le temps de se repentir sincèrement. Il est important de comprendre que le répit d'Allah, le Très-Haut, est temporaire. Il faut donc en profiter en Lui obéissant et en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements divins. Cela leur garantira un état mental et physique harmonieux, leur permettant de bien positionner chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant suffisamment à leur responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 66 :

« Lorsque Notre ordre vint, Nous sauvâmes Salih et ceux qui avaient cru avec lui, par Notre miséricorde, et nous les sauvâmes de l'ignominie de ce jour-là... »

Et comme Allah, l'Exalté, seul contrôle les affaires de l'univers, y compris les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Lui seul décide qui obtient la paix de l'esprit dans les deux mondes et qui n'y parvient pas. Chapitre 11 Hud, verset 66 :

« ... En vérité, c'est ton Seigneur qui est le Puissant, le Très-Haut. »

Et chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est évident qu'Il ne l'accorde qu'à ceux qui Lui obéissent en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements divins. Mais ceux qui refusent d'accepter cette vérité, car elle contredit leurs désirs matériels, persisteront inévitablement à abuser des bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, leur a accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de déséquilibre mental et physique, ils égareront tout et tous dans leur vie et ne se prépareront pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà, quels que soient les plaisirs terrestres qu'ils pourront connaître. Chapitre 11 Hud, verset 67 :

« Et le cri saisit ceux qui avaient fait le mal, et ils restèrent dans leurs maisons [cadavres] affaissés. »

Et à cause de leur comportement, tous leurs efforts, leurs luxes et leurs succès terrestres seront vains ici-bas. Ils deviendront des notes de bas de page dans l'histoire, presque oubliés par quiconque, même s'ils étaient célèbres de leur vivant. Chapitre 11 Hud, verset 68 :

« Comme s'ils n'y avaient jamais prospéré... »

Et chapitre 18 Al Kahf, versets 103-104 :

Dis : « Veux-tu que nous t'informions des plus grands perdants dans leurs œuvres ? Ceux dont les efforts sont vains dans la vie présente, alors qu'ils croient bien faire dans leur travail. »

Et comme leur comportement les a empêchés de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, ils seront rejetés, tout comme ils ont gaspillé les bienfaits qu'Allah, l'Exalté, leur a accordés ici-bas. Chapitre 11 Hud, verset 68 :

« Comme s'ils n'y avaient jamais prospéré. Incontestablement, les Tamud ont renié leur Seigneur ; alors, qu'ils disparaissent. »

Ce verset nous rappelle avec force d'éviter l'égoïsme et de se concentrer uniquement sur sa propre vie et sa situation. Ceux qui adoptent ce point de vue risquent de passer à côté d'enseignements essentiels tirés des événements historiques, de leurs expériences personnelles et des difficultés rencontrées par autrui. Apprendre de ces éléments est l'un des meilleurs moyens d'améliorer son comportement et d'éviter de répéter les erreurs du passé, pour finalement atteindre la paix intérieure. Par exemple,

observer des personnes riches et célèbres faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, pour finalement être accablées par l'anxiété, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des pensées suicidaires – malgré de brefs moments de bonheur et de luxe – offre une leçon importante. Cela apprend à s'abstenir de faire un mauvais usage des bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, leur a accordés, renforçant ainsi l'idée que la véritable paix ne découle pas des richesses matérielles ni de la satisfaction de tous les désirs matériels. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait inspirer la gratitude pour son propre bien-être et encourager à en faire bon usage avant qu'il ne soit supprimé. C'est pourquoi l'Islam encourage continuellement les musulmans à rester vigilants et conscients, plutôt que de s'absorber dans leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure.

Après avoir parlé du Saint Prophète Saleh (sur lui la paix), Allah, l'Exalté, se tourne ensuite vers les Saints Prophètes Ibrahim et son neveu, le Saint Prophète Loth (sur eux la paix). Ceci souligne le contraste entre ceux qui ont suivi Sa guidance et ceux qui ne l'ont pas suivie, illustrant les conséquences auxquelles les deux groupes sont confrontés. L'objectif est d'inciter chacun à faire les bons choix de vie afin d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 69 :

« Nos messagers vinrent certes à Abraham avec la bonne nouvelle. Ils dirent : « Paix. » Il dit : « Paix. »... »

La salutation des anges est formulée comme une action limitée dans le temps, tandis que la réponse du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le

salut) est formulée comme un nom, intemporel. Cela signifie que la paix qu'il a accordée aux anges était intemporelle et donc plus grande que la salutation qu'ils lui ont adressée. Il a accompli le principe islamique mentionné dans le Saint Coran. Chapitre 4 An Nisa, verset 86 :

« Et quand on vous salue, saluez-en un meilleur ou, du moins, répondez-lui de la même manière... »

En général, un hadith enregistré dans Sahih Bukhari, numéro 12, indique que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a encouragé les musulmans à diffuser le salut islamique de paix à la fois aux connaissances et aux étrangers.

Il est crucial d'incarner ce trait louable, car les musulmans contemporains limitent souvent la salutation islamique de paix à leur entourage. L'étendre à tous favorise l'amour entre les individus et renforce les liens de l'islam. D'ailleurs, cette pratique est censée mener au Paradis, comme l'indique un hadith du Sahih Muslim, numéro 194. Il faut éviter la tendance négative qui consiste à se contenter d'une poignée de main pour saluer ses coreligionnaires, négligeant ainsi la salutation verbale de paix, plus importante qu'un simple contact physique.

Un musulman doit se rappeler que pour chaque salut de paix qu'il adresse, il recevra au moins dix récompenses, même si le destinataire ne répond pas. Ce conseil est tiré du hadith de Sunan Abu Dawud, numéro 5195.

En fin de compte, un musulman doit accomplir la salutation islamique de paix en incarnant cette paix dans ses paroles et ses actes envers autrui, en veillant à ne pas porter atteinte, verbalement ou physiquement, à autrui ou à ses biens. Ce comportement incarne l'essence même du véritable musulman et croyant, comme l'indique le hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998. Il est en effet hypocrite de saluer la paix tout en causant du tort par ses paroles et ses actes, car un tel comportement est contraire à l'objectif même de la paix.

Le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) honora également ses invités en leur offrant promptement de la nourriture, ignorant qu'il s'agissait d'anges qui ne consomment pas de nourriture. Chapitre 11 Hud, verset 69 :

« ...ils dirent : « Paix. » Il dit : « Paix ! » Et il ne tarda pas à leur apporter un veau rôti. »

Un musulman est tenu de respecter les règles de bienséance liées à l'accueil. Le moyen le plus efficace d'y parvenir est de traiter ses invités comme on aimerait être traité en tant qu'invité. Ce principe doit s'appliquer à tous les aspects de la vie, car il est un signe de foi selon le hadith du Sahih Bukhari, numéro 13. Un hôte doit offrir à son invité la nourriture disponible sans le déranger ni lui-même ni sa famille. Il doit le traiter avec respect et

éviter toute forme de péché verbal ou physique, comme les commérages. À l'inverse, l'invité ne doit pas s'attarder trop longtemps, car cela pourrait créer des difficultés pour lui et sa famille. Dans la société contemporaine, il est assez simple de contacter son hôte et ses proches à l'avance pour s'assurer que les visites ont lieu à des heures appropriées. Il est essentiel qu'ils régulent leur comportement et leurs paroles afin d'éviter divers péchés, notamment les commérages, la médisance et la calomnie. Il est crucial d'engager des discussions bénéfiques sur les questions de ce monde et de l'au-delà. Ce n'est qu'en adhérant à cette conduite que l'on peut obtenir les récompenses mentionnées dans les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En négligeant cette guidance, on risque de ne recevoir aucune récompense ou, selon ses actes, d'être accablé de péchés. Malheureusement, de nombreux musulmans prennent plaisir à s'adonner à cet acte vertueux, mais ne remplissent souvent pas correctement ses conditions.

Comme les anges ne mangent pas, ils s'abstenaient de manger la nourriture qui leur était offerte. Dans certaines coutumes, cela était perçu comme une intention de nuire à l'hôte. De ce fait, le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) manifesta une crainte naturelle, propre à tout être humain, pour lui-même et pour son épouse. Chapitre 11 Hud, verset 70 :

« Mais voyant que leurs mains ne s'étendaient pas vers lui, il se méfia d'eux et ressentit de l'appréhension chez eux... »

Cet événement démontre qu'il est permis d'exprimer ses émotions dans des limites raisonnables face à diverses circonstances, comme la tristesse en

période difficile. Le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) a réagi naturellement en craignant le danger de ses invités, et Allah, le Très-Haut, ne l'a pas condamné, car l'expression des émotions est inhérente à l'humanité. Tant que l'expression des émotions reste dans les limites des enseignements islamiques, il est tout à fait acceptable de les manifester. Personne ne s'attend à ce qu'un musulman se comporte comme une machine en période difficile. En toute situation, le musulman doit s'efforcer de maintenir son équilibre, en s'autorisant à exprimer ses émotions tout en veillant à ne pas dépasser les limites fixées par l'islam. Ceci est indiqué dans le chapitre 57 d'Al Hadid, verset 23 :

« Afin que vous ne désespériez pas de ce qui vous a échappé et que vous ne vous réjouissiez pas de ce qu'Il vous a donné. Et Allah n'aime pas tout homme égaré et vantard. »

Ce verset n'interdit pas d'éprouver de la tristesse ou du bonheur. Cependant, il déconseille les extrêmes dans ces deux émotions, notamment le chagrin et la joie excessive, car tous deux peuvent conduire à un comportement pécheur.

Un musulman doit constamment garder à l'esprit que tant qu'il adhère à ces limites, il surmontera efficacement tous les défis, recevant des récompenses et des bénédictions dans les deux mondes.

Les anges informèrent alors le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix) de leur mission. Chapitre 11 Hud, verset 70 :

« ...Ils dirent : « N'ayez pas peur. Nous avons été envoyés vers le peuple de Lot. »

Lorsque Sarah, l'épouse du Saint Prophète Ibrahim (paix sur lui), réalisa la présence des anges dans sa demeure, elle fut ravie. Elle reçut alors la bonne nouvelle de ses futurs fils et petit-fils, les Saints Prophètes Isaac et Jacob (paix sur eux). Chapitre 11 Hud, verset 71 :

« Et sa femme se tenait là, et elle souriait. Puis Nous lui annonçâmes la bonne nouvelle d'Isaac, et après Isaac, de Jacob. »

Il est important de noter qu'elle était âgée et stérile, et ne pouvait donc pas avoir d'enfant. Allah, le Très-Haut, a reconnu sa douleur et son état en lui annonçant directement la bonne nouvelle d'avoir un enfant dans ce verset, sans même mentionner son mari, le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix), bien qu'il fût également mentionné dans la bonne nouvelle. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 29 :

« Et sa femme s'approcha en criant [d'alarme], se frappa le visage et dit : « [Je suis] une vieille femme stérile ! »

Et chapitre 11 Hud, verset 72 :

Elle dit : « Malheur à moi ! Dois-je accoucher alors que je suis une vieille femme et que mon mari est un vieil homme ? Vraiment, c'est une chose étonnante ! »

Cela indique qu'Allah, le Très-Haut, est pleinement conscient des difficultés que rencontrent les gens et les reconnaît, même si elles ne leur sont pas évidentes. Ce monde étant un lieu d'épreuves, il est essentiel de demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, face à ces difficultés, sachant qu'Il ne choisit que ce qui est le mieux pour nous et qu'Il les reconnaît, même si personne d'autre ne les reconnaît et même si Sa reconnaissance ne nous est pas évidente. En général, une personne se sent réconfortée lorsque les autres reconnaissent ses difficultés. Par conséquent, elle devrait se sentir d'autant plus réconfortée qu'Allah, le Très-Haut, connaît et reconnaît ses difficultés, tout comme Il a reconnu les difficultés rencontrées par l'épouse du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut). Chapitre 11, Hud, verset 73 :

« Ils dirent : « Es-tu étonné du décret d'Allah ?... » »

Tant que l'on reste patient, comme elle l'a fait, en évitant de se plaindre de ses actes ou de ses paroles, et que l'on demeure ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, on trouvera la paix intérieure dans les deux mondes, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement toute chose et toute personne dans sa vie, même en cas de difficultés. Chapitre 11 Hud, verset 73 :

« ...Que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions soient sur vous, gens de la maison. Certes, Il est Digne de louanges et Honorable. »

En tant que saints prophètes, paix et bénédictions sur eux, ils sont une miséricorde pour la création. Ils aspirent toujours à ce que les gens acceptent la bonne voie, agissent selon elle et soient pardonnés par Allah, le Très-Haut. Malgré la désobéissance persistante de la nation du saint prophète Loth, paix et bénédictions sur lui, le saint prophète Ibrahim, paix et bénédictions sur lui, intercéda en leur faveur, demandant à Allah, le Très-Haut, de retarder leur châtement, espérant qu'ils en profiteraient pour changer de comportement. Chapitre 11 Hud, versets 74-75 :

« Et lorsque la peur quitta Abraham et que la bonne nouvelle lui parvint, il commença à discuter avec Nous au sujet du peuple de Lot. Abraham était certes patient, miséricordieux et [revenant souvent] [à Allah]. »

Cela enseigne clairement aux musulmans qu'ils ne doivent pas haïr les gens, notamment les non-musulmans, mais plutôt la désobéissance à Allah, le Très-Haut, à l'instar des Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Confondre ces deux notions conduit à la haine, même si cela contredit les enseignements de l'islam. L'avenir d'une personne étant incertain, elle peut se repentir et changer de comportement à tout moment, même si elle a persisté à désobéir à Allah, le Très-Haut, pendant de nombreuses années. Par exemple, de nombreux compagnons du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ont tenté de le tuer à plusieurs reprises avant d'embrasser l'islam, mais ils ont finalement embrassé l'islam et rejoint la meilleure génération. Par conséquent, un musulman doit rejeter la désobéissance à Allah, le Très-Haut, et la critiquer de manière constructive, mais il ne doit pas détester les gens, car il peut se repentir et changer de comportement. De plus, il est important de noter que cela ne signifie pas qu'il faille se lier d'amitié avec des personnes égarées, car cela pourrait conduire à son propre égarement, car on adopte les caractéristiques de ses compagnons. Ceci est mis en garde dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4833. Il faut éviter la compagnie des égarés, mais respecter leurs droits, éviter de les détester et espérer qu'ils seront bien guidés, car ils pourraient s'améliorer.

Chapitre 11 Hud, verset 75 :

« En effet, Abraham était patient... »

Les musulmans sont autorisés à se défendre de manière proportionnée et raisonnable lorsqu'aucune autre solution ne s'offre à eux. Cependant, ils ne doivent jamais franchir la ligne, car cela constitue un péché. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les transgresseurs. »

Puisqu'il est difficile d'éviter de transgresser les limites, le musulman doit faire preuve de patience, ignorer les fautes d'autrui et pardonner. Cette approche est non seulement conforme aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), mais elle aide également Allah, le Très-Haut, à pardonner leurs péchés. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Pardonner aux autres est un moyen plus efficace de transformer positivement leur caractère, ce qui est conforme aux principes de l'islam et constitue une responsabilité pour les musulmans. À l'inverse, chercher la vengeance ne fait qu'attiser l'hostilité et le ressentiment entre les personnes impliquées.

Ceux qui luttent contre la rancune, même pour des choses insignifiantes, peuvent découvrir qu'Allah, le Très-Haut, n'ignore pas leurs défauts et examine attentivement chacune de leurs transgressions mineures dans les deux mondes. Le musulman doit s'exercer à lâcher prise, car cela favorise le pardon ici-bas et dans l'au-delà. De plus, rester obsédé par le moindre désagrément peut nuire à la paix de l'esprit. Par conséquent, la capacité à ignorer et à pardonner aux autres aide à se libérer des griefs insignifiants, ce qui contribue finalement à la sérénité.

En conclusion, ce discours n'implique pas qu'il faille s'abstenir de se défendre lorsque les autres outrepassent leurs limites, car l'islam prône l'humilité sans compromettre la force. De plus, pardonner aux autres ne nécessite pas une confiance aveugle ni la poursuite des interactions sociales antérieures, car cela pourrait accroître le risque d'être à nouveau lésé. Il faut pardonner pour Allah, le Très-Haut, tout en respectant les droits d'autrui conformément aux enseignements de l'islam, et faire preuve de prudence dans les relations avec ceux qui nous ont causé du tort. Cette approche contribuera à prévenir la réapparition des griefs passés et permettra à chacun de recevoir bénédictions et récompenses dans les deux mondes.

Chapitre 11 Hud, verset 75 :

« En effet, Abraham était patient, compatissant... »

Dans un hadith enregistré dans Sahih Bukhari, numéro 7376, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti qu'Allah, l'Exalté, n'étendra pas Sa miséricorde à ceux qui ne font pas preuve de miséricorde envers les autres.

L'islam est une religion remarquablement simple. Un principe fondamental de ses enseignements est que la manière dont les individus se traitent les uns les autres reflète la manière dont ils seront traités par Allah, l'Exalté. Par exemple, ceux qui cultivent la capacité d'ignorer et de pardonner les erreurs d'autrui pour l'amour d'Allah, l'Exalté, recevront le pardon d'Allah, l'Exalté. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Ceux qui aident les autres dans des domaines matériels et religieux bénéfiques, comme un soutien affectif ou financier, recevront le soutien d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Ce conseil est contenu dans un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 4893. De plus, ce hadith stipule que celui qui dissimule les défauts des autres verra ses propres défauts dissimulés par Allah, le Très-Haut.

En termes plus simples, si l'on traite autrui avec bonté et respect, conformément aux enseignements de l'islam, Allah, le Très-Haut, lui réservera un traitement similaire. À l'inverse, ceux qui maltraitent autrui subiront un traitement similaire, même s'ils accomplissent des devoirs obligatoires envers Lui, comme les prières obligatoires. En effet, un musulman doit accomplir ces deux obligations pour réussir, à savoir ses obligations envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres.

Un moyen simple d'obtenir la miséricorde divine est de traiter les autres comme on souhaite être traité. Ce principe s'applique à tous les individus, quelle que soit leur foi, et s'étend à tous les êtres vivants.

Enfin, il est crucial de comprendre qu'un musulman ne recevra la bienveillance d'Allah, le Très-Haut, que s'il traite autrui avec bienveillance pour Lui. Si ses intentions sont motivées par d'autres raisons, il perdra certainement la récompense soulignée dans ces enseignements. L'essence de toute action et de l'islam lui-même réside dans l'intention, comme le confirme un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1.

Chapitre 11 Hud, verset 75 :

« En vérité, Abraham était indulgent, compatissant et [fréquemment] retournant [à Allah]. »

Se tourner constamment vers Allah, l'Exalté, signifie être constamment soumis à Son obéissance. Cela s'obtient en tournant ses intentions vers Allah, l'Exalté, en accomplissant de bonnes actions pour Lui. Quiconque agit pour toute autre raison n'obtiendra aucune récompense d'Allah, l'Exalté. Ceci est mis en garde dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Se tourner vers Allah, l'Exalté, par la parole, implique de dire du bien ou de se taire. Se tourner vers Allah, l'Exalté, par les actes, implique de bien utiliser les bienfaits qu'Il nous a accordés, comme le précisent les enseignements de l'islam. Celui qui se tourne constamment vers Allah, l'Exalté, de cette manière, obtiendra ainsi la paix de l'esprit en deux mondes, en trouvant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie.

Bien que le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix) ait intercédé en faveur de la nation du Saint Prophète Loth (sur lui la paix), on lui a annoncé que leur châtiment était arrivé et que son intercession ne serait pas acceptée. Chapitre 11 Hud, verset 76 :

« [Les anges dirent] : « Ô Abraham, renonce à cette [prière]. Certes, l'ordre de ton Seigneur est venu, et certes, un châtiment irrésistible les atteindra. »

D'une manière générale, ce verset met en garde contre les illusions, qui nous poussent à croire qu'il est possible de persister à défier Allah, le Très-Haut, tout en espérant que quelqu'un d'autre nous sauvera du châtiment du Jour du Jugement. Chapitre 66, At Tahrim, verset 10 :

Allah propose en exemple de ceux qui ont mécru : la femme de Noé et la femme de Lot. Elles étaient sous la domination de deux de Nos serviteurs vertueux, mais elles les ont trahis. Elles [ces prophètes] ne leur ont donc servi à rien auprès d'Allah. Et il a été dit : « Entrez au Feu avec ceux qui y entrent. »

Cette croyance erronée était répandue par les nations précédentes et, malheureusement, de nombreux musulmans ont adopté une conception similaire, croyant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) les protégerait du châtement du Jour du Jugement. Si l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est reconnue dans divers enseignements islamiques, notamment le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4308, il n'en demeure pas moins que certains musulmans affronteront inévitablement l'Enfer. Même un bref séjour en Enfer est intolérable, soulignant la nécessité de rejeter une telle mentalité. De plus, se laisser aller à des vœux pieux revient à se moquer de l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Par conséquent, cette attitude peut entraîner leur exclusion de son intercession, et il pourrait même témoigner contre eux le Jour du Jugement. Chapitre 25 d'Al Furqan, verset 30 :

« Et le Messager a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »

Ce verset fait référence aux musulmans, car ils sont la seule communauté à avoir reconnu et accepté le Saint Coran, tandis que les non-musulmans ne l'ont pas accepté et ne peuvent donc pas l'abandonner. Le sort du musulman contre lequel le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) témoignera au Jour du Jugement est évident.

Par conséquent, il est crucial d'éviter les vœux pieux et de cultiver plutôt un espoir authentique dans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, en adhérant avec diligence à Ses commandements et en utilisant judicieusement les bénédictions qu'Il a accordées conformément aux principes islamiques.

Lorsque les anges parvinrent jusqu'au Saint Prophète Lot (sur lui la paix et le salut), ils apparurent sous la forme de beaux jeunes hommes. De ce fait, il ne les reconnut pas au premier abord. Face à leur apparence, il craignit que son peuple ne leur porte préjudice. Chapitre 11 Hud, verset 77 :

« Et lorsque Nos messagers [les anges] arrivèrent auprès de Lot, il fut angoissé pour eux et ressentit un grand malaise à leur égard et dit : « C'est un jour d'épreuve. »

Cela reflète la profonde sincérité dont le Saint Prophète Lot (sur lui la paix) faisait preuve envers autrui, y compris envers ceux qu'il ne connaissait pas. La sincérité envers autrui est un principe fondamental de l'islam. En effet, un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 196, révèle que le Saint

Prophète Muhammad (sur lui la paix et la paix), a souligné que l'islam incarne la sincérité envers les autres. Cela implique de souhaiter constamment le meilleur aux autres et de le démontrer par ses paroles et ses actes. Cela implique de guider les autres vers le bien, de les décourager de faire le mal et d'être toujours compatissant et bienveillant. Ce concept peut être résumé par un hadith singulier, rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 170, qui avertit qu'on ne peut être un véritable croyant que lorsqu'on souhaite aux autres ce qu'on souhaite pour soi-même.

L'importance de la sincérité envers autrui est soulignée par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 57, où le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a placé cette obligation au même titre que l'accomplissement des prières obligatoires et le don de l'aumône. Ce hadith illustre à lui seul son importance, car il est classé parmi les deux actes obligatoires essentiels.

Être sincère envers autrui implique notamment de ressentir de la joie lorsqu'il est heureux et de la tristesse lorsqu'il est en difficulté, à condition que son comportement soit conforme aux enseignements de l'islam. Un degré élevé de sincérité peut exiger de se donner beaucoup de mal pour améliorer la vie d'autrui, même à ses propres frais. Par exemple, on peut renoncer à des achats personnels pour faire don de cet argent à ceux qui sont dans le besoin. Le désir et l'effort de rassembler constamment les gens pour le bien sont un aspect de la sincérité envers autrui, tandis que semer la division est un trait associé au Diable. Chapitre 17 Al Isra, verset 53 :

« ...Satan cherche certainement à semer la discorde parmi eux... »

Une méthode pour unir les gens consiste à dissimuler les défauts des autres et à les conseiller en privé sur leurs transgressions. Celui qui adopte un tel comportement verra ses propres péchés dissimulés par Allah, le Très-Haut. Ceci est corroboré par un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 1426. Dans la mesure du possible, il est important de guider et de transmettre aux autres la connaissance des principes de la religion et des aspects importants de la vie terrestre, améliorant ainsi leur existence religieuse et terrestre. La volonté de défendre les autres en leur absence, notamment contre les calomnies, témoigne d'une réelle préoccupation pour eux. Négliger les autres et se concentrer uniquement sur soi-même n'est pas l'attitude d'un musulman. En fait, cela reflète le comportement de la plupart des animaux. Même si l'on est incapable de transformer la société dans son ensemble, on peut néanmoins faire preuve de sincérité en aidant son entourage, comme sa famille et ses amis. En résumé, il faut traiter les autres comme on souhaite être traité. Chapitre 28 Al Qasas, verset 77 :

« ...Et faites le bien comme Allah vous a fait du bien... »

Un élément clé de la sincérité envers autrui consiste à les aider dans l'intention de plaire à Allah, le Très-Haut. Il est important de s'abstenir de rechercher la reconnaissance des autres, car cela compromet la récompense et témoigne d'un manque de sincérité envers Allah, le Très-Haut, et envers autrui.

Lorsque son peuple fut informé de la présence de ses invités, enivrés par leurs désirs mondains, ces désirs maléfiques les poussèrent vers les invités du Saint Prophète Loth (sur lui la paix). Chapitre 11 Hud, verset 78 :

« Et son peuple se hâta vers lui, et auparavant ils commettaient de mauvaises actions... »

Lorsqu'une personne est intoxiquée par ses désirs matériels, elle perd le contrôle de ses actions et se laisse guider par ses désirs, les assouvissant sans en apprécier les conséquences négatives. C'est comme un toxicomane dont l'addiction le pousse à se droguer et, par conséquent, à perdre le contrôle de ses actions. Il commet des actes répréhensibles, comme le vol, sans en percevoir les conséquences négatives, car sa dépendance l'a complètement aveuglé. Ce résultat peut également se produire pour les désirs matériels vains, comme le désir de richesse. Lorsqu'un désir devient suffisamment fort, il se transforme en addiction qui prend le contrôle des actions et du comportement d'une personne. Il est donc essentiel d'apprendre à contrôler ses désirs et à n'assouvir que les désirs licites de manière équilibrée afin d'éviter ce résultat, qui ne mène qu'à de mauvaises actions et à des problèmes de santé mentale et physique.

Dans le cas du peuple du Saint Prophète Lot (sur lui la paix et le salut), leur désir de satisfaire leurs désirs avec une personne du même sexe les a tellement enivrés qu'ils ont perdu le contrôle de leurs actes. De ce fait, ils ne pouvaient plus considérer leurs actes comme mauvais, mais comme bons, tout comme un toxicomane considère son comportement comme bon. Chapitre 11 Hud, versets 78-79 :

Son peuple se hâta vers lui, alors qu'auparavant ils commettaient de mauvaises actions. Il dit : « Ô mon peuple, voici mes filles ; elles sont plus pures pour vous. Craignez donc Allah et ne me déshonorez pas au sujet de mes invités. N'y a-t-il pas parmi vous un homme raisonnable ? » Ils dirent : « Vous savez déjà que nous n'avons aucun droit sur vos filles, et vous savez bien ce que nous voulons. »

La nation du Saint Prophète Lot (sur lui la paix) a satisfait ses désirs avec une personne du même sexe, un acte sans précédent dans l'histoire humaine, car contraire à la nature sur laquelle les humains ont été créés. Si un tel comportement avait été inhérent à la nature humaine, il aurait été évident dès l'aube de l'humanité, tout comme l'institution du mariage entre hommes et femmes a été établie dès les origines de l'humanité. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 35 :

« Et Nous dîmes : « Ô Adam, demeurez, toi et ta femme, au Paradis... »

Les individus qui adoptent sans discernement les modèles de comportement sociétaux, façonnés par les réseaux sociaux, la mode et la culture, adopteront inévitablement des comportements en conflit avec leur nature profonde. On les conduit à croire que la véritable paix de l'esprit réside dans ces modèles, alors que modifier sa nature profonde ne peut qu'engendrer une instabilité mentale et physique. Cette instabilité entrave leur capacité à atteindre une véritable paix de l'esprit. Chaque système du corps humain est

conçu pour fonctionner en harmonie, et lorsque ces systèmes sont soumis à des conditions extrêmes, cela entraîne un déséquilibre mental et physique. Par exemple, la régulation de la température corporelle doit rester dans une plage spécifique ; des écarts trop élevés ou trop bas peuvent entraîner des complications de santé. De même, une alimentation excessive ou insuffisante peut entraîner des problèmes de santé. De même, une tension artérielle très élevée ou très basse peut entraîner divers problèmes. La liste des exemples est longue. Par conséquent, modifier la nature profonde de l'humanité ne peut qu'engendrer des problèmes de santé physique et mentale, conduisant finalement à une perte de contrôle sur ses actions, dictée par des désirs irrésistibles. Cela explique pourquoi les personnes qui agissent de manière contraire à leur nature originelle, comme satisfaire leurs désirs avec une personne du même sexe, souffrent souvent de troubles mentaux, les empêchant d'atteindre une paix intérieure durable, même s'ils connaissent de brefs moments de joie et d'amusement. Il ne faut pas se tromper en assimilant le bonheur – une émotion passagère fluctuante – à la paix intérieure, un état stable qui persiste en permanence. De plus, les personnes qui agissent ainsi contrairement à leur nature véritable feront inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui leur sont accordés et auront du mal à suivre le code de conduite islamique, même si elles se disent musulmanes. Par conséquent, elles se retrouveront de plus en plus accablées par des problèmes de santé mentale découlant d'un déséquilibre entre leur bien-être mental et physique, ainsi que d'une mauvaise hiérarchisation des personnes et des choses dans leur vie. Par conséquent, divers aspects de leur existence, notamment la famille, les amis, la carrière et la richesse, deviendront des sources de stress. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils attribueront à tort leur stress à des personnes et des circonstances inappropriées dans leur vie, comme leur conjoint. En éliminant ces influences positives, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, ce qui pourrait conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des idées suicidaires. Ce résultat est particulièrement évident lorsqu'on observe ceux qui persistent à contredire la nature pour laquelle ils ont été créés .

Pendant des siècles, ce comportement a été unanimement qualifié de trouble psychologique par les psychologues professionnels. Nombre d'entre eux ont changé d'avis et l'ont qualifié de comportement normal, malgré l'absence de preuves et de recherches scientifiques pour étayer ce changement. Ils l'ont fait uniquement sous la pression sociale, craignant de perdre leur emploi et leur position universitaire s'ils ne qualifiaient pas ce comportement de normal. Lorsqu'on examine la façon dont la plupart des gens qualifient ce comportement de normal, on pourrait supposer que les actions de la majorité sont correctes, ce qui les amènerait à adhérer sans aucune réflexion ni introspection. Cependant, en réalité, le point de vue de la majorité n'est pas infaillible. L'histoire a constamment démontré que l'opinion ou la croyance dominante a été ultérieurement réfutée par de nouvelles informations et connaissances, comme la croyance erronée selon laquelle la Terre était plate. Tant que le changement d'opinion de la majorité repose sur des preuves et des recherches, il est considéré comme une progression. Mais comme ce changement d'opinion majoritaire ne repose sur aucune preuve ni recherche, il ne conduit qu'à une digression sociale.

De plus, de nombreuses personnes approuvent ce comportement et rejoignent même leur communauté simplement parce qu'elles sont bombardées d'images et de vidéos prônant leur mode de vie, notamment sur les réseaux sociaux. Submergées par ce type de contenu, elles sont convaincues que ce type de comportement est normal et acceptable, et peuvent même être tentées de rejoindre leur communauté, croyant à tort qu'il y a là une véritable paix intérieure. Même dans les relations normales, les adultes sont souvent confus quant à leurs sentiments, et cette confusion est souvent exploitée pour faire croire que leurs sentiments amicaux pour une personne du même sexe sont des sentiments amoureux. Par conséquent, certaines personnes, en particulier les personnes faibles

d'esprit , croient à tort à cette idée, même si aucune preuve ne vient étayer cette conclusion.

De plus, les individus possèdent une conscience innée de la nature qui les a créés, ce qui les conduit à comprendre comment ils doivent se comporter. Par conséquent, face à la vérité, ils sont incapables de présenter des preuves ou des connaissances justifiant leurs choix de vie. Leur seule justification est que leurs choix de vie, contraires à leur nature profonde, leur procurent un sentiment de bonheur. Or, ce raisonnement est erroné, car de nombreux comportements extrêmement malsains et néfastes peuvent également susciter des sentiments de plaisir, comme la consommation de drogues récréatives ; cela ne signifie pas pour autant qu'il faille s'y adonner.

De plus, puisque chaque individu est intrinsèquement conscient de sa nature, ceux qui s'en écartent en assouissant leurs désirs avec le même sexe recherchent souvent l'approbation d'autrui, car ils manquent de confiance et de certitude quant à leurs choix de vie. Ceci contribue grandement à leur désir d'imposer leurs opinions à la société, car ils ne se sentent en sécurité que lorsque les autres les partagent. À l'inverse, les individus qui ne s'écartent pas de leur nature originelle ne recherchent pas la validation d'autrui ; ils poursuivent plutôt leurs choix de vie avec insouciance. Ceux qui doutent de leur propre comportement recherchent invariablement la validation d'autrui, à l'instar d'un élève peu sûr de lui qui recherche sans cesse l'approbation de son professeur. À l'inverse, les individus confiants dans leur comportement et leurs choix de vie n'ont pas besoin de validation extérieure, même s'ils agissent seuls, à l'instar d'un élève sûr de lui qui ne recherche pas constamment l'approbation de son professeur. Cette incertitude intérieure, qui se manifeste par un besoin

constant de validation, constitue une preuve suffisante contre leur comportement pour ceux qui font preuve de bon sens.

De plus, ceux qui adoptent ce comportement tout en croyant en une religion persistent souvent à mal interpréter leurs enseignements religieux pour justifier leur comportement, même si toutes les religions établies sur Terre s'y opposent catégoriquement et les qualifient de péché majeur. Une personne non aveuglée par ses désirs ne justifierait pas son comportement auprès des autres en interprétant mal ses enseignements religieux. Au contraire, elle resterait fidèle à sa foi et se comporterait conformément à la nature qui l'a créé.

De plus, lorsque les individus manquent de certitude et de confiance dans leurs choix de vie, notamment lorsqu'ils reconnaissent que ces choix sont en conflit avec leur nature profonde, ils adoptent fréquemment un comportement abusif envers ceux qui s'opposent à leurs opinions. Ils ne s'engagent pas dans des conversations sérieuses et sérieuses, faute de preuves solides pour étayer leurs convictions. Au lieu de cela, ils lancent des attaques personnelles contre autrui, y compris contre leur famille, leurs croyances et leur mode de vie, rappelant les actions de la nation du Saint Prophète Loth (sur lui la paix). Chapitre 7 Al A'raf, verset 81 :

Mais son peuple répondit simplement : « Chassez-les de votre ville ! Ce sont des hommes purs. »

Après que le Saint Prophète Lot (sur lui la paix et le salut) n'eut pu détourner son peuple de ses désirs qui l'aveuglaient de la vérité, il l'avertit que leur comportement méritait d'être combattu, car l'ivresse des désirs mène toujours à de nombreux actes répréhensibles et honteux, ainsi qu'au préjudice d'innocents au sein de la société. Par exemple, un toxicomane se nuit non seulement à lui-même, mais aussi à beaucoup d'autres, car son mode de vie l'incite souvent à la criminalité pour alimenter sa dépendance. De même, celui qui est ivre de richesses commettra des actes répréhensibles pour l'obtenir, comme le vol et la fraude. Ceux qui assouvir leurs désirs avec une personne du même sexe ne commettent peut-être pas de crime, mais lorsqu'une personne est aveuglée par ses désirs, elle sera encouragée à satisfaire tous ses désirs matériels, dont certains seront inévitablement mauvais et causeront du tort à autrui. Chapitre 11 Hud, verset 80 :

« Il dit : « Si seulement j'avais contre toi quelque pouvoir ou si je pouvais me réfugier dans un appui fort. » »

Les anges se manifestèrent alors et informèrent le Saint Prophète Loth (sur lui la paix) du châtement divin qu'ils apportaient avec eux. Chapitre 11 Hud, verset 81 :

Les anges dirent : « Ô Lot, nous sommes vraiment les messagers de ton Seigneur ; ils ne t'atteindront jamais. Pars donc avec ta famille pendant une partie de la nuit, et que personne d'entre vous ne regarde en arrière, sauf ton épouse ; elle sera certainement frappée par ce qui les frappe... »

Allah, le Très-Haut, étant le Juge suprême, juste et équitable, juge les individus selon leur foi, leurs intentions, leurs paroles et leurs actes, plutôt que selon des critères tels que leur ascendance ou leurs liens familiaux. Ceux qui pensent qu'une relation vertueuse ou leur lignée les protègent du châtement attribuent à Allah, le Très-Haut, du racisme et de l'injustice, ce qui est totalement infondé. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou bien ceux qui commettent le mal pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

Il faut éviter de croire, à tort, qu'on peut persister à s'opposer à Allah, le Très-Haut, et qu'un autre nous sauvera du châtement au Jour du Jugement. Chapitre 66, At Tahrim, verset 10 :

Allah propose en exemple de ceux qui ont mécru : la femme de Noé et la femme de Lot. Elles étaient sous la domination de deux de Nos serviteurs vertueux, mais elles les ont trahis. Elles [ces prophètes] ne leur ont donc servi à rien auprès d'Allah. Et il a été dit : « Entrez au Feu avec ceux qui y entrent. »

Cette croyance erronée était répandue chez les nations précédentes et, malheureusement, de nombreux musulmans ont adopté une conception similaire, croyant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) les protégerait du châtement du Jour du Jugement. Si l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est reconnue dans divers enseignements islamiques, notamment le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4308, il n'en demeure pas moins que certains musulmans affronteront inévitablement l'Enfer. La simple pensée d'un séjour en Enfer, même fugace, est intolérable, soulignant la nécessité de rejeter une telle mentalité. De plus, se laisser aller à des vœux pieux revient à se moquer de l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Par conséquent, cette attitude pourrait les exclure de son intercession, et il pourrait même témoigner contre eux le Jour du Jugement. Chapitre 25 d'Al Furqan, verset 30 :

« Et le Messager a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »

Ce verset fait référence aux musulmans, car ils sont la seule communauté à reconnaître le Saint Coran, tandis que les non-musulmans ne l'ont pas accepté et ne peuvent donc pas l'abandonner. Le sort du musulman contre lequel le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) témoigne au Jour du Jugement est évident.

Par conséquent, il est crucial d'éviter les vœux pieux et de cultiver plutôt un espoir sincère dans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, en adhérant avec

diligence à Son obéissance en utilisant judicieusement les bénédictions qu'Il a accordées conformément aux principes islamiques.

Chapitre 11 Hud, verset 81 :

« ...Partez donc avec votre famille pendant une partie de la nuit, et que personne parmi vous ne regarde en arrière, sauf votre femme ; elle sera certainement frappée par ce qui les frappe. Leur rendez-vous est pour le matin. Le matin n'est-il pas proche ? »

Il est important de noter que le répit qu'Allah, le Très-Haut, accorde aux gens pour qu'ils se repentent et changent de comportement est toujours temporaire. Il faut donc en profiter avant qu'il ne s'épuise, car chacun subira tôt ou tard les conséquences de ses intentions, de ses paroles et de ses actes, dans les deux mondes. En effet, celui qui abuse des bienfaits reçus ne doit pas se laisser tromper en pensant que le simple fait de ne pas avoir subi de punition ou de ne pas en avoir reconnu les conséquences signifie qu'il échappera totalement à la punition. Dans cette vie, son état d'esprit l'empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux, le conduisant à tout perdre. Par conséquent, certains aspects de sa vie, notamment sa famille, ses amis, sa carrière et ses biens, deviendront des sources de stress. S'il continue à défier Allah, le Très-Haut, il attribuera son stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de sa vie, comme son conjoint. En supprimant ces influences positives, il ne fera qu'aggraver ses problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat devient évident lorsqu'on observe ceux qui continuent à abuser de leurs biens, comme les

riches et les célèbres, malgré leur apparente jouissance des plaisirs terrestres. Et comme ce comportement les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur châtement à leur mort et dans l'au-delà sera bien pire. Chapitre 11 Hud, versets 81-83 :

...En vérité, leur rendez-vous est pour l'aube. L'aube n'est-elle pas proche ? Lorsque Notre ordre vint, Nous fîmes de la partie la plus élevée la plus basse, et fîmes pleuvoir sur eux des pierres d'argile dure et stratifiées, marquées de la part de ton Seigneur. Et le châtement d'Allah n'est pas loin des injustes.

Après avoir parlé du Saint Prophète Lot (sur lui la paix), Allah, l'Exalté, aborde ensuite le Saint Prophète Shoaib (sur lui la paix). Cela souligne le contraste entre ceux qui lui ont obéi et ceux qui ne l'ont pas fait, illustrant les conséquences auxquelles les deux groupes sont confrontés. L'objectif est d'encourager les gens à choisir le bon chemin de vie, celui qui mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 84 :

« Et à Madyan [Nous avons envoyé] leur frère Shu'ayb... »

Comme le Saint Prophète Shoaib (sur lui la paix) a passé toute sa vie auprès de son peuple avant de proclamer sa prophétie, il est considéré comme leur frère. Cette familiarité était une raison suffisante pour que son peuple l'accepte, car il le reconnaissait comme le plus vertueux d'entre eux par sa

conduite et son caractère. Ce comportement était commun à de nombreux Saints Prophètes (sur eux la paix). Faire confiance à un étranger peut être difficile, mais il est beaucoup plus facile de faire confiance à une personne connue dans sa communauté. Malgré cela, la plupart des Saints Prophètes (sur eux la paix) ont été rejetés par leur propre peuple, car les messages qu'ils délivraient étaient en contradiction avec les désirs matériels de leurs concitoyens.

Chapitre 11 Hud, verset 84 :

« Et à Madyan [Nous avons envoyé] leur frère Shu'ayb... »

Quelle que soit la sophistication d'une société et les connaissances qu'elle acquiert dans divers domaines, qu'ils soient mentaux ou physiques, il demeure impossible de créer un code de conduite parfaitement adapté à la nature humaine et tenant compte de toutes les situations, conditions et scénarios auxquels les individus ou les sociétés sont confrontés tout au long de leur vie sur Terre. Cette tâche est intrinsèquement inaccessible, car l'humanité découvre constamment de nouvelles perspectives sur les différentes facettes de l'existence humaine, comme le rôle des différentes régions du cerveau. De plus, le défi d'accumuler suffisamment de connaissances pour formuler un code de conduite irréprochable qui favorise la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal, est immense. Seul Allah, le Très-Haut, a le pouvoir d'y parvenir, car Il est le Créateur de toute chose et Son savoir est infini, englobant l'histoire, le présent et l'avenir. Par conséquent, Lui seul est le mieux placé pour offrir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du

nuisible, et qui favorise la quête de la paix intérieure. C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, a constamment envoyé de Saints Prophètes (sur eux la paix), accompagnés de révélations divines, pour rappeler cette réalité aux hommes et les exhorter à Lui obéir en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements divins, afin qu'ils puissent atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes et se tenir à l'écart de tout code de conduite inventé par l'homme qui les empêcherait d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 84 :

« Et à Madyan, [Nous envoyâmes] leur frère Shu'ayb. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ; vous n'avez pas d'autre divinité que Lui... »

Il est essentiel de reconnaître que l'obéissance est une question de pragmatisme, qui va au-delà de la simple foi spirituelle. L'obéissance à Allah, le Très-Haut, nécessite l'accomplissement de bonnes actions visant à obtenir Sa satisfaction. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement est souligné dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. De plus, l'obéissance à Allah, le Très-Haut, implique l'obéissance à divers éléments du Saint Coran. Le premier élément consiste à le réciter avec exactitude et constance. Le deuxième est de comprendre ses enseignements grâce à une source et un instructeur fiables. Le dernier élément est d'appliquer les enseignements du Saint Coran dans l'intention de plaire à Allah, le Très-Haut. Un musulman obéissant place les enseignements du Saint Coran au-dessus de la poursuite de désirs qui le contredisent. Développer son caractère en accord avec le Saint Coran reflète une véritable dévotion au livre d'Allah, le Très-Haut. Cette pratique est en harmonie avec les actions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), comme l'indique un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 1342. Un

aspect crucial de la fidélité au Saint Coran est de s'y intéresser avec la sincère intention de comprendre et d'appliquer tous ses enseignements, indépendamment de tout désir personnel contradictoire. Ceux qui choisissent de se limiter à des commandements, des interdictions et des directives spécifiques, en fonction de leurs préférences, font preuve d'un manque de sincérité à son égard et, par conséquent, ne bénéficieront pas pleinement de sa sagesse. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

En fin de compte, il est crucial de reconnaître que, bien que le Saint Coran serve de remède aux difficultés matérielles, un musulman ne doit pas se limiter à son usage. Autrement dit, il ne doit pas se contenter de le réciter pour résoudre ses problèmes matériels, le considérant comme une ressource utilisée uniquement en cas de difficulté, puis mise de côté. L'objectif premier du Saint Coran est de guider vers un voyage sûr vers l'au-delà. Ignorer cet objectif essentiel et l'utiliser uniquement pour résoudre ses soucis matériels est inapproprié, car cela contredit les valeurs d'un musulman obéissant.

Chapitre 11 Hud, verset 84 :

« ...Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ; vous n'avez pas d'autre divinité que Lui . Et ne diminuez pas la mesure. Je vous vois dans la prospérité, mais je crains pour vous le châtement d'un Jour qui frappe à tout rompre. »

Il est essentiel de reconnaître que le code de conduite divin établi par Allah, le Très-Haut, tout au long de l'histoire a toujours constitué un guide complet qui influence chaque situation rencontrée par une personne, que ce soit dans les affaires de ce monde ou dans ses pratiques religieuses, et impacte chaque bienfait reçu. Malheureusement, de nombreux musulmans croient à tort que l'accomplissement de leurs obligations envers Allah, le Très-Haut, comme l'accomplissement des prières obligatoires, les dispense de tenir compte des droits d'autrui. Cette idée fausse conduit donc à des mauvais traitements, ce qui favorise la prolifération de la corruption et de l'injustice au sein de la société. Il est important de comprendre que l'islam englobe les droits d'Allah, le Très-Haut, et ceux de l'humanité, et qu'il faut donc s'efforcer de respecter ces deux droits. Ceux qui font du mal à autrui seront jugés au Jour du Jugement, même s'ils se soustraient à leurs responsabilités ici-bas. L'opresseur devra transférer ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, portera le fardeau des torts de ses victimes jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait conduire l'opresseur à la damnation en Enfer le Jour du Jugement, indépendamment de son respect des droits d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement crucial est souligné dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579, chapitre 11 Hud, verset 84 :

...Et ne diminuez pas la mesure et la balance. Je vous vois dans la prospérité, mais je crains pour vous le châtement d'un Jour qui viendra tout bouleverser.

Pour éviter ce résultat, il faut s'efforcer de respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et des hommes. Cela mènera à la paix de l'esprit grâce à un état mental et physique équilibré, à une intégration harmonieuse de chaque chose et de chacun dans sa vie et favorisera la propagation de la justice et de la paix au sein de la société.

Chapitre 11 Hud, verset 84 :

« ...Et ne diminuez pas la mesure et la balance. Je vous vois dans la prospérité, mais je crains pour vous le châtiment d'un Jour qui viendra tout bouleverser. »

Le Saint Prophète Shoaib (sur lui la paix) a averti son peuple qu'après avoir connu la réussite financière, il n'y avait aucune raison de tromper les autres en affaires. S'il est compréhensible qu'une personne pauvre ait recours à la tromperie par peur de la famine, ceux qui jouissent d'une certaine sécurité financière n'ont aucune excuse pour tromper les autres. En effet, un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2146, affirme que les commerçants seront considérés comme immoraux au Jour du Jugement, à l'exception de ceux qui craignent Allah, le Très-Haut, agissent avec justice et disent la vérité.

Un musulman doit donc être honnête dans ses communications en révélant tous les détails de la transaction à toutes les personnes concernées. Un

hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 2079, prévient que la dissimulation d'informations lors de transactions financières, telles que les défauts des marchandises, entraînera une perte de bénédictions.

Agir avec droiture signifie s'abstenir de tromper autrui en lui faisant payer des prix excessifs. Un musulman doit traiter autrui comme il souhaite être traité, ce qui implique honnêteté et transparence totale. De même qu'un musulman n'apprécie pas d'être maltraité dans ses transactions financières, il doit faire preuve de la même considération envers autrui.

Agir de manière juste implique également d'éviter les pratiques illégales telles que décrites dans l'Islam et les lois du pays dans lequel on réside. Si quelqu'un n'est pas satisfait de la réglementation commerciale de son pays, il doit s'abstenir d'y faire des affaires.

De plus, agir avec droiture implique d'utiliser ses réussites professionnelles de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cette approche contribuera à ce que ses affaires et sa fortune soient une source de confort et de tranquillité, ici-bas comme dans l'au-delà, grâce à l'équilibre mental et physique, et à une harmonie entre chaque chose et chaque personne. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Cependant, ceux qui abusent de leurs réussites professionnelles souffriront d'un déséquilibre mental et physique, perdront tout et tous dans leur vie et se prépareront mal à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils bénéficient de certains luxes terrestres. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Alors laissez-les rire un peu et [puis] pleurer beaucoup en récompense de ce qu'ils ont fait. ils gagnaient autrefois.

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Les professionnels doivent toujours se tenir à l'écart de la malhonnêteté, car elle mène à l'immoralité, laquelle peut mener en Enfer. En effet, une personne peut continuer à dire et à agir selon des mensonges jusqu'à ce qu'Allah, le Très-Haut, la reconnaisse comme un grand menteur. Cet avertissement est mentionné dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971.

En fin de compte, un musulman ne doit jamais acquérir ni utiliser des biens illicites, comme des richesses, car cela entraînerait le rejet de toutes ses bonnes actions, car le fondement des bonnes actions doit être licite. Ceci est souligné dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 2342. De même que le fondement profond de l'islam est l'intention, le fondement extérieur est l'acquisition et l'utilisation de ce qui est licite. Chapitre 11 Hud, verset 84 :

...Et ne diminuez pas la mesure et la balance. Je vous vois dans la prospérité, mais je crains pour vous le châtement d'un Jour qui viendra tout bouleverser.

Un musulman doit également se tenir à l'écart des questions douteuses, car elles conduisent souvent à l'illicite. En évitant ce qui suscite le doute, on peut préserver sa foi et sa dignité. Ce conseil se trouve dans un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 1205. En agissant ainsi, toutes ses adorations et ses bonnes actions seront agréées par Allah, le Très-Haut. Chapitre 11 Hud, verset 85 :

« Et ô mon peuple, donnez la pleine mesure et le poids dans la justice et ne privez pas le peuple de ce qui lui est dû... »

Donner à chacun ce qui lui est dû implique de respecter ses droits dans tous les domaines, tels que définis par les enseignements islamiques, et pas seulement en matière financière. Le meilleur moyen d'y parvenir est de traiter les autres comme on souhaite soi-même être traité. C'est d'ailleurs la définition du croyant selon un hadith du Sahih Bukhari, numéro 13. Cela garantira la propagation de la justice et de la paix au sein de la société. De plus, il est important de respecter les droits des personnes conformément aux enseignements islamiques et non selon leurs désirs ou la mode et la culture, car ces éléments induisent en erreur. Tant que l'on respecte les droits d'autrui conformément aux enseignements islamiques, on obéit à Allah, le Très-Haut, envers autrui, même si les gens ne sont pas d'accord. Mais ceux qui ne respectent pas les droits des autres et qui, au contraire, leur font du tort, propageront inévitablement l'injustice et la corruption au sein de la société. Chapitre 11 Hud, verset 85 :

« Et ô mon peuple, donnez pleine mesure et poids dans la justice et ne privez pas les gens de leur dû et ne commettez pas d'abus sur la terre, en répandant la corruption. »

Même si l'on obtient moins de richesses en traitant les autres avec justice dans leurs affaires financières, les bienfaits et la miséricorde qu'on obtiendra en se comportant ainsi dépasseront de loin tout gain financier qu'on aurait obtenu en étant injuste dans ses transactions financières. Chapitre 11 Hud, verset 86 :

« Ce qui reste [licite] de la part d'Allah est meilleur pour vous... »

En fait, adopter un comportement approprié sera un signe concret de leur foi en Allah, le Très-Haut, et les aidera donc à utiliser correctement tous les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Chapitre 11 Hud, verset 86 :

« Ce qui reste [licite] d'Allah est meilleur pour vous, si vous êtes croyants... »

Cela leur permettra d'atteindre un état d'esprit et de corps équilibré, en harmonisant tous les éléments et les personnes de leur vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement mènera ainsi à la paix dans les deux mondes. Ce résultat est nettement plus favorable que de se livrer à des pratiques financières injustes, car une telle conduite incitera les individus à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, chaque aspect de leur existence, y compris leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, deviendra une source d'anxiété. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils risquent de rejeter la faute sur des personnes et des choses inappropriées, comme leurs proches, pour leur détresse. En rompant les liens avec ces influences positives, ils ne feront qu'exacerber leurs problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie, voire à des pensées suicidaires. Ce résultat devient évident lorsqu'on observe ceux qui abusent

systématiquement des bienfaits qui leur sont accordés, y compris les personnes aisées et renommées, malgré leur apparente jouissance du confort matériel.

Chapitre 11 Hud, verset 86 :

« Ce qui reste [licite] d'Allah est meilleur pour vous, si vous êtes croyants... »

De plus, l'injustice financière accroît l'avidité. En effet, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, que la poursuite irréfléchie de la richesse et du statut social peut être plus néfaste à la foi que la destruction infligée par deux loups affamés à un troupeau de moutons. Cela est dû au fait que les individus qui recherchent la richesse matérielle et le pouvoir compromettent fréquemment leurs croyances pour atteindre ces objectifs. Dans leur quête incessante de richesse et d'influence, ils désobéiront à Allah, le Très-Haut, tout en acquérant et en conservant ces biens, surtout dans la société moderne. Plus l'ambition pour de telles aspirations est forte, plus le risque de désobéir à Allah, le Très-Haut, et de nuire à autrui est élevé. L'histoire témoigne des excès commis par certains individus dans leur quête de pouvoir et de richesse, allant jusqu'au meurtre injuste d'innocents. Un musulman devrait plutôt se concentrer sur l'obtention d'un revenu légal qui réponde à ses besoins et à ses obligations. S'ils accèdent à un poste de direction, ils doivent s'acquitter de leurs responsabilités d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, en veillant à promouvoir la paix pour eux-mêmes et pour les autres, ici-bas comme dans l'au-delà. À l'inverse, l'histoire montre

que l' utilisation abusive des richesses et du pouvoir engendre inévitablement stress, difficultés et défis pour l'individu, même si ces répercussions ne sont pas immédiatement visibles pour lui ou son entourage. Dans cette vie, l'utilisation abusive des bienfaits accordés perturbera son bien-être mental et physique et le conduira à égarer tout et tous dans sa vie, compromettant ainsi sa préparation à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et angoisse ici-bas comme dans l'au-delà, quels que soient les gains matériels dont il pourra bénéficier. Au Jour du Jugement, la justice sera appliquée. L'opprimeur devra transférer ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, portera le poids de leurs péchés jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait conduire l'opprimeur à la damnation en Enfer le Jour du Jugement, indépendamment de son respect des droits d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement important est souligné dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579.

Le rôle d'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) n'était pas d'imposer aux gens la bonne voie. Il leur présentait plutôt une bonne direction, étayée par des preuves claires, et offrait aux gens un modèle parfait à suivre, leur permettant ensuite de choisir leur propre voie. Chapitre 11 Hud, verset 86 :

« ...Mais je ne suis pas votre gardien. »

En fin de compte, il est du devoir de chacun de communiquer clairement à son entourage la différence entre le bien et le mal, tout en l'incitant à suivre le bon chemin. Cependant, il ne peut contraindre personne à prendre cette décision. Ceux qui ne comprennent pas cette réalité éprouveront

constamment frustration et déception envers ceux qui choisissent le mauvais chemin, et ce sentiment de tristesse peut dégénérer en dépression s'ils ne reconnaissent pas que leur rôle n'est pas de forcer les autres à faire les bons choix. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur. »

Seuls ceux qui désirent une guidance juste y répondront favorablement. Ceux qui aspirent à la sérénité dans les deux mondes, même s'il faut pour cela résister à leurs désirs terrestres, comprennent que maîtriser ses désirs ici-bas est un faible prix à payer pour atteindre la paix dans les deux mondes. De plus, ces personnes comprennent que satisfaire tous leurs désirs matériels ne conduit pas à la véritable tranquillité intérieure. L'observation de la vie des personnes aisées et renommées illustre clairement ce point.

L'imitation aveugle des autres a été une source majeure d'égarement tout au long de l'histoire et doit donc être évitée. Chapitre 11 Hud, verset 87 :

« Ils dirent : « Ô Shu'ayb, ta prière t'ordonne-t-elle de laisser ce que nos pères adorent... » »

Il faut s'abstenir de suivre la foule sans se poser de questions, car le comportement dominant dans la société conduit souvent à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Lorsque l'on constate que la plupart des gens méprisent les principes islamiques, on peut présumer que les actions de la majorité sont justes et, par conséquent, les suivre sans esprit critique. Cependant, le point de vue de la majorité n'est pas toujours exact. L'histoire a démontré que les croyances de la majorité peuvent être démenties par de nouvelles connaissances et découvertes, comme l'idée fausse autrefois répandue selon laquelle la Terre était plate. Il est crucial d'éviter de se comporter comme des moutons en se conformant irréfléchiment aux opinions de la majorité, car cela conduit souvent à de mauvaises décisions, tant dans les affaires matérielles que religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun devrait utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont accordés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves, ce qui lui permet de faire des choix éclairés, même si ces choix diffèrent des opinions dominantes. En effet, l'islam condamne fermement la pratique consistant à suivre aveuglément les autres en matière religieuse, précisément pour cette raison, et exhorte donc les musulmans à apprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Chapitre 11 Hud, verset 87 :

« Ils dirent : « Ô Shu'ayb, ta prière t'ordonne-t-elle de laisser ce que nos pères adorent... » »

De plus, son peuple n'a pas compris qu'un code de conduite divin englobe tous les aspects de la vie d'une personne et toutes les situations qu'elle rencontre, qu'elles soient matérielles ou religieuses. Au contraire, ils croyaient que l'adoration d'une divinité et les situations matérielles n'avaient rien à voir. C'est pourquoi ils ont critiqué le Saint Prophète Shoaib (sur lui la paix) en affirmant que son adoration d'Allah, l'Exalté, devait être séparée de leurs situations matérielles, telles que leurs affaires financières. Chapitre 11 Hud, verset 87 :

« Ils dirent : « Ô Shu'ayb, ta prière t'ordonne-t-elle de laisser ce que nos ancêtres adorent ou de ne pas faire de nos biens ce que nous voulons ?... »

Comme indiqué précédemment, il est essentiel d'éviter cette attitude d'ignorance et de comprendre que le code de conduite islamique influence

chaque situation, qu'elle soit matérielle ou religieuse, et chaque bienfait reçu. Ne pas comprendre cette vérité ne fera qu'entraîner un mauvais usage des bienfaits reçus. Par conséquent, on se retrouvera dans un état de déséquilibre mental et physique, ce qui entraînera un manque de cohérence entre tout et chacun dans sa vie, et l'empêchera de se préparer correctement à rendre des comptes le Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même si l'on bénéficie d'un certain confort matériel. De plus, cette attitude empêchera de respecter les droits des personnes et, par conséquent, la corruption et l'injustice se propageront au sein de la société. Le Saint Prophète Shoaib (sur lui la paix et le salut) comprenait cette vérité, car il était perspicace et sage, tandis que son peuple l'ignorait, aveuglé par ses désirs matériels. Chapitre 11 Hud, verset 87 :

Ils dirent : « Ô Shu'ayb, ta prière t'ordonne-t-elle d'abandonner ce qu'adorent nos ancêtres ou de ne pas faire de nos biens ce que nous voulons ? Tu es certes le Tolérant et le Clairvoyant ! »

Bien que le code de conduite instauré par le Saint Prophète Shoaib (sur lui la paix) soit fondé sur des preuves et des connaissances claires, et que celui suivi par son peuple ne l'était pas, ils se sont disputés avec lui, car leur code de conduite leur permettait de satisfaire leurs désirs matériels, tout comme leurs ancêtres les avaient satisfaits. Chapitre 11 Hud, verset 88 :

« Il dit : « Ô mon peuple ! Avez-vous réfléchi : si je suis sur une preuve évidente venant de mon Seigneur et s'Il m'a accordé une bonne récompense de Sa part... » »

Il les a encouragés à adopter un comportement juste afin qu'eux aussi obtiennent la grâce qu'Allah, le Très-Haut, leur a accordée. Cette grâce inclut la paix de l'esprit, obtenue en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements divins. Cela leur garantit un état mental et physique équilibré, une bonne organisation de chaque chose et de chaque individu dans leur vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement leur apportera la paix de l'esprit dans les deux mondes.

De plus, le Saint Prophète Shoaib, comme tous les Saints Prophètes (sur eux la paix), adopta un comportement exemplaire en montrant l'exemple, donnant ainsi à son peuple un exemple concret de la manière d'obtenir la paix intérieure. Chapitre 11 Hud, verset 88 :

« ...Et je n'ai pas l'intention de différer de toi dans ce que je t'ai interdit... »

En général, montrer l'exemple signifie apprendre et incarner les enseignements de l'islam afin que les autres puissent en percevoir la vérité par leurs actes et leurs paroles. Les musulmans devraient consacrer du temps à enseigner le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) aux jeunes générations, en montrant l'exemple, les aidant ainsi à saisir la vérité de l'islam par des preuves plutôt que par une simple imitation. Cette approche les aidera à rester attachés aux enseignements de l'islam tout au long de leur vie. Il est

décourageant de constater que de nombreux parents musulmans sont très enthousiastes à l'idée de transmettre des connaissances matérielles menant à la réussite, mais négligent souvent l'éducation religieuse de leurs enfants, déléguant cette responsabilité à d'autres. Il est pourtant de leur devoir d'enseigner directement à leurs enfants les fondamentaux de l'islam. S'il est louable d'encourager les jeunes générations à acquérir des connaissances matérielles, les parents ne doivent pas négliger l'importance de l'éducation religieuse. Envoyer simplement leurs enfants à la mosquée pour apprendre à réciter le Saint Coran sans les comprendre est insuffisant. Les adolescents doivent embrasser l'islam en se basant sur des preuves plutôt que sur une imitation aveugle ; Sinon, ils risquent de s'éloigner progressivement de l'islam, le considérant simplement comme un aspect culturel à abandonner. Lorsqu'on accepte l'islam sur la base de preuves, on comprend qu'il s'agit d'un mode de vie complet qui doit être intégré à chaque aspect de son existence et appliqué à chaque bienfait reçu, car on est convaincu que ce comportement seul apporte la paix de l'esprit dans les deux mondes.

De plus, il faut comprendre que, même s'il est du devoir des musulmans d'encourager les autres à suivre la bonne voie, ils ne peuvent les imposer, car chacun a le droit de choisir sa propre voie. Chapitre 11 Hud, verset 88 :

« ...Je n'ai l'intention de réformer que dans la mesure de mes moyens... »

Ceux qui ne comprennent pas cette vérité seront continuellement confrontés à la frustration et à la déception envers ceux qui choisissent la mauvaise voie. Ce sentiment de tristesse peut se transformer en dépression s'ils ne

réalisent pas que leur responsabilité n'est pas de contraindre les autres à faire les bons choix de vie. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur. »

Seuls ceux qui désirent une guidance juste y répondront positivement. Ceux qui aspirent à la paix dans les deux mondes, même au prix de résister à leurs désirs matériels, comprennent que maîtriser ses désirs ici-bas est un sacrifice mineur pour parvenir à l'harmonie dans les deux mondes. De plus, ces personnes reconnaissent que satisfaire tous leurs désirs matériels ne conduit pas à une véritable paix intérieure. L'étude de la vie des personnes riches et célèbres le démontre clairement.

L'humilité est un aspect de la foi et de l'encouragement à la bonne direction. On y parvient en comprenant que la force, l'opportunité, l'inspiration et la connaissance nécessaires pour accomplir de bonnes actions et encourager les autres à la bonne direction viennent d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 11 Hud, verset 88 :

« ...Et mon succès ne vient que d'Allah... »

Comprendre cette vérité permet d'éviter l'arrogance, qui peut conduire à croire à tort qu'on rend service à Allah, le Très-Haut, en suivant les principes de l'islam. Une telle arrogance peut entraver une soumission sincère à Allah, le Très-Haut, notamment lorsque ses désirs personnels entrent en conflit avec Ses commandements et l'écartent du droit chemin. En revanche, ceux qui reconnaissent que leur foi et leur engagement servent en fin de compte leur propre bien cultiveront l'humilité devant Allah, le Très-Haut, et resteront inébranlables dans leur obéissance, qu'ils soient confrontés à des difficultés ou à des succès. Dans les moments difficiles, ils feront preuve de patience et, dans les moments de réussite, ils exprimeront leur gratitude. La gratitude intentionnelle signifie agir uniquement pour plaire à Allah, tandis que la gratitude exprimée peut se manifester par de bonnes paroles ou par le silence. De plus, la gratitude par les actes implique d'utiliser les bienfaits qui leur ont été accordés conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). La patience consiste à éviter les plaintes, en paroles comme en actes, et à obéir constamment à Allah, le Très-Haut, avec la conviction qu'Il choisit toujours ce qui est le plus bénéfique pour nous, même lorsque cela n'est pas immédiatement clair. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Et chapitre 11 Hud, verset 88 :

« ...Je me suis appuyé sur lui et c'est vers lui que je me tourne. »

Par conséquent, une personne qui adopte systématiquement un comportement correct en toutes circonstances bénéficiera du soutien et de la miséricorde indéfectibles d'Allah, le Très-Haut. Cela favorisera la paix ici-bas et dans l'au-delà, grâce à un état mental et physique équilibré et à une intégration harmonieuse de chaque chose et de chaque individu dans sa vie, comme l'illustre avec éloquence un hadith du Sahih Muslim, numéro 7500.

Le Saint Prophète Shoaib (sur lui la paix) a averti son peuple de ne pas ignorer le code de conduite divin qu'il avait instauré, simplement parce qu'il contredisait leurs désirs matériels, sous peine de subir le même sort que leurs prédécesseurs. Chapitre 11 Hud, verset 89 :

« Ô mon peuple, que votre dissension avec moi ne vous fasse pas subir le même sort que celui qui a frappé le peuple de Noé, le peuple de Hud ou le peuple de Salih. Et le peuple de Lot n'est pas loin de vous. »

Ce verset nous rappelle avec force d'éviter l'égoïsme et de se concentrer uniquement sur sa propre vie et sa situation. Ceux qui adoptent ce point de vue risquent de passer à côté d'enseignements essentiels tirés des événements historiques, de leurs expériences personnelles et des difficultés rencontrées par autrui. Apprendre de ces éléments est l'un des meilleurs moyens d'améliorer son comportement et d'éviter de répéter les erreurs passées, pour finalement atteindre la paix intérieure. Par exemple, observer des personnes riches et célèbres abuser des bienfaits qui leur ont

été accordés, pour finalement être accablées par l'anxiété, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des pensées suicidaires – malgré de brefs moments de bonheur et de luxe – offre une leçon importante. Il incite à s'abstenir d'abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, renforçant ainsi l'idée que la véritable paix ne découle pas des richesses matérielles ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait nous inspirer à apprécier notre propre bien-être et à en faire bon usage avant qu'il ne nous soit retiré. C'est pourquoi l'islam encourage constamment les musulmans à rester vigilants et attentifs, plutôt que de se laisser absorber par leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure. Celui qui adopte un comportement juste sera encouragé à se repentir de ses péchés et à réformer son caractère. Chapitre 11 Hud, verset 90 :

« Et implore le pardon de ton Seigneur, puis repens-toi à Lui... »

Le repentir sincère exige d'éprouver du remords et de demander pardon à Allah, l'Exalté, et à toute personne lésée, à condition que cela n'entraîne pas de problèmes supplémentaires. Il faut s'engager sincèrement à ne pas répéter le même péché ou un péché similaire et à rectifier tout droit violé envers Allah, l'Exalté, et envers autrui. Il faut obéir systématiquement à Allah, l'Exalté, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il nous a accordés, comme le décrivent les enseignements islamiques. Cela garantira un état mental et physique équilibré, une bonne organisation de chaque chose et de chaque personne dans sa vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement apportera la paix de l'esprit dans les deux mondes. Et comme Allah, l'Exalté, n'exige pas la perfection des gens, tous les péchés commis par celui qui s'efforce de Lui obéir seront pardonnés. Chapitre 11 Hud, verset 90 :

« ... En vérité, mon Seigneur est Miséricordieux et Affectueux. »

Comme son peuple ne pouvait contester les preuves et les connaissances évidentes apportées par le Saint Prophète Shoaib (sur lui la paix), ils proférèrent des propos infondés et recoururent aux menaces et à l'intimidation afin de le dissuader de diffuser son message et de dissuader les autres d'accepter la foi. Chapitre 11 Hud, verset 91 :

Ils dirent : « Ô Shu'ayb, nous ne comprenons pas grand-chose à ce que tu dis, et nous te considérons même comme faible parmi nous. Et si ta tribu n'avait pas été là, nous t'aurions lapidé ; et tu n'es pas quelqu'un de respecté à nos yeux. »

D'une manière générale, lorsqu'une personne emprunte une voie différente de celle de ses pairs, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres choix, en particulier si ces choix privilégient les désirs personnels au détriment de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela peut entraîner des critiques envers ceux qui restent fermes dans leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, des facteurs sociétaux tels que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les attentes culturelles exercent fréquemment une pression sur les personnes qui adhèrent aux valeurs islamiques. La promotion de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leurs aspirations à la richesse et au statut social. Les domaines critiqués par l'islam résistent généralement à l'intégration des principes islamiques et découragent les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue grandement au sentiment anti-islamique répandu sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, ceux qui aspirent à suivre les principes islamiques, qui prônent la modération des désirs personnels et le bon usage des bienfaits reçus, sont souvent critiqués par des individus qui se laissent aller à l'excès, agissant sans retenue sur leurs impulsions, l'islam les qualifiant d'animaux. Ces individus tentent fréquemment de dissuader les autres d'embrasser l'islam et de décourager les musulmans de pratiquer leur foi, tentant de les inciter à adopter un mode de vie dicté par des désirs incontrôlés. Ils se concentrent souvent sur des aspects particuliers de l'islam, comme le code vestimentaire féminin, afin de nuire à son attrait. Cependant, les personnes pratiquantes perçoivent facilement la superficialité de ces critiques, qui naissent d'un mépris pour l'importance accordée par l'islam à l'autodiscipline. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire islamique pour les femmes, ils n'appliquent pas le même niveau de rigueur à d'autres professions importantes, comme les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et le commerce. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la faiblesse et le manque de profondeur de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes fondamentaux de l'islam et la discipline de ses adeptes qui suscitent ces attaques diverses contre l'islam, les poussant à le critiquer par tous les moyens possibles. Chapitre 11 Hud, verset 91 :

Ils dirent : « Ô Shu'ayb, nous ne comprenons pas grand-chose à ce que tu dis, et nous te considérons même comme faible parmi nous. Et si ta tribu n'avait pas été là, nous t'aurions lapidé ; et tu n'es pas quelqu'un de respecté à nos yeux. »

En toutes circonstances, chacun doit s'engager résolument dans la véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, sachant que ce dévouement lui procurera la tranquillité et le protégera des influences négatives d'autrui. Choisir de défier Allah, le Très-Haut, pour plaire aux autres mènera à une perte de paix intérieure, car ce choix l'amènera à faire un mauvais usage des bienfaits qu'Il lui a accordés. Il en résultera des troubles mentaux et physiques, perturbant l'équilibre de tout et de tous, le laissant mal préparé à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et troubles dans les deux mondes, quelles que soient ses richesses matérielles. Chapitre 11 Hud, verset 92 :

Il dit : « Ô mon peuple ! Ma tribu est-elle plus respectée par vous qu'Allah ? Et vous, vous Le négligez. Mon Seigneur est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »

Pour maintenir un état d'esprit constant, il est essentiel de développer une foi solide. Une foi solide est essentielle pour rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans la prospérité ou dans l'adversité. Chapitre 11 Hud, verset 93 :

« Et ô mon peuple, travaillez selon votre position ; en effet, je travaille... »

Cette foi profonde se cultive par la compréhension et l'application des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements démontrent qu'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, apporte la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les principes de l'islam auront une foi faible, ce qui les rendra plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Cette ignorance peut occulter la réalité : abandonner ses désirs au profit de l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, est la voie vers la paix véritable dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 93 :

« ...Vous saurez qui recevra le châtiment qui l'humiliera, et qui est un menteur. Veillez donc ; je suis avec vous, en observateur, [attendant le résultat]. »

Il est donc essentiel de fortifier sa foi par la recherche et la mise en pratique de la connaissance islamique, en veillant à demeurer constamment obéissant à Allah, le Très-Haut. Cela implique de bien utiliser les bienfaits reçus, conformément aux enseignements islamiques, pour parvenir à un état mental et physique équilibré et à une priorisation appropriée de tous les aspects de sa vie.

De plus, il faut adopter le comportement du Saint Prophète Shoaib (sur lui la paix et le salut), qui s'efforçait d'utiliser le temps et les ressources qui lui étaient accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, et éviter de suivre les traces de ceux de sa communauté qui n'ont pas su profiter du répit accordé par Allah, le Très-Haut, et qui, par conséquent, ont persisté dans sa désobéissance. Celui qui adopte une mauvaise attitude souffrira inévitablement d'un déséquilibre mental et physique, égarera tout et tous dans sa vie et ne se préparera pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela entraînera stress, déshonneur et châtement dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 93 :

« Ô mon peuple, agissez selon votre position ; en vérité, c'est moi qui œuvre. Vous saurez qui recevra un châtement qui l'humiliera et qui est un menteur. Veillez donc ; en vérité, je suis avec vous, un observateur, [attendant le résultat]. »

De plus, comme indiqué précédemment, le rôle du musulman n'est pas d'imposer la bonne direction aux autres. Il doit plutôt les encourager à adopter la bonne direction par ses paroles et ses actes, et laisser chacun choisir son propre chemin de vie tout en restant fidèle à Allah, le Très-Haut, même si d'autres choisissent de Lui désobéir. Ce seul comportement les conduira à la paix intérieure, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Chapitre 11 Hud, verset 94 :

« Et lorsque Notre ordre vint, Nous sauvâmes Shu'ayb et ceux qui avaient cru avec lui, par miséricorde de Notre part... »

Mais ceux qui n'adoptent pas le bon comportement persisteront inévitablement à désobéir à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, tout dans leur vie, y compris la famille, les amis, la carrière et la richesse, deviendra une source de stress. S'ils persistent à désobéir à Allah, l'Exalté, ils attribueront à tort leur stress à d'autres, comme leurs proches. En supprimant ces influences positives de leur vie, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui font systématiquement un mauvais usage des bienfaits dont ils disposent, comme les riches et les célébrités, malgré leur jouissance du luxe. Chapitre 11 Hud, verset 94 :

« ...Et le cri saisit ceux qui avaient fait le mal, et ils devinrent dans leurs maisons [cadavres], affalés. »

Par conséquent, tout leur travail acharné, leur confort matériel et leurs réalisations matérielles seront gaspillés dans cette vie, les réduisant à de simples notes de bas de page dans l'histoire, à peine rappelées par quiconque, même s'ils étaient célèbres à leur époque. Chapitre 11 Hud, verset 95 :

« Comme s'ils n'y avaient jamais prospéré... »

Et chapitre 18 Al Kahf, versets 103-104 :

Dis : « Veux-tu que nous t'informions des plus grands perdants dans leurs œuvres ? Ceux dont les efforts sont vains dans la vie présente, alors qu'ils croient bien faire dans leur travail. »

Et comme leurs actions les ont empêchés de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, ils seront rejetés, tout comme ils ont gaspillé les bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, leur a accordés ici-bas. Chapitre 11 Hud, verset 95 :

« Comme s'ils n'y avaient jamais prospéré. Alors, Madyan fut emporté, comme Thamud fut emporté. »

Il est essentiel pour un musulman d'être attentif au quotidien et d'éviter de se focaliser excessivement sur ses propres préoccupations matérielles, car cela peut le conduire à négliger les événements qui l'entourent et ceux qui ont déjà eu lieu. Cette qualité est essentielle, car elle constitue un puissant moyen de renforcer sa foi, ce qui contribue à demeurer obéissant à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser les bienfaits

reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par exemple, lorsqu'on voit quelqu'un malade, il faut non seulement l'aider par tous les moyens possibles, ne serait-ce qu'en priant pour lui, mais aussi réfléchir à sa propre santé et reconnaître qu'elle aussi finira par connaître une dégradation de son bien-être, que ce soit par la maladie, le vieillissement ou la mort. Cette prise de conscience devrait les motiver à apprécier leur bonne santé et à exprimer cette gratitude à travers leurs actions en tirant le meilleur parti de leur santé dans les activités mondaines et religieuses qui plaisent à Allah, l'Exalté.

Lorsqu'on assiste au décès d'une personne riche, on ne doit pas seulement ressentir de la tristesse pour le défunt et ses proches, mais aussi reconnaître qu'un jour, à une date inconnue, on sera lui aussi confronté à la mort. On doit comprendre que, tout comme la personne riche a laissé derrière elle richesse, statut et famille, elle s'y rendra avec pour seules traces ses actions. Cette compréhension l'incitera à se préparer pour sa mort et l'au-delà, en utilisant judicieusement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam.

Les individus qui agissent de cette manière renforceront leur foi chaque jour, tandis que ceux qui sont trop concentrés sur leur vie matérielle resteront inconscients, entravant leur capacité à améliorer leur conduite envers Allah, l'Exalté, et les gens.

Après avoir parlé du Saint Prophète Shoaib (sur lui la paix), Allah, le Très-Haut, aborde ensuite le Saint Prophète Moïse (sur lui la paix). Ceci vise à

souligner la différence entre ceux qui ont suivi Sa guidance et ceux qui se sont égarés, en présentant les conséquences vécues par chaque groupe. L'objectif est de motiver les gens à choisir le droit chemin, qui mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes . Chapitre 11 Hud, versets 96-97 :

« Nous avons certes envoyé Moïse avec Nos signes et une preuve évidente. À Pharaon et à son peuple... »

Quel que soit le degré d'avancement d'une société et les connaissances qu'elle acquiert dans divers domaines, tant mentaux que physiques, il demeure impossible d'établir un code de conduite pleinement en phase avec la nature humaine et tenant compte de toutes les situations, conditions et scénarios que les individus ou les sociétés peuvent rencontrer tout au long de leur vie sur Terre. Cet objectif est fondamentalement inaccessible, car l'humanité continue de découvrir de nouvelles perspectives sur des aspects spécifiques de l'existence humaine, tels que le fonctionnement des différentes régions du cerveau. De plus, rassembler suffisamment de connaissances pour créer un code de conduite parfait favorisant la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal, demeure un objectif inaccessible. Seul Allah, le Très-Haut, possède la capacité d'y parvenir, car Il est le Créateur de toute chose et Son savoir est illimité, englobant le temps passé, présent et futur. Ainsi, Lui seul est bien placé pour fournir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui l'aide à rechercher la paix intérieure. C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, a continuellement envoyé de saints prophètes (sur eux la paix), accompagnés de révélations divines, pour rappeler aux gens cette réalité, les exhortant à Lui obéir en utilisant judicieusement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements divins. Ces

conseils visent à les aider à atteindre la paix intérieure et à éviter tout code de conduite artificiel susceptible de les en empêcher.

Mais comme la direction divine contredit souvent les désirs matériels des hommes, Pharaon et son peuple la rejetèrent et adhérèrent à leur code de conduite, conçu par les hommes, qui leur permettait de satisfaire leurs désirs matériels. Chapitre 11 Hud, verset 97 :

« ...mais ils suivirent l'ordre de Pharaon, et l'ordre de Pharaon n'était pas [du tout] judicieux. »

En raison de leur choix, ils ont persisté à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur avait accordés. De ce fait, ils se sont retrouvés dans un état de déséquilibre mental et physique, ont tout mal placé et tout le monde dans leur vie et ne se sont pas préparés correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela a entraîné stress, défis et difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà, même s'ils ont connu un certain confort matériel. Chapitre 11 Hud, versets 98-99 :

« Il précédera son peuple au Jour de la Résurrection et les mènera au Feu. Et quel malheur pour eux ! Ils furent poursuivis ici-bas et au Jour de la Résurrection. Et quel malheur pour les dons ! »

Ceci met également en garde contre les mauvaises fréquentations. On est toujours influencé par ses compagnons, que ce soit positivement ou négativement , de manière évidente ou subtile. Un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4833, le recommande. Ainsi, celui qui accompagne les justes et les véridiques en ce monde sera inspiré et encouragé à obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut. En revanche, celui qui accompagne les égarés adoptera leurs caractéristiques et leur comportement. Par conséquent, il désobéira à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Il se retrouvera alors dans un état de déséquilibre mental et physique, égarant tout et tous dans sa vie, sans se préparer adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et luttes dans les deux mondes, malgré le confort matériel dont il bénéficie. De plus, comme l'indique un hadith trouvé dans le Sunan Abou Dawud, numéro 4031, quiconque imite celui qui désobéit à Allah, le Très-Haut, tel Pharaon, lui sera uni dans l'au-delà. Chapitre 11 Hud, verset 98 :

« Il précédera son peuple au Jour de la Résurrection et les conduira au Feu ; et quel malheur que le lieu où ils seront conduits ! »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a récité des récits historiques précis et des enseignements précieux, bien qu'il fût illettré et n'ait pas étudié les textes divins antérieurs, ce que reconnaissent tant les gens du Livre que les non-musulmans de La Mecque. C'était donc une preuve évidente de sa prophétie. Chapitre 11 Hud, verset 100 :

« Ceci est tiré des nouvelles des villes que Nous vous racontons... »

Malgré la vérité évidente reconnue par les non-musulmans de La Mecque et les gens du Livre, ils ont continué à nuire et à s'opposer au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ainsi qu'à ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Cela était uniquement dû au fait qu'ils refusaient d'abandonner leur mode de vie et leur code moral inventés, qui leur permettaient de satisfaire leurs désirs terrestres en détournant les bienfaits d'Allah, l'Exalté. Allah, l'Exalté, les a mis en garde contre ce comportement en observant les nations passées, dont les vestiges ont été laissés comme un avertissement pour les générations futures. Chapitre 11 Hud, versets 100-101 :

« Ceci fait partie des nouvelles des cités que Nous te racontons. Parmi elles, certaines sont encore debout, d'autres sont fauchées. Et Nous ne leur avons pas fait de tort, mais ils se sont fait du tort à eux-mêmes... »

Ce verset nous rappelle avec force qu'il faut se tenir à l'écart d'un état d'esprit égocentrique, centré uniquement sur sa propre vie et sa situation. Adopter cette perspective risque de négliger les leçons cruciales tirées des événements historiques, de ses propres expériences et des difficultés d'autrui. Comprendre ces aspects est l'un des moyens les plus efficaces d'améliorer son comportement et d'éviter de répéter les erreurs passées, pour finalement atteindre la paix intérieure. Par exemple, observer des personnes riches et célèbres faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, pour finalement se retrouver accablées par l'anxiété, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des pensées

suicidaires – malgré de brefs moments de joie et de luxe – est une leçon importante. Il enseigne aux spectateurs à ne pas faire un mauvais usage des bienfaits reçus, renforçant l'idée que la véritable paix ne découle pas de la richesse matérielle ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait susciter la gratitude pour son propre bien-être et encourager à en tirer le meilleur parti avant qu'il ne soit perdu. Ainsi, l'Islam exhorte constamment les musulmans à rester vigilants et conscients, plutôt que de se laisser absorber par leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure.

De plus, Allah, l'Exalté, met en garde les gens contre la façon dont les générations passées n'ont pas été protégées des troubles mentaux dans ce monde et du châtement dans l'au-delà, à cause des choses auxquelles ils ont choisi d'obéir tout en désobéissant à Allah, l'Exalté, comme la mode et la culture, car ce à quoi on obéit est considéré comme leur divinité. Chapitre 11 Hud, verset 101 :

... Et leurs divinités qu'ils invoquaient en dehors d'Allah ne leur furent d'aucune utilité, lorsque vint l'ordre de ton Seigneur. Et ils ne les ont rendus plus malheureux que par leur ruine.

Quiconque délaisse son obéissance à Allah, le Très-Haut, sera inévitablement soumis à d'autres influences, notamment les gens, les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses employeurs. Tenter de jongler avec des maîtres multiples et injustes ne peut qu'engendrer du stress, car il est irréaliste de les satisfaire tous en raison de leur nature imprévisible. Tout comme un employé ayant plusieurs supérieurs a du mal à satisfaire les

exigences de chacun, ceux qui s'écartent de la servitude d'Allah, le Très-Haut, se retrouveront accablés par de nombreux maîtres, sacrifiant finalement leur paix intérieure. Avec le temps, ces personnes peuvent connaître la tristesse, la solitude, la dépression et même des pensées suicidaires, car leurs efforts pour satisfaire leurs maîtres terrestres ne leur apportent pas l'épanouissement désiré. Cette vérité essentielle est claire pour tous, quel que soit leur niveau d'éducation. De plus, adorer d'autres êtres en se soumettant à eux au mépris d'Allah, le Très-Haut, ne leur apportera aucun avantage dans l'au-delà, car ces êtres ne leur viendront pas en aide en cas de besoin. Chapitre 11 Hud, verset 102 :

« Telle est la saisie de ton Seigneur, lorsqu'il saisit les cités alors qu'elles commettent des injustices. Sa saisie est certes douloureuse et sévère. »

Ceux qui comprennent cette vérité s'efforceront donc d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, même s'ils désobéissent aux lois de ce monde, comme les réseaux sociaux, la mode, la culture et les autres. Cela leur garantira un état mental et physique équilibré, une bonne organisation de chaque chose et de chaque individu dans leur vie, tout en se préparant suffisamment à leur responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement leur procurera la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 103 :

« Il y a là, certes, un signe pour ceux qui craignent le châtiment de l'au-delà. C'est un jour pour lequel les gens seront rassemblés, et c'est un jour dont on sera témoin. »

Pour bien se préparer à sa responsabilité, qui implique de bien utiliser les bienfaits qui lui sont accordés, tels que décrits dans les enseignements islamiques, il est essentiel de cultiver une foi profonde en elle. De nombreux exemples de résurrection se produisent au fil des jours, des mois et des années, nous rappelant constamment qu'il faut s'y préparer activement. Par exemple, Allah, le Très-Haut, utilise la pluie pour raviver une terre aride et sans vie et fait revivre une graine morte, fournissant ainsi la nourriture à la création. De même, Allah, le Très-Haut, peut et veut ressusciter l'être humain, comparable à une graine morte enfouie dans la terre, tout comme cette graine germe. Le changement des saisons illustre parfaitement la résurrection. Par exemple, en hiver, les feuilles des arbres meurent et tombent, laissant l'arbre apparemment sans vie. Cependant, à d'autres saisons, de nouvelles feuilles apparaissent et l'arbre retrouve sa vitalité. Le processus de résurrection est également visible dans le corps, où des cellules, comme celles de la peau, meurent et se régénèrent continuellement. De plus, le cycle veille-sommeil de tous les êtres vivants illustre la résurrection. Le sommeil est comparable à la mort, car les sens du dormeur sont temporairement déconnectés. Allah, le Très-Haut, restaure alors l'âme de la personne si elle est destinée à continuer à vivre, la faisant ainsi revivre. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.

De plus, le Jour du Jugement est un événement inévitable. L'observation de l'univers révèle de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre maintient une distance idéale par rapport au Soleil. Si elle était même légèrement plus proche ou plus éloignée, elle serait inhabitable. De même, le cycle de l'eau, qui consiste en l'évaporation de l'eau de l'océan dans l'atmosphère puis en sa condensation pour créer la pluie, est méticuleusement équilibré pour maintenir la vie sur Terre. Le sol est conçu de telle sorte que les branches délicates et les pousses de graines peuvent percer et produire des cultures, tout en étant suffisamment solide pour supporter de lourdes structures construites dessus. De nombreux exemples témoignent non seulement d'un Créateur, mais aussi du concept d'équilibre. Cependant, un aspect important de ce monde est manifestement déséquilibré : les actions de l'humanité. Il est fréquent de voir des individus oppressifs et tyranniques échapper aux conséquences de cette vie. À l'inverse, de nombreuses personnes subissent l'oppression et d'autres épreuves sans recevoir la juste récompense de leur endurance. De nombreux musulmans qui obéissent fidèlement à Allah, le Très-Haut, rencontrent souvent des difficultés dans ce monde et ne reçoivent qu'une fraction de leurs récompenses, tandis que ceux qui désobéissent ouvertement à Allah, le Très-Haut, s'adonnent aux luxes de ce monde. Tout comme Allah, le Très-Haut, a établi l'équilibre dans toutes Ses créations, les récompenses et les châtiments pour les actions doivent également être équilibrés. Cependant, ce n'est clairement pas le cas ici-bas, c'est pourquoi cela doit avoir lieu à un autre moment, notamment le Jour du Jugement.

Allah, le Très-Haut, a le pouvoir de récompenser et de punir pleinement en ce monde. Cependant, s'il n'impose pas de châtiment complet ici-bas, c'est notamment pour offrir aux individus de nombreuses occasions de se repentir sincèrement et de corriger leurs actes. Il n'accorde pas aux musulmans une pleine récompense ici-bas, car ce monde n'est pas le Paradis. De plus, la foi en l'invisible, et notamment en la pleine récompense qui attend les musulmans dans l'au-delà, est un élément crucial de la foi. En fait, c'est cette

croyance en l'invisible qui rend la foi unique. Si l'on ne pouvait croire qu'à ce qui est tangible par les cinq sens, comme recevoir la pleine récompense ici-bas, cela n'aurait pas la même signification.

De plus, la crainte d'une punition complète tout en espérant une pleine récompense dans l'au-delà motive les individus à s'abstenir de péchés et à s'engager dans des actions justes.

Pour que le Jour de la Rétribution puisse commencer, ce monde matériel doit prendre fin. Cela est nécessaire, car la punition et la récompense ne peuvent être administrées qu'une fois les actions de chacun terminées. Ainsi, le Jour de la Rétribution ne peut survenir tant que les actions des hommes n'ont pas cessé. Cela implique que le monde matériel finira par disparaître.

De plus, apprécier la proximité de sa responsabilité au Jour du Jugement dernier l'encouragera également à s'y préparer concrètement. Chapitre 11 Hud, verset 104 :

« Et Nous ne le retardons que pour un temps limité. »

Il est important de comprendre que même si le Jour du Jugement Dernier est encore loin, la responsabilité d'une personne commence au moment de sa mort, car elle ne peut plus se repentir ni accomplir de bonnes actions. Comme la vie, quelle que soit sa durée, passe en un instant, ce que personne ne nie, et comme l'heure de la mort est inconnue et survient souvent de manière inattendue, il ne faut pas se laisser aller au faux espoir d'une longue vie ici-bas. C'est un trait de caractère hautement répréhensible, car il conduit le musulman à privilégier l'accumulation de biens matériels à la préparation de l'au-delà. Il suffit d'évaluer sa journée type de 24 heures pour constater le temps consacré aux affaires de ce monde par rapport à la préparation de sa responsabilité pour comprendre cette réalité. En fait, nourrir de faux espoirs de longue vie est l'un des outils les plus puissants que le Diable utilise pour tromper les individus. Lorsqu'on croit vivre longtemps, on repousse ses préparatifs pour l'au-delà, pensant à tort pouvoir s'y préparer plus tard. Souvent, ce « plus tard » n'arrive jamais et une personne meurt sans s'être suffisamment préparée à rendre des comptes au Jour du Jugement.

De plus, l'illusion d'une longue vie conduit les individus à remettre à plus tard le repentir sincère et l'amélioration personnelle, pensant disposer de tout le temps nécessaire pour opérer des changements. Elle les pousse également à accumuler des richesses matérielles, persuadés qu'ils en auront besoin tout au long de leur longue vie terrestre. Le Diable inspire la peur aux gens, les incitant à accumuler des richesses pour leurs vieux jours, craignant de manquer de soutien lorsqu'ils seront fragiles et incapables de travailler. Ils oublient que, tout comme Allah, le Très-Haut, a pourvu à leurs besoins durant leur jeunesse, Il prendra également soin d'eux durant leur vieillesse. En réalité, les dispositions de la création ont été déterminées plus de cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre, comme l'indique un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Il est étrange de constater qu'une personne consacre 40 ans à épargner pour sa retraite, qui dure rarement

plus de 20 ans, sans pour autant se préparer de la même manière pour l'au-delà.

L'islam encourage les musulmans à utiliser correctement leurs ressources matérielles et ne les incite pas à abandonner le monde. Épargner pour un avenir proche est acceptable, à condition de privilégier l'au-delà. Bien que certains reconnaissent qu'ils peuvent mourir à tout moment, certains agissent comme s'ils allaient vivre indéfiniment dans ce monde. Même si la vie éternelle leur était promise, ils pourraient avoir du mal à travailler plus dur pour accumuler davantage de richesses matérielles en raison des contraintes du jour et de la nuit. Combien de personnes sont mortes plus tôt que prévu ? Et combien en ont tiré les leçons et ont modifié leur attitude ?

En vérité, l'une des plus grandes tristesses qu'une personne éprouve au moment de la mort ou à toute autre étape de l'au-delà est le regret de ne pas s'être suffisamment préparé à l'au-delà. Chapitre 63 d'Al Munafiqun, versets 10-11 :

« Et dépensez [dans le sentier d'Allah] de ce que Nous vous avons attribué, avant que la mort n'approche l'un de vous et qu'il dise : « Seigneur, si Tu me retardais un court instant, afin que je fasse l'aumône et que je sois du nombre des pieux. » Mais Allah ne retarde jamais une âme quand son heure est venue. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »

Il serait insensé d'investir plus de temps et d'argent dans une maison qu'on n'avait prévu d'occuper que pour une courte période plutôt que dans une demeure où l'on comptait rester longtemps. Pourtant, la plupart des gens privilégient l'embellissement de leur vie terrestre temporaire à leur vie éternelle dans l'au-delà.

Les musulmans doivent aspirer à la réussite ici-bas et dans l'au-delà, mais ils doivent comprendre que la mort peut survenir de manière inattendue, quels que soient le moment, les circonstances ou l'âge. Il est donc essentiel de se préparer à la mort et à ses conséquences, plutôt que de se contenter de planifier un avenir incertain ici-bas. Cela passe par une utilisation judicieuse des bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela leur garantira un état mental et physique harmonieux, une bonne organisation de chaque chose et de chaque personne dans leur vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite apportera la sérénité dans les deux mondes.

Méditer sur cette discussion renforcera notre foi en l'imminence du Jour du Jugement, et nous encouragera à nous y préparer en utilisant les bénédictions reçues, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

« Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »

Dans ce monde, les gens sont souvent doués pour se sortir des ennuis en présentant des excuses et des justifications pour ne pas être punis. Mais au Jour du Jugement, personne ne pourra se sortir des ennuis par la parole, ses excuses ne seront pas acceptées et il ne lui sera pas donné la possibilité de se racheter. Chapitre 11 Hud, verset 105 :

« Le jour où il viendra, aucune âme ne parlera sans Sa permission... »

Il ne faut donc pas confondre leur responsabilité au Jour du Jugement avec celle d'un tribunal terrestre, car cela ne ferait que les encourager à adopter un vœu pieux et à persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés, tout en croyant à tort qu'ils échapperont aux conséquences de leurs actes d'une manière ou d'une autre. Chapitre 30 Ar Rum, verset 57 :

« Ce jour-là, leur excuse ne profitera pas à ceux qui ont fait du tort, et on ne leur demandera pas d'apaiser [Allah]. »

Tous les êtres humains subiront les conséquences de leurs intentions, de leurs paroles et de leurs actes dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 105 :

« ...Et parmi eux, il y aura des malheureux et des prospères. »

Ceux qui n'ont pas adopté le bon comportement, car cela contredisait leurs désirs terrestres, persisteront inévitablement à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Comme cela les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, ils atteindront l'au-delà les mains vides de tout bien et chargés d'actions vaines et pécheresses. Chapitre 11 Hud, versets 106-107 :

Quant aux malheureux, ils seront dans le Feu. Ils y expireront et y aspireront avec violence. Ils y demeureront aussi longtemps que dureront les cieux et la terre, sauf ce que ton Seigneur veut. Ton Seigneur accomplit parfaitement ce qu'il veut.

Ces versets avertissent que certains resteront en Enfer pour toujours, tandis que d'autres y resteront pour une durée déterminée. Ce dernier cas concerne les musulmans pécheurs qui ont persisté dans leur désobéissance à Allah, le Très-Haut, mais sont morts avec leur foi. Un séjour en Enfer étant intolérable, il faut s'efforcer d'éviter cette issue en obéissant sincèrement à Allah, le Très-Haut, en concrétisant sa profession de foi par des actes et en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. De plus, le musulman qui persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, court un grand danger de perdre la foi, car il n'a pas concrétisé sa déclaration de foi en Lui par des actes. Il est important de

comprendre que la foi est comparable à une plante qui a besoin d'être nourrie par des actes d'obéissance pour s'épanouir et survivre. De même qu'une plante privée de nutriments essentiels, comme la lumière du soleil, meurt, la foi d'une personne peut également périr si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave.

Chapitre 11 Hud, verset 107 :

« ...En vérité, ton Seigneur accomplit parfaitement ce qu'il veut. »

En fin de compte, puisque toute la création appartient à Allah, l'Exalté, et est entièrement gouvernée par Lui, chacun doit se conformer à Ses règles. De même que l'on rencontre des difficultés en ne respectant pas les lois établies par son gouvernement, on rencontrera des difficultés dans les deux mondes en ignorant les règles établies par le Créateur de l'univers. Si une personne peut quitter un pays en désaccord avec ses lois, elle ne peut s'échapper vers un royaume où l'autorité d'Allah, l'Exalté, ne prévaut pas. On peut modifier les règles de sa communauté, mais jamais celles d'Allah, l'Exalté. De plus, tout comme un propriétaire détermine les règles de sa résidence, indépendamment des objections d'autrui, l'univers est créé et appartient à Allah, l'Exalté, qui seul établit ses règles, indépendamment de l'opinion publique. Le respect de ces règles est donc essentiel pour son propre bien. Ceux qui comprennent cette vérité obéiront aux commandements d'Allah, le Très-Haut, et s'efforceront de Le satisfaire en utilisant les bienfaits reçus, conformément aux enseignements du Saint Coran et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chacun peut soit chercher à comprendre la sagesse des commandements et des

interdictions d'Allah, le Très-Haut, en reconnaissant qu'ils contribuent au bien-être personnel et sociétal, conduisant à la tranquillité dans les deux mondes, soit choisir de satisfaire ses désirs et de rejeter les principes de l'islam. Cependant, ceux qui négligent les préceptes islamiques doivent se préparer aux répercussions de leurs décisions dans les deux mondes, car aucune objection, protestation ou grief ne les protégera des conséquences. Chapitre 18 Al Kahf, verset 29 :

« Et dis : « La vérité vient de ton Seigneur. Que celui qui veut croie donc ; et que celui qui veut mécroie. » Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les murs les entoureront. Et s'ils implorent le secours, ils seront secourus par une eau semblable à une huile trouble qui leur brûle le visage. Quelle mauvaise boisson, et quel mauvais repos ! »

Ceux qui acceptent cette vérité obéiront sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela leur garantira un état mental et physique équilibré et une bonne orientation de chaque chose et de chaque individu dans leur vie. Ils obtiendront ainsi la paix de l'esprit en ce monde. De plus, comme ce comportement les prépare correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement, ils obtiendront la paix de l'esprit dans l'au-delà. De plus, comme ils se sont efforcés de plaire à Allah, le Très-Haut, ici-bas, Il les a agréés ici-bas et il en sera de même dans l'au-delà. Chapitre 11 Hud, verset 108 :

« Et quant à ceux qui ont été satisfaits, ils seront au Paradis, où ils demeureront éternellement aussi longtemps que dureront les cieux et la

terre, à moins que ton Seigneur ne le veuille, c'est-à-dire par un don ininterrompu. »

Bien qu'Allah, le Très-Haut, ait présenté des preuves irréfutables sur la manière de vivre en ce monde afin d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes, on observe que la plupart des gens ignorent les enseignements de l'islam et adoptent des codes de conduite artificiels, obéissant aux choses de ce monde, comme les réseaux sociaux, la mode et la culture, tout en désobéissant à Allah, le Très-Haut. Chapitre 11 Hud, verset 109 :

« Ne doutez donc pas de ce qu'ils adorent... »

Cette réalité ne devrait pas troubler l'homme, car elle n'invalide pas les preuves évidentes de l'islam. Ils agissent ainsi uniquement parce que les enseignements de l'islam contredisent leurs désirs matériels et, par conséquent, ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'il leur a accordés, malgré les preuves accablantes qui démontrent clairement l'importance de lui obéir pour obtenir la paix intérieure.

De plus, l'autre cause majeure de l'ignorance des enseignements islamiques est l'imitation aveugle des autres, ce comportement étant majoritaire au sein de leur société. Chapitre 11 Hud, verset 109 :

« ...Ils n'adorent pas autrement que comme leurs pères adoraient auparavant... »

Il faut s'abstenir de suivre la foule sans se poser de questions, car le comportement dominant dans la société conduit souvent à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Voyant la majorité de la société mépriser les principes islamiques, les individus peuvent croire à tort que ses actions sont justifiées, ce qui les conduit à suivre son exemple sans esprit critique ni introspection. Cependant, il est crucial de reconnaître que le point de vue de la majorité n'est pas toujours exact. L'histoire a maintes fois démontré que ce qui était autrefois considéré comme l'opinion majoritaire peut être réfuté par de nouvelles preuves et connaissances, comme l'idée fausse selon laquelle la Terre est plate. Il est essentiel d'éviter de se comporter comme des moutons et de se conformer aveuglément aux opinions de la majorité, car cela conduit souvent à de mauvaises décisions, tant dans le monde que dans la religion. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun devrait utiliser le raisonnement et l'intelligence dont il est doté pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves. Cela lui permettra de prendre des décisions éclairées, même lorsque celles-ci divergent de l'opinion dominante. En fait, l'islam

désapprouve catégoriquement le fait de suivre aveuglément les autres en matière religieuse pour cette raison précise, et encourage donc les musulmans à étudier et à mettre en pratique les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Puisque chacun subira les conséquences de ses actes dans les deux mondes, il faut éviter d'ignorer les enseignements de l'islam, car cela contredit ses désirs matériels, et d'imiter aveuglément les égarés de la société, car cela ne fera que les pousser à persister dans leur désobéissance à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés . Chapitre 11 Hud, verset 109 :

« ...Et certes, Nous leur donnerons leur part sans la diminuer. »

Dans ce monde, leur état d'esprit les empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux, les conduisant à tout perdre et à égarer tout et chacun dans leur vie. Par conséquent, certains aspects de leur vie, notamment leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, deviendront des sources de stress. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils attribueront à tort leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de leur vie, comme leur conjoint. En excluant ces influences

positives de leur vie, ils ne feront qu'exacerber leurs problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent systématiquement des bienfaits qu'ils ont reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance du luxe.

Chapitre 11 Hud, verset 109 :

« ...Et certes, Nous leur donnerons leur part sans la diminuer. »

Cela met également en garde les gens contre le succès terrestre obtenu par ceux qui désobéissent à Allah, l'Exalté. Puisqu'Allah, l'Exalté, ne gaspille pas les efforts des gens et leur permet de faire des choix en ce monde, ceux qui persistent à Lui désobéir, l'Exalté, peuvent obtenir des biens terrestres, tels que la richesse et le leadership. Il ne faut donc pas présumer, suite à cela, que le véritable succès réside dans la désobéissance à Allah, l'Exalté. Comme indiqué précédemment, ceux qui persistent à désobéir à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, verront tout ce qu'ils ont obtenu devenir une source de stress pour eux dans les deux mondes, car leur comportement les entraînera dans un état mental et physique déséquilibré et les conduira à égarer tout et tous dans leur vie. De plus, comme ce comportement les empêche de se préparer à leur responsabilité au Jour du Jugement, leur châtiment dans l'au-delà sera bien plus lourd. Il faut comprendre que le véritable succès mène toujours à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Si quelqu'un acquiert des biens matériels sans pour autant trouver la paix de l'esprit, ce n'est pas une réussite, même si tout le monde est en désaccord. En réalité, la paix de l'esprit est ce qui

donne de la valeur aux biens matériels, comme la célébrité, la richesse, l'autorité, la famille, les amis et une carrière. Sans paix de l'esprit, ces choses ne font qu'accroître le stress et les difficultés dans les deux mondes. Cette vérité est évidente lorsqu'on observe les riches et célèbres qui, malgré le luxe dont ils jouissent, sont rongés par des problèmes de santé mentale tels que la dépression, les addictions et les tendances suicidaires.

Pour éviter ce résultat, Allah, le Très-Haut, a toujours accordé à l'humanité un code de conduite parfait afin qu'elle parvienne à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 110 :

« Et Nous avons certes donné à Moïse le Livre... »

Quelle que soit la sophistication d'une société et les connaissances qu'elle acquiert dans divers domaines, y compris les aspects mentaux et physiques de l'humanité, il lui est impossible d'élaborer un code de conduite parfaitement en harmonie avec la nature humaine et qui tienne compte de toutes les situations, conditions et scénarios auxquels les individus ou les sociétés peuvent être confrontés durant leur existence terrestre. Cette tâche est intrinsèquement irréalisable, alors que l'humanité continue de découvrir de nouvelles révélations sur des aspects spécifiques de la vie humaine, comme le rôle des différentes zones du cerveau, et encore moins d'acquérir suffisamment de connaissances pour élaborer un code de conduite irréprochable qui favorise la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, a le pouvoir d'y parvenir, car Il est le Créateur de toute chose et Sa connaissance est infinie, englobant le passé, le présent et l'avenir. Par conséquent, Lui seul est parfaitement placé pour

offrir à l'humanité un code de conduite, un repère qui distingue clairement le bien du mal, le bien du mal, et qui contribue à la paix de l'esprit. Les documents historiques montrent clairement que, lorsque ce code de conduite divin était appliqué avec succès dans la vie des individus, il favorisait le développement de la tranquillité, de la justice et de la paix au sein de la société. Par conséquent, chacun doit accepter le code de conduite divin qui lui a été donné, le reconnaissant comme le plus bénéfique pour son bien-être, même si certains aspects peuvent contredire ses souhaits personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui comprend et suit les conseils médicaux de son médecin, conscient que c'est en fin de compte pour son bien, même si cela implique des traitements désagréables et un régime alimentaire strict. Chapitre 11 Hud, verset 110 :

« Nous avons certes donné le Livre à Moïse, mais il fut sujet à controverse... »

Lorsque des individus choisissent de poursuivre leurs ambitions terrestres, comme accumuler des richesses et aspirer au leadership, ils s'écartent consciemment de la guidance divine, la contestent et la négligent. Cela engendre la désunion et empêche la société d'adhérer aux véritables enseignements divins, car chaque érudit envieux déforme délibérément ces enseignements pour former sa propre secte, cherchant ainsi à s'emparer du pouvoir. Le musulman doit se tenir à l'écart de cet état d'esprit, car il mène à l'Enfer. Cet avertissement est repris dans un hadith rapporté dans Sunan Ibn Majah, numéro 253, chapitre 23 Al Mu'minin, versets 52-53 :

« Et votre religion est une seule religion, et je suis votre Seigneur. Craignez-Moi donc. Mais ils [les gens] se sont divisés en sectes, chaque faction se réjouissant de ce qu'elle possède. »

Les nations anciennes ont établi un système hiérarchique au sein de leurs religions afin de garantir leadership et richesse. Elles agissaient comme des gardiennes entre Allah, l'Exalté, et le peuple, affirmant que la véritable proximité avec Allah, l'Exalté, ne pouvait être atteinte qu'en les suivant et en les satisfaisant inconditionnellement. De même, la communauté musulmane a adopté ce comportement, alors même qu'il lui avait été recommandé d'éviter la désunion et d'apprendre et de mettre en pratique sincèrement les enseignements de l'islam, ce qui aurait favorisé son unité. Chapitre 3 Ali Imran, verset 105 :

« Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et ont divergé après que les preuves leur furent parvenues. Ceux-là auront un grand châtement. »

Les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, ont été des guides qui ont éclairé le droit chemin vers la proximité d'Allah, le Très-Haut, ici-bas comme dans l'au-delà. Ils ne se sont pas comportés comme des gardiens exigeant des individus qu'ils les apaisent pour se rapprocher d'Allah, le Très-Haut. Le musulman doit rechercher avec diligence des enseignants qui incarnent cet esprit pour apprendre et mettre en pratique les principes de l'islam.

Le musulman doit se tenir à l'écart des érudits qui promeuvent leurs propres sectes et incitent leurs fidèles à les rejoindre, encourageant ainsi une adhésion aveugle à leurs doctrines. Il doit plutôt se concentrer sur l'étude et la pratique du Saint Coran et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin de s'assurer d'utiliser judicieusement les bienfaits qui lui sont accordés et de cultiver un état d'esprit propice à l'unité au sein de la communauté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 213 :

« ...Et Allah a guidé ceux qui ont cru vers la vérité concernant ce sur quoi ils divergeaient, par Sa permission... »

Ce guide s'adresse exclusivement à ceux qui s'abstiennent d'imiter aveuglément les autres et cherchent plutôt à comprendre et à mettre en pratique les enseignements de l'islam avec un esprit réceptif. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 213 :

« ... Et personne ne divergeait à son sujet [c'est-à-dire l'Écriture], sauf ceux à qui elle avait été donnée – après que les preuves évidentes leur furent parvenues – par jalousie et animosité entre eux... »

La jalousie, source de désunion, peut être évitée lorsque les individus, en particulier les érudits et les dirigeants, font preuve de sincérité envers Allah, le Très-Haut. Cela implique de s'efforcer d'utiliser les bienfaits reçus, tels que l'influence sociale et le leadership, de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, conformément aux enseignements de l'islam. Ce faisant, ils favoriseront la paix, la justice et l'unité au sein de la société. C'est la seule voie vers la paix de l'esprit et la réussite, ici-bas comme dans l'au-delà. À l'inverse, s'ils font un mauvais usage des bienfaits qui leur sont accordés, tout ce qu'ils acquièrent ne deviendra qu'une source de stress, de misère et de troubles dans les deux mondes, car cela les entraînera dans un état mental et physique déséquilibré et les conduira à égarer tout et tous dans leur vie. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : «

Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Une personne jalouse doit garder à l'esprit que son état d'esprit s'oppose directement à la volonté d'Allah, le Très-Haut, qui seul détermine la répartition des bienfaits entre les individus. En ressentant de la jalousie, elle sous-entend qu'Allah, le Très-Haut, a commis une erreur en accordant un bienfait spécifique à quelqu'un d'autre plutôt qu'à elle-même, comme le leadership. C'est précisément pourquoi la jalousie est considérée comme un péché majeur. Au contraire, le musulman doit s'efforcer d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, en comprenant que ce qui lui a été accordé est le meilleur pour lui, tout comme ce qui a été accordé aux autres est le meilleur pour lui-même. Cette approche le protégera des effets néfastes de la jalousie, notamment de l'angoisse et du châtement, ici-bas comme dans l'au-delà.

Chapitre 11 Hud, verset 110 :

« Nous avons certes donné le Livre à Moïse, mais il fut sujet à controverse... »

Il ne faut pas se laisser tromper par le répit temporaire qu'Allah, le Très-Haut, accorde aux gens pour qu'ils puissent réformer leur comportement. Sinon,

ils penseront qu'ils ne seront pas punis et, par conséquent, persisteront à Lui désobéir en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 11 Hud, verset 110 :

« ...Et si ce n'était une parole antérieure de ton Seigneur, le sort aurait été réservé entre eux... »

Par conséquent, chaque aspect de leur existence, y compris leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, deviendra pour eux une source d'anxiété. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils attribueront injustement leur stress à divers éléments et individus de leur vie, comme leurs proches. En rompant avec ces influences positives, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie, voire à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent systématiquement des bienfaits qui leur sont accordés, comme les personnes aisées et renommées, malgré leur apparente jouissance du confort matériel. Et comme ils n'ont pas su profiter du répit qu'Allah, le Très-Haut, leur a accordé, ils n'ont pas pu se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, leur châtiment dans l'au-delà sera bien plus lourd.

Chapitre 11 Hud, verset 110 :

« Nous avons certes donné le Livre à Moïse, mais il fut sujet à controverse... »

De plus, lorsque les masses, ignorantes des Écritures divines, constatèrent comment les savants jaloux semaient la division au sein de la société et prononçaient des jugements et des pratiques injustes sous prétexte qu'ils provenaient d'Allah, le Très-Haut, elles en vinrent à douter des enseignements divins et de leur capacité à apporter la paix à l'humanité. Ce doute les conduisit à s'en détourner, persuadés qu'ils ne causaient que des troubles à la société. L'histoire regorge d'exemples de nations ayant abandonné la religion après avoir été témoins du comportement répréhensible de leurs savants. Chapitre 11 Hud, verset 110 :

« ...Et en effet, ils sont, à ce sujet, dans un doute inquiétant. »

Malheureusement, le même phénomène s'est produit au sein de l'islam : des musulmans ignorants se détournent des enseignements islamiques après avoir été témoins des mauvaises conduites des érudits musulmans. Bien qu'il soit du devoir de chaque musulman d'étudier les enseignements islamiques pour en comprendre les bienfaits, les érudits qui ont semé le doute sur les enseignements divins porteront les péchés des égarés, et leurs péchés augmenteront en fonction du nombre de personnes qu'ils auront détournées de l'islam, même après leur mort. Un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674, met en garde contre ce phénomène .

De même, lorsque les masses observaient le comportement répréhensible des savants d'une religion particulière, qui prétendaient suivre les commandements d'Allah, le Très-Haut, tels que les gens du Livre, elles doutaient de l'islam lorsqu'il leur était présenté, croyant qu'il ne ferait que semer la désunion et le trouble dans la société, à l'instar des religions précédentes. Chapitre 11 Hud, verset 110 :

« ...Et en effet, ils sont, à ce sujet, dans un doute inquiétant. »

Afin de dissiper ce doute, les musulmans doivent s'acquitter correctement de leur devoir de représentants de l'islam. Cela passe par l'apprentissage et la mise en pratique des enseignements islamiques, afin d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques, et ainsi de respecter les droits de chacun. Cela favorisera la propagation de la justice et de la paix au sein de la société, démontrant ainsi au monde extérieur que l'islam, lorsqu'il est appliqué correctement, apporte la paix intérieure. De plus, cela les encouragera à adopter les qualités décrites dans les enseignements islamiques, telles que la patience, la générosité et l'honnêteté, et à éviter les défauts qui y sont mentionnés, tels que la tromperie, l'arrogance et la malhonnêteté. Mais si un musulman ne remplit pas correctement ce devoir, cela ne fera que décourager les non-musulmans et les autres musulmans d'accepter et de pratiquer les enseignements islamiques. Chapitre 11 Hud, verset 110 :

« ...Et en effet, ils sont, à ce sujet, dans un doute inquiétant. »

Cet échec est une responsabilité dont chaque musulman sera tenu responsable dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 111 :

« Et certes, à chacun, ton Seigneur les rétribuera pleinement selon leurs œuvres. Il est certes Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font. »

Il faut donc corriger ses intentions, ses paroles et ses actes conformément aux enseignements de l'Islam, afin d'atteindre la paix intérieure en ce monde, en obtenant un état mental et physique équilibré, en plaçant correctement chaque chose et chaque personne dans sa vie, et la paix intérieure dans l'au-delà en se préparant correctement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Chapitre 11 Hud, verset 112 :

« Restez donc sur le droit chemin, comme il vous a été commandé, vous et ceux qui sont revenus avec vous... »

Mais ceux qui n'adoptent pas le bon comportement, car cela contredit leurs désirs, feront inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 11 Hud, verset 112 :

« ...et ne transgressez pas. Certes, Il voit parfaitement ce que vous faites. »

En conséquence, ils souffriront d'un manque d'harmonie mentale et physique, ils égareront tout et tous dans leur vie, ce qui les empêchera de rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et luttes dans les deux mondes, indépendamment des plaisirs terrestres dont ils pourraient profiter.

Chapitre 11 Hud, verset 112 :

« Restez donc sur le droit chemin, comme il vous a été commandé, vous et ceux qui sont revenus avec vous... »

Lorsqu'un individu demeure résolu à obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qui lui sont accordés conformément aux enseignements de l'islam, il est susceptible de subir les critiques d'autrui. Ces critiques sont principalement motivées par ses propres désirs matériels, ce qui le fait passer pour un animal selon les enseignements de l'islam. De plus, les entreprises et les industries qui prospèrent grâce à la satisfaction de ces désirs s'opposeront activement aux principes de l'islam, cherchant à dissuader les gens d'adhérer à ces enseignements. Face à ces critiques, les musulmans doivent maintenir leur obéissance à Allah, le Très-Haut, car Il leur accordera la tranquillité et les protégera des influences néfastes d'autrui, même si cette protection n'est pas immédiatement apparente. À l'inverse,

ceux qui cherchent à obtenir l'approbation de la société tout en désobéissant à Allah, le Très-Haut, se retrouveront sans protection contre son châtiment et ne parviendront pas à satisfaire véritablement les attentes de la société, car les opinions humaines et les choses du monde – comme les réseaux sociaux, la mode et la culture – sont intrinsèquement instables. De plus, s'ils abusent des bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, leur a accordés, ils sombreront dans un état d'instabilité mentale et physique, perdront tout et chacun dans leur vie et ne se prépareront pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ils seront donc confrontés au stress et à la misère dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 113 :

« Et ne vous inclinez pas vers les injustes, de peur d'être touchés par le Feu. Vous n'auriez alors aucun protecteur en dehors d'Allah ; alors, vous ne seriez pas secourus. »

Tant que l'on demeure attaché à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant judicieusement les bienfaits reçus conformément aux enseignements de l'islam, on parviendra à un état mental et physique harmonieux, accordant une priorité efficace à tous les aspects de sa vie. De plus, Allah, le Très-Haut, remplacera les compagnons négatifs, qui critiquent son adhésion à Ses commandements, par des compagnons positifs qui le motiveront à persévérer dans son obéissance, renforçant ainsi sa paix intérieure. De plus, comme leur conduite le prépare à rendre des comptes au Jour du Jugement, Il le récompensera de bienfaits inimaginables. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Le pilier central de l'obéissance à Allah, l'Exalté, est ensuite mentionné, car tous les aspects de l'obéissance à Lui gravitent autour de lui. Chapitre 11 Hud, verset 114 :

« Et accomplis la prière aux deux extrémités du jour et à l'approche de la nuit... »

L'accomplissement des prières obligatoires implique de remplir toutes les conditions nécessaires et de respecter les règles de bienséance, y compris leur exécution ponctuelle. L'importance de ces prières est fréquemment soulignée dans le Saint Coran, car elles représentent l'expression concrète la plus significative de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, les cinq prières obligatoires, réparties tout au long de la journée, rappellent constamment le Jour du Jugement et aident ainsi les individus à s'y préparer, chaque aspect de la prière obligatoire étant lié au Jour du Jugement. La position debout en prière symbolise la manière dont on se présentera devant Allah, le Très-Haut, ce Jour-là. Chapitre 83 Al Mutaaffin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, Le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela rappelle aux nombreux individus qui seront critiqués au Jour du Jugement pour ne pas s'être inclinés devant Allah, l'Exalté, tout au long de leur vie sur Terre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique englobe également le manque de soumission totale à l'obéissance d'Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de la vie. Se prosterner pendant la prière rappelle aux hommes comment ils seront appelés à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Cependant, ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui tout au long de leur vie terrestre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les domaines de leur existence, se retrouveront incapables de le faire au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »

Lorsqu'une personne s'agenouille pour prier, cela lui rappelle la position qu'elle occupera devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement, inquiète de son sort. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : “Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois.” »

Ceux qui prient en tenant compte de ces éléments accompliront leurs prières correctement. Cela garantira leur obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, entre les prières. Chapitre 29, Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Cette obéissance implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela garantit un état mental et physique équilibré, une bonne organisation de chaque chose et de chaque personne dans la vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement apportera la paix de l'esprit dans les deux mondes. Et comme Allah, le Très-Haut, n'exige pas la perfection des gens, Il veillera à ce que leurs bonnes actions effacent les péchés mineurs qu'ils commettent. Chapitre 11 Hud, verset 114 :

« ...En effet, les bonnes actions éliminent les méfaits... »

En général, les péchés sont classés en péchés mineurs et majeurs. Au fil de l'histoire, diverses définitions ont été proposées pour clarifier ce qui constitue un péché majeur. Une classification simple stipule que tout péché pour lequel le gouvernement islamique est chargé d'imposer une punition est considéré comme un péché majeur. Une autre classification indique que tout péché associé au Feu de l'Enfer, à la colère ou à la malédiction d'Allah, l'Exalté, est qualifié de péché majeur. Par exemple, la médisance est considérée comme un péché majeur car elle est condamnée dans le Saint Coran. Chapitre 104 Al Humazah, verset 1 :

«Malheur à tout calomniateur, à tout médisant. »

Certains croient qu'il n'existe que sept péchés majeurs mentionnés dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2766. Cependant, ils oublient que si ces sept péchés sont effectivement majeurs, ils ne sont pas pour autant les seuls. En réalité, d'autres hadiths identifient d'autres péchés majeurs, comme la désobéissance aux parents, mentionnée dans le Sahih Bukhari, numéro 6273. Les sept péchés majeurs énumérés dans le hadith mentionné précédemment sont : le polythéisme, la magie, le meurtre d'un innocent, la participation à des intérêts financiers, la confiscation des biens d'orphelins, l'abandon d'un champ de bataille et l'accusation mensongère de fornication envers une femme innocente.

Il est crucial de comprendre que lorsqu'un individu continue de commettre des péchés mineurs, ceux-ci peuvent devenir des péchés majeurs aux yeux de l'Islam.

Les péchés majeurs ne peuvent être pardonnés que par un repentir sincère, tandis que les péchés mineurs peuvent être effacés en s'abstenant des péchés majeurs et en s'engageant dans de bonnes actions. Chapitre 4 An Nisa, verset 31 :

« Si vous évitez les péchés majeurs qui vous sont interdits, Nous vous ôterons vos péchés mineurs... »

Et chapitre 11 Hud, verset 114 :

« ...En effet, les bonnes actions éliminent les méfaits... »

Le repentir sincère exige d'éprouver du remords, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée, à condition que cela

n'entraîne pas de problèmes supplémentaires. Il faut s'engager sincèrement à ne pas commettre le même péché ou un péché similaire et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres. Il faut persister dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam.

Les musulmans doivent s'efforcer d'éviter toute forme de péché, quelle que soit son ampleur, car l'une des tactiques du Diable consiste à les amener à négliger les péchés mineurs. Il est important de garder à l'esprit que les montagnes sont formées de petites pierres. Chapitre 11 Hud, verset 114 :

« ...C'est un rappel pour ceux qui se souviennent. »

Lorsqu'on observe la majorité des gens ignorer les enseignements de l'islam et se consacrer à leurs désirs mondains, même licites, on peut croire à tort que la paix de l'esprit réside dans ce comportement. Par conséquent, la patience est requise pour maintenir son obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam , au lieu de suivre le comportement de la majorité. Chapitre 11 Hud, verset 115 :

« Et soyez patients... »

De plus, une foi solide est essentielle pour rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans les moments de facilité ou de difficulté. Cette foi profonde se développe par la compréhension et la mise en pratique des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements démontrent que la véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, mène à la paix ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les principes de l'islam ont tendance à avoir une foi faible, ce qui les rend plus vulnérables à l'abandon de l'obéissance, surtout lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Ce manque de compréhension peut occulter la vérité selon laquelle abandonner ses désirs au profit de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, est la clé pour atteindre une paix véritable dans les deux mondes. Il est donc essentiel de renforcer sa foi en recherchant la connaissance de l'islam et en la mettant en pratique, en veillant à rester obéissant à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser les bénédictions reçues conformément aux enseignements de l'islam, ce qui conduit à un état mental et physique équilibré et à une priorisation judicieuse de tous les aspects de la vie. De plus, une foi solide permettra de maintenir son obéissance à Allah, le Très-Haut, même en l'absence de bénéfices matériels tangibles, notamment lorsqu'on observe ceux qui poursuivent leurs désirs matériels et obtiennent des biens matériels, tels que la richesse et le leadership. En réalité, la paix de l'esprit acquise en obéissant à Allah, le Très-Haut, est plus précieuse que l'obtention de biens matériels. Chapitre 11 Hud, verset 115 :

« ...car Allah ne laisse pas perdre la récompense de ceux qui font le bien. »

Allah, le Très-Haut, mentionne ensuite un autre aspect de l'obéissance à Lui, qui assure la justice et la paix au sein de la société. Chapitre 11 Hud, verset 116 :

« Pourquoi donc n'y a-t-il pas eu parmi les générations avant vous des hommes de discernement et d'une grande humanité, interdisant la corruption sur terre, à l'exception de quelques-uns de ceux que Nous avons sauvés d'entre eux ?... »

Il est crucial pour les musulmans de promouvoir systématiquement le bien et de décourager le mal, conformément aux enseignements de l'islam, avec douceur. Un musulman ne doit jamais croire qu'en obéissant à Allah, le Très-Haut, il sera à l'abri des influences négatives des individus égarés. Tout comme une bonne pomme peut se gâter lorsqu'elle est placée parmi des pommes pourries, un musulman qui néglige d'encourager les autres à faire le bien subira les conséquences de ses actes négatifs, qu'ils soient subtils ou évidents. Même si la société devient indifférente, il faut continuer à conseiller ses proches, comme les membres de sa famille, car leurs comportements négatifs peuvent avoir un impact plus important sur eux. C'est également une responsabilité pour tous les musulmans, comme l'indique le hadith de Sunan Abu Dawud, numéro 2928. Même confronté au mépris des autres, un musulman doit s'acquitter de son devoir en prodiguant avec constance des conseils bienveillants, appuyés par des preuves et des connaissances solides. Promouvoir le bien et interdire le mal sans compréhension et courtoisie ne fera qu'éloigner les gens de la vérité et de la bonne direction, ce qui finira par nuire à la communauté toute entière.

Ce n'est qu'en promouvant le bien et en interdisant le mal que l'on peut se protéger des influences négatives de la société et obtenir le pardon au Jour du Jugement. Chapitre 7 Al A'raf, verset 164 :

Et lorsqu'une communauté parmi eux dit : « Pourquoi conseillez-vous [ou avertissez] un peuple qu'Allah va détruire ou punir d'un châtement sévère ? » Ils [les conseillers] dirent : « Pour être absous auprès de votre Seigneur et peut-être Le craindront-ils. »

Cependant, s'ils se concentrent uniquement sur eux-mêmes et négligent le comportement des autres, on craint que les effets négatifs de ces derniers ne les conduisent à leur propre égarement, car le comportement des égarés, qui abusent des bienfaits qui leur ont été accordés, entraînera la propagation de la corruption et de l'injustice au sein de la société, engloutissant ainsi tout le monde dans les flammes. Chapitre 11 Hud, versets 116-117 :

« ...Mais ceux qui ont commis des injustices ont poursuivi les plaisirs qui leur étaient offerts, et ce sont des criminels. Et ton Seigneur n'aurait pas détruit injustement les cités, alors que leurs habitants étaient réformateurs. »

Comme Allah, le Très-Haut, n'impose pas aux gens la bonne direction, car cela annulerait le but de la vie ici-bas, les gens divergeront inévitablement quant à l'acceptation et à la mise en pratique des enseignements divins. Chapitre 11 Hud, verset 118 :

« Et si ton Seigneur avait voulu, Il aurait fait des hommes une seule communauté ; mais ils ne cesseront pas de diverger. »

Il est donc essentiel de choisir le bon chemin dans la vie, même si cela contredit l'opinion majoritaire de la société. En effet, obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés est le seul moyen d'atteindre la paix intérieure. Quel que soit le degré d'avancement d'une société ou ses connaissances acquises dans divers domaines, y compris les aspects mentaux et physiques de l'humanité, il lui est impossible de créer un code de conduite pleinement adapté à la nature humaine et tenant compte de toutes les situations, conditions et scénarios auxquels les individus ou les sociétés peuvent être confrontés durant leur existence. Cette tâche est intrinsèquement irréalisable, car l'humanité continue de découvrir de nouvelles connaissances sur des aspects spécifiques de l'existence humaine, comme le fonctionnement des différentes zones du cerveau, et encore moins d'acquérir suffisamment de connaissances pour élaborer un code de conduite irréprochable qui favorise la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, en est capable, car Il est le Créateur de toute chose et Sa connaissance est infinie, couvrant le passé, le présent et l'avenir. Il est donc le seul véritablement qualifié pour fournir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui contribue à la paix de l'esprit dans une vie stressante. L'histoire montre clairement que, lorsque ce code de conduite divin était correctement appliqué, il favorisait la tranquillité, la justice et la paix au sein de la société. Par conséquent, chacun devrait accepter le code de conduite divin qui lui a été donné, le reconnaissant comme le plus bénéfique pour son bien-être, même si certains aspects peuvent contredire ses souhaits personnels. Il devrait se comporter comme un patient sage qui comprend et suit les conseils de son médecin, conscient

que c'est finalement pour son bien, malgré les médicaments désagréables et les règles alimentaires strictes prescrites. Chapitre 11 Hud, versets 118-119 :

« ...mais ils ne cesseront pas de diverger. Sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé la miséricorde... »

Celui qui choisit le droit chemin dans la vie ne doit pas faire preuve d'arrogance, car l'inspiration, la connaissance, la capacité et l'opportunité d'obéir à Allah, le Très-Haut, viennent de Lui. De plus, comprendre ce concept empêche de croire avec arrogance qu'on rend service à Allah, le Très-Haut, en suivant Ses commandements. Une telle arrogance peut entraver une véritable soumission à Allah, surtout lorsque ses désirs personnels entrent en conflit avec Ses directives et l'égarent. À l'inverse, ceux qui comprennent que leur foi et leur dévouement sont finalement bénéfiques pour eux-mêmes cultiveront l'humilité devant Allah, le Très-Haut, et resteront déterminés dans leur obéissance, qu'ils rencontrent des difficultés ou qu'ils profitent de la facilité. Dans les moments difficiles, ils feront preuve de patience et, dans les moments de réussite, de gratitude. La gratitude intentionnelle signifie agir uniquement pour plaire à Allah, tandis que la gratitude exprimée peut se traduire par de bonnes paroles ou par le silence. De plus, la gratitude par les actes signifie utiliser les bienfaits qui leur sont accordés conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). La patience implique de s'abstenir de se plaindre, tant en paroles qu'en actes, tout en obéissant constamment à Allah, l'Exalté, avec la conviction qu'Il choisit toujours ce qui est le plus avantageux pour eux, même lorsque cela n'est pas immédiatement apparent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Et chapitre 11 Hud, verset 88 :

« ...Je me suis appuyé sur lui et c'est vers lui que je me tourne. »

Ainsi, une personne qui adopte systématiquement un comportement correct en toute situation bénéficiera du soutien indéfectible et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Ce dévouement favorisera la sérénité ici-bas et dans l'au-delà, en favorisant un équilibre mental et physique et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie, comme le montre un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 7500.

Chapitre 11 Hud, versets 118-119 :

« ... mais ils ne cesseront pas de diverger. Sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé la miséricorde... »

Allah, le Très-Haut, a établi deux voies claires en ce monde : la voie de la tranquillité d'esprit, qui implique une utilisation judicieuse des bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam, et la voie du stress, qui implique une mauvaise utilisation des bienfaits qui leur ont été accordés. Choisir entre ces deux voies est l'épreuve de la vie ici-bas. Chapitre 11 Hud, verset 119 :

« ... et c'est pour cela qu'Il les a créés... »

Et chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Celui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous agit le mieux... »

On peut soit obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, et atteindre la paix intérieure dans les deux mondes, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement toute chose et toute personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Soit on ignore les enseignements de l'islam, car ils contredisent ses désirs, et on persiste à faire un mauvais usage des

bienfaits qui nous ont été accordés. Par conséquent, on se retrouvera avec un état mental et physique déséquilibré, en plaçant tout et toute personne au mauvais endroit dans sa vie, et on ne se préparera pas adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, problèmes et défis dans les deux mondes, même si l'on bénéficie d'un certain confort matériel. Quel que soit le chemin choisi, le Paradis et l'Enfer seront comblés au Jour du Jugement. Chapitre 11 Hud, verset 119 :

« ...Et la parole de ton Seigneur s'accomplira : « Je remplirai certainement l'Enfer de djinns et d'hommes tous ensemble. »

En fin de compte, puisque tout ce qui existe appartient à Allah, le Très-Haut, et est entièrement gouverné par Lui, il est crucial que chacun suive Ses commandements. Tout comme le non-respect des lois d'un gouvernement entraîne des conséquences, le non-respect des règles établies par le Créateur de l'univers entraînera des difficultés dans les deux mondes. Si l'on peut choisir de quitter un pays en désaccord avec ses lois, nul ne peut échapper à l'autorité d'Allah, le Très-Haut. On peut modifier les règles de sa communauté, mais on ne peut jamais altérer les lois d'Allah, le Très-Haut. De plus, tout comme un propriétaire fixe les règles de sa maison, indépendamment de toute opposition, l'univers appartient à Allah, le Très-Haut, qui seul en détermine les règles, indépendamment des opinions sociales. Il est donc vital de suivre ces règles pour son propre bien. Ceux qui comprennent cette vérité adhéreront aux directives d'Allah, le Très-Haut, et s'efforceront de Lui obéir en utilisant les bienfaits qui leur sont accordés , conformément aux enseignements du Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chacun peut soit chercher à comprendre la sagesse des commandements et des interdictions d'Allah, le Très-Haut, en reconnaissant comment ils favorisent

le bien-être personnel et collectif, conduisant à la paix dans les deux mondes, soit choisir de satisfaire ses désirs et de négliger les principes de l'islam. Néanmoins, ceux qui négligent les préceptes islamiques doivent se préparer aux conséquences de leurs choix dans les deux mondes, car aucune objection, protestation ou plainte ne les protégera des répercussions. Chapitre 18 Al Kahf, verset 29 :

« Et dis : « La vérité vient de ton Seigneur. Que celui qui veut croie donc ; et que celui qui veut mécroie. » Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les murs les entoureront. Et s'ils implorent le secours, ils seront secourus par une eau semblable à une huile trouble qui leur brûle le visage. Quelle mauvaise boisson, et quel mauvais repos ! »

Et chapitre 11 Hud, verset 119 :

« ...Mais la parole de ton Seigneur s'accomplira : « Je remplirai certainement l'Enfer de djinns et d'hommes tous ensemble. »

Pour éviter ce résultat, il faut obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Comme l'indique le verset suivant, pour adopter une attitude ferme, il faut acquérir la certitude de la foi. Chapitre 11 Hud, verset 120 :

« Et chaque [histoire] que Nous te racontons d'après les nouvelles des messagers est ce par quoi Nous affermissons ton cœur... »

Une foi profonde est essentielle pour obéir systématiquement aux commandements d'Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans les bons comme dans les mauvais moments. Cette foi profonde se développe par la compréhension et la mise en pratique des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements révèlent que la véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, apporte la paix ici-bas et dans l'au-delà. En revanche, ceux qui ignorent les principes de l'islam auront une foi faible, ce qui les rendra plus vulnérables à l'obéissance, surtout lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec les commandements divins. Ce manque de compréhension peut occulter la vérité selon laquelle abandonner ses désirs au profit de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, est la clé pour parvenir à une paix véritable dans les deux mondes. Il est donc essentiel de renforcer sa foi en recherchant la connaissance de l'islam et en la mettant en pratique, garantissant ainsi une obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui leur sont accordées, comme le soulignent les enseignements islamiques, favorisant ainsi un état mental et physique équilibré et la bonne priorisation de tous les aspects de leur vie.

De plus, pour acquérir une foi solide et persévérer dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, il est nécessaire d'adopter une attitude observatrice. Chapitre 11 Hud, verset 120 :

« Et chaque [histoire] que Nous te racontons d'après les nouvelles des messagers est ce par quoi Nous affermissons ton cœur... »

Ce verset nous rappelle avec force qu'il faut éviter de se concentrer uniquement sur sa propre vie et sa situation. Adopter cette perspective risque de négliger les leçons essentielles tirées des événements historiques, de ses propres expériences et des épreuves endurées par autrui. Comprendre ces aspects est l'une des méthodes les plus efficaces pour améliorer sa conduite et prévenir la répétition des erreurs passées, favorisant ainsi la paix intérieure. Par exemple, observer des personnes riches et renommées faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, se retrouvant accablées par l'anxiété, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des pensées d'automutilation – malgré de brefs moments de joie et d'opulence – est une leçon importante. Cela apprend à éviter de faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, renforçant l'idée que la véritable tranquillité ne découle pas de la richesse matérielle ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait susciter la gratitude pour son propre bien-être et encourager à en tirer le meilleur parti avant qu'il ne soit perdu. Par conséquent, l'Islam exhorte constamment les musulmans à rester vigilants et conscients, plutôt que de s'absorber dans leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure.

Ceux qui adoptent une foi solide reconnaîtront et agiront en fonction des preuves et des arguments clairs exposés dans les enseignements islamiques. Chapitre 11 Hud, verset 120 :

« ...Et c'est en cela que la vérité vous est parvenue... »

Ils accepteront et appliqueront concrètement les commandements, les interdictions et les conseils contenus dans les enseignements islamiques, sachant que seul Allah, le Très-Haut, peut fournir le code de conduite parfait à suivre pour atteindre la paix de l'esprit en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement toute chose et toute personne dans leur vie. Chapitre 11 Hud, verset 120 :

« ...Et c'est là que vous sont parvenus la vérité, un enseignement et un rappel pour les croyants. »

Mais seuls les croyants, ceux qui possèdent une foi solide, comprendront et mettront en pratique les enseignements de l'islam, en tirant ainsi profit. À l'inverse, les musulmans, dont la foi est généralement faible, peineront à les adopter, car ils entrent souvent en conflit avec leurs désirs personnels. Contrairement aux croyants, les musulmans manquent de connaissances islamiques et choisissent d'accepter la foi principalement en raison de liens familiaux, notamment avec leurs parents. Chapitre 49, Al Hujurat, verset 14 :

Les Bédouins disent : « Nous avons cru. » Dites : « Vous n'avez pas encore cru ; mais dites plutôt : « Nous nous sommes soumis », car la foi n'est pas encore entrée dans vos cœurs... »

En raison de leur méconnaissance des enseignements de l'islam, ils font preuve d'une foi fragile. Cette fragilité les conduit souvent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en détournant les bienfaits qui leur sont accordés, notamment lorsque leurs désirs entrent en conflit avec les principes de l'islam, même s'ils accomplissent les actes fondamentaux obligatoires. À l'inverse, un croyant embrasse l'islam et agit conformément à ses principes grâce à la connaissance et aux preuves contenues dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), acquérant ainsi une foi solide. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 15 :

« Seuls les croyants croient en Allah et en Son Messager, puis ne doutent pas et luttent de leurs biens et de leur personne pour le sentier d'Allah. Ceux-là sont les véridiques. »

Grâce à sa foi inébranlable, le croyant s'attachera fermement à obéir à Allah, le Très-Haut, dans les moments de facilité en manifestant de la gratitude, et dans les moments difficiles en faisant preuve de patience. Cet engagement lui garantit d'utiliser systématiquement les bienfaits qui lui sont accordés, tels que décrits dans les enseignements islamiques, en toutes circonstances. Une telle dévotion cultive la tranquillité dans les deux mondes, en favorisant un état mental et physique harmonieux tout en harmonisant correctement tous les aspects de sa vie. Chapitre 11 Hud, verset 120 :

« ...Et c'est là que vous sont parvenus la vérité, un enseignement et un rappel pour les croyants. »

Pour maintenir un état d'esprit résolu, il est crucial de cultiver une foi solide. Une foi solide est essentielle pour rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit en période de prospérité ou de difficulté. Chapitre 11 Hud, verset 121 :

« Et dis à ceux qui ne croient pas : « Travaillez selon votre position ; en effet, nous travaillons. » »

Cette foi solide se nourrit de la compréhension et de la mise en pratique des signes et enseignements clairs contenus dans le Saint Coran et dans les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent qu'une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, favorise la paix ici-bas et dans l'au-delà. En revanche, les personnes ignorant les principes de l'islam ont tendance à avoir une foi fragile, ce qui les rend plus vulnérables à l'obéissance, surtout lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Une telle ignorance peut occulter la vérité selon laquelle céder à ses désirs en faveur de l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, est la voie vers une paix véritable dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 122 :

« Et attendez, en effet, nous attendons. »

Il est donc essentiel pour chacun de renforcer sa foi en recherchant et en appliquant la connaissance islamique, en veillant à une obéissance indéfectible à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique une utilisation judicieuse des bienfaits qui lui sont accordés, conformément aux enseignements islamiques, pour parvenir à un état mental et physique harmonieux et à accorder la priorité à tous les aspects de sa vie.

De plus, il convient d'imiter la conduite du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui a utilisé avec diligence le temps et les ressources qui lui étaient accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, tout en évitant la voie empruntée par ceux de sa communauté qui ont gaspillé le répit accordé par Allah, le Très-Haut, et ont ainsi persisté dans leur désobéissance. Ceux qui adoptent une mentalité erronée se retrouveront inévitablement dans un état de déséquilibre mental et physique, égarant tout et chacun dans leur vie, et ne se prépareront pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela entraînera stress, déshonneur et châtement dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, versets 121-122 :

« Et dis à ceux qui ne croient pas : « Travaillez selon votre position ; nous travaillons. Et attendez, nous attendons. » »

De plus, comme mentionné précédemment, le devoir du musulman n'est pas d'imposer la bonne voie aux autres. Il doit plutôt inspirer son entourage à emprunter la voie de la droiture par ses paroles et ses actes, tout en laissant chacun choisir son propre chemin de vie. Il est essentiel pour chacun de maintenir son obéissance à Allah, le Très-Haut, même si d'autres choisissent de s'écarter de Ses commandements. Cette conduite apportera sans aucun doute la tranquillité dans les deux mondes, favorisant un état mental et physique harmonieux, et garantissant que chaque chose et chaque personne dans sa vie soient prioritaires, alors qu'il se prépare à rendre des comptes au Jour du Jugement.

Que l'on choisisse le bon ou le mauvais chemin dans la vie, dans tous les cas, Allah, l'Exalté, sait et contrôle toute chose. Tous les êtres humains seront ramenés à Lui et seront tenus responsables de leurs intentions, de leurs paroles et de leurs actes. Chapitre 11 Hud, verset 123 :

« Et à Allah appartient l'inconnaissable [aspects] des cieux et de la terre, et c'est à Lui que sera ramenée toute l'affaire... »

Il est donc logique d'obéir au Créateur, Maître et Protecteur de l'univers, Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela garantira un équilibre mental et physique harmonieux, nous permettant de positionner correctement tous les aspects et individus de notre vie, tout en nous préparant suffisamment à notre responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 123 :

« ...à Lui reviendra toute l'affaire, adorez-Le donc... »

Il est crucial de comprendre qu'adorer Allah, l'Exalté, englobe bien plus que de simples actes de dévotion rituels, tels que les prières obligatoires ; cela implique également de Lui obéir en toutes circonstances et dans chaque bienfait matériel dont on bénéficie, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Pour obéir à Allah, l'Exalté, il faut accomplir de bonnes actions visant à obtenir Sa satisfaction. Ceux qui agissent par arrière-pensées ne seront pas récompensés par Allah, l'Exalté. Cet avertissement est souligné dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. De plus, obéir à Allah, l'Exalté, implique de respecter différentes dimensions du Saint Coran. La première dimension consiste à le réciter avec exactitude et constance. La seconde est d'en assimiler les enseignements auprès d'une source et d'un instructeur fiables. La dernière dimension consiste à appliquer les enseignements du Saint Coran avec l'intention de plaire à Allah, le Très-Haut, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Un musulman dévoué place les enseignements du Saint Coran au-dessus de la poursuite de désirs qui le contredisent. Cultiver sa personnalité en accord avec le Saint Coran témoigne d'un véritable engagement envers le Livre d'Allah, le Très-Haut. Cet effort fait écho aux actions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), comme le mentionne un hadith tiré du Sunan Abu Dawud, numéro 1342. Un aspect essentiel du respect du Saint Coran est de s'y intéresser sérieusement, en s'efforçant de comprendre et d'appliquer tous ses enseignements, indépendamment de toute inclination personnelle contradictoire. Ceux qui choisissent de se limiter à certains commandements, interdictions et directives, en fonction de leurs désirs, manquent de sincérité et, par conséquent, ne bénéficieront pas pleinement de sa profonde sagesse. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

En fin de compte, il est essentiel de reconnaître que si le Saint Coran constitue une solution aux difficultés terrestres, un musulman ne doit pas le limiter à ce seul rôle. En substance, il ne doit pas se contenter de le réciter pour résoudre ses problèmes matériels, le considérant comme un simple outil à utiliser en cas de détresse, puis à laisser de côté. L'objectif premier du Saint Coran est de guider vers la paix intérieure. Ignorer cet objectif fondamental et l'utiliser uniquement pour résoudre ses problèmes matériels est inapproprié, car cela va à l'encontre des principes du véritable musulman. Chapitre 11 Hud, verset 123 :

« ...adorez-Le donc et confiez-vous en Lui... »

L'obéissance à Allah, le Très-Haut, consiste à accepter que tout ce qu'Il choisit pour une personne est le meilleur pour elle, même si la sagesse de Ses commandements, interdictions et décrets n'est pas évidente. En fait, méconnaître certaines de ces sagesse fait partie des épreuves de la vie ici-bas. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En toute situation, qu'il s'agisse de facilité ou de difficulté, il est essentiel de maintenir son obéissance en utilisant correctement les bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, lui a accordés, conformément aux enseignements de l'Islam. Cela lui permettra d'atteindre un équilibre mental et physique, lui permettant d'harmoniser efficacement tous les éléments et les personnes de sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement favorisera ainsi la paix dans les deux mondes. Ainsi, chacun doit adopter et mettre en pratique les principes de l'Islam pour son propre bien, même lorsque ces enseignements entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré les médicaments amers et les restrictions alimentaires strictes prescrites. Tout comme ce patient prudent atteindra un bien-être mental et physique optimal, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'Islam. Car seul Allah, le Très-Haut, possède la sagesse nécessaire pour assurer à chacun un état mental et physique harmonieux, positionnant avec précision tout et chacun dans sa vie. La compréhension collective des conditions mentales et physiques humaines détenue par la société ne suffira jamais à atteindre cet objectif, quelles que soient les recherches approfondies menées, car elle ne peut résoudre tous les défis de la vie. Leurs conseils ne peuvent prévenir toutes les formes de stress mental et physique, ni permettre d'organiser convenablement chaque chose et chaque personne dans sa vie, en raison des limites inhérentes à la connaissance, à l'expérience, à la prévoyance et aux préjugés. Seul Allah, le Très-Haut, détient cette connaissance profonde, qu'Il a accordée à l'humanité par le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits reçus conformément aux

enseignements de l'islam par rapport à ceux qui ne le font pas. S'il est vrai que, dans de nombreux cas, les patients ne saisissent pas le raisonnement scientifique qui sous-tend les traitements prescrits et accordent donc une confiance aveugle à leurs médecins, Allah, le Très-Haut, encourage néanmoins chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin qu'il puisse en reconnaître les bienfaits sur sa vie. Il n'exige pas que les gens acceptent les enseignements de l'islam sans poser de questions ; Il désire plutôt qu'ils reconnaissent sa véracité par des preuves évidentes. Cependant, cela exige une approche impartiale et ouverte des enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul souverain sur les cœurs spirituels de l'humanité, la demeure de la paix de l'esprit, Lui seul détermine à qui cette paix est accordée et à qui elle est refusée. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Il est évident qu'Allah, le Très-Haut, accorde la tranquillité d'esprit uniquement à ceux qui utilisent les bienfaits qu'Il a gracieusement accordés, conformément aux principes de l'islam. Et que les gens choisissent le bon ou le mauvais chemin dans la vie, Allah, le Très-Haut, connaît parfaitement

les intentions, les paroles et les actes des gens, et les tient responsables dans les deux mondes. Chapitre 11 Hud, verset 123 :

« ... Et votre Seigneur n'est pas inattentif à ce que vous faites. »

Toutes les louanges sont dues à Allah, Seigneur des mondes et que la paix et les bénédictions soient sur Son dernier Messager, Muhammad, sa noble Famille et ses Compagnons.

Chapitre 12 – Yusuf, versets 1-101

الرَّ تِلْكَ ءَايَاتُ الْكِتَابِ الْمُبِينِ ﴿١﴾

إِنَّا أَنزَلْنَاهُ قُرْءَانًا عَرَبِيًّا لَّعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿٢﴾

نَحْنُ نَقُصُّ عَلَيْكَ أَحْسَنَ الْقَصَصِ بِمَا أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ هَذَا الْقُرْءَانَ وَإِنْ كُنْتَ مِنْ قَبْلِهِ لَمِنَ الْغَافِلِينَ ﴿٣﴾

إِذْ قَالَ يُوسُفُ لِأَبِيهِ يَا أَبَتِ إِنِّي رَأَيْتُ أَحَدَ عَشَرَ كَوْكَبًا وَالشَّمْسَ وَالْقَمَرَ رَأَيْتُهُمْ لِي سَاجِدِينَ ﴿٤﴾

قَالَ يَبْنَىٰ لَا تَقْصُصْ رُءْيَاكَ عَلَىٰ إِخْوَتِكَ فَيَكِيدُوا لَكَ كَيْدًا إِنَّ الشَّيْطَانَ لِلْإِنسَانِ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿٥﴾

وكَذَلِكَ يَجْنِبُكَ رَبُّكَ وَيُعَلِّمُكَ مِنْ تَأْوِيلِ الْأَحَادِيثِ وَيُتِمُّ نِعْمَتَهُ عَلَيْكَ وَعَلَىٰ آلِ يَعْقُوبَ كَمَا أَتَمَّهَا عَلَىٰ أَبَوَيْكَ مِنْ قَبْلُ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْحَاقَ إِنَّ رَبَّكَ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٦﴾

❁ لَقَدْ كَانَ فِي يُوسُفَ وَإِخْوَتِهِ ءَايَاتٌ لِّلسَّائِلِينَ ﴿٧﴾

إِذْ قَالُوا لِيُوسُفُ وَأَخُوهُ أَحَبُّ إِلَيْنَا مِمَّا نَحْنُ عُصْبَةٌ إِنَّ أَبَانَا
لَفِي ضَلَالٍ مُّبِينٍ ﴿٨﴾

أَقْتُلُوا يُوسُفَ أَوْ اطْرَحُوهُ أَرْضًا يَخْلُ لَكُمْ وَجْهُ أَيِّكُمْ وَتَكُونُوا مِن
بَعْدِهِ قَوْمًا صَالِحِينَ ﴿٩﴾

قَالَ قَائِلٌ مِّنْهُمْ لَا تَقْتُلُوا يُوسُفَ وَالْقَوْهٖ فِي غَيْبَتِ الْجُبِّ يَلْتَقِطُهُ
بَعْضُ السَّيَّارَةِ إِن كُنْتُمْ فَاعِلِينَ ﴿١٠﴾

قَالُوا أَيَّتَابَانَا مَا لَكَ لَا تَأْمَنَّا عَلَى يُوسُفَ وَإِنَّا لَهُ لَنَصِحُونَ ﴿١١﴾

أَرْسِلْهُ مَعَنَا غَدًا يَرْتَعْ وَيَلْعَبْ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ ﴿١٢﴾

قَالَ إِنِّي لَيَحْزُنُنِي أَنَّ تَذْهَبُوا بِهِ وَأَخَافُ أَن يَأْكُلَهُ الذِّئْبُ وَأَنْتُمْ
عَنْهُ غَافِلُونَ ﴿١٣﴾

قَالُوا لَيْنَ أَكَلَهُ الذِّئْبُ وَنَحْنُ عُصْبَةٌ إِنَّا إِذًا
لَّخَاسِرُونَ ﴿١٤﴾

فَلَمَّا ذَهَبُوا بِهِ وَأَجْمَعُوا أَن يَجْعَلُوهُ فِي غَيْبَتِ الْجُبِّ وَأَوْحَيْنَا إِلَيْهِ
لَتُنَبِّئَنَّهُمْ بِأَمْرِهِمْ هَذَا وَهُمْ لَا يَشْعُرُونَ ﴿١٥﴾

وَجَاءُوا أَبَاهُمْ عِشَاءً يَبْكُونَ

قَالُوا يَا أَبَانَا إِنَّا ذَهَبْنَا نَسْتَبِقُ وَتَرَكْنَا يُوسُفَ عِنْدَ مَتْعِنَا
فَأَكَلَهُ الذِّئْبُ وَمَا أَنْتَ بِمُؤْمِنٍ لَّنَا وَلَوْ كُنَّا صَادِقِينَ ﴿١٧﴾

وَجَاءُوا عَلَى قَمِيصِهِ يَدْمٍ مِرْكَزِبٍ قَالَ بَلْ سَوَّلَتْ لَكُمْ أَنْفُسُكُمْ أَمْرًا
فَصَبِرْ جَمِيلٌ ۖ وَاللَّهُ الْمُسْتَعَانُ عَلَى مَا تَصِفُونَ ﴿١٨﴾

وَجَاءَتْ سَيَّارَةٌ فَأَرْسَلُوا وَارِدَهُمْ فَأَدْلَى دَلْوَةً ۖ قَالَ يَبُشْرَىٰ هَذَا غُلْمٌ
وَأَسْرُوهُ بِضَعَّةٍ ۖ وَاللَّهُ عَلِيمٌ بِمَا يَعْمَلُونَ ﴿١٩﴾

وَشَرَوْهُ بِثَمَنٍ بَخْسٍ دَرَاهِمَ مَعْدُودَةٍ وَكَانُوا فِيهِ مِنَ
الزَّاهِدِينَ ﴿٢٠﴾

وَقَالَ الَّذِي اشْتَرَاهُ مِنْ مِصْرَ لِامْرَأَتِهِ أَكْرِمِي مَثْوَاهُ عَسَىٰ أَن يَنْفَعَنَا أَوْ نَتَّخِذَهُ وَلَدًا وَكَذَٰلِكَ مَكَّنَّا لِيُوسُفَ فِي الْأَرْضِ وَلِنُعَلِّمَهُ مِن تَأْوِيلِ الْأَحَادِيثِ ۚ وَاللَّهُ غَالِبٌ عَلَىٰ أَمْرِهِ ۚ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٢١﴾

وَلَمَّا بَلَغَ أَشُدَّهُ ۖ ءَاتَيْنَاهُ حُكْمًا وَعِلْمًا وَكَذَلِكَ نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ ﴿٢٢﴾

وَرَوَدَتْهُ الَّتِي هُوَ فِي بَيْتِهَا عَنْ نَفْسِهِ، وَغَلَقَتِ الْأَبْوَابَ وَقَالَتْ
هَيْتَ لَكَ قَالَ مَعَاذَ اللَّهِ إِنَّهُ رَبِّي أَحْسَنَ مَثْوَايَ إِنَّهُ لَا يُفْلِحُ
الظَّالِمُونَ ﴿٢٣﴾

وَلَقَدْ هَمَّتْ بِهِ، وَهَمَّ بِهَا لَوْلَا أَنْ رَأَى بُرْهَانَ رَبِّهِ، كَذَلِكَ
لِنَصْرِفَ عَنْهُ السُّوءَ وَالْفَحْشَاءَ إِنَّهُ مِنْ عِبَادِنَا الْمُخْلَصِينَ ﴿٢٤﴾

وَأَسْتَبَقَا الْبَابَ وَقَدَّتْ قَمِيصُهُ، مِنْ دُبُرٍ وَأَلْفَيَا سَيِّدَهَا لَدَا
الْبَابِ قَالَتْ مَا جَزَاءُ مَنْ أَرَادَ بِأَهْلِكَ سُوءًا إِلَّا أَنْ يُسْجَنَ أَوْ عَذَابٌ
أَلِيمٌ ﴿٢٥﴾

قَالَ هِيَ رَوَدَتْنِي عَنْ نَفْسِي وَشَهِدَ شَاهِدٌ مِّنْ أَهْلِهَا إِنْ كَانَتْ
قَمِيصُهُ، قَدْ مِّنْ قُبُلٍ فَصَدَقَتْ وَهُوَ مِنَ الْكَاذِبِينَ ﴿٢٦﴾

وَإِنْ كَانَتْ قَمِيصُهُ، قَدْ مِّنْ دُبُرٍ فَكَذَبَتْ وَهُوَ مِنَ الصَّادِقِينَ ﴿٢٧﴾

فَلَمَّا رَأَى قَمِيصَهُ، قَدْ مِّنْ دُبُرٍ قَالَ إِنَّهُ مِنْ كَيْدِكُنَّ إِنَّ كَيْدَكُنَّ
عَظِيمٌ ﴿٢٨﴾

يُوسُفُ أَعْرِضْ عَنْ هَذَا وَاسْتَغْفِرِي لِذَنْبِكِ إِنَّكِ كُنتِ مِنَ
الْخَاطِئِينَ ﴿٢٩﴾

❦ وَقَالَ نِسْوَةٌ فِي الْمَدِينَةِ امْرَأَتُ الْعَزِيزِ تُرْوَدُ فَتَنْهَاهَا عَنْ نَفْسِهِ ۖ

قَدْ شَغَفَهَا حُبًّا ۚ إِنَّا نَنْزِلُهَا فِي ضَلَالٍ مُبِينٍ ﴿٣٠﴾

فَلَمَّا سَمِعَتْ بِمَكْرِهِنَّ أَرْسَلَتْ إِلَيْهِنَّ وَأَعْتَدَتْ لَهُنَّ مُتَّكًا وَآتَتْ كُلَّ وَاحِدَةٍ مِّنْهُنَّ سِكِّينًا وَقَالَتِ اخْرُجْ عَلَيْهِنَّ فَلَمَّا رَأَيْنَهُ أَكْبَرْنَهُ وَقَطَّعْنَ أَيْدِيَهُنَّ وَقُلْنَ حَاشَ لِلَّهِ مَا هَذَا بَشَرًا إِنْ هَذَا إِلَّا مَلَكٌ كَرِيمٌ ﴿٣١﴾

قَالَتْ فَذَلِكُنَّ الَّذِي لُمْتُنَّنِي فِيهِ وَلَقَدْ رَاودْنَهُ عَنْ نَفْسِهِ ۖ فَاسْتَعْصَمَ وَلَئِنْ لَّمْ يَفْعَلْ مَا ءَامُرُهُ لَيَكُوجَنَنَّ وَلَيَكُونَا مِنَ الصَّغِيرِينَ ﴿٣٢﴾

قَالَ رَبِّ السِّجْنُ أَحَبُّ إِلَيَّ مِمَّا يَدْعُونَنِي إِلَيْهِ وَإِلَّا تَصْرِفْ عَنِّي كَيْدَهُنَّ أَصْبُ إِلَيْهِنَّ وَأَكُن مِّنَ الْجَاهِلِينَ ﴿٣٣﴾

فَاسْتَجَابَ لَهُ رَبُّهُ فَصَرَفَ عَنْهُ كَيْدَهُنَّ إِنَّهُ هُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ ﴿٣٤﴾

ثُمَّ بَدَأَ لَهُمْ مِّنْ بَعْدِ مَا رَأَوْا الْآيَاتِ لَيْسَ جُنُنَهُ ۖ حَتَّىٰ حِينٍ ﴿٣٥﴾

وَدَخَلَ مَعَهُ السِّجْنَ فَتَيَانٍ قَالَ أَحَدُهُمَا إِنِّي أَرَانِي أَعْصِرُ خَمْرًا وَقَالَ الْآخَرُ إِنِّي أَرَانِي أَحْمِلُ فَوْقَ رَأْسِي خُبْرًا تَأْكُلُ الطَّيْرُ مِنْهُ نَبِئْنَا بِتَأْوِيلِهِ ۚ إِنَّا نَرْفَعُكَ مِنَ الْمُحْسِنِينَ ﴿٣٦﴾

قَالَ لَا يَأْتِيَكُمَا طَعَامٌ تُرْزَقَانِهِ إِلَّا نَبَأُكُمَا بِتَأْوِيلِهِ ۚ قَبْلَ أَنْ يَأْتِيَكُمَا
ذَٰلِكُمَا مِمَّا عَلَّمَنِي رَبِّيٓ إِنِّي تَرَكْتُ مِلَّةَ قَوْمٍ لَا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَهُمْ
بِالْآخِرَةِ هُمْ كَافِرُونَ ﴿٣٧﴾

وَاتَّبَعْتُ مِلَّةَ آبَائِي إِبْرَاهِيمَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ مَا كَانُوا لَنَا أَنْ
نُشْرِكَ بِاللَّهِ مِنْ شَيْءٍ ۚ ذَٰلِكَ مِنْ فَضْلِ اللَّهِ عَلَيْنَا وَعَلَى النَّاسِ وَلَٰكِنَّ
أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَشْكُرُونَ ﴿٣٨﴾

يَصْحَجِي السَّجْنَ ۚ أَرَبَابٌ مُتَفَرِّقُونَ خَيْرٌ أَمِ اللَّهُ الْوَاحِدُ
الْقَهَّارُ ﴿٣٩﴾

مَا تَعْبُدُونَ مِنْ دُونِهِ إِلَّا أَسْمَاءُ سَمَّيْتُمُوهَا أَنْتُمْ
وَأَبَاؤُكُمْ مِمَّا أُنْزِلَ اللَّهُ بِهَا مِنْ سُلْطَانٍ ۚ إِنَّ الْحُكْمَ إِلَّا لِلَّهِ أَمَرَ أَلَّا
تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ ۚ ذَٰلِكَ الدِّينُ الْقَيِّمُ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا
يَعْلَمُونَ ﴿٤٠﴾

يَصْحَجِي السَّجْنَ ۚ أَمَّا أَحَدُكُمَا فَيَسْقِي رَبَّهُ خَمْرًا ۖ وَأَمَّا الْآخَرُ
فَيُصَلِّبُ فَتَأْكُلُ الطَّيْرُ مِنْ رَأْسِهِ ۚ قُضِيَ الْأَمْرُ الَّذِي فِيهِ
تَسْتَفْتِيَانِ ﴿٤١﴾

وَقَالَ لِلَّذِي ظَنَّ أَنَّهُ نَاجٍ مِّنْهُمَا اذْكُرْنِي عِنْدَ رَبِّكَ
فَأَنسَاهُ الشَّيْطَانُ ذِكْرَ رَبِّهِ فَلَبِثَ فِي السِّجْنِ بِضْعَ
سِنِينَ ﴿٤٢﴾

وَقَالَ الْمَلِكُ إِنِّي أَرَى سَبْعَ بَقَرَاتٍ سِمَانٍ يَأْكُلُهُنَّ سَبْعٌ
عِجَافٌ وَسَبْعَ سُنبُلَاتٍ خُضْرٍ وَأُخَرَ يَابِسَاتٍ يَا أَيُّهَا الْمَلَأُ
أَفْتُونِي فِي رُءْيَايَ إِن كُنْتُمْ لِلرُّءْيَى تَعْبُرُونَ ﴿٤٣﴾

قَالُوا أَضْغَتْ أَحْلَامٌ وَمَا نَحْنُ بِتَأْوِيلِ الْأَحْلَامِ بِعَالَمِينَ ﴿٤٤﴾

وَقَالَ الَّذِي نَجَا مِنْهُمَا وَادَّكَرَ بَعْدَ أُمَّةٍ أَنَا أُنَبِّئُكُمْ بِتَأْوِيلِهِ
فَارْسِلُونِ ﴿٤٥﴾

يُوسُفُ أَيُّهَا الصِّدِّيقُ أَفْتِنَا فِي سَبْعَ بَقَرَاتٍ سِمَانٍ يَأْكُلُهُنَّ
سَبْعٌ عِجَافٌ وَسَبْعَ سُنبُلَاتٍ خُضْرٍ وَأُخَرَ يَابِسَاتٍ لَّعَلِّي أَرْجِعَ إِلَى
النَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿٤٦﴾

قَالَ تَزْرَعُونَ سَبْعَ سِنِينَ دَأَبًا فَمَا حَصَدْتُمْ فَذَرُوهُ فِي سُنْبُلِهِ إِلَّا قَلِيلًا
مِّمَّا نَأْكُلُونَ ﴿٤٧﴾

ثُمَّ يَأْتِي مِنْ بَعْدِ ذَلِكَ سَبْعٌ شِدَادٌ يَأْكُلْنَ مَا قَدَّمْتُمْ لَهُنَّ إِلَّا قَلِيلًا مِّمَّا
تُحْصِنُونَ ﴿٤٨﴾

ثُمَّ يَأْتِي مِنْ بَعْدِ ذَلِكَ عَامٌ فِيهِ يُغَاثُ النَّاسُ وَفِيهِ يَعْرِضُونَ ﴿٤٩﴾

وَقَالَ الْمَلِكُ أَتُؤْتِيَنِي بِهِ ۖ فَلَمَّا جَاءَهُ الرَّسُولُ قَالَ أَرْجِعْ إِلَىٰ رَبِّكَ
فَسْأَلُهُ مَا بِالْأُنثَىٰ الَّتِي قَطَّعْتَ أَيدِيَهُنَّ إِنَّ رَبِّي بِكَافٍ
عَلِيمٌ ﴿٥٠﴾

قَالَ مَا خَطْبُكُنَّ إِذْ رَاوَدْتَن يُوسُفَ عَنْ نَفْسِهِ ۖ قُلْنَ حَاشَ لِلَّهِ مَا
عَلِمْنَا عَلَيْهِ مِنْ سُوءٍ ۚ قَالَتِ امْرَأَتُ الْعَزِيزِ الْفَن حَصْحَصَ الْحَقُّ أَنَا
رَاوَدْتُهُ عَنْ نَفْسِهِ ۚ وَإِنَّهُ لَمِنَ الصَّادِقِينَ ﴿٥١﴾

ذَلِكَ لِيَعْلَمَ أَنِّي لَمْ أَخُنْهُ بِالْغَيْبِ وَأَنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي كَيْدَ الْخَائِنِينَ ﴿٥٢﴾

﴿٥٣﴾ وَمَا أُبَرِّئُ نَفْسِي ۚ إِنَّ النَّفْسَ لَأَمَّارَةٌ بِالسُّوءِ إِلَّا مَا رَحِمَ رَبِّي ۚ إِنَّ
رَبِّي غَفُورٌ رَحِيمٌ ﴿٥٣﴾

وَقَالَ الْمَلِكُ أَتُؤْتِيَنِي بِهِ ۚ أَسْتَخْلِصُهُ لِنَفْسِي ۖ فَلَمَّا كَلَّمَهُ قَالَ إِنَّكَ الْيَوْمَ
لَدَيْنَا مَكِينٌ أَمِينٌ ﴿٥٤﴾

قَالَ اجْعَلْنِي عَلَىٰ خَزَائِنِ الْأَرْضِ ۚ إِنِّي حَفِيظٌ عَلِيمٌ ﴿٥٥﴾

وَكَذَلِكَ مَكَّنَّا لِيُوسُفَ فِي الْأَرْضِ يَتَّبِعُوا مِنْهَا حَيْثُ يَشَاءُ ۚ نُصِيبُ
بِرَحْمَتِنَا مَنْ نَشَاءُ وَلَا نُضِيعُ أَجْرَ الْمُحْسِنِينَ ﴿٥٦﴾

وَلَا تَجْرُ الْأَخِرَةَ خَيْرٌ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا وَكَانُوا يَتَّقُونَ ﴿٥٧﴾

وَجَاءَ إِخْوَةُ يُوسُفَ فَدَخَلُوا عَلَيْهِ فَعَرَفَهُمْ وَهُمْ لَهُ مُنْكَرُونَ ﴿٥٨﴾

وَلَمَّا جَهَّزَهُمْ بِجَهَّازِهِمْ قَالَ أَتُنُونِي بِأَخٍ لَكُمْ مِّنْ أَيْكُمُ الْأَتْرُوتَ أَنِي
أَوْ فِي الْكِتْلِ وَأَنَا خَيْرُ الْمُنْزِلِينَ ﴿٥٩﴾

فَإِن لَّمْ تَأْتُونِي بِهِ، فَلَا كِتْلَ لَكُمْ عِنْدِي وَلَا تَقْرَبُونِ ﴿٦٠﴾

قَالُوا سُرُودٌ عَنْهُ أَبَاهُ وَإِنَّا لَفَاعِلُونَ ﴿٦١﴾

وَقَالَ لِفَتْنَيْنِهِ أَجْعَلُوا بِضْعَتَهُمْ فِي رِحَالِهِمْ لَعَلَّهُمْ يَعْرِفُونَهَا إِذَا
أُنْقَلِبُوا إِلَىٰ أَهْلِهِمْ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿٦٢﴾

فَلَمَّا رَجَعُوا إِلَىٰ أَبِيهِمْ قَالُوا يَا أَبَانَا مُنِعَ مِنَّا الْكِتْلُ فَأَرْسِلْ
مَعَنَا أَخَانَا نَكْتَلْ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ ﴿٦٣﴾

قَالَ هَلْ ءَامَنُكُمْ عَلَيْهِ إِلَّا كَمَا أَمِنْتُكُمْ عَلَىٰ أَخِيهِ مِنْ قَبْلُ فَأَلَّهٖ
خَيْرٌ حَفِظًا وَهُوَ أَرْحَمُ الرَّحِمِينَ ﴿٦٤﴾

وَلَمَّا فَتَحُوا مَتْعَهُمْ وَجَدُوا بِضْعَتَهُمْ رُدَّتْ إِلَيْهِمْ قَالُوا
يَكَابُنَا مَا نَبَغِيَ هَٰذِهِ، بِضْعَتُنَا رُدَّتْ إِلَيْنَا وَنَمِيرُ أَهْلَنَا وَنَحْفُظُ
أَخَانَا وَنَزَدَادُ كَيْلَ بَعِيرٍ ذَٰلِكَ كَيْلٌ يَسِيرٌ ﴿٦٥﴾

قَالَ لَنْ أَرْسِلَهُ مَعَكُمْ حَتَّى تُؤْتُونِ مَوْثِقًا مِنْ اللَّهِ لَتَأْتُنَّنِي بِهِ إِلَّا
أَنْ يُحَاطَ بِكُمْ فَلَمَّا آتَوْهُ مَوْثِقَهُمْ قَالَ اللَّهُ عَلَى مَا نَقُولُ وَكِيلٌ ﴿٦٦﴾

وَقَالَ يَبْنِي لَكُمْ دُخُلًا مِنْ بَابٍ وَاحِدٍ وَأَدْخُلُوا مِنْ أَبْوَابٍ مُتَفَرِّقَةٍ وَمَا
أَغْنِي عَنْكُمْ مِنَ اللَّهِ مِنْ شَيْءٍ إِنْ أَلْحَكُمُ إِلَّا اللَّهُ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ
وَعَلَيْهِ فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُتَوَكِّلُونَ ﴿٦٧﴾

وَلَمَّا دَخَلُوا مِنْ حَيْثُ أَمَرَهُمْ أَبُوهُمْ مَا كَانَ يُغْنِي عَنْهُمْ مِنَ
اللَّهِ مِنْ شَيْءٍ إِلَّا حَاجَةٌ فِي نَفْسٍ يَعْقُوبَ قَضَاهَا وَإِنَّهُ لَذُو عِلْمٍ لِمَا
عَلَّمْنَاهُ وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٦٨﴾

وَلَمَّا دَخَلُوا عَلَى يُوسُفَ أَوْىَّ إِلَيْهِ أَخَاهُ قَالَ إِنِّي أَنَا أَخُوكَ
فَلَا تَبْتَئِسْ بِمَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿٦٩﴾

فَلَمَّا جَهَّزَهُمْ بِجَهَازِهِمْ جَعَلَ السَّقَايَةَ فِي رَحْلِ أَخِيهِ ثُمَّ أَذَّنَ
مُؤَذِّنٌ أَيَّتُهَا الْعِيرُ إِنَّكُمْ لَسَارِقُونَ ﴿٧٠﴾

قَالُوا وَأَقْبِلُوا عَلَيْهِمْ مَاذَا تَفْقِدُونَ ﴿٧١﴾

قَالُوا نَفَقْدُ صُوعَ الْمَلِكِ وَلِمَنْ جَاءَ بِهِ حِمْلُ بَعِيرٍ وَأَنَا بِهِ
رَعيْمٌ ﴿٧٢﴾

قَالُوا تَاللّٰهِ لَقَدْ عَلِمْتُمْ مَّا جِئْنَا لِنُفْسِدَ فِي الْأَرْضِ وَمَا كُنَّا
سَارِقِينَ ﴿٧٣﴾

قَالُوا فَمَا جَزَاؤُهُ إِنْ كُنْتُمْ كَاذِبِينَ ﴿٧٤﴾

قَالُوا جَزَاؤُهُ مَن وُجِدَ فِي رَحْلِهِ فَهُوَ جَزَاؤُهُ كَذَلِكَ نَجْزِي
الظَّالِمِينَ ﴿٧٥﴾

فَبَدَأَ بِأَوْعِيَتِهِمْ قَبْلَ وِعَاءِ أَخِيهِ ثُمَّ اسْتَخْرَجَهَا مِنْ وِعَاءِ أَخِيهِ
كَذَلِكَ كِدْنَا لِيُوسُفَ ۖ مَا كَانَ لِيَأْخُذَ أَخَاهُ فِي دِينِ الْمَلِكِ إِلَّا
أَن يَشَاءَ اللَّهُ نَرْفَعُ دَرَجَاتٍ مَّن نَّشَاءُ وَفَوْقَ كُلِّ ذِي عِلْمٍ
عَلِيمٌ ﴿٧٦﴾

﴿٧٦﴾ قَالُوا إِنْ يَسْرِقْ فَقَدْ سَرَقَ أَخٌ لَهُ مِنْ قَبْلُ فَأَسْرَهَا
يُوسُفَ فِي نَفْسِهِ وَلَمْ يُبْدِهَا لَهُمْ قَالَ أَنْتُمْ شَرُّ مَّكَانًا
وَاللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا تَصِفُونَ ﴿٧٧﴾

قَالُوا يَبْنَئُهَا الْعَزِيزُ إِنَّ لَهُ أَبًا شَيْخًا كَبِيرًا فَخُذْ أَحَدَنَا
مَكَانَهُ ۖ إِنَّا نَرْنَكَ مِنَ الْمُحْسِنِينَ ﴿٧٨﴾

قَالَ مَعَاذَ اللَّهِ أَن نَّأْخُذَ إِلَّا مَن وَجَدْنَا مَتَّعِنَا بِهِ ۖ إِنَّا إِذَا
لَظَلِمُوا لَظَلِمُونَ ﴿٧٩﴾

فَلَمَّا أَسْتَيْسُوا مِنْهُ خَلَصُوا نَجِيًّا قَالَ كَبِيرُهُمْ أَلَمْ تَعْلَمُوا
أَنَّ أَبَاكُمْ قَدْ أَخَذَ عَلَيْكُمْ مَوْثِقًا مِنَ اللَّهِ وَمِنْ قَبْلُ مَا فَرَّطْتُمْ
فِي يُوسُفَ فَلَنْ أَبْرَحَ الْأَرْضَ حَتَّى يَأْذَنَ لِيَ أَبِي أَوْ يَحْكُمَ اللَّهُ لِي وَهُوَ
خَيْرُ الْحَاكِمِينَ ﴿٨٠﴾

أَرْجِعُوا إِلَىٰ آبَائِكُمْ فَقُولُوا يَتَا بَنَانَا إِنَّ أَبْنَاكَ سَرَقَ وَمَا شَهِدْنَا
إِلَّا بِمَا عَلِمْنَا وَمَا كُنَّا لِلْغَيْبِ حَافِظِينَ ﴿٨١﴾

وَسَأَلَ الْقَرْيَةَ الَّتِي كُنَّا فِيهَا وَالْعِيرَ الَّتِي أَقْبَلْنَا فِيهَا وَإِنَّا
لَصَادِقُونَ ﴿٨٢﴾

قَالَ بَلْ سَوَّلَتْ لَكُمْ أَنْفُسُكُمْ أَمْ أَفَصَبُّرٌ جَمِيلٌ عَسَى اللَّهُ أَنْ
يَأْتِيَنِي بِهِمْ جَمِيعًا إِنَّهُ هُوَ الْعَلِيمُ الْحَكِيمُ ﴿٨٣﴾

وَتَوَلَّى عَنْهُمْ وَقَالَ يَٰ تَأْسَفُفِي عَلَىٰ يُوسُفَ وَأَبْيَضْتُ عَيْنَاهُ مِنْ
الْحُزْنِ فَهُوَ كَظِيمٌ ﴿٨٤﴾

قَالُوا تَاللَّهِ تَفْتَوْا تَذْكُرُ يُوسُفَ حَتَّى تَكُونَ حَرَضًا أَوْ
تَكُونَ مِنَ الْهَالِكِينَ ﴿٨٥﴾

قَالَ إِنَّمَا أَشْكُوا بَثِّي وَحُزْنِي إِلَى اللَّهِ وَأَعْلَمُ مِنَ اللَّهِ مَا لَا
تَعْلَمُونَ ﴿٨٦﴾

يَبْنِي أَذْهَبُوا فَتَحَسَّسُوا مِنْ يُوسُفَ وَأَخِيهِ وَلَا تَأْيَسُوا مِنْ رَوْحِ
اللَّهِ إِنَّهُ لَا يَأْيِسُ مِنْ رَوْحِ اللَّهِ إِلَّا الْقَوْمُ الْكَافِرُونَ ﴿٨٧﴾

فَلَمَّا دَخَلُوا عَلَيْهِ قَالُوا يَا أَيُّهَا الْعَزِيزُ مَسَّنَا وَأَهْلَنَا الضُّرُّ وَجِئْنَا
بِبَضْعَةٍ مُرْجَةٍ فَأَوْفِ لَنَا الْكَيْلَ وَتَصَدَّقْ عَلَيْنَا إِنَّ اللَّهَ يَجْزِي
الْمُتَصَدِّقِينَ ﴿٨٨﴾

قَالَ هَلْ عَلِمْتُمْ مَا فَعَلْتُمْ يُّوسُفَ وَأَخِيهِ إِذْ أَنْتُمْ جَاهِلُونَ ﴿٨٩﴾

قَالُوا أَءِذَا نَكَرَ لَأَنْتَ يُّوسُفُ قَالَ أَنَا يُوسُفُ وَهَذَا أَخِي قَدْ
مَنَّ اللَّهُ عَلَيْنَا إِنَّهُ مَنْ يَتَّقِ وَيَصْبِرْ فَإِنَّ اللَّهَ لَا يُضِيعُ
أَجْرَ الْمُحْسِنِينَ ﴿٩٠﴾

قَالُوا تَاللَّهِ لَقَدْ ءَاثَرَكَ اللَّهُ عَلَيْنَا وَإِنْ كُنَّا
لَخَطِئِينَ ﴿٩١﴾

قَالَ لَا تَثْرِبَ عَلَيْكُمْ الْيَوْمَ يَغْفِرُ اللَّهُ لَكُمْ وَهُوَ أَرْحَمُ
الرَّاحِمِينَ ﴿٩٢﴾

أَذْهَبُوا بِقَمِيصِي هَذَا فَالْقُوهُ عَلَى وَجْهِ أَبِي يَأْتِ بَصِيرًا
وَأَتُونِي بِأَهْلِكُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٩٣﴾

وَلَمَّا فَصَلَتِ الْعِيرُ قَالَ أَبُوهُمْ إِنِّي لَأَجِدُ رِيحَ يُوسُفَ
لَوْلَا أَن تُفَنِّدُونِ ﴿٩٤﴾

قَالُوا تَاللَّهِ إِنَّكَ لَفِي ضَلَالِكَ الْقَدِيمِ ﴿٩٥﴾

فَلَمَّا أَن جَاءَ الْبَشِيرُ أَلْقَاهُ عَلَى وَجْهِهِ فَارْتَدَّ بَصِيرًا قَالَ أَلَمْ أَقُلْ
لَكُمْ إِنِّي أَعْلَمُ مِنَ اللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٩٦﴾

قَالُوا يَا أَبَانَا اسْتَغْفِرْ لَنَا ذُنُوبَنَا إِنَّا كُنَّا خَاطِئِينَ ﴿٩٧﴾

قَالَ سَوْفَ اسْتَغْفِرُ لَكُمْ رَبِّي إِنَّهُ هُوَ الْغَفُورُ الرَّحِيمُ ﴿٩٨﴾

فَلَمَّا دَخَلُوا عَلَى يُوسُفَ ءَاوَىٰ إِلَيْهِ أَبَوَيْهِ وَقَالَ ادْخُلُوا مِصْرَ
إِن شَاءَ اللَّهُ ءَامِنِينَ ﴿٩٩﴾

وَرَفَعَ أَبَوَيْهِ عَلَى الْعَرْشِ وَخَرُّوا لَهُ سُجَّدًا وَقَالَ يَتَابَتِ هَذَاتَا وِيلٌ
رُّءْيَايَ مِنْ قَبْلُ قَدْ جَعَلْتُ رَبِّي حَقًّا وَقَدْ أَحْسَنَ بِي إِذْ أَخْرَجَنِي مِنَ
السِّجْنِ وَجَاءَ بِكُمْ مِنَ الْبَدْوِ مِنْ بَعْدِ أَنْ نَزَغَ الشَّيْطَانُ بَيْنِي وَبَيْنَ
إِخْوَتِي إِنَّ رَبِّي لَطِيفٌ لِّمَا يَشَاءُ إِنَّهُ هُوَ الْعَلِيمُ الْحَكِيمُ ﴿١٠٠﴾

رَبِّ قَدْ آتَيْتَنِي مِنَ الْمُلْكِ وَعَلَّمْتَنِي مِنْ تَأْوِيلِ الْأَحَادِيثِ
فَاطِرَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ أَنْتَ وَلِيِّ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ تَوَفَّنِي
مُسْلِمًا وَالْحَقَّ بِالصَّالِحِينَ ﴿١٠١﴾

« Alif, Lam, Ra. Tels sont les versets du Livre clair.

Certes, Nous l'avons fait descendre comme un Coran en arabe, afin que vous puissiez comprendre.

Nous te racontons la meilleure des histoires de ce que Nous t'avons révélé de ce Coran, alors que tu étais, avant lui, du nombre des ignorants.

[Parmi ces récits, mentionnez] quand Joseph dit à son père : « Ô mon père, en effet, j'ai vu [dans un rêve] onze étoiles et le soleil et la lune ; je les ai vus se prosterner devant moi. »

Il dit : « Ô mon fils, ne raconte pas ta vision à tes frères, sinon ils comploteront contre toi. En vérité, Satan est pour l'homme un ennemi déclaré.

C'est ainsi que votre Seigneur vous choisira, vous enseignera l'interprétation des récits et parachèvera Son bienfait sur vous et sur la famille de Jacob, comme Il l'a parachevé sur vos pères, Abraham et Isaac. Votre Seigneur est certes Omniscient et Sage.

Il y avait certainement chez Joseph et ses frères des signes pour ceux qui interrogent,

Quand ils dirent : « Joseph et son frère sont plus aimés de notre père que nous, alors que nous sommes un clan. » Certes, notre père est dans un égarement évident.

Tue Joseph ou chasse-le dans un autre pays ; la face de ton père sera pour toi seul, et tu seras après cela un peuple juste.

Un orateur parmi eux dit : « Ne tuez pas Joseph, mais jetez-le au fond du puits ; des voyageurs le ramasseront – si vous faites [quelque chose] ».

Ils dirent : « Ô notre père, pourquoi ne nous confies-tu pas Joseph, alors que nous sommes pour lui des conseillers sincères ?

Envoie-le avec nous demain pour qu'il mange bien et joue. Et nous serons ses gardiens.

[Jacob] dit : « En vérité, cela m'attriste que tu le prennes, et je crains qu'un loup ne le mange pendant que tu n'en es pas conscient. »

Ils dirent : « Si un loup devait le manger alors que nous sommes un clan [fort], nous serions alors vraiment perdants. »

Alors, lorsqu'ils le sortirent et décidèrent de le jeter au fond du puits... Nous lui révélâmes : « Tu les informeras certainement un jour de ce qui leur arrive, sans qu'ils ne s'en rendent compte. »

Et ils revinrent vers leur père pendant la nuit, en pleurant.

Ils dirent : « Ô notre père, nous avons couru les uns contre les autres et avons laissé Joseph avec nos biens, et un loup l'a dévoré. Mais tu ne nous croirais pas, même si nous étions véridiques. »

Et ils firent couler du faux sang sur sa chemise. [Jacob] dit : « Vos âmes vous ont plutôt incités à quelque chose ; la patience est donc la meilleure solution. Et c'est Allah qu'on implore pour vous secourir contre ce que vous décrivez. »

Et il arriva un groupe de voyageurs . Ils envoyèrent alors leur puiseur d'eau, et celui-ci descendit son seau. Il dit : « Bonne nouvelle ! Voici un garçon. » Et ils le cachèrent, le prenant comme marchandise. Et Allah savait ce qu'ils faisaient.

Et ils le vendirent à un prix réduit - quelques dirhams - et ils étaient, à son égard, de ceux qui se contentaient de peu.

Et l'Égyptien qui l'avait acheté dit à sa femme : « Aménage sa demeure. Peut-être nous sera-t-il utile, ou bien l'adopterons-nous comme fils. » Et ainsi, Nous avons établi Joseph sur terre afin de lui enseigner l'interprétation des événements. Et Allah est suprême dans Son affaire, mais la plupart des gens ne savent pas.

Et lorsque Joseph fut majeur, Nous lui donnâmes le discernement et la science. Et ainsi récompensâmes-Nous les bienfaisants.

Et celle chez qui il était, chercha à le séduire. Elle ferma les portes et dit : « Viens. » Il dit : « Je cherche refuge auprès d'Allah. Il est mon maître, qui a assuré ma résidence. Les injustes ne réussiront pas. »

Et elle résolut de le séduire, et il se serait incliné vers elle s'il n'avait vu la preuve de son Seigneur. C'est ainsi que Nous éloignâmes de lui le mal et la débauche. Il était certes de Nos serviteurs élus.

Ils coururent tous deux à la porte. Elle déchira sa chemise par derrière. Ils trouvèrent son mari à la porte. Elle dit : « Quelle récompense pour celui qui a voulu faire du mal à sa femme, sinon la prison ou un châtiment douloureux ? »

[Joseph] dit : « C'est elle qui a cherché à me séduire. » Et un témoin de sa famille témoigna : « Si sa chemise est déchirée par-devant, alors elle a dit la vérité, et il est du nombre des menteurs.

Mais si sa chemise est déchirée par derrière, alors elle a menti, et il est du nombre des véridiques.

Alors, quand son mari vit sa chemise déchirée par derrière, il dit : « C'est bien le projet des femmes. Ton projet est grand. »

Joseph, ignore cela. Et, [ma femme], demande pardon pour ton péché. Tu étais vraiment du nombre des pécheurs.

Et les femmes de la ville disaient : « La femme du ministre cherche à séduire son jeune esclave ; il l'a passionnée d'amour. En vérité, nous la voyons dans une erreur manifeste. »

*Lorsqu'elle apprit leur complot, elle les fit venir et leur prépara un festin.
Elle donna à chacun un couteau et dit à Joseph : « Sors devant eux. »
Lorsqu'ils le virent, ils le serrèrent d'admiration et se coupèrent les mains
en disant : « Allah est parfait ! Ce n'est pas un homme, ce n'est qu'un ange.*

»

*Elle dit : « C'est celui-là que tu m'as reproché. J'ai certes cherché à le
séduire, mais il a fermement refusé. S'il ne fait pas ce que je lui ordonne, il
sera certainement emprisonné et sera du nombre des humiliés. »*

*Il dit : « Seigneur, la prison me plaît mieux que celle à laquelle ils
m'invitent. Et si Tu ne m'écarteras pas de leur complot, je pourrais m'incliner
vers eux et être du nombre des ignorants. »*

*Son Seigneur lui répondit et détourna de lui leur stratagème. Certes, Il est
l'Audient, l'Omniscient.*

*Alors, après avoir vu les signes, il leur apparut que le ministre devait
certainement l'emprisonner pour un temps.*

*Deux jeunes gens entrèrent avec lui dans la prison. L'un d'eux dit : « Je me
suis vu en songe pressant du vin. » L'autre dit : « Je me suis vu en songe
portant sur ma tête du pain dont les oiseaux se nourrissaient. Donne-nous-
en l'interprétation ; nous te voyons parmi les gens de bien. »*

*Il dit : « Vous ne recevrez pas la nourriture qui vous est donnée sans que je
vous en informe l'interprétation avant qu'elle ne vous parvienne. Voilà ce
que mon Seigneur m'a appris. J'ai certes abandonné la religion d'un peuple
qui ne croit pas en Allah, et qui, dans l'au-delà, sera mécréant. »*

*Et j'ai suivi la religion de mes pères, Abraham, Isaac et Jacob. Et il ne nous
appartenait pas d'associer quoi que ce soit à Allah. Cela fait partie des
bienfaits d'Allah sur nous et sur les gens. Mais la plupart des gens ne sont
pas reconnaissants.*

*Ô [mes] deux compagnons de prison, vaut-il mieux des seigneurs séparés
ou Allah, l'Unique, le Dominateur ?*

Vous n'adorez en dehors de Lui que des noms que vous leur avez donnés, vous et vos ancêtres, sans qu'Allah n'ait fait descendre aucune preuve. La loi n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la vraie religion, mais la plupart des gens ne la connaissent pas.

Ô deux compagnons de prison, l'un de vous donnera à boire du vin à son maître ; l'autre sera crucifié, et les oiseaux mangeront sa tête. La chose a été décidée sur laquelle vous vous interrogez tous deux.

Et il dit à celui qu'il savait devoir être libéré : « Parle de moi devant ton maître. » Mais Satan lui fit oublier d'en parler à son maître, et Joseph resta plusieurs années en prison.

Et [plus tard] le roi dit : « En effet, j'ai vu [en rêve] sept vaches grasses mangées par sept [qui étaient] maigres, et sept épis verts [de blé] et d'autres [qui étaient] secs. Ô éminents, expliquez-moi ma vision, si vous devez interpréter les visions. »

Ils dirent : « Ce n'est qu'un mélange de faux rêves, et nous ne sommes pas experts dans l'interprétation des rêves. »

Mais celui qui fut libéré et qui se souvint après un certain temps dit : « Je t'en ferai connaître l'interprétation ; envoie-moi donc. »

[Il dit] : « Joseph, ô homme de vérité, explique-nous ce qu'il en est des sept vaches grasses mangées par sept vaches maigres, des sept épis verts et d'autres secs, afin que je retourne vers le peuple ; peut-être sauront-ils ce qu'il en est de toi. »

[Joseph] dit : « Tu planteras pendant sept années consécutives ; et ce que tu récolteras, tu le laisseras en épis, sauf un peu dont tu mangeras.

Puis viendront ensuite sept années difficiles qui consumeront tout ce que vous avez épargné pour elles, sauf un peu dont vous ferez des réserves.

Puis viendra après cela une année où il sera donné aux gens de la pluie et où ils presseront [des olives et du raisin].

Le roi dit : « Amenez-le-moi. » Mais lorsque le messenger arriva, il dit : « Retourne auprès de ton maître et demande-lui ce qu'il en est des femmes qui se coupent les mains. Mon Seigneur connaît leur complot. »

Le roi dit aux femmes : « Dans quel état étiez-vous lorsque vous avez cherché à séduire Joseph ? » Elles dirent : « Allah est parfait ! Nous ne connaissons aucun mal de lui. » L'épouse du ministre dit : « La vérité est maintenant évidente. C'est moi qui ai cherché à le séduire, et il est certes du nombre des véridiques. »

C'est ainsi que le ministre saura que je ne l'ai pas trahi en son absence et qu'Allah ne guide pas le stratagème des traîtres.

Et je ne m'en acquitte pas. Certes, l'âme est une continuelle exhortation au mal, sauf à ceux à qui mon Seigneur fait miséricorde. Certes, mon Seigneur est Pardonneur et Miséricordieux.

Le roi dit : « Amenez-le-moi ; je le nommerai exclusivement pour moi. » Et, après lui avoir parlé, il dit : « Tu es aujourd'hui établi et digne de confiance. »

[Joseph] dit : « Nomme-moi sur les greniers du pays. Je serai un gardien averti. »

C'est ainsi que Nous avons établi Joseph sur terre, pour qu'il y demeure où il voulait. Nous touchons de Notre miséricorde qui Nous voulons, et Nous ne laissons pas perdre la récompense des bienfaisants.

Et la récompense de l'au-delà est meilleure pour ceux qui croient et craignent Allah.

Et les frères de Joseph vinrent [chercher de la nourriture], et ils entrèrent chez lui ; et il les reconnut, mais il leur était inconnu.

Et quand il leur eut fourni leurs provisions, il dit : « Amenez-moi un de vos frères, un de vos pères. Ne voyez-vous pas que je donne la pleine mesure et que je suis le meilleur des accommodeurs ?

Mais si tu ne me l'amènes pas, il n'y aura plus de mesure pour toi de ma part, et tu ne t'approcheras plus de moi.

Ils dirent : « Nous allons tenter de dissuader son père de le garder, et nous le ferons. »

Et [Joseph] dit à ses serviteurs : « Mettez leurs marchandises dans leurs sacoches, afin qu'ils les reconnaissent quand ils seront retournés vers leurs gens, et peut-être qu'ils reviendront [à nouveau]. »

Lorsqu'ils retournèrent vers leur père, ils dirent : « Ô notre père, on nous a refusé une mesure. Envoie donc avec nous notre frère, afin que nous recevions une mesure. Et nous serons ses gardiens. »

Il dit : « Devrais-je te le confier, sinon [sous la contrainte], comme je t'ai confié son frère auparavant ? Mais Allah est le meilleur gardien, et Il est le plus miséricordieux des miséricordieux. »

Et lorsqu'ils ouvrirent leurs bagages, ils trouvèrent leurs marchandises restituées. Ils dirent : « Ô notre père, que pourrions-nous désirer de plus ? Voici nos marchandises restituées. Nous procurerons des provisions pour notre famille, protégerons notre frère et augmenterons la charge d'un chameau ; c'est une mesure facile. »

[Jacob] dit : « Je ne l'enverrai jamais avec vous tant que vous ne m'aurez pas promis par Allah de me le ramener, à moins que vous ne soyez entourés d'ennemis. » Et lorsqu'ils eurent fait leur promesse, il dit : « Allah est témoin de ce que nous disons. »

Et il dit : « Ô mes fils ! N'entrez pas par une seule porte, mais par des portes différentes. Et je ne vous suis d'aucune utilité contre [le décret d'] Allah. La décision appartient à Allah seul ; c'est à Lui que je me confie, et que ceux qui se confient se confient. »

Et lorsqu'ils entrèrent par l'endroit où leur père le leur avait ordonné, cela ne leur servit à rien contre Allah, si ce n'est par un besoin intérieur de Jacob, qu'il combla. Certes, il était doué de science grâce à ce que Nous lui avions enseigné. Mais la plupart des gens ne savent pas.

Et lorsqu'ils entrèrent chez Joseph, il prit son frère avec lui et dit : « Je suis ton frère, ne désespère donc pas de ce qu'ils ont fait. »

Après les avoir pourvus de provisions, il mit le bol [à mesurer en or] dans le sac de son frère. Alors un annonceur s'écria : « Ô caravane, vous êtes vraiment des voleurs. »

Ils leur dirent en s'approchant : « Qu'est-ce qui vous manque ? »

Ils dirent : « Nous manquons de la mesure du roi. Et celui qui la produira aura la charge d'un chameau, et j'en serai responsable. »

Ils dirent : « Par Allah, vous savez certainement que nous ne sommes pas venus pour semer la corruption sur terre, et que nous ne sommes pas des voleurs. »

Les accusateurs dirent : « Alors, quelle serait sa récompense si vous étiez des menteurs ? »

[Les frères] dirent : « Sa rétribution, c'est que celui dans le sac duquel on la trouve, en sera lui-même la rétribution. C'est ainsi que Nous rétribuons les injustes. »

Il commença donc à fouiller leurs sacs avant celui de son frère ; puis il le sortit du sac de son frère. C'est ainsi que Nous avons planifié Joseph. Il n'aurait pu prendre son frère dans la religion du roi, si Allah ne l'avait voulu. Nous élevons qui Nous voulons, mais au-dessus de tout savant se trouve un [plus] savant.

Ils dirent : « S'il vole, un de ses frères l'a déjà fait. » Mais Joseph garda cela pour lui et ne le leur révéla pas. Il dit : « Vous êtes pires, et Allah sait mieux ce que vous décrivez. »

Ils dirent : « Ô Aziz, il a certes un père âgé. Prends donc l'un d'entre nous à sa place. Nous te voyons vraiment bienfaisant. »

Il dit : « Je cherche refuge auprès d'Allah afin que nous ne prenions que celui chez qui nous avons trouvé notre bien. Nous serions alors injustes. »

Désespérés, ils se retirèrent pour se concerter. L'aîné d'entre eux dit : « Ne sais-tu pas que ton père t'a fait prêter serment par Allah, et qu'avant toi, Joseph avait failli à tes devoirs ? Je ne quitterai donc jamais ce pays tant que mon père ne me l'aura pas permis, ou qu'Allah ne décidera pas pour moi, car Il est le meilleur des juges. »

Retourne vers ton père et dis : « Ô notre père, ton fils a volé, et nous n'avons témoigné que de ce que nous savions. Et nous n'avons pas été témoins de l'invisible.

Et demandez à la ville dans laquelle nous étions et à la caravane dans laquelle nous sommes venus - et en effet, nous sommes véridiques,

[Jacob] dit : « Vos âmes vous ont plutôt incités à quelque chose, la patience est donc la plus indiquée. Peut-être qu'Allah les ramènera tous à moi. C'est Lui, certes, qui est Omniscient, Sage. »

Et il se détourna d'eux et dit : « Oh ! ma tristesse à cause de Joseph ! » Et ses yeux devinrent blancs de chagrin, car il était [de cela] un oppresseur.

Ils dirent : « Par Allah, vous ne cesserez de vous souvenir de Joseph que lorsque vous serez gravement malade ou que vous serez de ceux qui périssent. »

Il dit : « Je ne me plains qu'à Allah de ma souffrance et de mon chagrin, et je sais d'Allah ce que vous ne savez pas.

Ô mes fils, allez vous renseigner sur Joseph et son frère, et ne désespérez pas du secours d'Allah. En vérité, seuls les mécréants désespèrent du secours d'Allah.

Lorsqu'ils entrèrent chez Joseph, ils dirent : « Ô 'Aziz, le malheur nous a touchés, nous et notre famille, et nous sommes venus avec des biens de mauvaise qualité. Mais donne-nous la mesure et sois charitable envers nous. Certes, Allah récompense les charitables. »

Il dit : « Sais-tu ce que tu as fait à Joseph et à son frère quand tu étais ignorant ? »

Ils dirent : « Es-tu vraiment Joseph ? » Il dit : « Je suis Joseph, et voici mon frère. Allah nous a certes comblés de faveurs . Quiconque craint Allah et est patient, Allah ne laisse pas perdre la récompense des bienfaisants. »

Ils dirent : « Par Allah, certes Allah vous a préféré à nous, et nous sommes certes des pécheurs. »

Il dit : « Aucun blâme ne sera porté sur toi aujourd'hui. Allah te pardonnera, et Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux. »

Prends ma chemise, et jette-la sur le visage de mon père ; il recouvrera la vue. Et amène-moi ta famille, toute entière.

Et lorsque la caravane partit [d'Égypte], leur père dit : « En vérité, je retrouve l'odeur de Joseph [et je dirais qu'il était vivant] si vous ne pensiez pas que mon esprit était affaibli. »

Ils dirent : « Par Allah, vous êtes certes dans votre ancien égarement. »

Et quand le porteur de la bonne nouvelle arriva, il la jeta sur son visage, et il revint voyant. Il dit : « Ne vous ai-je pas dit que je sais par Allah ce que vous ne savez pas ? »

Ils dirent : « Ô notre père, demande pardon pour nous de nos péchés ; en vérité, nous avons été pécheurs. »

Il dit : « J'implorerai pour vous le pardon de mon Seigneur. C'est Lui, certes, qui est Pardonneur, Miséricordieux. »

Et lorsqu'ils entrèrent chez Joseph, il prit ses parents auprès de lui et dit : « Entrez en Égypte, si Allah le veut, en sécurité. »

Il éleva ses parents sur le trône, et ils se prosternèrent devant lui. Il dit : « Ô mon père, voici l'explication de ma vision précédente. Mon Seigneur l'a réalisée. Et Il a été certes bon envers moi lorsqu'Il m'a fait sortir de prison et t'a ramené de la vie bédouine , après que Satan eut semé la discorde entre moi et mes frères. Mon Seigneur est certes Subtil dans ce qu'Il veut. C'est Lui, certes, l'Omniscient, le Sage. »

musulman et rejoigne les vertueux.

Discussion des versets 1 à 101

La signification exacte du segment initial du premier verset reste inconnue.
Chapitre 12 Yusuf, verset 1 :

« *Alif, Lam, Ra...* »

Néanmoins, cela pourrait indiquer que le Saint Coran est composé de lettres et de mots arabes familiers aux Arabes, qui en constituaient le principal public. Ce verset indique donc qu'ils manquaient de raisons valables pour contester l'authenticité du Saint Coran, car ils comprenaient son langage miraculeux – des phrases dont ils étaient incapables de reproduire le sens, l'élégance et l'application pratique, malgré leur maîtrise de la langue arabe et leur conviction d'être les orateurs les plus éloquents. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 23 :

« *Et si vous avez un doute sur ce que Nous avons fait descendre sur Notre dévot, apportez alors un chapitre semblable, et invoquez tous vos alliés en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques.* »

Cela peut expliquer pourquoi le Saint Coran est cité ensuite au verset 1.
Chapitre 12 Yusuf, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra. Tels sont les versets du Livre clair. »

Même si une personne construit une phrase gracieuse et rythmée en arabe, elle ne sera pas en mesure d'atteindre les profondeurs de la compréhension de l'essence de la nature humaine, de la psyché et des dispositions. Elle n'atteindra pas le même niveau de clarté, qui permet même à ceux qui n'ont pas reçu d'éducation formelle de comprendre et d'appliquer ses enseignements. De plus, il lui sera difficile d'exprimer des idées abstraites de manière simple et accessible à tous, comme le démontre le Saint Coran. En abordant les aspects fondamentaux de la nature humaine, le Saint Coran offre une guidance intemporelle bénéfique à chaque individu, communauté et époque. Aucun verset du Saint Coran ne peut ni ne pourra être égalé à cet égard. Cela souligne encore davantage son origine divine.

D'une manière générale, les expressions du Saint Coran sont incomparables et son sens est exprimé avec une grande précision. Les versets et les mots font preuve d'une éloquence extraordinaire, supérieure à celle de toute autre œuvre littéraire. Il est exempt de contradictions, communes à tous les autres écrits et enseignements de diverses religions et modes de vie. Le Saint Coran offre un récit complet de l'histoire des nations passées, bien que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'ait pas reçu d'éducation historique formelle. Il prône le bien et interdit le mal, abordant les conséquences individuelles et sociétales, garantissant ainsi l'instauration de la justice, de la sécurité et de la paix dans chaque foyer et

chaque communauté. Le Saint Coran évite l'exagération, le mensonge et toute forme de tromperie, contrairement à la poésie, aux récits et aux fables. Chaque verset est bénéfique et peut être mis en pratique. Même lorsqu'une même histoire est répétée dans le Saint Coran, elle met en lumière différentes leçons importantes. Contrairement à d'autres textes, le Saint Coran ne devient pas monotone à la lecture. Il présente des promesses et des avertissements, appuyés par des preuves incontestables et claires. Lorsqu'il aborde des concepts qui peuvent paraître abstraits, comme la pratique de la patience, il propose systématiquement des méthodes simples et pratiques à appliquer au quotidien. Il encourage chacun à comprendre le but de sa création, qui implique une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire, garantissant ainsi la paix et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, en parvenant à un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne de manière appropriée. Il éclaire et rend le chemin direct attrayant pour ceux qui recherchent la tranquillité et une réussite authentique dans les deux mondes. Il aborde l'essence de la nature humaine, de sorte que les conseils prodigués sont à la fois intemporels et bénéfiques pour tous, partout et à toute époque. Bien compris et mis en pratique, il constitue une solution à toutes les difficultés émotionnelles, financières et physiques. Il offre des réponses à tous les problèmes auxquels un individu ou une communauté peut être confronté. Il suffit de se pencher sur l'histoire pour constater comment les sociétés qui ont sincèrement adhéré aux enseignements du Saint Coran ont bénéficié de sa sagesse universelle et intemporelle. Malgré les siècles, aucune lettre du Saint Coran n'a été modifiée, car Allah, le Très-Haut, a promis de le protéger. Aucun autre texte à travers l'histoire ne possède cette caractéristique extraordinaire. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« Certes, c'est Nous qui avons fait descendre le message [c'est-à-dire le Coran], et certes, Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a évoqué les problèmes fondamentaux auxquels une communauté est confrontée et a détaillé les solutions efficaces pour chacun d'eux. En s'attaquant à ces problèmes fondamentaux, de nombreux problèmes ultérieurs qui en découlent seront également atténués. Cela illustre comment le Saint Coran offre des conseils sur tous les éléments essentiels nécessaires à la prospérité des individus et des sociétés, ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose... »

Et chapitre 12 Yusuf, verset 1 :

« ...Voici les versets du Livre explicite. »

Ceci représente le miracle le plus extraordinaire et le plus éternel qu'Allah, le Très-Haut, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Néanmoins, seuls ceux qui recherchent sincèrement la vérité et s'y engagent en bénéficieront, tandis que ceux qui succombent à leurs propres désirs et en acceptent sélectivement certains éléments subiront finalement la perte dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

Chapitre 12 Yusuf, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra... »

Ce chapitre du Saint Coran, comme beaucoup d'autres, commence par des lettres dont le sens reste incompris. Cela nous rappelle d'aborder le Saint Coran avec humilité, en reconnaissant les limites de notre propre compréhension. Ce faisant, nous pourrions mieux tirer profit de ses enseignements. À l'inverse, ceux qui abordent le Saint Coran avec un air de supériorité en raison de leur savoir risquent de le remettre facilement en question, surtout lorsqu'ils peinent à saisir la sagesse de ses enseignements. Tout comme un étudiant assidu fait preuve d'humilité envers son maître et en tire ainsi des bénéfices, seuls ceux qui font preuve d'humilité envers le Saint Coran bénéficieront véritablement de ses enseignements, apportant la paix intérieure, en parvenant à un état mental et physique harmonieux et en s'adaptant à chaque instant de leur vie.

Chapitre 12 Yusuf, verset 1 :

« *Alif, Lam, Ra...* »

L'élément fondamental de la connaissance est constitué de lettres. Ce verset pourrait donc également illustrer l'importance de la connaissance. Il est du devoir de tout musulman de rechercher et d'appliquer les connaissances utiles, tant matérielles que religieuses, comme l'indique le hadith rapporté dans Sunan Ibn Majah, numéro 224. L'ignorance mène inévitablement aux péchés et à l'égarement, car nul ne peut éviter les péchés sans la connaissance, ni atteindre la véritable guidance sans elle. Il est crucial que chacun mette en pratique ses connaissances, car la connaissance en elle-même n'a de valeur que si elle est utilisée. De même qu'une carte indiquant une destination est inefficace si on ne l'utilise pas activement pour y parvenir, de même, une connaissance sans application pratique ne mène pas au succès. Chapitre 62 Al Jumu'ah, verset 5 :

« ... et ensuite je ne l'ai pas pris sur moi (n'a pas agi selon la connaissance) est comme celui d'un âne qui porte des volumes [de livres]... »

La plus grande connaissance accordée à l'humanité est ensuite citée dans le reste du verset 1. Chapitre 12 Yusuf, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra. Tels sont les versets du Livre clair. »

Par conséquent, pour véritablement profiter des bienfaits du Saint Coran, il est essentiel d'en accomplir les différentes dimensions, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il est essentiel de réciter le Saint Coran avec précision et régularité. En saisir le sens et en appliquer sincèrement les enseignements au quotidien est vital. Le réciter dans une langue inconnue est insuffisant, car le Saint Coran est non seulement un texte à réciter, mais aussi une source de guidance. La véritable guidance ne peut être atteinte que par une adhésion active à ses principes, à l'instar d'une carte qui ne peut mener à destination que lorsqu'elle est utilisée. De plus, il ne doit pas être utilisé à des fins matérialistes, où l'on récite certains versets de manière répétitive pour acquérir des biens matériels, comme un enfant ou un conjoint, car le Saint Coran n'est pas un moyen de satisfaire des désirs matériels. Des méthodes matérielles ont été établies pour acquérir des biens matériels, comme un enfant. Ceux qui suivent fidèlement ses enseignements s'assureront d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, atteignant ainsi un état mental et physique équilibré, tout en gérant efficacement tous les aspects de leur vie en vue de leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera la tranquillité dans les deux mondes.

Chapitre 12 Yusuf, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra. Tels sont les versets du Livre clair. »

Comme indiqué précédemment, les versets du Saint Coran sont faciles à comprendre et à appliquer concrètement, même en ce qui concerne des concepts abstraits comme la patience et la gratitude. De plus, les non-musulmans de La Mecque maîtrisant parfaitement la langue arabe, ils savaient que le Saint Coran n'était pas la parole d'un être créé. Chapitre 12 Yusuf, verset 2 :

« Certes, Nous l'avons fait descendre comme un Coran en arabe afin que vous compreniez. »

Et comme ils avaient passé quarante ans avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), avant qu'il ne proclame sa prophétie, ils savaient que ses paroles et celles du Saint Coran provenaient de locuteurs différents. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Les non-musulmans résidant à La Mecque reconnaissaient la validité de l'islam. Cependant, ils y résistaient, craignant qu'il ne menace leurs ambitions et leurs objectifs terrestres, et craignant le déclin de leur statut

social et de leur influence avec l'émergence de l'islam. Par conséquent, ils ont inventé de faibles justifications pour rejeter l'islam, cherchant ainsi à dissuader les autres de l'adopter.

Étant donné que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a pas consulté les Écritures divines antérieures – un fait reconnu tant par les Gens du Livre que par les non-musulmans de La Mecque – il n'a pas eu accès aux enseignements originaux ou modifiés de ces textes sacrés. Cette réalité renforce encore l'origine divine du Saint Coran. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 48 :

« Et avant cela, tu n'as récité aucun Livre, et tu n'en as pas gravé de la main droite. Autrement, les falsificateurs auraient douté. »

Et chapitre 12 Yusuf, verset 3 :

« Nous vous racontons les meilleures histoires de ce que Nous vous avons révélé de ce Coran, alors que vous étiez, avant lui, du nombre des ignorants. »

Il est important de noter que, contrairement aux autres écritures, religieuses ou profanes, lorsqu'Allah, le Très-Haut, relate un événement passé, Il ne

mentionne que les informations nécessaires à la bonne direction et diffuse donc des informations qui ne sont pas liées à cet objectif. Par exemple, Il omet souvent de mentionner des dates, des lieux ou des noms, s'ils ne sont pas pertinents aux enseignements qu'Il transmet. Cette caractéristique, présente dans tout le Saint Coran, constitue l'un de ses signes miraculeux : chaque mot mentionné est pertinent pour la guidance, sans aucune information superflue. Cette caractéristique unique garantit une concentration et une mise en pratique complètes de la connaissance, ce qui conduit à une plus grande obéissance à Allah, le Très-Haut, et permet ainsi d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes grâce à un état mental et physique équilibré et à une juste place dans chaque chose et chaque personne. Par conséquent, concernant les enseignements islamiques, le musulman doit se concentrer sur les questions qui y sont directement mentionnées et qui sont donc pertinentes, car elles seront traitées au Jour du Jugement. Les autres branches du savoir doivent être mises de côté, car elles ne peuvent que détourner l'attention de l'essentiel. Comme l'indique un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 3257, il est conseillé aux musulmans d'éviter les questions futiles et de se concentrer plutôt sur l'évitement des interdits et l'accomplissement de leurs obligations. Malheureusement, de nombreux musulmans, y compris des érudits, se sont laissés entraîner dans des discussions et des débats sur des sujets sans importance qui ne seront pas abordés le Jour du Jugement. Cet état d'esprit a conduit à des divisions au sein de la communauté islamique, malgré l'injonction à préserver l'unité.

Allah, le Très-Haut, aborde ensuite certains aspects de l'histoire du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), en ne mentionnant que les éléments pertinents, nécessaires à l'apprentissage des leçons voulues. Il en révèle donc beaucoup, car ils sont inutiles et n'améliorent pas la guidance. Il ne faut donc pas approfondir ces informations inutiles. Chapitre 12 Joseph, versets 4-5 :

« Quand Joseph dit à son père : « Ô mon père, j'ai vu [en songe] onze étoiles, le soleil et la lune ; je les ai vus prosternés devant moi. » Il dit : « Ô mon fils, ne raconte pas ta vision à tes frères, de peur qu'ils ne complotent contre toi... »

Enfant, le Saint Prophète Joseph (paix sur lui) fit un rêve à son père, le Saint Prophète Jacob (paix sur lui), qui annonçait sa supériorité sur ses frères. Même si l'on pouvait croire à tort que le Saint Prophète Jacob (paix sur lui) avait tort de critiquer ses autres fils, et qu'il aurait dû dissimuler leur jalousie manifeste envers lui, il fit ce qu'il fallait, même si cela paraît dur. Il est du devoir des parents de guider leurs enfants dans ce monde. Cela n'est possible qu'en les mettant en garde contre les éléments susceptibles de les égarer, comme les autres, même s'il s'agit de membres de leur famille. Si un proche a une mauvaise influence, les parents doivent alors mettre leur enfant en garde contre toute relation amicale avec lui, même si cela paraît dur. Ne pas le faire ne fait qu'encourager l'enfant à se lier d'amitié avec les mauvaises personnes et, par conséquent, le parent manquera à son devoir de guider son enfant en ne le mettant pas en garde contre ce comportement. Bien que dissimuler les fautes d'autrui soit une bonne action, car cela conduit à ce qu'Allah, le Très-Haut, les couvre, comme l'indique un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853, cela ne s'applique pas aux situations susceptibles de porter préjudice. Par conséquent, révéler les mauvaises conduites est plus important pour protéger autrui. Tel était l'objectif du Saint Prophète Jacob (sur lui la paix) lorsqu'il a mis en garde son fils, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), au sujet de ses frères. Quiconque n'adopte pas cette attitude manquera à son devoir envers autrui.

Après avoir averti son fils de ne pas informer ses frères jaloux de son rêve, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix) a indiqué que, même si chacun est responsable de ses actes et de son comportement, la main du Diable est néanmoins derrière les conflits qui surgissent entre les gens, atténuant ainsi les critiques adressées à ses fils envieux. Chapitre 12 Yusuf, verset 5 :

« ...En effet, Satan est pour l'homme un ennemi déclaré. »

Le Diable s'efforçant constamment de semer l'inimitié et la désunion entre les gens, les empêchant de respecter leurs droits et les conduisant à d'autres péchés, tels que la médisance et la calomnie, il est essentiel d'éviter ses plans maléfiques en faisant preuve de sincérité envers autrui. D'ailleurs, la sincérité est inhérente à l'islam, selon le hadith du Sahih Muslim, numéro 196. Cela implique de souhaiter constamment le meilleur aux autres et de le démontrer par des paroles et des actes. Cela implique d'encourager les autres à accomplir de bonnes actions, de leur interdire le mal et de faire preuve de compassion et de bienveillance en toutes circonstances. Ce concept est résumé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 170, qui prévient qu'on ne peut être un véritable croyant que si l'on souhaite aux autres ce que l'on aime pour soi-même et que l'on concrétise ce souhait par des actes.

L'importance d'être sincère envers autrui est soulignée par le hadith du Sahih Bukhari, numéro 57, où le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné ce devoir, parallèlement à l'accomplissement des prières obligatoires et au don de l'aumône obligatoire. Ce hadith à lui seul souligne son importance, car il est mentionné aux côtés de deux actes obligatoires essentiels.

La sincérité envers autrui se manifeste par la joie ressentie lorsqu'autrui est heureux et par la tristesse ressentie lorsqu'autrui est en détresse, à condition que ces réactions ne contredisent pas les enseignements de l'islam. Une sincérité profonde implique de se donner à fond pour améliorer la vie d'autrui, même si cela entraîne des difficultés personnelles. Par exemple, on peut renoncer à certains achats pour en faire don à ceux qui sont dans le besoin. Le désir et l'effort de rassembler constamment les gens pour le bien sont un aspect de la sincérité envers autrui, tandis que semer la division est un trait associé au Diable. Chapitre 17 Al Isra, verset 53 :

« ...Satan cherche certainement à semer la discorde parmi eux... »

Et chapitre 12 Yusuf, verset 5 :

Il dit : « Ô mon fils, ne raconte pas ta vision à tes frères, sinon ils comploteront contre toi. Satan est, en effet, un ennemi déclaré pour l'homme. »

Une méthode pour unir les gens consiste à dissimuler les défauts des autres et à les conseiller en privé sur leurs transgressions. Celui qui adopte ce comportement verra ses propres péchés dissimulés par Allah, le Très-Haut.

Ceci est corroboré par un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 1426. Chaque fois que possible, il est important de guider et de transmettre aux autres la connaissance des principes de la religion et des aspects utiles du monde, améliorant ainsi leur vie spirituelle et matérielle. La volonté de défendre les autres en leur absence, notamment face aux critiques, témoigne d'une réelle préoccupation pour eux. Négliger les autres et se concentrer uniquement sur soi-même n'est pas l'attitude d'un musulman. En fait, cela reflète le comportement de la plupart des animaux. Même si l'on est incapable de transformer la société dans son ensemble, on peut néanmoins faire preuve de sincérité en aidant son entourage immédiat, comme sa famille et ses amis. En résumé, il faut traiter les autres comme on souhaite être traité. Chapitre 28 Al Qasas, verset 77 :

« ...Et faites le bien comme Allah vous a fait du bien... »

La sincérité envers autrui repose sur le fait de l'aider dans l'intention de plaire à Allah, le Très-Haut. Il est important de s'abstenir de rechercher la reconnaissance des autres, car cela compromet sa propre récompense et témoigne d'un manque de sincérité envers Allah, le Très-Haut, et l'humanité.

Enfin, l'islam consistant à respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et les droits des personnes, il faut éviter de nuire à autrui, même s'il respecte les droits d'Allah, le Très-Haut, comme les prières obligatoires. Au Jour du Jugement, la justice prévaudra, obligeant l'opprimeur à renoncer à ses bonnes actions envers ses victimes. Si nécessaire, il portera le poids des péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit faite. Cela peut entraîner la damnation de l'opprimeur en Enfer au Jour du Jugement, quel que soit

son respect des droits d'Allah, le Très-Haut. Cette importante mise en garde est soulignée dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579. Tel est le but ultime du Diable lorsqu'il encourage l'inimitié, l'envie et la désunion entre les gens. Chapitre 12 Yusuf, verset 5 :

Il dit : « Ô mon fils, ne raconte pas ta vision à tes frères, sinon ils comploteront contre toi. Satan est, en effet, un ennemi déclaré pour l'homme. »

Bien que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) fût un jeune garçon, son père voulut le préparer à sa mission de servir Allah, l'Exalté, dans tous les aspects de sa vie et l'informa donc des bienfaits d'Allah, l'Exalté, sur lui. Chapitre 12, Joseph, verset 6 :

« C'est ainsi que votre Seigneur vous choisira, vous enseignera l'interprétation des récits et parachèvera sur vous Son bienfait... »

L'interprétation des récits implique la capacité à comprendre et à réagir de manière appropriée aux différents états d'esprit et comportements de personnes issues de milieux, de niveaux d'éducation, de professions et de classes sociales différents. C'est une qualité essentielle pour un leader, une qualité à laquelle le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) a été formé tout au long de sa vie, comme nous le verrons plus loin.

Chapitre 12 Yusuf, verset 6 :

« Et c'est ainsi que votre Seigneur vous choisira, vous enseignera l'interprétation des récits et parachèvera sur vous Son bienfait... »

D'une manière générale, un parent devrait toujours enseigner à ses enfants, dès leur plus jeune âge, le but de leur création et les encourager à l'accomplir, car cela seul conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes.
Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Et chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Celui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action... »

Une personne qui comprend dès son plus jeune âge le but de sa création et le but de sa vie en ce monde privilégiera toujours sa réalisation à toute autre chose, notamment la réussite matérielle. En effet, comprendre le but de la vie lui permettra d'utiliser correctement tous les acquis matériels, comme la richesse et le leadership, et tous les bienfaits qui lui ont été accordés, comme le temps, conformément aux enseignements de l'islam. Cela lui garantira un état mental et physique harmonieux, une position adéquate pour chaque personne et pour chacun dans sa vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite lui apportera la tranquillité dans les deux mondes. Cette personne comprendra dès son plus jeune âge que la paix de l'esprit est plus précieuse que la réussite matérielle, comme la gloire, la richesse, l'autorité, la famille, les amis et une carrière. En fait, elle comprendra fermement que ces choses n'ont de valeur que si l'on possède la paix de l'esprit. Sans paix de l'esprit, elles ne feront qu'aggraver les problèmes de santé mentale. Cela est évident lorsqu'on observe les riches et célèbres qui persistent à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, ce qui les conduit à un état mental et physique déséquilibré et à égarer tout et tous dans leur vie, malgré le luxe de ce monde. À l'inverse, le parent qui néglige d'enseigner à son jeune enfant le but de la vie ici-bas et le pousse plutôt vers la réussite matérielle, espérant à tort qu'il le comprendra et l'accomplira plus tard, ne fera qu'instiller dans son cœur l'amour et le désir des choses matérielles. Lorsqu'un enfant est élevé dans cet amour, se tourner vers l'obéissance à Allah, le Très-Haut, devient extrêmement difficile. Par conséquent, de nombreux adultes musulmans privilégient la réussite matérielle à la réalisation du but de la vie ici-bas, car ils ont été élevés dans cette attitude par leurs parents et leurs aînés. Cela ne fait que les encourager à ignorer les enseignements de l'islam dans leur quête de réussite matérielle. Par conséquent, ils abuseront des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, chaque aspect de leur vie, y compris la famille, les amis, la carrière et la richesse, deviendra une source de stress. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils rejeteront la faute sur les mauvaises personnes et les mauvaises circonstances, comme leurs proches. En supprimant ces influences positives, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident

lorsqu'on observe ceux qui abusent systématiquement des bienfaits reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance du luxe. Parents et aînés doivent éviter ce genre de situation envers leurs enfants, en leur enseignant dès leur plus jeune âge le but de la vie ici-bas, qui consiste à utiliser correctement les bienfaits reçus et les acquis matériels, comme le leadership, conformément aux enseignements de l'islam, afin qu'ils trouvent la paix intérieure dans les deux mondes, en trouvant un équilibre mental et physique et en plaçant chaque chose et chaque personne dans leur vie.

De plus, le Saint Prophète Jacob a encouragé son fils, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), à accomplir sa mission ici-bas en évoquant ses ancêtres, qui ont lutté pour y parvenir. Chapitre 12 Joseph, verset 6 :

« Et c'est ainsi que votre Seigneur vous choisira et vous enseignera l'interprétation des récits et parachèvera Sa faveur sur vous et sur la famille de Jacob, comme Il l'a parachevée sur vos pères auparavant, Abraham et Isaac... »

En évoquant ses ancêtres, le Saint Prophète Jacob (paix et bénédictions sur lui) a donné à son fils les modèles qu'il devra imiter tout au long de sa vie. C'est une autre leçon essentielle que les parents et les aînés doivent enseigner à leurs enfants. Ils doivent les encourager à adopter les bons modèles, le plus grand étant le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Sa vie et ses enseignements ayant été authentiquement documentés en détail, apprendre et enseigner sa vie à ses enfants a été simplifié par Allah, le Très-Haut. Malheureusement, la plupart

des parents et des aînés connaissent très peu la vie et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et manquent donc à leur devoir de fournir le meilleur modèle à leurs enfants. Par conséquent, ces modèles deviennent des influenceurs et des célébrités sur les réseaux sociaux. Cela ne fera qu'inciter ces personnes égarées à adopter l'attitude et le comportement de ces personnes égarées. Par conséquent, leurs enfants persisteront à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, tout comme le font leurs modèles dans ce monde. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état mental et physique déséquilibré, égarant tout et chacun dans leur vie, et mal préparés à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. Pour éviter ce scénario, il est essentiel de prendre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) comme modèles, en apprenant et en agissant concrètement, et en transmettant ce savoir à leurs enfants. Cela leur permettra, ainsi qu'à leurs enfants, d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, à l'instar du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et de ses Compagnons (qu'Allah les agrée). Cela leur permettra d'atteindre un état d'esprit et de corps équilibré, d'harmoniser tous les aspects de leur vie et de se préparer adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Ce comportement apportera ainsi la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Chapitre 12 Yusuf, verset 6 :

« Et c'est ainsi que votre Seigneur vous choisira et vous enseignera l'interprétation des récits et parachèvera Sa faveur sur vous et sur la famille

de Jacob, comme Il l'a parachevée sur vos pères auparavant, Abraham et Isaac... »

De plus, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut) a souligné que la faveur d'Allah, l'Exalté, ne se réaliserait pleinement en son fils, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut), que s'il suivait la voie de ses ancêtres, qui étaient restés fermes dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, et que, par conséquent, Sa faveur sur eux était parfaite. Ceci nous enseigne une leçon cruciale : il faut éviter de se laisser aller à la pensée magique, où l'on persiste à désobéir à Allah, l'Exalté, sous la fausse impression qu'un autre, tel qu'un pieux ancêtre, les sauvera du châtement du Jour du Jugement. Chapitre 66, At Tahrim, verset 10 :

Allah propose en exemple de ceux qui ont mécru : la femme de Noé et la femme de Lot. Elles étaient sous la domination de deux de Nos serviteurs vertueux, mais elles les ont trahis. Elles [ces prophètes] ne leur ont donc servi à rien auprès d'Allah. Et il a été dit : « Entrez au Feu avec ceux qui y entrent. »

Allah, le Très-Haut, étant le Juge suprême, juste et équitable, juge les individus en fonction de leurs croyances, intentions, paroles et actes, plutôt que de facteurs tels que la lignée ou les relations. Ceux qui pensent qu'une parenté vertueuse ou leur ascendance les protégeront du châtement attribuent à Allah, le Très-Haut, le racisme et l'injustice, dont Il est totalement exempt.

Cette croyance erronée était répandue parmi les nations précédentes et, malheureusement, de nombreux musulmans ont adopté une conception similaire, croyant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) les protégerait du châtiment du Jour du Jugement. Si l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est affirmée dans de nombreux enseignements islamiques, notamment le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4308, il n'en demeure pas moins que certains musulmans iront inévitablement en Enfer. Même un bref instant en Enfer est intolérable, soulignant l'importance de rejeter une telle mentalité. De plus, se laisser aller à des vœux pieux revient à se moquer de l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Par conséquent, cette attitude pourrait les exclure de son intercession, et il pourrait même témoigner contre eux le Jour du Jugement. Chapitre 25 d'Al Furqan, verset 30 :

« Et le Messager a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »

Ce verset fait référence aux musulmans, car ils sont la seule communauté à avoir accepté le Saint Coran, tandis que les non-musulmans ne l'ont pas adopté et ne peuvent donc pas l'abandonner. Le sort du musulman contre lequel le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) s'élève au Jour du Jugement est évident.

Par conséquent, il est crucial d'éviter les vœux pieux et de cultiver plutôt un espoir authentique dans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, en Lui obéissant fidèlement à travers l'utilisation appropriée des bénédictions qu'Il leur a accordées conformément aux enseignements islamiques.

Allah, le Très-Haut, connaît parfaitement les intentions, les paroles et les actes des gens. Il sait qui nourrit des vœux pieux et qui espère sincèrement en Sa miséricorde. Il rétribuera donc chacun en conséquence dans les deux mondes. Chapitre 12 Yusuf, verset 6 :

« ... En vérité, ton Seigneur est Omniscient et Sage. »

Allah, le Très-Haut, encourage ensuite les gens à adopter un état d'esprit correct, en s'efforçant de comprendre et d'appliquer les enseignements de l'histoire du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Cela passe notamment par la recherche et la réflexion sur les points abordés et par l'évitement de ceux qui ne l'ont pas été, comme les noms des frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Chapitre 12, verset 7 :

« Il y avait certainement chez Joseph et ses frères des signes pour ceux qui interrogent. »

Comme mentionné précédemment, il est essentiel d'éviter d'étudier des aspects de la connaissance religieuse qui ne renforcent pas une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut. Cette obéissance implique d'utiliser les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire, comme le décrivent les enseignements islamiques. Une méthode utile pour déterminer la pertinence d'un sujet de connaissance religieuse consiste à évaluer s'il s'agit d'un sujet sur lequel Allah, le Très-Haut, s'interrogera au Jour du Jugement. Si un sujet spécifique de l'islam, comme certains événements de l'histoire islamique, n'est pas abordé lors de cet interrogatoire, il est alors jugé non pertinent et doit être ignoré. Inversement, si un sujet est abordé au Jour du Jugement, comme l'importance de respecter les droits de son prochain, il est impératif de l'étudier, de le comprendre et de le mettre en pratique au mieux de ses capacités.

Chapitre 12 Yusuf, verset 7 :

« Il y avait certainement chez Joseph et ses frères des signes pour ceux qui interrogent. »

De plus, ce verset précise que, contrairement aux autres religions, l'islam ne souhaite pas que les gens suivent aveuglément ses enseignements sans poser de questions. Au contraire, il encourage constamment les gens à réfléchir et à se poser des questions pertinentes afin de renforcer leur foi.

Chapitre 38 Saad, verset 29 :

« [Ceci est] un Livre béni que Nous t'avons révélé afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence se rappellent. »

Malheureusement, certains musulmans, en quête de leadership, prônent l'importance de suivre aveuglément les érudits sans poser de questions, même si cela contredit totalement les enseignements de l'islam et imite ceux des autres religions. D'ailleurs, les anges ont même interrogé Allah, le Très-Haut, lorsqu'il leur a fait part de son intention de créer l'humanité. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 30 :

« Et quand ton Seigneur dit aux anges : « Je vais certes établir sur la terre une autorité qui lui succédera. » Ils dirent : « Y placeras-tu quelqu'un qui y sème la corruption et verse le sang, alors que nous Te louons et proclamons Ta perfection ? » Il [Allah] dit : « Je sais ce que vous ne savez pas. »

Il est crucial de reconnaître que ce verset indique clairement qu'il est permis en Islam de poser des questions à ceux qui détiennent l'autorité, à condition de respecter les bonnes manières. Allah, l'Exalté, n'a pas exprimé sa colère face à la réponse des Anges, bien qu'il en ait parfaitement le droit, car Sa connaissance, Sa sagesse et Sa volonté dépassent la compréhension de quiconque. Cela contraste fortement avec la mentalité de nombreux musulmans qui insistent sur la nécessité d'une obéissance absolue à leurs chefs spirituels en toutes circonstances, sans poser de questions. Une telle perspective erronée est née chez des individus avides de pouvoir et de domination. Si Allah, l'Exalté, le Seigneur de tous les mondes, est resté imperturbable face aux questions des Anges, comment un mortel fragile pourrait-il s'offenser d'être interrogé ? La bonne approche a été illustrée par

les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, qui ont servi de guides à l'humanité. Ils se posaient fréquemment des questions en cas de désaccord, même lorsqu'ils s'adressaient à quelqu'un qu'ils considéraient comme leur supérieur. En toute circonstance, ils ont fait preuve de respect et de bonnes manières lors de ces discussions. Un exemple célèbre est celui de plusieurs compagnons, dont Omar Ibn Khattab, qui interrogeèrent le premier calife de l'islam, Abou Bakr Siddique (qu'Allah l'agrée), sur sa décision de combattre les musulmans qui refusaient de payer l'aumône obligatoire. Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) ne s'offusqua pas de leurs questions ; il clarifia simplement son raisonnement, qu'ils acceptèrent une fois la question expliquée. Cet incident est relaté dans des hadiths du Sahih Bukhari, numéros 7284 et 7285. Par conséquent, les musulmans doivent se tenir à l'écart de ceux qui promeuvent de telles idées singulières et contraires à l'islam et cultiver plutôt une attitude respectueuse et interrogative afin d'acquérir un savoir précieux. Ceci est indiqué au chapitre 12 de Yusuf, verset 7 :

« Il y avait certainement chez Joseph et ses frères des signes pour ceux qui les interrogent. »

La cause profonde du mauvais comportement des frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) était l'envie. Chapitre 12, Joseph, verset 8 :

« Quand ils disaient : « Joseph et son frère sont plus aimés de notre père que nous... » »

L'autre frère mentionné dans ce verset désigne très probablement le frère germain du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), tandis que les autres frères envieux étaient ses demi-frères. Mais comme ce verset n'en parle pas, il n'est pas nécessaire d'en parler davantage, car cela ne renforcera ni la guidance ni l'obéissance à Allah, le Très-Haut.

D'une manière générale, l'envie est un péché majeur à éviter à tout prix. Elle est considérée comme un péché majeur car l'envieux conteste directement les décisions d'Allah, le Très-Haut. Il agit comme si Allah, le Très-Haut, avait commis une erreur en accordant une bénédiction spécifique à une autre personne plutôt qu'à lui-même. Ceux qui laissent leur envie se manifester, verbalement et physiquement, contre l'objet de leur envie finiront par compromettre leurs propres bonnes actions. Cet avertissement est souligné dans un hadith rapporté dans Sunan Ibn Majah, numéro 4210. L'envie licite survient lorsqu'un individu désire recevoir une bénédiction similaire à celle d'autrui sans que celui-ci ne perde ce qu'il a reçu. Bien que cette forme d'envie soit permise, elle n'est louable que dans le contexte religieux et répréhensible dans les affaires de ce monde. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mentionné deux exemples d'envie légitime et louable dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 1896. On peut envier une personne qui utilise efficacement son savoir et le transmet aux autres. Le deuxième individu digne d'envie est celui qui acquiert des biens licites et les utilise de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Il est essentiel de se garder de l'envie en reconnaissant que remettre en question les choix de distribution d'Allah, le Très-Haut, constitue un péché majeur. Il faut comprendre qu'Allah, le Très-Haut, accorde à chacun ce qui lui est le plus bénéfique. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Par conséquent, plutôt que de nourrir de l'envie envers autrui, chacun devrait s'attacher à utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette approche apportera des bénédictions supplémentaires, la tranquillité et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, grâce à l'équilibre mental et physique et à la bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Envier les autres conduit finalement à négliger l'obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui engendre des difficultés ici-bas et dans l'au-delà, car cela engendre un déséquilibre mental et physique et égare tout et chacun dans sa vie. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Le musulman confronté à l'envie doit faire preuve de patience face aux actes, tant verbaux que physiques, de son envieux, en se défendant uniquement dans le cadre de l'islam. La patience implique de s'abstenir de toute plainte, tant en paroles qu'en actes, tout en restant fidèle à Allah, le Très-Haut. Cette obéissance implique d'utiliser les bienfaits qui lui sont accordés d'une manière qui Lui soit agréable, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). C'est ainsi que l'on cherche refuge auprès d'Allah, le Très-Haut, contre l'envie d'autrui. Chapitre 113 Al Falaq, versets 1 et 5 :

« Dis : « Je cherche refuge auprès du Seigneur de l'aurore... Et contre le mal de l'envieux quand il envie. » »

Allah, l'Exalté, les protégera ensuite des impacts négatifs des individus envieux, même si cela ne leur est pas apparent, car Allah, l'Exalté, agit sur la base de Sa connaissance et de Sa sagesse illimitées, plutôt que sur le raisonnement extrêmement restreint de l'humanité.

Chapitre 12 Yusuf, verset 8 :

« Quand ils disaient : « Joseph et son frère sont plus aimés de notre père que nous... » »

Le fait que leur père fût un Saint Prophète (sur lui la paix) suffit à démontrer que leur amour pour le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) n'était pas injuste, et qu'il ne les haïssait pas. C'est plutôt leur envie pour le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) et ses qualités qui les empêchaient de reconnaître que leur père remplissait leurs droits.

En règle générale, l'ignorance de l'islam conduit à supposer que les autres, comme ses proches, n'ont pas respecté leurs droits, alors qu'ils l'ont fait. Du fait de cette ignorance, ils classent les dettes des autres selon leurs propres désirs et les exigences de la vie quotidienne, comme la mode et la culture. Comme ces considérations ne sont pas fondées sur la vérité, une personne croira à tort que les autres, comme son conjoint, n'ont pas respecté leurs droits, alors qu'ils les ont respectés selon les enseignements de l'islam. Tout

comme les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) croyaient à tort que leur père, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix), n'avait pas respecté leurs droits en les aimant selon leurs désirs. La suite du verset indique également qu'ils ont défini les droits que leur père leur devait selon les normes de la vie quotidienne. Chapitre 12, Joseph, verset 8 :

« Quand ils disaient : « Joseph et son frère sont plus aimés de notre père que nous, alors que nous sommes un groupe fort... » »

Jeunes hommes forts, ils protégeaient leur famille des menaces extérieures et subvenaient à ses besoins. Ils estimaient mériter l'amour le plus profond de leur père, même s'ils n'adoptaient pas un bon comportement envers lui ni envers le reste de leur famille. Leurs mauvaises conduites sont mentionnées dans la dernière partie du verset, où ils qualifient leur père, un Saint Prophète (sur lui la paix), d'égaré. Chapitre 12, Yusuf, verset 8 :

« ...En effet, notre père est dans une erreur évidente. »

De plus, les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) se sont laissés tromper par la fausse croyance selon laquelle le statut et la valeur d'une personne reposent sur des critères matériels, tels que la richesse et le statut social. En réalité, une personne est jugée selon son obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui implique une utilisation judicieuse

des bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Tous les autres facteurs d'évaluation du statut d'un individu, tels que le sexe, l'origine ethnique et la classe sociale, sont insignifiants et doivent être ignorés par les musulmans ; ne pas le faire peut engendrer du racisme et des divisions au sein de la communauté. Il est essentiel de reconnaître que, les intentions d'une personne étant cachées aux autres, elle ne peut juger les autres comme supérieurs sur la base de ses actes. Par conséquent, elle doit s'abstenir de toute affirmation sur son propre statut ou celui d'autrui, car seul Allah, l'Exalté, connaît les intentions, les paroles et les actes de chaque individu. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« ...Ne vous prétendez donc pas purs ; Il connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Lorsqu'on ne parvient pas à contrôler sa jalousie, elle peut l'aveugler à tel point qu'on est prêt à nuire à celui qu'on envie pour parvenir à ses fins, même si cela implique de nuire à des innocents. Chapitre 12 Yusuf, verset 9 :

« Tuez Joseph ou chassez-le dans un autre pays ; la face de votre père sera alors uniquement pour vous... »

Comme expliqué précédemment, il faut s'abstenir de céder à l'envie en fomentant des actions néfastes contre celui qu'on envie, car les conséquences négatives de ce plan maléfique nous affecteront toujours dans les deux mondes, même si cela ne leur est pas évident. Dans ce cas, les frères et sœurs du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) ont cherché à lui faire du mal, motivés par leur désir ardent d'amour, d'estime et d'affection de leur père, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix). Cependant, il est évident que leur complot n'a fait que les éloigner davantage de leurs aspirations. Chapitre 12 Joseph, verset 18 :

« Et ils mirent du faux sang sur sa chemise. [Jacob] dit : « Mais vos âmes vous ont séduits, la patience est donc la plus convenable... »

Plus on complotte le mal, plus Allah, le Très-Haut, l'éloignera de ses objectifs. Même s'il semble réaliser ses désirs, Allah, le Très-Haut, transformera ce qu'il a souhaité en malédiction dans les deux mondes, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Par exemple, l'acquisition de richesses par des moyens illicites sera une source de stress et d'anxiété pour lui, dans les deux mondes. Il ne faut pas perdre de vue que le but de tout plan, qu'il soit vertueux ou malveillant, est fondamentalement d'atteindre une forme de paix intérieure. Quelles que soient les manifestations d'un plan, l'objectif ultime demeure inchangé. Un baron de la drogue peut bâtir un empire pour acquérir

richesse et pouvoir, croyant que cela lui apportera la paix intérieure. Cependant, cette aspiration ultime ne pourra jamais se réaliser par la désobéissance à Allah, le Très-Haut, même s'il y parvient. En réalité, son attitude ne fera que l'inciter à abuser des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, chaque aspect de leur existence, y compris leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, deviendra source d'anxiété. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils imputeront à tort leur détresse aux mauvaises personnes et aux mauvaises circonstances, comme leurs proches. En rompant avec ces influences positives, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie, voire à des pensées suicidaires. Ce résultat est flagrant lorsqu'on observe ceux qui abusent systématiquement des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les personnes aisées et renommées, malgré leur apparente jouissance du confort matériel. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Et chapitre 35 Fatir, verset 43 :

...mais le complot maléfique ne vise que son propre peuple. Alors, n'attendent-ils que le sort des peuples anciens ?...

De plus, si l'on ne maîtrise pas son envie, elle finira par le dominer. On justifiera alors ses mauvaises actions, d'une manière ou d'une autre.
Chapitre 12 Yusuf, verset 9 :

« Tuez Joseph ou chassez-le dans un autre pays ; la face de votre père sera pour vous seul, et vous serez après cela un peuple juste. »

D'une manière générale, il faut toujours éviter d'adopter l'attitude erronée consistant à planifier le repentir pour justifier une mauvaise action. Cette attitude ne fera qu'encourager à continuer de pécher, en faisant un mauvais usage des bienfaits reçus. Par conséquent, on se retrouvera dans un état mental et physique déséquilibré, perdant tout et tous dans sa vie et se préparant mal à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même si l'on bénéficie de certains luxes terrestres. De plus, planifier le repentir pour justifier une mauvaise action contredit le repentir sincère et ne sera donc pas accepté par Allah, l'Exalté. Le repentir accepté se produit lorsqu'on commet un péché en perdant le contrôle de ses émotions et qu'on s'en repent sincèrement.
Chapitre 4 An Nisa, verset 17 :

« Le repentir accepté par Allah n'est accordé qu'à ceux qui commettent le mal par ignorance et se repentent peu après. Ce sont ceux-là qu'Allah pardonnera, car Allah est Omniscient et Sage. »

Le repentir sincère exige de ressentir de la culpabilité, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée, à condition que cela n'entraîne pas de problèmes supplémentaires. Il faut s'engager sincèrement à ne pas commettre le même péché ou un péché similaire et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres. Il faut persister dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il nous a accordés, comme le précisent les enseignements de l'islam.

Comme les gens ont des degrés d'envie différents et sont donc influencés par elle de différentes manières, l'un des frères, qui maîtrisait mieux son envie que ses frères, proposa un plan différent. Chapitre 12 Yusuf, verset 10 :

« Un orateur parmi eux dit : « Ne tuez pas Joseph, mais jetez-le au fond du puits ; des voyageurs le ramasseront – si vous faites [quelque chose]. »

Bien que son plan fût moins pervers que la suggestion initiale de tuer le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), il n'a néanmoins pas conseillé correctement ses frères. Il convient de s'abstenir d'observer les participants à une activité avant de décider s'il convient de leur venir en aide ; il convient plutôt de se concentrer sur la nature des actions de chacun avant de prendre cette décision. Si les personnes sont impliquées dans des actions positives, elles doivent offrir leur soutien selon leurs capacités, qu'il s'agisse d'une aide

financière ou matérielle. À l'inverse, si les personnes ont des comportements négatifs, il convient de les mettre en garde contre toute persistance et de s'abstenir de toute aide. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Malheureusement, de nombreux musulmans ont adopté une approche erronée en soutenant les autres en toutes circonstances, par loyauté aveugle. Il est crucial de reconnaître que placer sa loyauté envers les autres plutôt qu'envers Allah, le Très-Haut, conduit finalement à un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés. Par conséquent, chaque aspect de leur vie, y compris la famille, les amis, la carrière et la richesse, deviendra une source de stress. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils rejeteront la faute sur les mauvaises personnes et les mauvais éléments de leur vie, responsables de leur stress. En supprimant ces influences positives de leur vie, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui continuent à abuser des bienfaits qu'ils ont reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance du luxe. De plus, une loyauté indéfectible envers les individus peut empêcher de respecter les droits d'autrui, entravant ainsi l'instauration de la justice et de la paix au sein de la communauté. Chapitre 12 Yusuf, verset 10 :

« Un orateur parmi eux dit : « Ne tuez pas Joseph, mais jetez-le au fond du puits ; des voyageurs le ramasseront – si vous faites [quelque chose]. »

En fin de compte, ceux que l'on cherche à satisfaire en désobéissant à Allah, l'Exalté, deviendront une source de détresse et d'insatisfaction. Par conséquent, ces individus ne trouveront satisfaction ni auprès d'eux ni auprès d'Allah, l'Exalté. De plus, il est impossible de protéger autrui du châtiment d'Allah, l'Exalté. Par conséquent, il est essentiel de placer sa loyauté envers Allah, l'Exalté, au-dessus de toute autre chose.

Après avoir accepté leur plan machiavélique, ils encouragèrent leur père à leur accorder la permission d'emmener avec eux le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Chapitre 12, Joseph, versets 11-12 :

Ils dirent : « Ô notre père, pourquoi ne nous confies-tu pas Joseph, alors que nous sommes sincères envers lui ? » Envoie-le demain avec nous, afin qu'il mange bien et joue. Et nous serons ses gardiens. »

Il est évident qu'ils avaient maltraité le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) à plusieurs reprises auparavant. Autrement, ils n'auraient pas eu besoin de la permission de leur père pour emmener leur frère avec eux. Ils n'auraient pas non plus eu besoin de souligner leur sincérité envers lui, comme on attend des frères et sœurs qu'ils le soient entre eux, surtout entre musulmans. Ils n'auraient pas non plus eu besoin de souligner qu'ils le protégeraient de tout danger, comme on attend des frères et sœurs qu'ils se protègent mutuellement. Conscient de leur caractère et de leur comportement négatif passé envers le Saint Prophète Joseph (sur lui la

paix), le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix) hésitait à leur accorder la permission de l'emmener avec eux et invoquait des excuses pour ne pas être d'accord avec eux. Chapitre 12, Joseph, verset 13 :

« [Leur père] dit : « En effet, cela m'attriste que vous le preniez, et je crains qu'un loup ne le mange pendant que vous n'êtes pas au courant de son existence. » »

Mais leur envie les poussa à persister à l'encourager à leur accorder la permission. Chapitre 12 Yusuf, verset 14 :

« Ils ont dit : « Si un loup devait le manger alors que nous sommes un groupe fort, nous serions alors vraiment perdants. » »

Comme le Saint Prophète Jacob (paix sur lui) n'avait aucune preuve qu'ils porteraient un préjudice grave au Saint Prophète Joseph (paix sur lui), il leur accorda finalement le bénéfice du doute et accepta leur plan, espérant que cette journée améliorerait les relations entre les frères. Cela montre qu'on peut se méfier du comportement d'autrui lorsqu'il est fondé sur des preuves, mais il ne faut pas sombrer dans la paranoïa et prendre des mesures drastiques, comme rompre les liens avec lui, sur la base de suppositions.

De manière générale, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a indiqué dans un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 4993, qu'entretenir des pensées positives envers autrui est une forme d'adoration d'Allah, le Très-Haut, correcte. Cela implique que cela fait partie de l'obéissance à Lui. Le musulman doit s'abstenir de toute supposition, car elle conduit souvent à des péchés tels que la médisance, la calomnie et la rupture des relations avec autrui. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui croyez ! Évitez toute conjecture [négative]. Certes, certaines conjectures sont des péchés... »

Un musulman doit interpréter positivement les actes et les paroles d'autrui, sauf preuve manifeste du contraire. Cela ne signifie pas qu'il doive être naïf ou crédule ; il doit plutôt aborder chaque situation, y compris les relations d'affaires, avec prudence. Cependant, il doit s'abstenir de toute présomption négative sur autrui en l'absence de preuves. Ces présomptions peuvent engendrer des ruptures relationnelles, rendant difficile la socialisation et le respect des droits d'autrui. Cela crée des difficultés non seulement pour ceux qui nourrissent des présomptions négatives, mais aussi pour ceux qui interagissent avec elles.

Comme indiqué précédemment, le rôle du musulman est de soutenir les autres dans les bonnes actions et de les mettre en garde contre les mauvaises, quelle que soit leur relation avec les autres. Il doit observer l'action et décider de les aider ou non, au lieu d'observer celui qui l'accomplit. Comme les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) n'ont pas adopté

la bonne attitude, ils se sont unis pour mener à bien leur plan machiavélique.
Chapitre 12, Joseph, verset 15 :

« Alors, lorsqu'ils le sortirent et le rassemblèrent pour le jeter au fond du puits... »

Mais comme le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) était innocent et obéissait toujours à Allah, le Très-Haut, il bénéficiait d'un réconfort divin dans ses moments difficiles. Chapitre 12 Joseph, verset 15 :

« ...Mais Nous lui révélâmes : « Tu les informeras certes un jour de ce qui leur arrive, sans qu'ils s'en rendent compte. » »

La connaissance et la prévoyance d'Allah, le Très-Haut, étant infinies, Il prend toujours ses décisions en fonction de Sa connaissance et non de la connaissance et de la compréhension limitées des gens. C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, a réconforté le Saint Prophète Joseph (paix sur lui), mais ne l'a pas épargné de cette difficulté, car celle-ci faisait partie d'un plan plus vaste. Ainsi, celui qui demeure ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, à l'instar du Saint Prophète Joseph (paix sur lui), bénéficiera d'un réconfort dans les moments difficiles, mais n'en sera pas nécessairement sauvé, car cette expérience pourrait être la meilleure solution pour lui, même s'il ne respecte pas cette vérité. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Par conséquent, il faut rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, sachant que ce qu'Il décrète est le meilleur pour eux, même si les sagesse derrière Ses choix leur sont cachées.

De plus, cet incident montre également qu'obéir à Allah, le Très-Haut, ne garantit pas une protection contre les difficultés. Au contraire, cela signifie qu'on recevra le réconfort et les conseils nécessaires pour traverser chaque situation, afin de la surmonter avec sérénité et une récompense abondante. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ...le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

Chapitre 12 Yusuf, verset 15 :

« ...Mais Nous lui révélâmes : « Tu les informeras certes un jour de ce qui leur arrive, sans qu'ils s'en rendent compte. » »

Ce verset prévient également que quiconque commet une mauvaise action en subira, d'une manière ou d'une autre, les conséquences, même si elles ne lui sont pas évidentes. En règle générale, celui qui abuse des bienfaits reçus ne doit pas se laisser tromper en croyant que le simple fait de n'avoir subi aucune punition ni d'en avoir reconnu les conséquences lui évitera toute punition. Dans cette vie, son mode de pensée l'empêchera d'atteindre un état d'équilibre mental et physique, le poussant à égarer tout et tous ceux qui l'entourent. Par conséquent, divers aspects de sa vie, comme sa famille, ses amis, sa carrière et ses biens, deviendront des sources de stress. S'il persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, il attribuera à tort son stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de sa vie. En éliminant ces influences positives, il ne fera qu'aggraver ses problèmes de santé mentale, ce qui pourrait le conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui continuent à abuser de leurs bénédictions, comme les riches et les célèbres, même s'ils semblent profiter des plaisirs du monde.

Après avoir mené à bien leur plan machiavélique, ils retournèrent auprès de leur père avec une histoire inventée de toutes pièces. Chapitre 12 Yusuf, versets 16-17 :

« Ils revinrent auprès de leur père la nuit, en pleurs. Ils dirent : « Ô notre père, nous avons couru les uns contre les autres et avons laissé Joseph avec nos biens, et un loup l'a dévoré... »

Ils revinrent le soir pour exprimer leur tristesse et leur chagrin suite à la perte du Saint Prophète Joseph (paix sur lui), et pour que leur père puisse se démener pour retrouver son corps. Sachant que leur père se méfiait déjà de leur comportement antérieur envers le Saint Prophète Joseph (paix sur lui), ils exprimèrent son manque de confiance en eux, tentant ainsi de le culpabiliser et de le faire croire à leur histoire inventée. Chapitre 12, Joseph, verset 17 :

« ...Mais vous ne nous croiriez pas, même si nous disions la vérité. »

Comme les gens n'ont aucun moyen de connaître les intentions d'autrui, ils n'ont d'autre choix que de juger les autres sur leurs actions passées. Par conséquent, il ne faut jamais se laisser culpabiliser par les autres pour leurs jugements, tant que ces jugements sont fondés sur des preuves et non sur des suppositions. Si une personne vous a maltraité par le passé, il faut être prudent lorsqu'on a à nouveau affaire à cette personne afin d'éviter qu'elle ne vous fasse à nouveau du mal. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a indiqué, dans un hadith du Sahih Al-Bukhari (numéro 6133), qu'un croyant n'est jamais dupe deux fois. Si une personne souhaite être bien jugée, elle doit adopter un bon comportement, sinon elle ne pourra s'en prendre qu'à elle-même si la société la juge mal en raison de son mauvais caractère et de ses mauvaises actions.

Afin de convaincre davantage leur père de leur histoire inventée, ils lui présentèrent la tunique du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), tachée de faux sang. Chapitre 12 Joseph, verset 18 :

« Et ils ont mis du faux sang sur sa chemise... »

Il est évident qu'un père et un Saint Prophète (sur lui la paix) n'abandonneraient jamais facilement la recherche de la vérité lorsqu'ils soupçonnaient d'être victimes de mensonges, surtout lorsqu'il s'agissait de nuire à des innocents. C'est pourquoi le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix) a tenté de découvrir la vérité selon ses forces et ses moyens et a discuté avec ses fils. Chapitre 12 Yusuf, verset 18 :

« ...[leur père] dit : « Mais ce sont vos âmes qui vous ont attirés vers quelque chose... » »

Mais, après avoir épuisé tous ses moyens pour découvrir la vérité, il n'eut d'autre choix que d'être patient et de placer son espoir de soulagement en Allah, l'Exalté. Chapitre 12 Yusuf, verset 18 :

...la patience est donc la plus indiquée. Et c'est à Allah qu'on demande secours contre ce que vous décrivez.

Il ne faut pas se laisser tromper par ce verset et croire que le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut) a fait preuve de patience sans épuiser ses moyens pour trouver la vérité, car cela serait contraire au bon sens et à la conduite d'un père honnête, et encore plus à celle d'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut). Par conséquent, face à une difficulté, une personne doit utiliser les ressources qui lui sont offertes pour y remédier, comme recourir à des médicaments licites en cas de maladie. Et ce n'est qu'après avoir épuisé les moyens qu'Allah, Exalté soit-Il, lui a accordés pour résoudre sa difficulté qu'elle doit faire preuve de patience, en espérant obtenir le soulagement d'Allah, Exalté soit-Il. Ce processus est confirmé par le verset 18, car le mot utilisé par le Saint Prophète Jacob (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) pour implorer l'aide d'Allah, l'Exalté, signifie implorer l'aide d'Allah, l'Exalté, après avoir déployé tous ses efforts pour résoudre la difficulté à laquelle on est confronté, et non pas implorer l'aide d'Allah, l'Exalté, sans utiliser les ressources qu'Il a fournies pour résoudre la difficulté à laquelle on est confronté. Chapitre 12 Yusuf, verset 18 :

...la patience est donc la plus indiquée. Et c'est à Allah qu'on implore le secours contre ce que vous décrivez.

Allah, le Très-Haut, leur a fourni des moyens d'action, comme le précisent les enseignements islamiques. Par conséquent, il ne faut jamais se comporter comme un cadavre et adopter un comportement inactif, en négligeant d'utiliser les ressources qu'Il leur a accordées pour redresser une situation difficile, et en attendant plutôt qu'Allah, le Très-Haut, la résolve sans effort. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 11 :

« ...En vérité, Allah ne change pas l'état d'un peuple jusqu'à ce qu'il change ce qui est en lui-même... »

Après que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) fut abandonné dans un puits, un caravanier de passage le prit avec l'intention de le vendre comme esclave. Chapitre 12 Joseph, verset 19 :

« Et il arriva un groupe de voyageurs ; ils envoyèrent leur puitsur d'eau, et il baissa son seau. Il dit : « Bonne nouvelle ! Voici un garçon. » Et ils le cachèrent, [le prenant] comme marchandise... »

En général, il est conseillé d'éviter d'exploiter les difficultés d'autrui, par exemple en augmentant les prix des produits en période de crise financière, alors que les gens sont dans le besoin. Il est également conseillé d'éviter de réduire les salaires des employés, sachant que ces derniers pourraient accepter ce comportement en raison de leurs propres difficultés. Il est essentiel de reconnaître un musulman non pas à sa tenue vestimentaire islamique, mais à ses actes. La véritable essence de l'islam doit être reconnue à travers ces actes. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith rapporté dans Sahih Bukhari, numéro 2079, qu'un musulman vendant des marchandises doit signaler tout défaut à l'acheteur avant la vente, car la malhonnêteté ne ferait qu'affaiblir les bienfaits d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, les musulmans ne doivent jamais exploiter les difficultés d'autrui, surtout en

période de difficultés et d'anxiété généralisées. Au contraire, ils doivent alléger le fardeau des autres en leur apportant toute l'aide possible. Tant qu'ils s'engagent à aider les autres pour Allah, le Très-Haut, ils recevront de Lui un soutien constant. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4893. Ceux qui obtiennent le soutien d'Allah, l'Exalté, ne peuvent échouer ni ici-bas ni dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui profitent des difficultés d'autrui risquent d'être abandonnés par Allah, l'Exalté, ici-bas et dans l'au-delà. Ce comportement ne peut qu'engendrer du stress ici-bas, car les gains obtenus par une telle attitude deviendront une source d'anxiété, potentiellement source de ruine dans l'au-delà, même si cela ne leur est pas apparent ici-bas. Allah, l'Exalté, connaît les intentions, les paroles et les actes de chacun. Il sait donc parfaitement qui profite des difficultés d'autrui et qui les aide, et rétribue ainsi chacun en conséquence dans les deux mondes. Chapitre 12 Yusuf, verset 19 :

« ...Il dit : « Bonne nouvelle ! Voici un garçon. » Et ils le cachèrent, [le prenant] comme marchandise. Et Allah savait ce qu'ils faisaient. »

Ceux qui ont vendu le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) comme esclave l'ont jugé selon les critères du monde et ne l'ont donc pas valorisé à sa juste valeur. Chapitre 12 Joseph, verset 20 :

« Et ils le vendirent à un prix réduit – quelques dirhams – et ils étaient détachés de lui. »

Il faut s'abstenir de juger les individus selon les critères du monde, car cela les conduit à fréquenter les mauvaises personnes, qui les égareront. En vérité, une personne est jugée sur son obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui implique une utilisation judicieuse des bienfaits qu'Il lui a accordés, comme le décrivent les enseignements islamiques. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Tous les autres éléments permettant d'évaluer le statut d'une personne, notamment le sexe, l'origine ethnique et la classe sociale, sont insignifiants et doivent être ignorés par les musulmans ; négliger cela peut conduire au racisme et à la fragmentation au sein de la communauté. Il est crucial de comprendre que, puisque les intentions d'une personne sont invisibles aux yeux des autres, elle ne peut juger quelqu'un de supérieur sur la seule base de ses comportements extérieurs. Par conséquent, elle doit éviter de revendiquer une supériorité concernant son propre statut ou celui d'autrui, car seul Allah, l'Exalté, connaît les intentions, les paroles et les actes de chaque individu. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« ...Ne vous prétendez donc pas purs ; Il connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Allah, l'Exalté, a prévu que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) soit acheté par un ministre égyptien. Chapitre 12 Joseph, verset 21 :

« Et celui qui l'avait acheté d'Égypte dit à sa femme : « Rends-lui une demeure agréable. Peut-être nous sera-t-il utile, ou bien l'adopterons-nous comme fils. »... »

Il ressort clairement de ce verset que le ministre d'Égypte était un homme instruit, qui observait la science et la sagesse du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), malgré son jeune âge. De manière générale, cela indique qu'il faut adopter une attitude observatrice, appréciant le bon comportement des autres afin de les imiter, et appréciant le mauvais comportement des autres afin de les éviter et de les éviter. Cela permettra de s'entourer de bons compagnons. Une personne est toujours influencée par ses compagnons, que ce soit de manière positive ou négative, et que cette influence soit nette ou subtile. Ceci est mentionné dans un hadith tiré de Sunan Abu Dawud, numéro 4833. Ainsi, ceux qui fréquentent les justes et les véridiques en cette vie seront inspirés et motivés à obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut. À l'inverse, ceux qui fréquentent les égarés adopteront leurs traits et leurs comportements. Par conséquent, ils désobéiront à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits reçus. Cela engendrera un déséquilibre mental et physique, les amenant à égarer tout et tous dans leur vie, sans se préparer correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Au final, cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, quel que soit leur confort matériel.

Chapitre 12 Yusuf, verset 21 :

« Et celui qui l'avait acheté d'Égypte dit à sa femme : « Rends-lui une demeure agréable. Peut-être nous sera-t-il utile, ou bien l'adopterons-nous comme fils. »... »

De plus, le ministre d'Égypte aurait dû connaître l'histoire du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) et l'aider en le rendant à son père, kidnappé et vendu comme esclave. Mais, voulant exploiter le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), il ne l'a pas fait, malgré ses moyens. Comme indiqué précédemment, il faut éviter d'exploiter les difficultés d'autrui à des fins personnelles et les aider selon leurs capacités, afin de bénéficier du soutien constant d'Allah, le Très-Haut. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853. De plus, Allah, le Très-Haut, traite chacun selon la manière dont il traite les autres. Par conséquent, si l'on néglige de faire preuve de miséricorde envers autrui et que l'on profite de ses difficultés, on se prive de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, essentielle à la paix intérieure. Or, celui qui aide les autres selon ses capacités, leur témoignant ainsi sa miséricorde, bénéficiera de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Ceci est recommandé dans un hadith rapporté dans le Sunan Abou Dawud, numéro 4941.

Il semble que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) n'ait pas reçu l'aide d'Allah, l'Exalté, puisqu'il fut jeté dans un puits, abandonné par ses frères, puis vendu comme esclave. Pourtant, Allah, l'Exalté, indique clairement que toutes ces étapes faisaient partie d'un plan plus vaste. Chapitre 12 Joseph, verset 21 :

« ...Et ainsi, Nous avons établi Joseph sur la terre afin de lui enseigner l'interprétation de toute sorte de discours et de tout événement... »

L'analyse des récits et des événements implique la capacité à comprendre et à réagir adéquatement aux divers états d'esprit et comportements d'individus issus de milieux, de niveaux d'éducation, de professions et de classes sociales variés. Cette qualité est essentielle à un leadership efficace, un objectif auquel le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) s'est préparé tout au long de sa formation et de sa vie d'adulte, comme nous le verrons plus loin. L'environnement le plus propice à cultiver cette qualité essentielle était la maison du ministre d'Égypte, car cet environnement lui permettait d'observer différents types de personnes issues de milieux sociaux et politiques variés.

Ainsi, les difficultés que le Saint Prophète Joseph (paix sur lui) a traversées s'inscrivaient dans un plan plus vaste, bénéfique pour lui et pour les autres à long terme. Par conséquent, l'aide d'Allah, le Très-Haut, l'accompagnait constamment, même si cela n'était pas toujours évident. Chapitre 12 Joseph, verset 21 :

« ...Et Allah est prépondérant dans Ses affaires, mais la plupart des gens ne savent pas. »

Il faut donc toujours obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements islamiques, et être certain d'obtenir le soutien d'Allah, le Très-Haut, même si cela ne nous est pas évident. Chapitre 65, At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est essentiel de reconnaître que cette assistance divine ne s'accorde pas avec les souhaits individuels. Au contraire, elle est en harmonie avec la connaissance et la sagesse infinies d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cette aide divine se manifeste aux moments les plus opportuns pour les individus et de la manière la plus bénéfique pour eux, même si cela ne leur est pas immédiatement apparent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il est donc essentiel de demeurer constant dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, en toute circonstance, sachant qu'il atteindra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, que cela lui soit apparent ou non. Celui qui adopte cet état d'esprit utilisera efficacement les bienfaits qui lui sont accordés, tels que décrits dans les enseignements islamiques. Cette perspective lui garantira un état d'esprit et de corps harmonieux, intégrant

tous les aspects de sa vie tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite lui apportera la tranquillité dans les deux mondes. Chapitre 12 Yusuf, verset 21 :

« ...Et Allah est prépondérant dans Ses affaires, mais la plupart des gens ne savent pas. »

De manière générale, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné la puissance infinie et suprême d'Allah, l'Exalté, dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2516. Ce hadith indique qu'aucune partie de la création ne peut aider une personne si ce n'est la volonté d'Allah, l'Exalté. De même, la création entière ne peut nuire à autrui si ce n'est la volonté d'Allah, l'Exalté. Cela souligne que seul ce qu'Allah, l'Exalté, décide arrive dans l'univers. Il est important de noter que ce conseil n'implique pas de s'abstenir d'utiliser des moyens, tels que les médicaments ; il suggère plutôt que l'on peut utiliser ces moyens tels qu'ils ont été créés par Allah, l'Exalté, tout en reconnaissant qu'Allah, l'Exalté, est le décideur ultime de tous les résultats. Par exemple, de nombreux malades prennent des médicaments et guérissent. À l'inverse, certains prennent des médicaments et leur état ne s'améliore pas. Cela démontre qu'un autre facteur influence le résultat final, à savoir la volonté d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 51 :

« Dis : « Nous ne serons jamais frappés que par ce qu'Allah a décrété pour nous... »

Celui qui comprend cela reconnaît que tout ce qui l'a affecté, sans lien avec ses propres actions, comme une maladie, était inévitable. De même, ce qui lui a échappé n'aurait pas pu être obtenu. Il est important de comprendre que, quel que soit le résultat final, même s'il va à l'encontre de ses désirs, il doit rester patient et croire sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, a choisi ce qui est le meilleur pour lui, même s'il est incapable d'en comprendre la logique. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Lorsqu'on comprend véritablement cette vérité, on cesse de se fier à la création, réalisant qu'elle ne peut ni lui nuire ni lui être bénéfique. On se tourne plutôt vers Allah, l'Exalté, cherchant son aide et sa protection par une obéissance sincère, l'accomplissement de ses commandements, le rejet de ses interdictions et la patience face au destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela encourage le musulman à faire confiance à Allah, l'Exalté. Cela l'incite également à ne craindre qu'Allah, l'Exalté, car il reconnaît que la création ne peut lui nuire sans sa volonté. Reconnaître que tout ce qui se passe dans la vie et dans l'univers provient d'Allah, l'Exalté, contribue à la compréhension de l'unicité d'Allah, l'Exalté. Ce sujet est infini et va au-delà de la simple croyance superficielle selon laquelle nul autre qu'Allah, l'Exalté, n'est digne d'adoration. Lorsque cette conviction est fermement ancrée dans le cœur d'une personne, elle placera son espoir en Allah, le Très-Haut, sachant qu'Il est le seul à pouvoir l'aider. Elle se soumettra à Allah, le Très-Haut, et lui obéira dans tous les aspects de sa vie. En réalité, on obéit à quelqu'un pour

se protéger du mal ou pour obtenir un avantage. Seul Allah, le Très-Haut, peut fournir cela, faisant de Lui le seul digne d'obéissance et d'adoration. Si quelqu'un choisit d'obéir à quelqu'un plutôt qu'à Allah, le Très-Haut, cela suggère qu'il croit que cet autre peut lui apporter un avantage ou le protéger du mal. Cela dénote une faiblesse dans sa foi. La source de tous les événements est Allah, le Très-Haut, il faut donc exclusivement Lui obéir. Chapitre 10 Yunus, verset 107 :

« Et si Allah vous touche d'un malheur, nul autre que Lui ne peut l'écarter ; et s'Il veut pour vous un bien, nul ne peut repousser Sa grâce... »

Et chapitre 12 Yusuf, verset 21 :

« ...Et Allah est prépondérant dans Ses affaires, mais la plupart des gens ne savent pas. »

Ayant compris cette vérité, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) demeura ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui lui étaient accordés, conformément aux enseignements divins. Ainsi, Allah, le Très-Haut, lui donna les outils pour rester bien guidé en toute situation. Chapitre 12, Joseph, verset 22 :

« Et lorsque Joseph fut devenu majeur, Nous lui donnâmes le jugement et la science... »

Le jugement inclut la capacité de prendre les bonnes décisions face à chaque situation, qu'elle soit matérielle ou religieuse, afin de maintenir son obéissance à Allah, le Très-Haut, et ainsi d'obtenir la paix de l'esprit, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement toute chose et toute personne dans sa vie. Le mot utilisé pour jugement peut également signifier sagesse. La sagesse garantit que l'on utilise correctement ses connaissances, qu'elles soient religieuses ou matérielles, afin qu'elles profitent à soi-même et aux autres, dans les deux mondes. Par exemple, celui qui possède la sagesse veillera à utiliser ses connaissances scientifiques pour produire des biens utiles à la société, comme des médicaments. En revanche, celui qui en manque fera un mauvais usage, produisant ainsi des biens nuisibles, comme des armes. La connaissance mentionnée au verset 22 fait référence à la fois aux connaissances religieuses et matérielles utiles, nécessaires pour obtenir sa subsistance légale et pour aider autrui dans les affaires matérielles et religieuses, comme l'interprétation de tous les discours et événements accordés au Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut). La source de ces bénédictions réside dans la fermeté de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 12 Yusuf, verset 22 :

« ...Et c'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants. »

Comme l'indique un hadith du Sahih Muslim, numéro 411, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) a reçu la moitié de la beauté du monde. De ce fait, l'épouse du ministre a voulu abuser de lui en le séduisant et en le poussant à avoir une liaison. Chapitre 12, Joseph, verset 23 :

*« Et celle chez qui il était, chercha à le séduire. Elle ferma les portes et dit :
« Viens. » Il dit : « Je cherche refuge auprès d'Allah... »*

Comme le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) craignait Allah, l'Exalté, il repoussa catégoriquement ses avances, cherchant refuge auprès d'Allah, l'Exalté. En règle générale, les serviteurs sincères d'Allah, l'Exalté, évitent toute relation illicite. Le fait que l'adultère soit assimilé au polythéisme et au meurtre d'une personne innocente dans le verset suivant souligne sa gravité. Chapitre 25, Al Furqan, verset 68 :

« ...et ne commettez pas de relations sexuelles illicites. Quiconque le fait sera puni. »

Les musulmans doivent prendre des mesures pour éviter d'être entraînés dans des relations illicites. Avant tout, ils doivent s'entraîner à baisser le regard. Cela ne signifie pas qu'il faille constamment regarder ses chaussures, mais plutôt s'abstenir de tout regard superflu, notamment en public. Ils doivent éviter de regarder les autres et respecter le sexe opposé. Tout comme un musulman n'apprécierait pas qu'on fixe sa sœur ou sa fille

du regard, il doit faire preuve de la même courtoisie et s'abstenir de fixer les sœurs et les filles des autres. Chapitre 24 An Nur, verset 30 :

« Dis aux croyants de réduire leur vue et de protéger leurs parties intimes. Cela est plus pur pour eux... »

Les musulmans doivent s'efforcer d'éviter de passer du temps seuls avec des personnes du sexe opposé, sauf si leur lien de parenté interdit le mariage. Ce conseil provient du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), comme le rapporte un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1862.

Il est important pour les musulmans de s'habiller et d'agir avec modestie. Une tenue vestimentaire modeste permet d'éviter les regards indiscrets des étrangers, tandis qu'un comportement modeste décourage les interactions inutiles avec le sexe opposé, susceptibles de conduire à des relations illicites.

Reconnaître les bienfaits de l'éloignement des relations illicites est un autre moyen de se protéger. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a promis le Paradis à ceux qui surveillent leur parole et préservent leur chasteté, comme le rapporte un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 2408. De plus, dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6806, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a mentionné que ceux

qui s'abstiennent de la fornication par crainte d'Allah, le Très-Haut, seront à l'abri de la chaleur intense et des épreuves de ce jour-là, le Jour du Jugement.

La crainte d'être puni pour des relations illicites peut également aider les musulmans à éviter de tels actes. Par exemple, une personne perd temporairement la foi lorsqu'elle commet une fornication, comme l'indique le hadith tiré du Sunan Abu Dawud, numéro 4690. Celui qui perd ainsi la foi doit craindre qu'elle ne revienne pas.

En fin de compte, les musulmans n'exigent pas de relations illicites, car l'islam encourage le mariage. Ceux qui ne peuvent se marier devraient jeûner fréquemment, car cette pratique aide à contrôler leurs désirs. Ce conseil est tiré d'un hadith du Sahih Muslim, numéro 3398.

De plus, comprendre certaines des raisons pour lesquelles l'islam interdit les relations illicites et promeut le mariage peut aider les individus à les éviter, à l'instar du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Lorsqu'un couple manque de véritable dévouement l'un envers l'autre, contrairement à un couple marié, toute difficulté réelle qu'il rencontre entraîne une tension émotionnelle accrue, car il peine à se soutenir mutuellement efficacement. Avoir plusieurs relations au cours d'une vie nuit indéniablement au bien-être mental. Il n'est pas surprenant que les personnes qui se séparent consultent fréquemment. Elles souffrent souvent davantage de problèmes de santé mentale, comme la dépression, que celles qui évitent ces relations. De plus, les personnes connues pour avoir eu plusieurs partenaires ont moins de chances de trouver un conjoint qui puisse respecter leurs droits. En effet, une personne

ayant eu plusieurs partenaires a tendance à développer un caractère lâche et indésirable, ce qui est peu attrayant pour ceux qui recherchent un engagement sérieux comme le mariage. Cette situation ne fait qu'accroître le stress émotionnel des personnes ayant eu plusieurs partenaires par le passé. Dans les relations sans lendemain, les partenaires ne partagent souvent pas le même état d'esprit. Cela signifie qu'un partenaire prend généralement la relation plus au sérieux et souhaite se poser, tandis que l'autre ne partage pas la même vision de l'avenir. Lorsque cette différence d'attitude devient apparente, elle entraîne souvent un traumatisme émotionnel durable pour le partenaire le plus investi. À l'inverse, un couple marié partage dès le départ son engagement à long terme. Un couple marié se consacre l'un à l'autre en toutes circonstances, qu'il soit prévu ou non, comme avoir des enfants. Cet état d'esprit est rare chez les couples classiques. Être dans une relation illégitime peut donner à tort qu'on comprend parfaitement son partenaire, ce qui peut conduire à des plaintes concernant les changements de son conjoint après le mariage. En réalité, les individus restent souvent les mêmes ; ce qui change, ce sont les responsabilités et les pressions liées au mariage. Cette situation entraîne fréquemment des problèmes conjugaux pour les couples qui étaient ensemble avant le mariage. Même la cohabitation avant le mariage n'empêche pas ce problème de se poser. De plus, il est bien connu que les difficultés conjugales peuvent avoir des répercussions importantes sur tous les autres aspects de la vie. Par exemple, de nombreux jeunes abandonnent leurs études et leur emploi parce qu'ils ont du mal à voir leur ex-partenaire au quotidien. Étant donné que le mariage représente un lien et un engagement profonds entre deux personnes, elles sont moins enclines à se séparer pour des questions insignifiantes qui provoquent généralement des ruptures dans les couples ordinaires.

De plus, il ne faut pas se laisser tromper par les aspects superficiels d'une relation illicite, pensant qu'elle ne présente aucun danger pour soi-même ou pour la société. En raison d'une compréhension limitée, d'un manque de

vision et d'un contrôle émotionnel, certaines personnes peuvent croire à tort qu'une relation extraconjugale est inoffensive, négligeant ainsi la toxicité sous-jacente qui peut avoir des conséquences néfastes pour elles et pour les autres. Un musulman engagé dans une relation illicite peut se retrouver de plus en plus incité à commettre d'autres actes et à commettre des péchés avec son partenaire au fil du temps. Étant donné que les émotions et les sentiments sont difficiles à gérer et que des péchés comme la fornication sont devenus monnaie courante dans de nombreuses sociétés, un couple non lié par le mariage peut facilement succomber à ces transgressions. Cela peut entraîner de nombreux problèmes supplémentaires, tant pour lui-même que pour la société, notamment des grossesses non désirées et la banalisation d'autres péchés majeurs de l'islam. De plus, même en s'abstenant de commettre d'autres péchés majeurs dans sa relation illicite, comme la fornication, ses émotions peuvent obscurcir son jugement, le poussant à épouser son partenaire sans reconnaître son inaptitude en tant que conjoint, malgré les apparences initiales. Comme mentionné précédemment, cela se produit parce que les pressions et les obligations du mariage, comme le respect des droits du conjoint et des enfants, altèrent la dynamique de la relation, entraînant souvent des difficultés conjugales. C'est pourquoi les couples mariés qui étaient ensemble avant le mariage affirment souvent que leur partenaire a changé de comportement après le mariage. De plus, quel que soit le temps passé avec leur partenaire, ils ne comprendront jamais vraiment leur personnalité aussi profondément que les couples mariés se comprennent mutuellement. Les défauts cachés de chaque partenaire apparaîtront après le mariage, entraînant de nouveaux problèmes conjugaux.

Une vérité souvent ignorée par les personnes engagées dans une relation illégitime est qu'être un bon partenaire ne garantit pas d'être un bon époux ou un bon parent. En effet, les qualités requises pour être un bon époux et un bon parent sont différentes de celles requises pour être un bon partenaire. En raison de leurs sentiments pour leur partenaire, les individus sous-

estiment souvent l'importance du choix d'une personne pieuse, car ils sont les seuls à respecter les droits de leur conjoint et de leurs enfants et à s'abstenir de leur faire du mal, même dans les moments de colère. À l'inverse, une personne manquant de piété ne respectera pas les droits de son conjoint ou de ses enfants et risque de leur faire du tort, surtout lorsqu'ils sont contrariés. Ceux qui ont un partenaire peuvent négliger cet aspect crucial et épouser leur partenaire uniquement sur la base de leurs sentiments, même si celui-ci manque de piété. Des émotions comme l'amour peuvent rendre aveugle et sourd aux traits négatifs de l'être aimé. Cet avertissement est repris dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 5130.

De plus, les personnes qui adoptent une attitude immorale et fréquentent plusieurs partenaires attireront systématiquement d'autres individus immoraux dans leur vie. Ces individus chercheront principalement à les exploiter, se concentrant uniquement sur la satisfaction de leurs désirs, ce qui conduit à un manque de respect et de respect des droits de leur partenaire, même dans le mariage. Lorsqu'un partenaire se sent contrarié par son comportement antérieur, il peut recourir à la violence verbale, le comparant à une prostituée. Même si des excuses sont présentées ultérieurement, ces attaques verbales laissent des blessures émotionnelles durables qui peuvent être plus néfastes pour le bien-être mental que la violence physique. Ceux qui accueillent des personnes immorales dans leur vie, en raison de leurs propres mœurs légères, courent également un risque accru de subir des violences physiques de la part de leur partenaire ou conjoint. Une fois que la personne immorale perd les qualités qui l'attiraient initialement, comme la beauté, son partenaire ou conjoint immoral cherchera probablement quelqu'un d'autre. C'est un facteur important contribuant à la prévalence des relations extraconjugales chez les personnes immorales. Ils considéreront leur partenaire ou conjoint comme un véhicule utilisé temporairement, puis remplacé. La douleur émotionnelle infligée par ce comportement est difficile à comprendre. De plus, si le couple a des enfants, ceux-ci, en colère contre leurs parents, peuvent proférer des insultes

verbales, notamment envers la mère, et la comparer à une prostituée en raison de leurs actes immoraux antérieurs. Les dommages émotionnels causés par les abus de son propre enfant sont difficiles à guérir. À l'inverse, une personne modeste attirera dans sa vie des personnes honnêtes et modestes. Ces personnes respecteront leurs droits et toute attaque verbale sera ignorée, car toutes les parties comprendront que les insultes sont infondées. Si ce couple a des enfants, ceux-ci seront plus enclins à respecter leurs deux parents en raison de leur comportement modeste et honorable.

De plus, les enfants nés involontairement d'une relation illégale peuvent accentuer la tension qui règne entre eux, conduisant souvent à une rupture, car ils ne souhaitent pas assumer la responsabilité de l'éducation. Il en résulte un environnement familial fracturé pour l'enfant, privé du soutien et de l'encadrement de ses deux parents, ce qui peut engendrer des difficultés pour tous les acteurs concernés. Il est bien connu que la plupart des jeunes impliqués dans des activités criminelles, des gangs, des victimes de prédateurs sexuels ou de violences conjugales sont issus de familles brisées. Élever correctement un enfant lorsqu'on en souhaite un est extrêmement difficile ; on peut donc imaginer le fardeau émotionnel que représente l'éducation d'un enfant lorsque le parent ne le souhaitait pas initialement. Cela nuit à son éducation et conduit souvent aux problèmes mentionnés précédemment. Ce stress peut amener le parent seul à confier l'enfant à une famille d'accueil ou à l'adoption, ce qui a généralement des conséquences néfastes et durables sur l'enfant, comme indiqué précédemment. Cela accroît encore le risque de mal-être de l'enfant.

Tous ces aspects négatifs des relations illicites sont indétectables pour une personne émotive ou mal informée, même si ces relations semblent inoffensives. S'engager dans des relations illicites est comparable à manger

un plat apparemment appétissant, mais en réalité empoisonné. Puisque ce poison est dissimulé, il faut s'en remettre à une personne bien informée et se fier à ses conseils pour éviter de consommer ce plat apparemment délicieux, même s'il va à l'encontre de ses désirs. Allah, le Très-Haut, connaît toute chose, notamment les dangers cachés de certaines actions et relations ; ses conseils doivent donc être suivis et appliqués, même s'ils entrent en conflit avec ses désirs personnels. C'est comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est pour son bien, même s'ils impliquent des médicaments désagréables et un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui adhère et suit les enseignements de l'islam. Car Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique équilibré. La compréhension que possède la société des conditions mentales et physiques humaines ne suffira jamais à atteindre cet objectif, malgré des recherches approfondies. En effet, elle ne peut répondre à tous les défis que l'on peut rencontrer dans la vie, ni prévenir toutes les formes de stress mental et physique, en raison de ses connaissances, de son expérience et de sa prévoyance limitées. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance, qu'Il a transmise à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui adhèrent aux enseignements de l'islam et utilisent judicieusement les bienfaits reçus, contrairement à ceux qui ne les respectent pas.

Allah, le Très-Haut, a abordé de nombreuses questions secondaires en se concentrant sur le problème fondamental, à savoir l'interdiction des relations illicites et la promotion du mariage. Cela encourage les couples à s'engager sincèrement l'un envers l'autre et envers leurs enfants, remplissant ainsi leurs droits et favorisant la paix au sein du foyer et de la société.

En abordant le mariage, le divorce, les veuves et les enfants dans le Saint Coran, Allah, le Très-Haut, a posé les bases d'une société prospère. Lorsque les membres d'une famille, qu'ils soient ensemble ou séparés, respectent les droits de chacun et créent un environnement stable et joyeux pour leurs enfants, cela crée un effet d'entraînement positif au sein de la communauté. À l'inverse, lorsqu'une famille est mécontente et néglige les droits de chacun, cela entraîne un effet d'entraînement négatif qui imprègne la société.

De nombreux penseurs se sont succédé pour tenter de répondre aux défis auxquels sont confrontés les individus et la société. Cependant, ces solutions se concentrant souvent sur des problèmes superficiels, leur impact est limité. Or, Allah, le Très-Haut, en s'attaquant aux problèmes fondamentaux qui affectent l'individu et la société, a clarifié toute chose afin que chacun puisse réussir dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose, comme guide et miséricorde... »

Mais seuls ceux qui utilisent correctement l'intelligence qui leur a été donnée saisiront la profonde sagesse contenue dans les versets d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 242 :

*« Ainsi Allah vous expose clairement Ses versets afin que vous raisonniez.
»*

Chapitre 12 Yusuf, verset 23 :

*« Et celle chez qui il était, chercha à le séduire. Elle ferma les portes et dit :
« Viens. » Il dit : « Je cherche refuge auprès d'Allah. Il est vraiment mon
maître... »*

En mentionnant son maître, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut), il était possible qu'il fasse référence à Allah, l'Exalté. Se rappeler qu'on est le serviteur d'Allah, l'Exalté, est une autre façon de se protéger des péchés, tels que les relations illicites. En effet, l'esclave n'a le droit de désobéir à son maître en aucune circonstance. Les biens qu'il possède, y compris son propre corps, ont été créés et accordés par nul autre qu'Allah, l'Exalté, et doivent donc être utilisés de manière à Lui plaire. Dans la partie suivante du verset, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) reconnaît ces bienfaits, se rappelant ainsi qu'à elle de ne pas abuser des bienfaits qu'Allah, l'Exalté, leur a accordés. Chapitre 12, Joseph, verset 23 :

*« ...Il dit : « Je cherche refuge auprès d'Allah. Il est vraiment mon maître, qui
a établi ma résidence... » »*

Le maître mentionné dans ce verset pourrait également faire référence au mari de la femme, le ministre d'Égypte, qui possédait le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). En le mentionnant, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) se rappelle à lui-même et à sa femme de témoigner leur gratitude au ministre d'Égypte en ne profanant pas son mariage. En effet, celui qui ne témoigne pas de gratitude envers les autres ne peut témoigner de gratitude envers Allah, le Très-Haut. Ceci est mentionné dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1954. Par conséquent, il faut toujours témoigner sa gratitude aux autres en rétribuant leurs faveurs selon les moyens, et notamment éviter de nuire à eux, à leur famille ou à leurs biens, de quelque manière que ce soit.

Finalement, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) se rappelle et avertit l'épouse du ministre que ceux qui commettent des péchés contre Allah, le Très-Haut, ou contre les gens ne réussiront jamais. Chapitre 12 Joseph, verset 23 :

« ...En effet, les malfaiteurs ne réussiront pas. »

Ceux qui se livrent à des comportements pécheurs finiront par faire un mauvais usage des bienfaits reçus. Cet état d'esprit les empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux, ce qui entraînera un désordre dans leurs relations et leurs priorités. Par conséquent, certains aspects de leur vie, notamment leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, deviendront des sources d'anxiété. S'ils persistent à défier Allah, le

Très-Haut, ils attribueront leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvaises choses, comme leur conjoint. En supprimant ces influences positives de leur vie, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui font systématiquement un mauvais usage de leurs bienfaits, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance du confort matériel. Chapitre 12 Yusuf, verset 23 :

« ...En effet, les malfaiteurs ne réussiront pas. »

De plus, ceux qui commettent des torts à autrui seront jugés le Jour du Jugement, même s'ils y échappent en ce monde. L'opresseur sera contraint de répercuter ses actes vertueux sur ses victimes et, si nécessaire, de porter le fardeau de leurs péchés jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait le conduire à la damnation en Enfer le Jour du Jugement. Cet avertissement crucial est souligné dans le hadith numéro 6579 du Sahih Muslim, chapitre 12 Yusuf, verset 23 :

« ...En effet, les malfaiteurs ne réussiront pas. »

Allah, le Très-Haut, souligne ensuite ce qui a protégé le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) d'une liaison avec l'épouse du ministre. Chapitre 12, Joseph, verset 24 :

« Et elle résolut certes de le séduire, et il se serait incliné vers elle s'il n'avait pas vu la preuve de son Seigneur... »

Les versets du Saint Coran sont universels et ses enseignements s'appliquent à tous jusqu'à la fin des temps. Par conséquent, la preuve dont il a été témoin n'est probablement pas un miracle, car cela le rendrait exclusif, empêchant ainsi les autres d'en bénéficier. La preuve qu'il a vue concerne l'excellence de la foi, mentionnée dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 99. L'excellence de la foi signifie se comporter comme si l'on pouvait voir Allah, l'Exalté, observer son être intérieur et extérieur à tout moment. Une personne consciente d'une autorité puissante qui l'observe est peu susceptible de mal se comporter par crainte. En effet, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a un jour conseillé à chacun d'agir comme s'il était constamment sous l'œil vigilant d'une personne juste et respectée. Ce conseil se trouve dans un hadith du Al Mu'jam Al Kabir de l'imam Tabarani, numéro 5539. Ceux qui adoptent cet état d'esprit commettront rarement des péchés et s'efforceront constamment d'accomplir de bonnes actions. Cette attitude favorise la crainte d'Allah, le Très-Haut, servant de protection contre les épreuves de ce monde et les feux de l'Enfer dans l'au-delà. Une telle vigilance permet non seulement de remplir ses obligations envers Allah, le Très-Haut, mais aussi ses devoirs envers autrui. La plus haute expression de cette vigilance est de traiter autrui avec une bienveillance sincère. Ceci concorde avec le hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 251, qui stipule qu'une personne ne peut être véritablement croyante tant qu'elle ne souhaite pas pour autrui ce qu'elle souhaite pour elle-même.

Comme mentionné à la fin du verset 24, ce niveau d'excellence garantit la sincérité envers Allah, le Très-Haut, dans ses intentions, ses paroles et ses actes. Chapitre 12 Yusuf, verset 24 :

« ...Et ainsi, Nous avons éloigné de lui le mal et la débauche. Il était certes de Nos serviteurs sincères. »

La sincérité dans l'intention implique d'adopter la bonne intention, en accomplissant de bonnes actions pour plaire à Allah, le Très-Haut. Quiconque agit pour toute autre raison ne sera pas récompensé par Allah, le Très-Haut. Ceci est mis en garde dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. La sincérité dans la parole implique de bien dire ou de se taire. Et la sincérité dans les actions implique de bien utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent les enseignements de l'islam. La personne sincère sera ainsi protégée des péchés et obtiendra la paix de l'esprit en deux mondes grâce à un état mental et physique équilibré et à une bonne intégration de chaque personne et de chaque chose dans sa vie.

Ceux qui ne parviennent pas à se comporter comme s'ils observaient Allah, le Très-Haut, doivent suivre le deuxième conseil du hadith cité précédemment, à savoir croire sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, les observe constamment. Bien que cet état soit inférieur à celui de celui qui agit comme s'il observait Allah, le Très-Haut, il n'en demeure pas moins un excellent moyen d'adopter la crainte d'Allah, le Très-Haut. Comme mentionné précédemment, cette attitude prévient les péchés et encourage les bonnes actions. De plus, comme le recommande le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans le livre de l'Imam

Tabarani, Al Mu'jam Al Kabir, numéro 7935, celui qui s'efforce d'adopter cette mentalité sera protégé par Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement.

Reconnaître la présence divine d'Allah, l'Exalté, non seulement aide à éviter les péchés et favorise les bonnes actions, mais atténue aussi les sentiments de solitude et de dépression. Les problèmes de santé mentale sont rares lorsqu'on est constamment entouré de quelqu'un qui l'aime et le soutient. Personne ne se soucie autant de la création qu'Allah, l'Exalté, et Il est la source ultime de secours. Ainsi, viser l'excellence a un impact positif sur la foi, les actions, le bien-être émotionnel et la communauté au sens large.

Le musulman doit s'abstenir de ressembler à ceux qui considèrent Allah, le Très-Haut, comme le témoin le moins important de leurs actions. Cela constitue un grave malaise spirituel pouvant conduire à divers péchés et à une mauvaise conduite envers Allah, le Très-Haut, et Sa création.

Ceux qui agissent à un niveau inférieur en se rappelant continuellement la vision divine atteindront finalement un niveau supérieur, vivant comme s'ils voyaient Allah, l'Exalté, surveiller constamment leurs états extérieurs et intérieurs. Ce mode de vie garantit une obéissance indéfectible à Allah, l'Exalté, en toutes circonstances.

Ces deux niveaux d'excellence de la foi s'atteignent par l'acquisition et la mise en pratique des connaissances islamiques. Plus on s'engage dans

cette pratique, plus on reconnaît la présence divine. Maintenir ce comportement mènera alors à un niveau de foi plus élevé.

De plus, celui qui désire se protéger des péchés doit suivre les traces du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) en fuyant les mauvaises personnes et les lieux de péché. Chapitre 12 Joseph, verset 25 :

« Et ils coururent tous les deux vers la porte... »

L'environnement et les fréquentations influencent considérablement le comportement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 4833, qu'il faut s'aligner sur le mode de vie de son ami. Cela implique qu'il adoptera les traits de caractère de ses compagnons. Par conséquent, les musulmans doivent s'efforcer d'éviter les lieux et les personnes qui les incitent au péché et rechercher plutôt la compagnie de ceux qui les encouragent à obéir à Allah, le Très-Haut. Cela leur permettra d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela leur garantira un état mental et physique équilibré, une bonne organisation de chaque chose et de chaque personne dans leur vie, tout en se préparant suffisamment à leur responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement leur procurera la paix de l'esprit dans les deux mondes.

De plus, celui qui commet des péchés subira les conséquences de ses actes dans les deux mondes. Chapitre 12 Yusuf, verset 25 :

« Et ils coururent tous les deux vers la porte, et elle déchira sa chemise par derrière, et ils trouvèrent son mari à la porte... »

D'une manière générale, celui qui abuse des bienfaits qui lui ont été accordés ne doit pas se laisser tromper en pensant que l'absence de punition immédiate, ou son incapacité à en reconnaître les conséquences, signifie qu'il échappera complètement à la punition. Dans cette vie, son état d'esprit l'empêchera d'atteindre un équilibre mental et physique harmonieux, le conduisant à sous-estimer la valeur de tout et de tous ceux qui l'entourent. Par conséquent, certains aspects de son existence – comme la famille, les amis, la carrière et la richesse – se transformeront en sources de stress. S'il continue à défier Allah, le Très-Haut, il attribuera son stress aux mauvaises personnes et aux mauvaises circonstances, comme son conjoint. En rompant les liens avec ces personnes positives, il ne fera qu'exacerber ses problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent sans relâche des bienfaits qui leur ont été accordés, y compris les personnes aisées et renommées, malgré leur apparente jouissance de l'opulence.

Une autre raison pour laquelle il faut éviter les péchés est qu'ils conduisent souvent à de nombreux autres péchés, comme le mensonge, la médisance et la calomnie. Chapitre 12 Yusuf, verset 25 :

« Ils coururent tous deux à la porte. Elle déchira sa chemise par derrière. Ils trouvèrent son mari à la porte. Elle dit : « Quelle est la récompense de celui qui a voulu faire du mal à sa femme, sinon la prison ou un châtiment douloureux ? »

Afin de dissimuler sa tentative de séduction envers le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut), elle recourut à la calomnie et au mensonge, s'enfonçant ainsi davantage dans le péché. Nombre des péchés commis pour dissimuler ses péchés antérieurs impliquent également de nuire à autrui. Celui qui nuit à autrui sera jugé au Jour du Jugement, même s'il échappe à la justice ici-bas. L'opresseur sera tenu de répercuter ses actes vertueux sur ses victimes et, si nécessaire, de porter le poids de leurs péchés jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait l'exposer à la damnation en Enfer le Jour du Jugement. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579, met en garde contre ce risque. Par conséquent, pour éviter de sombrer dans le péché, il faut éviter tout péché autant que possible et se repentir sincèrement chaque fois qu'on en commet un. Le repentir sincère exige d'éprouver du remords et de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée, à condition que cela n'entraîne pas de problèmes supplémentaires. Il faut s'engager sincèrement à ne pas commettre le même péché ou un péché similaire et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres. Il faut persister dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam.

Même si le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) a fait preuve de patience face à cette calomnie, cela ne signifie pas qu'il a adopté une attitude passive, ne prenant pas de mesures pour s'en absoudre. Chapitre 12 Joseph, verset 26 :

« [Joseph] dit : « C'est elle qui cherchait à me séduire. »... »

Malheureusement, de nombreux musulmans croient qu'être patient implique une attitude passive, qui consiste à ne pas prendre de mesures concrètes pour résoudre leur problème avec les moyens mis à leur disposition, et à s'en remettre intérieurement à Allah, le Très-Haut, pour leur apporter le soulagement. L'islam enseigne une approche équilibrée, où chacun utilise les moyens mis à sa disposition pour résoudre la difficulté rencontrée, tout en s'en remettant à Allah, le Très-Haut, pour son aide, car rien n'arrive sans la volonté d'Allah, le Très-Haut. Tel était le comportement du Saint Prophète Joseph, sur lui la paix et le salut. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 11 :

« ...En vérité, Allah ne change pas l'état d'un peuple jusqu'à ce qu'il change ce qui est en lui-même... »

Allah, le Très-Haut, mentionne ensuite un homme bien guidé qui, malgré ses liens familiaux avec l'épouse du ministre, s'est montré juste et équitable. Chapitre 12, Yusuf, versets 26-27 :

...Et un témoin de sa famille a témoigné : « Si sa chemise est déchirée par devant, alors elle a dit la vérité, et il est du nombre des menteurs. Mais si sa chemise est déchirée par derrière, alors elle a menti, et il est du nombre des véridiques. »

Il faut éviter d'évaluer les personnes impliquées dans une situation, mais plutôt évaluer leurs actions avant d'offrir son aide. Si la personne s'engage dans des activités louables, elle doit apporter son soutien selon ses moyens, que ce soit par des contributions financières ou une assistance matérielle. En revanche, si la personne est impliquée dans des actes répréhensibles, il faut lui conseiller de cesser ses actions et de s'abstenir de toute forme d'assistance. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Malheureusement, de nombreux musulmans ont adopté une mentalité erronée en offrant un soutien indéfectible aux autres en toute situation, par pure loyauté. Il est essentiel de comprendre que diriger sa loyauté vers des individus plutôt que vers Allah, le Très-Haut, mène inévitablement à un détournement des bienfaits qu'Il leur a accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un désarroi mental et physique, entraînant une désharmonisation des personnes et des choses dans leur vie, entravant ainsi leur capacité à se préparer adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, obstacles et difficultés dans les deux

mondes, quel que soit le confort matériel dont ils bénéficient. De plus, une loyauté inébranlable envers les individus peut empêcher de respecter les droits d'autrui, entravant ainsi l'instauration de la justice et de la paix au sein de la communauté.

Chapitre 12 Yusuf, verset 26 :

...Et un témoin de sa famille a témoigné : « Si sa chemise est déchirée par devant, alors elle a dit la vérité, et il est du nombre des menteurs. Mais si sa chemise est déchirée par derrière, alors elle a menti, et il est du nombre des véridiques. »

Si sa chemise était déchirée par-devant, cela indiquerait que l'épouse du ministre se défendait. Mais si sa chemise était déchirée par-derrrière, cela indiquerait que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) la fuyait. Chapitre 12, Joseph, verset 28 :

« Alors, quand son mari vit sa chemise déchirée par derrière, il dit : « C'est bien le projet des femmes. Ton projet est grand. » »

Cette déclaration du ministre égyptien ne concerne pas toutes les femmes, laissant entendre que toutes ont des motivations et des intentions

malveillantes. En réalité, elle fait référence à la mentalité des femmes de l'élite de son époque. L'histoire montre clairement que l'élite a souvent recours à des comportements immoraux, comme les aventures, car elle a plus facilement accès au luxe, ce qui lui permet de satisfaire ses désirs et d'échapper plus facilement aux châtements du monde, grâce à son statut d'élite. C'est à la mentalité immorale et perverse de l'élite de sa société que le ministre égyptien faisait référence, car il en faisait partie et observait son comportement au quotidien. D'une manière générale, cela met en garde contre les mauvaises fréquentations, car elles conduisent souvent à l'égarement. L'environnement et les fréquentations influencent considérablement le comportement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith tiré du Sunan Abou Dawud, numéro 4833, qu'une personne est façonnée par le mode de vie de ses amis. Cela implique que les individus ont tendance à adopter les traits de caractère de leurs compagnons. Par conséquent, les musulmans devraient s'efforcer d'éviter les environnements et les personnes qui les incitent au péché et rechercher plutôt la compagnie de ceux qui les incitent à obéir à Allah, le Très-Haut. Cette stratégie leur permettra d'utiliser les bienfaits qui leur sont accordés conformément aux enseignements de l'islam. Cela leur permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré, d'harmoniser parfaitement tout et chacun dans leur vie, tout en se préparant adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. En fin de compte, ce comportement favorisera la paix dans les deux mondes.

Chapitre 12 Yusuf, verset 28 :

« Alors, quand son mari vit sa chemise déchirée par derrière, il dit : « C'est bien le projet des femmes. Ton projet est grand. » »

De plus, gêné par les agissements de sa femme, le ministre égyptien imputa son attitude à l'ensemble de l'élite féminine de sa société, qui agissait comme elle. Ce point est abordé plus loin dans ce chapitre du Saint Coran. En général, lorsqu'on n'assume pas la responsabilité de ses actes et qu'on ne tient pas les autres responsables de leurs actes, on s'empêche, ainsi que les autres, de s'améliorer. Par conséquent, on persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. On connaît alors un déséquilibre mental et physique, on égare tout et tous dans sa vie et on ne se prépare pas adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendre stress, difficultés et luttes dans les deux mondes, indépendamment du confort matériel dont on bénéficie. De plus, leur attitude les empêchera de respecter les droits d'autrui et, par conséquent, ils favoriseront la corruption et l'injustice au sein de la société, à l'instar du ministre d'Égypte qui ordonna au Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) d'ignorer ce qui s'était passé. Chapitre 12 Joseph, verset 29 :

« Joseph, ignore ça... »

Bien que sa femme ait tenté de l'infidéliser et de profaner leur mariage, le ministre lui a seulement ordonné de demander pardon. Chapitre 12 Yusuf, verset 29 :

« ...Et, [ma femme], demande pardon pour ton péché. Tu étais certes du nombre des pécheurs. »

C'était une attitude très étrange, car on s'attendrait à ce qu'un mari soit furieux contre sa femme s'il découvrait qu'elle tentait de le trahir. On s'attendrait au moins à ce qu'il divorce, car elle ne lui est manifestement pas fidèle. Mais, comme nous l'avons vu précédemment, les comportements immoraux étant monnaie courante au sein de l'élite, le ministre a accepté ce comportement de la part de sa femme. De plus, sa réaction montre clairement qu'il se souciait davantage de sa réputation d'homme politique que de celle de son épouse et qu'il était donc plus préoccupé par son image politique au sein de la société que par l'état de son mariage. En réalité, la grande majorité des relations, comme le mariage, forgées par l'élite, notamment les politiciens, sont uniquement fondées sur des motivations mondaines, notamment leurs aspirations politiques. Un exemple classique est celui des rois qui mariaient leurs fils à une princesse d'un autre royaume afin de consolider les relations entre les deux royaumes. Par conséquent, la grande majorité des relations de l'élite ne sont pas réelles et ne sont que des arrangements commerciaux visant à satisfaire leurs aspirations mondaines. C'est une autre raison pour laquelle les membres de l'élite ont souvent des relations extraconjugales, car ils vivent des relations factices, sans amour ni respect mutuel, comme le mariage devrait l'être. La personne qui mène une existence factice, impliquant de fausses relations, ne trouvera jamais la paix intérieure, car ses paroles et ses actes seront dictés par ses aspirations matérielles plutôt que par ses croyances. Par conséquent, elle fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits reçus pour les réaliser. Par conséquent, chaque aspect de sa vie, y compris sa famille, ses amis, sa carrière et sa fortune, deviendra une source de stress. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils imputeront injustement leur stress aux personnes et aux choses qui les entourent. En supprimant ces influences positives, ils ne feront qu'exacerber leurs problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent systématiquement des bienfaits reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance du luxe. Il est étrange que, malgré cette

réalité et ce résultat, de nombreux musulmans aspirent à rejoindre l'élite de leur société et déploient tous les efforts possibles pour y parvenir. Il faut être indulgent envers soi-même et éviter de rechercher la compagnie des riches et célèbres, car la plupart d'entre eux sont égarés et égarent les autres. Il faut plutôt s'attacher à utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam.

L'élite étant souvent encline à commettre des ragots sur les affaires d'autrui, les agissements de l'épouse du ministre ont été rendus publics, même si son mari a tenté de les en empêcher par crainte de ternir son image politique. Chapitre 12 Yusuf, verset 30 :

« Et les femmes de la ville disaient : « La femme du ministre cherche à séduire son jeune esclave ; il l'a passionnée d'amour. En vérité, nous la voyons dans une erreur manifeste. »

Comme leur intention en répandant des rumeurs sur l'épouse du ministre était de voir le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), l'épouse du ministre leur fit plaisir en les invitant à un banquet. Chapitre 12 Joseph, verset 31 :

« Lorsqu'elle apprit leur complot, elle les envoya chercher, leur prépara un festin et donna à chacun d'eux un couteau... »

Le fait qu'elle n'ait pas cherché à dissimuler ses actes honteux et immoraux témoigne de son mauvais caractère. Comme l'élite sociale échappe souvent aux sanctions pour ses actes immoraux, à l'instar de l'épouse du ministre, elle est plus encline à les rendre publics. Cette attitude ne peut que les pousser à abandonner la pudeur. Il faut éviter d'adopter une telle attitude, car elle ne mène qu'à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Il faut plutôt s'efforcer de se protéger des actes immoraux et de les rendre publics en adoptant la pudeur. Dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2458, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que la véritable pudeur envers Allah, le Très-Haut, implique de protéger sa tête et son contenu, de protéger son estomac et son contenu, et de se souvenir fréquemment de la mort. Il a conclu en déclarant que quiconque souhaite poursuivre l'au-delà doit renoncer aux luxes du monde matériel.

Ce hadith démontre que la pudeur transcende le simple vêtement. Elle englobe tous les aspects de la vie. Protéger sa tête implique de protéger sa langue, ses yeux, ses oreilles et même ses pensées des péchés et des actes futiles. Ces actes doivent être évités, car ils peuvent engendrer des regrets au Jour du Jugement et constituent souvent le premier pas vers la commission de péchés. Bien que l'on puisse cacher ses paroles et ses visions aux autres, on ne peut les cacher à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, protéger ces parties du corps témoigne de la véritable pudeur.

Protéger son estomac signifie se tenir à l'écart des richesses et des aliments illicites. De tels actes peuvent entraîner le rejet de ses bonnes actions. Ceci est souligné dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 2342. De même que

l'intention constitue le fondement caché et interne de l'islam, le fondement visible et visible de l'islam est l'acquisition et l'utilisation de ce qui est licite.

La modestie envers Allah, le Très-Haut, implique également de méditer fréquemment sur la mort. Cette réflexion est cruciale car elle incite chacun à obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, et à éviter les péchés, sachant que nul ne peut prédire quand la mort surviendra. Elle rappelle que cette vie n'est pas une demeure permanente et qu'une transition est inévitable. Garder cela à l'esprit encourage chacun à se préparer à sa destination ultime, l'au-delà. Cette préparation exige d'utiliser les bienfaits qui lui sont accordés d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. À l'inverse, ceux qui négligent le souvenir de la mort ne se prépareront pas à leur inévitable voyage vers l'au-delà, ce qui les conduira à concentrer tous leurs efforts sur la jouissance et l'enrichissement de cette vie. Par conséquent, ils persisteront à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Cela entraînera un déséquilibre mental et physique, les conduira à égarer tout et tous dans leur vie et les empêchera de se préparer à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela les conduira au stress, aux difficultés et aux luttes dans les deux mondes, indépendamment du confort matériel dont ils peuvent bénéficier.

En fin de compte, faire preuve de modestie envers Allah, le Très-Haut, signifie privilégier l'au-delà aux excès de ce monde matériel. Il est crucial de comprendre que cela implique d'utiliser le monde matériel pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, sans gaspillage, excès ni extravagance, car ceux-ci sont détestés par Allah, le Très-Haut. Chapitre 7 Al-Araf, verset 31 :

« ...mangez et buvez, mais sans excès. Car il n'aime pas ceux qui commettent des excès. »

Se concentrer sur l'au-delà signifie utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés correctement, conformément aux enseignements de l'islam, plutôt que de céder à nos désirs personnels. Ceux qui agissent ainsi connaîtront la paix et la réussite, ici-bas comme dans l'au-delà, en parvenant à un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans leur vie. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais comme l'épouse du ministre manquait de pudeur, elle exhiba même la beauté du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) à ses riches amis. Chapitre 12 Joseph, verset 31 :

« Lorsqu'elle apprit leur complot, elle les fit venir et leur prépara un festin. Elle donna à chacun un couteau et dit à Joseph : « Sors devant eux. » Lorsqu'ils le virent, ils le serrèrent d'admiration et se coupèrent les mains en disant : « Allah est parfait ! Ce n'est pas un homme, ce n'est qu'un ange. »

Elles auraient pu se couper les mains en utilisant les couteaux, au moment où elles contemplaient la beauté du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Mais ce verset pourrait aussi signifier que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) était un serviteur de la maison, il servait le propriétaire et ses invités. Lorsqu'elles se coupaient les mains, elles bénéficiaient d'une attention particulière du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), qui prenait des mesures pour les aider, car c'était son devoir. En réponse à cela, toutes les femmes se coupaient les mains pour solliciter son attention. En général, une personne aux mœurs corrompues est prête à tout pour attirer l'attention des autres, même si cela implique de se faire du mal. C'est souvent le cas chez les célébrités, qui se donnent beaucoup de mal pour attirer l'attention du public, même si elles se font du mal physiquement et psychologiquement. Afin de se protéger de cette automutilation, il faut adopter une attitude juste : rechercher uniquement la satisfaction d'Allah, l'Exalté, et non le plaisir ou l'attention des autres. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Allah, le Très-Haut, étant facilement satisfait, ils obtiendront facilement Sa satisfaction et, grâce à leur comportement, ils trouveront la paix de l'esprit en parvenant à un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans leur vie. En revanche, celui qui s'efforce de rechercher l'attention et le plaisir des autres n'y parviendra jamais, car plaire constamment est impossible. Et son comportement l'amènera inévitablement à mal utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, chaque aspect de sa vie – famille, amis, carrière et richesse – deviendra une source de stress. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils risquent d'imputer à tort leur stress aux autres. En s'éloignant de ces influences positives, ils risquent d'aggraver leurs problèmes de santé mentale, ce qui pourrait conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des idées suicidaires. Ce résultat est particulièrement visible chez ceux qui persistent à abuser des bénédictions qui leur ont été accordées, comme les riches et les célèbres qui, bien qu'ils jouissent du luxe du monde, sont en proie à des problèmes de santé mentale.

Le manque de pudeur de l'épouse du ministre est encore plus flagrant lorsqu'elle annonce sans vergogne sa mauvaise action et ses intentions futures à ses amis impudiques. Chapitre 12 Yusuf, verset 32 :

Elle dit : « C'est celui-là que tu m'as reproché. J'ai certes cherché à le séduire, mais il a fermement refusé. S'il ne fait pas ce que je lui ordonne, il sera certainement emprisonné et sera du nombre des humiliés. »

Un autre trait pervers de l'élite sociale est sa façon de considérer les autres comme des objets qu'elle peut exploiter à sa guise. Ce phénomène est bien connu de nos jours : des personnalités influentes, comme les dirigeants d'Hollywood, traitent leurs employés comme des objets, les incitant à renoncer à leur décence et à leur modestie au nom de leur carrière. Dans de telles situations, il est essentiel de suivre les traces du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), de rester ferme dans sa conduite et de ne pas vendre son âme pour la richesse ou une carrière. En fait, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) était plus disposé à aller en prison qu'à accéder à la demande malveillante de la femme du ministre et de ses amis riches et éhontés. Chapitre 12, Joseph, verset 33 :

« Il dit : « Mon Seigneur, la prison me plaît mieux que celle à laquelle ils m'invitent... » »

Si l'on ne suit pas ses traces et abandonne son estime de soi et sa dignité, vendant ainsi son âme à l'élite de la société au nom de la richesse et d'une carrière, on mène inévitablement une vie misérable, même en obtenant richesse et gloire. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui se comportent ainsi et comment ils souffrent de problèmes de santé mentale résultant de leur mauvaise décision de céder aux désirs maléfiques de l'élite qu'ils servent. Ce résultat est inévitable, car leur comportement ne fera que les amener à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état mental et physique déséquilibré, égarant tout et tous dans leur vie, et mal préparés à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. De plus, ceux qui se comportent ainsi et cèdent aux désirs maléfiques de l'élite qu'ils servent ne font qu'encourager ces derniers à continuer de se comporter de la même manière avec leurs autres employés. En conséquence, génération après génération, des personnes sont maltraitées par cette élite sociale, simplement parce qu'une personne n'a pas eu le courage de faire ce qui était juste et de rejeter les propositions indécentes et éhontées de ses employeurs, ce qui les décourage d'adopter ce comportement envers leurs futurs employés. Et lorsque les biens matériels obtenus en vendant leur âme ne leur ont pas apporté la paix d'esprit souhaitée et les ont plutôt conduits à des problèmes de santé mentale, ils se plaignent des abus qu'ils ont subis volontairement, même sans y être contraints par des menaces de violence physique.

Pour éviter ce résultat, il est essentiel de comprendre un principe islamique important. Rien de ce monde, comme la richesse et une carrière, ne vaut l'estime de soi et la dignité. En comprenant cette vérité, on recherchera la réussite par des moyens licites, sans être abusé par l'élite. En réalité, il est préférable de rechercher la paix de l'esprit, plutôt que les biens matériels,

comme la richesse et une carrière, car cela garantira un comportement juste en toute situation, le protégeant ainsi des abus d'autrui, notamment de son employeur. Atteindre la paix de l'esprit ne réside que dans l'utilisation judicieuse des bienfaits accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Ainsi, on se protégera de l'angoisse mentale résultant de l'abandon de l'estime de soi et de la dignité, et on atteindra la paix de l'esprit dans les deux mondes en trouvant un équilibre mental et physique et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie.

Allah, le Très-Haut, indique ensuite un aspect important de la protection contre l'influence néfaste d'autrui. Chapitre 12 Yusuf, verset 33 :

Il dit : « Seigneur, la prison me plaît mieux que ce à quoi ils m'invitent. Et si Tu ne m'écarteras pas de leur complot, je pourrais m'incliner vers eux et être du nombre des ignorants. »

Il faut éviter de fréquenter des personnes égarées, car cela ne fera que les inciter à adopter leurs mauvais traits de caractère. On est toujours influencé par ses compagnons, que cette influence soit positive ou négative, manifeste ou subtile. Ce concept est mis en évidence dans un hadith tiré de Sunan Abu Dawud, numéro 4833. Ainsi, ceux qui s'entourent de personnes vertueuses et véridiques en cette vie seront inspirés et encouragés à obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut. À l'inverse, ceux qui fréquentent les personnes égarées commenceront à adopter leurs traits de caractère et leurs comportements. Par conséquent, ils désobéiront à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Cela entraînera un déséquilibre mental et physique, les amenant à égarer tout et

tous dans leur vie, tout en se préparant mal à rendre des comptes au Jour du Jugement. Au final, cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, quel que soit leur confort matériel. Chapitre 12 Yusuf, verset 33 :

« ...Et si Tu ne m'écarteras pas de leur plan, je pourrais m'incliner vers eux et [ainsi] être du nombre des ignorants. »

De plus, pour se protéger des influences négatives des autres, il est essentiel de rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'acquérir la certitude de la foi. Une foi solide est essentielle pour rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans la prospérité ou dans l'adversité. Cette foi profonde se cultive par la compréhension et l'application des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent qu'une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, apporte la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les principes de l'islam auront une foi faible, ce qui les rendra plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Ce manque de compréhension peut occulter la réalité : céder à ses désirs au profit de l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, est la voie vers la paix véritable dans les deux mondes. Chapitre 12 Yusuf, verset 33 :

« ...Je pourrais m'incliner vers eux et [ainsi] être du nombre des ignorants. »

Il est donc essentiel de fortifier sa foi par la recherche et la mise en pratique de la connaissance islamique, en veillant à demeurer constamment obéissant à Allah, le Très-Haut. Cela implique de bien utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques, pour parvenir à un état mental et physique harmonieux et à une priorisation appropriée de tous les aspects de notre vie.

Grâce à sa foi inébranlable, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) demeura fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et fut ainsi protégé des plans machiavéliques de l'épouse du ministre et de ses amis riches et éhontés. Chapitre 12, Joseph, verset 34 :

« Son Seigneur lui répondit et détourna de lui leur stratagème... »

Et chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est crucial de reconnaître que ce soutien divin ne répond pas à des désirs personnels. Il reflète au contraire la connaissance et la sagesse infinies d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cette aide divine se manifeste aux moments les plus favorables pour les individus et de la manière la plus avantageuse pour eux, même si cela n'est pas immédiatement évident. Dans le cas du Saint Prophète Joseph, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, cette protection divine s'est traduite par son incarcération, étape supplémentaire de sa formation pour devenir le futur ministre des Finances d'Égypte. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Et chapitre 12 Yusuf, verset 34 :

« ... En vérité, c'est Lui l'Audient, l'Omniscient. »

Afin de protéger son image politique du scandale provoqué par son épouse, le ministre d'Égypte fit emprisonner le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Chapitre 12 Joseph, verset 34 :

« Alors, après avoir vu les signes, il leur apparut que le ministre devait certainement l'emprisonner pour un temps. »

Le ministre égyptien a tenté de se rassurer en affirmant qu'il laisserait le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) en prison jusqu'à ce que le scandale provoqué par sa femme soit oublié. Il faut éviter ce genre de comportement qui consiste à justifier injustement ses péchés par des arguments infondés. Celui qui adopte cet état d'esprit persistera à désobéir à Allah, le Très-Haut, et à faire du tort aux autres, tout en se trompant lui-même d'être une bonne personne. Par conséquent, il fera un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, il se retrouvera dans un état mental et physique déséquilibré, égarant tout et tous dans sa vie, et mal préparé à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'il bénéficie d'un certain confort matériel. De plus, en commettant du tort à autrui, il favorisera la corruption et l'injustice dans la société, tout comme le ministre l'a fait en emprisonnant injustement le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Chapitre 12 Yusuf, verset 34 :

« Alors, après avoir vu les signes, il leur apparut que le ministre devait certainement l'emprisonner pour un temps. »

De plus, un amour excessif pour le leadership et la richesse mène inévitablement à la désobéissance à Allah, le Très-Haut, et à l'injustice. En effet, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, que la quête de richesse et de statut peut être plus néfaste à la foi que la destruction

causée par deux loups affamés attaquant un troupeau de moutons. Cela est dû au fait que ceux qui recherchent la richesse matérielle et le pouvoir compromettent fréquemment leurs croyances pour atteindre ces objectifs. Dans leur quête incessante de richesses et d'influence, ils désobéiront à Allah, le Très-Haut, tout en acquérant et en conservant ces biens, surtout dans la société actuelle. Plus l'ambition pour de tels objectifs est forte, plus le risque de désobéir à Allah, le Très-Haut, et de nuire à autrui est élevé. L'histoire témoigne des actes extrêmes commis par des individus dans leur quête de pouvoir et de richesse, allant jusqu'à l'assassinat injuste d'innocents. Au contraire, un musulman doit se concentrer sur l'obtention d'un revenu légal répondant à ses besoins et à ses responsabilités. S'il accède à un poste de direction, il doit s'acquitter de ses devoirs d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, en veillant à promouvoir la paix pour lui-même et pour les autres, ici-bas et dans l'au-delà. D'autre part, l'histoire montre que l'usage abusif de la richesse et du pouvoir entraîne inévitablement stress, difficultés et défis, même si ces effets ne sont pas immédiatement perceptibles pour lui-même ou son entourage. Dans cette vie, abuser des bienfaits accordés perturbera son bien-être mental et physique, il égarera tout et tous ceux qui l'entourent, compromettant ainsi sa capacité à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et souffrances, ici-bas comme dans l'au-delà, quels que soient les gains matériels qu'il aura obtenus et dont il aura bénéficié. De plus, au Jour du Jugement, justice sera rendue. L'opresseur sera contraint de transférer ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, portera le poids de leurs péchés jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait exposer l'opresseur à la damnation en Enfer le Jour du Jugement. Cet avertissement important est souligné dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579.

Allah, le Très-Haut, mentionne ensuite un incident survenu après l'emprisonnement injustifié du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut). Chapitre 12, Joseph, verset 36 :

« Deux jeunes gens entrèrent avec lui dans la prison. L'un d'eux dit : « Je me suis vu en songe pressant du vin. » L'autre dit : « Je me suis vu en songe portant sur ma tête du pain dont les oiseaux se nourrissaient. Donne-nous-en l'interprétation ; nous te voyons de ceux qui font le bien. »

En général, ce verset suggère de ne consulter que des personnes de bonne moralité, car elles sont plus à même de fournir des conseils judicieux, tant dans les affaires matérielles que religieuses. En effet, face à des difficultés, il est conseillé de limiter ses consultations à un nombre restreint de personnes, choisies selon les enseignements du Saint Coran. Chapitre 16 An Nahl, verset 43 :

« ... Alors, interrogez les gens du message, si vous ne le savez pas. »

Ce verset rappelle aux gens de rechercher conseil auprès de personnes bien informées. Consulter quelqu'un qui manque de connaissances ne fait qu'aggraver les choses. De même qu'il serait imprudent de demander conseil à un garagiste pour sa santé, un musulman devrait se confier à ceux qui connaissent bien les questions concernées et les enseignements islamiques qui y sont associés.

De plus, il ne faut partager ses inquiétudes qu'avec ceux qui craignent Allah, le Très-Haut. De telles personnes n'encourageront jamais les autres à agir contre Ses commandements. À l'inverse, ceux qui ne Le craignent ni ne Le respectent, même s'ils possèdent le savoir et l'expérience, encourageront les autres à Lui désobéir, ce qui ne fait qu'aggraver leurs difficultés. En fin de compte, ce sont ceux qui craignent Allah, le Très-Haut, qui possèdent le véritable savoir, et c'est ce savoir qui guidera efficacement les autres dans leurs difficultés. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ...Seuls parmi Ses serviteurs craignent Allah ceux qui possèdent le savoir... »

Et chapitre 12 Yusuf, verset 36 :

« ...Informe-nous de son interprétation ; en effet, nous voyons que tu es de ceux qui font le bien. »

Le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) bénéficiait de toute leur attention et profita de cette occasion pour guider les deux interlocuteurs vers la bonne foi et la bonne conduite. Chapitre 12, Joseph, verset 37 :

« Il dit : « Vous ne recevrez pas la nourriture qui vous est donnée sans que je vous en informe l'interprétation avant qu'elle ne vous parvienne... » »

Les conseils que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) leur a donnés n'étaient pas longs, mais consistaient en quelques mots profonds et stimulants, destinés à les encourager à accepter la vérité et à agir en conséquence, afin qu'ils atteignent la paix intérieure. Il est important d'adopter cette attitude et de saisir les occasions où l'on reçoit l'attention des autres pour les encourager vers la bonne voie, avec bienveillance et subtilité. Il ne faut pas sermonner les gens, mais plutôt leur adresser quelques mots positifs. Malheureusement, de nombreux parents musulmans négligent de profiter de ces moments pour guider leurs enfants, comme lorsqu'ils les déposent et les récupèrent à l'école. Au lieu de consacrer ces quelques minutes à discuter de la journée scolaire de leur enfant et à lui prodiguer de petits conseils, comme le préconisent les enseignements islamiques, la plupart des parents sont trop occupés sur les réseaux sociaux. De petits conseils donnés au bon moment peuvent avoir un impact significatif sur la bonne orientation des autres, notamment de ses enfants, et cette attitude doit donc être adoptée par tous.

Le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) commença son conseil en évoquant les bienfaits d'Allah, le Très-Haut, sur lui, rappelant ainsi subtilement à ses auditeurs les innombrables bienfaits d'Allah, le Très-Haut, sur eux et sur les autres. Chapitre 12 Joseph, verset 37 :

« ...Je t'en communiquerai l'interprétation avant qu'elle ne te parvienne. C'est ce que mon Seigneur m'a enseigné... »

En général, une personne qui prend soin de certains aspects des besoins d'autrui, comme son logement, mérite d'être appréciée. Ainsi, puisqu'Allah, le Très-Haut, a accordé à l'humanité tous les bienfaits de l'univers, il est juste et approprié que chacun Lui exprime sa gratitude. La gratitude motivée par une intention signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement est souligné dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Une intention sincère est clairement indiquée lorsqu'une personne ne recherche ni n'attend aucune reconnaissance ou récompense d'autrui. La gratitude exprimée par la parole consiste soit à dire ce qui est bien, soit à choisir de se taire. De plus, la gratitude manifestée par les actes signifie utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique conduit à une augmentation des bénédictions et apporte finalement la paix de l'esprit, ici-bas comme dans l'au-delà, grâce à l'équilibre mental et physique, et à une bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

De plus, lorsqu'un individu possède un bien, il est jugé approprié et acceptable qu'il l'utilise comme il l'entend. Puisqu'Allah, le Très-Haut, a créé, possède et entretient toute chose dans l'univers, y compris l'humanité, Il est le seul à pouvoir décider de ce qui doit se passer dans l'univers et de ce qui ne doit pas y arriver. Ainsi, il est juste que chacun suive les commandements d'Allah, le Très-Haut, car Il est le seul propriétaire de l'univers tout entier, y compris d'eux-mêmes.

De même, lorsqu'une personne prête ses biens à une autre, il est normal que l'emprunteur les utilise selon les préférences de son propriétaire. Allah, Exalté soit-Il, a accordé chaque bienfait à une personne sous forme de prêt temporaire. Ces biens ne sont pas des dons. À l'instar des prêts terrestres, ce prêt doit être remboursé. Le seul moyen de le rembourser est d'utiliser ces biens d'une manière qui plaise à Allah, Exalté soit-Il. Inversement, les bienfaits du Paradis étant des dons, chacun sera libre d'en profiter comme il l'entend. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« ...Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, dont vous avez hérité à cause de ce que vous faisiez. » »

Il ne faut pas confondre les bénédictions terrestres temporaires, qui ne sont qu'un prêt, avec les dons éternels du Paradis.

Alors que la plupart des sociétés prétendent croire en Allah, le Très-Haut, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) explique clairement, sous une forme ou une autre, que croire en Lui implique d'accepter Son Unicité, évitant ainsi le polythéisme, et de croire en leur responsabilité dans l'au-delà. Chapitre 12 Joseph, verset 37 :

« ...En vérité, j'ai abandonné la religion d'un peuple qui ne croit pas en Allah, et ils seront, dans l'au-delà, mécréants. »

Il est crucial de comprendre que la croyance est une question pratique, qui va au-delà de la simple foi spirituelle. L'obéissance à Allah, l'Exalté, exige d'accomplir de bonnes actions pour Lui plaire. Ceux qui agissent pour d'autres raisons ne seront pas récompensés par Allah, l'Exalté. Cet avertissement est souligné dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. De plus, l'obéissance à Allah, l'Exalté, implique l'obéissance à divers éléments du Saint Coran. Le premier élément est de le réciter fidèlement et régulièrement. Le deuxième est d'en saisir les enseignements auprès d'une source et d'un enseignant fiables. Le dernier élément est d'appliquer les enseignements du Saint Coran dans le but de plaire à Allah, l'Exalté, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Un musulman pieux privilégie l'application de ses enseignements plutôt que la poursuite de désirs contraires au Saint Coran. Former son caractère en accord avec le Saint Coran représente une véritable obéissance au livre d'Allah, l'Exalté. Cette pratique est conforme à

la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), comme l'affirme un hadith figurant dans le Sunan Abu Dawud, numéro 1342. Un aspect fondamental de la sincérité envers le Saint Coran est de s'y intéresser avec la véritable intention de comprendre et d'agir en accord avec tout son contenu, que ses désirs soient ou non en contradiction avec le Coran. Ceux qui choisissent sélectivement les commandements, les interdictions et les conseils à suivre ou à ignorer en fonction de leurs préférences personnelles font preuve d'insincérité envers le Saint Coran et, par conséquent, ne bénéficieront pas pleinement de ses enseignements. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

En fin de compte, il est essentiel de comprendre que si le Saint Coran constitue une solution aux défis terrestres, un musulman ne doit pas se limiter à son application. Autrement dit, il ne doit pas se contenter de le réciter pour résoudre ses problèmes matériels, le considérant comme un outil utilisé uniquement en cas de détresse, puis abandonné. L'objectif principal du Saint Coran est d'offrir un guide pour un passage sûr vers l'au-delà. Ignorer cette fonction vitale et l'utiliser uniquement pour résoudre ses problèmes terrestres est inapproprié, car cela va à l'encontre du comportement d'un musulman pieux.

Celui qui n'obéit pas correctement à Allah, le Très-Haut, fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits reçus. Par conséquent, chaque aspect de

sa vie, y compris sa famille, ses amis, sa carrière et sa fortune, deviendra source d'anxiété. S'il persiste à défier Allah, le Très-Haut, il attribuera son stress aux mauvaises personnes et aux mauvaises circonstances de sa vie. En coupant les ponts avec ces influences positives, il ne fera qu'aggraver ses problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie, voire à des idées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui, comme les riches et les célébrités, abusent continuellement des bienfaits reçus, malgré leur complaisance dans les plaisirs de ce monde. Et comme leurs actions les empêchent de se préparer adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement, leur châtiment sera bien plus sévère dans l'au-delà.

Chapitre 12 Yusuf, verset 37 :

« ...En vérité, j'ai abandonné la religion d'un peuple qui ne croit pas en Allah, et ils seront, dans l'au-delà, mécréants. »

Nier la résurrection des humains au Jour du Jugement est une affirmation inhabituelle, surtout si l'on considère les nombreux cas de résurrection qui se produisent au fil des jours, des mois et de l'année. Par exemple, Allah, le Très-Haut, utilise la pluie pour raviver une terre stérile et sans vie et permet à une graine morte de revivre, fournissant ainsi la subsistance à la création. De même, Allah, le Très-Haut, a le pouvoir de redonner vie à l'humain, une graine morte enfouie dans la terre, tout comme la graine morte qui donne vie. Le changement des saisons illustre clairement la résurrection. Par exemple, en hiver, les feuilles des arbres meurent et tombent, donnant à l'arbre une apparence inerte. Cependant, à d'autres saisons, les feuilles

réapparaissent et l'arbre retrouve sa vitalité. Le processus de résurrection se déroule également en permanence dans le corps. Les cellules, comme celles de la peau, meurent et se régénèrent perpétuellement. Le cycle veille-sommeil de tous les êtres vivants est un autre exemple de résurrection. Le sommeil est apparenté à la mort, car les sens du dormeur sont déconnectés. Allah, le Très-Haut, restaure ensuite l'âme de l'homme s'il est destiné à continuer à vivre, le faisant ainsi revivre. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.

De plus, le Jour du Jugement Dernier est un événement inévitable. L'observation de l'univers révèle de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre maintient une distance parfaite et stable par rapport au Soleil. Si elle était même légèrement plus proche ou plus éloignée, elle serait inhabitable. De même, le cycle de l'eau, qui consiste en l'évaporation de l'eau de l'océan dans l'atmosphère puis en sa condensation pour créer la pluie, est méticuleusement équilibré pour garantir l'épanouissement de la vie sur Terre. Le sol a été conçu de manière à permettre aux branches délicates et aux pousses de graines de percer, fournissant ainsi des ressources à la création, tout en étant suffisamment solide pour supporter les lourdes structures qui y sont construites. De nombreux exemples témoignent non seulement de l'existence d'un Créateur, mais aussi du concept d'équilibre. Cependant, un aspect important de ce monde est manifestement déséquilibré : les actions de l'humanité. Il est fréquent de voir des individus oppressifs et tyranniques échapper aux conséquences de leur existence. À l'inverse, de nombreuses personnes subissent l'oppression et d'autres

épreuves sans recevoir la récompense qu'elles méritent pour leur endurance. De nombreux musulmans qui obéissent fidèlement à Allah, le Très-Haut, rencontrent souvent des difficultés dans ce monde et ne reçoivent qu'une récompense minimale, tandis que ceux qui désobéissent ouvertement à Allah, le Très-Haut, jouissent de luxes terrestres. Tout comme Allah, le Très-Haut, a établi l'équilibre dans toutes ses créations, les récompenses et les châtiments pour les actions doivent également être équilibrés. Cependant, ce n'est clairement pas le cas ici-bas, c'est pourquoi cela doit avoir lieu à un autre moment, notamment le Jour du Jugement.

Allah, le Très-Haut, a le pouvoir de récompenser et de punir pleinement en ce monde. Cependant, s'il ne punit pas complètement ici-bas, c'est notamment pour offrir à chacun de nombreuses occasions de se repentir sincèrement et de corriger ses actes. Il s'abstient également de récompenser pleinement les musulmans en ce monde, car ce monde n'est pas le Paradis. De plus, la foi en l'invisible, et notamment en la récompense complète qui attend les musulmans dans l'au-delà, est un élément crucial de la foi. En fait, cette croyance en l'invisible est ce qui distingue la foi. Si l'on ne pouvait croire qu'à ce qui est tangible par les cinq sens, comme recevoir une récompense complète en ce monde, cela n'aurait pas la même signification.

De plus, la crainte d'une punition complète tout en espérant une pleine récompense dans l'au-delà motive les individus à éviter les péchés et à s'engager dans des actions vertueuses.

Pour que le Jour de la Rétribution commence, ce monde matériel doit prendre fin. Cela est nécessaire, car la punition et la récompense ne peuvent

être administrées qu'une fois les actes de chacun accomplis. Ainsi, le Jour de la Rétribution ne peut survenir avant la fin de toutes les actions humaines. Cela implique que le monde matériel finira par disparaître, tôt ou tard.

Méditer sur cette discussion renforcera notre foi au Jour du Jugement, nous incitant à nous y préparer en utilisant les bénédictions reçues, conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), pour trouver la paix de l'esprit et réussir ici-bas et dans l'au-delà, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans notre vie. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

« Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »

En vérité, sans l'au-delà, les efforts des hommes seront vains : chacun quittera ce monde les mains vides, et la mort coupera tout lien avec les accomplissements terrestres accumulés, rendant vains tous leurs efforts et leurs succès. L'au-delà donne un sens et une direction à la vie ici-bas, garantissant que les efforts de chacun ne seront pas vains. Au contraire, chacun sera tenu responsable de ses actes et recevra récompenses ou châtiments en conséquence. Ainsi, la vie ici-bas n'a de valeur qu'à la lumière de la réalité du Jugement Dernier et de l'au-delà. Accepter cette vérité exige de s'y préparer activement en utilisant judicieusement les bienfaits qui lui sont accordés, comme le prescrit l'islam. Cependant, comme cela entre souvent en conflit avec les désirs terrestres, beaucoup choisiront d'ignorer ou de négliger la nécessité de se préparer à leur responsabilité, même s'ils

y croient. Par conséquent, ils ignoreront le Jour du Jugement Dernier et leur responsabilité dans l'au-delà. En conséquence, ils persisteront à faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils connaîtront un déséquilibre mental et physique, ils égarent tout et tous dans leur vie et ne se prépareront pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils bénéficient du confort matériel. Chapitre 12 Yusuf, verset 37 :

« ...En vérité, j'ai abandonné la religion d'un peuple qui ne croit pas en Allah, et ils seront, dans l'au-delà, mécréants. »

De même que les hommes, de génération en génération, ont suivi aveuglément leurs ancêtres par loyauté, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) indique également que son adhésion à ses ancêtres ne reposait pas sur une imitation aveugle, mais que sa croyance en Allah, l'Exalté, et en l'au-delà reposait sur des preuves, dont certaines ont été évoquées précédemment. Chapitre 12 Joseph, verset 38 :

« Et j'ai suivi la religion de mes pères, Abraham, Isaac et Jacob. Et il ne nous appartenait pas d'associer quoi que ce soit à Allah... »

En général, il est important d'éviter de suivre aveuglément les autres, car le comportement de la majorité dans la société conduit souvent à la

désobéissance à Allah, le Très-Haut. Voyant que la plupart des gens ignorent les enseignements de l'islam, ils peuvent présumer que les actions de la majorité sont correctes et, par conséquent, les suivre sans réfléchir. Cependant, l'opinion majoritaire n'est pas toujours exacte. L'histoire a démontré que l'opinion ou la croyance dominante peut être démentie par de nouvelles preuves et de nouvelles connaissances, comme la croyance autrefois répandue selon laquelle la Terre était plate. Il est crucial d'éviter de se comporter comme des moutons en se conformant irréflechiment à l'opinion majoritaire, car cela conduit souvent à de mauvaises décisions, tant dans les affaires matérielles que religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun devrait utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont donnés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves, ce qui lui permettra de faire des choix éclairés, même si ces choix diffèrent des opinions courantes de la majorité. De fait, l'islam condamne fermement la pratique consistant à suivre aveuglément les autres en matière religieuse pour cette raison et exhorte donc les musulmans à apprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Chapitre 12 Yusuf, verset 38 :

« ...Et il ne nous appartenait pas d'associer quoi que ce soit à Allah... »

Il est essentiel de se rappeler que les fausses divinités, y compris les idoles, ne sont pas les seuls êtres qu'une personne peut adorer et obéir en dehors d'Allah, le Très-Haut. En réalité, tout ce à quoi une personne obéit en opposition à Allah, le Très-Haut – comme les réseaux sociaux, la mode, la culture et les gens – représente ce qu'elle adore véritablement. Chapitre 9 : At Tawbah, verset 31 :

« Ils ont pris leurs savants et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah... »

Les érudits et les chefs religieux parmi les gens du Livre n'étaient pas des objets d'adoration ; on leur obéissait plutôt dans leurs actes de rébellion contre Allah, le Très-Haut, et cette obéissance était considérée comme une forme d'adoration. Ce principe de l'islam a également été mentionné à propos du Diable. Chapitre 36 Yaseen, verset 60 :

« Ne vous ai-je pas recommandé, ô enfants d'Adam, de ne pas adorer Satan ? Car il est pour vous un ennemi déclaré. »

L'écrasante majorité des gens ne se sont pas livrés à l'adoration du Diable ; cependant, ils en ont été accusés en raison de leur obéissance à Dieu, en opposition à Allah, le Très-Haut. Il est donc essentiel de s'abstenir d'obéir à d'autres entités au mépris d'Allah, le Très-Haut, car cela équivaldrait à les adorer. Quiconque persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, se retrouvera inévitablement soumis à d'autres influences, telles que les individus, les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses employeurs. S'efforcer de concilier des maîtres multiples et injustes ne peut qu'engendrer du stress, car il est irréaliste de les satisfaire tous en raison de leur nature imprévisible. Tout comme un employé ayant plusieurs supérieurs hiérarchiques peine à répondre aux attentes de tous, ceux qui se détournent de la servitude d'Allah, le Très-Haut, seront accablés par de nombreux maîtres, sacrifiant finalement leur tranquillité d'esprit. Au fil du temps, ces personnes peuvent être confrontées à la tristesse, à l'isolement, à la dépression et même à des pensées suicidaires, car leurs efforts pour plaire à leurs maîtres terrestres ne leur apportent pas la satisfaction souhaitée. Cette vérité fondamentale est claire pour tous, quel que soit leur niveau d'éducation. De plus, adorer d'autres entités en leur cédant par désobéissance à Allah, l'Exalté, ne leur apportera aucun avantage dans l'au-delà, car ces entités ne les assisteront pas en cas de besoin. Pour éviter ce résultat, il faut abandonner l'obéissance à toute chose qui mène à la désobéissance à Allah, l'Exalté, et Lui obéir en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, à l'instar du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Chapitre 12, Joseph, verset 38 :

« ...Et il ne nous appartenait pas d'associer quoi que ce soit à Allah... »

Quel que soit le degré d'avancement d'une société et les connaissances qu'elle acquiert dans divers domaines, y compris les aspects mentaux et physiques de l'humanité, il lui est impossible d'élaborer un code de conduite pleinement conforme à la nature humaine et tenant compte de toutes les situations, conditions et scénarios auxquels les individus ou les sociétés peuvent être confrontés durant leur existence sur Terre. Cette tâche est intrinsèquement irréalisable, car l'humanité continue de découvrir de nouvelles informations sur des aspects spécifiques de l'existence humaine, comme le rôle des différentes zones du cerveau, et encore moins d'acquérir suffisamment de connaissances pour élaborer un code de conduite irréprochable qui favorise la paix et la justice pour les individus et la société. Seul Allah, le Très-Haut, a la capacité d'y parvenir, car Il est le Créateur de toute chose et Sa connaissance est infinie, couvrant le passé, le présent et l'avenir. Par conséquent, Il est le seul véritablement qualifié pour offrir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui contribue à la paix de l'esprit. Les archives historiques montrent clairement que, lorsque ce code de conduite divin était correctement appliqué, il a contribué à répandre la tranquillité, la justice et la paix au sein de la société. Chapitre 12 Yusuf, verset 38 :

« ...Cela fait partie des bienfaits d'Allah sur nous et sur les gens, mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants. »

Par conséquent, chacun devrait accepter et appliquer le code de conduite divin qui lui a été donné, le reconnaissant comme le plus bénéfique pour son

bien-être, même si certains aspects peuvent contredire ses souhaits personnels. Il devrait se comporter comme un patient avisé qui reconnaît et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est finalement pour son bien, malgré la prescription de traitements désagréables et d'un régime strict.

De plus, Allah, le Très-Haut, aurait pu laisser l'humanité découvrir la vérité de Son Unicité à partir des signes des cieux et de la terre, dont certains ont été évoqués précédemment, et Il aurait pu s'attendre à ce qu'elle évite les péchés majeurs que tous, quelle que soit sa foi, considèrent comme tels, comme le meurtre d'un innocent, puis juger ses actes le Jour du Jugement. Mais cette méthode n'aurait assuré à personne la paix de l'esprit, car personne ne possède les connaissances nécessaires pour élaborer un code de conduite garantissant un état mental et physique équilibré et une juste place dans la vie de tous. Et dans l'au-delà, cette méthode n'aurait permis qu'à quelques personnes de réussir le Jour du Jugement. Par Son infinie miséricorde, Allah, le Très-Haut, a choisi d'expliquer en détail la voie de la paix de l'esprit dans les deux mondes, étayée par des preuves solides, afin que Ses serviteurs puissent y parvenir. Mais comme cette voie contredit souvent les désirs matériels des gens, ceux-ci ne la suivent pas et ne la reconnaissent pas. Chapitre 12 Yusuf, verset 38 :

« ...Cela fait partie des bienfaits d'Allah sur nous et sur les gens, mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants. »

Au lieu de cela, de nombreuses personnes, y compris des musulmans, observent le code de conduite qu'Allah, l'Exalté, a accordé à l'humanité, le

code de conduite qui conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes, comme un fardeau qui leur enlève leur liberté, même si ce n'est pas vrai.

En général, ceux qui rejettent ou s'abstiennent d'agir selon leur foi en Islam le font par désirs matériels. Ils croient à tort qu'accepter et agir selon leur foi les empêchera de jouir des plaisirs terrestres, ce qui les conduit à considérer la foi comme une limitation de leurs désirs, les incitant à s'en détourner, que ce soit en action ou en esprit. Au lieu de cela, ils se concentrent sur le monde matériel, cherchant à satisfaire leurs désirs sans aucune contrainte, convaincus que la véritable paix se trouve dans cette quête. Ils méprisent souvent ceux qui embrassent et pratiquent leur foi en contrôlant leurs actions et en utilisant leurs biens matériels de manière à satisfaire Allah, le Très-Haut. Ils perçoivent ces musulmans pieux comme de humbles serviteurs privés de jouissance, tandis qu'eux, les mécréants et les égarés, se croient libres. Cependant, cette perception est loin de la réalité ; Les véritables esclaves sont ceux qui refusent d'accepter et de se soumettre à Allah, le Très-Haut. Les individus véritablement supérieurs sont ceux qui l'ont fait, se libérant ainsi des liens du monde matériel et de ses richesses, comme la célébrité, la richesse, l'autorité, la famille, les amis et la carrière. Un exemple illustre ce concept. Un parent attentionné limitera la consommation alimentaire de son enfant, ne lui permettant de se livrer qu'occasionnellement à des aliments malsains, tout en encourageant une alimentation saine. Par conséquent, l'enfant peut avoir le sentiment que son parent lui a imposé des restrictions non désirées, se considérant comme esclave de son parent et de son régime alimentaire sain. À l'inverse, un autre enfant se voit accorder la liberté de manger ce qu'il veut, quand il veut et en quantité. Cet enfant se croit totalement libre de toute limitation. Lorsque ces deux enfants interagissent, celui qui jouit d'une liberté totale a tendance à critiquer et à mépriser celui qui se laisse guider par les restrictions de son parent. Ce dernier se sentira également mal en constatant que l'autre enfant a été laissé libre d'agir. En apparence, il semble que l'enfant à qui l'on a donné la liberté ait trouvé le bonheur, tandis que l'autre est trop accablé par

les limitations pour profiter pleinement de la vie. Cependant, avec le temps, la réalité devient évidente. L'enfant sans restrictions grandit souvent avec de graves problèmes de santé tels que l'obésité, le diabète et l'hypertension artérielle. Par conséquent, il sera également confronté à des problèmes de santé mentale, perdant confiance en son apparence et en son corps. Cela entraîne une dépendance aux médicaments et de nombreuses maladies, ainsi que des difficultés mentales et sociales. Tous ces facteurs nuisent à son bonheur et à sa qualité de vie. À l'inverse, l'enfant soumis à des restrictions parentales grandit généralement en bonne santé mentale et physique. Cela se traduit par une forte confiance en son corps et ses capacités, ce qui l'aide à réussir dans la vie. Il reste libéré du fardeau des médicaments, des maladies et des problèmes mentaux ou sociaux, car il a été élevé avec un équilibre et un encadrement appropriés. Ainsi, l'enfant qui n'a subi aucune restriction finit par être asservi à divers défis, tandis que l'enfant qui en a subi une grandit libéré de ces limitations.

En conclusion, le véritable esclave est celui qui se soumet à tout sauf à Allah, le Très-Haut, y compris les réseaux sociaux, les pressions sociales, la mode et la culture. Cela engendre des problèmes mentaux, physiques et sociaux. À l'inverse, l'homme véritablement libre est celui qui s'abandonne entièrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements de l'islam, atteignant ainsi la paix intérieure et extérieure grâce à un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie.

Le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) rappela ensuite à ses deux compagnons que quiconque néglige l'obéissance à Allah, le Très-Haut, obéira inévitablement et adorera de nombreuses autres choses, telles que les gens, la mode et la culture. Chapitre 12 Joseph, verset 39 :

« Ô mes deux compagnons de prison, vaut-il mieux avoir des seigneurs séparés ou Allah, l'Unique, le Dominateur ? »

Le fait qu'Allah, le Très-Haut, ait créé et accorde continuellement d'innombrables bienfaits aux hommes est une raison suffisante pour Lui obéir sincèrement. Nul ne devrait se mettre au service d'autrui, qui n'est qu'une création comme lui. Cette situation survient lorsqu'on obéit à autrui au mépris d'Allah, le Très-Haut. De plus, il ne faut pas se laisser asservir par les créations matérielles de l'humanité, telles que les réseaux sociaux, la mode et la culture. Cela se produit lorsqu'on place ces intérêts au-dessus d'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Puisque tous les individus sont égaux, il faut se soumettre et obéir uniquement à leur Créateur : Allah, le Très-Haut. Ceux qui choisissent de servir plusieurs maîtres connaîtront une vie stressante et difficile, comme un employé qui rend des comptes à plusieurs supérieurs. En revanche, celui qui obéit uniquement à Allah, le Très-Haut, jouira d'une vie paisible et facile, car Allah, le Très-Haut, n'impose pas de fardeaux au-delà de ce qu'une personne peut supporter, et tous Ses commandements, interdictions et décrets profitent finalement à l'individu, même si cela ne lui paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

Et chapitre 39 Az Zumar, verset 29 :

Allah propose un exemple : un homme [c'est-à-dire un esclave] appartenant à des partenaires querelleurs et un autre appartenant exclusivement à un seul homme ; sont-ils égaux ? Louange à Allah ! Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.

Lorsqu'une personne se soumet entièrement à Allah, l'Exalté, et suit Ses commandements, en utilisant les bénédictions qui lui sont accordées d'une manière qui Lui plaît, comme décrit dans le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), elle embrassera le chemin de la droiture qui mène à la tranquillité et au succès dans cette vie et dans l'au-delà en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement tout et tout le monde dans sa vie.

De plus, comme Allah, l'Exalté, seul contrôle les affaires de l'univers, y compris les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui atteint la paix intérieure et qui n'y parvient pas, et aucune autre personne ni chose n'a son mot à dire, comme les réseaux sociaux, la mode ou la culture. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et chapitre 12 Yusuf, verset 39 :

« Ô mes deux compagnons de prison, vaut-il mieux avoir des seigneurs séparés ou Allah, l'Unique, le Dominateur ? »

Le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) a ensuite clairement indiqué que le code de conduite qu'il suivait reposait sur des preuves et des connaissances évidentes, tandis que tous les autres codes de conduite ne reposent sur aucune preuve ni connaissance. En réalité, ils ont été inventés par les hommes pour satisfaire leurs désirs matériels. Cette réalité est évidente lorsqu'on observe tous les codes de conduite créés par l'homme, car ils ont été conçus pour satisfaire les désirs matériels des gens. Or, l'islam encourage les gens à utiliser correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, ce qui contredit souvent leurs désirs matériels. Chapitre 12 Joseph, verset 40 :

« Vous n'adorez en dehors de Lui que des noms que vous leur avez donnés, vous et vos ancêtres, et pour lesquels Allah n'a fait descendre aucune preuve. La législation n'appartient qu'à Allah... »

Comme indiqué précédemment, Allah, le Très-Haut, est le seul détenteur de la connaissance nécessaire à l'individu pour atteindre un état mental et physique harmonieux, ainsi que pour organiser adéquatement toute chose et chacun dans sa vie. La compréhension sociétale des conditions mentales

et physiques humaines, malgré des recherches approfondies, ne suffira jamais à atteindre cet objectif, car elle ne peut répondre à tous les défis de la vie. De telles orientations ne peuvent aider les individus à éviter toutes les formes de stress mental et physique, ni à positionner avec précision toute chose et chacun dans leur vie, en raison des limites de leurs connaissances, de leur expérience, de leur prévoyance et de leurs préjugés inhérents. Seul Allah, le Très-Haut, détient cette connaissance, qu'Il a partagée avec l'humanité à travers le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 12 Yusuf, verset 40 :

« ... La législation n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion juste... »

Cette vérité devient évidente lorsqu'on compare ceux qui utilisent les bienfaits reçus conformément aux principes islamiques à ceux qui ne le font pas. Si de nombreux patients ne comprennent pas pleinement la science derrière les médicaments prescrits et se fient donc aveuglément à leurs médecins, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à réfléchir aux enseignements de l'islam afin d'en reconnaître les effets positifs sur sa vie. Il n'attend pas des gens qu'ils acceptent aveuglément les enseignements de l'islam ; il souhaite plutôt qu'ils reconnaissent leur véracité grâce à ses preuves évidentes. Cependant, cela exige que chacun aborde les enseignements de l'islam avec un esprit ouvert et impartial. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Mais comme obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits accordés, conformément aux enseignements de l'islam, contredit les désirs matériels des gens, nombre d'entre eux persisteront dans leurs codes de conduite, créés par l'homme, qui leur permettent de satisfaire leurs désirs. Chapitre 12 Yusuf, verset 40 :

« ...Il vous a commandé de n'adorer que Lui. C'est la religion juste, mais la plupart des gens l'ignorent. »

Leur état d'esprit les empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux et ils égareront tout et chacun dans leur vie. Par conséquent, certains aspects de leur existence, notamment la famille, les amis, la carrière et la richesse, deviendront des sources d'anxiété. S'ils persistent à ignorer les commandements d'Allah, le Très-Haut, ils attribueront injustement leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments, comme leurs proches. En rompant avec ces influences positives, ils aggraveront leurs problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe des individus qui abusent systématiquement des bienfaits qui leur sont accordés, comme les personnes aisées et renommées, malgré leur apparente jouissance du confort matériel.

Après avoir brièvement évoqué l'importance d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits accordés, conformément aux enseignements divins, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) interpréta les rêves des deux hommes. Chapitre 12, Joseph, verset 41 :

Mes deux compagnons de prison, l'un de vous donnera du vin à boire à son maître ; l'autre sera crucifié, et les oiseaux mangeront sa tête. La chose a été décidée sur laquelle vous vous interrogez tous deux.

Comme mentionné précédemment, lorsqu'une personne rencontre un problème, il est essentiel qu'elle utilise les ressources qui lui ont été accordées pour y remédier, comme consulter un médecin en cas de maladie. Ce n'est qu'après avoir pleinement utilisé les moyens fournis par Allah, le Très-Haut, pour remédier à la situation qu'elle peut faire preuve de patience, en espérant son aide, à l'instar du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), qui a utilisé ses ressources pour surmonter son emprisonnement injuste. Chapitre 12, Joseph, verset 42 :

« Et il dit à celui dont il était sûr qu'il serait libéré : « Parle de moi devant ton maître. »... »

Cette procédure est corroborée par le Saint Coran, car le terme employé pour implorer l'aide d'Allah, le Très-Haut, désigne le fait de solliciter Son aide après avoir déployé tous les efforts possibles pour résoudre les difficultés

rencontrées. Il ne s'agit pas de solliciter l'aide d'Allah, le Très-Haut, sans utiliser les ressources qu'Il a accordées pour surmonter les difficultés rencontrées. Chapitre 1 Al Fatihah, verset 5 :

« C'est Toi que nous adorons et c'est Toi que nous implorons notre aide. »

Allah, le Très-Haut, a créé des moyens matériels pour leur utilisation, comme le décrivent les enseignements islamiques. Par conséquent, il ne faut jamais se comporter comme une entité inerte et adopter une attitude passive qui mènerait à négliger les ressources qu'Allah, le Très-Haut, nous a accordées pour remédier à une situation difficile, tout en espérant qu'Allah, le Très-Haut, la résoudra pour nous sans effort personnel. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 11 :

« ...En vérité, Allah ne change pas l'état d'un peuple jusqu'à ce qu'il change ce qui est en lui-même... »

Et chapitre 12 Yusuf, verset 42 :

« Et il dit à celui dont il était sûr qu'il serait libéré : « Parle de moi devant ton maître. »... »

Cela témoigne également de l'humilité du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut), convaincu de l'exactitude de son interprétation du rêve, mais sans la présumer, car Allah, le Très-Haut, seul connaît la réalité des événements futurs. Quel que soit le savoir acquis, chacun doit faire preuve d'humilité en reconnaissant que son savoir est infime comparé à celui qu'Allah, le Très-Haut, a accordé à l'humanité, et en reconnaissant que son savoir lui a été transmis par nul autre qu'Allah, le Très-Haut.

Mais comme l'homme libéré n'était pas sincère envers le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), ce qui est clairement indiqué par la suite, il oublia de mentionner la fausse détention du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) à son maître, le roi d'Égypte. Chapitre 12 Joseph, verset 42 :

« ...Mais Satan lui fit oublier d'en parler à son maître, et Joseph resta en prison plusieurs années. »

Le Diable est peut-être mentionné dans ce verset car il s'efforce d'inciter les gens à ne pas faire preuve de sincérité envers autrui, ce qui conduit systématiquement à faire du tort à autrui et, par conséquent, à propager la corruption et l'injustice au sein de la société. Chapitre 17 Al Isra, verset 53 :

« ...Satan cherche certainement à semer la discorde parmi eux... »

Pour éviter ce problème, il est essentiel d'être sincère envers autrui. En effet, la sincérité est un aspect fondamental de l'islam, comme l'indique le hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 196. Ce principe implique de souhaiter constamment le bien d'autrui et de le manifester par des paroles et des actes. Il exige de motiver les autres à accomplir des actes vertueux, de les dissuader de commettre des actes répréhensibles et de faire preuve de compassion et de bienveillance en toutes circonstances. Cette idée peut être résumée succinctement par un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 170, qui avertit qu'on ne peut être un véritable croyant tant qu'on ne désire pas pour les autres ce qu'on désire pour soi-même.

L'importance de la sincérité envers autrui est soulignée par le hadith numéro 57 du Sahih Bukhari, où le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné cette obligation, parallèlement à l'accomplissement des prières obligatoires et à l'aumône obligatoire. Ce hadith souligne son importance, car il est mentionné en conjonction avec deux pratiques obligatoires essentielles.

La sincérité envers autrui se manifeste par le bonheur ressenti en voyant les autres joyeux et la tristesse ressentie en voyant les autres en détresse, à condition que ces réactions soient conformes aux principes islamiques. Une sincérité profonde implique de déployer des efforts considérables pour améliorer la vie d'autrui, même si cela implique des sacrifices personnels. Par exemple, une personne peut choisir de renoncer à certaines dépenses pour donner cet argent à ceux qui sont dans le besoin. L'intention et l'effort

d'unir continuellement les gens pour le bien reflètent une facette de la sincérité envers autrui, tandis qu'attiser la discorde entre eux est une caractéristique associée au Diable. Chapitre 17 Al Isra, verset 53 :

« ...Satan cherche certainement à semer la discorde parmi eux... »

Une approche pour favoriser l'unité entre les individus consiste à ignorer les fautes des autres et à leur donner des conseils privés concernant leurs méfaits. Celui qui se livre à cette pratique verra ses propres transgressions cachées par Allah, le Très-Haut. Ceci est corroboré par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1426. Chaque fois que possible, il est important de guider et de partager avec autrui ses connaissances sur les principes de la foi et les aspects importants du monde, enrichissant ainsi ses expériences spirituelles et matérielles. Une véritable preuve de notre sincère sollicitude pour autrui est notre disposition à les défendre en leur absence, notamment face aux critiques. Ignorer les autres et se concentrer uniquement sur soi-même n'est pas caractéristique d'un musulman. En fait, cela ressemble au comportement de la plupart des animaux. Même si l'on ne peut pas changer la société dans son ensemble, on peut néanmoins faire preuve d'une véritable sincérité en aidant ceux qui nous entourent, comme sa famille et ses amis. En fin de compte, chacun doit traiter autrui comme on souhaite être traité. Chapitre 28 Al Qasas, verset 77 :

« ...Et faites le bien comme Allah vous a fait du bien... »

La sincérité envers autrui repose sur l'assistance apportée dans le but de plaire à Allah, le Très-Haut. Il est crucial d'éviter de rechercher la reconnaissance, car cela diminue la récompense et témoigne d'un manque de sincérité envers Allah, le Très-Haut, et l'humanité.

Plusieurs années plus tard, le roi d'Égypte fut témoin d'un rêve qui l'inquiéta. Chapitre 12, Joseph, versets 43-44 :

« Et [plus tard] le roi dit : « J'ai vu [en rêve] sept vaches grasses mangées par sept vaches maigres, et sept épis verts et d'autres secs. Ô éminents, expliquez-moi ma vision, si vous devez interpréter les visions. » Ils dirent : « Ce n'est qu'un mélange de faux rêves, et nous ne sommes pas versés dans l'interprétation des rêves. »

En général, il est conseillé de ne consulter que des personnes honorables, car elles sont plus enclines à prodiguer des conseils judicieux, tant sur le plan matériel que religieux. Face à des difficultés, il est conseillé de limiter ses consultations à un nombre restreint de personnes, choisies conformément aux enseignements du Saint Coran. Chapitre 16 An Nahl, verset 43 :

« ... Alors, interrogez les gens du message, si vous ne le savez pas. »

Ce verset rappelle à chacun de demander conseil à des personnes bien informées. Consulter quelqu'un qui manque de compréhension ne fait qu'aggraver les choses. De même qu'il serait imprudent de demander conseil à un garagiste, il est préférable de se tourner vers des personnes bien informées sur les questions pertinentes et les enseignements islamiques qui s'y rapportent.

De plus, il est conseillé de confier ses préoccupations uniquement à ceux qui craignent profondément Allah, l'Exalté. De telles personnes ne conseilleront jamais aux autres de désobéir à Allah, l'Exalté. À l'inverse, ceux qui ne craignent ni ne respectent Allah, l'Exalté, même s'ils possèdent le savoir et l'expérience, encourageront les autres à désobéir à Allah, l'Exalté, ce qui ne fait qu'aggraver les difficultés. En fin de compte, ce sont ceux qui craignent Allah, l'Exalté, qui possèdent véritablement le savoir, et c'est ce savoir qui aidera efficacement les autres à surmonter leurs difficultés. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ...Seuls parmi Ses serviteurs craignent Allah ceux qui possèdent le savoir... »

Chapitre 12 Yusuf, verset 44 :

« Ils dirent : « Ce n'est qu'un mélange de faux rêves, et nous ne sommes pas versés dans l'interprétation des rêves. »

Ils n'ont reconnu la vérité qu'après leur critique peu constructive du rêve du roi. Ils auraient dû confesser la vérité immédiatement.

D'une manière générale, certains individus ont adopté une attitude similaire. Interrogés sur des sujets qu'ils ignorent, au lieu d'admettre leur ignorance, ils donnent des réponses sans fondement ou manquant de vérité substantielle. Cela peut entraîner des problèmes importants, notamment en matière d'islam. Un musulman peut être poursuivi pour avoir diffusé des informations erronées susceptibles d'être mises en pratique. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 2351, le souligne. La raison en est qu'ils ont attribué à tort des déclarations à Allah, l'Exalté, ou au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par conséquent, des croyances et des pratiques particulières se sont mêlées à l'islam, s'écartant fortement de la vérité transmise par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). De fait, de nombreuses pratiques culturelles adoptées par les musulmans, qu'ils considéraient comme faisant partie intégrante de l'islam, sont nées de cette attitude erronée.

Ces individus sont convaincus qu'admettre leur manque de connaissances les fera passer pour des idiots aux yeux des autres. Cet état d'esprit est, en soi, profondément imprudent, car les pieux prédécesseurs ont souligné l'importance de reconnaître son ignorance pour éviter d'induire les autres en erreur. En réalité, ils considéraient comme intelligents ceux qui affichaient

ce comportement, tandis qu'ils considéraient comme idiots ceux qui tentaient de répondre à toutes les questions qui leur étaient posées.

Cette attitude est fréquente chez les personnes âgées, qui ont tendance à conseiller leurs enfants sur des questions concernant le monde et la foi, au lieu de reconnaître leur manque de connaissances et de les orienter vers une personne plus compétente. En agissant ainsi, les aînés négligent leur responsabilité de bien guider leurs proches, un devoir souligné dans un hadith rapporté dans le Sunan Abu Dawud, numéro 2928.

Par conséquent, les musulmans doivent s'efforcer d'acquérir une connaissance exacte, qu'elle concerne les affaires de ce monde ou les questions religieuses, avant de prodiguer des conseils. En cas de manque de compréhension, ils doivent confesser leur ignorance, car cela ne diminuera en rien leur statut. Au contraire, Allah, le Très-Haut, et les gens apprécieront leur sincérité.

L'homme qui était le compagnon du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) en prison se souvint alors de l'exactitude de son interprétation du rêve. Il déclara alors au roi et à ses hauts fonctionnaires qu'il les informerait de l'interprétation du rêve du roi. Chapitre 12 Joseph, verset 45 :

« Mais celui qui fut libéré et qui se souvint après un certain temps dit : « Je t'en ferai connaître l'interprétation ; envoie-moi donc. » »

Comme mentionné précédemment, cet homme manquait de sincérité envers le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), car il tentait de s'attribuer le mérite de l'interprétation du rêve du roi au lieu de l'informer de son interprétation et de sa capacité à interpréter tous les discours et événements. Malheureusement, cette attitude est courante dans tous les domaines, notamment dans le monde des affaires. Par exemple, les managers s'attribuent le mérite des bonnes idées de leurs subordonnés dans l'espoir d'en tirer un avantage, par exemple une prime. Ce type d'infidélité doit être évité, car tout gain obtenu en agissant ainsi ne sera jamais une source de réconfort, car ce gain revient de droit à autrui. Afin d'éviter cette attitude insincère, il faut traiter les autres comme on souhaite être traité. C'est d'ailleurs la définition d'un véritable croyant selon le hadith du Sahih Boukhari, numéro 13.

Une attitude similaire, très répandue chez les gens, notamment chez les musulmans, consiste à ne pas soutenir les autres dans les bonnes actions, par crainte de se voir supérieurs aux yeux de la société. Cette situation a même eu des répercussions sur les érudits et les institutions d'enseignement islamique. Ils avancent souvent de piètres justifications pour ne pas aider les autres dans la piété, prétextant un manque de relation avec eux et craignant que leur propre institution ne sombre dans l'oubli tandis que ceux qu'ils aident gagnent en estime sociale. Tout comme cet homme craignait d'être ignoré et le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) craignait d'être honoré si le roi découvrait que l'interprète du rêve n'était pas lui. Cependant, cette perspective est totalement erronée, car il suffit d'examiner les annales de l'histoire pour découvrir la vérité. Tant que l'intention est de rechercher la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, aider les autres dans la piété améliore leur statut social. Allah, le Très-Haut, orientera les cœurs des gens vers eux, même si leur soutien se porte sur une autre organisation, institution ou

individu. Par exemple, lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) quitta ce monde, Omar Bin Khattab, qu'Allah l'agrée, aurait pu facilement briguer le califat et obtenir un soutien substantiel en sa faveur . Pourtant, il comprit que la meilleure décision était de nommer Abou Bakkar Siddique, qu'Allah l'agrée, premier calife de l'islam. Omar Bin Khattab, qu'Allah l'agrée, ne se souciait pas d'être ignoré par la société pour avoir soutenu un autre individu. Au contraire, il s'en tenait à la sincérité et défendait la justice. Ceci est corroboré par les hadiths rapportés dans le Sahih Bukhari numéros 3667 et 3668. L'estime et l'honneur d'Omar Bin Khattab, qu'Allah l'agrée, au sein de la société n'ont fait que croître grâce à cette décision. Cela est évident pour ceux qui connaissent l'histoire islamique.

Les musulmans doivent méditer profondément sur cette question, changer d'état d'esprit et s'efforcer d'aider les autres dans la droiture, quel que soit l'auteur de cet effort, sans hésiter à craindre que leur soutien ne les conduise à l'oubli. Ceux qui obéissent à Allah, le Très-Haut, ne seront jamais oubliés, ni ici-bas ni dans l'au-delà. En fait, leur respect et leur honneur ne feront que prospérer dans les deux mondes.

L'homme fit à nouveau preuve d'insincérité envers le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), après lui avoir rendu visite en prison. Ce dernier commença à le louer inutilement, car il souhaitait obtenir de lui l'interprétation du rêve du roi. Il ne fit même pas mention de son erreur d'avoir oublié de signaler son emprisonnement illégal à son maître, le roi. Chapitre 12 Joseph, verset 46 :

« [Il dit] : « Joseph, ô homme de vérité... » »

Louer quelqu'un dans l'espoir d'obtenir quelque chose de lui n'est pas le propre d'un musulman. Il est commandé aux musulmans de parler franchement et honnêtement en toute circonstance. Chapitre 33 Al Ahzab, verset 70 :

« Ô vous qui avez cru ! Soyez respectueux de votre devoir envers Allah et soyez directs. »

Il faut donc aller droit au but en informant l'autre de ce qu'il espère obtenir de lui tout en respectant le fait que l'autre puisse le refuser.

Le manque de sincérité de cet homme envers le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) est encore plus flagrant lorsqu'il omet de l'informer que le rêve à interpréter était celui du roi, car il souhaitait s'en attribuer le mérite. Chapitre 12 Joseph, verset 46 :

« [Il dit] : « Joseph, ô homme de vérité, explique-nous ce qu'il en est des sept vaches grasses mangées par sept vaches maigres, des sept épis verts et d'autres secs, afin que je retourne vers le peuple ; peut-être sauront-ils. » »

Mais comme le rêve du roi était très grave, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) en donna l'interprétation sans s'enquérir davantage. Cela montre qu'il ne faut jamais craindre de perdre le mérite d'une bonne action, car Allah, le Très-Haut, la reconnaît, l'enregistre et la récompense dans les deux mondes, même si les gens ne le font pas. Chapitre 12 Joseph, verset 56 :

« ...et Nous ne laissons pas perdre la récompense de ceux qui font le bien. »

Et chapitre 12 Yusuf, versets 47-49 :

« [Joseph] dit : « Vous planterez pendant sept années consécutives ; et ce que vous récolterez, vous le laisserez en épis, sauf un peu dont vous mangerez. Puis viendront sept années difficiles qui consumeront ce que vous avez épargné pour eux, sauf un peu dont vous ferez des réserves. Puis viendra une année où le peuple recevra de la pluie et où il pressera [les olives et le raisin]. »

Le Saint Prophète Joseph, que la paix soit sur lui, a non seulement interprété le rêve, mais leur a donné la solution sur la façon d'éviter les effets négatifs

révélés dans le rêve et a mentionné le soulagement qu'ils recevront après la famine, ce qui n'était pas indiqué dans le rêve.

Le roi, étant un homme instruit, savait que son serviteur n'avait pas interprété le rêve ; sinon, il l'en aurait immédiatement informé. Il faut donc éviter de faire preuve d'infidélité envers autrui en s'attribuant le mérite de leurs efforts, car cela ne ferait que leur causer du tort, même si cela ne leur est pas évident. Après s'être enquis de l'interprétation qu'il avait reçue de l'homme, le roi ordonna que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) soit libéré de prison et amené auprès de lui, car il comprenait que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) était un homme spécial. Chapitre 12, verset 50 :

« Et le roi dit : « Amenez-le-moi. »... »

Le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) aurait pu profiter de cette occasion pour être libéré de sa détention illégale, mais désireux que son innocence soit révélée au grand jour, il refusa de partir avant l'enquête du roi. Il aurait pu quitter la prison et demander au roi d'enquêter sur sa détention illégale, mais soupçonnant sa nomination à un poste de pouvoir par le roi, il devait gagner la confiance du roi et de l'opinion publique afin de pouvoir accomplir correctement son devoir de Prophète (sur lui la paix et le salut) et de membre du gouvernement. Il resta donc en prison jusqu'à l'enquête et son innocence. Chapitre 12, Joseph, verset 50 :

« ...Mais lorsque le messenger vint à lui, [Joseph] dit : « Retourne auprès de ton maître et demande-lui ce qu'il en est des femmes qui se coupent les mains. Mon Seigneur connaît bien leur stratagème. »

Le seigneur mentionné pourrait également faire référence au ministre d'Égypte, maître séculier du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). En mentionnant ce ministre, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) indiquait aux hommes du roi comment enquêter sur son cas. Après enquête, il devint évident pour le roi que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) avait été emprisonné à tort, car il était parfaitement conscient du comportement de l'élite de la société et de ses fréquents torts envers des innocents. Chapitre 12, Joseph, verset 51 :

« [Le roi dit aux femmes] : « Dans quel état étiez-vous lorsque vous avez cherché à séduire Joseph ? »... »

Comme indiqué précédemment, les relations forgées par l'élite sociale reposent uniquement sur des avantages matériels, tels que les liens politiques. Par conséquent, lorsque les inconvénients matériels l'emportent sur les avantages de ces relations, les membres de l'élite se retournent rapidement contre eux et s'abandonnent, témoignant ainsi de leur manque de sincérité, à l'instar des femmes de l'élite qui se sont retournées contre la femme du ministre. Chapitre 12 Yusuf, verset 51 :

*« ...Ils dirent : « Allah est parfait ! Nous ne connaissons aucun mal de lui. »
L'épouse du ministre dit : « Maintenant, la vérité est évidente. C'est moi qui
ai cherché à le séduire, et il est certes du nombre des véridiques. »*

Ceci met en garde contre les mauvaises fréquentations, car les mauvais compagnons abandonneront toujours leurs compagnons en cas de besoin, lorsque le préjudice matériel de leur aide l'emporte sur les bénéfices matériels de leur aide. On retrouve cette même mentalité chez les gangs criminels, qui, malgré leurs déclarations d'amour, se retournent rapidement contre eux et s'abandonnent lorsqu'ils sont arrêtés et punis par le gouvernement.

Chapitre 12 Yusuf, verset 51 :

*« ...L'épouse du ministre dit : « Maintenant, la vérité est devenue évidente.
C'est moi qui ai cherché à le séduire, et en effet, il est du nombre des
véridiques. »*

Ce verset prévient également que les conséquences des mauvaises actions et des plans des gens les affecteront toujours, même s'ils ne s'en rendent pas compte. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne touche que son propre peuple... »

En réalité, celui qui persiste dans ses mauvaises actions fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, chaque aspect de son existence – famille, amis, carrière et finances – deviendra source d'anxiété. S'il persiste à s'opposer à Allah, le Très-Haut, il attribuera à tort son stress à d'autres, notamment à ses proches. En s'éloignant de ces influences positives, il ne fera qu'aggraver ses problèmes de santé mentale, ce qui pourrait le conduire à la dépression, à la toxicomanie, voire à des pensées suicidaires. Ce phénomène est particulièrement visible chez ceux qui abusent continuellement de leurs bienfaits, comme les personnes riches et célèbres qui, malgré le luxe matériel, souffrent néanmoins de graves problèmes de santé mentale. Chapitre 12 Yusuf, verset 52 :

« C'est pour qu'il sache que je ne l'ai pas trahi en son absence et qu'Allah ne guide pas le stratagème des traîtres. »

Ce verset et le suivant ont probablement été prononcés par le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), car rien ne prouve que l'épouse du ministre ait embrassé l'islam. Ce verset peut également être interprété de différentes manières. Ayant besoin de la confiance du roi et du public pour accomplir sa mission de prophète (sur lui la paix) et de futur employé du roi, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) souhaitait que la vérité soit révélée au public, afin que le roi sache avec certitude qu'il n'avait pas trahi le ministre en entretenant une liaison avec sa femme. Chapitre 12, Joseph, verset 52 :

« C'est pour qu'il sache que je ne l'ai pas trahi en son absence et qu'Allah ne guide pas le stratagème des traîtres. »

Ce verset pourrait également signifier que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) souhaitait que la vérité soit révélée au grand jour afin que le ministre sache avec certitude qu'il ne l'avait pas trahi. Accomplir son devoir envers son maître a toujours été important. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti, dans un hadith du Sahih Boukhari (numéro 5083), que le serviteur qui accomplit son devoir envers Allah, le Très-Haut, et son maître recevra une double récompense de la part d'Allah, le Très-Haut. De plus, si un ministre nourrissait de l'hostilité envers le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut), le soupçonnait d'entretenir une liaison avec sa femme, il aurait également entravé sa mission de Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) et de futur serviteur du roi. Par ailleurs, se débarrasser des préjugés et des doutes des autres à son égard est aussi un signe de sincérité. Ces préjugés et ces doutes ne font que nuire aux relations, et il devient donc extrêmement difficile d'en respecter les droits. Dans la mesure du possible, il est conseillé de prendre des mesures pour dissiper les préjugés et les doutes que les personnes de son entourage nourrissent à son égard, sans exagérer ni créer trop de stress. Dans la plupart des cas, une simple conversation avec la personne qui a des préjugés suffit à confirmer cette sincérité, même si celle-ci persiste dans ses préjugés.

Bien que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) fût innocent, son humilité se manifesta néanmoins par son refus de s'attribuer la pureté. Chapitre 12, Joseph, verset 53 :

« Et je ne m'en acquitte pas. En vérité, l'âme est une continuelle exhortation au mal... »

La seule façon de surmonter les murmures du Diable et son propre démon intérieur est de renforcer sa foi en Allah, le Très-Haut. Chapitre 12 Yusuf, verset 53 :

« ...sauf ceux envers qui mon Seigneur a fait miséricorde... »

Une foi solide est essentielle pour rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans la prospérité ou l'adversité. Cette foi profonde se cultive par la compréhension et l'application des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent qu'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, apporte la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les principes de l'islam ont tendance à avoir une foi faible, ce qui les rend plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Cette ignorance peut obscurcir leur compréhension du fait que renoncer à ses désirs au profit de

l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, est la voie vers la paix véritable dans les deux mondes. Il est donc essentiel de fortifier sa foi par la recherche de la connaissance islamique et de sa mise en pratique, en veillant à rester obéissant à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser judicieusement les bienfaits reçus, conformément aux enseignements de l'islam, ce qui conduit à un état mental et physique harmonieux et à une priorisation judicieuse de tous les aspects de la vie. De plus, quiconque persiste dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, sera pardonné de tous ses péchés, car Allah, le Très-Haut, n'attend ni n'exige la perfection des gens. Chapitre 12 Yusuf, verset 53 :

« ...En vérité, mon Seigneur est Pardonneur et Miséricordieux. »

Après que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) eut été prouvé innocent et digne de confiance, n'ayant pas trahi le ministre, le roi ordonna sa libération et souhaita le nommer à un poste privilégié au sein de son gouvernement, car il était manifestement intelligent, honnête et digne de confiance. Chapitre 12 Joseph, verset 54 :

Le roi dit : « Amenez-le-moi, je le nommerai pour moi seul. » Et, après lui avoir parlé, il dit : « Tu es aujourd'hui établi et digne de confiance. »

Il est donc essentiel d'adopter les qualités importantes que sont l'honnêteté et la loyauté, car cela mènera à l'honneur auprès d'Allah, le Très-Haut, et

des hommes. En revanche, ceux qui sont malhonnêtes et trompeurs seront déshonorés par Allah, le Très-Haut, car tout ce qu'ils obtiennent grâce à leurs mauvaises qualités deviendra pour eux une source de stress et ceux qu'ils cherchent à satisfaire les détesteront également. Personne n'aime les personnes malhonnêtes et trompeuses, même celles qui mentent et trompent.

Sachant que personne n'était mieux placé pour gérer la famine qui allait frapper l'Égypte et les pays voisins, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) demanda à être nommé ministre des Finances afin de sauver des millions de personnes de la famine. Chapitre 12, Joseph, verset 55 :

« [Joseph] dit : « Nomme-moi sur les greniers du pays. Je serai un gardien averti. »

Cela indique que celui qui possède les qualifications requises ne doit pas hésiter à accepter des responsabilités par humilité mal placée. L'humilité ne consiste pas à fuir les postes de responsabilité, mais plutôt à reconnaître que chaque qualité et chaque bien matériel qu'il possède lui a été accordé par nul autre qu'Allah, le Très-Haut. Il doit donc en faire bon usage, conformément aux enseignements de l'islam. Si l'humilité implique de fuir les postes de responsabilité même si l'on est qualifié pour ce rôle, alors les Compagnons, qu'Allah les agrée, n'auraient jamais accepté le rôle de calife ou de gouverneur au sein de la nation islamique. Puisque chacun connaît ses qualités, il doit les utiliser correctement afin qu'elles profitent à lui-même et aux autres, dans les deux mondes, et ne pas fuir leur utilisation, car une

telle attitude ne ferait que gâcher les qualités qui lui ont été accordées par Allah, le Très-Haut.

De plus, seuls ceux qui possèdent les connaissances nécessaires et sont dignes de confiance devraient être nommés à des postes de pouvoir, car ils sont plus susceptibles de remplir correctement leur rôle. Malheureusement, dans de nombreux pays, notamment musulmans, des personnes sont nommées à des postes de pouvoir en fonction de leurs relations, même si elles ne possèdent pas les connaissances ou l'expérience requises et ne sont pas dignes de confiance. Nommer des personnes inadaptées à des postes de pouvoir est une cause majeure de la propagation de la corruption et de l'injustice au sein de la société. Chapitre 12 Yusuf, verset 55 :

« [Joseph] dit : « Nomme-moi sur les greniers du pays. Je serai un gardien averti. »

En observant superficiellement les difficultés que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) a endurées, il est difficile de discerner l'aide d'Allah, le Très-Haut, et la sagesse qui les sous-tend. Mais chaque difficulté et chaque événement de sa vie l'ont préparé à remplir son rôle de Saint Prophète (sur lui la paix) et de ministre des Finances d'Égypte. Grâce à ses difficultés, il a sauvé des millions de vies de la famine qui a frappé l'Égypte et les nations environnantes. Chapitre 12 Joseph, verset 56 :

« Et ainsi, Nous avons établi Joseph sur la terre pour qu'il y demeure où il voulait... »

Tant que l'on demeure ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, en toute situation, en faisant preuve de gratitude dans les moments faciles et de patience dans les moments difficiles, on obtiendra la miséricorde d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes, tout comme le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Chapitre 12, Joseph, verset 56 :

« ...Nous touchons de Notre miséricorde qui Nous voulons, et Nous ne laissons pas perdre la récompense de ceux qui font le bien. »

Exprimer sa gratitude dans ses intentions revient à agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. La gratitude verbale implique soit de s'exprimer positivement, soit de choisir le silence. De plus, la gratitude verbale implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique apportera des bénédictions supplémentaires, la tranquillité et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, en atteignant un état mental et physique harmonieux et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

De plus, la patience implique de s'abstenir d'exprimer des plaintes, que ce soit par des paroles ou des actes, tout en adhérant fermement aux commandements d'Allah, le Très-Haut. Elle exige la conviction qu'Il choisit toujours ce qui est le mieux pour chacun, même lorsque cela n'est pas immédiatement apparent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, ceux qui agissent avec constance et droiture en toutes circonstances bénéficieront du soutien indéfectible et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Cette assistance divine favorise la tranquillité en ce monde en parvenant à un état mental et physique harmonieux et en plaçant chaque chose et chaque personne dans leur vie de manière appropriée. Ce conseil est repris dans un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 7500. De plus, comme ce comportement permet de se préparer concrètement à sa responsabilité au Jour du Jugement, on atteindra également la paix de l'esprit et la réussite dans l'au-delà. Chapitre 12 Yusuf, verset 57 :

« Et la récompense de l'au-delà est meilleure pour ceux qui croient et craignent Allah. »

Il est important de noter que ce verset, comme beaucoup d'autres, souligne l'importance d'appuyer sa déclaration de foi verbale en Allah, le Très-Haut, par des actes d'obéissance. Celui qui ne le fait pas fera un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, il se retrouvera dans un état de déséquilibre mental et physique, perdra tout et chacun dans sa vie et ne se préparera pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà, même s'il bénéficie d'un certain confort matériel. De plus, celui qui ne traduit pas sa déclaration de foi verbale en Allah, le Très-Haut, court le grand danger de quitter ce monde sans sa foi. Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante qui a besoin d'être nourrie par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée de nourriture, comme la lumière du soleil, périt, la foi d'une personne peut s'éteindre si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. Cela représente la perte la plus importante.

Lors de la famine qui survint des années plus tard, les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) se rendirent en Égypte, seul endroit disposant de provisions suffisantes, conformément au plan du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Chapitre 12, verset 58 :

« Les frères de Joseph vinrent [chercher de la nourriture], et ils entrèrent chez lui ; et il les reconnut, mais il leur était inconnu. »

Comme ses frères enviaient le frère germain du Saint Prophète Joseph (paix sur lui), Benjamin (qu'Allah l'agrée), il craignait qu'ils ne le maltraitent, tout comme ils le maltrahaient. C'est pourquoi il désira rencontrer et protéger Benjamin (qu'Allah l'agrée). Chapitre 12 Joseph, versets 59-60 :

« Et après leur avoir fourni leurs provisions, il dit : « Amenez-moi un de vos frères, un de vos pères. Ne voyez-vous pas que je donne la pleine mesure et que je suis le meilleur des accommodateurs ? Mais si vous ne me l'amenez pas, vous n'aurez plus de mesure de ma part, et vous ne m'approcherez plus. »

D'une manière générale, cela témoigne de l'importance de respecter les droits de ses proches. Allah, le Très-Haut, encourage fréquemment le traitement bienveillant des proches dans le Saint Coran, car suivre ce seul conseil garantirait à lui seul prospérité, paix et justice dans la société. Si chacun traitait ses proches avec bienveillance, nul besoin d'aide extérieure. Chaque membre de la famille serait ainsi traité avec bienveillance, ce qui aurait un impact positif sur l'ensemble de la communauté.

Il est essentiel de soutenir ses proches dans tout ce qui est louable en islam et de les mettre en garde contre tout ce qui est mauvais. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Malheureusement, de nombreux musulmans ignorent aujourd'hui ces conseils et choisissent d'aider les autres en fonction de leurs relations personnelles, que cette aide soit bénéfique ou nuisible.

Le musulman doit suivre l'ordre recommandé dans le verset ci-dessous et ne soutenir ses proches que dans les affaires directement liées à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Chapitre 2 Al Baqarah, 83 :

« ... N'adorez qu'Allah ; faites du bien à vos père et mère, et à vos proches... »

Il faut soutenir les membres de sa famille selon ses capacités, ce qui comprend une aide émotionnelle, physique et financière. Le plus efficace est de traiter les autres comme on souhaite être traité. C'est d'ailleurs la définition même d'un véritable croyant, selon le hadith du Sahih Boukhari, numéro 13. Il est important de ne pas se focaliser sur les normes et définitions d'un bon parent telles que définies par la société, les réseaux sociaux, la mode et la culture, car elles sont souvent en contradiction avec les normes établies par l'islam. Il faut plutôt respecter les droits de ses proches conformément aux enseignements de l'islam, pour l'amour d'Allah, le Très-Haut, qu'ils soient ou non considérés comme de bons parents par

leur famille. En fin de compte, un musulman ne doit jamais couper les liens avec ses proches pour des raisons matérielles, comme l'a averti le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 5984, selon lequel ceux qui rompent les liens familiaux pour des raisons matérielles n'entreront pas au Paradis. De plus, même si un musulman peut s'éloigner d'un proche pour des raisons religieuses, il est toujours préférable de maintenir la relation en l'aidant dans les bonnes choses et en le conseillant contre les mauvaises, car cela peut inciter le proche à se repentir sincèrement de ses erreurs.

Comme le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) savait que ses frères ne refuseraient pas de recevoir une nouvelle charge de provisions, il lui imposa l'apport de Binyam (qu'Allah l'agrée) comme condition pour recevoir davantage de provisions. Chapitre 12 Joseph, verset 60 :

« Mais si tu ne me l'amènes pas, il n'y aura plus de mesure pour toi de ma part, et tu ne t'approcheras plus de moi. »

Ses frères, déterminés à recevoir davantage de sa part, exprimèrent clairement leur intention, tout en sachant qu'il serait difficile de prendre Benjamin, qu'Allah l'agrée, à leur père. Chapitre 12, Yusuf, verset 61 :

« Ils dirent : « Nous allons tenter de dissuader son père de le garder, et nous le ferons. » »

Afin de les encourager à revenir avec son frère, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) leur rendit les biens qu'ils avaient échangés contre la nourriture. Chapitre 12, Joseph, verset 62 :

« Et [Joseph] dit à ses serviteurs : « Mettez leurs marchandises dans leurs sacoches, afin qu'ils les reconnaissent quand ils seront retournés vers leurs gens, et peut-être qu'ils reviendront [à nouveau]. »

De retour chez eux, les frères tentèrent de persuader leur père de permettre à Benjamin, qu'Allah l'agrée, de retourner avec eux en Égypte afin de se procurer une nouvelle cargaison de provisions. Chapitre 12, Yusuf, versets 63-64 :

« Lorsqu'ils retournèrent vers leur père, ils dirent : « Ô notre père, on nous a refusé une mesure. Envoie donc notre frère avec nous, afin que nous recevions une mesure. Et nous serons ses gardiens. » Il dit : « Te le confierais-je, sinon comme je t'ai confié son frère auparavant ?... »

La réaction du Saint Prophète Jacob (sur lui la paix) souligne l'important principe islamique selon lequel un musulman ne se laisse pas tromper deux fois. Ce point est abordé dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6133.

Un croyant sincère ne place pas une confiance aveugle en autrui, ce qui réduit le risque d'être lésé. Cependant, s'il est trompé, il doit pardonner et passer à autre chose, car cela mène à son propre pardon. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Cependant, ils doivent également modifier leur comportement en faisant preuve de prudence lors de leurs interactions futures avec cette personne, évitant ainsi d'être à nouveau trompés. Il existe une distinction importante entre pardonner aux autres et leur accorder une confiance aveugle, surtout après qu'ils ont causé du tort à quelqu'un.

En fin de compte, le hadith cité précédemment dissipe la croyance erronée au pardon et à l'oubli. Comme indiqué précédemment, le pardon est un aspect essentiel de l'islam, mais l'oubli ne fait qu'ouvrir la voie à de nouveaux préjudices. Les humains sont incapables d'effacer leurs souvenirs, et ils ne devraient pas tenter de le faire. Il faut plutôt pardonner aux autres, s'efforcer de défendre leurs droits conformément aux enseignements de l'islam et faire preuve de prudence dans ses relations avec les autres, en particulier ceux qui les ont déjà offensés, afin de s'assurer qu'ils ne subissent pas de nouveau préjudice. Chapitre 12 Yusuf, verset 64 :

« Il dit : « Devrais-je te le confier, sinon comme je t'ai confié son frère auparavant ?... » »

De plus, celui qui adopte un mauvais comportement ne doit s'en prendre qu'à lui-même si ses motivations sont suspectées ultérieurement. Afin de regagner la confiance et le respect des autres, il doit se repentir, corriger ses torts et adopter un comportement bienveillant envers autrui.

Bien qu'il fût du devoir du Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut) de protéger et de prendre soin de son enfant, il reconnaissait néanmoins que rien ne peut protéger l'homme des épreuves qui l'attendent, celles qu'Allah, le Très-Haut, a décrétées pour lui et qui sont les meilleures pour lui, même si cela n'est pas évident pour les gens. Chapitre 12 Yusuf, verset 64 :

« ...Mais Allah est le meilleur gardien, et Il est le plus miséricordieux des miséricordieux. »

De manière générale, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné l'autorité infinie et suprême d'Allah, le Très-Haut, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2516. Ce hadith affirme qu'aucun aspect de la création ne peut aider un individu sans la volonté d'Allah, le Très-Haut. De même, la création dans son ensemble ne peut nuire à autrui si Allah, le Très-Haut, ne le permet pas. Cela souligne que seul ce qu'Allah, le Très-Haut, ordonne se produit dans l'univers. Il est

essentiel de comprendre que ce conseil n'implique pas de s'abstenir de recourir à des moyens tels que la médecine ; il suggère plutôt de les employer tels qu'ils ont été établis par Allah, le Très-Haut, tout en reconnaissant qu'Allah, le Très-Haut, est l'arbitre ultime de tous les résultats. Par exemple, de nombreux malades prennent des médicaments et guérissent. À l'inverse, certains prennent des médicaments sans constater d'amélioration. Cela démontre qu'un autre élément influence le résultat final, à savoir la volonté d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 51 :

« Dis : « Nous ne serons jamais frappés que par ce qu'Allah a décrété pour nous... »

Celui qui comprend cela réalise que tous les événements qui l'affectent, sans lien direct avec son comportement, étaient inévitables. De même, les opportunités manquées n'auraient pas pu être saisies. Il est crucial de comprendre que, quel que soit le résultat final, même s'il contredit les souhaits de l'individu, il doit rester patient et croire sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, a choisi ce qui lui est le plus bénéfique, même s'il ne saisit pas le raisonnement qui sous-tend ce résultat. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Lorsqu'on comprend véritablement cette vérité, on cesse de dépendre de la création, réalisant qu'on ne peut intrinsèquement ni lui nuire ni lui apporter de bienfaits. On se tourne plutôt vers Allah, le Très-Haut, cherchant son assistance et sa protection par une obéissance sincère, en accomplissant ses commandements, en évitant ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela incite le musulman à placer sa confiance en Allah, le Très-Haut. Cela l'encourage également à ne craindre qu'Allah, le Très-Haut, car il comprend que la création ne peut lui nuire sans sa volonté. Reconnaître que tout ce qui se passe dans la vie et dans l'univers provient d'Allah, le Très-Haut, contribue à saisir l'unicité d'Allah, le Très-Haut. Ce sujet est vaste et transcende la croyance superficielle selon laquelle nul autre qu'Allah, le Très-Haut, n'est digne d'adoration. Lorsque cette croyance est profondément ancrée dans le cœur d'une personne, elle s'en remettra exclusivement à Allah, l'Exalté, sachant qu'Il est le seul capable de l'aider. Elle se soumettra à Allah, l'Exalté, et lui obéira dans tous les aspects de sa vie. En réalité, on obéit à quelqu'un pour se protéger du mal ou pour obtenir un avantage. Seul Allah, l'Exalté, peut fournir cela, faisant de Lui la seule entité méritant obéissance et adoration. Si quelqu'un choisit d'obéir à quelqu'un plutôt qu'à Allah, l'Exalté, cela implique qu'il croit que cet autre peut lui apporter un avantage ou le protéger du mal. Cela reflète une faiblesse dans sa foi. L'origine de tous les événements est Allah, l'Exalté ; les musulmans doivent donc exclusivement lui obéir. Chapitre 10 Yunus, verset 107 :

« Et si Allah vous touche d'un malheur, nul autre que Lui ne peut l'écarter ; et s'Il veut pour vous un bien, nul ne peut repousser Sa grâce... »

Les frères insistèrent pour ramener Benjamin (qu'Allah l'agrée) en Égypte après avoir découvert que leurs biens leur avaient été restitués. Chapitre 12, Yusuf, verset 56 :

« Lorsqu'ils ouvrirent leurs bagages, ils trouvèrent leurs marchandises restituées. Ils dirent : « Ô notre père, que pourrions-nous désirer de plus ? Voici nos marchandises restituées. Nous procurerons des provisions pour notre famille, protégerons notre frère et augmenterons la charge d'un chameau ; c'est une mesure facile. »

Alors que les frères exprimaient clairement leur intention de prendre Benjamin (qu'Allah l'agrée), malgré les protestations de leur père, le Saint Prophète Jacob (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) comprit qu'il ne pourrait les dissuader de leur projet et fit donc de son mieux, selon ses forces, pour que Benjamin (qu'Allah l'agrée) lui soit rendu sain et sauf. Chapitre 12, Yusuf, verset 66 :

« [Jacob] dit : « Je ne l'enverrai jamais avec toi jusqu'à ce que tu me donnes une promesse par Allah que tu me le ramèneras, à moins que tu ne sois entouré de circonstances atténuantes. »... »

Le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut) était conscient de la réalité des circonstances atténuantes et n'a pas insisté pour que ses fils fassent une promesse qu'ils ne pouvaient tenir. D'une manière générale, cela

témoigne de l'importance d'adopter une attitude bienveillante envers autrui, en s'efforçant de leur faciliter la vie autant que possible.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'ignorance rend de plus en plus difficile le respect des droits des individus, y compris ceux de leurs parents. Si un musulman n'a aucune raison de négliger ces responsabilités, il est crucial qu'il fasse preuve de compassion les uns envers les autres. Comme le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) l'a recommandé dans un hadith rapporté dans le Sahih Bukhari, numéro 6655, Allah, le Très-Haut, accorde sa miséricorde à ceux qui sont miséricordieux envers autrui. Une dimension de cette miséricorde implique que le musulman s'abstienne d'exiger l'intégralité de ses droits. Il doit plutôt utiliser ses ressources physiques ou financières pour se soutenir et faciliter le bien-être des autres. Dans certaines situations, si un musulman insiste sur l'intégralité de ses droits et que l'autre partie ne les respecte pas, il peut être puni. Par conséquent, pour incarner la miséricorde envers autrui, il ne doit faire valoir ses droits que dans des cas précis. Cela ne signifie pas qu'un musulman doive négliger son devoir de défendre les droits d'autrui ; cela suggère plutôt qu'il s'efforce de pardonner et d'excuser ceux sur qui il a des droits. Par exemple, un parent peut choisir de décharger son enfant adulte d'une tâche ménagère spécifique et de la prendre en charge lui-même, surtout s'il en a les moyens sans se mettre en difficulté, notamment lorsque l'enfant rentre du travail épuisé. Cet acte de clémence et de compassion incitera non seulement Allah, le Très-Haut, à se montrer plus miséricordieux envers lui, mais renforcera également l'affection et le respect que les autres lui portent. Si ceux qui revendiquent constamment leurs droits ne commettent pas nécessairement de péché, ils risquent de passer à côté des récompenses et des bienfaits associés à une approche plus miséricordieuse. Les musulmans doivent s'efforcer d'alléger le fardeau des autres, confiants qu'Allah, le Très-Haut, facilitera également leur propre vie ici-bas et dans l'au-delà. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853.

Après avoir obtenu une promesse de ses fils, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix) leur rappela qu'ils avaient lié leur promesse à Allah, le Très-Haut, ce qui ne doit jamais être pris à la légère. Chapitre 12 Yusuf, verset 66 :

« ...Et lorsqu'ils eurent fait leur promesse, il dit : « Allah est le Dépositaire de ce que nous disons. » »

En général, rompre ses promesses est un signe d'hypocrisie. Cet avertissement est souligné dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2749. La promesse la plus importante qu'un musulman a faite est celle envers Allah, le Très-Haut, et elle est établie en l'acceptant comme Seigneur et Dieu. Cet engagement implique d'adhérer à Ses commandements, d'éviter Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, comme l'enseignent les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

De plus, toutes les promesses faites à autrui doivent être honorées, sauf motif légitime, notamment celles faites par un parent à ses enfants. Ne pas tenir ses promesses peut inculquer un mauvais caractère aux enfants et les amener à considérer la tromperie comme acceptable. Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2227, Allah, le Très-Haut, déclare qu'Il s'opposera à quiconque fait une promesse en Son nom puis la rompt sans excuse valable. Comment quelqu'un qui a Allah, le Très-Haut, contre lui au Jour du Jugement dernier peut-il espérer réussir ? Il est généralement plus sage d'éviter de

faire des promesses aux autres autant que possible. Cependant, lorsqu'une promesse est faite, il faut tout mettre en œuvre pour la tenir.

Comme onze frères se rendaient en Égypte, entrer ensemble par une seule porte aurait attiré une attention indésirable, ce qui aurait pu leur causer des ennuis. Ils auraient probablement attiré une attention encore plus grande, car il s'agissait de leur deuxième visite en Égypte en peu de temps. Par conséquent, il leur fut conseillé de se diviser en petits groupes afin de minimiser l'attention inutile. Ils auraient pu être perçus comme une petite milice visant à piller l'État en cette période de famine. Chapitre 12 Yusuf, verset 67 :

« Et il dit : « Ô mes fils, n'entrez pas par une seule porte, mais entrez par des portes différentes... » »

La responsabilité de chacun est de prendre des mesures raisonnables et rationnelles pour se protéger du mal, tout en ayant la foi que, finalement, tout ce qu'Allah, le Très-Haut, a décrété pour lui se réalisera. Ainsi, la combinaison d'actions visibles et de foi intérieure est la conduite à adopter. Ce principe est mis en évidence dans les principaux versets abordés. Chapitre 12 Yusuf, verset 67 :

...et je ne peux en aucun cas vous prémunir contre [le décret d']Allah. La décision appartient à Allah seul ; c'est en Lui que je place ma confiance, et que ceux qui placent leur confiance placent leur confiance en Lui.

L'aspect intérieur de la confiance implique une ferme conviction que seul Allah, l'Exalté, est capable d'accorder des bienfaits et de protéger les individus des influences néfastes, tant dans les affaires matérielles que religieuses. Le musulman reconnaît que l'origine du don, du refus, du préjudice ou de l'apport d'un bien est exclusivement Allah, l'Exalté. Le véritable musulman croit que tous les événements de sa vie, déterminés exclusivement par Allah, l'Exalté, sont finalement bénéfiques pour toutes les parties concernées, même si cela n'est pas immédiatement évident pour lui ou pour les autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il est crucial de comprendre qu'avoir une confiance sincère en Allah, l'Exalté, ne signifie pas négliger les ressources qu'Allah, l'Exalté, a mises à notre disposition, comme la médecine. Lorsque l'on utilise la force et les ressources accordées par Allah, l'Exalté, conformément aux enseignements de l'islam, on fait preuve d'obéissance et de confiance en Lui. Cela représente l'aspect extérieur de la confiance en Allah, l'Exalté. Ce concept a été explicité dans de nombreux versets et hadiths. Chapitre 4 An Nisa, verset 71 :

« Ô vous qui avez cru, prenez garde... »

En substance, la pratique extérieure est une coutume du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), tandis que la confiance intérieure en Allah, le Très-Haut, reflète la condition intérieure du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il ne faut pas abandonner la tradition extérieure, même si l'on a atteint un état intérieur de confiance.

La confiance sincère en Allah, le Très-Haut, conduit à la satisfaction de son sort. Cela signifie que, quelle que soit la décision d'Allah, le Très-Haut, l'individu l'accepte sans rancune et sans désir de changement, car il a une foi absolue en Allah, le Très-Haut, qui ne choisit que le meilleur pour Ses serviteurs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En conclusion, il est conseillé d'adhérer aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en utilisant les moyens licites prévus par les enseignements islamiques, avec la ferme conviction

que ceux-ci proviennent d'Allah, le Très-Haut. Il faut avoir la ferme conviction que seul ce qu'Allah, le Très-Haut, décrète se réalisera, ce qui est certainement la meilleure option pour tous, qu'ils le reconnaissent et le comprennent ou non. Chapitre 12 Yusuf, versets 67-68 :

« ...et je ne vous suis d'aucune utilité contre [le décret d'] Allah. La décision appartient à Allah seul ; c'est en Lui que je me confie, et que ceux qui se confient se confient en Lui. » Et lorsqu'ils entrèrent par l'endroit où leur père le leur avait ordonné, cela ne leur servit d'aucune utilité contre Allah, si ce n'est qu'il s'agissait d'un besoin intérieur de Jacob, qu'il combla... »

Le Saint Prophète Jacob, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, a rempli son rôle de parent en conseillant ses fils du mieux qu'il pouvait, tout en reconnaissant qu'ils ne peuvent échapper aux décrets d'Allah, le Très-Haut. Cette attitude constitue l'équilibre parfait que l'on attend de chacun. Il ne faut pas se priver de mesures de sécurité raisonnables, comme porter un manteau en hiver, et se fier entièrement au décret d'Allah, le Très-Haut. Il ne faut pas non plus se focaliser sur les moyens matériels pour se protéger et protéger les autres, tout en ignorant qu'il est impossible d'échapper aux décrets d'Allah, le Très-Haut, quels que soient les moyens matériels utilisés. L'équilibre, comme l'a démontré le Saint Prophète Jacob, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, consiste à utiliser les moyens qui nous sont fournis, tels que décrits dans les enseignements islamiques, puis à croire que tout ce qu'Allah, le Très-Haut, choisit est inévitable, inéluctable et meilleur pour nous, même si cela ne nous paraît pas évident. Celui qui adopte cette attitude demeurera ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans les moments de facilité en faisant preuve de gratitude et dans les moments difficiles en faisant preuve de patience. Chapitre 12 Yusuf, verset 68 :

« ...Et il était certes un détenteur de savoir à cause de ce que Nous lui avons enseigné... »

Exprimer sa gratitude intentionnellement signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Exprimer sa gratitude par la parole signifie soit s'exprimer positivement, soit choisir le silence. De plus, exprimer sa gratitude par des actes signifie utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette approche apportera des bénédictions supplémentaires, la tranquillité et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, en atteignant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie de manière appropriée. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

De plus, la patience consiste à s'abstenir d'exprimer des plaintes, que ce soit par des paroles ou des actes, et à obéir fermement à Allah, le Très-Haut, en étant convaincu qu'Il choisit ce qui est le meilleur pour eux, même lorsque cela n'est pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, celui qui se comporte correctement en toutes circonstances bénéficiera du soutien indéfectible et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Cela favorisera la tranquillité dans les deux mondes en parvenant à un état mental et physique harmonieux et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie de manière appropriée. Ce conseil est mentionné dans un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 7500.

Mais ceux qui ne parviennent pas à comprendre l'équilibre entre l'utilisation des moyens qui leur sont fournis, tels que décrits dans les enseignements islamiques, et l'acceptation de l'impossibilité d'éviter les choses qui leur ont été décrétées, ce qui est le mieux pour eux, même s'ils ne le reconnaissent pas, ne parviendront pas à maintenir leur obéissance à Allah, l'Exalté, dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles. Chapitre 12 Yusuf, verset 68 :

« ... mais la plupart des gens ne le savent pas. »

Par conséquent, ils se retrouveront dans un état mental et physique instable, perdront tout et tous leurs proches, et finiront par ne pas se préparer correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera

stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel.

De plus, négliger d'adopter un état d'esprit équilibré peut engendrer divers problèmes, dont la paranoïa. Plutôt que de réfléchir à ses propres actions et d'envisager les améliorations nécessaires pour se conformer à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et d'attendre patiemment le soulagement, les individus cherchent conseil auprès d'individus mal informés et inexpérimentés qui prétendent pouvoir résoudre les problèmes matériels par des pratiques spirituelles. Ces individus persuadent les musulmans que leurs difficultés proviennent d'entités surnaturelles, comme les djinns, ou de la magie noire qui les cible. Bien que les djinns existent, il est assez rare qu'ils influencent les affaires matérielles des gens. Cette croyance nourrit une paranoïa et une superstition excessives chez les musulmans pour des questions triviales, ce qui engendre une méfiance envers leurs proches. De telles attitudes ne font qu'engendrer l'animosité et nuire aux relations. Il est crucial pour les musulmans de fortifier leur foi en acquérant et en appliquant la connaissance islamique. Cette approche les dissuadera de rechercher l'aide d'individus égarés, incapables de résoudre leurs propres problèmes, et encore moins ceux des autres. Une foi solide les protégera de la paranoïa, car ils placeront leur entière confiance en Allah, le Très-Haut. Une foi solide aide le musulman à comprendre que même si toute la création conspirait pour lui nuire, il ne pourrait le faire sans la permission d'Allah, le Très-Haut. De même, nul ne peut lui apporter de bien sans la volonté d'Allah, le Très-Haut. Chaque événement et chaque circonstance se déroulent selon un plan prédéterminé et immuable appelé le destin. Ce principe est constamment souligné dans les enseignements islamiques, notamment dans le hadith important du Jami At Tirmidhi, numéro 2516. Celui qui possède une foi solide utilisera donc correctement les moyens qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques, et aura confiance que les décrets inévitables d'Allah, le Très-Haut, sont les meilleurs pour lui, même si cela ne lui paraît pas évident.

Lorsque les frères arrivèrent en Égypte, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) informa secrètement Benjamin (qu'Allah l'agrée) de son identité et le rassura qu'il le protégerait de la jalousie de leurs frères. Chapitre 12 Joseph, verset 69 :

« Lorsqu'ils arrivèrent chez Joseph, il prit son frère avec lui et dit : « Je suis ton frère, ne désespère donc pas de ce qu'ils ont fait. » »

Comme le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) n'avait aucune raison valable de garder Benjamin (sur lui la paix et le salut), surtout lorsque ses frères insistaient pour le ramener à leur père, comme ils le lui avaient promis, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) élaborait un plan avec Benjamin (sur lui la paix et le salut), afin qu'ils restent ensemble. Chapitre 12, Joseph, versets 70-71 :

« Lorsqu'il leur eut fourni leurs provisions, il mit le bol [à mesurer en or] dans le sac de son frère. Alors un annonceur s'écria : « Ô caravane, vous êtes vraiment des voleurs. » Ils demandèrent en s'approchant : « Que vous manque-t-il ? »

Malgré les accusations de vol, ils ont conservé leur respect et leurs bonnes manières. Un hadith tiré de Sunan An Nasai, numéro 5023, met en garde contre l'hypocrisie consistant à insulter autrui lors d'un désaccord. Dans la conversation, il faut s'abstenir d'employer un langage grossier et immoral. Il est crucial de se rappeler qu'un seul mot immoral peut conduire une personne en Enfer le Jour du Jugement, comme le confirme un hadith tiré de Jami At Tirmidhi, numéro 2314. Le musulman doit suivre l'exemple du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en répondant aux paroles dures par la gentillesse ou en choisissant de garder le silence et d'ignorer ceux qui parlent de manière inappropriée.

Chapitre 12 Yusuf, versets 72-73 :

Ils dirent : « Nous manquons de la mesure du roi. Et celui qui la produit aura la récompense d'une charge de chameau, et j'en suis responsable. » Ils dirent : « Par Allah, vous savez certainement que nous ne sommes pas venus pour semer la corruption sur terre, et que nous n'avons jamais été des voleurs. »

Il est étonnant que des années auparavant, ils aient enlevé la jeunesse du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) et le fils de leur père en les séparant. Des années plus tard, ils furent accusés de vol, alors qu'ils étaient innocents de ce crime. Cet événement prévient les gens qu'ils devront toujours assumer les conséquences de leurs actes, tôt ou tard, et que cela leur soit évident ou non. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne touche que son propre peuple... »

Certes, la moindre des conséquences pour ceux qui défient Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits reçus est que chaque aspect de leur vie – famille, amis, carrière et finances – devient une source de stress. S'ils persistent dans leur désobéissance à Allah, le Très-Haut, ils risquent d'imputer à tort leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvaises choses. En s'éloignant de ces influences positives, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, ce qui pourrait conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est particulièrement évident lorsqu'on observe les individus qui continuent de faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance du luxe matériel.

Chapitre 12 Yusuf, versets 74-76 :

Les accusateurs dirent : « Quelle serait donc sa rétribution si vous étiez des menteurs ? » [Les frères] dirent : « Sa rétribution, c'est que celui dans le sac duquel on la trouve, en sera lui-même la rétribution. C'est ainsi que Nous rétribuons les injustes. » Il commença donc [la fouille] de leurs sacs avant celui de son frère ; puis il le sortit du sac de son frère. C'est ainsi que Nous avons agi pour Joseph. Il n'aurait pu prendre son frère, selon la loi du roi, si Allah n'avait pas voulu... »

Le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) prit son frère germain sous sa protection, craignant que ses demi-frères ne lui nuisent par jalousie. Cependant, le seul moyen de s'assurer que son frère germain reste avec lui après leurs transactions commerciales fut de placer secrètement un bol dans son sac, ce qui amena les gardes du palais à l'accuser de vol. En Égypte, la punition pour vol ne se traduisait pas par l'asservissement du voleur à sa victime. Ainsi, selon les lois égyptiennes, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) ne pouvait garder son frère germain s'il était reconnu coupable de vol. Cependant, comme Allah, l'Exalté, inspira les demi-frères à prononcer eux-mêmes la sentence contre le voleur, ce à quoi ils consentirent tous, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) put prendre Benjamin (sur lui la paix et le salut) comme esclave une fois reconnu coupable de vol, le protégeant ainsi du danger de leurs frères. Chapitre 12, verset 76 :

« ... Nous élevons en degrés qui Nous voulons, mais au-dessus de tout savant il y a un [plus] savant. »

D'une manière générale, une bonne utilisation du savoir peut être bénéfique pour soi-même et pour les autres, à l'instar du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). En revanche, une mauvaise utilisation peut causer des dommages importants, comme la fabrication d'armes grâce à ses connaissances scientifiques. Il est donc essentiel d'utiliser ses connaissances correctement, conformément aux enseignements islamiques, afin de rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés. Cela garantira un état mental et physique harmonieux, un positionnement approprié pour chaque personne et pour chacun, tout en se préparant à rendre des comptes

au Jour du Jugement. Ce comportement favorisera la tranquillité dans les deux mondes. De plus, cette attitude garantira le respect des droits de chacun, favorisant ainsi la paix et la justice au sein de la société. Chapitre 12 Joseph, verset 76 :

« ... Nous élevons en degrés qui Nous voulons, mais au-dessus de tout savant il y a un [plus] savant. »

Mais il est important d'éviter l'orgueil de son savoir, car cela ne ferait qu'encourager la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Il doit rester humble en se rappelant qu'Allah, le Très-Haut, lui seul lui a accordé son savoir et tous les biens matériels qu'il possède, y compris ses bonnes actions. L'inspiration, le savoir, l'opportunité et la capacité d'accomplir de bonnes actions viennent tous d'Allah, le Très-Haut.

Comme les frères enviaient Benjamin (qu'Allah l'agrée), ils tentèrent de rompre leurs liens avec lui lorsque la coupe du roi fut retrouvée dans son sac. Leur jalousie envers le Saint Prophète Joseph (paix sur lui) se manifesta également, car ils y virent une occasion de les critiquer tous les deux, se consolant ainsi dans le but d'atténuer leur culpabilité pour ce qu'ils avaient fait au Saint Prophète Joseph (paix sur lui). Chapitre 12, verset 77 :

« Ils disaient : « S'il vole, c'est qu'un de ses frères a déjà volé. »... »

L'hostilité envers autrui se manifeste souvent par des critiques inutiles et non constructives, notamment dans des situations qui ne le concernent pas. Le but de cette personne est de discréditer l'autre, réduisant ainsi son statut social. Celui qui se comporte ainsi commettra des péchés majeurs, tels que la médisance et la calomnie, et ne respectera jamais les droits de cette personne tels que définis par les enseignements de l'islam, ce qui constitue une forme de désobéissance à Allah, le Très-Haut. Le Jour du Jugement, la justice triomphera. L'opresseur sera tenu de répercuter ses bonnes actions sur ses victimes et, si nécessaire, de porter le poids des péchés de sa victime jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait l'exposer à la damnation en Enfer le Jour du Jugement. Cet avertissement important est souligné dans un Hadith du Sahih Muslim, numéro 6579. Celui qui éprouve de l'inimitié envers autrui doit essayer de comprendre la source de son inimitié, la corriger et contrôler son comportement avant qu'il ne le pousse à faire du tort à cette personne, ce qui finit par lui nuire à lui-même.

De plus, celui qui subit l'inimitié des autres doit se contrôler et éviter de réagir de la même manière, car cela ne peut que conduire au péché et à l'inimitié dans son cœur. Chapitre 12 Yusuf, verset 77 :

« ...Mais Joseph le garda pour lui et ne le leur révéla pas. Il dit : « Vous êtes dans une position pire, et Allah est le plus savant de ce que vous décrivez. »

Ils doivent comprendre que l'hostilité d'autrui ne changera pas leur destin. Ils doivent donc rester fermes dans leur obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela leur apportera la paix intérieure grâce à un équilibre mental et physique et à une juste intégration de chaque chose et de chaque personne dans leur vie. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas se défendre des mauvais comportements d'autrui, car on en a le droit. Mais se défendre doit s'inscrire dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et donc éviter les péchés tels que la médisance et la calomnie.

Les frères avaient fait une promesse à leur père au nom d'Allah, le Très-Haut. Ils ne voulurent pas rompre leur promesse et proposèrent de remplacer Benjamin, qu'Allah l'agrée. Chapitre 12, Yusuf, verset 78 :

Ils dirent : « Ô ministre, son père est un vieillard. Prends donc l'un d'entre nous à sa place. Nous te voyons vraiment comme un homme de bien. »

Mais comme le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) voulait garder Benjamin (qu'Allah l'agrée), il refusa d'une manière qui le protégeait du mensonge. Chapitre 12 Joseph, verset 79 :

Il dit : « Je cherche refuge auprès d'Allah, que nous recherchons, sauf auprès de celui chez qui nous avons trouvé notre bien. Nous serions alors injustes. »

Après que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) eut refusé leur proposition, le frère aîné réprimanda ses frères au sujet de leur promesse à leur père et leur rappela le tort qu'ils avaient causé à leur père à l'égard du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Chapitre 12, verset 80 :

« Lorsqu'ils furent désespérés de lui, ils se retirèrent pour se consulter. L'aîné d'entre eux dit : « Ne sais-tu pas que ton père t'a prêté serment par Allah et qu'avant toi tu as failli à ton devoir envers Joseph ?... »

Bien que cela témoigne d'une certaine affection et d'un certain respect pour son père, sa perception, et celle de ses frères, des droits de leur père étant fondée sur leurs propres désirs, ils ne les ont pas respectés correctement. Malheureusement, cette réalité est très courante chez les musulmans : ils n'acceptent pas et ne respectent pas les normes établies par Allah, le Très-Haut, concernant les droits d'autrui, et se basent plutôt sur leurs désirs et les choses du monde, comme la mode et la culture. De ce fait, ils ne respectent pas les droits d'autrui tout en croyant les respecter, se considérant ainsi comme un bon parent et un bon musulman. Cela ne fait que nuire à autrui, tout comme ses frères ont lésé leur père et le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Cela conduit à la corruption et à l'injustice qui se propagent au sein du foyer et de la société. Pour éviter ce scénario, il est essentiel d'apprendre les droits d'autrui et les siens grâce aux enseignements de l'islam et de s'efforcer de les respecter. Cela leur permettra de respecter les droits d'autrui et d'éviter d'exiger des choses auxquelles ils n'ont pas droit. Cela garantira la paix et la justice au sein de leur foyer et de la société. De plus, Allah, le Très-Haut, les protégera des effets négatifs des critiques de ceux

qui fondent leur connaissance des droits des personnes sur des considérations matérielles, telles que la mode et la culture.

Comme le frère aîné refusait de rencontrer son père après avoir manqué à sa promesse concernant Benjamin (qu'Allah l'agrée), il fit le vœu de rester en Égypte et conseilla à ses frères d'informer leur père de ce qui s'était passé. Chapitre 12 Yusuf, versets 80-82 :

...Je ne quitterai donc jamais ce pays tant que mon père ne me l'aura pas permis ou qu'Allah n'aura pas décidé pour moi, car Il est le meilleur des juges. Retourne auprès de ton père et dis-lui : « Ô notre père, ton fils a volé, et nous n'avons témoigné que de ce que nous savions. Et nous n'avons pas été témoins de l'invisible. Interroge la ville où nous étions et la caravane par laquelle nous sommes arrivés, et nous sommes vraiment véridiques. »

En raison de leur comportement antérieur envers le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) et son frère Benjamin (sur lui la paix), leur père n'a peut-être pas été convaincu par leurs explications. Chapitre 12 Joseph, verset 83 :

« [Leur père] dit : « Mais ce sont vos âmes qui vous ont attirés vers quelque chose... » »

Dans ce cas, les frères n'avaient personne d'autre à blâmer pour la réaction de leur père qu'eux-mêmes, car on est jugé par les autres sur ses actions passées. Si l'on choisit d'adopter un mauvais caractère, on sera jugé comme tel, même innocent. Il faut donc accepter cette réalité et corriger son comportement en permanence afin que les autres apprécient et reconnaissent sa bonne conduite et, par conséquent, lui accorder le bénéfice du doute. Il est important de noter que, même si penser du bien d'autrui fait partie de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, comme l'indique un hadith tiré du Sunan Abou Dawud, numéro 4993, cela ne s'applique qu'aux personnes généralement de bon caractère. Cela ne s'applique pas à celles qui manifestent constamment leur mauvais caractère, comme l'ont fait les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Penser du bien d'autrui en toute situation et avec tous ne peut que mener au mal, car les personnes malveillantes en tireront profit.

Après examen du reste de ses déclarations, il apparaît que la première réponse du Saint Prophète Jacob (sur lui la paix) concernait le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), plutôt que Benjamin (sur lui la paix). Ceci est évident puisque le dialogue suivant fait explicitement référence au Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), tout en mentionnant son frère germain comme un détail supplémentaire plutôt que comme le point central de la discussion. Chapitre 12, Joseph, versets 83-84 :

[Leur père] dit : « Vos âmes vous ont plutôt incités à quelque chose. La patience est donc la meilleure solution. Peut-être qu'Allah les ramènera tous à moi. C'est Lui, certes, qui est Omniscient, Sage. » Et il se détourna d'eux et dit : « Oh, quelle tristesse pour Joseph ! »...

Dans ce contexte, la première réponse du Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut) sert à la fois de rappel et de critique à ses fils concernant leurs actions envers le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut). Il leur faisait comprendre que leurs difficultés en Égypte étaient la conséquence directe de leurs actes passés, laissant entendre que les actes entraînent invariablement des conséquences, même si elles ne sont pas immédiatement apparentes pour les personnes concernées. De manière générale, celui qui abuse des bienfaits qui lui ont été accordés ne doit pas se laisser tromper en pensant que le simple fait de n'avoir pas encore subi de conséquences ou de n'avoir reconnu aucun châtiment lui permettra de s'en sortir indemne. Dans cette vie, son état d'esprit l'empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux et il égarera tout et tous ceux qui l'entourent. Par conséquent, certains aspects de sa vie, notamment sa famille, ses amis, sa carrière et ses biens, deviendront des sources d'anxiété. S'il persiste à défier Allah, le Très-Haut, il attribuera son stress aux mauvaises personnes et aux mauvais objets, comme ses proches. En s'éloignant de ces influences positives, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui continuent à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance des plaisirs terrestres.

De plus, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut) a rappelé à ses fils que les conséquences des mauvaises actions perdurent dans le temps et l'espace. Les frères n'ont eu de problèmes en Égypte qu'à cause de leur comportement envers le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut), bien des années auparavant. Il faut donc comprendre que, tout comme les effets des bonnes actions perdurent dans le temps et l'espace, les conséquences néfastes des péchés perdurent. Un hadith du Jami At

Tirmidhi, numéro 2674, met en garde contre ce phénomène. Il est donc essentiel d'éviter tout type de péché, par respect pour Allah, le Très-Haut, et pour les hommes, car tôt ou tard, nous en subirons les conséquences.

Chapitre 12 Yusuf, verset 83 :

« [Leur père] dit : « Mais vos âmes vous ont attirés vers quelque chose, la patience est donc ce qui convient le mieux... » »

Il ne faut pas se laisser tromper par ce verset en pensant que le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut) a fait preuve de patience sans avoir d'abord utilisé ses ressources pour découvrir la vérité. Cela irait à l'encontre du bon sens et de la conduite d'un père respectable, et encore plus d'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut). Ainsi, face à une difficulté, il est essentiel d'utiliser les moyens mis à sa disposition, comme recourir à un traitement légal en cas de maladie. Ce n'est qu'après avoir pleinement utilisé les ressources qu'Allah, Exalté soit-Il, a mis à sa disposition pour résoudre sa difficulté qu'il peut faire preuve de patience, dans l'espoir d'obtenir le soulagement d'Allah, Exalté soit-Il. Cette approche est en effet corroborée par les actions antérieures du Saint Prophète Jacob (que la paix soit sur lui), des années auparavant, où le terme utilisé pour demander l'aide d'Allah, l'Exalté, que le Saint Prophète Jacob (que la paix soit sur lui), a employé indique rechercher Son aide après avoir fait tous les efforts pour surmonter le défi auquel ils sont confrontés, plutôt que de rechercher l'aide d'Allah, l'Exalté, sans d'abord utiliser les ressources qu'Il leur a accordées pour résoudre leurs difficultés. Chapitre 12 Yusuf, verset 18 :

...la patience est donc la plus indiquée. Et c'est à Allah qu'on implore le secours contre ce que vous décrivez.

Allah, le Très-Haut, a donné aux gens des ressources à exploiter, comme le décrivent les enseignements islamiques. Ainsi, il ne faut jamais se comporter comme une entité inerte, rester passif et négliger les moyens qu'Il a mis à leur disposition pour faire face aux situations difficiles, tout en espérant qu'Allah, le Très-Haut, résoudra tout pour eux sans aucune action de leur part. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 11 :

« ...En vérité, Allah ne change pas l'état d'un peuple jusqu'à ce qu'il change ce qui est en lui-même... »

Ce n'est qu'après avoir utilisé les moyens mis à notre disposition pour résoudre les difficultés que l'on peut espérer obtenir le soulagement d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 12 Yusuf, verset 83 :

« ...la patience est donc de mise. Peut-être qu'Allah me les ramènera tous ensemble... »

Ils doivent être convaincus que tout ce qu'Allah, le Très-Haut, décide est le meilleur pour tous, même si cela ne leur paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Et chapitre 12 Yusuf, verset 83 :

« ...C'est Lui, certes, qui est Omniscient, Sage. »

Pour adopter un état d'esprit propice à la gratitude dans les moments de facilité et à la patience dans les moments difficiles, il est essentiel d'avoir une foi solide. Une foi solide est essentielle pour rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans la prospérité ou l'adversité. Cette foi profonde se cultive par la compréhension et l'application des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements démontrent qu'une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, apporte la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les principes de l'islam auront une foi faible, ce qui les rendra plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs désirs

personnels entrent en conflit avec la guidance divine, comme face aux difficultés. Cette ignorance peut occulter la vérité selon laquelle céder à ses désirs au profit de l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, est la voie vers la paix véritable dans les deux mondes. Il est donc essentiel de fortifier sa foi par la recherche et la mise en pratique de la connaissance islamique, en veillant à demeurer constamment obéissant à Allah, le Très-Haut. Cela implique de bien utiliser les bienfaits reçus, conformément aux enseignements islamiques, pour parvenir à un état mental et physique équilibré et à une priorisation appropriée de tous les aspects de sa vie.

L'incident impliquant Benjamin (qu'Allah l'agrée) rappela au Saint Prophète Jacob (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) ce qui était arrivé au Saint Prophète Joseph (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui), et il en fut encore plus attristé. Chapitre 12 Joseph, verset 84 :

« Et il se détourna d'eux et dit : « Oh, ma tristesse pour Joseph ! » Et ses yeux devinrent blancs de chagrin, car il était [de cela] un oppresseur. »

La première chose à noter est qu'Allah, le Très-Haut, n'attend pas des gens qu'ils effacent les souvenirs difficiles de leur mémoire, car c'est tout simplement impossible. Il n'est donc pas fautif de se remémorer une difficulté passée, tant que cela ne nous pousse pas à nous plaindre d'Allah, le Très-Haut, verbalement ou physiquement, et tant que cela ne nous empêche pas de demeurer fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, comme le précisent les enseignements de l'islam. Cela étant dit, il est préférable de prendre des mesures pour aller de l'avant après avoir traversé des épreuves, comme le

décès d'un être cher, en évitant par exemple de parler inutilement de cet événement triste et difficile. Cela ouvrirait la porte au Diable qui nous encouragerait à devenir impatients et ingrats envers Allah, le Très-Haut, nous faisant ainsi perdre une abondante récompense qu'on aurait obtenue en étant restés patients. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4168.

De manière générale, il est crucial de reconnaître que face à une épreuve majeure, comme la perte d'un être cher, il est conseillé de reprendre ses activités et sa vie quotidiennes au plus vite, plutôt que de tout interrompre pour vivre un deuil prolongé. Bien que l'islam n'interdise pas le deuil du défunt, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé, dans un hadith rapporté dans Sahih Bukhari, numéro 5339, que le deuil ne dépasse pas trois jours, sauf pour une épouse pleurant son mari décédé, dont le deuil est prolongé à quatre mois et dix jours. L'une des raisons de cette recommandation est que suspendre toute activité pour faire son deuil peut conduire à une réflexion excessive sur la difficulté. Cela peut engendrer de l'impatience et remettre en question le choix d'Allah, le Très-Haut, car on passe trop de temps à ressasser la tragédie. En effet, un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 79, prévient que s'attarder sur la calamité et croire qu'elle aurait pu être évitée ne fait qu'ouvrir la porte au Diable, ce qui conduit à l'impatience. À l'inverse, passer à autre chose et reprendre une vie normale après les trois jours recommandés permet de faire son deuil sans se laisser absorber par le chagrin. Une routine régulière permet de se distraire de la calamité et aide à se recentrer sur la situation globale, évitant ainsi l'impatience. Par conséquent, les musulmans devraient accomplir de bonnes actions qui attirent la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, ou participer à des activités mondaines licites, comme leur travail. Ils devraient éviter de tout abandonner pour faire leur deuil pendant de longues périodes, car cela conduit souvent à une situation sombre dont il est difficile de sortir.

Chapitre 12 Yusuf, verset 84 :

« Et il se détourna d'eux et dit : « Oh, ma tristesse pour Joseph ! » Et ses yeux devinrent blancs de chagrin, car il était [de cela] un oppresseur. »

Malheureusement, certains pensent qu'il est interdit de pleurer dans les moments difficiles, comme la perte d'un être cher. Cette croyance est erronée, car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a pleuré à plusieurs reprises lors du décès d'un proche. Par exemple, il a versé des larmes à la mort de son fils Ibrahim, qu'Allah l'agrée. Ceci est rapporté dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 3126.

En réalité, pleurer un défunt est une manifestation de miséricorde qu'Allah, le Très-Haut, a instillée dans le cœur de Ses serviteurs. Seuls ceux qui font preuve de miséricorde envers autrui recevront la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Ceci est souligné dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1284. Ce même hadith affirme explicitement que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a pleuré son petit-fils décédé.

Un hadith du Sahih Muslim, numéro 2137, indique qu'une personne ne sera pas punie pour ses pleurs ou pour la tristesse qu'elle ressent. En revanche, elle peut être punie si elle manifeste, par ses paroles ou ses actes, son impatience envers le décret d'Allah, le Très-Haut.

Il est évident que ressentir du chagrin ou verser des larmes n'est pas interdit en Islam. Sont prohibés les actes tels que les gémissements ou l'expression de l'impatience par des paroles ou des actes, comme déchirer des vêtements ou se raser la tête en signe de deuil. De sérieux avertissements existent contre de tels comportements. Il faut donc s'en abstenir à tout prix. Non seulement une personne peut être punie pour un tel comportement, mais si le défunt souhaitait que d'autres agissent de la même manière après sa mort, ces personnes en seront également tenues responsables. Inversement, si le défunt ne le souhaitait pas, il est dégagé de toute responsabilité. Ceci est corroboré par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1006. Il est raisonnable de conclure qu'Allah, le Très-Haut, ne punirait pas quelqu'un pour les actes d'un autre si celui-ci ne lui avait pas ordonné de se comporter ainsi. Chapitre 35 Fatir, verset 18 :

« Et aucun porteur de fardeaux ne portera le fardeau d'un autre... »

Chapitre 12 Yusuf, versets 84-85 :

Il se détourna d'eux et dit : « Oh, quelle tristesse pour Joseph ! » Ses yeux devinrent blancs de chagrin, car il était oppresseur. Ils dirent : « Par Allah, vous ne cesserez de vous souvenir de Joseph que lorsque vous serez gravement malade ou que vous serez de ceux qui périssent. »

Même s'il est important d'encourager les autres à surmonter les difficultés afin qu'ils ne s'impatientent pas et ne se montrent pas ingrats envers Allah, le Très-Haut, contrairement aux fils du Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut), cela doit se faire avec douceur et empathie. Malheureusement, par ignorance de l'islam, de nombreux musulmans abusent des enseignements islamiques pour justifier leur colère envers ceux qui se souviennent des épreuves qu'ils ont traversées, comme la mort d'un être cher. Il est essentiel d'adopter une attitude juste face aux personnes qui traversent de graves difficultés, de les réconforter et de les encourager avec douceur à aller de l'avant. Comprendre et réagir avec justesse est un aspect du respect des droits d'autrui.

Le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix) adoptait une attitude juste face aux difficultés, et il réprimanda sa famille qui le critiquait à tort pour s'être souvenu du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Chapitre 12, Joseph, verset 86 :

« Il dit : « Je ne me plains qu'à Allah de ma souffrance et de mon chagrin, et je sais d'Allah ce que vous ne savez pas. » »

Une partie de cette connaissance résidait peut-être dans sa compréhension que le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) était toujours vivant, car le rêve qu'il avait eu des années auparavant ne s'était pas encore réalisé. Chapitre 12, Joseph, verset 87 :

« Ô mes fils, allez vous renseigner sur Joseph et son frère, et ne désespérez pas du secours d'Allah. En vérité, seuls les mécréants désespèrent du secours d'Allah. »

En règle générale, celui qui ne croit pas en Allah, le Très-Haut, n'a que des espoirs matériels, comme la célébrité, la richesse, l'autorité, la famille, les amis et sa carrière. Mais comme ces choses sont toutes éphémères et imparfaites par nature, elles ne suffiront inévitablement pas à réconforter une personne dans les moments difficiles, comme la mort d'un être cher. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les personnes riches et célèbres sont souvent en proie à des problèmes de santé mentale, car elles n'ont rien de solide et de permanent pour se réconforter. Tout ce qu'elles possèdent est fragile et éphémère, ce qui les affaiblit et les prive du réconfort nécessaire pour surmonter leurs difficultés. Cela entraîne divers problèmes de santé mentale. En revanche, le musulman qui croit en Allah, le Très-Haut, disposera de nombreux atouts solides et permanents qui lui apporteront du réconfort dans les moments difficiles. Par exemple, il trouvera du réconfort dans la récompense innombrable promise à ceux qui restent patients. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ...le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

La patience consiste à s'abstenir d'exprimer ses plaintes, que ce soit par la parole ou par les actes, et à adhérer fermement aux commandements

d'Allah, le Très-Haut. Elle exige la conviction qu'Il choisit toujours ce qui est le mieux pour eux, même lorsque cela n'est pas immédiatement apparent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ils trouveront du réconfort dans le fait qu'affronter les difficultés avec patience efface leurs péchés mineurs. Ceci est conseillé dans un hadith de l'imam Boukhari, Adab Al Mufrad, numéro 492. Ils trouveront du réconfort dans le fait qu'Allah, le Très-Haut, a toujours éprouvé ses serviteurs les plus aimés, tels que les Saints Prophètes (sur eux la paix). Ils trouveront du réconfort dans la réalité d'être unis aux grands serviteurs d'Allah, le Très-Haut, qui ont affronté des difficultés similaires. Chapitre 81, At Takwir, verset 7 :

« Et quand les âmes sont appariées. »

Ils trouvent du réconfort dans le fait de savoir qu'affronter les difficultés avec patience élève leur rang dans les deux mondes. Plus leur rang est élevé, plus ils se rapprochent d'Allah, le Très-Haut, ce qui conduit à davantage de miséricorde et de bénédictions dans les deux mondes. Ils trouvent du réconfort dans le fait qu'Allah, le Très-Haut, est avec eux, tant qu'ils restent

patients. Celui qui bénéficie de la compagnie d'Allah, le Très-Haut, ne connaît pas de problèmes mentaux graves et obtient au contraire la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 153 :

« ...En vérité, Allah est avec les endurants. »

Les exemples de musulmans patients trouvant soulagement et réconfort dans leur foi face aux difficultés sont innombrables. Mais celui qui ne croit pas en Allah, le Très-Haut, sera privé de toutes ces sources de réconfort et affrontera les difficultés de ce monde avec rien d'autre que des biens matériels éphémères et fragiles. Chapitre 12 Yusuf, verset 87 :

« ...En vérité, nul ne désespère du soulagement d'Allah, sauf les gens mécréants. »

Il n'a pas été précisé si les frères avaient recherché le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), comme leur père l'avait ordonné. S'ils l'avaient fait, cela aurait probablement été mentionné. Il est donc plus probable qu'ils ne l'aient pas fait, supposant qu'il était mort ou qu'il était impossible de le localiser après toutes ces années. Ils cherchaient donc plutôt à satisfaire leur désir d'obtenir davantage de biens. Chapitre 12 Joseph, verset 88 :

« Lorsqu'ils entrèrent chez Joseph, ils dirent : « Ô ministre, l'adversité nous a touchés, nous et notre famille, et nous sommes venus avec des biens de mauvaise qualité, mais donne-nous pleine mesure et sois charitable envers nous... » »

L'acte de charité mentionné fait probablement référence à l'octroi d'une provision supplémentaire malgré le manque de biens à échanger, ou il pourrait s'agir de la libération de Benjamin (qu'Allah l'agrée) par le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut). Chapitre 12, Joseph, verset 88 :

« ...mais donne-nous la pleine mesure et sois charitable envers nous. Certes, Allah récompense les charitables. »

D'une manière générale, ce verset fait référence à la charité dans les transactions financières. Dans un hadith tiré du Sahih Al-Bukhari (numéro 2076), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a imploré la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, sur ceux qui sont généreux dans leurs transactions financières, comme l'achat et la vente, et lorsqu'ils cherchent à rembourser leurs prêts.

Les musulmans doivent éviter l'avidité financière, car elle conduit à des actes illicites. Même en évitant l'illicite, l'avidité peut annihiler la miséricorde mentionnée dans cette invocation, car elle empêche d'être indulgent envers autrui. En substance, l'avidité éloigne d'Allah, le Très-Haut, du Paradis, des

autres, et rapproche de l'Enfer. Cet avertissement est repris dans un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 1961. L'avidité éloigne d'Allah, le Très-Haut, car l'avidité n'utilisera pas correctement les bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, lui a accordés, conformément aux enseignements islamiques, l'empêchant ainsi de respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement. L'avidité empêchera l'accomplissement des droits d'autrui, l'éloignant ainsi de l'amour et du respect des autres. Par conséquent, l'avidité s'éloignera du Paradis et se rapprochera de l'Enfer.

Un musulman ne doit jamais exploiter autrui en gonflant les prix, surtout en période difficile, comme une crise financière. Dans toutes les transactions financières, les musulmans doivent faire preuve de transparence envers les autres, car dissimuler des problèmes, tels que des défauts de biens, est malhonnête et contraire aux principes d'un véritable musulman. Un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2079, prévient que ceux qui trompent autrui en matière financière verront la miséricorde et les bénédictions d'Allah, le Très-Haut, leur être retirées. Cela conduit à l'insatisfaction face à leurs richesses, quel que soit leur montant. Par conséquent, cela peut favoriser une plus grande cupidité. Plus on succombe à la cupidité, moins on connaît la paix, car l'avidité incite à abuser des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, on se retrouve dans un état de déséquilibre mental et physique, égarant tout et tous dans sa vie, et mal préparé à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela entraînera du stress, des défis et des difficultés dans les deux mondes, même s'ils s'adonnent à certains plaisirs terrestres.

De plus, lorsque d'autres personnes rencontrent des difficultés financières, le musulman doit s'efforcer de les aider dans la mesure de ses moyens, car cela lui assure le soutien constant d'Allah, le Très-Haut, ici-bas et dans l'au-delà. Ceci est confirmé par un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud,

numéro 4893. En effet, celui qui remet une dette envers lui pour l'amour d'Allah, le Très-Haut, trouvera auprès d'Allah, le Très-Haut, le soulagement dans les deux mondes. Ceci est également mentionné dans un hadith rapporté dans Sunan Ibn Majah, numéro 225.

Faire preuve de clémence et de bonne conduite dans les transactions commerciales améliorera la réputation de l'entreprise, ce qui profitera à celle-ci. Par conséquent, faire preuve de clémence en affaires procure des avantages tant sur le plan matériel que religieux.

En fin de compte, faire preuve d'indulgence en affaires aidera le musulman à comprendre que ses affaires ne sont pas sa priorité absolue. Elles ne sont qu'un moyen d'atteindre une fin, la fin étant la préparation concrète à l'au-delà. Cela implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cela garantira un état mental et physique harmonieux, lui permettant de bien gérer tout et chacun dans sa vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes. À l'inverse, ceux qui ne pratiquent pas l'indulgence en affaires ont tendance à devenir plus avides. L'avidité tend à détourner l'attention d'une personne vers l'accumulation et la thésaurisation des richesses matérielles. Cela devient son objectif principal et sa priorité absolue, l'empêchant d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, ce qui ne fait que le priver de la paix intérieure dans les deux mondes.

Chapitre 12 Yusuf, verset 88 :

« ...En vérité, Allah récompense les charitables. »

Il est essentiel de distinguer les bienfaits accordés ici-bas de ceux qu'on recevra au Paradis. Chapitre 7, Al A'raf, verset 43 :

« ... Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, dont vous avez hérité à cause de ce que vous faisiez. » »

Ce verset indique qu'un musulman héritera du Paradis, ce qui signifie qu'il en recevra la propriété comme un don. C'est pourquoi les musulmans peuvent faire ce qu'ils veulent au Paradis, car ils en seront propriétaires. En revanche, les bienfaits de ce monde matériel sont accordés comme un prêt, et non comme un don. Un don est synonyme de propriété, tandis qu'un prêt implique que le bienfait doit être restitué à son véritable Propriétaire, Allah, l'Exalté. La seule façon de restituer les bienfaits de ce monde matériel, accordés comme un prêt, est de les utiliser d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le décrivent les enseignements islamiques. C'est là la véritable gratitude, qui engendre une augmentation des bienfaits et de la miséricorde dans les deux mondes grâce à l'équilibre mental et physique et à la bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Les biens matériels accordés aux individus sous forme de prêt doivent être restitués à leur véritable propriétaire, Allah, le Très-Haut, de gré ou de force. S'ils sont restitués de gré, ils recevront de grandes récompenses ; en revanche, s'ils sont restitués de force, par exemple par la mort, ces biens deviendront un fardeau pour eux ici-bas et dans l'au-delà.

Il est essentiel de comprendre la distinction entre un don et un prêt, ce qui nous encourage à utiliser les bénédictions de ce monde matériel de manière appropriée.

Ainsi, même tentés de faire un mauvais usage des bienfaits reçus, ils doivent se comporter comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est pour son bien, même s'il faut prendre des médicaments désagréables et suivre un régime strict. De même que ce patient sage retrouve la paix de l'esprit et la santé, celui qui adhère et suit les enseignements de l'islam et utilise donc correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément au Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 12 Yusuf, verset 88 :

« ...En vérité, Allah récompense les charitables. »

De plus, il est important de garder à l'esprit un principe islamique fondamental : plus on donne, plus on reçoit. Cela signifie que plus on utilise les bienfaits qui nous sont accordés de manière à satisfaire Allah, le Très-Haut, comme le précisent les enseignements de l'islam, plus grandes seront la paix de l'esprit, la miséricorde et les bénédictions qu'on recevra ici-bas et dans l'au-delà, grâce à l'équilibre mental et physique qu'on obtient et à la juste place qu'on accorde à tout et à chacun dans sa vie. Chapitre 3, Ali Imran, verset 92 :

« Vous n'obtiendrez la bonne récompense que lorsque vous dépenserez [dans le sentier d'Allah] de ce que vous aimez. Et quoi que vous dépensiez, Allah en est certes Omniscient. »

Ce verset indique clairement qu'une personne n'atteindra la foi complète que lorsqu'elle sera prête à sacrifier ce qui lui est cher pour Allah, le Très-Haut. En général, les musulmans souhaitent consacrer leur précieux temps à des activités qui leur procurent de la joie. Cependant, ils hésitent souvent à consacrer du temps à plaire à Allah, le Très-Haut, au-delà des obligations qui ne leur prennent qu'une heure ou deux par jour. De nombreux musulmans investissent volontiers leur énergie physique dans diverses activités agréables, mais un nombre important refuse de la consacrer à des actions qui plaisent à Allah, le Très-Haut, comme le jeûne surérogatoire. Plus souvent, les individus sont motivés par la recherche de ce qu'ils désirent,

comme accumuler des richesses superflues, même si cela les oblige à travailler plus longtemps et à sacrifier leur sommeil. Pourtant, combien sont prêts à fournir le même effort par obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui leur ont été accordés de manière à Lui plaire, comme le décrivent les enseignements islamiques ? Combien sacrifient leur précieux sommeil pour accomplir des prières surérogatoires ? Il est surprenant que les musulmans recherchent les bénédictions terrestres et spirituelles légales tout en négligeant une vérité fondamentale : ils ne peuvent y parvenir qu'en consacrant ce qu'ils possèdent d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Comment peuvent-ils espérer réaliser toutes leurs aspirations en Lui consacrant si peu ? Cet état d'esprit est véritablement déconcertant. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 15 :

« Quiconque fait une bonne action, c'est pour lui-même ; et quiconque fait une mauvaise, c'est contre elle [c'est-à-dire contre son âme]. C'est vers votre Seigneur que vous serez ramenés. »

Chapitre 12 Yusuf, verset 88 :

« ...En vérité, Allah récompense les charitables. »

Enfin, il est important de toujours se rappeler que, comme le recommande un hadith tiré de Jami At Tirmidhi, numéro 2029, faire la charité ne diminue pas la richesse, même si cela n'est pas évident. Cela est dû au fait que tout

ce qu'un musulman dépense pour Allah, le Très-Haut, concernant un bienfait, comme du temps, Allah, le Très-Haut, le récompensera. Cette récompense dépassera largement son investissement initial. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

« Qui est-ce qui ferait un bon prêt à Allah afin qu'il le lui multiplie plusieurs fois ?... »

Et chapitre 12 Yusuf, verset 88 :

« ...En vérité, Allah récompense les charitables. »

Par exemple, Allah, le Très-Haut, peut offrir des opportunités financières à ceux qui dépensent pour Lui, ce qui entraîne une augmentation générale de leur richesse. De plus, ce hadith pourrait indiquer que ce qui est destiné à être dépensé pour un individu, ce qui constitue sa véritable richesse, reste inchangé, quelles que soient ses actions ou celles de toute la création. En fait, la subsistance d'une personne était déterminée plus de cinquante mille ans avant qu'Allah, le Très-Haut, ne crée les cieux et la terre. Ceci est corroboré par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Par conséquent, en vérité, la charité d'une personne ne modifie pas le montant de la richesse qui lui est destinée, comme celle allouée à sa nourriture. En fin de compte, la charité ne diminue pas sa richesse, car il s'agit simplement d'un dépôt sur son compte pour l'au-delà. Cela s'apparente à un transfert d'argent entre

deux comptes bancaires. En ce sens, la charité n'épuise pas sa richesse, car le véritable bénéficiaire est soi-même. Garder cela à l'esprit aidera à éviter de rechercher la gratitude de ceux que l'on aide et limitera également l'orgueil, car en réalité, on ne profite à personne d'autre qu'à soi-même lorsqu'on fait la charité.

Après avoir constaté l'extrême détresse de ses frères, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) leur révéla son identité. Chapitre 12, Joseph, verset 89 :

« Il a dit : « Sais-tu ce que tu as fait avec Joseph et son frère quand tu as perdu le contrôle de tes émotions ? » »

Leur révéler son identité était un geste de compassion, car il souhaitait les aider dans leurs difficultés et renouer avec sa famille. Faire preuve de compassion envers autrui est essentiel pour faire preuve de sincérité. Il est crucial de comprendre que la sincérité envers autrui est si importante qu'elle est associée à deux obligations fondamentales : les prières obligatoires et la charité obligatoire, comme le précise un hadith du Sahih Bukhari, numéro 57. Il faut exprimer sa sincérité en apportant une aide selon ses capacités, notamment financière, physique et émotionnelle. Il est important de s'abstenir de toute atteinte verbale ou physique à autrui et à ses biens. Cela incarne la véritable essence du musulman et du croyant, comme le décrit le hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998. La sincérité se cultive en traitant autrui comme on souhaite être traité.

Chapitre 12 Yusuf, verset 89 :

« Il a dit : « Sais-tu ce que tu as fait avec Joseph et son frère quand tu as perdu le contrôle de tes émotions ? » »

Malgré le péché atroce qu'ils ont commis contre lui, le Saint Prophète Joseph, sur lui la paix et le salut, n'a pas évoqué leur péché directement et ouvertement afin de les préserver de l'embarras public. Il est essentiel de suivre les traces du Saint Prophète Joseph, sur lui la paix et le salut, en dissimulant les erreurs, les défauts et les péchés des autres. En fait, celui qui agit ainsi pour Allah, le Très-Haut, verra ses péchés dissimulés par Lui, le Très-Haut, ici-bas et dans l'au-delà. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853. Cela devient clair à la réflexion. Ceux qui soulignent fréquemment les défauts des autres sont souvent ceux dont Allah, le Très-Haut, révèle les leurs. À l'inverse, ceux qui cachent les défauts des autres sont perçus par la société comme n'ayant aucun défaut apparent.

Il existe deux catégories de personnes concernant cette recommandation. Le premier groupe est constitué de ceux dont les méfaits sont gardés secrets, c'est-à-dire qu'ils ne pèchent pas ouvertement et n'affichent pas leurs méfaits. Si une telle personne commet une erreur qui devient connue, elle doit être cachée tant qu'elle ne porte préjudice à personne. Chapitre 24 An Nur, verset 19 :

« Certes, ceux qui aiment que l'immoralité soit répandue [ou rendue publique] parmi ceux qui ont cru auront un châtement douloureux dans ce monde et dans l'au-delà... »

En effet, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a encouragé les musulmans à pardonner et à dissimuler les erreurs de ceux qui s'efforcent d'obéir à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans un Hadith de Sunan Abu Dawud, numéro 4375.

La deuxième catégorie d'individus est celle des pervers qui pèchent ouvertement et ne se soucient pas que leurs actes soient découverts. En fait, ils s'enorgueillissent souvent de leurs méfaits. Puisque leur comportement incite les autres à l'immoralité, révéler leurs fautes pour les mettre en garde contre leur comportement ne contredit pas le hadith cité précédemment. De plus, Allah, le Très-Haut, ne dévoilera pas les défauts de celui qui révèle les défauts de ce pervers, tant que son intention est juste, comme mentionné dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2546.

Il est crucial de dissimuler les défauts d'autrui, car la honte d'être exposé au Jour du Jugement dernier, devant toute la création, est inimaginable. Par conséquent, il ne faut pas se leurrer en pensant que, si être exposé ici-bas est tolérable, on pourra aussi le supporter au Jour du Jugement.

Chapitre 12 Yusuf, verset 89 :

« Il a dit : « Sais-tu ce que tu as fait avec Joseph et son frère quand tu as perdu le contrôle de tes émotions ? » »

Le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) a également indiqué que leur péché contre lui résultait de leur perte de contrôle de leurs émotions. En réalité, c'est la cause profonde de tous les péchés. Si l'on parvient à contrôler ses émotions, la crainte d'Allah, le Très-Haut, triomphera de l'envie de pécher. Mais si l'on ne parvient pas à les contrôler, la crainte d'Allah, le Très-Haut, sera submergée par les émotions, et l'on commettra alors des péchés. L'une des émotions les plus dominantes, mise en évidence dans le cas des frères, et qu'il faut apprendre à maîtriser, est la colère. Dans un hadith rapporté dans Sahih Bukhari, numéro 6116, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a recommandé à plusieurs reprises de ne pas se mettre en colère.

Cependant, ce hadith n'implique pas qu'il ne faille jamais éprouver de colère, car c'est un trait naturel que l'on retrouve même chez les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Dans certaines situations rares, la colère peut être bénéfique, comme en cas d'acte de légitime défense. L'essence de ce hadith est que chacun doit gérer sa colère afin de ne pas désobéir à Allah, l'Exalté, un principe illustré par les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut).

De plus, ce hadith illustre qu'une colère incontrôlée peut engendrer de nombreux maux, tandis que la maîtriser peut apporter des bienfaits considérables. De plus, ce conseil sert de guide pour adopter des qualités qui favorisent la gestion de la colère, comme la patience. De plus, ce hadith suggère de s'abstenir d'agir impulsivement sous l'effet de la colère. Il faut plutôt s'efforcer intérieurement de maîtriser ses émotions afin d'éviter de tomber dans le péché. Maîtriser sa colère pour Allah, l'Exalté, est un acte louable qui nourrit l'amour divin. Chapitre 3 Ali Imran, verset 134 :

« ...qui maîtrisent la colère et qui pardonnent aux gens. Et Allah aime les bienfaisants. »

L'islam enseigne à ses fidèles à gérer leur colère. Par exemple, la colère étant associée au Diable, un hadith du Sahih Boukhari (numéro 3282) suggère qu'une personne en colère cherche refuge auprès d'Allah, l'Exalté, contre le Diable. Un hadith du Jami At Tirmidhi (numéro 2191) conseille au musulman en colère de rester près du sol. Cela pourrait impliquer de se prosterner jusqu'à ce qu'il se calme. En effet, adopter une position corporelle plus passive réduit la probabilité de réagir aux autres lorsqu'on est en colère. Ceci est corroboré par un hadith du Sunan Abu Dawud (numéro 4782). Suivre ce conseil permet de contenir sa colère jusqu'à ce qu'elle s'apaise, l'empêchant ainsi de nuire à soi-même et aux autres. En cas de colère, il est conseillé de suivre le conseil du hadith du Sunan Abu Dawud (numéro 4784). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé au musulman en colère de faire ses ablutions. En effet, l'eau neutralise la chaleur naturelle associée à la colère. Par conséquent, prier peut aider à gérer sa colère et lui apporter des bienfaits significatifs.

Les conseils fournis jusqu'à présent aident une personne en colère à gérer ses réactions physiques. Pour maîtriser ses paroles, il est conseillé d'éviter de parler sous l'effet de la colère. Malheureusement, les mots ont souvent un impact plus durable sur les autres que les actes. De nombreuses relations ont été endommagées et détruites à cause de paroles prononcées sous l'effet de la colère. Ce comportement entraîne souvent d'autres péchés et offenses. Il est crucial de se souvenir du hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3970, qui prévient qu'une seule mauvaise parole peut entraîner une personne en Enfer le Jour du Jugement.

Gérer sa colère est une vertu importante, et ceux qui y parviennent sont décrits par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) comme des individus forts dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6114. En effet, ceux qui répriment leur colère pour Allah, l'Exalté – c'est-à-dire qui s'abstiennent de tout péché causé par leur colère – auront le cœur rempli de paix et d'une foi sincère. Ceci est souligné dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4778.

Comme indiqué précédemment, la colère, dans certaines limites, peut être bénéfique. Elle doit être dirigée vers la protection de soi-même, de sa foi et de ses biens. Correctement exercée, conformément aux enseignements de l'islam, elle est considérée comme une colère pour Allah, le Très-Haut. Cela reflète le caractère du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui n'exprimait jamais sa colère pour des raisons personnelles. Sa colère était uniquement motivée par Allah, le Très-Haut, comme le confirme le hadith du Sahih Muslim numéro 6050. Le caractère du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) incarnait le Saint Coran, comme le recommande le hadith du Sahih Muslim numéro

1739. Cela indique qu'il était satisfait de ce qui plaisait à Allah, le Très-Haut, et irrité par ce qui Le mettait en colère. De plus, nourrir de la haine pour Allah, l'Exalté, est une composante du perfectionnement de la foi, comme indiqué dans le Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4681. Puisque la colère est la racine de la haine, il est évident que l'Islam n'instruit pas les adeptes à éliminer complètement la colère, car cela est inaccessible ; il leur apprend plutôt à la gérer dans les limites islamiques.

Il est crucial de comprendre que se mettre en colère uniquement pour Allah, le Très-Haut, est louable, mais si cette colère conduit à outrepasser les limites, elle devient répréhensible. Il est essentiel de maîtriser sa colère conformément aux enseignements de l'islam, même lorsqu'elle est motivée par Allah, le Très-Haut. Un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4901, met en garde contre un fidèle qui affirmerait avec colère qu'Allah, le Très-Haut, ne pardonnerait pas à un pécheur. Par conséquent, ce fidèle sera condamné à l'Enfer, tandis que le pécheur sera pardonné au Jour du Jugement.

Les racines du mal proviennent de quatre facteurs : l'incapacité à maîtriser ses désirs, la peur, les envies et la colère. Ainsi, quiconque suit le conseil de ce hadith éliminera un quart du mal de son caractère et de sa vie.

En résumé, il est crucial pour les musulmans de maîtriser leur colère afin d'éviter des actes ou des paroles susceptibles de leur causer de profonds regrets, ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 12, Yusuf, verset 89 :

« Il a dit : « Sais-tu ce que tu as fait avec Joseph et son frère quand tu as perdu le contrôle de tes émotions ? » »

D'une manière générale, pour maîtriser ses émotions et éviter les péchés, il est essentiel d'acquérir une foi solide. Une foi solide est essentielle, car elle permet de rester fidèle à Allah, le Très-Haut, quelles que soient les circonstances, dans l'aisance comme dans l'adversité. Une foi solide se développe par l'étude et la mise en pratique des preuves évidentes contenues dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent qu'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, apporte la paix de l'esprit, ici-bas comme dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les enseignements de l'islam ont une foi faible. Ces personnes peuvent facilement désobéir à Allah, le Très-Haut, lorsque leurs désirs entrent en conflit avec Ses commandements, car elles ne réalisent pas que renoncer à leurs désirs au profit de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, conduit à la tranquillité dans les deux mondes. Il est donc impératif d'acquérir la certitude de la foi par l'acquisition et la mise en pratique des connaissances islamiques, en veillant à demeurer inébranlable dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Ce processus implique d'utiliser les bienfaits reçus conformément aux principes islamiques. Ce faisant, on atteindra la paix intérieure en parvenant à un état mental et physique harmonieux, tout en accordant la priorité à chacun et à chaque chose dans sa vie.

Comme le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) et ses frères étaient les seuls à avoir eu connaissance de l'événement survenu des années auparavant, ils ont découvert son identité. Chapitre 12 Joseph, verset 90 :

Ils dirent : « Es-tu vraiment Joseph ? » Il répondit : « Je suis Joseph, et voici mon frère... »

Au lieu d'attribuer sa réussite matérielle et spirituelle à lui-même et à son frère Benjamin (qu'Allah l'agrée), et de rester obéissant à Allah, le Très-Haut, le Saint Prophète Joseph (que la paix et le salut soient sur lui), attribua à juste titre leur réussite à Allah, le Très-Haut. Chapitre 12 Joseph, verset 90 :

« ...Il dit : « Je suis Joseph, et voici mon frère. Allah nous a certes favorisés... » »

Il a reconnu que l'inspiration, la connaissance, la capacité et la possibilité de rester obéissant à Allah, le Très-Haut, sont toutes accordées par Lui. Comprendre cette vérité permet d'éviter de sombrer dans l'arrogance, qui peut ternir sa foi et ses actes. En effet, ceux qui ne comprennent pas cette réalité pourraient croire à tort qu'en obéissant aux principes islamiques, ils rendent service à Allah, le Très-Haut. Cette forme d'arrogance peut entraver une véritable soumission à Allah, en particulier lorsque les désirs individuels entrent en conflit avec Ses directives, les égarant finalement du droit chemin. Chapitre 10 Yunus, verset 108 :

« ...ainsi, quiconque est guidé ne l'est que pour son âme, et quiconque s'égare ne s'égare que contre elle... »

En revanche, ceux qui comprennent que leur foi et leur obéissance à Allah, le Très-Haut, servent en fin de compte leur propre bien, cultiveront un sentiment d'humilité devant Allah, le Très-Haut, et resteront donc fidèles à leur obéissance, dans les moments difficiles comme dans les moments favorables. Cela leur permettra de rester fermes dans son obéissance en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela leur garantira un état mental et physique harmonieux, une position adéquate pour chaque personne et chaque être dans leur vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes.

Le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) a ensuite clairement indiqué que chacun peut obtenir la faveur et la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, à condition de Le craindre, d'être conscient des conséquences de ses actes et de persévérer dans Son obéissance. Chapitre 12 Joseph, verset 90 :

« ...En vérité, celui qui craint Allah et est patient... »

La piété implique l'utilisation judicieuse des bienfaits accordés à un individu, tels que décrits dans le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique vise à favoriser la tranquillité dans les deux mondes en parvenant à une condition

physique et mentale harmonieuse et en adoptant une attitude appropriée dans tous les aspects de la vie. De plus, un aspect important de la piété est l'évitement de certaines choses licites, par crainte qu'elles ne conduisent à l'illicite. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« ...Voici les limites [fixées par] Allah, ne vous en approchez donc pas... »

Allah, le Très-Haut, n'a pas simplement déclaré qu'il ne fallait pas outrepasser Ses limites ; Il a plutôt insisté sur le fait que chacun ne devait même pas s'en approcher. Ce conseil est réitéré tout au long du Saint Coran. Par exemple, Allah, le Très-Haut, a enjoint au Saint Prophète Adam (sur lui la paix) de s'abstenir de manger du fruit de l'arbre du Paradis, mais Il lui a également conseillé d'éviter même de s'en approcher, bien que cela soit permis. Chapitre 7 Al A'raf, verset 19 :

« Et « Ô Adam, demeure, toi et ta femme, au Paradis et mange de là où tu veux, mais ne t'approche pas de cet arbre, de peur d'être du nombre des injustes. »

De nombreux exemples démontrent que la simple légalité d'une action ne justifie pas sa poursuite, même si s'approcher des limites fixées par Allah, le Très-Haut, n'est pas interdit ; seul le dépassement de ces limites l'est. Certaines actions sont permises, notamment celles qui sont vaines, et doivent être évitées, car elles ouvrent souvent la voie à des comportements

illicites. Par exemple, tenir des conversations vaines, bien que non considérées comme un péché en soi, peut souvent conduire à des péchés tels que la médisance et le mensonge. De même, dépenser ses biens en vain peut conduire au gaspillage, qui est bel et bien un péché. Chapitre 17 Al Isra, verset 27 :

« Certes, les gaspilleurs sont les frères des diables, et Satan est toujours ingrat envers son Seigneur. »

L'immense majorité des personnes qui se sont écartées du droit chemin l'ont fait progressivement. Par exemple, elles ont d'abord pratiqué des activités illicites sans y participer, puis, au fil du temps, elles ont été progressivement encouragées et tentées de s'y livrer. Par exemple, une personne qui fréquente des personnes qui consomment de l'alcool est plus susceptible d'en consommer qu'une personne qui ne fréquente pas de buveurs. Cet état d'esprit consistant à éviter certaines choses licites, notamment les plus futiles, est recommandé par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2451. En effet, il a averti qu'un individu ne peut atteindre la véritable piété, c'est-à-dire utiliser systématiquement les bienfaits reçus conformément aux principes islamiques, tant qu'il n'abandonne pas certaines choses licites par crainte que cela ne le conduise à l'illégalité. Par conséquent, il est essentiel d'être particulièrement vigilant, non seulement pour éviter les actes illicites, mais aussi pour se tenir à l'écart de certaines choses licites, notamment les plus futiles, de peur qu'elles ne conduisent à des comportements illicites. Cette diligence contribuera à garantir la persévérance dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, ce qui implique une utilisation judicieuse des bienfaits reçus, conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et

bénédictions d'Allah sur lui), qui incarnent le fondement de la droiture et favorisent la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie . Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« ...Ainsi Allah expose clairement Ses versets [c'est-à-dire Ses ordonnances] aux gens afin qu'ils deviennent pieux. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Ceux qui ne saisissent pas l'importance du respect des limites fixées par Allah, le Très-Haut, sont susceptibles de se livrer à des activités licites, notamment futilles. Ce comportement accroît le risque d'actes illicites et conduit à un mauvais usage des bienfaits qui leur sont accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de déséquilibre mental et physique, égarant tout et chacun dans leur vie, et se prépareront mal à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils s'adonnent à quelques plaisirs terrestres. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Alors laissez-les rire un peu et [puis] pleurer beaucoup en récompense de ce qu'ils ont fait. ils gagnaient autrefois.

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Chapitre 12 Yusuf, verset 90 :

« ...En vérité, celui qui craint Allah et est patient... »

La patience se définit comme la capacité à s'abstenir d'exprimer son mécontentement face aux difficultés rencontrées, en paroles ou en actes, tout en faisant constamment preuve d'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, dans les moments d'épreuve. Cette obéissance implique d'utiliser les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire, comme le prescrit

le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Le développement de la patience repose sur l'acquisition et la mise en pratique de la connaissance islamique. Plus on s'investit dans cette connaissance et la met en pratique, plus on comprend que tout ce qu'Allah, le Très-Haut, décrète est finalement pour le mieux, même si cela n'est pas immédiatement apparent, car les épreuves rencontrées recèlent une sagesse cachée. Par exemple, de nombreux événements soulignés dans les enseignements islamiques illustrent cela, comme le récit du Saint Prophète Joseph (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui fut séparé de ses parents dès son plus jeune âge à cause de ses frères, fut jeté dans un puits obscur, vendu comme esclave et injustement emprisonné. Cependant, chacune de ces expériences lui a apporté des leçons essentielles qui lui ont permis de sauver le peuple d'Égypte d'une famine dévastatrice. S'il n'avait pas persévéré face à ces épreuves, il n'aurait pas pu sauver d'innombrables vies. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Croire en ces enseignements et ainsi demeurer fidèle à Allah, le Très-Haut, fait partie intégrante de la foi. Il est relativement simple d'avoir foi en Allah, le Très-Haut, et de Le louer dans les moments de consolation ; cependant, le véritable défi surgit lorsque l'on rencontre des difficultés tout en continuant à Lui obéir et à Le louer.

S'intéresser aux enseignements de l'islam permet également de comparer ses difficultés à celles d'autres personnes, plus chères à Allah, le Très-Haut, et qui ont dû faire face à des épreuves encore plus grandes. Cette perspective permet de minimiser l'importance de ses propres difficultés, ce qui renforce la patience. Cette compréhension peut également être favorisée par l'observation d'autres personnes dans leur situation actuelle, confrontées à des difficultés plus graves qu'elles.

De plus, les enseignements islamiques nous éclairent sur l'importance du destin, illustrant que chaque expérience vécue, qu'elle soit facile ou difficile, est prédéterminée. Se plaindre de ce qui est inévitable et inéluctable ne sert à rien. Au contraire, on risque de passer à côté des nombreuses récompenses que l'on pourrait obtenir en faisant preuve de patience face aux épreuves inévitables auxquelles on est destiné. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ...le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite].
»

Un individu a ainsi le choix d'affronter un événement inévitable avec patience et d'en tirer une immense récompense, ou d'aborder le même événement avec impatience et de renoncer à la récompense qu'il aurait pu obtenir. Quel que soit le choix effectué, il sera inévitablement confronté à l'événement inévitable, d'où la nécessité d'en tirer profit. Chapitre 57 Al Hadid, versets 22-23 :

« Aucun malheur ne frappe la terre ni vous-mêmes sans qu'il ne soit consigné avant que Nous ne le créions. Cela est certes facile pour Allah. Afin que vous ne désespériez pas de ce qui vous a échappé... »

L'étude des enseignements islamiques nous amène à comprendre que nos désirs en ce monde ne sont pas toujours dans notre intérêt. Chapitre 2, Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Chaque individu rencontre de nombreux exemples dans sa vie qui reflètent cette vérité. Nombre de choses qu'on désire, croyant bénéfiques, se transforment en source de stress. À l'inverse, de nombreuses choses qu'on déteste, pensant nuisibles, peuvent pourtant mener à des résultats positifs. Une personne qui saisit ce concept fera preuve d'une plus grande patience face à des situations contraires à ses désirs, car elle reconnaît qu'affronter la situation est dans son intérêt, même si cela ne lui apparaît pas immédiatement.

De plus, tout comme l'or est raffiné par le feu, les individus acquièrent une résilience mentale en affrontant les défis. Ceux qui sont habitués à une vie

facile souffrent souvent de détresse mentale face aux difficultés, même mineures. Par les épreuves, Allah, l'Exalté, fortifie la force mentale d'une personne, lui permettant d'affronter les défis futurs avec plus d'aisance.

Comme le souligne l'Islam, la patience est essentielle en toutes circonstances, y compris dans les moments de confort. En période de prospérité, il faut faire preuve de patience pour éviter de faire un mauvais usage des bienfaits reçus, comme une bonne santé ou une augmentation de revenus.

Les enseignements islamiques révèlent de nombreuses idées sur l'importance d'affronter les défis de ce monde. Il est donc crucial pour les musulmans d'étudier, d'apprendre et de mettre en pratique ces enseignements afin de cultiver la patience en toute situation, et ainsi d'obtenir d'immenses récompenses ici-bas et dans l'au-delà. Il faut rester ferme en toutes circonstances, tel un patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, conscient que c'est pour son bien, même lorsqu'il s'agit de prendre des médicaments désagréables et d'adhérer à un régime alimentaire strict.

La patience n'implique pas la passivité. Un élément clé de la patience consiste à aborder la situation et à s'efforcer d'y remédier conformément aux enseignements de l'Islam. Par exemple, une femme victime de violences conjugales doit prendre des mesures pour assurer sa sécurité et celle de ses enfants, ce qui peut aller jusqu'à la séparation. Agir ainsi n'est pas incompatible avec la notion de patience, tandis que l'inaction n'a aucun lien avec la patience ni avec l'Islam. De même, exprimer ses émotions, comme

pleurer, ne contredit en rien la patience, comme en témoigne le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix), qui pleura si profondément de chagrin qu'il en perdit la vue, sans jamais recevoir de reproches d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 12, Yusuf, verset 84 :

« Et il se détourna d'eux et dit : « Oh, ma tristesse à cause de Joseph ! » Et ses yeux devinrent blancs de chagrin, car il était [de cela] un oppresseur. »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a exprimé à maintes reprises sa tristesse suite à des événements tragiques, comme la disparition de son fils Ibrahim, qu'Allah l'agrée. Un hadith, publié dans le Sunan Abu Dawud, numéro 3126, en fait état. Désobéir à Allah, le Très-Haut, par ses paroles et ses actes est en contradiction directe avec la patience ; en revanche, des réactions telles que les pleurs et la tristesse sont acceptables et font partie de la nature humaine.

Il est crucial de comprendre que la patience doit être démontrée dès le début d'une épreuve jusqu'à la fin de ce monde. Ce principe est souligné dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1302. Faire preuve de patience seulement après un certain temps ne constitue pas une véritable patience ; il s'agit simplement d'une acceptation naturelle pour chacun. Le musulman est tenu de faire preuve de patience dès le début d'une épreuve, en maîtrisant ses paroles et ses actes afin d'éviter de montrer des signes d'impatience, et en maintenant cette attitude jusqu'à sa mort, car il risque de perdre le fruit de sa patience en manifestant de l'impatience ultérieurement.

Chapitre 12 Yusuf, verset 90 :

« ...En vérité, celui qui craint Allah et est patient... »

L'une des principales raisons pour lesquelles les individus peuvent manquer de crainte d'Allah, le Très-Haut, et des conséquences de leurs actes – et donc de patience dans Son obéissance – est l'imitation aveugle des comportements et attitudes dominants de la société. Constatant que la plupart des gens négligent les principes islamiques, ils peuvent croire à tort que les actions de la majorité sont intrinsèquement justes, ce qui les conduit à suivre leur exemple sans réflexion ni auto-examen. Cependant, le consensus de la majorité n'est pas toujours correct. L'histoire a clairement montré que de nombreux cas ont été démentis par de nouvelles preuves et connaissances, comme l'idée autrefois largement répandue que la Terre était plate. Il est essentiel d'éviter de suivre aveuglément la foule, car cela conduit souvent à de mauvaises décisions, tant dans les affaires matérielles que religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun devrait utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont accordés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves, ce qui lui permet de faire des choix éclairés, même lorsque ces choix diffèrent des opinions dominantes. En effet, l'islam condamne fermement la pratique consistant à suivre aveuglément les autres en matière religieuse, et encourage ainsi les musulmans à apprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Par conséquent, celui qui adopte la crainte d'Allah, le Très-Haut, et demeure patient dans Son obéissance veillera à utiliser correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela lui permettra d'atteindre un état d'esprit et de corps équilibré, d'harmoniser tous les aspects de sa vie et de se préparer adéquatement à sa responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement favorisera la paix dans les deux mondes. Chapitre 12 Yusuf, verset 90 :

« ...En vérité, celui qui craint Allah et est patient, Allah ne laisse pas perdre la récompense de ceux qui font le bien. »

En revanche, celui qui néglige la crainte d'Allah, le Très-Haut, et la patience dans Son obéissance, et qui suit aveuglément l'opinion et le comportement majoritaires, fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, tout dans sa vie, y compris sa famille, ses amis, sa carrière et ses biens, deviendra une source de stress. S'il persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, il imputera à tort son stress à des choses et à des personnes de son entourage, comme ses proches. En éliminant ces personnes de bien, il ne fera qu'aggraver sa santé mentale, entraînant dépression, toxicomanie et même pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent de leurs bienfaits, comme les riches et les célébrités, malgré leurs luxes. De plus, ce comportement entravera leur préparation à la reddition de comptes au Jour du Jugement, rendant tous leurs efforts vains ici-bas, les laissant ainsi les mains vides ce Jour-là. Chapitre 18 Al Kahf, versets 103-104 :

Dis : « Veux-tu que nous [les croyants] t'informions des plus grands perdants quant à leurs œuvres ? Ceux dont l'effort est vain dans la vie présente, alors qu'ils croient bien faire dans leur travail. »

Pour éviter ce résultat et adopter la crainte d'Allah, le Très-Haut, et des conséquences de ses actes, afin de demeurer patiemment ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, il est nécessaire d'adopter une foi solide. Cultiver une foi solide est crucial, car elle permet de rester fidèle à son obéissance à Allah, le Très-Haut, quelles que soient les circonstances, qu'elles soient faciles ou difficiles. Cette foi solide se nourrit de l'étude et de la mise en pratique des preuves et des enseignements clairs contenus dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements démontrent qu'une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, procure la paix de l'esprit, ici-bas

comme dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les enseignements de l'islam ont tendance à avoir une foi faible. De telles personnes peuvent facilement s'écarter de l'obéissance à Allah, l'Exalté, lorsque leurs désirs entrent en conflit avec Ses directives, ignorant que privilégier l'obéissance à Allah, l'Exalté, à leurs désirs conduit à la tranquillité dans les deux mondes. Il est donc essentiel d'acquérir la certitude de la foi par la recherche et la pratique de la connaissance islamique, en veillant à une obéissance constante à Allah, l'Exalté, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser les bienfaits reçus conformément aux principes islamiques. Ainsi, chacun trouvera la paix intérieure dans les deux mondes, en parvenant à un état mental et physique équilibré tout en accordant la priorité à tous les aspects de sa vie.

Ainsi, chacun doit adopter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même lorsque ceux-ci entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré des médicaments désagréables et un régime alimentaire rigoureux. Tout comme ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Car Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique harmonieux et à placer chaque chose et chaque personne dans sa vie. Chapitre 12 Yusuf, verset 90 :

« ...En vérité, celui qui craint Allah et est patient, Allah ne laisse pas perdre la récompense de ceux qui font le bien. »

Après avoir reconnu les bienfaits et la paix d'esprit qu'Allah, l'Exalté, a accordés au Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), en raison de son obéissance, les frères ont compris qu'ils avaient choisi la mauvaise voie en désobéissant constamment à Allah, l'Exalté. Chapitre 12, Joseph, verset 91 :

« Ils dirent : « Par Allah, certes, Allah vous a préféré à nous... » »

D'une manière générale, cela encourage les gens à éviter un état d'esprit égocentrique, où l'on se concentre uniquement sur sa propre vie et ses difficultés. Ceux qui adoptent un tel point de vue passent à côté de l'opportunité d'apprendre des événements historiques, de leurs propres expériences et de la situation de leur entourage. Acquérir la connaissance de ces éléments est l'une des méthodes les plus efficaces pour améliorer sa conduite et éviter de répéter les erreurs passées, favorisant ainsi la paix intérieure. Par exemple, observer des personnes riches et célèbres faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, pour finalement être accablées par le stress, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des pensées suicidaires – malgré de brefs moments de bonheur et de luxe – est une leçon importante. Cela incite à ne pas abuser de ses propres bienfaits, renforçant l'idée que la véritable tranquillité ne découle pas de la richesse matérielle ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait inspirer l'appréciation de son propre bien-être et encourager à en faire bon usage avant qu'il ne soit supprimé. C'est pourquoi l'Islam exhorte constamment les musulmans à rester vigilants et conscients, plutôt que de se laisser absorber par leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure.

Après avoir reconnu le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), ses frères ont également avoué leur péché, ce qui constitue un signe de repentance sincère. Chapitre 12 Joseph, verset 91 :

« Ils dirent : « Par Allah, certes Allah vous a préféré à nous, et nous sommes certes des pécheurs. » »

Le repentir sincère exige de ressentir de la culpabilité, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée, à condition que cela n'entraîne pas de problèmes supplémentaires. Il faut s'engager sincèrement à ne pas commettre le même péché ou un péché similaire et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres. Il faut persister dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il nous a accordés, comme le précisent les enseignements de l'islam.

Lorsque les frères confessèrent leur péché, témoignant ainsi de leur repentir, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) leur pardonna le tort qu'ils lui avaient fait et implora Allah, le Très-Haut, de leur pardonner également. Chapitre 12 Joseph, verset 92 :

Il dit : « Aucun blâme ne vous sera imputé aujourd'hui. Allah vous pardonnera, et Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux. »

Les musulmans sont autorisés à se défendre de manière proportionnée et raisonnable lorsqu'aucune autre solution ne s'offre à eux. Cependant, ils ne doivent jamais franchir la ligne, car cela constitue un péché. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les transgresseurs. »

Puisqu'il est difficile d'éviter de transgresser les limites, le musulman doit faire preuve de patience, ignorer les offenses et pardonner aux autres. Cette approche est non seulement conforme aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), mais ouvre également la voie à Allah, le Très-Haut, pour pardonner leurs péchés. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Pardonner aux autres est un moyen plus efficace d'influencer positivement leur caractère, conformément aux principes de l'islam et aux responsabilités

des musulmans. À l'inverse, chercher la vengeance ne fait qu'attiser l'hostilité et le ressentiment entre les personnes impliquées.

Ceux qui luttent contre la rancune, même pour des choses insignifiantes, peuvent découvrir qu'Allah, le Très-Haut, n'ignore pas leurs défauts et examine attentivement chacune de leurs transgressions mineures. Celui qui en fait l'expérience sera puni, comme l'indique un hadith du Sahih Bukhari, numéro 103. Le musulman doit s'efforcer de se libérer de ses griefs, car cela favorise le pardon ici-bas et dans l'au-delà. De plus, rester obsédé par la moindre contrariété peut priver de paix intérieure. Ainsi, la capacité à ignorer et à pardonner aux autres aide non seulement à se libérer des griefs insignifiants, mais contribue également à atteindre un état de tranquillité.

Il est crucial de comprendre qu'en islam, la patience ne signifie pas adopter une attitude passive qui permet aux autres de continuer à la maltraiter. Le Saint Prophète Joseph, paix et bénédictions sur lui, était à l'abri de tout préjudice futur que ses frères pourraient lui causer et il n'a donc pas adopté une attitude passive. La patience et le pardon ne doivent jamais être confondus avec une acceptation passive du mal ; ils exigent plutôt des mesures proactives pour assurer sa sécurité. Cela est conforme aux principes islamiques. Par exemple, une femme victime de violences conjugales doit prendre des mesures décisives pour se protéger et protéger ses enfants, ce qui peut impliquer de contacter les forces de l'ordre et de quitter le milieu abusif. Après avoir assuré sa sécurité et celle de ses enfants, elle peut saisir la justice par les voies légales et implorer la justice divine d'Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Néanmoins, si elle trouve en elle la force de pardonner à son ex-mari pour ses torts passés par amour pour Allah, le Très-Haut, cela mènera finalement à son propre pardon. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Chapitre 12 Yusuf, verset 92 :

Il dit : « Aucun blâme ne vous sera imputé aujourd'hui. Allah vous pardonnera, et Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux. »

De nombreux musulmans s'accrochent à l'espoir qu'au Jour du Jugement, Allah, le Très-Haut, leur pardonnera et oubliera leurs erreurs et péchés passés. Cependant, il est paradoxal que ces mêmes personnes n'accordent souvent pas cette grâce aux autres. Elles s'accrochent fréquemment aux erreurs passées des autres, les utilisant comme outils de critique. Cela ne concerne pas les erreurs ayant un impact direct sur le présent ou l'avenir. Par exemple, un accident de voiture causé par un conducteur et entraînant un handicap physique chez une autre personne est une erreur qui affecte indéniablement la situation actuelle et future de la victime. De telles erreurs sont naturellement difficiles à pardonner et à surmonter. Pourtant, de nombreux musulmans ont tendance à se concentrer sur les erreurs des autres, sans incidence sur l'avenir, comme une insulte verbale. Même lorsque l'erreur est passée depuis longtemps, ces personnes persistent à la ressusciter pour l'utiliser contre les autres dès que l'occasion se présente. Cet état d'esprit est regrettable, car il est essentiel de reconnaître que l'homme n'est pas parfait. À tout le moins, un musulman qui implore Allah, le

Très-Haut, de pardonner ses erreurs passées devrait également s'efforcer de pardonner celles des autres. Ceux qui refusent d'adopter cette approche risquent de voir leurs relations tendues, car aucune relation n'est exempte de défauts. Les désaccords, sources d'erreurs, sont inévitables dans toute relation. Par conséquent, les personnes qui maintiennent cette attitude peuvent finir par se sentir isolées, leur état d'esprit négatif éloignant les autres. Il est ironique que ces personnes détestent souvent la solitude, tout en cultivant des comportements qui aliènent leur entourage. Cela est contraire à la logique et au bon sens. Chacun désire être aimé et respecté de son vivant et se souvenir avec affection après sa mort, mais cette attitude conduit souvent au résultat inverse. De son vivant, on peut se lasser de sa compagnie et, à sa mort, on peut ne pas se souvenir d'eux avec une affection et un amour sincères. Si l'on se souvient d'eux, c'est souvent par simple obligation.

Laisser tomber les événements passés n'implique pas une bienveillance excessive envers autrui ; cependant, le respect minimum est attendu, conformément aux enseignements de l'islam. Cette approche est gratuite et demande un effort minimal. Par conséquent, chacun doit s'efforcer de pardonner et de dépasser les erreurs d'autrui, car Allah, le Très-Haut, pardonnera également leurs transgressions passées dans les deux mondes. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

... et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Après avoir appris l'état de son père, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) accomplit un miracle, peut-être pour consolider sa prétention au titre de Saint Prophète (sur lui la paix), encourageant ainsi les autres à suivre sa voie. Chapitre 12, Joseph, verset 93 :

« Prends ceci, ma chemise, et jette-la sur le visage de mon père ; il deviendra voyant... »

De plus, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) a non seulement pardonné à ses frères, mais il a également souhaité qu'ils vivent avec lui en Égypte dans l'honneur. Chapitre 12 Joseph, verset 93 :

« ... Et amène-moi ta famille, toute entière. »

Partager ses bienfaits avec autrui est une preuve de sincérité. L'avidité, qui consiste à s'abstenir de partager les bienfaits reçus, comme les richesses, ne fera qu'empêcher de respecter les droits d'autrui. Cela favorisera la corruption et l'injustice au sein de la société. De plus, celui qui s'abstient de partager les bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, lui a accordés, recevra une réponse similaire de sa part. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 2376, met en garde contre ce phénomène. Il faut se rappeler qu'une personne généreuse est proche d'Allah, le Très-Haut, proche du Paradis, proche des gens et loin de l'Enfer. En revanche, l'avare est loin d'Allah, le Très-Haut, loin du Paradis, loin des gens et proche de l'Enfer. Ceci a été confirmé par

un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1961. En effet, la personne généreuse respectera les droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela lui garantira un état mental et physique harmonieux, une position appropriée pour chaque personne et chaque individu dans sa vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite apportera la tranquillité dans les deux mondes. De plus, en respectant les droits des autres, elle gagnera le respect et l'amour des autres et contribuera à la propagation de la justice et de la paix au sein de la société. En revanche, la personne avare ne respectera pas les droits d'Allah, le Très-Haut, ni des autres, car son avidité l'encouragera à abuser des bienfaits qui lui ont été accordés. De ce fait, elle sera dans un état de déséquilibre mental et physique, perdant toute notion de chaque personne et de chaque individu dans sa vie, et ne parvenant pas à se préparer adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et luttes dans les deux domaines, malgré le confort matériel dont ils bénéficient. Et comme ils ne respectent pas les droits des autres, ils seront méprisés et favoriseront la corruption et l'injustice au sein de leur foyer et de la société en général.

Comme le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix) avait patienté pendant tant d'années, Allah, l'Exalté, lui annonça rapidement la bonne nouvelle de la vie et de la santé du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), avant même que la caravane d'Égypte ne l'atteigne. Chapitre 12 Joseph, verset 94 :

« Et lorsque la caravane partit [d'Égypte], leur père dit : « En effet, je trouve l'odeur de Joseph... » »

Il faut reconnaître qu'Allah, le Très-Haut, répond aux gens selon Son infinie connaissance et non selon leurs désirs. De ce fait, certaines choses leur sont hâtées, car c'est ce qui est préférable, et d'autres sont retardées, car c'est ce qui est préférable, même s'ils ne comprennent pas cette vérité. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Tant qu'une personne s'engage à obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui lui sont accordés conformément aux enseignements de l'islam, à l'instar du Saint Prophète Jacob (sur lui la paix), elle atteindra la paix de l'esprit en obtenant un état mental et physique harmonieux et en priorisant correctement tous les aspects de sa vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cet engagement lui apportera la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà.

Chapitre 12 Yusuf, versets 94-95 :

« ...leur père dit : « Je retrouve l'odeur de Joseph, si vous ne me croyiez pas faible d'esprit. » Ils dirent : « Par Allah, vous êtes dans votre égarement. »

Alors que les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) rentraient d'Égypte, ces critiques émanaient d'autres membres de leur famille, comme leurs épouses ou leurs enfants. Cela indique que lorsqu'une personne adopte un mauvais caractère, comme l'ont fait ses frères, le reste de sa famille, comme ses enfants, adoptera également un mauvais caractère. À long terme, cela engendrera du stress pour toute la famille. Il est donc essentiel d'éviter ce problème en montrant l'exemple, en adoptant les qualités décrites dans les enseignements islamiques, telles que la patience, la générosité et la bonté, et en évitant les défauts qui en découlent, comme l'avidité, l'envie et l'orgueil, afin d'atteindre la paix intérieure grâce à des qualités positives et d'encourager son entourage à faire de même, notamment ses enfants.

De plus, leur réaction envers le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut) est en totale contradiction avec le comportement que doit adopter un musulman envers les personnes âgées. En effet, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti, dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1921, que celui qui ne respecte pas ses aînés n'est pas un véritable musulman. Honorer ses aînés implique de faire preuve de patience et de s'abstenir de toute dispute avec eux. Un musulman a le droit d'avoir des opinions divergentes de celles de ses aînés, mais il est essentiel de maintenir les bonnes manières et le respect en permanence. Les aînés doivent bénéficier d'un soutien indéfectible, qui comprend une assistance physique, émotionnelle et financière. Il est crucial de comprendre que respecter les aînés ne signifie pas les encourager à agir contre les commandements d'Allah, le Très-Haut. Il faut traiter les mauvaises actions avec respect et douceur, sans laisser l'âge entraver ce devoir. Ce principe est souligné dans le hadith cité précédemment. En substance, la façon dont

on traite ses aînés reflétera la façon dont on sera soi-même traité par les autres lorsqu'on atteindra la vieillesse.

Chapitre 12 Yusuf, verset 96 :

« Et quand le porteur de la bonne nouvelle arriva, il la jeta sur son visage, et il revint [une fois de plus] voyant. Il dit : « Ne vous ai-je pas dit que je sais par Allah ce que vous ne savez pas ? »

La connaissance à laquelle il fait référence pourrait inclure la conviction que celui qui demeure ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans les moments de facilité par la gratitude et dans les moments difficiles par la patience, obtiendra soulagement, paix et réussite dans les deux mondes, même si ce résultat ne se manifeste pas immédiatement et comme prévu. Par conséquent, il est nécessaire de faire preuve de gratitude et de patience afin d'en récolter les fruits. Exprimer sa gratitude intentionnellement signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Exprimer sa gratitude par la parole signifie dire ce qui est bien ou choisir de se taire. De plus, exprimer sa gratitude par des actes signifie utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette approche apportera des bénédictions supplémentaires, la paix de l'esprit et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, en atteignant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chacun à sa juste place dans la vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

De plus, la patience consiste à s'abstenir d'exprimer des plaintes, que ce soit par des paroles ou des actes, et à demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, confiant qu'Il choisit toujours ce qui est le meilleur pour eux, même lorsque cela n'est pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, celui qui se comporte correctement en toutes circonstances bénéficiera du soutien indéfectible et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Ceci, à son tour, engendrera la tranquillité dans les deux mondes grâce à l'harmonie mentale et physique et à un positionnement adéquat de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Ce conseil est mentionné dans un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 7500.

Chapitre 12 Yusuf, verset 96 :

« ...Il dit : « Ne vous ai-je pas dit que je sais de la part d'Allah ce que vous ne savez pas ? »

Plus précisément, cela pourrait également faire référence à sa connaissance du Saint Prophète Joseph, que la paix soit sur lui, étant vivant et en bonne santé, car le rêve qu'il avait fait des années plus tôt ne s'était pas encore matérialisé.

De plus, il est important de noter que le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut) attribuait son savoir à Allah, l'Exalté, témoignant ainsi de son humilité et se libérant de toute forme d'orgueil. Celui qui ne reconnaît pas que son savoir et tous les autres bienfaits de ce monde lui ont été accordés par Allah, l'Exalté, adoptera inévitablement l'orgueil, ce qui détruira sa foi et ses bonnes actions. En revanche, celui qui reconnaît que tout ce qu'il possède lui a été accordé par Allah, l'Exalté, s'efforcera d'utiliser ces bienfaits correctement, conformément aux enseignements de l'islam. Cela lui garantira un état mental et physique harmonieux, lui permettant de bien positionner chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant à assumer ses responsabilités au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes.

Après avoir confessé leur péché au Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), les frères l'ont également confessé à leur père, espérant son pardon et son invocation à Allah, le Très-Haut, pour qu'il leur pardonne également. Comme indiqué précédemment, leur confession est un signe positif de leur repentir.

Chapitre 12 Joseph, verset 97 :

« Ils dirent : « Ô notre père, demande pardon pour nous ; nous avons été vraiment pécheurs. » »

D'une manière générale, un repentir sincère exige un sentiment de culpabilité et une quête de pardon auprès d'Allah, le Très-Haut, et de toute personne lésée, à condition que cela n'entraîne pas de problèmes supplémentaires. Il faut s'engager sincèrement à ne pas commettre le même péché ou un péché similaire et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres. Il est essentiel de persister dans une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il a accordés, comme le précisent les enseignements de l'islam.

Après avoir confessé leur péché à leur père, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix) ne les implora pas immédiatement de lui pardonner. Chapitre 12, Joseph, verset 98 :

Il dit : « J'implorerai pour vous le pardon de mon Seigneur. C'est Lui, certes, qui est Pardonneur, Miséricordieux. »

Il est possible qu'il ait souhaité attendre un moment plus opportun pour prier Allah, le Très-Haut. Ceci est indiqué dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3570.

D'une manière générale, selon un hadith du Jami At Tirmidhi (numéro 3499), Allah, le Très-Haut, accepte gracieusement les invocations faites après les prières obligatoires et durant la dernière partie de la nuit. Un hadith du Sahih Bukhari (numéro 6321) précise que durant la dernière partie de la nuit, la descente divine a lieu, moment où Allah, le Très-Haut, appelle et exauce les invocations. De plus, un hadith des Sunan Abu Dawud (numéro 521) indique que les invocations faites entre les deux appels à la prière ne sont jamais rejetées. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré que le musulman est le plus proche d'Allah, le Très-Haut, lorsqu'il est prosterné, et qu'il doit donc faire ses invocations à ce moment-là. Français Ceci est corroboré par un hadith dans Sunan An Nasai, numéro 1138. De plus, comme indiqué dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 1046, il y a une heure spécifique chaque vendredi où Allah, l'Exalté, accepte volontiers les invocations. Lorsqu'un jeûneur rompt son jeûne, son invocation est également acceptée, comme mentionné dans un hadith dans Sunan Ibn Majah, numéro 1753. Il est recommandé de demander aux malades de prier pour eux, comme indiqué dans un hadith dans Sunan Ibn Majah, numéro 1441, qui stipule que leurs invocations sont semblables à celles des Anges. L'invocation faite en buvant de l'eau de Zamzam est toujours acceptée, comme conseillé dans un hadith dans Sunan Ibn Majah, numéro 3062. Un hadith enregistré dans Sunan Abu Dawud, numéro 2540, indique que les invocations faites pendant les pluies sont acceptées. Un autre hadith du Sunan Abou Dawud, numéro 1534, encourage à prier pour les autres en leur absence, car ces prières sont facilement acceptées. Si quelqu'un subit une forme quelconque d'oppression, il doit invoquer Allah, le Très-Haut, car ses prières seront acceptées. Ce conseil se trouve dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1905, qui recommande également de ne jamais rejeter l'invocation d'un

voyageur. Enfin, il est important d'inciter ses parents à prier pour eux, car ces invocations sont également facilement acceptées, comme le confirme un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3862.

Chapitre 12 Yusuf, verset 98 :

Il dit : « J'implorerai pour vous le pardon de mon Seigneur. C'est Lui, certes, qui est Pardonneur, Miséricordieux. »

Il est possible qu'il ait continué à éprouver de la douleur, voire du ressentiment, envers ses fils pour leurs actions, ce qui l'a conduit à reporter son invocation afin de rassembler ses pensées et ses émotions. Dans ce contexte, cela suggère que ressentir de la colère ou de la détresse envers autrui n'est pas intrinsèquement un péché, à condition de demeurer obéissant à Allah, l'Exalté, comme le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix).

Tout d'abord, cela met en évidence les caractéristiques humaines des Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Ils éprouvaient les mêmes émotions que toute autre personne, y compris la colère et la tristesse, ce qui montre que ces sentiments ne sont pas intrinsèquement négatifs tant qu'ils n'entraînent pas la désobéissance à Allah, le Très-Haut.

De plus, les Saints Prophètes (sur eux la paix) servant de modèles à l'humanité, sa réponse apporte un réconfort considérable à ses disciples, leur facilitant la vie. Si le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix) avait agi comme si ses fils n'avaient commis aucun péché, tous les musulmans auraient été contraints d'imiter cet exemple, car suivre l'exemple des Saints Prophètes (sur eux la paix) est une obligation. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

L'écrasante majorité des musulmans n'interviendrait pas ainsi envers les autres. Par conséquent, la réponse du Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut) a facilité la vie de ses fidèles, ce qui concerne tous les musulmans jusqu'au Jour du Jugement. Cela clarifie l'idée fausse entourant le pardon et l'oubli. Cet événement démontre que les humains ne sont pas comme des ordinateurs, capables d'effacer des souvenirs de leur mémoire. On ne s'attend pas à ce que les individus oublient les actions d'autrui ; on les encourage plutôt à pardonner pour Allah, l'Exalté, tout en continuant à défendre les droits d'autrui de manière à les protéger de tout préjudice ultérieur. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith rapporté dans Sahih Bukhari, numéro 6133, qu'un croyant ne se fait pas piquer deux fois par le même trou. Cela implique que le musulman doit pardonner aux autres et respecter leurs droits, sans pour autant accorder une confiance aveugle à ceux qui lui ont fait du tort par le passé. Ignorer les actions passées des autres pourrait les encourager à récidiver. Par conséquent, les musulmans doivent apprendre à pardonner aux autres et s'efforcer de respecter leurs droits, tout en reconnaissant qu'ils ne sont pas tenus d'oublier les actions d'autrui ni de leur faire confiance sans précaution.

Chapitre 12 Yusuf, verset 98 :

Il dit : « J'implorerai pour vous le pardon de mon Seigneur. C'est Lui, certes, qui est Pardonneur, Miséricordieux. »

La différence entre le pardon et la miséricorde des gens et ceux d'Allah, le Très-Haut, est également soulignée dans ce verset. Seul Allah, le Très-Haut, peut pardonner les péchés et les erreurs des gens sans affecter leur relation future avec Lui. Les humains ne sont tout simplement pas capables d'un tel degré de miséricorde et de pardon, et on ne s'attend pas à ce qu'ils le soient, comme nous l'avons vu précédemment. Il est donc essentiel de profiter de la miséricorde et du pardon d'Allah, le Très-Haut, qui effacent tous les péchés et toutes les erreurs en se repentant sincèrement. En effet, un hadith divin, cité dans le Jami At Tirmidhi, numéro 3540, souligne l'importance et l'étendue du pardon d'Allah, le Très-Haut. Le premier passage du hadith

affirme que tant qu'un musulman prie sincèrement Allah, le Très-Haut, et garde espoir en Sa miséricorde, il recevra Son pardon.

Cette assurance s'étend, en fait, à toutes les invocations autorisées mentionnées dans le Saint Coran, et pas seulement à la demande de pardon. Chapitre 40 Ghafir, verset 60 :

« Et ton Seigneur dit : « Invoque-Moi, Je te répondrai. »... »

En effet, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a fait référence à ce verset et a déclaré que l'invocation est une forme d'adoration, signifiant un acte vertueux. Ceci est souligné dans un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 1479. De plus, un hadith dans Jami At Tirmidhi, numéro 3604, indique que toutes les invocations sont acceptées sous diverses formes, à condition qu'elles soient licites. L'individu peut soit obtenir ce qu'il a demandé, soit obtenir une récompense dans l'au-delà, soit obtenir le pardon d'un péché correspondant. Cependant, il est crucial de comprendre que pour obtenir une réponse favorable, un musulman doit respecter les conditions et l'étiquette de l'invocation. Demander pardon implique de faire un effort sincère pour éviter les péchés et d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, car il est illogique de demander pardon tout en continuant à commettre des péchés.

L'une des invocations les plus importantes qu'un musulman puisse faire est le pardon, car il permet de recevoir des bénédictions, d'éviter les épreuves de cette vie et d'accéder au Paradis tout en évitant l'Enfer dans l'au-delà. Chapitre 71 Nuh, versets 10-12 :

« Et il dit : « Implorez le pardon de votre Seigneur. Certes, Il est Pardonneur. Il fera tomber sur vous du ciel des pluies incessantes. Il vous accordera des biens et des enfants, et vous fournira des jardins et des rivières. »

Comme le souligne le hadith cité précédemment, la foi en la miséricorde infinie d'Allah, le Très-Haut, est essentielle pour implorer le pardon. En effet, Allah, le Très-Haut, répond selon la perception que son serviteur a de Lui, un principe affirmé dans un hadith divin rapporté dans le Sahih Boukhari, numéro 7405.

L'un des facteurs les plus importants qui conduisent au pardon est lorsqu'un musulman s'en remet uniquement à Allah, l'Exalté, pour obtenir son pardon, pleinement conscient que personne d'autre ne peut l'absoudre ou le protéger du châtement, sauf Allah, l'Exalté.

Le point suivant soulevé dans le hadith cité précédemment est que, quel que soit le nombre de péchés commis, la miséricorde et le pardon d'Allah, le Très-Haut, surpassent tout. En réalité, ils sont illimités, ce qui signifie que les péchés limités d'une personne ne peuvent jamais les surpasser. C'est

pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a encouragé les musulmans à élever leurs supplications, car rien n'est trop grand pour qu'Allah, le Très-Haut, puisse les accorder. Ceci est corroboré par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6812. Cependant, il est crucial de comprendre que tenter d'exploiter le pardon infini d'Allah, le Très-Haut, pour justifier la persistance du péché est une simple parodie de cette vérité essentielle, et ceux qui agissent ainsi risquent de se voir privés de son pardon, car ils nourrissent des vœux pieux qui n'ont aucune valeur en islam.

La section suivante du hadith cité précédemment souligne l'importance de rechercher sincèrement le pardon d'Allah, le Très-Haut, un thème abordé dans de nombreux versets et autres hadiths. Cette quête du pardon constitue une composante du repentir sincère. On peut interpréter la demande de pardon comme une expression verbale, tandis que les autres aspects du repentir sincère impliquent l'abstention du péché par des actes concrets. Le véritable repentir implique également l'expérience d'un regret sincère, l'engagement ferme de ne pas récidiver et la réparation de tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres. Il est crucial de souligner que l'abstention du même péché est une condition préalable à l'acceptation du repentir. Chapitre 3 Ali Imran, verset 135 :

« Et ceux qui, lorsqu'ils commettent une impudicité ou se font du tort à eux-mêmes, invoquent Allah et implorent le pardon de leurs péchés. Et qui pardonne les péchés, si ce n'est Allah ? Et qui ne persiste pas dans ce qu'ils ont fait, tout en sachant. »

Il est crucial pour un musulman de rechercher constamment le pardon, car cela apporte un soulagement à tous les soucis, une solution à toutes les difficultés et une aide inattendue. Ce conseil est contenu dans un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 1518.

Le point suivant mis en évidence dans le hadith cité précédemment est le facteur le plus important pour le pardon, à savoir éviter d'associer quoi que ce soit à Allah, l'Exalté. Il existe deux formes d'association à Allah, l'Exalté : le polythéisme majeur et le polythéisme mineur. Le polythéisme majeur consiste à adorer des entités aux côtés d'Allah, l'Exalté. Le polythéisme mineur implique des actions accomplies pour des raisons autres que la recherche de l'agrément d'Allah, l'Exalté, comme l'ostentation. Cet avertissement se trouve dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3989. En effet, ceux qui agissent pour le bien d'autrui recevront d'Allah, l'Exalté, l'ordre, au Jour du Jugement, de rechercher leur récompense auprès de ceux pour qui ils ont agi, ce qui sera inaccessible. Ceci est corroboré par un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Les individus qui se comportent de cette manière seront finalement exposés et embarrassés dans cette vie, et quelle que soit la manière dont ils traitent autrui, ils ne gagneront jamais un amour ou un respect sincères en raison de leurs intentions insincères. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6705.

Lorsqu'une personne reconnaît l'unicité d'Allah, le Très-Haut, elle n'aura d'intention, de pensée, d'action et de parole que pour plaire à Allah, le Très-Haut, animée à la fois par la crainte et l'amour de Lui. Ce comportement réduit le risque de commettre des péchés, et ceux-ci seront pardonnés par Allah, le Très-Haut. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith du Sunan Ibn Majah,

numéro 3797, que la déclaration de l'unicité d'Allah, le Très-Haut, absout tous les péchés.

C'est la conduite que tout musulman devrait s'efforcer d'incarner. La base de cette démarche est d'apprendre et de mettre en pratique les enseignements du Saint Coran ainsi que les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ce faisant, chacun utilisera les bienfaits qui lui sont accordés d'une manière qui plaira à Allah, le Très-Haut. Cette approche réduira ses péchés et le motivera constamment à un repentir sincère, quelle que soit son erreur. En fin de compte, cela favorise le pardon, la paix et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, grâce à un état mental et physique équilibré et à une juste intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Chapitre 12 Yusuf, verset 98 :

« ...C'est Lui, certes, le Pardonneur, le Miséricordieux. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Lorsque sa famille arriva enfin en Égypte, elle fut accueillie avec amour par le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). Chapitre 12 Joseph, verset 99 :

*« Et lorsqu'ils entrèrent chez Joseph, il prit ses parents auprès de lui et dit :
« Entrez en Égypte, si Allah le veut, en sécurité. » »*

Que la mère mentionnée dans ce verset soit la mère biologique ou la belle-mère du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) est sans importance et il convient donc d'éviter d'en discuter, car connaître cette vérité n'améliorera pas la guidance et l'obéissance à Allah, le Très-Haut ; sinon, Allah, le Très-Haut, l'aurait Lui-même mentionnée. D'une manière générale, il convient d'éviter d'étudier des aspects de la science religieuse qui ne renforcent pas une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut. Cette obéissance implique d'utiliser les bienfaits qui lui sont accordés d'une manière qui Lui soit agréable, comme le décrivent les enseignements islamiques. Un critère utile pour déterminer la pertinence d'un sujet de science religieuse est de se demander s'il s'agit d'un sujet sur lequel Allah, le Très-Haut, s'interrogera au Jour du Jugement. Si un sujet particulier de l'islam, comme certains événements de l'histoire islamique, n'est pas abordé lors de cet interrogatoire, il est alors jugé sans intérêt et doit être évité. À l'inverse, si un sujet doit être abordé au Jour du Jugement, comme l'obligation de respecter les droits de son prochain, il est alors essentiel d'étudier, de comprendre et de mettre en œuvre ce sujet au mieux de ses capacités.

Le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) honorait particulièrement ses parents, car c'est un devoir d'un enfant envers ses parents. Chapitre 12 Joseph, verset 100 :

« Et il éleva ses parents sur le trône... »

Il est essentiel de reconnaître l'importance de traiter ses parents avec la plus haute considération, comme le soulignent de nombreux versets du Saint Coran, où cette considération est placée juste après l'adoration d'Allah, le Très-Haut. Par exemple, le verset 83 du chapitre 2, Al Baqarah, le souligne :

« ... N'adorez qu'Allah ; et faites du bien à vos parents... »

Il faut veiller à traiter ses parents conformément aux préceptes de l'islam, en leur témoignant respect et bonne conduite. Ce principe s'applique même si le parent n'est pas musulman. Ce conseil est contenu dans un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 2325. De plus, le verset 83 renforce cette idée, car il ne limite pas le commandement de traiter avec bienveillance uniquement les parents musulmans. La meilleure façon d'y parvenir est de traiter ses parents comme on souhaite être traité par ses propres enfants.

Il est crucial de comprendre que le Saint Coran n'impose pas une obéissance absolue aux parents, surtout s'ils incitent leur enfant à désobéir à Allah, le Très-Haut. L'obéissance absolue est réservée uniquement à Allah, le Très-Haut, et à Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui seul commande l'adhésion à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, les parents ne doivent pas mal interpréter les enseignements de l'islam en insistant sur le fait que leurs enfants doivent leur obéir et se soumettre totalement en toutes circonstances. Malheureusement, cet état d'esprit est devenu très répandu chez les parents musulmans, car ils ont adopté des pratiques culturelles d'autres religions qui assimilent l'obéissance totale aux parents à l'obéissance totale due à Dieu. Les enfants ont le droit d'être en désaccord avec leurs parents, même sur des points autorisés par l'islam, mais ils doivent toujours faire preuve de respect envers eux, tant dans leurs paroles que dans leurs actes.

En fin de compte, un musulman doit aspirer à être un bon enfant selon les critères établis par Allah, le Très-Haut, plutôt que ceux fixés par ses parents, sa famille ou la société. Les critères établis par les gens, notamment pour définir ce qui constitue un bon enfant, sont souvent erronés. Par conséquent, un musulman ne doit pas se soucier des normes imposées par autrui, ni prêter attention à ceux qui pourraient le qualifier de mauvais enfant. Il doit plutôt suivre les enseignements de l'islam concernant la manière de traiter ses parents et rechercher la récompense d'Allah, le Très-Haut, même si ces derniers ou d'autres personnes sont mécontents de lui. Il faut rechercher exclusivement la validation et l'approbation d'Allah, le Très-Haut, plutôt que de rechercher l'approbation des autres, y compris de ses parents. Cette approche erronée peut conduire à un manque de sincérité envers Allah, le Très-Haut, et même à la tentation de désobéir à Allah, le Très-Haut, dans le but d'obtenir l'approbation et la validation de ses parents. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 8 :

« Et Nous avons recommandé à l'homme la bienveillance envers ses parents. Mais s'ils cherchent à te faire associer à Moi ce dont tu n'as aucune connaissance, ne leur obéis pas... »

Après la réunion de la famille, le rêve du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) enfant s'est enfin réalisé. Chapitre 12, Joseph, verset 100 :

« ...et ils se prosternèrent devant lui. Et il dit : « Ô mon père, voici l'explication de ma vision précédente. Mon Seigneur l'a réalisée... »

Il est important de garder à l'esprit que ce rêve s'est réalisé des décennies plus tard, après avoir été vu par le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut). Cela indique qu'Allah, le Très-Haut, planifie et décrète toujours ce qui est le mieux pour les gens selon Son calendrier, même si l'on néglige certains éléments de Son plan. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il est donc essentiel de demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'Islam, dans chaque situation, qu'il s'agisse de facilités ou de difficultés, sachant que seul le meilleur pour nous se réalisera, même si cela ne nous paraît pas évident. Cela garantira un état mental et physique harmonieux, une bonne organisation de chaque personne et de chacun dans notre vie, tout en nous préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite apportera la tranquillité dans les deux mondes. Il faut éviter d'adopter une attitude ignorante consistant à exiger de connaître la sagesse derrière les difficultés rencontrées et à utiliser ces difficultés comme prétexte pour désobéir à Allah, le Très-Haut. Si toutes les sagesse derrière les décrets d'Allah, le Très-Haut, étaient révélées aux gens, la valeur de la foi diminuerait. La foi a de la valeur car elle implique l'acceptation des décrets d'Allah, le Très-Haut, même en cas de manquement à leur application. Il ne s'agit pas d'une foi aveugle, mais d'une foi fondée sur des preuves et des connaissances, notamment l'acceptation de cette vérité par l'observation de la vie d'autrui, à l'instar des Saints Prophètes (sur eux la paix), qui, malgré leurs difficultés, ont trouvé la paix intérieure en demeurant fidèles à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, malgré leur méconnaissance de la sagesse de Ses décrets. Cette vérité est illustrée dans la suite du verset 100, où le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) mentionne certains bienfaits d'Allah, le Très-Haut, qui l'ont conduit à occuper une position politique lui permettant d'aider et de sauver d'innombrables personnes de la famine, obtenant ainsi une récompense illimitée dans les deux mondes. Chapitre 12, Joseph, verset 100 :

...Et Il a été certes bon envers moi lorsqu'Il m'a fait sortir de prison et t'a ramené [ici] de la vie bédouine , après que Satan eut semé la discorde entre moi et mes frères. Mon Seigneur est certes Subtil dans ce qu'Il veut. C'est Lui, certes, l'Omniscient, le Sage.

Il est crucial de comprendre que, dans tous les cas, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) attribuait exclusivement les événements positifs à Allah, l'Exalté. Et ce, malgré le fait que tous les événements de l'univers, qu'ils soient perçus comme bons ou mauvais, ne surviennent que par la volonté et la permission d'Allah, l'Exalté. Une telle attitude reflète un véritable service, car elle s'abstient d'attribuer les événements négatifs à Allah, l'Exalté. Autrement dit, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) reconnaissait les circonstances favorables choisies par Allah, l'Exalté, tout en omettant les difficultés importantes qu'il rencontrait, qui découlaient également de la volonté et du choix d'Allah, l'Exalté, car cela pourrait être interprété comme une forme de plainte. De même, le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) a adopté le même comportement en attribuant les résultats positifs à Allah, l'Exalté, tout en s'attribuant la maladie, alors que les maladies surviennent également par la volonté et le choix d'Allah, l'Exalté. Chapitre 26 Ash Shu'ara, verset 80 :

« Et quand je suis malade, c'est Lui qui me guérit. »

Adopter cet état d'esprit est essentiel, car il favorise une attitude positive plutôt que négative. Un état d'esprit positif est un atout précieux face aux difficultés, permettant à chacun de rester obéissant à Allah, le Très-Haut. Cette obéissance implique d'utiliser les bienfaits qu'Il a accordés de manière à Lui plaire, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Face aux difficultés, il faut toujours reconnaître que la situation aurait pu être bien pire. Si le problème est d'ordre matériel, il faut être reconnaissant qu'il n'affecte

pas sa foi. Plutôt que de se focaliser sur la tristesse immédiate qui accompagne l'épreuve, il faut se concentrer sur la récompense ultime qui attend ceux qui font preuve de patience pour Allah, le Très-Haut. Lorsqu'on perd certains bienfaits, il faut réfléchir aux nombreux bienfaits dont on bénéficie encore. Dans chaque épreuve, il faut se rappeler le verset du Saint Coran qui nous rappelle les nombreuses sagesse cachées derrière les difficultés et les épreuves, parfois invisibles. Ainsi, la situation actuelle qu'ils endurent est plus favorable que celle qu'ils espéraient. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En conclusion, il est essentiel de méditer sur ces faits et d'autres pour cultiver un état d'esprit positif, essentiel pour surmonter les difficultés et récolter de nombreuses bénédictions dans les deux mondes. Gardez à l'esprit que la coupe n'est pas à moitié vide, mais à moitié pleine. Chapitre 12 Yusuf, verset 100 :

...Et Il a été certes bon envers moi lorsqu'Il m'a fait sortir de prison et t'a ramené [ici] de la vie bédouine , après que Satan eut semé la discorde entre moi et mes frères. Mon Seigneur est certes Subtil dans ce qu'Il veut. C'est Lui, certes, l'Omniscient, le Sage.

De plus, ce verset montre comment le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) a pardonné à ses frères, sans mentionner le tort qu'ils lui avaient causé. Malheureusement, beaucoup, notamment les musulmans, prétendent avoir pardonné à leurs semblables le tort qu'ils leur ont causé, mais le leur rappellent constamment, ainsi qu'aux autres, afin de les culpabiliser. C'est une attitude déplorable, car elle contredit le pardon. Celui qui décide de pardonner ne doit pas évoquer le tort que les autres lui ont fait. Il doit plutôt continuer à respecter les droits de la personne tout en étant prudent avec elle afin d'éviter que l'histoire ne se répète. Mais cette prudence n'implique pas de rappeler à la personne qui lui a fait du tort ce qu'elle a fait, ni de mentionner le tort qu'elle a causé à autrui. Celui qui se comporte ainsi risque de lui faire encore plus de tort, devenant ainsi un plus grand fautif, se croyant miséricordieux et indulgent. De plus, celui qui a l'habitude de rappeler ses erreurs aux autres risque de voir ses actes examinés par Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Et comme l'indique un hadith du Sahih Boukhari, numéro 103, celui dont les actes sont examinés par Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement sera puni.

La vie du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) illustre parfaitement comment les difficultés rencontrées au cours de la vie mènent à un bien supérieur, même si cette vérité leur est cachée, tant qu'ils demeurent fermes dans leur obéissance à Allah, le Très-Haut. Les enseignements islamiques regorgent de tels enseignements, qui indiquent clairement que, tant qu'on demeure ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, comme le précisent les enseignements islamiques, on obtiendra la paix intérieure, en trouvant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie, même en cas de difficultés. Chapitre 12 Joseph, verset 100 :

« ...En vérité, mon Seigneur est subtil dans ce qu'Il veut. En vérité, c'est Lui l'Omniscient, le Sage. »

Pour comprendre cette vérité et demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, il est nécessaire d'adopter une foi solide. Une foi solide se cultive par la compréhension et l'application des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent qu'une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, favorise la paix ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les principes de l'islam ont tendance à avoir une foi fragile, ce qui les rend plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Ce manque de perspicacité peut occulter la vérité selon laquelle céder à ses désirs au profit de l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, est essentiel pour atteindre la paix véritable dans les deux mondes. Il est donc crucial de fortifier sa foi en recherchant la connaissance islamique et en la mettant en pratique, en veillant à rester constamment obéissant à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser de manière appropriée les bénédictions qui leur sont accordées, comme le prescrivent les enseignements islamiques, ce qui aboutit finalement à un état mental et physique harmonieux et à la priorisation correcte de tous les aspects de leur vie.

L'histoire du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) se conclut par sa supplication pour son bien-être spirituel dans les deux mondes, malgré sa situation privilégiée, démontrant ainsi la véritable valeur de ce monde. Chapitre 12, Joseph, verset 101 :

« Seigneur, Tu m'as donné une part de souveraineté et Tu m'as enseigné l'interprétation des événements et des paroles. Créateur des cieux et de la terre, Tu es mon protecteur ici-bas et dans l'au-delà. Fais que je meure musulman et rejoigne les vertueux. »

Le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut) a d'abord reconnu les bienfaits d'Allah, l'Exalté, sur lui, ce qui est un aspect essentiel de la gratitude envers Lui. La gratitude implique également d'adopter une bonne intention, c'est-à-dire d'accomplir de bonnes actions pour plaire à Allah, l'Exalté. Ceux qui agissent pour d'autres raisons que la recherche d'une récompense d'Allah, l'Exalté, n'en recevront aucune. Cet avertissement est souligné dans un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Exprimer sa gratitude par des paroles positives ou par le silence. Et manifester sa gratitude par ses actes signifie utiliser les bienfaits qui lui sont accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela apportera des bénédictions supplémentaires, la tranquillité et la réussite dans cette vie et dans l'au-delà, en atteignant un état mental et physique équilibré et en accordant la priorité à chaque chose et à chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) a ensuite reconnu que, puisqu'Allah, le Très-Haut, est le seul à avoir créé et à maintenir l'univers, Il

est le seul à accorder succès et protection aux hommes. Chapitre 12, Joseph, verset 101 :

« ...Créateur des cieux et de la terre, Tu es mon protecteur dans ce monde et dans l'au-delà... »

Mais comme le montre clairement la conduite du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut), cette protection ne s'obtient que par l'obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui implique une utilisation judicieuse des bienfaits qu'Il a accordés, conformément aux enseignements islamiques. Chapitre 65, At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est crucial de reconnaître que, comme l'a démontré la vie du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), cette assistance divine ne s'accorde pas avec les souhaits individuels. Au contraire, elle s'inscrit dans la connaissance et la sagesse infinies d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cette aide divine se manifeste aux moments les plus opportuns pour les individus et de la manière la plus bénéfique, même si cela ne leur est pas immédiatement apparent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il est donc essentiel de demeurer constant dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, en toute circonstance, sachant qu'il atteindra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, que cela lui soit apparent ou non. Celui qui adopte cet état d'esprit utilisera efficacement les bienfaits qui lui sont accordés, tels que décrits dans les enseignements islamiques. Cela lui garantira un état d'esprit et de corps harmonieux, intégrant tous les aspects de sa vie tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite apportera la tranquillité dans les deux mondes.

Bien qu'il fût en mesure de jouir des luxes de ce monde, le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) n'implorait pas pour une chose terrestre, mais plutôt pour la chose la plus importante. Chapitre 12 Joseph, verset 101 :

« ...Fais-moi mourir musulman... »

Toutes les choses de ce monde, comme la célébrité, la richesse, l'autorité, la famille, les amis et une carrière, sont éphémères et ne procurent pas la paix intérieure. On le constate lorsqu'on observe les riches et célèbres, qui possèdent tout cela et souffrent néanmoins de problèmes de santé mentale.

Or, la foi est la seule chose stable et ferme, tant qu'on la maintient par des actes d'obéissance. C'est la seule chose qui apporte la paix intérieure, car la foi en Allah, le Très-Haut, nous apprend à utiliser correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés. Cela nous assure la paix intérieure grâce à un état mental et physique équilibré et à une juste intégration de chaque chose et de chaque personne dans notre vie. La foi est donc la chose la plus importante que l'on puisse obtenir en ce monde. Chapitre 12 Yusuf, verset 101 :

« ...*Fais-moi mourir musulman...* »

Dans un hadith enregistré dans Sahih Muslim, numéro 7232, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a déclaré que les individus seront ressuscités le Jour du Jugement dans le même état dans lequel ils sont décédés sur Terre.

Cela implique que si une personne meurt dans un état de bonté, elle ressuscitera dans le bien. Inversement, si elle meurt dans un état de mal, elle ressuscitera dans le mal.

Un musulman ne doit pas vivre dans la négligence en presumant que sa foi en l'islam lui garantit une bonne mort et une résurrection au Jour du Jugement. S'il persiste dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il lui a accordés et qu'il meurt dans

cet état sans un repentir sincère, il sera ressuscité dans un état maléfique. Il n'est pas nécessaire qu'un érudit détermine le sort d'une telle personne au Jour du Jugement.

De ce hadith, on peut déduire que la manière dont une personne meurt reflète son état de vie. Cela signifie que si elle a vécu dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en adhérant sincèrement à Ses commandements, en évitant Ses interdits et en affrontant son destin avec patience, conformément aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), elle mourra dans un état honorable et ressuscitera ainsi dans un état honorable, ce qui inclut sa résurrection parmi les vertueux, car elle a suivi son exemple. Ceci est également indiqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3688.

Par conséquent, un musulman ne doit pas s'engager sur le chemin de l'Enfer en désobéissant à Allah, le Très-Haut, ce qui impliquerait un mauvais usage des bienfaits qu'Il lui a accordés, tout en croyant qu'il sera ressuscité dans un état meilleur et rejoindra les pieux au Paradis. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

En réalité, celui qui ne concrétise pas sa déclaration de foi en Allah, le Très-Haut, par des actes court un grand danger de perdre sa foi. Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante qui a besoin de se nourrir par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée de la nourriture nécessaire, comme la lumière du soleil, périt, la foi d'un individu peut également périr si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave. Pour éviter cela, il faut concrétiser sa déclaration de foi par des actes. Cela lui permettra de vivre et de mourir en musulman, et de récolter les fruits de sa foi dans les deux mondes, en atteignant un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement chaque chose et chaque personne dans sa vie. Chapitre 12 Yusuf, verset 101 :

« ...Fais-moi mourir musulman... »

L'un des bienfaits dont on bénéficiera est la bonne compagnie. Chapitre 4 An Nisa, verset 69 :

« Et quiconque obéit à Allah et au Messenger, ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de faveurs parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux. Et quels excellents compagnons ! »

Et chapitre 12 Yusuf, verset 101 :

« ...et joins-moi aux justes. »

Dans un hadith enregistré dans Sunan Abu Dawud, numéro 4031, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a déclaré qu'un individu qui imite un groupe est considéré comme l'un d'eux.

Tous les musulmans, quelle que soit la force de leur foi, aspirent à être reconnus parmi les vertueux dans l'au-delà. Cependant, ce hadith prévient explicitement qu'un musulman ne sera considéré comme vertueux et ne rejoindra leurs rangs que s'il les imite. Cette imitation est un acte concret, et non une simple déclaration verbale. Elle s'accomplit par l'utilisation judicieuse des bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 9 :

« Et ceux qui croient et font de bonnes œuvres, Nous les ferons certainement entrer parmi les gens de bien. »

Cependant, les individus qui professent ouvertement leur amour pour les justes, sans pour autant imiter leurs vertus, adoptant plutôt les traits des hypocrites et des pécheurs, seront considérés et évalués comme faisant partie de ce groupe. Cela ne signifie pas qu'ils renieront leur foi ; cela indique

plutôt qu'ils seront considérés comme des musulmans désobéissants. Comment un musulman désobéissant peut-il être considéré comme un musulman obéissant et finalement rejoindre les rangs des justes ? De telles idées ne sont que des vœux pieux qui n'ont aucune importance en islam. Chapitre 40 Ghafir, verset 58 :

« Et ne sont pas égaux l'aveugle et le voyant, ni celui qui croit et fait le bien, ni celui qui fait le mal. Vous êtes peu méfiants. »

De plus, le hadith cité précédemment souligne l'importance de fréquenter des personnes vertueuses, car leurs compagnons peuvent exercer une influence positive comme négative. Ce conseil est repris dans un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 4833. Par conséquent, si l'on souhaite imiter les vertueux, il est essentiel de cultiver des liens d'amitié avec eux dès cette vie afin de pouvoir les rejoindre dans l'au-delà.

En fin de compte, à l'instar des nations précédentes qui ont professé leur amour pour leurs saints prophètes (sur eux la paix et le salut), mais qui ont négligé de les suivre dans la pratique, empêchant ainsi leur union dans l'au-delà, les musulmans qui n'adhèrent pas aux enseignements du saint prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ne pourront pas non plus le rejoindre dans l'au-delà. Au lieu de cela, ils seront associés à ceux qu'ils ont imités durant leur existence terrestre. Pour éviter cette issue et s'unir aux vertueux dans l'au-delà, il faut donc les imiter ici-bas en obéissant sincèrement à Allah, le Très-Haut, et en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela leur assurera la paix de l'esprit dans les deux mondes, grâce à un état

mental et physique équilibré et à une vie bienveillante envers toute chose et toute personne, et ainsi, ils s'uniront aux vertueux dans l'au-delà. Chapitre 12 Yusuf, verset 101 :

« ...Créateur des cieux et de la terre, Tu es mon protecteur ici-bas et dans l'au-delà. Fais que je meure musulman et rejoigne les vertueux. »

Chapitre 12 – Yusuf, versets 102-111 sur 111

ذَٰلِكَ مِنْ أَنْبَاءِ الْغَيْبِ نُوحِيهِ إِلَيْكَ وَمَا كُنْتَ لَدَيْهِمْ إِذْ أَجْمَعُوا
أَمْرَهُمْ وَهُمْ يَمْكُرُونَ ﴿١٠٢﴾

وَمَا أَكْثَرُ النَّاسِ وَلَوْ حَرَصْتَ بِمُؤْمِنِينَ ﴿١٠٣﴾

وَمَا تَسْأَلُهُمْ عَلَيْهِ مِنْ أَجْرٍ إِنْ هُوَ إِلَّا ذِكْرٌ لِلْعَالَمِينَ ﴿١٠٤﴾

وَكَأَيِّنْ مِنْ آيَةٍ فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ يَمُرُّونَ عَلَيْهَا وَهُمْ
عَنْهَا مُعْرِضُونَ ﴿١٠٥﴾

وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُمْ بِاللَّهِ إِلَّا وَهُمْ مُشْرِكُونَ ﴿١٠٦﴾

أَفَأَمِنُوا أَنْ تَأْتِيَهُمْ غَشِيَةٌ مِّنْ عَذَابِ اللَّهِ أَتَأْتِيَهُمُ السَّاعَةُ بَغْتَةً وَهُمْ
لَا يَشْعُرُونَ ﴿١٠٧﴾

قُلْ هَذِهِ سَبِيلِي أَدْعُو إِلَى اللَّهِ عَلَى بَصِيرَةٍ أَنَا وَمَنِ اتَّبَعَنِي وَسُبْحَانَ
اللَّهِ وَمَا أَنَا مِنَ الْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٨﴾

وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ إِلَّا رِجَالًا نُّوحِي إِلَيْهِمْ مِنْ أَهْلِ الْقُرَىٰ
أَفَلَمْ يَسِيرُوا فِي الْأَرْضِ فَيَنْظُرُوا كَيْفَ كَانَ عَاقِبَةُ الَّذِينَ
مِنْ قَبْلِهِمْ وَلَدَارُ الْآخِرَةِ خَيْرٌ لِلَّذِينَ اتَّقَوْا أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿١٠٩﴾

حَتَّىٰ إِذَا اسْتَيْسَسَ الرُّسُلُ وَظَنُوا أَنَّهُمْ قَدْ كُذِّبُوا جَاءَهُمْ
نَصْرُنَا فَنُجِّيَ مَنْ نَشَاءُ وَلَا يُرَدُّ بَأْسُنَا عَنِ الْقَوْمِ الْمُجْرِمِينَ ﴿١١٠﴾

لَقَدْ كَانَتْ فِي قَصَصِهِمْ عِبْرَةٌ لِأُولِي الْأَلْبَابِ مَا كَانَ حَدِيثًا
يُفْتَرَىٰ وَلَكِنْ تَصْدِيقَ الَّذِي بَيْنَ يَدَيْهِ وَتَفْصِيلَ
كُلِّ شَيْءٍ وَهُدًى وَرَحْمَةً لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿١١١﴾

« Ceci fait partie des nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révélons.
Et tu n'étais pas avec eux lorsqu'ils ourdirent leur complot.

Et la plupart des gens, malgré vos efforts, ne sont pas croyants.

Et tu ne leur demandes aucun salaire pour cela. Ce n'est qu'un rappel pour
l'univers.

Et combien de signes dans les cieux et sur la terre passent-ils sous
silence, tandis qu'ils s'en détournent.

Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui associant d'autres.

Sont-ils alors à l'abri qu'un châtement d'Allah ne les frappe de façon
écrasante, ou que l'Heure ne vienne sur eux soudainement sans qu'ils s'en
rendent compte ?

Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent. Gloire à Allah ! Et je ne suis pas de ceux qui Lui associent.

»

Et Nous n'avons envoyé avant vous [comme messagers] que des hommes à qui Nous avons révélé des choses parmi les habitants des cités. N'ont-ils donc pas parcouru la terre et observé quelle fut la fin de ceux qui les ont précédés ? Et la Demeure future est meilleure pour ceux qui craignent Allah. Ne raisonnerez-vous donc pas ?

[Ils continuèrent] jusqu'à ce que, lorsque les messagers désespérèrent et crurent avoir été trahis, Notre secours leur vint, et quiconque Nous voulions fut sauvé. Et Notre châtement ne peut être repoussé sur les gens criminels.

Il y avait certes dans leurs récits une leçon pour les doués d'intelligence. Le Coran n'a jamais été une narration inventée, mais une confirmation de ce qui l'a précédé, une explication détaillée de toute chose, un guide et une miséricorde pour les croyants.

Discussion des versets 102-111 sur 111

Après avoir évoqué quelques éléments importants de l'histoire du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), Allah, l'Exalté, rappelle aux non-musulmans de La Mecque et aux gens du Livre, ces derniers connaissant l'histoire du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), que, comme le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) n'a pas étudié les Écritures divines antérieures, ce que personne ne conteste, il ne lui était pas possible de connaître le Saint Prophète Joseph (sur lui la paix), à moins qu'Allah, l'Exalté, ne le lui révèle. Chapitre 12 Joseph, verset 102 :

« Ceci fait partie des nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Et tu n'étais pas avec eux lorsqu'ils complotaient. »

Malgré la vérité évidente reconnue par les non-musulmans de La Mecque et les gens du Livre, ils ont continué à nuire et à s'opposer au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ainsi qu'à ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Cette opposition provenait de leur refus d'abandonner leur mode de vie et leur code moral inventés, qui leur permettaient de satisfaire leurs désirs matériels en détournant les bienfaits d'Allah, l'Exalté. Chapitre 12 Yusuf, verset 103 :

« Et la plupart des gens, malgré vos efforts, ne sont pas croyants. »

Les savants appartenant aux gens du Livre reconnaissent clairement la véracité de l'islam, car ils connaissaient le Saint Coran et son Auteur, Allah, le Très-Haut. De plus, ils reconnaissaient le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ainsi que le Saint Coran, tous deux mentionnés dans leurs textes sacrés. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »

Les gens du Livre enviaient le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) descende du Saint Prophète Ismaël, plutôt que de son frère, le Saint Prophète Isaac (paix et bénédictions sur eux), comme eux. Puisque toute leur foi était structurée autour de l'importance de la lignée, qui, selon eux, leur conférait un sentiment de supériorité sur l'humanité, il leur était impossible d'accepter et de suivre un Saint Prophète (paix et

bénédiction sur lui) appartenant à une lignée différente. Cela aurait inévitablement sapé le complexe de supériorité qu'ils avaient forgé.

De plus, les non-musulmans de La Mecque, maîtrisant parfaitement la langue arabe, reconnaissaient que le Saint Coran ne pouvait être la parole d'un simple mortel. Ayant passé quarante ans en compagnie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédiction d'Allah sur lui), avant sa proclamation de Prophète, ils savaient pertinemment qu'il n'était pas un imposteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Les dirigeants non musulmans de La Mecque avaient du mal à accepter et à suivre les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédiction d'Allah sur lui), qui, malgré ses modestes moyens, était issu de la tribu la plus estimée. Leurs aspirations au pouvoir, à la domination et à la richesse les ont poussés à s'opposer à l'islam, craignant de perdre ces acquis, et, par conséquent, ils ont incité les autres à rejeter l'islam.

En général, lorsqu'une personne choisit une voie différente de celle de ses pairs, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres décisions, surtout si celles-ci privilégient les désirs personnels au détriment de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela

peut entraîner des critiques envers ceux qui demeurent fidèles à leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, les influences sociétales telles que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent fréquemment une pression sur les individus adhérant aux valeurs islamiques. La promotion de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leurs ambitions de richesse et de statut social. Les secteurs critiqués par l'islam résistent généralement à l'intégration des principes islamiques et découragent les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue largement aux sentiments anti-islamiques répandus sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, ceux qui s'efforcent d'adhérer aux enseignements de l'islam, qui prônent la modération des désirs personnels et l'utilisation appropriée des bienfaits reçus, se heurtent souvent à l'opposition et aux critiques de ceux qui se laissent aller à l'excès, agissant sans retenue sur leurs impulsions, l'islam les qualifiant d'animaux. Ces individus tentent fréquemment de dissuader les autres d'accepter l'islam et de décourager les musulmans de pratiquer leur foi, en les incitant à adopter un mode de vie régi par des désirs débridés. Ils ciblent souvent des aspects spécifiques de l'islam, comme le code vestimentaire féminin, afin de saper son attrait. Néanmoins, les personnes perspicaces perçoivent facilement le caractère superficiel de ces critiques, qui découlent d'un mépris pour l'accent mis par l'islam sur l'autodiscipline. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire islamique pour les femmes, ils n'appliquent pas le même regard critique à d'autres professions importantes, notamment les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et le commerce. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la fragilité et le manque de substance de leurs arguments. En fin de

compte, ce sont les principes fondamentaux de l'islam et le comportement discipliné de ses adeptes qui motivent ces diverses attaques contre l'islam, les poussant à le critiquer par tous les moyens possibles. Chapitre 12 Yusuf, verset 103 :

« Et la plupart des gens, malgré vos efforts, ne sont pas croyants. »

Globalement, il est du devoir de chacun de communiquer clairement à son entourage la différence entre le bien et le mal dans la vie, tout en l'encourageant à suivre le droit chemin. Cependant, il ne peut contraindre personne à prendre cette décision. Ceux qui ne comprennent pas cette réalité éprouveront constamment frustration et déception envers ceux qui choisissent le mauvais chemin, et ce sentiment de tristesse pourrait dégénérer en dépression s'ils ne reconnaissent pas que leur rôle n'est pas de forcer les autres à choisir le bon chemin. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur. »

Seuls ceux qui recherchent une orientation appropriée y répondront favorablement. Ceux qui aspirent à la paix dans les deux mondes, même s'il faut pour cela résister aux tentations terrestres, comprennent que maîtriser ses désirs ici-bas est un faible prix à payer pour atteindre la tranquillité dans les deux mondes. De plus, ces personnes comprennent que satisfaire tous

les désirs matériels ne mène pas à la véritable paix intérieure. L'observation de la vie des riches et célèbres illustre clairement ce phénomène.

Le Saint Prophète Muhammad, comme tous les autres Saints Prophètes (sur eux la paix), a clairement fait savoir à son peuple que, puisqu'il ne demandait aucune rétribution pour la transmission du code de conduite divin qu'il avait reçu, ils n'avaient aucune raison légitime de le refuser. Chapitre 12 Yusuf, verset 104 :

« Et vous ne leur demandez aucun paiement pour cela... »

Contrairement à tous les autres modes de vie, l'islam a toujours privilégié le don aux individus, notamment leurs biens, plutôt que leur appropriation. Son objectif premier est d'offrir le plus précieux des cadeaux du monde : la paix de l'esprit. Cette paix s'obtient lorsque chacun utilise judicieusement les bienfaits reçus, comme ses biens, conformément à la guidance divine. Ce faisant, il assure un équilibre mental et physique, harmonisant tous les aspects de sa vie tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement favorise ainsi la tranquillité, ici-bas comme dans l'au-delà. Chapitre 12 Yusuf, verset 104 :

« ...Ce n'est qu'un rappel pour les mondes. »

Quel que soit le degré d'avancement d'une société et les connaissances qu'elle acquiert dans divers domaines, y compris les aspects mentaux et physiques de l'humanité, il lui est impossible d'élaborer un code de conduite parfaitement en harmonie avec la nature humaine et prenant en compte toutes les situations, conditions et scénarios auxquels les individus ou les sociétés peuvent être confrontés durant leur existence terrestre. Cette tâche est intrinsèquement irréalisable, car l'humanité continue de découvrir de nouvelles informations sur des aspects spécifiques de l'existence humaine, comme le rôle des différentes zones du cerveau, et encore moins d'acquérir suffisamment de connaissances pour élaborer un code de conduite irréprochable qui favorise la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, a la capacité d'y parvenir, car Il est le Créateur de toute chose et Sa connaissance est infinie, couvrant le passé, le présent et l'avenir. Par conséquent, Lui seul est en mesure d'offrir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui aide à atteindre la paix de l'esprit dans une vie remplie de stress et de difficultés. Les documents historiques montrent clairement que, lorsque ce code de conduite divin était correctement appliqué, il favorisait la paix, la justice et la tranquillité au sein de la société. Par conséquent, chacun devrait accepter le code de conduite divin qui lui a été donné, le reconnaissant comme le plus bénéfique pour son bien-être, même si certains aspects peuvent contredire ses souhaits personnels. Il devrait se comporter comme un patient sage qui comprend et suit les conseils de son médecin, conscient que c'est en fin de compte pour son bien, même si cela implique des traitements désagréables et un régime alimentaire strict. Chapitre 12 Yusuf, verset 104 :

« ...Ce n'est qu'un rappel pour les mondes. »

Les enseignements de l'islam sont un rappel pour tous, car ils ont été conçus pour s'harmoniser avec la nature humaine. Tout code de conduite contraire à la nature humaine sera toujours inconnu et entraînera donc un déséquilibre mental et physique lorsqu'on tentera de l'appliquer. Mais comme les enseignements de l'islam ont été conçus pour la nature humaine, ils sont familiers et conduiront toujours à un état mental et physique équilibré. Cette familiarité est souvent ressentie au mieux par ceux qui embrassent l'islam après avoir suivi une autre religion, car chaque enseignement islamique leur semble familier, même s'ils ne l'ont jamais étudié auparavant. Il a été conçu pour la nature humaine, contrairement à toutes les autres religions et modes de vie. Mais on ne peut apprécier cette réalité qu'en abordant les enseignements de l'islam avec un esprit impartial et ouvert. Chapitre 12 Yusuf, verset 104 :

« ...Ce n'est qu'un rappel pour les mondes. »

En général, les expressions du Saint Coran sont incomparables et son sens est clairement exprimé. Ses mots et ses versets sont d'une grande éloquence, surpassant ceux de tout autre livre. Il est exempt des contradictions, présentes dans tous les autres textes et enseignements religieux. Le Saint Coran relate en détail l'histoire des nations passées, malgré l'absence d'éducation historique du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il enseigne toute bonne action et interdit tout acte répréhensible, impactant à la fois les individus et la société dans son ensemble, garantissant la justice, la sécurité et la paix dans chaque foyer et chaque communauté. Le Saint Coran s'abstient d'exagération, de mensonge ou de tromperie, contrairement à la poésie, aux contes et aux fables. Chaque verset est bénéfique et peut être appliqué concrètement à la vie quotidienne.

Même lorsqu'un même récit est répété, le Saint Coran met en évidence différentes leçons importantes. Contrairement à d'autres textes, le Saint Coran reste captivant, même après une étude répétée. Il offre des promesses et des avertissements, étayés par des preuves incontestables. Lorsqu'il aborde des concepts abstraits, comme l'importance de la patience, le Saint Coran propose toujours des méthodes simples et pratiques à mettre en œuvre. Il incite les individus à accomplir leur mission première, à savoir obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Ils atteindront ainsi la paix de l'esprit et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, en maintenant un état mental et physique équilibré et en plaçant chacun et chaque chose dans leur vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Il montre clairement la voie directe qui séduit ceux qui recherchent la paix de l'esprit et la véritable réussite ici-bas et dans l'au-delà. Puisqu'il aborde la nature fondamentale de l'être humain, il offre des conseils intemporels, bénéfiques pour chaque individu, chaque communauté et chaque époque. Correctement compris et appliqué, il constitue un remède à tous les défis émotionnels, financiers et physiques. Il détient la clé pour résoudre tous les problèmes auxquels une personne ou une société peut être confrontée. Un regard sur l'histoire révèle comment les sociétés qui ont correctement adopté les enseignements du Saint Coran ont prospéré grâce à sa sagesse exhaustive et durable. Malgré les siècles, aucune lettre du Saint Coran n'a été altérée, car Allah, le Très-Haut, a juré de le préserver. Aucun autre texte dans l'histoire ne présente cette caractéristique remarquable. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« Certes, c'est Nous qui avons fait descendre le message [c'est-à-dire le Coran], et certes, Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a abordé les problèmes fondamentaux d'une communauté et a proposé des solutions efficaces pour chacun d'eux. En résolvant ces problèmes fondamentaux, les nombreux problèmes secondaires qui en découlent seront également résolus. C'est ainsi que le Saint Coran couvre tout ce qui est nécessaire à l'épanouissement des individus et de la société, ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose... »

C'est le miracle éternel le plus remarquable qu'Allah, le Très-Haut, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cependant, seuls ceux qui recherchent la vérité et agissent en conséquence en tireront profit, tandis que ceux qui suivent leurs désirs et la choisissent de manière sélective subiront la perte dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

De plus, contrairement à de nombreuses autres religions et modes de vie, l'islam est à la fois une religion et un mode de vie pour tous, sans exception. Chapitre 12 Yusuf, verset 104 :

« ...Ce n'est qu'un rappel pour les mondes. »

Ceci souligne l'importance de l'égalité en islam. L'islam évalue les individus selon un critère essentiel : leur obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Cela signifie utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui Lui soit agréable, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 49, Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Tous les autres critères d'évaluation du statut social, notamment le sexe, l'origine ethnique et la classe sociale, sont sans importance et doivent être ignorés par les musulmans, sous peine de racisme et de division au sein de la communauté. Il est crucial de comprendre que, les intentions d'une personne étant cachées aux autres, elle ne peut déterminer sa supériorité sur la base de ses comportements extérieurs. Par conséquent, elle doit éviter de revendiquer le statut d'autrui ou le sien, car seul Allah, l'Exalté,

connaît les intentions, les paroles et les actes de chacun. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« ...Ne vous prétendez donc pas purs ; Il connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Après avoir mentionné les signes de Son Unicité qu'Allah, le Très-Haut, a placés dans les enseignements de l'islam, Il indique ensuite les innombrables signes qu'Il a placés dans les cieux et la terre, qui indiquent clairement Son Unicité et l'inéluctabilité du Jour du Jugement. Chapitre 12 Yusuf, verset 105 :

« Et combien de signes dans les cieux et sur la terre passent-ils, tandis qu'ils s'en détournent ! »

L'observation de la formation des cieux et de la Terre, ainsi que de nombreux systèmes parfaitement équilibrés, révèle qu'un seul a créé et maintient l'univers. Par exemple, la distance idéale entre le Soleil et la Terre en est une indication claire : la vie ne serait pas viable si le Soleil était même légèrement plus proche ou plus éloigné. De même, la Terre a été conçue pour offrir une atmosphère équilibrée et pure, propice à l'épanouissement de la vie. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et l'alternance du jour et de la nuit... »

La cadence des jours et des nuits, ainsi que leur durée variable tout au long de l'année, permettent aux individus d'en tirer le meilleur parti. Si les jours étaient plus longs, les gens ressentiraient de la fatigue. Inversement, si les nuits étaient plus longues, les individus n'auraient pas suffisamment de temps pour gagner leur vie ou se livrer à d'autres activités utiles, comme l'acquisition de connaissances. À l'inverse, si les nuits étaient plus courtes, les individus pourraient ne pas se reposer suffisamment pour maintenir une santé optimale. Les variations de la durée des jours et des nuits auraient également un impact sur les cultures, affectant négativement les ressources disponibles pour les humains et les animaux. Le fonctionnement harmonieux des jours, des nuits et des autres systèmes équilibrés de l'univers reflète clairement l'unicité d'Allah, le Très-Haut, car l'existence de plusieurs dieux entraînerait des désirs contradictoires et le chaos dans l'univers. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et les [grands] navires qui naviguent sur la mer avec ce qui profite aux gens, et ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie... »

L'observation du cycle de l'eau, parfaitement équilibré, évoque sans équivoque un Créateur. L'eau s'évapore de la mer, remonte, puis se condense pour former des pluies acides qui s'abattent sur les montagnes. Ces dernières neutralisent ces pluies acides, les rendant utilisables par les humains et les animaux. Toute altération de cet équilibre parfait entraînerait une catastrophe pour toute vie sur Terre. Le sel de la mer empêche la décomposition des organismes morts de polluer l'océan. Si l'océan était contaminé, la vie marine disparaîtrait, et les impuretés qui en résulteraient affecteraient également la vie terrestre. L'eau des océans et des mers est structurée de telle sorte qu'elle favorise la prospérité de la vie marine tout en permettant aux navires lourds de naviguer à sa surface. Une modification, même minime, de la composition de l'eau créerait un déséquilibre, permettant soit à la vie marine de prospérer, soit aux navires de naviguer, mais pas aux deux simultanément. Aujourd'hui encore, le transport maritime reste le moyen de transport de marchandises le plus répandu à l'échelle mondiale. Cet équilibre parfait est donc crucial pour le maintien de la vie sur Terre.

L'évolution représente un type de mutation intrinsèquement imparfait. Cependant, en examinant les innombrables espèces, on constate qu'elles ont été créées de manière parfaitement équilibrée, leur permettant de s'épanouir dans leurs environnements respectifs. Prenons l'exemple du chameau : il a été conçu pour supporter des températures extrêmes et peut rester longtemps sans boire. Il est parfaitement adapté à la vie dans le désert. Chapitre 88 Al Ghashiyah, verset 17 :

« Alors ne regardent-ils pas les chameaux, comment ils ont été créés ? »

La chèvre est si parfaitement conçue que toutes les impuretés présentes dans son corps sont entièrement filtrées du lait qu'elle produit. Si les deux se mélangeaient, le lait deviendrait imbuvable. Chapitre 16 An Nahl, verset 66 :

« Et en effet, pour vous, faire paître le bétail est une leçon. Nous vous abreuvons de ce qu'il y a dans leurs ventres – entre excréments et sang – un lait pur, agréable à boire. »

Chaque espèce se voit attribuer une durée de vie particulière qui l'empêche de dominer les autres. Par exemple, les mouches ne vivent que 3 à 4 semaines et peuvent pondre jusqu'à 500 œufs. Si elles vivaient plus longtemps, leur nombre exploserait, surpassant toutes les autres espèces de l'écosystème. À l'inverse, d'autres animaux, dont la durée de vie est bien plus longue, ont tendance à n'avoir qu'un nombre limité de descendants. Cela contribue également à contrôler leurs populations. Un tel équilibre ne peut être une simple coïncidence, et l'évolution ne peut l'expliquer entièrement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et [Sa] direction des vents et des nuages contrôlés entre le ciel et la terre... »

Les vents jouent un rôle crucial dans la pollinisation, permettant aux cultures, aux plantes et aux arbres de se reproduire. Dans l'Antiquité, le vent était indispensable au transport maritime, qui demeure le principal moyen de transport de marchandises à travers le monde. Les vents sont nécessaires pour transporter les nuages de pluie vers des zones spécifiques, fournissant ainsi l'eau essentielle à la vie, qui ne peut exister sans eux. Un système éolien équilibré est évident sur Terre : l'absence de vents engendrerait le chaos, tandis que des vents excessifs engendreraient le désordre. De même, la pluie est soigneusement équilibrée : une pluie insuffisante provoque sécheresses et famines, tandis qu'une pluie excessive provoque de graves inondations. Chapitre 23, Al Mu'minun, verset 18 :

« Et Nous avons fait descendre du ciel une pluie en quantité mesurée et l'avons déposée sur la terre. Et certes, Nous sommes capables de la reprendre. »

Quiconque contemple ces systèmes parfaitement équilibrés et bien d'autres au sein de l'univers ne peut raisonnablement réfuter l'existence d'un Créateur singulier qui domine tout.

De plus, nier que les humains puissent être ressuscités le Jour du Jugement est une affirmation étrange, surtout si l'on considère les nombreux cas de résurrection qui se produisent au fil des jours, des mois et des années. Par exemple, Allah, l'Exalté, utilise la pluie pour raviver une terre stérile et sans

vie et permet à une graine morte de revivre, fournissant ainsi la subsistance à la création. De même, Allah, l'Exalté, a le pouvoir de ressusciter l'humain, et il le fera, comparable à une graine morte enfouie dans la terre, tout comme cette graine germe. Le changement des saisons illustre parfaitement la résurrection. Par exemple, en hiver, les feuilles des arbres meurent et tombent, donnant à l'arbre une apparence inerte. Cependant, à d'autres saisons, les feuilles repoussent et l'arbre apparaît vibrant et plein de vie. Le processus de résurrection se poursuit également dans le corps humain. Les cellules, comme celles de la peau, meurent et se régénèrent continuellement. De plus, le cycle veille-sommeil de tous les êtres vivants est un autre exemple de résurrection. Le sommeil est comparable à la mort, car les sens du dormeur sont temporairement suspendus. Allah, le Très-Haut, restaure alors l'âme de la personne qui est destinée à continuer à vivre, la faisant ainsi revivre. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.

De plus, le Jour du Jugement est un événement inévitable. L'observation de l'univers révèle de nombreux exemples d'équilibre, dont certains ont été évoqués précédemment. Cependant, un aspect important de ce monde est manifestement déséquilibré : les actions de l'humanité. Il est fréquent de voir des individus oppressifs et tyranniques échapper au châtiment ici-bas. À l'inverse, d'innombrables personnes subissent l'oppression et d'autres épreuves, sans pour autant recevoir la pleine récompense de leur endurance. Nombre de musulmans qui obéissent fidèlement à Allah, l'Exalté, rencontrent souvent de nombreuses difficultés ici-bas et ne reçoivent qu'une

petite partie de leur récompense, tandis que ceux qui défient ouvertement Allah, l'Exalté, jouissent de luxes terrestres. Tout comme Allah, l'Exalté, a établi l'équilibre dans toutes Ses créations, les récompenses et les châtements pour les actions doivent également être équilibrés. Cependant, ce n'est clairement pas le cas ici-bas, c'est pourquoi cela doit avoir lieu à un autre moment, plus précisément au Jour du Jugement.

Allah, le Très-Haut, a le pouvoir de récompenser et de punir pleinement en ce monde. Cependant, s'il ne punit pas complètement ici-bas, c'est notamment pour offrir à chacun de nombreuses occasions de se repentir sincèrement et de corriger ses actes. Il s'abstient également de récompenser pleinement les musulmans en ce monde, car ce monde n'est pas le Paradis. De plus, la foi en l'invisible, et notamment en la récompense complète qui attend les musulmans dans l'au-delà, est un élément crucial de la foi. En fait, cette croyance en l'invisible est ce qui distingue la foi. Si l'on ne pouvait croire qu'à ce qui est tangible par les cinq sens, comme recevoir une récompense complète en ce monde, elle perdrait toute signification.

De plus, la crainte d'une punition complète tout en espérant une pleine récompense dans l'au-delà motive les individus à éviter les péchés et à s'engager dans des actions justes.

Pour que le Jour de la Rétribution puisse commencer, ce monde matériel doit prendre fin. En effet, punition et récompense ne peuvent être administrées qu'une fois les actions de chacun terminées. Ainsi, le Jour de la Rétribution ne peut survenir tant que les actions des hommes ne sont pas terminées, ce qui indique que le monde matériel finira par disparaître.

Réfléchir à ce sujet renforcera notre foi en Allah, le Très-Haut, et au Jour du Jugement, et nous encouragera à nous préparer en utilisant les bienfaits reçus, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), pour atteindre la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans notre vie. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

« Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »

Mais comme reconnaître et réagir aux innombrables signes dans les cieux et sur la terre, qui indiquent l'unicité d'Allah, le Très-Haut, et l'inéluctabilité du Jour du Jugement, exige d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam, beaucoup ignorent ces signes, car cela contredit leurs désirs matériels. Chapitre 12 Yusuf, verset 105 :

« Et combien de signes dans les cieux et sur la terre passent-ils, tandis qu'ils s'en détournent ! »

En conséquence, ils persisteront à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Dans ce monde, leur état d'esprit les empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux, les conduisant à tout perdre et à égarer tous ceux qui les entourent. Par conséquent, certains aspects de leur vie, notamment leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, deviendront des sources de stress. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils attribueront à tort leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de leur vie, comme leur conjoint. En excluant ces influences positives de leur vie, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui font systématiquement un mauvais usage des bienfaits qu'ils ont reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance des plaisirs terrestres. Et comme leur attitude les a empêchés de se préparer à leur responsabilité au Jour du Jugement, leur stress et leur châtement dans l'au-delà seront bien plus graves. Chapitre 12 Yusuf, verset 105 :

« Et combien de signes dans les cieux et sur la terre passent-ils, tandis qu'ils s'en détournent ! »

De plus, ce verset constitue un puissant rappel pour chacun d'éviter une attitude égocentrique, se concentrant uniquement sur sa propre vie et sa situation. Ceux qui adoptent ce point de vue risquent de passer à côté d'importantes leçons tirées des événements historiques, de leurs expériences personnelles et des difficultés rencontrées par autrui. Apprendre de ces éléments est l'un des meilleurs moyens d'améliorer son comportement et d'éviter de répéter les erreurs passées, favorisant ainsi la paix intérieure. Par exemple, voir des personnes riches et célèbres dilapider

les dons qu'elles ont reçus, pour finalement être accablées par l'anxiété, des problèmes de santé mentale, la toxicomanie et même des pensées suicidaires – malgré de brefs moments de bonheur et de luxe – offre une leçon essentielle. Cela apprend à ne pas abuser de ses propres bénédictions, renforçant l'idée que la véritable paix ne découle pas de la richesse matérielle ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait inspirer la gratitude pour sa propre santé et encourager à la faire bon usage avant qu'elle ne soit perdue. C'est pourquoi l'Islam encourage continuellement les musulmans à rester vigilants et conscients, plutôt que de s'absorber dans leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure.

Comme obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits accordés, conformément aux enseignements de l'islam, contredit souvent les désirs matériels des gens, plus faible est leur foi en Allah, le Très-Haut, plus ils Lui désobéiront en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés, ce qui constitue une forme mineure de polythéisme. Chapitre 12 Yusuf, verset 106 :

« Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui associant d'autres. »

Il est crucial de garder à l'esprit que les faux dieux, comme les idoles, ne sont pas les seules entités que l'on peut adorer en dehors d'Allah, le Très-Haut. En réalité, tout ce à quoi une personne obéit au mépris d'Allah, le Très-Haut – comme les réseaux sociaux, la mode, la culture et les individus – symbolise ce qu'elle adore véritablement. Chapitre 9 : At Tawbah, verset 31 :

« Ils ont pris leurs savants et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah... »

Les savants et les moines du peuple du Livre n'étaient pas vénérés physiquement ; on leur obéissait plutôt par des actes de défiance envers Allah, le Très-Haut, et cette obéissance était considérée comme une forme d'adoration. Cette conception de l'islam était également évoquée à propos du Diable. Chapitre 36 Yaseen, verset 60 :

« Ne vous ai-je pas recommandé, ô enfants d'Adam, de ne pas adorer Satan ? Car il est pour vous un ennemi déclaré. »

La grande majorité des individus n'ont pas participé à l'adoration du Diable ; néanmoins, ils ont été accusés de cela en raison de leur obéissance à lui dans la désobéissance à Allah, l'Exalté.

Il est donc crucial d'éviter d'obéir à d'autres entités en opposition à Allah, le Très-Haut, car cela équivaldrait à les adorer. Quiconque renonce à sa loyauté envers Allah, le Très-Haut, se soumettra inévitablement à d'autres influences, telles que les gens, les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses employeurs. Tenter de concilier des maîtres multiples et injustes ne peut

qu'engendrer du stress, car il est irréaliste de les satisfaire tous en raison de leur nature imprévisible. Tout comme un employé ayant plusieurs supérieurs hiérarchiques peine à répondre aux attentes de chacun, ceux qui se détournent de la servitude d'Allah, le Très-Haut, se retrouveront accablés par de nombreux maîtres, sacrifiant finalement leur tranquillité d'esprit. Avec le temps, ces personnes peuvent ressentir de la tristesse, de l'isolement, de la dépression, voire des pensées suicidaires, car leurs tentatives de plaire à leurs maîtres terrestres ne leur apportent pas la satisfaction recherchée. Cette vérité fondamentale est évidente pour tous, quel que soit leur niveau d'éducation. De plus, adorer d'autres entités en leur obéissant par désobéissance à Allah, le Très-Haut, ne leur apportera aucun bienfait dans l'au-delà, car ces entités ne les soutiendront pas en cas de besoin. Pour éviter ce résultat, il faut renoncer à tout ce qui mène à la désobéissance à Allah, le Très-Haut, et Lui obéir en utilisant à bon escient les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam.

Chapitre 12 Yusuf, verset 106 :

« Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui associant d'autres. »

L'une des principales causes de ce phénomène est le fait pour un musulman de suivre aveuglément l'opinion et le comportement de la majorité au sein de sa société, persuadé que cela lui apportera la paix de l'esprit. Il convient donc de s'abstenir de suivre aveuglément les autres, car le comportement de la majorité conduit souvent à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Lorsqu'on constate que la plupart des gens ignorent les enseignements de

l'islam, on peut présumer que les actions de la majorité sont correctes et les suivre sans réfléchir. En réalité, l'opinion majoritaire n'est pas toujours exacte. L'histoire a clairement démontré comment l'opinion ou la croyance dominante a été démentie par de nouvelles preuves et compréhensions, comme la croyance erronée selon laquelle la Terre était plate. Il est crucial d'éviter de se comporter comme des moutons en se conformant irréflechiment à l'opinion majoritaire, car cela conduit souvent à de mauvaises décisions, tant dans les affaires matérielles que religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun devrait utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont donnés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves, ce qui lui permettra de faire des choix éclairés, même si ces choix diffèrent des opinions courantes de la majorité. En fait, l'islam condamne fermement la pratique consistant à suivre aveuglément les autres pour cette raison et exhorte donc les musulmans à apprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Chapitre 12 Yusuf, verset 106 :

« *Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui associant d'autres.*
»

Pour demeurer fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, il est essentiel d'adopter une foi solide. Une foi solide est essentielle, car elle permet de rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles. Une foi solide se cultive par l'étude et la mise en pratique des preuves évidentes contenues dans le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent qu'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, apporte la paix de l'esprit, ici-bas comme dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les enseignements de l'islam ont tendance à avoir une foi faible. Ces personnes peuvent facilement ignorer les commandements d'Allah, le Très-Haut, lorsque leurs désirs personnels les contredisent, car elles ne reconnaissent pas que renoncer à leurs désirs pour obéir à Allah, le Très-Haut, conduit à la tranquillité dans les deux mondes. Il est donc crucial de développer une foi solide par la recherche du savoir et l'application des principes islamiques, en veillant à une obéissance constante à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser les bienfaits reçus conformément aux préceptes islamiques, ce qui mènera à la paix intérieure en favorisant un état mental et physique équilibré et en accordant une priorité appropriée à chacun et à chaque chose dans la vie.

Mais si l'on n'adopte pas une foi solide, on fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés, surtout lorsque les enseignements de l'islam contredisent nos désirs matériels. Chapitre 12 Yusuf, verset 107 :

« Alors ils se sentent en sécurité, car ils ne subiront pas un châtement écrasant d'Allah... »

Celui qui abuse des bienfaits qui lui ont été accordés ne doit pas se laisser tromper en croyant que, simplement parce qu'il n'a pas encore été puni ou n'a pas perçu les conséquences, il échappera complètement à la punition. Dans cette vie, son état d'esprit l'empêchera d'atteindre un équilibre mental et physique, le poussant à égarer tout et tous ceux qui l'entourent. Par conséquent, des aspects de sa vie, comme sa famille, ses amis, sa carrière et sa fortune, deviendront des sources de stress. S'il persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, il finira par blâmer les mauvaises personnes et les mauvais éléments de sa vie. En s'éloignant de ces personnes vertueuses, il ne fera qu'aggraver ses problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui continuent d'abuser de leurs bienfaits, comme les riches et les célébrités, malgré leur jouissance visible du luxe terrestre. Et puisque leur comportement les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, ils l'affronteront sans préparation et, par conséquent, souffriront également dans l'au-delà. Chapitre 12 Yusuf, verset 107 :

« ...ou que l'Heure ne vienne pas sur eux soudainement sans qu'ils s'en rendent compte ? »

Pour éviter ce résultat, il faut appuyer sa déclaration verbale de foi en Allah, le Très-Haut, en suivant concrètement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici ma voie... » »

Et chapitre 3 Alee Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi donc. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Il faut s'efforcer de modeler son caractère sur celui du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en adoptant des qualités telles que la patience, la gratitude et la générosité, tout en abandonnant les traits négatifs tels que l'envie, l'orgueil et l'avidité. Cette approche mènera à la paix intérieure, car cultiver des qualités positives conduit à la paix de l'esprit. De plus, en apprenant et en appliquant les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), chacun peut le représenter fidèlement au monde. Ceux qui négligent cette responsabilité risquent de le

dénaturer, ce qui peut dissuader les non-musulmans et leurs coreligionnaires de s'engager dans les enseignements de l'islam. Une telle dénaturation peut également conduire à la critique du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en raison des actions négatives de certains musulmans. Chaque musulman est responsable de cela, car il est de son devoir de représenter Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), correctement au monde extérieur.

De plus, tout comme les nations précédentes qui professaient leur amour pour leurs saints prophètes (sur eux la paix) ne seront pas unies à eux dans l'au-delà faute de les avoir suivis dans la pratique, les musulmans qui ne suivent pas activement le saint prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ne le rejoindront pas non plus dans l'au-delà. Au contraire, ils seront avec ceux qu'ils ont choisi d'imiter dans cette vie. Ce principe est souligné dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4031.

Pour apprécier l'importance de suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il faut comprendre que son code de conduite, qui mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes, est fondé sur des preuves et des connaissances claires, contrairement à tous les autres modes de vie. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement... » »

Quel que soit le degré d'avancement d'une société et malgré les connaissances acquises dans divers domaines, tant mentaux que physiques, il demeure impossible d'établir un code de conduite pleinement adapté à la nature humaine et tenant compte de toutes les situations, conditions et scénarios que les individus ou les sociétés peuvent rencontrer au cours de leur existence sur Terre. Cet objectif est fondamentalement inaccessible, car l'humanité découvre sans cesse de nouvelles connaissances sur des aspects spécifiques de la vie humaine, tels que le fonctionnement des différentes régions du cerveau, et encore moins d'acquérir suffisamment de connaissances pour formuler un code de conduite parfait favorisant la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, possède la capacité d'accomplir cela, car Il est le Créateur de toute chose et Son savoir est illimité, englobant le passé, le présent et l'avenir. Ainsi, Lui seul est bien placé pour fournir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui contribue à la paix de l'esprit. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« ...*Et exalté soit Allah...* »

Les preuves historiques indiquent clairement que, lorsque ce code de conduite divin fut effectivement appliqué dans la vie des gens, il a favorisé l'épanouissement de la tranquillité, de la justice et de la paix au sein de la société. Par conséquent, chacun devrait adhérer au code de conduite divin qui lui a été inculqué, le reconnaissant comme le plus avantageux pour son bien-être, même si certains éléments peuvent entrer en conflit avec ses désirs personnels. Il devrait se comporter comme un patient sage qui comprend et adhère aux conseils de son médecin, conscient que c'est avant tout pour son bien, même si cela implique des traitements désagréables et

un régime alimentaire strict. S'il est vrai que de nombreux patients ne saisissent pas les principes scientifiques qui sous-tendent les médicaments prescrits et accordent souvent une confiance aveugle à leurs médecins, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer sur les enseignements de l'islam. Cette réflexion permet de reconnaître les effets bénéfiques que ces enseignements peuvent avoir sur sa vie. Plutôt que d'exiger une foi aveugle, Il désire que les gens reconnaissent la véracité de l'islam par ses preuves évidentes. Cependant, cette compréhension exige un esprit ouvert et impartial lorsqu'on aborde les enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Celui qui comprend et reconnaît que la mise en pratique des enseignements islamiques apporte la paix intérieure, obéira sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements islamiques. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« ...Et exalté soit Allah... »

Ils éviteront tous les codes de conduite créés par l'homme qui, en raison de leurs limites en matière de connaissance, de prévoyance et de préjugés, ne

font qu'inciter à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils ne font qu'engendrer un déséquilibre mental et physique et induire une mauvaise interprétation de tout et de tous dans leur vie. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« ...et je ne suis pas de ceux qui lui associent d'autres. »

Cela les assurera de rester fidèles à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela leur garantira un état mental et physique harmonieux, une vie harmonieuse dans tous les aspects, et une préparation adéquate à leur responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite apportera la tranquillité dans les deux mondes.

Allah, le Très-Haut, rappelle ensuite à l'humanité que l'islam n'est pas une religion nouvelle, car Il a fourni à l'humanité, tout au long de l'histoire, le code de conduite parfait pour qu'elle puisse atteindre la paix intérieure dans les deux mondes, tant au niveau individuel que sociétal. Chapitre 12 Yusuf, verset 109 :

« Et Nous n'avons envoyé avant toi [comme messagers] que des hommes à qui Nous avons révélé des choses parmi les habitants des villes... »

Par la révélation divine et les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, Allah, le Très-Haut, a accordé à l'humanité la sagesse et un système de lois juste et équitable. Ce cadre juridique sert de guide à chacun pour mener sa vie, garantissant qu'il utilise à bon escient les bienfaits qui lui sont accordés. Une telle adhésion facilitera l'atteinte de la paix intérieure et l'accomplissement des droits dus à Allah, le Très-Haut, ainsi qu'à ses semblables. Par conséquent, ce système juridique contribue à promouvoir la paix et la justice au sein de la communauté. La sagesse joue un rôle crucial, car elle enseigne aux individus la bonne application de leurs connaissances, y compris la loi, leur permettant ainsi d'en tirer profit, tant pour eux-mêmes que pour les autres, ici-bas et dans l'au-delà. La coexistence du droit et de la sagesse est essentielle à l'établissement d'une société juste et sereine. Sans sagesse, la loi est sujette à des interprétations erronées, les individus pouvant exploiter ses failles pour nuire à autrui. À l'inverse, une sagesse dépourvue de fondement juridique peut conduire les individus à formuler un code de conduite personnel fondé uniquement sur leur compréhension subjective du bien et du mal. Comme mentionné précédemment, tous les codes de conduite créés par l'homme ne mèneront pas à la paix de l'esprit, compte tenu des limites inhérentes à la connaissance, à l'expérience, à la prévoyance et à la présence de préjugés, délibérés ou involontaires. Ainsi, l'absence de loi en présence de sagesse entravera également l'atteinte de la paix intérieure et la promotion de la justice et de l'harmonie au sein de la société, car les individus négligeront de défendre les droits d'autrui.

Il suffit d'observer l'histoire pour apprécier la différence entre les sociétés qui ont correctement établi la direction divine et ont ainsi contribué à la propagation de la paix et de la justice, et celles qui ont ignoré et intentionnellement mal interprété la direction divine, contribuant ainsi à la propagation de l'injustice et de la corruption. Chapitre 12 Yusuf, verset 109 :

« ...N'ont-ils donc pas parcouru la terre et observé quelle fut la fin de ceux qui les ont précédés ?... »

D'une manière générale, ce verset rappelle à chacun d'éviter un état d'esprit égocentrique, se concentrant uniquement sur sa vie et sa situation. Adopter cette perspective risque de négliger les leçons cruciales tirées des événements historiques, de ses propres expériences et des difficultés rencontrées par autrui. Comprendre ces aspects est l'une des méthodes les plus efficaces pour améliorer sa conduite et prévenir la répétition des erreurs passées, favorisant ainsi la paix intérieure. Par exemple, observer des personnalités riches et renommées abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, se retrouvant accablées par l'anxiété, des problèmes de santé mentale, la dépendance aux substances, voire des idées suicidaires – malgré des moments fugaces de joie et d'opulence – est une leçon essentielle. Il incite à éviter de faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, renforçant ainsi l'idée que la véritable paix ne découle pas des richesses matérielles ni de la satisfaction de tous les désirs matériels. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait susciter l'appréciation de son propre bien-être et l'encourager à en tirer le meilleur parti avant qu'il ne soit perdu. Par conséquent, l'Islam exhorte constamment les musulmans à rester vigilants et conscients, plutôt que de se laisser absorber par leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure.

Allah, le Très-Haut, encourage ensuite les gens à ne pas laisser leurs désirs matériels les empêcher de mettre en pratique la guidance divine, afin qu'ils

atteignent la paix de l'esprit en obtenant un état mental et physique équilibré, en plaçant chaque chose et chaque personne dans leur vie et en contribuant à la propagation de la justice et de la paix au sein de la société, en respectant les droits de chacun. Chapitre 12 Yusuf, verset 109 :

« ...Et la demeure future est meilleure pour ceux qui craignent Allah. Ne raisonnerez-vous donc pas ? »

Mais ceux qui ne maîtrisent pas leurs désirs matériels ignoreront inévitablement cette réalité et persisteront à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils finiront par souffrir d'un déséquilibre mental et physique, égarant tout et chacun dans leur vie, et ne seront pas prêts à assumer leurs responsabilités au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, problèmes et défis dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. Chapitre 12 Yusuf, verset 109 :

« ...Et la demeure future est meilleure pour ceux qui craignent Allah. Ne raisonnerez-vous donc pas ? »

L'histoire montre clairement que ceux qui ont compris cette vérité et sont restés fermes dans leur obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur avait accordés conformément aux

enseignements divins, ont obtenu la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Chapitre 12 Yusuf, verset 110 :

« [Ils continuèrent] jusqu'à ce que, lorsque les messagers désespérèrent [de leur peuple] et furent certains d'avoir été reniés, Notre secours leur vint, et quiconque Nous voulions fut sauvé... »

Et chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est crucial de reconnaître que ce soutien divin ne répond pas à des désirs personnels. Il reflète plutôt la connaissance et la sagesse infinies d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cette aide divine apparaît aux moments les plus favorables pour les individus et de la manière la plus avantageuse pour eux, même si cela n'est pas immédiatement évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il faut donc demeurer inébranlable dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, conscient qu'il atteindra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, que cela lui soit évident ou non. Celui qui adopte cet état d'esprit tirera pleinement profit des bienfaits qui lui sont accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela lui permettra d'atteindre un état d'esprit et de corps harmonieux, de placer correctement chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement lui apportera ainsi la tranquillité dans les deux mondes.

Mais ceux qui ne restent pas fidèles à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et qui poursuivent leurs désirs terrestres, faisant ainsi un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, n'ont connu, tout au long de l'histoire, que stress, ennuis et difficultés. Leur comportement les a conduits à un déséquilibre mental et physique, et à un désordre total dans leur vie. De plus, comme leur comportement les a empêchés de respecter les droits des autres, ils ont contribué à propager la corruption et l'injustice au sein de la société. De ce fait, ils ont été punis ici-bas et dans l'au-delà, pour n'avoir pas su se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement. Chapitre 12, Yusuf, verset 110 :

« ...Et Notre châtiment ne peut être repoussé sur les gens criminels. »

Allah, le Très-Haut, rappelle aux hommes d'observer l'histoire afin qu'ils puissent apprécier la différence entre Lui obéir et apporter la paix de l'esprit aux niveaux individuel et sociétal, et Lui désobéir et engendrer des problèmes de santé mentale et la propagation de la corruption et de l'injustice au sein de la société. Chapitre 12 Yusuf, verset 111 :

« Il y avait certainement dans leurs histoires une leçon pour ceux qui comprennent... »

En général, il est crucial pour un musulman d'être attentif au quotidien et de ne pas se laisser trop préoccuper par ses propres préoccupations matérielles, car cela pourrait le conduire à négliger les événements qui l'entourent et ceux qui ont eu lieu. Cette qualité est importante, car elle constitue un moyen efficace de fortifier sa foi, contribuant ainsi à maintenir l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par exemple, face à une personne malade, il faut non seulement l'aider avec tous les moyens à sa disposition, ne serait-ce qu'une simple prière, mais aussi réfléchir à sa propre santé et reconnaître qu'elle aussi connaîtra un déclin, que ce soit par la maladie, le vieillissement ou la mort. Cette prise de conscience devrait les motiver à exprimer leur gratitude pour leur bonne santé et à le démontrer par leurs actions en utilisant correctement leur bien-être dans les activités mondaines et religieuses qui plaisent à Allah, l'Exalté.

Lorsqu'ils assistent au décès d'une personne riche, ils doivent non seulement ressentir de la tristesse pour le défunt et sa famille, mais aussi reconnaître qu'un jour, dont ils ignorent le moment, ils seront eux aussi confrontés à la mort. Ils doivent comprendre que, tout comme la personne aisée a été abandonnée par sa fortune, son statut et sa famille au moment de sa mort, elle aussi devra affronter sa tombe avec pour seules possessions ses actes, bons ou mauvais. Cette compréhension les incitera à se préparer pour leur mort et l'au-delà en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam.

Ceux qui se conduisent ainsi renforceront leur foi au quotidien, tandis que ceux qui sont excessivement égocentriques dans leur existence terrestre resteront inconscients, entravant leur capacité à améliorer leur conduite envers Allah, l'Exalté, et Sa création. Chapitre 12 Yusuf, verset 111 :

« Il y avait certainement dans leurs histoires une leçon pour ceux qui comprennent... »

Comme ce chapitre du Saint Coran évoque le Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut), très connu des gens du Livre, même si le Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) n'avait eu accès ni à l'éducation dans les Écritures divines antérieures, il constitue une preuve évidente de l'origine divine du Saint Coran. Chapitre 12 Joseph, verset 111 :

« ...Il [le Coran] n'a jamais été une narration inventée, mais une confirmation de ce qui l'a précédé... »

En réalité, le Saint Coran confirme les enseignements non révisés des Écritures divines précédentes et corrige les enseignements révisés, établissant ainsi la vérité pour tous les hommes afin qu'ils puissent obtenir la guidance nécessaire pour atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement toute chose et toute personne dans leur vie. Chapitre 12 Yusuf, verset 111 :

« ...et une explication détaillée de toutes choses, ainsi qu'un guide et une miséricorde pour les gens qui croient. »

Le Saint Coran explique tout ce dont les gens ont besoin pour surmonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer en ce monde et comment utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Il n'aborde pas d'autres questions, car cela n'est pas nécessaire pour atteindre la bonne direction et la paix de l'esprit, ni ici-bas ni dans l'au-delà. Chapitre 12 Yusuf, verset 111 :

« ...et une explication détaillée de toutes choses, ainsi qu'un guide et une miséricorde pour les gens qui croient. »

De plus, ce verset précise que seul un croyant comprendra et appliquera les enseignements divins, obtenant ainsi la bonne direction, la miséricorde et la paix de l'esprit dans les deux mondes. Il est donc essentiel de comprendre la différence entre un musulman et un croyant afin d'obtenir la direction et la paix dans les deux mondes. Les musulmans acceptent et mettent en pratique les principes islamiques non pas par une compréhension globale des enseignements islamiques, mais plutôt par l'influence familiale, notamment de leurs parents. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 14 :

Les Bédouins disent : « Nous avons cru. » Dites : « Vous n'avez pas encore cru ; mais dites plutôt : « Nous nous sommes soumis », car la foi n'est pas encore entrée dans vos cœurs... »

En raison de leur méconnaissance des enseignements de l'islam, ils font preuve d'une foi fragile. Cette fragilité les conduit souvent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en détournant les bienfaits reçus, notamment lorsque leurs désirs entrent en conflit avec les principes de l'islam, même s'ils accomplissent les devoirs fondamentaux. De ce fait, ils n'obtiendront ni la bonne direction, ni la miséricorde, ni la paix dans les deux mondes. En revanche, un véritable croyant embrasse l'islam grâce à la connaissance du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), acquérant ainsi une foi solide. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 15 :

« Seuls les croyants croient en Allah et en Son Messenger, puis ne doutent pas et luttent de leurs biens et de leur personne pour le sentier d'Allah. Ceux-là sont les véridiques. »

Grâce à leur foi profonde, ils adhèrent fermement à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, aussi bien dans les moments de facilité, en manifestant leur gratitude, que dans les moments difficiles, en faisant preuve de patience. Manifester sa gratitude dans ses intentions signifie agir uniquement pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. Exprimer sa gratitude par ses paroles implique soit de dire de bonnes choses, soit de garder le silence. De plus, exprimer sa gratitude par des actes signifie utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela procure des bénédictions supplémentaires, la tranquillité et la réussite dans cette vie et dans l'au-delà, en cultivant un état mental et physique équilibré et en alignant correctement tous les aspects et les individus de sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

De plus, la patience implique de s'abstenir de toute plainte, tant par la parole que par le comportement, tout en restant résolu à obéir à Allah, le Très-Haut. Elle exige la conviction qu'Il choisit systématiquement ce qui leur est le plus bénéfique, même lorsque la raison n'est pas évidente. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Par conséquent, ceux qui agissent correctement en toutes circonstances recevront le soutien indéfectible et la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Ceci, à son tour, favorise la paix dans les deux mondes en parvenant à un état mental et physique équilibré et en positionnant correctement tous les aspects et les individus dans leur vie. Ce conseil est cité dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 7500. Chapitre 12 Yusuf, verset 111 :

« ...Il n'a jamais été [le Coran] un récit inventé, mais une confirmation de ce qui l'a précédé, une explication détaillée de toute chose, un guide et une miséricorde pour des gens qui croient. »

Dans l'ensemble, les expressions du Saint Coran sont incomparables et son sens est communiqué avec clarté. Ses mots et ses versets font preuve d'une éloquence qui surpasse celle de tout autre livre. Contrairement à d'autres textes et enseignements religieux, il est exempt de contradictions. Le Saint Coran offre un récit complet de l'histoire des nations précédentes, même si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a pas reçu d'éducation historique formelle. Il guide les individus vers le bien et interdit le mal, influençant ainsi les individus et la société dans son ensemble, garantissant l'instauration de la justice, de la sécurité et de la paix dans chaque foyer et chaque communauté. Le Saint Coran évite l'exagération, le

mensonge ou la tromperie, le distinguant ainsi de la poésie, des récits et des fables. Chaque verset est précieux et peut être appliqué concrètement au quotidien. Même lorsque des récits similaires sont répétés, le Saint Coran met en lumière différentes leçons importantes. Contrairement à d'autres textes, le Saint Coran reste captivant même après des lectures répétées. Il présente des promesses et des avertissements, étayés par des preuves incontestables. Lorsqu'il aborde des idées abstraites, comme l'importance de la patience, le Saint Coran propose systématiquement des méthodes claires et pratiques pour appliquer ces concepts dans la vie. Il incite les individus à accomplir leur mission première, à savoir obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, pour atteindre ainsi la paix de l'esprit et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, en maintenant un état mental et physique équilibré et en plaçant chacun et chaque chose dans sa vie de manière appropriée, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Il illustre clairement le droit chemin qui séduit ceux qui recherchent la paix de l'esprit et une véritable réussite ici-bas et dans l'au-delà. Parce qu'il aborde la nature humaine, il fournit des conseils intemporels qui profitent à chaque personne, communauté et génération. Correctement compris et appliqué, il constitue une solution à toutes les difficultés émotionnelles, financières et physiques. Il contient la réponse à tous les problèmes auxquels les individus et les sociétés peuvent être confrontés. Un regard sur l'histoire montre comment les communautés qui ont fidèlement adopté les enseignements du Saint Coran ont prospéré, grâce à sa sagesse universelle et durable. Malgré le passage du temps, aucune lettre du Saint Coran n'a été altérée, car Allah, le Très-Haut, a promis de le protéger. Aucun autre texte à travers l'histoire ne possède cette qualité extraordinaire. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« Certes, c'est Nous qui avons fait descendre le message [c'est-à-dire le Coran], et certes, Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a répondu aux défis fondamentaux auxquels la communauté est confrontée et a apporté des solutions efficaces à chacun d'eux. En s'attaquant à ces problèmes fondamentaux, les nombreux problèmes secondaires qui en découlent seront également résolus. C'est ainsi que le Saint Coran englobe tout ce qui est nécessaire à l'épanouissement des individus et de la société dans cette vie et dans l'au-delà. Chapitre 12 Yusuf, verset 111 :

« ...Il n'a jamais été [le Coran] un récit inventé, mais une confirmation de ce qui l'a précédé, une explication détaillée de toute chose, un guide et une miséricorde pour des gens qui croient. »

C'est le miracle le plus extraordinaire et le plus éternel qu'Allah, le Très-Haut, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Pourtant, seuls ceux qui recherchent et embrassent la vérité en bénéficieront véritablement, tandis que ceux qui suivent leurs désirs et la choisissent avec enthousiasme subiront inévitablement des pertes dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

En conclusion, chacun doit adopter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même lorsque ces enseignements entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il devrait imiter un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré les médicaments amers et les restrictions alimentaires strictes auxquels il peut être confronté. Tout comme ce patient sage peut atteindre une bonne santé mentale et physique, il en va de même pour une personne qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Car Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique équilibré et à bien positionner chaque chose et chaque personne dans sa vie. La compréhension que possède la société des conditions mentales et physiques humaines ne suffira jamais à atteindre cet objectif, quelles que soient les recherches approfondies menées, car elle ne peut répondre à tous les défis que l'on peut rencontrer. Leurs conseils ne peuvent prévenir toutes les formes de stress mental et physique, ni aider à organiser avec précision chaque chose et chaque personne dans sa vie, en raison des limites inhérentes à la connaissance, à l'expérience, à la prévoyance et aux préjugés. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance exhaustive, qu'Il a accordée à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam, par rapport à ceux qui ne le font pas. Alors que la plupart des patients ne comprennent pas la science derrière leurs médicaments prescrits et font donc aveuglément confiance à leurs médecins, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin de reconnaître leur impact bénéfique sur sa vie. Il n'exige pas que les gens acceptent aveuglément les enseignements de l'islam ; il souhaite plutôt qu'ils en reconnaissent la véracité par des preuves évidentes. Cependant, cela nécessite que chacun aborde les enseignements de l'islam avec un esprit ouvert et impartial. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, puisqu'Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des individus, la demeure de la paix de l'esprit, Il est le seul à déterminer qui la reçoit et qui la refuse. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Il est évident qu'Allah, le Très-Haut, n'accorde la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent les bienfaits qu'Il a accordés conformément aux principes énoncés dans les enseignements islamiques. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Toutes les louanges sont dues à Allah, Seigneur des mondes et que la paix et les bénédictions soient sur Son dernier Messager, Muhammad, sa noble Famille et ses Compagnons.

Chapitre 13 – Ar Ra'd, versets 1 à 43 sur 43

الْمَرَّةِ تِلْكَ آيَاتُ الْكِتَابِ ۚ وَالَّذِي أُنْزِلَ إِلَيْكَ مِنْ رَبِّكَ الْحَقُّ وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١﴾

اللَّهُ الَّذِي رَفَعَ السَّمَوَاتِ بِغَيْرِ عَمَدٍ تَرَوْنَهَا ثُمَّ أَسْتَوَىٰ عَلَى الْعَرْشِ ۖ وَسَخَّرَ الشَّمْسَ وَالْقَمَرَ ۖ كُلٌّ يَجْرِي لِأَجَلٍ مُّسَمًّى يُدِيرُ الْأَمْرَ يُفَصِّلُ الْآيَاتِ لَعَلَّكُمْ بِلِقَاءِ رَبِّكُمْ تُوقِنُونَ ﴿٢﴾

وَهُوَ الَّذِي مَدَّ الْأَرْضَ وَجَعَلَ فِيهَا رَواسِيَ وَأَنْهَارًا ۚ وَمِنْ كُلِّ الثَّمَرَاتِ جَعَلَ فِيهَا زَوْجَيْنِ اثْنَيْنِ يُغْشَىٰ اللَّيْلُ النَّهَارَ ۚ إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِّقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٣﴾

وَفِي الْأَرْضِ قِطْعٌ مُّتَجَاوِرَاتٌ وَجَنَّاتٌ مِّنْ أَعْنَابٍ وَزُرْعٌ وَنَخِيلٌ صِنْوَانٌ وَغَيْرُ صِنْوَانٍ يُسْقَىٰ بِمَاءٍ وَاحِدٍ وَنُفِضَ لِّبَعْضِهَا عَلَىٰ بَعْضٍ فِي الْأَكْلِ ۚ إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿٤﴾

❖ وَإِنْ تَعَجَّبَ فَعَجَبٌ قَوْلُهُمْ أَءِذَا كُنَّا تُرَابًا أَءِنَّا لَفِي خَلْقٍ جَدِيدٍ
أُولَئِكَ الَّذِينَ كَفَرُوا بِرَبِّهِمْ وَأُولَئِكَ الْأَغْلَالُ فِي أَعْنَاقِهِمْ
وَأُولَئِكَ أَصْحَابُ النَّارِ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ ﴿٥﴾

وَيَسْتَعْجِلُونَكَ بِالسَّيِّئَةِ قَبْلَ الْحَسَنَةِ وَقَدْ خَلَتْ مِنْ قَبْلِهِمُ
الْمَثَلَاتُ وَإِنَّ رَبَّكَ لَذُو مَغْفِرَةٍ لِلنَّاسِ عَلَى ظُلْمِهِمْ وَإِنَّ رَبَّكَ
لَشَدِيدُ الْعِقَابِ ﴿٦﴾

وَيَقُولُ الَّذِينَ كَفَرُوا الْوَلَا أُنْزِلَ عَلَيْهِ آيَةٌ مِنْ رَبِّهِ إِنَّمَا أَنْتَ مُنْذِرٌ
وَلِكُلِّ قَوْمٍ هَادٍ ﴿٧﴾

اللَّهُ يَعْلَمُ مَا تَحْمِلُ كُلُّ أُنْثَى وَمَا تَغِيضُ الْأَرْحَامُ وَمَا تَزْدَادُ
وَكُلُّ شَيْءٍ عِنْدَهُ بِمِقْدَارٍ ﴿٨﴾

عِلْمُ الْغَيْبِ وَالشَّهَادَةِ الْكَبِيرُ الْمُتَعَالِ ﴿٩﴾

سَوَاءٌ مِنْكُمْ مَنْ أَسَرَ الْقَوْلَ وَمَنْ جَهَرَ بِهِ وَمَنْ هُوَ مُسْتَخْفٍ
بِالْإِيلِ وَسَارِبٌ بِالنَّهَارِ ﴿١٠﴾

لَهُ، مُعَقَّبَتٌ مِّنْ بَيْنِ يَدَيْهِ وَمِنْ خَلْفِهِ، يَحْفَظُونَهُ، مِّنْ أَمْرِ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ
لَا يُغَيِّرُ مَا بِقَوْمٍ حَتَّىٰ يُغَيِّرُوا مَا بِأَنْفُسِهِمْ وَإِذَا أَرَادَ اللَّهُ بِقَوْمٍ سُوءًا فَلَا
مَرَدَّ لَهُ، وَمَا لَهُم مِّن دُونِهِ، مِنْ وَالٍ ﴿١١﴾

هُوَ الَّذِي يُرِيكُمْ الْبَرْقَ خَوْفًا وَطَمَعًا وَيُنشِئُ
السَّحَابَ الثِّقَالَ ﴿١٢﴾

وَيَسَّيِّحُ الرَّعْدَ بِحَمْدِهِ، وَالْمَلَائِكَةُ مِنْ خِيفَتِهِ، وَيُرْسِلُ
الصَّوَاعِقَ فَيُصِيبُ بِهَا مَنْ يَشَاءُ وَهُمْ يُجَادِلُونَ فِي اللَّهِ وَهُوَ
شَدِيدُ الْحَالِ ﴿١٣﴾

لَهُ، دَعْوَةُ الْحَقِّ وَالَّذِينَ يَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ، لَا يَسْتَجِيبُونَ لَهُمْ بِشَيْءٍ إِلَّا
كَبْسِطٍ كَفَّيْتَهُ إِلَى الْمَاءِ لِيَبْلُغَ فَاهُ وَمَا هُوَ بِبَلِغِهِ، وَمَا دُعَاءُ الْكَافِرِينَ إِلَّا فِي
ضَلَالٍ ﴿١٤﴾

وَاللَّهُ يَسْجُدُ مَنْ فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ طَوْعًا وَكَرْهًا وَظَلَّلَهُمْ بِالْغُدُوِّ
وَالْأَصَالِ ﴿١٥﴾

قُلْ مَنْ رَبُّ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ قُلِ اللَّهُ قُلْ أَفَاتَخَذْتُمْ مِنْ دُونِهِ أَوْلِيَاءَ لَا
يَمْلِكُونَ لِأَنْفُسِهِمْ نَفْعًا وَلَا ضَرًّا قُلْ هَلْ يَسْتَوِي الْأَعْمَىٰ وَالْبَصِيرُ أَمْ هَلْ
تَسْتَوِي الظُّلُمَاتُ وَالنُّورُ أَمْ جَعَلُوا لِلَّهِ شُرَكَاءَ خَلَقُوا كَخَلْقِهِ فَتَشَبَّهُ
الْخَلْقُ عَلَيْهِمْ قُلِ اللَّهُ خَلَقَ كُلَّ شَيْءٍ وَهُوَ الْوَاحِدُ الْقَهَّارُ ﴿١٦﴾

أَنْزَلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَسَالَتْ أَوْدِيَةٌ بِقَدَرِهَا فَاحْتَمَلَ السَّيْلُ زَبَدًا
رَابِيًا وَمِمَّا يُوقِدُونَ عَلَيْهِ فِي النَّارِ ابْتِغَاءَ حِلْيَةٍ أَوْ مَتَاعٍ زَبَدٌ مِثْلُهُ كَذَلِكَ
يَضْرِبُ اللَّهُ الْحَقَّ وَالْبَاطِلَ فَأَمَّا الزَّبَدُ فَيَذْهَبُ جُفَاءً وَأَمَّا مَا يَنْفَعُ
النَّاسَ فَيَمْكُثُ فِي الْأَرْضِ كَذَلِكَ يَضْرِبُ اللَّهُ الْأَمْثَالَ ﴿١٧﴾

لِلَّذِينَ اسْتَجَابُوا لِرَبِّهِمْ الْحُسْنَىٰ وَالَّذِينَ لَمْ يَسْتَجِيبُوا لَهُ لَوْ أَنَّ
لَهُمْ مَا فِي الْأَرْضِ جَمِيعًا وَمِثْلَهُ مَعَهُ لَافْتَدَوْا بِهِ ۗ أُولَٰئِكَ لَهُمْ سُوءُ
الْحِسَابِ وَمَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ وَيَبْسُ إِلَهُهُدِ ﴿١٨﴾

﴿١٩﴾ أَفَمَنْ يَعْلَمُ أَنَّ مَا أَنْزَلَ إِلَيْكَ مِنَ رَبِّكَ الْحَقُّ كَمَنْ هُوَ أَعْمَىٰ ۚ إِنَّمَا يَنْذَكُرُ أَهْلَهُ
الْأَلْبَبِ ﴿١٩﴾

الَّذِينَ يُوفُونَ بِعَهْدِ اللَّهِ وَلَا يَنْقُضُونَ الْمِيثَاقَ ﴿٢٠﴾

وَالَّذِينَ يَصِلُونَ مَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ ۚ أَنْ يُوصَلَ وَيَخْشَوْنَ رَبَّهُمْ وَيَخَافُونَ سُوءَ
الْحِسَابِ ﴿٢١﴾

وَالَّذِينَ صَبَرُوا ابْتِغَاءَ وَجْهِ رَبِّهِمْ وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَأَنْفَقُوا مِمَّا رَزَقْنَاهُمْ
سِرًّا وَعَلَانِيَةً وَيَدْرُءُونَ بِالْحَسَنَةِ السَّيِّئَةَ أُولَٰئِكَ لَهُمْ عُقْبَى الدَّارِ ﴿٢٢﴾

جَنَّتُ عَدْنٍ يَدْخُلُونَهَا وَمَنْ صَلَحَ مِنْ آبَائِهِمْ وَأَزْوَاجِهِمْ وَذُرِّيَّتِهِمْ
وَالْمَلَائِكَةُ يَدْخُلُونَ عَلَيْهِمْ مِنْ كُلِّ بَابٍ ﴿٢٣﴾

سَلَامٌ عَلَيْكُمْ بِمَا صَبَرْتُمْ فَنِعْمَ عُقْبَى الدَّارِ ﴿٢٤﴾

وَالَّذِينَ يَنْقُضُونَ عَهْدَ اللَّهِ مِنْ بَعْدِ مِيثَاقِهِ وَيَقْطَعُونَ مَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ
أَنْ يُوصَلَ وَيُفْسِدُونَ فِي الْأَرْضِ أُولَئِكَ لَهُمُ اللَّعْنَةُ وَلَهُمْ سُوءُ الدَّارِ ﴿٢٥﴾

اللَّهُ يَبْسُطُ الرِّزْقَ لِمَنْ يَشَاءُ وَيَقْدِرُ وَفَرِحُوا بِالْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَمَا الْحَيَاةُ الدُّنْيَا
فِي الْآخِرَةِ إِلَّا مَتَعٌ ﴿٢٦﴾

وَيَقُولُ الَّذِينَ كَفَرُوا لَوْلَا نُزِّلَ عَلَيْهِ آيَةٌ مِنْ رَبِّهِ قُلْ إِنْ اللَّهُ يُضِلُّ
مَنْ يَشَاءُ وَيَهْدِي إِلَيْهِ مَنْ أُنَابَ ﴿٢٧﴾

الَّذِينَ آمَنُوا وَتَطْمَئِنُّ قُلُوبُهُمْ بِذِكْرِ اللَّهِ أَلَا بِذِكْرِ اللَّهِ تَطْمَئِنُّ
الْقُلُوبُ ﴿٢٨﴾

الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ طُوبَى لَهُمْ وَحُسْنُ
مَآبٍ ﴿٢٩﴾

كَذَلِكَ أَرْسَلْنَاكَ فِي أُمَّةٍ قَدْ خَلَتْ مِنْ قَبْلِهَا أُمَمٌ لَتَتْلُوا عَلَيْهِمُ الَّذِي
أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ وَهُمْ يَكْفُرُونَ بِالرَّحْمَنِ قُلْ هُوَ رَبِّي لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ
عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ مَتَابِ ﴿٣٠﴾

وَلَوْ أَنَّ قُرْءَانًا سُيِّرَتْ بِهِ الْجِبَالُ أَوْ قُطِعَتْ بِهِ الْأَرْضُ أَوْ كَلِمَةٌ بِهِ
الْمَوْتُ بَلِ لِلَّهِ الْأَمْرُ جَمِيعًا أَفَلَمْ يَأْتِئِسَّ الَّذِينَ ءَامَنُوا أَنْ لَوْ
يَشَاءُ اللَّهُ لَهْدَى النَّاسَ جَمِيعًا وَلَا يَزَالُ الَّذِينَ كَفَرُوا تُصِيبُهُم بِمَا
صَنَعُوا قَارِعَةٌ أَوْ تَحُلُّ قَرِيبًا مِّن دَارِهِمْ حَتَّى يَأْتِيَ وَعْدُ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ لَا
يُخْلِفُ الْمِيعَادَ ﴿٣١﴾

وَلَقَدْ أَسْتَهْزِئُ بِرُسُلٍ مِّن قَبْلِكَ فَأَمَلَيْتُ لِلَّذِينَ كَفَرُوا ثُمَّ أَخَذْتُهُمْ
فَكَيْفَ كَانَ عِقَابِ ﴿٣٢﴾

أَفَمَن هُوَ قَائِمٌ عَلَى كُلِّ نَفْسٍ بِمَا كَسَبَتْ وَجَعَلُوا لِلَّهِ شُرَكَاءَ قُلْ
سَمُّوهُمْ أَمْ تُنَبِّئُونَهُ بِمَا لَا يَعْلَمُ فِي الْأَرْضِ أَمْ بَيِّظْهِرٍ مِّنَ الْقَوْلِ بَلْ
زُيِّنَ لِلَّذِينَ كَفَرُوا مَكْرُهُمْ وَصُدُّوا عَنِ السَّبِيلِ وَمَن يُضِلِلِ اللَّهُ فَمَا لَهُ
مِن هَادٍ ﴿٣٣﴾

لَهُمْ عَذَابٌ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَلَعَذَابُ الْآخِرَةِ أَشَقُّ وَمَا لَهُم مِّنَ اللَّهِ مِن
وَاقٍ ﴿٣٤﴾

﴿ مَثَلُ الْجَنَّةِ الَّتِي وُعدَ الْمُتَّقُونَ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ
أُكُلُهَا دَائِمٌ وَظُلُّهَا تِلْكَ عُقْبَى الَّذِينَ اتَّقَوْا وَعُقْبَى
الْكَافِرِينَ النَّارُ ﴾ ٣٥

وَالَّذِينَ آتَيْنَهُمُ الْكِتَابَ يَفْرَحُونَ بِمَا أُنْزِلَ إِلَيْكَ وَمِنَ الْأَحْزَابِ
مَنْ يُنْكِرُ بَعْضَهُ قُلْ إِنَّمَا أُمِرْتُ أَنْ أَعْبُدَ اللَّهَ وَلَا أُشْرِكَ بِهِ ۚ إِلَيْهِ أَدْعُوا
وَإِلَيْهِ مَعَابِ ۚ ﴾ ٣٦

وَكَذَلِكَ أَنْزَلْنَاهُ حُكْمًا عَرَبِيًّا وَلَئِنْ أَتَبَعْتَ أَهْوَاءَ هُمْ بَعْدَ مَا جَاءَكَ
مِنَ الْعِلْمِ مَا لَكَ مِنَ اللَّهِ مِنْ وَلِيٍّ وَلَا وَاقٍ ﴾ ٣٧

وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلًا مِنْ قَبْلِكَ وَجَعَلْنَا لَهُمْ أَزْوَاجًا وَذُرِّيَّةً وَمَا كَانَ
لِرَسُولٍ أَنْ يَأْتِيَ بِشَايَةٍ إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ لِكُلِّ أَجَلٍ كِتَابٌ ﴾ ٣٨

يَمْحُوا اللَّهُ مَا يَشَاءُ وَيُثَبِّتُ ۚ وَعِنْدَهُ أُمُّ الْكِتَابِ ﴾ ٣٩

وَإِنْ مَا نُرِيَنَّكَ بَعْضَ الَّذِي نَعِدُهُمْ أَوْ نَتَوَفَّيَنَّكَ فَإِنَّمَا عَلَيْكَ الْبَلَاغُ
وَعَلَيْنَا الْحِسَابُ ﴾ ٤٠

أَوَلَمْ يَرَوْا أَنَّا نَأْتِي الْأَرْضَ نَنْقُصُهَا مِنْ أَطْرَافِهَا ۚ وَاللَّهُ يَحْكُمُ لَا مُعَقَّبَ
لِحُكْمِهِ ۚ وَهُوَ سَرِيعُ الْحِسَابِ ﴾ ٤١

وَقَدْ مَكَرَ الَّذِينَ مِنْ قَبْلِهِمْ فَلِلَّهِ الْمَكْرُ جَمِيعًا يَعْلَمُ مَا تَكْسِبُ كُلُّ
نَفْسٍ وَسَيَعْلَمُ الْكُفْرُ لِمَنْ عُقِيَ الدَّارِ ﴿٤٢﴾

وَيَقُولُ الَّذِينَ كَفَرُوا لَسْتَ مُرْسَلًا قُلْ كَفَى بِاللَّهِ
شَهِيدًا بَيْنِي وَبَيْنَكُمْ وَمَنْ عِنْدَهُ عِلْمُ الْكِتَابِ ﴿٤٣﴾

« Alif, Lam, Mîm, Râ. Tels sont les versets du Livre. Et ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur est la vérité. Mais la plupart des gens ne croient pas.

C'est Allah qui a dressé les cieux sans piliers que vous puissiez voir, puis Il s'est établi sur le Trône et a assujetti le soleil et la lune, chacun poursuivant son cours jusqu'à un terme déterminé. Il fixe chaque chose et expose les signes afin que vous soyez certains de la rencontre de votre Seigneur.

Et c'est Lui qui a étendu la terre et y a établi des montagnes et des rivières. De tous les fruits, Il en a fait deux couples. Il fait que la nuit couvre le jour. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.

Sur la terre, il y a des parcelles voisines, des jardins de vignes, de cultures et de palmiers, poussant chacun d'une même racine ou d'une autre manière, arrosés d'une seule eau. Mais Nous faisons en sorte que certains surpassent d'autres en fruits. Il y a là, certes, des preuves pour des gens qui raisonnent.

Et si vous êtes étonnés, leur parole est étonnante : « Quand nous serons poussière, serons-nous vraiment ramenés à une nouvelle création ? » Ceux-là sont ceux qui ont mécru en leur Seigneur. Ceux-là auront des chaînes au cou, et ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement.

Ils t'exhortent à faire précéder le bien du mal, alors que des châtiments semblables ont déjà eu lieu avant eux. Ton Seigneur est certes Pardonneur aux gens malgré leurs méfaits, et ton Seigneur est certes Dur en châtiment.

Et ceux qui ont mécru disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre un signe de la part de son Seigneur ? » Tu n'es qu'un avertisseur, et à chaque communauté son guide.

Allah sait ce que porte chaque femme et ce que la matrice perd prématurément ou excède. Et auprès de Lui, tout est mesuré.

[Il est] Connaisseur de l'invisible et du visible, le Grand, l'Exalté.

Il en est de même pour vous, que quelqu'un cache sa parole ou qu'il la publie, qu'il soit caché la nuit ou visible le jour.

Chacun a devant lui et derrière lui des anges qui le protègent, par décret d'Allah. Allah ne change pas l'état d'un peuple, tant qu'il n'a pas changé ce qu'il a en lui-même. Et quand Allah veut un mal à un peuple, il n'y a pas de moyen de le repousser. Et ils n'ont point de protecteur en dehors de Lui.

C'est Lui qui vous montre l'éclair, [provoquant] la crainte et l'aspiration, et qui engendre les lourds nuages.

Et le tonnerre exalte [Allah] en Le louant, et les anges [également] par crainte de Lui. Il envoie la foudre et en frappe qui Il veut, tandis qu'ils disputent au sujet d'Allah. Et Il est cruel en attaque.

À Lui seul appartient l'invocation en toute vérité. Et ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent rien, si ce n'est comme quelqu'un qui tend les mains vers l'eau pour qu'elle atteigne sa bouche, mais elle ne l'atteint pas. Et l'invocation des mécréants n'est qu'un égarement.

Et quiconque est dans les cieux et sur la terre, de gré ou de force, ainsi que leurs ombres, se prosterne devant Allah, matin et soir.

Dis : « Qui est le Seigneur des cieux et de la terre ? » Dis : « Allah. » Dis : « Avez-vous donc pris en dehors de Lui des alliés qui ne possèdent ni avantage ni préjudice ? » Dis : « L'aveugle est-il comparable à celui qui voit ? Ou l'obscurité est-elle comparable à la lumière ? Ou ont-ils attribué à Allah des associés qui ont créé comme Sa création, de sorte que la création [de chacun] leur paraissait semblable ? » Dis : « Allah est le Créateur de toute chose, et Il est l'Unique, le Dominateur. »

Il fait descendre du ciel la pluie, et les vallées coulent selon leur capacité, et le torrent charrie une écume abondante. Et de ce [minerai] qu'ils chauffent au feu, désirant des ornements et des ustensiles, sort une écume semblable. Ainsi Allah propose [l'exemple] du vrai et du faux. Quant à l'écume, elle disparaît, [étant] rejetée ; mais ce qui profite aux gens, reste sur terre. Ainsi Allah propose-t-il des exemples.

À ceux qui ont répondu à l'appel de leur Seigneur correspond la meilleure récompense. Mais à ceux qui n'ont pas répondu, même s'ils possédaient tout ce qui est sur terre, et même autant, ils se rachèteraient par là. Ceux-là auront le pire des comptes. Leur refuge sera l'Enfer, et quel mauvais lieu de repos !

Celui qui sait que ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur est la vérité, est-il comparable à un aveugle ? Seuls les doués d'intelligence le rappelleront.

Ceux qui respectent l'engagement d'Allah et ne le rompent pas,

Et ceux qui unissent ce qu'Allah a ordonné d'unir, qui craignent leur Seigneur et craignent le malheur de leur compte,

Et ceux qui sont endurants, qui recherchent la face de leur Seigneur, qui accomplissent la Salat, qui dépensent de ce que Nous leur avons attribué, en secret et en public, et qui préviennent le mal par le bien, ceux-là auront la bonne récompense de [cette] Demeure.

Des jardins de résidence perpétuelle ; ils y entreront avec les justes parmi leurs pères, leurs épouses et leurs descendants. Et les anges entreront chez eux par chaque porte, [disant] :

« Que la paix soit sur vous pour ce que vous avez patiemment enduré. Et excellente est la demeure finale. »

Mais ceux qui rompent le pacte d'Allah après l'avoir contracté, qui rompent ce qu'Allah a ordonné d'assembler et qui sèment la corruption sur la terre, ceux-là seront maudits et auront la pire demeure.

Allah accorde Sa subsistance à qui Il veut et la restreint. Et ils se réjouissent de la vie présente. Or, la vie présente n'est, comparée à l'au-delà, qu'un plaisir passager.

Et ceux qui ont mécru disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre sur lui un signe de la part de son Seigneur ? » Dis : « Certes, Allah égare qui Il veut et guide vers Lui quiconque se convertit.

Ceux qui ont cru et dont les cœurs sont rassurés par l'évocation d'Allah. Assurément, par l'évocation d'Allah, les cœurs sont rassurés.

Ceux qui ont cru et accompli de bonnes œuvres auront une bonne condition et un bon retour.

Nous t'avons envoyé vers une communauté que d'autres communautés ont précédée, afin que tu leur récites ce que Nous t'avons révélé, alors qu'ils ne croient pas au Tout Miséricordieux. Dis : « Il est mon Seigneur. Point de divinité à part Lui. C'est en Lui que je place ma confiance, et c'est vers Lui que je retournerai. »

Et s'il existait un Coran par lequel les montagnes seraient déplacées, la terre brisée ou les morts parlés, [ce serait ce Coran-là], mais à Allah appartient toute la chose. Ceux qui ont cru n'ont-ils donc pas cru que, si Allah avait voulu, Il aurait guidé les gens, tous ensemble ? Et ceux qui ont mécru ne cessent d'être frappés, pour ce qu'ils ont fait, par le malheur, ou qu'il s'abattra sur leurs demeures, jusqu'à ce que vienne la promesse d'Allah. Allah ne manque jamais à Sa promesse.

Et déjà d'autres messagers ont été raillés avant toi, et J'ai prolongé le temps de ceux qui ont mécru. Puis Je les ai saisis. Et combien fut terrible Mon châtiment !

Celui qui prend soin de chaque âme, sachant ce qu'elle a acquis, est-il comme les autres ? Or, ils ont associé Allah. Dis : « Nommez-les ! Ou bien L'informez-vous de ce qu'Il ne sait pas sur terre, ni de ce qui est apparent ? » Leur stratagème a été enjolivé aux mécréants, et ils se sont détournés du chemin. Et quiconque Allah égare, il n'aura pas de guide.

Ils auront un châtiment ici-bas, et le châtiment dans l'au-delà sera plus dur. Et ils n'auront auprès d'Allah aucun protecteur.

Le Paradis promis aux pieux est pareille à des ruisseaux qui coulent sous lui. Son fruit et son ombre sont permanents. Telle est la conséquence pour les pieux, et la conséquence pour les mécréants est le Feu.

Ceux à qui Nous avons donné le Livre se réjouissent de ce qui t'a été révélé, ô Muhammad. Mais parmi les factions, il en est qui nient une partie. Dis : « Il ne m'a été commandé que d'adorer Allah et de ne rien Lui associer. C'est à Lui que j'appelle, et c'est à Lui que je retournerai. »

Et c'est ainsi que Nous l'avons révélé comme loi arabe. Et si vous suiviez leurs penchants après ce que vous avez appris comme science, vous n'auriez contre Allah ni allié ni protecteur.

Nous avons déjà envoyé des messagers avant toi, et leur avons assigné épouses et descendance. Et il n'appartient pas à un messager de venir avec un signe, sans la permission d'Allah. Car tout terme est un décret.

Allah annule ce qu'Il veut ou confirme, et avec Lui est la Mère du Livre.

Et que Nous vous révélions une partie de ce que Nous leur promettons ou que Nous vous emportions dans la mort, vous n'en aurez qu'à être informés, et à Nous d'en rendre compte.

N'ont-ils pas vu que Nous avons étendu la terre, la réduisant de ses limites ? Et Allah décide, nul ne peut ajuster Son jugement. Et Il est prompt à rendre compte.

Ceux d'avant eux avaient comploté. Mais à Allah appartient toute la ruse. Il sait ce que chaque âme acquiert. Et les mécréants sauront à qui appartient la demeure finale.

Et ceux qui ont mécru disent : « Tu n'es pas un messenger. » Dis : « Allah suffit comme témoin entre moi et toi, ainsi que quiconque a la connaissance du Livre. »

Discussion sur les versets 1 à 43 sur 43

La signification précise de la première partie du premier chapitre est inconnue. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 1 :

« *Alif, Lam, Meem, Ra...* »

Cependant, cela pourrait suggérer que le Saint Coran est composé de lettres et de mots arabes bien connus des Arabes, qui en étaient le principal destinataire. Ce verset implique donc qu'ils n'avaient aucune raison légitime de contester l'authenticité du Saint Coran, car ils comprenaient son langage miraculeux – des expressions dont ils ne pouvaient reproduire le sens, l'élégance et l'usage pratique, même s'ils maîtrisaient l'arabe et se considéraient comme les orateurs les plus éloquents. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 23 :

« *Et si vous avez un doute sur ce que Nous avons fait descendre sur Notre dévot, apportez alors un chapitre semblable, et invoquez tous vos alliés en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques.* »

Cela pourrait clarifier pourquoi le Saint Coran est référencé ensuite dans le verset 1. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 1 :

« Alif, Lam, Meem, Ra. Tels sont les versets du Livre... »

Même si quelqu'un crée une phrase gracieuse et rythmée en arabe, il ne parviendra pas à transmettre les profondes perspectives qui explorent l'essence même de la nature humaine, de la psyché et des dispositions, comme le fait le Saint Coran. Il n'atteindra pas la clarté qui permet même à ceux qui n'ont pas reçu d'éducation formelle de saisir et d'appliquer ses enseignements dans leur vie. De plus, il aura du mal à articuler des concepts abstraits de manière simple et accessible à tous, comme l'illustre le Saint Coran. Le Saint Coran aborde la nature humaine, offrant ainsi une guidance intemporelle bénéfique à chaque individu, communauté et époque. Aucun verset du Saint Coran ne peut ni ne sera égalé à cet égard. Cela souligne encore davantage son origine divine.

En général, les expressions du Saint Coran sont incomparables et son sens est transmis avec une précision remarquable. Les versets et les mots font preuve d'une éloquence exceptionnelle, surpassant celle de toute autre œuvre littéraire. Il est exempt des contradictions, courantes dans tous les autres écrits et enseignements de diverses religions et modes de vie. Le Saint Coran relate en détail l'histoire des nations passées, même si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a pas reçu de formation historique. Il prône le bien et interdit le mal, abordant les impacts individuels et sociétaux, garantissant ainsi l'instauration de la justice, de la sécurité et de la paix dans chaque foyer et chaque communauté. Le Saint

Coran évite l'exagération, le mensonge et toute forme de tromperie, contrairement à la poésie, aux récits et aux fables. Chaque verset est utile et peut être appliqué concrètement. Même lorsqu'un même récit est répété dans le Saint Coran, il met l'accent sur des leçons importantes différentes. Contrairement à d'autres textes, le Saint Coran ne devient pas fastidieux à force de lectures répétées. Il présente des promesses et des avertissements, appuyés par des preuves incontestables et claires. Lorsqu'il aborde des concepts qui peuvent paraître abstraits, comme la pratique de la patience, il propose systématiquement des méthodes simples et pratiques à appliquer au quotidien. Il encourage chacun à comprendre le but de sa création, qui implique une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire, garantissant ainsi la paix et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, en atteignant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne de manière appropriée. Il clarifie et rend le chemin direct attrayant pour ceux qui recherchent la paix et la véritable réussite dans les deux mondes. Il aborde l'essence de la nature humaine, rendant les conseils offerts intemporels et bénéfiques pour chaque individu, lieu et époque. Correctement compris et appliqué, il constitue un remède à tous les défis émotionnels, financiers et physiques. Il apporte des solutions à tous les problèmes qu'une personne ou une communauté peut rencontrer. Il suffit d'examiner l'histoire pour comprendre comment les sociétés qui ont véritablement suivi les enseignements du Saint Coran ont bénéficié de sa sagesse complète et éternelle. Même après d'innombrables siècles, aucune lettre du Saint Coran n'a été altérée, car Allah, le Très-Haut, a juré de le préserver. Aucun autre texte dans l'histoire ne présente cette caractéristique remarquable. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« Certes, c'est Nous qui avons fait descendre le message [c'est-à-dire le Coran], et certes, Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a abordé les défis fondamentaux rencontrés par une communauté et a proposé des solutions efficaces pour chacun d'eux. En s'attaquant à ces questions fondamentales, nombre des problèmes qui en découlent peuvent également être atténués. Cela démontre comment le Saint Coran fournit des orientations sur tous les éléments essentiels nécessaires à l'épanouissement des individus et des sociétés, ici-bas comme dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose... »

Et chapitre 13 Ar Ra'd, verset 1 :

« ...Voici les versets du Livre ; et ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur est la vérité... »

Ceci représente le miracle le plus remarquable et le plus éternel qu'Allah, le Très-Haut, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cependant, seuls ceux qui recherchent et adhèrent sincèrement à la vérité en tireront profit, tandis que ceux qui cèdent à leurs propres désirs et en adoptent sélectivement certains aspects seront finalement perdus dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 1 :

« Alif, Lam, Meem, Ra... »

Cette sourate du Saint Coran, comme beaucoup d'autres, commence par des lettres dont le sens reste flou. Cela nous rappelle d'aborder le Saint Coran avec humilité, en reconnaissant les limites de notre propre compréhension. Ce faisant, nous pouvons mieux comprendre ses enseignements. À l'inverse, ceux qui abordent le Saint Coran avec un sentiment de supériorité lié à leur savoir peuvent facilement le remettre en question, notamment lorsqu'ils peinent à saisir la sagesse qu'il renferme. Tout comme un étudiant dévoué fait preuve d'humilité envers son maître et en tire ainsi des avantages, seuls ceux qui font preuve d'humilité envers le Saint Coran bénéficieront véritablement de ses enseignements, apportant la paix intérieure, en parvenant à un équilibre mental et physique et en accordant une place appropriée à tout et à chacun dans leur vie.

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 1 :

« *Alif, Lam, Meem, Ra...* »

L'élément essentiel du savoir est constitué de lettres. Ce verset peut donc également illustrer l'importance du savoir. Il est de la responsabilité de tout musulman de rechercher et de mettre en pratique le savoir, tant matériel que religieux, comme le souligne le hadith rapporté dans Sunan Ibn Majah, numéro 224. L'ignorance mène inévitablement aux péchés et à l'égarement, car nul ne peut échapper aux péchés sans la connaissance, ni atteindre la véritable guidance sans elle. Il est vital que chacun mette en pratique son savoir, car le savoir seul n'a de valeur que s'il est appliqué. De même qu'une carte indiquant une destination est inefficace si on ne l'utilise pas activement pour y parvenir, de même, un savoir sans application pratique ne mène pas au succès. Chapitre 62 Al Jumu'ah, verset 5 :

« ... et ensuite je ne l'ai pas pris sur moi (n'a pas agi selon la connaissance) est comme celui d'un âne qui porte des volumes [de livres]... »

La plus grande connaissance accordée à l'humanité est ensuite citée dans le reste du verset 1. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 1 :

« Alif, Lam, Meem, Ra. Tels sont les versets du Livre ; et ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur est la vérité... »

Pour tirer pleinement profit du Saint Coran, il est essentiel d'en adhérer aux différents aspects, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il est crucial de le réciter avec exactitude et constance. Comprendre sa signification et appliquer ses enseignements au quotidien est essentiel. Le réciter dans une langue inconnue ne suffit pas, car le Saint Coran sert non seulement de texte à réciter, mais aussi de guide. Une véritable orientation ne peut être atteinte que par une implication active dans ses principes, de la même manière qu'une carte ne peut guider une personne vers une destination que lorsqu'elle est utilisée. De plus, il ne doit pas être utilisé à des fins matérialistes, où l'on récite à répétition des versets spécifiques pour acquérir des biens matériels, comme un enfant ou un conjoint, car le Saint Coran n'est pas un outil pour satisfaire des désirs terrestres. Il existe des méthodes terrestres établies pour obtenir des biens matériels, comme avoir un enfant. Ceux qui adhèrent sincèrement à ses enseignements veilleront à utiliser à bon escient les bienfaits reçus, parvenant ainsi à un état mental et physique équilibré tout en gérant efficacement tous les aspects de leur vie en vue de leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela mène à la paix dans les deux mondes.

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 1 :

« Alif, Lam, Meem, Ra. Voici les versets du Livre... »

Quel que soit le degré d'avancement d'une société et les connaissances qu'elle acquiert dans divers domaines, y compris les aspects mentaux et physiques de l'humanité, il lui est impossible d'élaborer un code de conduite parfaitement en harmonie avec la nature humaine et prenant en compte toutes les situations, conditions et scénarios auxquels les individus ou les sociétés peuvent être confrontés durant leur existence sur Terre. Cette tâche est intrinsèquement irréalisable, car l'humanité continue de découvrir de nouvelles informations sur des aspects spécifiques de l'existence humaine, comme le rôle des différentes zones du cerveau, et encore moins d'acquérir suffisamment de connaissances pour élaborer un code de conduite irréprochable qui favorise la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, a la capacité d'y parvenir, car Il est le Créateur de toute chose et Sa connaissance est infinie, couvrant le passé, le présent et l'avenir. Par conséquent, Lui seul est en mesure d'offrir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui contribue à la paix de l'esprit dans une vie stressante. Les documents historiques montrent clairement que, lorsque ce code de conduite divin était correctement appliqué, il favorisait le développement de la tranquillité, de la justice et de la paix au sein de la société. Par conséquent, chacun devrait accepter le code de conduite divin qui lui a été donné, le reconnaissant comme le plus bénéfique pour son bien-être, même si certains aspects peuvent contredire ses souhaits personnels. Il devrait se comporter comme un patient sage qui comprend et suit les conseils de son médecin, conscient que c'est finalement pour son bien, malgré la prescription de traitements désagréables et d'un régime strict. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 1 :

« ...et ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur est la vérité... »

Mais comme obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il a accordés, contredit souvent les désirs des gens, la plupart d'entre eux n'acceptent pas l'islam et n'appliquent pas ses enseignements, même s'ils prétendent y croire. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 1 :

« ...mais la plupart des gens ne croient pas. »

En conséquence, ils persisteront à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils finiront par souffrir d'un déséquilibre mental et physique, perdront tout et tous dans leur vie et ne seront pas prêts à assumer leurs responsabilités au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, problèmes et défis dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel.

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 1 :

« ...mais la plupart des gens ne croient pas. »

L'une des principales causes d'ignorance des enseignements de l'islam est le fait d'observer la majorité de la société se comporter de cette manière et de conclure que cela doit être la voie vers la paix de l'esprit. Il est essentiel d'éviter de suivre aveuglément les autres, car le comportement de la majorité conduit souvent à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Lorsqu'on constate que la plupart des gens ignorent les enseignements de l'islam, ils peuvent présumer que les actions de la majorité sont correctes et, par conséquent, les suivre sans réfléchir. En réalité, l'opinion majoritaire n'est pas toujours exacte. L'histoire a montré comment l'opinion ou la croyance dominante peut être démentie par de nouvelles preuves et compréhensions, comme la croyance erronée selon laquelle la Terre est plate. Il est crucial d'éviter de se comporter comme des moutons en se conformant irréflectivement à l'opinion majoritaire, car cela conduit souvent à de mauvaises décisions, tant dans les affaires matérielles que religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun devrait faire appel à son raisonnement et à son intelligence pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves, afin de pouvoir faire des choix éclairés, même si ces choix diffèrent de l'opinion majoritaire. De fait, l'islam condamne fermement la pratique consistant à suivre aveuglément les autres en matière religieuse et exhorte donc les musulmans à apprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 1 :

« ...et ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur est la vérité, mais la plupart des gens ne croient pas. »

Pour adopter la bonne attitude, il est essentiel d'acquérir une foi solide. Une foi solide est essentielle pour rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans les moments de confort ou d'adversité. Cette foi inébranlable se cultive par la compréhension et l'application des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent que la véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, apporte la paix ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les principes de l'islam auront une foi faible, ce qui les rendra plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Cette ignorance peut occulter leur compréhension de l'importance de céder à ses désirs pour suivre les commandements d'Allah, le Très-Haut, afin d'atteindre la tranquillité dans les deux mondes. Il est donc impératif de fortifier sa foi par la recherche de la connaissance islamique et sa mise en pratique, en veillant à demeurer obéissant à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser les bénédictions qu'ils ont reçues conformément aux

enseignements islamiques, favorisant ainsi un état mental et physique équilibré et donnant la priorité à tous les aspects de leur vie.

Comme l'indique le verset suivant, une autre façon de renforcer sa foi et de rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, est d'observer la création dans les cieux et sur la terre. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 2 :

« C'est Allah qui a érigé les cieux sans piliers que vous puissiez voir... »

Lors de la construction d'un bâtiment simple, des structures, telles que des piliers, doivent être placées stratégiquement afin de préserver son intégrité. Par conséquent, une réflexion et une planification minutieuse sont nécessaires pour construire un édifice solide et sûr. Si cela est vrai lors de la construction d'un bâtiment simple, comment peut-on croire que le Ciel et la Terre ont été construits par accident ? Si le Ciel et la Terre avaient été construits par accident, leur construction serait imparfaite et dangereuse, ce qui est manifestement faux, ce qui témoigne clairement de la planification précise du Créateur, Allah, le Très-Haut. De plus, si plusieurs divinités étaient responsables de la parfaite construction du Ciel et de la Terre, cela aurait conduit au chaos dans l'univers, chaque divinité exigeant et désirant autre chose. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »

L'équilibre et l'organisation parfaits de la création, tant dans les cieux que sur la terre, indiquent clairement l'existence d'un Créateur unique, Allah, le Très-Haut, qui a créé et contrôle toute chose. Chapitre 13, Ar Ra'd, verset 2 :

« ...puis Il s'est établi au-dessus du Trône... »

Allah, le Très-Haut, a soumis toute la création des cieux et de la terre afin de servir l'humanité, comme le Soleil et la Lune. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 2 :

« ...et a soumis le soleil et la lune, chacun poursuivant [son cours] pendant un terme déterminé... »

La course du Soleil garantit à la Terre un équilibre entre lumière et obscurité. La synchronisation idéale des jours et des nuits, ainsi que leur durée variable tout au long de l'année, permettent à chacun d'en tirer le meilleur parti. Si les jours étaient plus longs, les individus se sentiraient fatigués en raison de leurs heures prolongées. À l'inverse, si les nuits étaient plus longues, les individus n'auraient pas suffisamment de temps pour gagner leur vie ou se

consacrer à d'autres activités utiles, comme l'éducation. À l'inverse, si les nuits étaient plus courtes, les individus ne se reposeraient pas suffisamment pour maintenir une santé optimale. Les variations de la durée des jours et des nuits auraient également un impact sur les cultures, entraînant des conséquences néfastes pour la subsistance des hommes et des animaux. La Lune reflète la lumière du Soleil, guidant les hommes la nuit, notamment lors des déplacements à travers les déserts et les océans, ce qui reste encore aujourd'hui un moyen essentiel de transport de marchandises. Les phases de la Lune sont cruciales pour les marées des océans et des mers. Toute perturbation de ces marées peut causer des dommages importants à l'environnement. Grâce au Soleil et à la Lune, l'homme peut mesurer le temps avec précision, ce qui est vital pour la vie sur Terre. L'équilibre précis et la position du Soleil et de la Lune dans le système solaire indiquent clairement l'influence d'un Créateur. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 2 :

« ...Il arrange [chaque] affaire... »

En observant la formation des cieux et de la Terre, ainsi que les nombreux systèmes parfaitement équilibrés, il est évident qu'un seul a créé et maintient l'univers. Par exemple, la distance idéale entre le Soleil et la Terre en est une indication claire, car la Terre serait inhabitable si le Soleil était ne serait-ce que légèrement plus proche ou plus éloigné. De même, la Terre a été conçue de manière à favoriser une atmosphère équilibrée et pure, permettant à la vie de s'y épanouir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et les [grands] navires qui naviguent sur la mer avec ce qui profite aux gens, et ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie... »

L'observation du cycle de l'eau, parfaitement équilibré, évoque sans équivoque un Créateur. L'eau s'évapore de la mer, remonte, puis se condense pour former des pluies acides qui s'abattent sur les montagnes. Ces dernières neutralisent ces pluies acides, les rendant utilisables par les humains et les animaux. Toute altération de cet équilibre parfait entraînerait une catastrophe pour toute vie sur Terre. Le sel de la mer empêche la décomposition des organismes morts de polluer l'océan. Si l'océan était contaminé, la vie marine disparaîtrait, et les impuretés qui en résulteraient affecteraient également la vie terrestre. L'eau des océans et des mers est structurée de telle sorte qu'elle favorise la prospérité de la vie marine tout en permettant aux navires lourds de naviguer à sa surface. Une modification, même minime, de la composition de l'eau créerait un déséquilibre, rendant impossible l'épanouissement de la vie marine et la navigation simultanée des navires. Aujourd'hui encore, le transport maritime reste le moyen de transport de marchandises le plus répandu à l'échelle mondiale. Cet équilibre parfait est donc crucial pour le maintien de la vie sur Terre.

L'évolution représente un type de mutation intrinsèquement imparfait. Cependant, en examinant les innombrables espèces, on constate qu'elles ont été créées de manière parfaitement équilibrée, leur permettant de s'épanouir dans leurs environnements respectifs. Prenons l'exemple du chameau : il a été conçu pour supporter des chaleurs extrêmes et peut rester longtemps sans boire. Il est parfaitement adapté à la vie dans le désert. Chapitre 88 Al Ghashiyah, verset 17 :

« Alors ne regardent-ils pas les chameaux, comment ils ont été créés ? »

La chèvre est si parfaitement conçue que toutes les impuretés présentes dans son corps sont complètement séparées du lait qu'elle produit. Si elles se mélangeaient, le lait deviendrait imbuvable. Chapitre 16 An Nahl, verset 66 :

« Et en effet, pour vous, faire paître le bétail est une leçon. Nous vous abreuvons de ce qu'il y a dans leurs ventres – entre excréments et sang – un lait pur, agréable à boire. »

Chaque espèce se voit attribuer une durée de vie particulière qui l'empêche de dominer les autres. Par exemple, les mouches ne vivent que 3 à 4 semaines et peuvent pondre jusqu'à 500 œufs. Si leur durée de vie était prolongée, la population de mouches pourrait être déséquilibrée, les amenant à dominer toutes les autres espèces présentes dans l'environnement. À l'inverse, d'autres animaux, dont la durée de vie est bien plus longue, ont tendance à n'avoir qu'un nombre limité de descendants. Cela contribue également à contrôler leurs populations. Un tel équilibre ne peut être une simple coïncidence, ni être pleinement expliqué par la théorie de l'évolution. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et [Sa] direction des vents et des nuages contrôlés entre le ciel et la terre... »

Les vents jouent un rôle crucial dans la pollinisation, permettant la reproduction des cultures, des plantes et des arbres. Dans l'Antiquité, le vent était indispensable au transport maritime, qui demeure le principal moyen de transport de marchandises à travers le monde. Les vents sont nécessaires pour transporter les nuages de pluie vers des zones déterminées, fournissant ainsi l'eau essentielle à la vie, qui ne peut exister sans eux. Un système éolien équilibré est évident sur Terre ; l'absence de vents engendrerait le chaos, tandis que des vents excessifs engendreraient également le désordre. De même, les précipitations sont parfaitement régulées ; une pluie insuffisante provoque sécheresses et famines, tandis qu'une pluie excessive entraîne de graves inondations. Chapitre 23, Al Mu'minun, verset 18 :

« Et Nous avons fait descendre du ciel une pluie en quantité mesurée et l'avons déposée sur la terre. Et certes, Nous sommes capables de la reprendre. »

Quiconque contemple ces systèmes parfaitement équilibrés ne peut logiquement réfuter l'existence d'un Créateur unique qui détient le pouvoir sur toute chose. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 2 :

« ...Il arrange [chaque] affaire... »

Une personne qui prend soin de certains aspects des besoins d'autrui, comme son logement, mérite d'être remerciée. Ainsi, puisqu'Allah, le Très-Haut, a accordé aux hommes toutes les bénédictions de l'univers, il est juste et légitime qu'ils Lui témoignent leur gratitude. La gratitude intentionnelle signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement se trouve dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe clair de bonne intention est de ne rechercher ni d'anticiper la reconnaissance ou la récompense d'autrui. La gratitude verbale consiste à dire ce qui est bien ou à choisir de garder le silence. La gratitude par les actes signifie utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique conduit à une augmentation des bénédictions et apporte finalement la paix de l'esprit, tant dans ce monde que dans l'au-delà, grâce à l'obtention d'un état mental et physique équilibré et à une bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie . Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

De plus, lorsqu'une personne possède un bien, il est jugé approprié et acceptable qu'elle l'utilise comme elle le souhaite. Puisqu'Allah, le Très-Haut, a créé, possède et maintient toute chose dans l'univers, y compris l'humanité, Il est l'unique autorité sur ce qui doit se passer dans l'univers et ce qui ne doit pas y arriver. Ainsi, il est juste que chacun obéisse aux commandements d'Allah, le Très-Haut, car Il est l'unique Propriétaire de l'univers entier, y compris d'eux-mêmes.

De même, lorsqu'une personne prête ses biens à quelqu'un d'autre, il est normal que l'emprunteur en fasse usage selon les préférences de son propriétaire. Allah, Exalté soit-Il, a accordé chaque bienfait à une personne comme un prêt, et non comme un don. À l'instar des prêts terrestres, ce prêt doit être remboursé. Ce remboursement ne peut se faire qu'en utilisant ces biens d'une manière qui plaise à Allah, Exalté soit-Il. Inversement, les bienfaits du Paradis étant des dons, chacun sera libre d'en profiter comme il l'entend. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« ...Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, dont vous avez hérité à cause de ce que vous faisiez. » »

Il ne faut pas confondre les bénédictions terrestres temporaires, qui ne sont qu'un prêt, avec les dons éternels du Paradis.

De plus, lorsqu'on observe l'univers, on observe de nombreux systèmes parfaitement équilibrés, dont certains ont été mentionnés précédemment. Cependant, un aspect important de ce monde est manifestement déséquilibré : les actions de l'humanité. Il est courant de voir des individus oppressifs et tyranniques échapper aux conséquences de cette vie. À l'inverse, nombreux sont ceux qui subissent l'oppression et font face à diverses difficultés, sans pour autant recevoir la pleine récompense de leur endurance. Nombreux sont les musulmans qui obéissent fidèlement à Allah, l'Exalté, qui rencontrent souvent de grandes difficultés ici-bas et ne reçoivent qu'une petite partie de leur récompense, tandis que ceux qui désobéissent ouvertement à Allah, l'Exalté, s'adonnent aux luxes terrestres. Tout comme Allah, l'Exalté, a établi l'équilibre dans toutes Ses créations, les récompenses et les châtiments pour les actions doivent également être équilibrés. Cependant, ce n'est clairement pas le cas ici-bas, ce qui indique que cela doit avoir lieu à un autre moment, plus précisément au Jour du Jugement. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 2 :

« ... Il détaille les signes afin que vous soyez certains de la rencontre avec votre Seigneur. »

Allah, le Très-Haut, a le pouvoir de récompenser et de punir pleinement en ce monde. Cependant, l'une des raisons pour lesquelles il n'inflige pas de châtiment complet ici-bas est qu'Allah, le Très-Haut, offre de nombreuses occasions aux individus de se repentir sincèrement et de corriger leurs actes. Il n'accorde pas de récompenses complètes aux musulmans ici-bas, car ce monde n'est pas le Paradis. De plus, la foi en l'invisible, et notamment en la récompense complète qui attend le musulman dans l'au-delà, est un élément crucial de la foi. En fait, la croyance en l'invisible est ce qui distingue la foi.

Si l'on ne croyait qu'à ce qui est perceptible par les cinq sens, comme la pleine récompense ici-bas, cela n'aurait pas la même signification.

De plus, la crainte d'une punition totale tout en espérant une récompense complète dans l'au-delà motive les individus à éviter les péchés et à s'engager dans de bonnes actions.

Pour que le Jour de la Rétribution puisse commencer, ce monde physique doit prendre fin. La punition et la récompense ne peuvent être administrées qu'une fois toutes les actions terminées. Ainsi, le Jour de la Rétribution ne peut avoir lieu tant que les actions des hommes ne sont pas terminées. Cela signifie que le monde matériel finira par disparaître.

Nier la résurrection des humains au Jour du Jugement est une affirmation inhabituelle, surtout si l'on considère les nombreux cas de résurrection qui se produisent au fil des jours, des mois et des années. Par exemple, Allah, le Très-Haut, utilise la pluie pour raviver une terre stérile et sans vie et permet à une graine morte de revivre, fournissant ainsi la nourriture à la création. De même, Allah, le Très-Haut, a le pouvoir de ressusciter l'humain, comparable à une graine morte enfouie dans la terre, tout comme la graine finit par revivre. Le changement des saisons illustre parfaitement le concept de résurrection. Par exemple, en hiver, les feuilles des arbres meurent et tombent, donnant à l'arbre une apparence inerte. Cependant, à d'autres saisons, de nouvelles feuilles apparaissent et l'arbre apparaît vibrant et plein de vie. Le processus de résurrection est également visible dans le corps humain, où les cellules, comme les cellules de la peau, meurent et se régénèrent continuellement. De plus, le cycle veille-sommeil de tous les

êtres vivants est un autre exemple de résurrection. Le sommeil est apparenté à la mort, car les sens du dormeur sont temporairement inactifs. Allah, le Très-Haut, restaure ensuite l'âme de l'homme s'il est destiné à continuer à vivre, le faisant ainsi revivre. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.

Et chapitre 13 Ar Ra'd, verset 2 :

« ... Il détaille les signes afin que vous soyez certains de la rencontre avec votre Seigneur. »

Méditer sur cette discussion renforcera la foi de chacun pour le Jour du Jugement, l'incitant à se préparer en utilisant les bénédictions reçues, conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela lui assurera la tranquillité et la réussite dans les deux mondes, grâce à un état mental et physique équilibré et à une bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

« Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »

De plus, la Terre a été formée de manière parfaitement équilibrée, permettant de l'exploiter, notamment pour cultiver, et de construire dessus simultanément. De plus, l'observation des différents paysages terrestres révèle des altitudes variables. Les zones d'altitude élevée sont difficiles à vivre, car elles sont difficiles d'accès et l'oxygène y est plus rare. La grande majorité des paysages se situent à une altitude optimale, ce qui est bénéfique pour l'humanité. De plus, certaines régions du monde sont très inaccessibles en raison de leur relief naturel, ce qui complique l'accès et l'exploitation des ressources qui s'y trouvent. Pourtant, la majeure partie de la Terre a été conçue de manière à être facilement accessible. Enfin, la Terre a été conçue de manière à ce que les ressources naturelles nécessaires à la vie soient accessibles aux humains. En effet, plus une ressource est nécessaire à la survie humaine, plus elle est facilement accessible. Tous ces aspects de la Terre et bien d'autres ne peuvent être aléatoires et indiquent clairement la présence d'un Créateur. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 3 :

« Et c'est Lui qui a étendu la terre... »

La Terre étant en rotation constante et rapide, les montagnes ont été créées comme des piquets qui la stabilisent, permettant ainsi à la vie de s'y épanouir. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 3 :

« Et c'est Lui qui a étendu la terre et y a établi des montagnes fermes... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 15 :

« Et il a jeté sur la terre des montagnes solides, de peur qu'elle ne bouge avec vous... »

Les montagnes sont également essentielles pour retenir et purifier les pluies acides, permettant ainsi leur utilisation pour l'agriculture et la consommation humaine et animale. Elles fournissent une source constante d'eau douce et purifiée aux rivières et ruisseaux stratégiquement situés sur la Terre. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 3 :

« ...et y a placé des montagnes et des rivières solidement établies... »

Cette eau douce et purifiée est séparée de l'eau salée des mers et des océans, ce qui est nécessaire pour empêcher la contamination de l'eau de mer par les cadavres qui s'y trouvent. Le mélange de ces deux eaux nuirait à la vie sur Terre. Chapitre 25, Al Furqan, verset 53 :

« Et c'est Lui qui a libéré [simultanément] les deux mers [c'est-à-dire les étendues d'eau], l'une douce et douce, et l'autre salée et amère, et Il a placé entre elles une barrière et une séparation interdite. »

La Terre a été conçue de manière à permettre la production de divers produits pour la création. Donner la vie à une graine morte échappe au contrôle de l'homme et indique clairement l'intervention d'un Créateur. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 3 :

« ...et de tous les fruits qu'il y avait, il en fit deux espèces... »

Afin de créer un équilibre parfait entre la lumière du soleil et la nuit, Allah, l'Exalté, gère les jours et les nuits. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 3 :

« ...et de tous les fruits, il en fit deux espèces. Il fait que la nuit couvre le jour... »

Comme mentionné précédemment, toute modification de la durée et de l'intensité de la lumière solaire aurait un impact négatif sur l'agriculture et l'approvisionnement des humains et des animaux. La Terre a été créée de manière parfaite pour offrir une quantité et une intensité de lumière solaire idéales. La synchronisation optimale des jours et des nuits, ainsi que leurs durées variables au cours de l'année, permettent aux individus d'en maximiser les bienfaits. Si les jours se prolongeaient, les individus ressentiraient de la fatigue. Inversement, si les nuits s'allongeaient, ils n'auraient pas assez de temps pour gagner leur vie ou se consacrer à d'autres activités importantes, comme l'éducation. Inversement, si les nuits étaient plus courtes, les individus ne bénéficieraient pas d'un repos suffisant pour préserver leur santé. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 3 :

« ...Il fait que la nuit couvre le jour... »

Tous ces systèmes parfaitement équilibrés ne peuvent être le fruit du hasard et indiquent clairement la présence d'un seul Créateur et Soutien : Allah, l'Exalté. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 3 :

« ...Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent. »

Allah, le Très-Haut, souligne ensuite comment une même terre, arrosée par la même source, produit des fruits de qualités différentes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 4 :

« Et sur la terre il y a des parcelles voisines, des jardins de vignes, de cultures et de palmiers, poussant plusieurs par une racine ou autrement, arrosés d'une seule eau ; mais Nous faisons en sorte que certains surpassent d'autres en fruits... »

En fait, même un seul arbre ne produit pas des fruits de qualité égale. Cela indique clairement que le résultat final ne dépend pas des facteurs agricoles. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 4 :

« ...Il y a là, certes, des signes pour des gens qui raisonnent. »

Comme nous l'avons vu précédemment, les innombrables systèmes parfaitement équilibrés des cieux et de la terre indiquent non seulement un seul Créateur et Soutien, Allah, l'Exalté, mais aussi l'inéluctabilité du Jour du Jugement. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 5 :

« Et si vous êtes étonnés, leur parole est étonnante : « Quand nous serons poussière, serons-nous vraiment [amenés] à une nouvelle création ? »... »

Lorsqu'on examine les systèmes parfaitement équilibrés des Cieux et de la Terre, on constate un déséquilibre significatif : les actions des êtres humains. L'individu qui accomplit de bonnes actions ne reçoit pas sa pleine récompense ici-bas, tandis que le malfaiteur ne subit pas son châtement complet, même s'il est soumis à des sanctions gouvernementales. Il est raisonnable de conclure que le Créateur unique, Allah, l'Exalté, qui a établi l'équilibre dans tous les autres systèmes de cet univers, finira également par rectifier les actions des individus, qui représentent le principal déséquilibre en ce monde. Pour que cette rectification des actions ait lieu, celles-ci doivent d'abord cesser. Cela se produira au Jour du Jugement, où les actions des individus seront évaluées et équilibrées pour l'éternité.

L'acte de résurrection se produit constamment et de diverses manières. Par exemple, Allah, l'Exalté, utilise la pluie pour raviver une terre stérile et sans vie et fait revivre une graine morte, fournissant ainsi la nourriture à la création. De même, Allah, l'Exalté, a le pouvoir de ressusciter la graine humaine, enfouie dans la terre, tout comme la graine morte émerge. La transformation des saisons illustre parfaitement le concept de résurrection. Par exemple, en hiver, les feuilles des arbres se fanent et tombent, laissant l'arbre apparemment sans vie. Cependant, aux saisons suivantes, les feuilles réapparaissent et l'arbre retrouve sa vitalité. Le phénomène de résurrection est également visible dans le corps humain, où les cellules meurent et se régénèrent perpétuellement, comme les cellules de la peau. De plus, le cycle veille-sommeil de tous les êtres vivants est une autre illustration de la résurrection. Le sommeil peut être comparé à une forme de mort, car les sens du dormeur sont temporairement suspendus. Allah, le Très-Haut, restitue ensuite l'âme de l'homme s'il est destiné à continuer à vivre, le ranimant ainsi. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.

Accepter l'unicité d'Allah, le Très-Haut, et se préparer à rendre des comptes dans l'au-delà exige de faire bon usage des bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Mais comme cela contredit les désirs matériels des gens, beaucoup renieront Allah, le Très-Haut, ou ignoreront Son obéissance, même s'ils affirment croire en Lui. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 5 :

...alors quelle étonnante est leur parole : « Quand nous serons poussière, serons-nous vraiment transformés en une nouvelle créature ? » Ceux-là sont ceux qui ont mécru en leur Seigneur... »

Il est important de noter que si l'on ne concrétise pas sa déclaration verbale de foi en Allah, le Très-Haut, par des actes, on risque fort de quitter ce monde sans foi. Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante qui a besoin d'être nourrie par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée de nourriture, comme la lumière du soleil, périt, la foi d'une personne peut périr si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 5 :

« ...Ce sont ceux qui ont mécru en leur Seigneur, ceux-là auront des chaînes au cou, et ceux-là sont les gens du Feu ; ils y demeureront éternellement. »

En général, le Jour du Jugement, Allah, le Très-Haut, ne pardonnera pas la mécréance, car elle va à l'encontre du but essentiel de la vie sur Terre.
Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Celui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous agit le mieux... »

Si tous les élèves obtenaient la mention « passable », quels que soient leurs résultats, l'examen perdrait tout son sens. La fonction première d'un examen est de distinguer ceux qui méritent la mention « passable » de ceux qui ne la méritent pas. De même, si Allah, le Très-Haut, autorisait les mécréants à entrer au Paradis aux côtés des croyants, cela établirait une égalité injuste entre les deux, portant atteinte aux principes fondamentaux de justice et d'équité. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou bien ceux qui commettent le mal pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

Bien qu'Allah, le Très-Haut, soit infiniment Miséricordieux, Sa miséricorde ne porte pas atteinte à Sa justice et à Son équité, car cela conduirait à des comportements inacceptables, dont Il est totalement exempt. Un juge en ce monde serait sévèrement critiqué et démis de ses fonctions s'il pardonnait à chaque malfaiteur sans lui infliger de peine. Il est donc déraisonnable d'attendre un tel comportement d'Allah, le Très-Haut, qui est le Juge suprême.

Réussir dans la vie exige généralement des efforts et une détermination considérables, à l'instar du parcours pour devenir médecin. L'accès au Paradis étant un accomplissement bien plus grand que toute réussite terrestre, il exige également un certain degré de lutte. La condition fondamentale pour y accéder est la foi, même si l'on a commis des péchés en la gardant.

De plus, l'incrédulité est un acte flagrant de rébellion contre son Créateur et son Soutien, et représente un rejet du but même de sa création. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Ceux qui rejettent leur Créateur, Allah, le Très-Haut, seront rejetés par Lui au Jour du Jugement. Ceux qui ne parviennent pas à réaliser le but de leur création mériteront d'être rejetés ce Jour-là, comme un appareil qui ne sert

pas sa raison d'être première et qui est considéré comme un échec, donc mis au rebut.

Un non-musulman risque la damnation éternelle en Enfer, car son existence éphémère sur Terre est assombrie par sa mécréance en Allah, le Très-Haut, ce qui contredit Son Unicité éternelle. Par conséquent, les répercussions de cette mécréance sont également éternelles dans l'au-delà.

De plus, il ne faut pas se laisser tromper en croyant que, parce qu'Allah, l'Exalté, possède un pardon illimité, Il devrait également pardonner la mécréance. Le véritable pardon de tous les péchés n'est accordé qu'à ceux qui reconnaissent l'unicité d'Allah, l'Exalté. Nier Son unicité revient à rejeter le concept de Son infinie miséricorde, car cela suggère que le pardon peut provenir d'autres entités qu'Allah, l'Exalté. Ainsi, il faut soit accepter l'unicité d'Allah, l'Exalté, et l'infinité de Son pardon, soit méconnaître Son unicité et, par conséquent, l'immensité de Sa miséricorde. S'ils n'acceptent pas Son pardon illimité, celui-ci leur restera inaccessible et ils persisteront dans leur mécréance à moins de se repentir sincèrement.

De plus, une personne qui choisit la mécréance peut encourager les autres à la suivre, car son choix peut être perçu comme une forme de liberté, bien qu'il soit intrinsèquement trompeur. La véritable liberté, en revanche, favorise la tranquillité intérieure, et ceux qui persistent à s'opposer à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés ne connaîtront pas cette tranquillité. Au contraire, ils souffriront d'instabilité mentale et physique, égarant tout et tous dans leur vie. Cela entraînera stress, difficultés et souffrances, ici-bas comme dans l'au-delà, quel que soit

leur confort matériel. Cependant, puisque ce comportement peut être présenté comme une forme de liberté, il peut attirer de nombreux adeptes. Par conséquent, une personne qui rejette la croyance en Allah, l'Exalté, peut potentiellement inciter de nombreuses autres personnes à prendre la même décision, et subir les conséquences de ses actes dans l'au-delà. Chapitre 4 An Nisa, verset 48 :

« ...*Et quiconque associe d'autres à Allah commet certes un énorme péché.*
»

En fin de compte, puisque tout ce qui existe appartient à Allah, l'Exalté, et est gouverné par Lui, il est crucial que chacun suive Ses commandements. Tout comme la violation des lois d'un pays peut entraîner des sanctions, négliger les règles divines établies par le Créateur entraînera des difficultés ici-bas et dans l'au-delà. Si l'on peut choisir de quitter un pays hostile, on ne peut échapper à l'autorité d'Allah, l'Exalté. Même si l'on tente de modifier les normes sociales, on ne peut modifier les lois divines établies par Allah, l'Exalté. Tout comme un propriétaire fixe les règles de sa propriété, l'univers est gouverné par Allah, l'Exalté, qui seul détermine ses lois sans nécessiter le consentement des humains. Par conséquent, le respect de ces règles divines est essentiel pour son bien-être personnel. Ceux qui comprennent cette réalité suivront les commandements d'Allah, l'Exalté, et s'efforceront d'utiliser les bienfaits reçus de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chacun peut choisir de comprendre la sagesse des commandements et des interdictions d'Allah, le Très-Haut, en reconnaissant leur rôle dans l'amélioration du bien-être personnel et social, ou bien céder à ses désirs et ignorer les enseignements de l'islam. Cependant, ceux qui ignorent les principes de l'islam doivent être prêts à

affronter les conséquences de leurs actes ici-bas et dans l'au-delà, car aucune objection ni plainte ne les protégera des conséquences. Chapitre 18 Al Kahf, verset 29 :

« Et dis : « La vérité vient de ton Seigneur. Que celui qui veut croie donc ; et que celui qui veut mécroie. » Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les murs les entoureront. Et s'ils implorent le secours, ils seront secourus par une eau semblable à une huile trouble qui leur brûle le visage. Quelle mauvaise boisson, et quel mauvais repos ! »

Les non-musulmans de La Mecque, experts en arabe, comprirent que le Saint Coran n'était pas la parole d'un être humain. De plus, après avoir passé quarante ans auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), avant son annonce de prophétie, ils reconnurent sa véracité. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

L'islam étant en contradiction avec les aspirations des non-musulmans de La Mecque et craignant de perdre leur leadership et leur influence sociale, ils l'ont rejeté et se sont efforcés de dissuader les autres de l'accepter. L'une de leurs méthodes consistait à exiger que le châtiment dont Allah, le Très-Haut, les menaçait s'abatte immédiatement. Mais comme Allah, le Très-

Haut, accorde toujours un répit, lorsque le châtiment n'est pas venu immédiatement, ils ont utilisé cela comme une preuve contre la véracité de l'islam. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 6 :

« Ils vous pressent avec impatience de faire le mal avant le bien... »

C'était une attitude insensée, car ils savaient que certaines nations du passé avaient désobéi à Allah, le Très-Haut, et que cela avait entraîné leur destruction. Pourtant, les non-musulmans de La Mecque n'ont tiré aucune leçon de leur sort. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 6 :

« Ils vous exhortent avec impatience à faire le mal avant le bien, alors que des châtiments semblables [à ceux qu'ils réclament] ont déjà eu lieu avant eux... »

En général, ce verset prône un état d'esprit qui décourage l'égoïsme, où l'on se concentre uniquement sur sa vie et ses difficultés. Ceux qui adoptent cette perspective se privent de la possibilité de tirer des enseignements des événements historiques, de leurs expériences personnelles et de la situation de leur entourage. Acquérir ces connaissances est l'un des moyens les plus efficaces d'améliorer son comportement et d'éviter de répéter les erreurs passées, menant finalement à la paix intérieure. Par exemple, observer des personnes riches et renommées abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, pour finalement

être accablées par le stress, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des pensées suicidaires – malgré de brefs moments de joie et de luxe – offre une leçon cruciale. Il enseigne à l'observateur à ne pas abuser des bienfaits qui lui ont été accordés, renforçant l'idée que la véritable paix ne découle pas de la richesse matérielle ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait susciter la gratitude pour son propre bien-être et encourager son utilisation judicieuse avant qu'il ne soit perdu. Ainsi, l'Islam conseille continuellement aux gens de rester vigilants et conscients, plutôt que de se laisser absorber par leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure.

Comme mentionné précédemment, Allah, le Très-Haut, accorde toujours un répit aux gens afin qu'ils se repentent et s'améliorent. S'Il imposait immédiatement à chacun de répondre de ses actes, personne ne réussirait. Chapitre 16 An Nahl, verset 61 :

« Et si Allah imposait aux gens un blâme pour leurs méfaits, Il n'aurait laissé sur elle [c'est-à-dire sur la terre] aucune créature ... »

Et chapitre 13 Ar Ra'd, verset 6 :

« ... Et ton Seigneur est certes Pardonneur aux gens malgré leurs méfaits... »

Il faut donc profiter du répit accordé par Allah, le Très-Haut, en se repentant de ses péchés et en améliorant son caractère afin d'atteindre la paix intérieure, en trouvant un équilibre mental et physique, et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie. Le repentir sincère exige d'éprouver du remords, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée, à condition que cela n'entraîne pas de problèmes supplémentaires. Il faut s'engager sincèrement à ne pas répéter le même péché ou un péché similaire et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres. Il faut persister dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il nous a accordés, comme le décrivent les enseignements islamiques. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 6 :

« ... Et ton Seigneur est certes Pardonneur aux gens malgré leurs méfaits... »

Cependant, ceux qui ne profitent pas du répit qui leur est accordé et persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés, ne doivent pas se laisser tromper en pensant que, simplement parce qu'ils n'ont pas encore subi de châtement, ou ne l'ont pas reconnu, ils y échapperont complètement. Dans cette vie, leur état d'esprit les empêchera d'atteindre un équilibre mental et physique, les conduisant à tout perdre. Par conséquent, des aspects de leur vie, comme leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, deviendront des sources de stress. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils attribueront à tort ce stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de leur vie, comme leurs proches. En éliminant ces bonnes personnes de leur vie, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées

suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui continuent de faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les riches et les célébrités, même s'ils semblent profiter des plaisirs de ce monde. Et comme leur attitude les empêchera de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur stress et leur châtement dans l'au-delà seront bien pires. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 6 :

« ...et ton Seigneur est certes dur en châtement. »

Une autre méthode employée par les non-musulmans de La Mecque pour dissuader les autres d'embrasser l'islam consistait à exiger des miracles précis du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin de justifier sa prétention à la prophétie. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 7 :

« Et ceux qui ont mécru disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre un signe de la part de son Seigneur ? »... »

Lorsque les enseignements divins soulignaient que les Saints Prophètes (sur eux la paix) étaient bel et bien humains, certains utilisaient cela comme preuve contre l'authenticité de l'islam. Chapitre 11 Hud, verset 31 :

« Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'inconnaissable, ni que je suis un ange... »

Et chapitre 13 Ar Ra'd, verset 7 :

« ... Tu n'es qu'un avertisseur, et pour chaque peuple il y a un guide. »

La fonction d'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) est de clarifier le code de conduite divin pour l'humanité et de lui servir de modèle idéal. Son but n'a jamais été d'éblouir les gens par des prodiges, car les miracles qui leur ont été accordés par Allah, le Très-Haut, étaient limités à des temps et des lieux précis et ne faisaient que renforcer leur message ; ils n'en constituaient pas l'essence. Le cœur de leur message, tout au long de l'histoire, a toujours été la connaissance et la preuve évidente. Dans le cas du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), l'essence de son message était le Saint Coran et son caractère exemplaire. Les non-musulmans de La Mecque, maîtrisant la langue arabe, reconnaissaient que le Saint Coran ne pouvait être la parole d'un simple mortel. De plus, ayant passé quarante ans auprès du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), avant sa proclamation de Prophète, ils savaient qu'il n'était pas un menteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

De plus, selon la tradition immuable d'Allah, le Très-Haut, s'Il avait accordé aux non-musulmans de La Mecque le miracle qu'ils recherchaient et qu'ils persistaient à rejeter l'islam, Il les aurait anéantis. Cependant, ne voulant pas les détruire, Allah, le Très-Haut, a choisi de ne pas exaucer leurs demandes erronées. Ils en ont donc fait une preuve contre la validité de l'islam. Chapitre 17 Al Isra, verset 59 :

« Et rien ne Nous a empêché d'envoyer des miracles, sauf parce que les anciens peuples les ont niés. Et Nous avons donné aux Tamoud la chamelle comme signe visible, mais ils lui ont fait du tort. Et Nous n'envoyons les signes qu'en guise d'avertissement. »

Et chapitre 13 Ar Ra'd, verset 7 :

« ... Tu n'es qu'un avertisseur, et pour chaque peuple il y a un guide. »

Il est important de noter que les avertissements ne profiteront à personne qui ne les met pas en pratique, même s'il y croit verbalement. Il est donc essentiel d'agir en fonction des avertissements et des bonnes nouvelles transmis à l'humanité par les enseignements de l'islam afin d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés. Cela garantira un état

mental et physique équilibré, une bonne organisation de chaque chose et de chaque individu dans sa vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement apportera la paix intérieure dans les deux mondes.

De plus, un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) ne force pas les gens à suivre la bonne voie, mais leur montre le droit chemin en s'appuyant sur des preuves et des connaissances claires, puis les laisse choisir le chemin qu'ils souhaitent suivre dans ce monde. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 7 :

« ... car à chaque peuple est un guide. »

En général, il incombe à chacun d'expliquer clairement à son entourage la distinction entre les bons et les mauvais choix de vie, tout en le motivant à faire les bons choix. Néanmoins, il ne peut contraindre personne à faire des choix. Ceux qui ne comprennent pas cette vérité seront continuellement confrontés à la frustration et à la déception envers ceux qui font les mauvais choix, et ce sentiment de tristesse pourrait se transformer en dépression s'ils ne réalisent pas que leur rôle n'est pas de contraindre les autres à choisir le bon chemin. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur. »

Seuls ceux qui aspirent à une direction juste dans la vie réagiront positivement. Ceux qui aspirent à la paix dans les deux mondes, même si cela implique de résister aux tentations terrestres, comprennent que gérer ses désirs ici-bas est un sacrifice mineur pour y parvenir. De plus, ces personnes reconnaissent que satisfaire tous leurs désirs matériels ne conduit pas à une véritable paix intérieure. L'observation de la vie des personnes riches et renommées le démontre clairement.

Même si Allah, le Très-Haut, n'impose pas aux gens la bonne direction, car cela annulerait le but de la vie ici-bas, Il les tiendra néanmoins absolument responsables de leurs actes dans les deux mondes. Tenir les gens responsables exige le pouvoir et la connaissance nécessaires. Le pouvoir d'Allah, le Très-Haut, de ressusciter et de tenir les gens responsables a été évoqué dans les versets précédents. Allah, le Très-Haut, indique ensuite l'autre aspect requis pour tenir les gens responsables : la connaissance de leurs intentions, de leurs paroles et de leurs actes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 8 :

« Allah sait ce que chaque femme porte et ce que l'utérus perd. [prématurément] ou dépasser... »

Quiconque médite sur ce verset peut conclure qu'il n'est pas d'origine humaine. Les gens ont tendance à penser de même, et si quelqu'un évoquait l'étendue de ses connaissances, il n'évoquerait pas le sujet abordé dans ce verset ni dans d'autres, car ceux-ci ne lui viendraient pas à l'esprit. Il se

concentrerait plutôt sur d'autres sujets, comme sa compréhension des mathématiques, des affaires ou des sciences. La mention dans ce verset d'un concept qui n'apparaîtrait généralement pas dans une discussion humaine sur la connaissance indique clairement qu'il n'est pas d'origine humaine. Chapitre 6 Al An'am, verset 59 :

« Et avec lui sont les clefs de l'invisible ; nul autre que lui ne les connaît. Il sait ce qui est sur la terre et dans la mer. Pas une feuille ne tombe sans qu'il ne le sache. Et pas un grain dans les ténèbres de la terre, pas une chose humide ou sèche sans que cela ne soit écrit dans un livre clair. »

Et chapitre 13 Ar Ra'd, verset 8 :

« Allah sait ce que chaque femme porte et ce que l'utérus perd. [prématurément] ou dépasser... »

Allah, l'Exalté, possède non seulement cette connaissance, témoignant ainsi de Son infinie connaissance, nécessaire pour responsabiliser les hommes, mais Il contrôle également toute chose dans l'univers, témoignant ainsi de l'autre aspect de la responsabilisation des hommes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 8 :

« ...Et tout chez Lui est mesuré. »

D'une manière générale, cela indique également que tout ce qui se produit dans l'univers et ses moments précis ne sont pas aléatoires et ont été déterminés par Allah, l'Exalté. Par exemple, la création a été créée par Allah, l'Exalté, plus de cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Pour trouver la paix intérieure, il faut accepter qu'on n'obtienne que les choses spécifiques décrétées par Allah, l'Exalté, en quantité et à un moment précis. Celui qui ne comprend pas cela sera toujours irrité, car il exigera des choses d'Allah, l'Exalté, en quantité, de manière et à un moment précis, selon ses désirs. Par conséquent, son irritation l'encouragera à désobéir à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, ils finiront par souffrir d'un déséquilibre mental et physique, égarant tout et chacun dans leur vie, et ne seront pas prêts à assumer leurs responsabilités le Jour du Jugement. Cela engendrera stress, problèmes et défis dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. De plus, cette irritation peut également pousser une personne ignorante à rechercher les biens matériels qu'elle désire par des pratiques spirituelles dénuées de tout fondement islamique. Par conséquent, elle pourrait bien adopter des croyances sur Allah, le Très-Haut, et l'univers qui contredisent également les enseignements de l'islam, comme la croyance que des êtres humains ou des créatures surnaturelles peuvent contrôler leur destin, car leur savoir provient d'autres sources que le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Certaines de ces pratiques et croyances erronées constituent clairement de la mécréance, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

Ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les diables qui ont mécru, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout . Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...

Ainsi, un musulman peut perdre la foi sans même s'en rendre compte, poussé par l'irritation de ne pas obtenir les biens terrestres qu'il désire selon son calendrier. Tout cela peut être évité en acceptant qu'Allah, le Très-Haut, seul décide des biens terrestres qu'une personne obtient, de la manière dont elle les obtient, de la quantité qu'elle obtient et du moment précis où elle les obtient. Celui qui comprend cette réalité remplira son rôle ici-bas en utilisant correctement les bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, lui a accordés, conformément aux enseignements islamiques, sachant qu'Il lui accordera le meilleur, de la meilleure façon et au meilleur moment. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ce comportement leur garantira un équilibre mental et physique, une bonne organisation de chaque chose et de chacun dans leur vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement leur procurera la paix intérieure. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 8 :

« Allah sait ce que porte chaque femme et ce que la matrice perd [prématurément] ou excède. Et auprès de Lui, tout est mesuré. »

Allah, le Très-Haut, connaît parfaitement les aspects cachés de la grossesse. Il connaît donc aussi tout ce qui est apparent ou caché, comme l'intention d'une personne, élément essentiel pour la rendre responsable en toute justice. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 9 :

« [Il est] Connaisseur de l'invisible et de ce qui est attesté... »

Pour bien embrasser la véritable croyance en la connaissance infinie d'Allah, le Très-Haut, il est essentiel de toujours garder à l'esprit que la connaissance d'Allah, le Très-Haut, est innée, illimitée et sans commencement ni fin. En revanche, la connaissance de la création est toujours accordée par Allah, le Très-Haut, limitée dans son étendue et dotée d'un début et d'une fin. Il est conseillé d'éviter les discussions qui vont au-delà, car elles mènent souvent à des débats futiles qui ne seront pas abordés au Jour du Jugement. Il convient plutôt de se concentrer sur les questions islamiques qui seront examinées au Jour du Jugement, comme les transactions commerciales.

Allah, l'Exalté, possède non seulement la connaissance nécessaire pour demander des comptes aux gens, mais aussi le pouvoir et l'autorité nécessaires. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 9 :

« ...le Grand, l'Exalté. »

Après avoir mentionné Sa connaissance des choses cachées, témoignant ainsi de Sa connaissance des intentions des gens, Allah, le Très-Haut, mentionne ensuite Sa connaissance parfaite des paroles des gens, ce qui est nécessaire pour les tenir responsables. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 10 :

« Il en est de même pour vous, qu'on cache sa parole ou qu'on la publie... »

Allah, le Très-Haut, connaît chaque parole prononcée par une personne et la tiendra responsable dans les deux mondes. Il est donc essentiel que chacun surveille ses paroles afin de ne dire que ce qui est bon et bénéfique pour lui-même et pour les autres, dans les deux mondes. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé, dans un hadith du Jami At Tirmidhi (numéro 2501), que quiconque garde le silence est sauvé. Cela indique que ceux qui s'abstiennent de paroles vaines ou pécheresses et n'expriment que des paroles positives seront sauvés par Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Il est crucial de comprendre ce concept, car la principale raison pour laquelle les individus entreront en Enfer

est liée à leurs paroles. Cet avertissement est souligné dans un hadith du Jami At Tirmidhi (numéro 2616). En effet, une seule mauvaise parole peut entraîner une personne en Enfer le Jour du Jugement. Ceci est confirmé dans un hadith du Jami At Tirmidhi (numéro 2314).

On peut classer les paroles en trois catégories. La première est la mauvaise parole, qu'il faut éviter à tout prix. La deuxième est la parole vaine, qui ne fait que perdre du temps et peut engendrer de profonds regrets au Jour du Jugement. De plus, la première étape vers une parole coupable commence souvent par une parole vaine. Il est donc plus sage de l'éviter. La dernière est la parole juste, qui doit être prononcée au moment opportun. Compte tenu de ces facteurs, il est conseillé d'éliminer les deux tiers de la parole de sa vie.

De plus, ceux qui parlent excessivement ne réfléchiront que très peu à leurs actions et à l'au-delà, car cela exige des moments de silence. Ce manque de réflexion empêche d'évaluer ses actes, ce qui est essentiel pour inspirer de meilleures actions et un repentir sincère. Par conséquent, ces personnes peuvent avoir du mal à améliorer leur comportement envers Allah, le Très-Haut, et les autres.

Parler excessivement peut conduire à s'engager dans des sujets qui ne nous concernent pas. Cela entraîne souvent des difficultés, tant pour soi-même que pour les autres, et peut même nuire à nos relations. De plus, ceux qui négligent d'éviter les sujets superflus ne parviendront pas à enrichir leur islam. Cette mise en garde est réitérée dans un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 2317.

Les bavardages excessifs entraînent souvent des disputes et des désaccords fréquents, source de stress pour l'orateur comme pour son entourage. À l'inverse, s'abstenir de propos inutiles et blessants peut contribuer à préserver la paix intérieure et celle de son entourage.

De plus, les personnes qui parlent excessivement ont tendance à s'engager dans des conversations divertissantes et agréables. Cela peut les amener à développer un état d'esprit qui les pousse à éviter les discussions sérieuses, comme celles sur la mort et l'au-delà. Par conséquent, elles risquent de ne pas se préparer correctement à leur responsabilité, ce qui peut entraîner de profonds regrets et une possible sanction.

Tous ces problèmes peuvent être évités en choisissant de taire les paroles pécheresses et vaines, et en optant pour des paroles positives. Ainsi, une personne pratiquant ce silence sera épargnée des difficultés ici-bas et du châtement dans l'au-delà.

La connaissance des trois éléments : l'intention, la parole et les actes, est nécessaire pour responsabiliser les gens. C'est pourquoi, après avoir indiqué Sa connaissance des intentions et des paroles cachées des gens, Allah, le Très-Haut, complète cette discussion en mentionnant Sa connaissance parfaite des actions de tous. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 10 :

« ...et si l'on est caché la nuit ou visible [parmi les autres] le jour. »

Celui qui comprend véritablement la connaissance complète qu'Allah, le Très-Haut, possède de ses intentions, de ses paroles et de ses actes, obtiendra l'excellence de la foi, évoquée dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 99. L'excellence de la foi consiste à agir comme si l'on pouvait voir Allah, le Très-Haut, observer son être extérieur et intérieur à tout moment. Une personne consciente d'une autorité forte qui l'observe est peu susceptible de mal se comporter par respect. En effet, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a un jour conseillé à chacun de se comporter comme s'il était constamment sous l'œil vigilant d'une personne vertueuse qu'il admirait. Ce conseil est rapporté dans un hadith de l'Imam Tabarani, Al Mu'jam Al Kabir, numéro 5539. Ceux qui adoptent cet état d'esprit commettent rarement des péchés et s'efforcent constamment de faire le bien. Cette perspective nourrit la crainte d'Allah, le Très-Haut, servant de barrière contre les épreuves de cette vie et les tourments de l'Enfer dans l'au-delà. Une telle conscience permet non seulement d'accomplir ses obligations envers Allah, le Très-Haut, mais aussi de s'acquitter de ses devoirs envers autrui. La plus haute expression de cette conscience est de traiter autrui avec une bienveillance sincère. Cet individu incarne le hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 251, qui stipule qu'on ne peut être un véritable croyant tant qu'on ne souhaite pas pour autrui ce qu'on désire pour soi-même.

Ce standard d'excellence garantit que l'on agit avec des intentions pures, fondement de l'islam, comme le souligne le hadith du Sahih Bukhari, numéro 1. Ceux qui accomplissent de bonnes actions et adoptent un comportement louable avec une intention juste – notamment pour plaire à Allah, le Très-

Haut – sont assurés de réussir. Plus une personne agit vertueusement, plus sa foi s'affermir, la conduisant à devenir un musulman attentif et s'efforçant continuellement d'améliorer sa vie présente et future, conformément aux enseignements de l'islam.

Ceux qui ne parviennent pas à se comporter comme s'ils observaient Allah, le Très-Haut, devraient se concentrer sur le deuxième conseil du hadith cité précédemment, à savoir croire sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, veille constamment sur eux. Bien que cet état d'esprit soit d'un niveau inférieur à celui de quelqu'un qui se comporte comme s'il voyait Allah, le Très-Haut, il constitue néanmoins un puissant moyen de cultiver la véritable crainte d'Allah, le Très-Haut. Comme mentionné précédemment, cet état d'esprit prévient les péchés et motive à accomplir de bonnes actions. Selon le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), comme rapporté dans le livre de l'imam Tabarani, Al Mu'jam Al Kabir, numéro 7935, ceux qui s'efforcent d'adopter cette mentalité seront protégés par Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement.

Prendre conscience de la présence divine d'Allah, l'Exalté, non seulement dissuade de pécher et encourage les bonnes actions, mais atténue aussi les sentiments de solitude et de dépression. Une personne est rarement touchée par des problèmes de santé mentale lorsqu'elle est constamment entourée de quelqu'un qui l'aime et la soutient. Personne ne se soucie autant de la création qu'Allah, l'Exalté, et il est indéniable qu'Il est la source ultime de secours. Ainsi, agir avec excellence renforce sa foi, ses actions, son bien-être émotionnel et, plus largement, la communauté.

Un musulman doit éviter de ressembler à ceux qui considèrent Allah, le Très-Haut, comme le témoin le moins important de leurs actions. Cela constitue un grave malaise spirituel pouvant conduire à divers péchés et comportements négatifs envers Allah, le Très-Haut, et Sa création.

L'individu qui agit à un niveau inférieur tout en se souvenant constamment de la vision divine atteindra finalement le niveau supérieur d'excellence de la foi, vivant comme s'il pouvait toujours percevoir Allah, l'Exalté, qui est constamment conscient de ses conditions extérieures et intérieures. Ce mode de vie garantit une obéissance indéfectible à Allah, l'Exalté, en toute situation, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela lui garantira un état mental et physique harmonieux, un positionnement approprié de chaque chose et de chaque personne dans sa vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes.

Ces deux niveaux d'excellence de la foi sont atteints lorsqu'une personne acquiert et applique la connaissance islamique. Plus elle s'engage dans cette pratique, plus sa conscience de la présence divine s'accroît. Maintenir ce comportement mènera ensuite à l'excellence de la foi.

Après avoir évoqué Sa connaissance parfaite des intentions, des paroles et des actes des gens, nécessaire pour les tenir responsables, Allah, le Très-Haut, mentionne ensuite Son contrôle absolu sur la création. C'est un autre aspect de la responsabilisation des gens, car le juge qui ne peut contrôler les autres ne peut les tenir responsables. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 11 :

« Pour chacun il y a successivement [des anges] devant et derrière lui qui le protègent par décret d'Allah... »

De manière générale, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné l'autorité infinie et suprême d'Allah, l'Exalté, dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2516. Ce hadith indique qu'aucune partie de la création ne peut aider une personne sans la volonté d'Allah, l'Exalté. De même, la création entière ne peut nuire à autrui si Allah, l'Exalté, ne le permet pas. Cela souligne que seul ce qu'Allah, l'Exalté, décrète se produit dans l'univers. Il est important de comprendre que ce conseil ne suggère pas d'éviter d'utiliser des moyens, tels que la médecine ; il implique plutôt que l'on peut utiliser ces moyens tels qu'ils ont été créés et accordés par Allah, l'Exalté, tout en reconnaissant qu'Allah, l'Exalté, est le décideur ultime de tous les résultats. Par exemple, de nombreuses personnes malades prennent des médicaments et guérissent de leurs maladies. À l'inverse, d'autres prennent des médicaments sans constater d'amélioration. Ceci illustre qu'un autre facteur influence le résultat final, à savoir la volonté d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 51 :

« Dis : « Nous ne serons jamais frappés que par ce qu'Allah a décrété pour nous... »

Celui qui comprend cela reconnaît que tous les événements qui l'affectent, sans lien direct avec ses actions, étaient inévitables. De même, les biens

matériels qu'il n'a pas obtenus n'étaient pas destinés à lui appartenir. Il est essentiel de comprendre que, quel que soit le résultat final, même s'il va à l'encontre de ses désirs, il doit rester patient et croire sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, a choisi ce qui est le meilleur pour lui, même s'il ne comprend pas le raisonnement qui sous-tend ce résultat. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Lorsqu'on comprend véritablement cette vérité, on cesse de se fier à la création, réalisant qu'elle ne peut ni nuire ni bénéficier. On se tourne plutôt vers Allah, l'Exalté, cherchant son aide et sa protection par une obéissance sincère, l'accomplissement de ses commandements, le rejet de ses interdictions et la patience face au destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela incite le musulman à faire confiance à Allah, l'Exalté. Cela lui inculque également la compréhension qu'il ne doit craindre qu'Allah, l'Exalté, car il reconnaît que la création ne peut lui nuire sans sa volonté. Reconnaître que tout ce qui se passe dans la vie et dans l'univers provient d'Allah, l'Exalté, contribue à la compréhension de l'unicité d'Allah, l'Exalté. Ce sujet est illimité et va au-delà de la simple croyance superficielle selon laquelle nul autre qu'Allah, l'Exalté, n'est digne d'adoration. Lorsque cette croyance est fermement ancrée dans le cœur d'une personne, elle s'en remettra exclusivement à Allah, l'Exalté, sachant qu'Il est le seul capable de l'aider. Elle se soumettra à Allah, l'Exalté, et Lui obéira dans tous les aspects de sa vie, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, comme le précisent les enseignements de l'islam. En réalité, une personne obéit à une autre pour se protéger du mal

ou obtenir un avantage. Seul Allah, l'Exalté, peut fournir cela, faisant de Lui la seule entité digne d'obéissance et d'adoration. Si quelqu'un choisit d'obéir à quelqu'un plutôt qu'à Allah, l'Exalté, cela suggère qu'il croit que cet autre peut lui apporter un avantage ou le protéger du mal. Cela témoigne d'une faiblesse dans sa foi. La source de tous les événements est Allah, l'Exalté ; les musulmans doivent donc exclusivement Lui obéir. Chapitre 10 Yunus, verset 107 :

« Et si Allah vous touche d'un malheur, nul autre que Lui ne peut l'écartier ; et s'Il veut pour vous un bien, nul ne peut repousser Sa grâce... »

Même si rien ne se produit dans l'univers sans la permission d'Allah, l'Exalté, cela ne signifie pas que les gens doivent adopter une attitude passive, en refusant d'utiliser la force, les ressources et le libre arbitre qui leur ont été accordés pour obéir à Allah, l'Exalté, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, comme le précisent les enseignements islamiques, ou pour surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans la vie, car une telle attitude annulerait le but de la vie en ce monde. Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Celui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action... »

Ainsi, face à une situation difficile, il est crucial d'utiliser les ressources mises à sa disposition pour y faire face, comme consulter un médecin en cas de maladie. Ce n'est qu'après avoir pleinement utilisé les moyens fournis par Allah, le Très-Haut, pour résoudre la situation, qu'il faut faire preuve de patience et de confiance, en espérant son aide. Ce processus est d'ailleurs soutenu par le Saint Coran, car implorer l'aide d'Allah, le Très-Haut, signifie implorer Son aide après avoir tout mis en œuvre pour faire face à la situation. Cela ne signifie pas implorer l'aide d'Allah, le Très-Haut, sans avoir au préalable utilisé les ressources qu'Il a accordées pour y faire face. Chapitre 1 Al Fatihah, verset 5 :

« C'est Toi que nous adorons et c'est Toi que nous implorons notre aide. »

Allah, le Très-Haut, a établi des moyens matériels à utiliser, conformément aux enseignements de l'islam. Par conséquent, il ne faut pas se comporter comme un être inerte en adoptant une attitude passive qui aboutirait à négliger les ressources qu'Allah, le Très-Haut, nous a accordées pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés, tout en espérant qu'Allah, le Très-Haut, les résoudra pour nous sans effort personnel. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 11 :

« ...En vérité, Allah ne change pas l'état d'un peuple jusqu'à ce qu'il change ce qui est en lui-même... »

De plus, ce verset prévient que si les gens changent leur obéissance à Allah, l'Exalté, en désobéissance, persistant ainsi à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, ils subiront les conséquences de leur changement d'attitude et de comportement, car Allah, l'Exalté, connaît parfaitement leurs intentions, leurs paroles et leurs actes et les tiendra donc responsables. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 11 :

« ...Et quand Allah veut du mal à un peuple, il n'y a pas de moyen de le repousser. Et ils n'ont point, en dehors de Lui, de protecteur. »

Par conséquent, celui qui abuse des bienfaits qui lui ont été accordés ne doit pas se laisser tromper en pensant que l'absence de punition immédiate, ou son incapacité à en reconnaître la moindre, lui permettra d'échapper à toutes conséquences. Dans cette vie, son état d'esprit l'empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux et il égarera tout et tous ceux qui l'entourent. Par conséquent, des aspects de sa vie, comme sa famille, ses amis, sa carrière et sa fortune, se transformeront en sources de stress. S'il continue à défier Allah, le Très-Haut, il attribuera son stress aux mauvaises entités et personnes de son entourage, comme son conjoint. En rompant les liens avec ces influences positives, il ne fera qu'exacerber ses problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui persistent à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les personnes aisées et renommées, malgré leur apparente jouissance des plaisirs terrestres. De plus, comme leur attitude les empêchera de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur châtement dans l'au-delà sera bien pire. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 11 :

« ...Et quand Allah veut du mal à un peuple, il n'y a pas de moyen de le repousser. Et ils n'ont point, en dehors de Lui, de protecteur. »

Pour éviter ce résultat, il faut obéir fermement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela garantira un état mental et physique harmonieux, une vie bien organisée et une préparation adéquate pour le Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes. De plus, il faut être convaincu que tant qu'il restera ferme dans cette conduite, sa paix intérieure ne changera pas, à moins qu'il ne change de comportement. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 11 :

« ...En vérité, Allah ne change pas l'état d'un peuple jusqu'à ce qu'il change ce qui est en lui-même... »

Pour cultiver un état d'esprit inébranlable, il est essentiel d'adopter une foi solide. Une foi solide est cruciale, car elle garantit la persévérance dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, quelles que soient les circonstances, dans les moments de confort comme dans les moments difficiles. Cette foi solide s'acquiert par l'étude et la mise en pratique des preuves évidentes contenues dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui expliquent comment une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, favorise la tranquillité dans les deux mondes. À l'inverse, une personne ignorant les enseignements de l'islam développera une foi faible. Cette personne est susceptible de désobéir à Allah, le Très-

Haut, chaque fois que ses désirs personnels entrent en conflit, car elle ne reconnaît pas que renoncer à ses désirs au profit de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, procure la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, il est impératif d'acquérir la certitude de la foi par l'acquisition et la mise en pratique des connaissances islamiques, en veillant à une obéissance constante à Allah, le Très-Haut. Ce processus implique d'utiliser les bienfaits reçus conformément aux principes islamiques. Une telle adhésion garantira la paix de l'esprit dans les deux mondes, grâce à l'établissement d'un état mental et physique équilibré et à une hiérarchisation appropriée des individus et des éléments de sa vie.

Un autre aspect du contrôle absolu qu'Allah, le Très-Haut, exerce sur la création est qu'Il est le seul à pourvoir à ses besoins. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 12 :

« C'est Lui qui vous montre l'éclair, [provoquant] la crainte et l'aspiration, et qui engendre les lourds nuages. »

Par le biais des intempéries, Allah, l'Exalté, peut infliger un châtiment, comme une tempête, et accorder la vie en créant les conditions nécessaires à la prospérité agricole. Cela indique que la vie et la mort sont sous le contrôle total d'Allah, l'Exalté, témoignant ainsi de sa capacité à ressusciter les morts et à les tenir responsables, car Il en possède le pouvoir.

De plus, puisqu'Allah, le Très-Haut, est l'unique Créateur et Maître de la vie et de la mort, ainsi que le Soutien de toute la création, Il est le seul à mériter l'obéissance. Quiconque s'occupe de certains aspects des besoins d'autrui, comme son logement, mérite des expressions de gratitude. Par conséquent, étant donné qu'Allah, le Très-Haut, a accordé à l'humanité tous les bienfaits de l'univers, il est à la fois juste et approprié que chacun Lui exprime sa gratitude. La gratitude qui découle d'une intention implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement est souligné dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Une intention sincère est clairement indiquée lorsqu'une personne n'anticipe ni ne désire aucune reconnaissance ou récompense de la part d'autrui. La gratitude exprimée verbalement implique de prononcer des paroles positives ou de choisir le silence. De plus, la gratitude manifestée par les actes exige d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le prescrit le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique accroît les bienfaits et favorise la tranquillité dans les deux mondes grâce à l'équilibre mental et physique et à une bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

De plus, lorsqu'un individu possède un objet, il est considéré comme approprié et habituel pour lui d'en faire usage comme bon lui semble. Puisqu'Allah, le Très-Haut, est le Créateur, le Propriétaire et le Soutien de tout ce qui existe dans l'univers, y compris l'humanité, Lui seul détermine ce qui doit se produire dans l'univers et ce qui ne doit pas s'y produire. Par

conséquent, il est juste pour chaque individu de se conformer à la volonté d'Allah, le Très-Haut, car Il est l'unique Propriétaire de l'univers tout entier, englobant tous les individus.

De même, lorsqu'une personne prête un bien qu'elle possède à une autre, il est tout à fait normal que l'emprunteur l'utilise selon les préférences de son propriétaire. Allah, Exalté soit-Il, a accordé chaque bienfait qu'un individu possède comme un prêt temporaire plutôt que comme un don. Tout comme les prêts terrestres, ce prêt est censé être remboursé. Le seul moyen de le rembourser est d'utiliser ces biens d'une manière qui plaise à Allah, Exalté soit-Il. Inversement, les bienfaits du Paradis étant considérés comme des dons, chacun aura la liberté d'en profiter comme il l'entend. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« ...Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, dont vous avez hérité à cause de ce que vous faisiez. » »

Il ne faut pas confondre les bénédictions temporelles qui ne sont qu'un prêt avec les dons divins du Paradis.

Puisque toute la création, à l'exception de l'humanité, s'est pleinement soumise à l'obéissance d'Allah, le Très-Haut, elle vit dans un état d'équilibre et d'harmonie. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 13 :

« Et le tonnerre glorifie [Allah] en Le louant, et les anges [aussi] par crainte de Lui... »

Cet équilibre et cette harmonie sont évidents lorsqu'on observe la création au sein de l'univers, comme l'harmonie du lever et du coucher du Soleil, les différentes phases de la Lune et les innombrables planètes qui gravitent autour d'elles. Cette harmonie ne s'obtient que par la soumission totale de tous à l'obéissance d'Allah, le Très-Haut. Cette harmonie n'est pas observée parmi les humains, car ils ne se soumettent pas à l'obéissance d'Allah, le Très-Haut, contrairement au reste de la création. Par conséquent, si l'on souhaite atteindre l'harmonie et l'équilibre observés dans l'univers, il faut suivre la création en obéissant sincèrement à Allah, le Très-Haut, en tout temps, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela garantira un état mental et physique harmonieux, une orientation appropriée dans tous les aspects de sa vie et une préparation adéquate pour sa responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite apportera la tranquillité dans les deux mondes. Comme indiqué au verset 13, l'obéissance à Allah, le Très-Haut, consiste notamment à Le glorifier et à Le louer. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 13 :

« Et le tonnerre glorifie [Allah] en Le louant, et les anges [aussi] par crainte de Lui... »

Il faut reconnaître que tout ce qu'Allah, le Très-Haut, choisit pour eux est finalement pour le mieux, même s'ils ne perçoivent pas la sagesse qui sous-

tend Ses commandements, Ses interdictions et Ses décisions. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En adoptant ce comportement, on évite effectivement d'attribuer des qualités et des choses négatives à Allah, l'Exalté, ce qui incarne fondamentalement l'acte de Le glorifier.

Louer Allah, le Très-Haut, par son intention implique d'agir uniquement dans le but de Lui plaire. Le louer par la parole revient à exprimer le bien ou à garder le silence. De plus, le louer par les actes implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique apportera la tranquillité dans les deux mondes en atteignant un état mental et physique harmonieux et en positionnant chaque chose et chaque personne de manière appropriée.

Mais ceux qui désobéissent à Allah, le Très-Haut, et abusent des bienfaits qu'Il leur a accordés subiront les conséquences de leur comportement dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 13 :

« ...et Il envoie la foudre et frappe qui Il veut, tandis qu'ils disputent au sujet d'Allah. Et Il est dur dans ses attaques. »

Par conséquent, celui qui abuse des bienfaits qui lui ont été accordés ne doit pas se laisser tromper en pensant que l'absence de punition immédiate, ou son incapacité à reconnaître une punition, signifie qu'il échappera complètement à la punition. Dans cette vie, son état d'esprit l'empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux et il égarera tout et tous ceux qui l'entourent. Par conséquent, des aspects de sa vie, comme sa famille, ses amis, sa carrière et sa fortune, se transformeront en sources de stress. S'il continue à défier Allah, le Très-Haut, il attribuera son stress aux mauvaises entités et personnes de son entourage, comme son conjoint. En rompant les liens avec ces influences positives, il ne fera qu'exacerber ses problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui continuent à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les personnes aisées et renommées, malgré leur apparente jouissance des plaisirs terrestres. De plus, comme leur attitude entrave leur préparation à la responsabilité du Jour du Jugement, ils subiront un châtement plus sévère dans l'au-delà. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 13 :

« ...et Il est sévère dans ses attaques. »

La neuvième année suivant l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, un groupe de la tribu des Banu Amir vint

lui rendre visite. Trois hommes s'approchèrent du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avec l'intention de le trahir et de le tuer. Amir Bin Tufayl élaborait un plan pour distraire le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), permettant à son compagnon malveillant, Al Arbad, d'attaquer. Cependant, Al Arbad échouant, Amir Bin Tufayl abandonna son plan et se mit à menacer verbalement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). En réponse, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) pria Allah, le Très-Haut, de traiter Amir Bin Tufayl en sa faveur. Après leur départ de Médine, Amir réprimanda Al Arbad pour ne pas avoir mené l'attaque. Ce dernier répondit qu'à chaque tentative de frappe, il ne voyait qu'Amir debout devant le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). C'était là une véritable manifestation de la protection divine. Sur le chemin du retour, Amir développa une infection au cou, qui entraîna sa mort. Al Arbad, lui aussi, périt foudroyé. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 13 du chapitre 13 d'Ar Ra'd :

« Et le tonnerre exalte [Allah] en Le louant, et les anges [aussi] par crainte de Lui, et Il envoie la foudre et frappe là où Il veut, tandis qu'ils disputent au sujet d'Allah ; et Il est dur dans ses attaques. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 4, Pages 66-80, de l'Imam Ibn Kathir.

Il ne faut jamais planifier un acte maléfique, car il finira inévitablement par nous nuire. Même si les répercussions sont reportées à l'au-delà, ils finiront par y faire face. Par exemple, les frères et sœurs du Saint Prophète Joseph

(sur lui la paix) cherchèrent à lui nuire car ils aspiraient à l'amour, au respect et à l'affection de leur père, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix). Cependant, il est évident que leur complot ne fit que les éloigner de ce qu'ils désiraient vraiment. Chapitre 12, Joseph, verset 18 :

« Et ils mirent du faux sang sur sa chemise. [Jacob] dit : « Mais vos âmes vous ont séduits, la patience est donc la plus convenable... »

Plus une personne complot le mal, plus Allah, Exalté soit-Il, l'éloignera de ses objectifs. Même si elle semble atteindre ce qu'elle désire, Allah, Exalté soit-Il, transformera ses acquis en malédiction pour elle, ici-bas et dans l'au-delà, à moins qu'elle ne se repente sincèrement. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

...mais le complot maléfique ne vise que son propre peuple. Alors, n'attendent-ils que le sort des peuples anciens ?...

Comme nous l'avons vu précédemment, Allah, l'Exalté, seul contrôle les affaires de l'univers, mérite qu'on lui obéisse, qu'on l'adore et qu'on l'implore. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 14 :

« À Lui [seul] est la supplication de la vérité... »

Par conséquent, l'invocation à toutes les autres entités est vaine, car elles ne possèdent ni le pouvoir de nuire ni celui d'apporter un bénéfice. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 14 :

« ...Et ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d'aucune manière, si ce n'est comme quelqu'un qui tend les mains vers l'eau [de loin, l'invoquant] pour qu'elle atteigne sa bouche, mais elle ne l'atteint pas. Et l'invocation des mécréants n'est qu'un égarement. »

De plus, ce verset va au-delà de l'invocation et englobe toute forme d'obéissance à la création conduisant à la désobéissance à Allah, l'Exalté. Il est crucial de garder à l'esprit que les faux dieux, comme les idoles, ne sont pas les seules entités que les individus peuvent adorer et auxquelles ils peuvent obéir en dehors d'Allah, l'Exalté. En vérité, tout ce à quoi on obéit au mépris d'Allah, l'Exalté – comme les réseaux sociaux, la mode, la culture et les individus – reflète ce qu'on adore véritablement. Chapitre 9 : At Tawbah, verset 31 :

« Ils ont pris leurs savants et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah... »

Les savants et les figures religieuses du peuple du Livre n'étaient pas adorés ; on leur obéissait plutôt par défiance envers Allah, le Très-Haut, et cette obéissance était considérée comme une forme d'adoration. Ce concept était également évoqué en islam à propos du Diable. Chapitre 36 Yaseen, verset 60 :

« Ne vous ai-je pas recommandé, ô enfants d'Adam, de ne pas adorer Satan ? Car il est pour vous un ennemi déclaré. »

La grande majorité des individus n'ont pas participé à l'adoration du Diable ; néanmoins, ils en ont été accusés en raison de leur obéissance au mépris d'Allah, le Très-Haut. Il est donc crucial d'éviter d'obéir à d'autres entités en opposition à Allah, le Très-Haut, car cela équivaut à les adorer. Si une personne persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, elle deviendra inévitablement soumise à d'autres influences, notamment les individus, les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses employeurs. Tenter de jongler avec des maîtres multiples et injustes ne peut qu'engendrer du stress, car il est impossible de les satisfaire tous compte tenu de leur nature imprévisible. Tout comme un employé ayant plusieurs supérieurs hiérarchiques peine à répondre aux attentes de tous, ceux qui se détournent de la servitude d'Allah, le Très-Haut, se retrouveront accablés par de nombreux maîtres, sacrifiant finalement leur tranquillité d'esprit. Au fil du temps, ces individus peuvent éprouver de la tristesse, de l'isolement, de la dépression et même des pensées suicidaires, car leurs tentatives pour plaire à leurs maîtres terrestres ne leur apportent pas la satisfaction recherchée. Ce résultat est évident lorsqu'on observe d'autres personnes se comporter de la sorte, comme les célébrités. De plus, adorer d'autres entités en leur obéissant, désobéissant à Allah, l'Exalté, ne leur apportera aucun bénéfice dans l'au-

delà, car ces entités ne leur viendront pas en aide en cas de besoin. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 14 :

« ...Et ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d'aucune manière, si ce n'est comme quelqu'un qui tend les mains vers l'eau [de loin, l'invoquant] pour qu'elle atteigne sa bouche, mais elle ne l'atteint pas. Et l'invocation des mécréants n'est qu'un égarement. »

De plus, cette réalité devient évidente pour chacun lorsqu'il est confronté à un véritable défi, impossible à résoudre avec les ressources dont il dispose. Par conséquent, il se tourne fréquemment vers un Dieu unique, Allah, le Très-Haut. Il s'abstient d'invoquer plusieurs divinités, car son esprit l'en empêche en temps de crise. Ce phénomène est fréquemment représenté dans les films et les séries télévisées, où un personnage, qui ne croit peut-être même pas en Dieu, cherche l'aide d'un Dieu unique en cas de besoin. Malgré les efforts des cinéastes pour minimiser la religion, cette vérité continue d'être régulièrement présentée au cinéma. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 14 :

« À Lui [seul] est la supplication de la vérité... »

Ce besoin inné d'invoquer un Dieu unique, Allah, le Très-Haut, en période de désespoir provient de l'âme. L'âme qui était auparavant en présence d'Allah, le Très-Haut, et qui reconnaissait Sa Seigneurie, Son Unicité, Son

autorité et Son pouvoir absolus sur toute chose. Chapitre 7 Al A'raf, verset 172 :

« Et [rappelle] quand ton Seigneur prit des fils d'Adam, de leurs reins, leur descendance et les fit témoigner d'eux-mêmes, [leur disant] : « Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » Ils dirent : « Si, nous avons témoigné. »... »

Il est essentiel de prêter attention à ces moments, car ils témoignent clairement de l'unicité d'Allah, le Très-Haut. Cette attention inspirera la foi en Lui à ceux qui ne croient pas encore et les motivera à Lui obéir sincèrement en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. La paix et la réussite en découlent. C'est une certitude pour l'âme, particulièrement dans les moments difficiles. Chapitre 10 Yunus, verset 22 :

« C'est Lui qui vous fait voyager sur terre et sur mer jusqu'à ce que, lorsque vous êtes dans des navires et qu'ils naviguent avec eux par un bon vent et qu'ils s'en réjouissent, un vent de tempête arrive et les vagues les frappent de partout et ils s'attendent à être engloutis. Ils invoquent Allah, sincères envers Lui en religion : « Si Tu nous sauves de cela, nous serons certainement du nombre des reconnaissants. » »

Et chapitre 41 Fussilat, verset 53 :

« Nous leur montrerons Nos signes dans les horizons et en eux-mêmes jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est la vérité... »

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 14 :

« À Lui [seul] est la supplication de la vérité... »

En général, certains musulmans ont tendance à s'adonner à des rituels religieux, notamment des pratiques spirituelles suggérées par d'autres, mais non mentionnées dans le Saint Coran ou par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin d'obtenir des avantages matériels comme un conjoint, un enfant ou un visa. Bien que la recherche de biens matériels ne soit pas interdite en islam, si l'intention derrière ces rituels est uniquement le gain matériel ou si elle prime sur la recherche de récompenses spirituelles, comme la paix de l'esprit ici-bas et dans l'au-delà, cela peut entraîner une perte dans les deux mondes, en particulier dans l'au-delà, car l'on n'a pas donné la priorité à l'au-delà. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 200 :

« ...Et parmi les gens, il en est qui disent : « Notre Seigneur, accorde-nous la vie présente », et il n'aura aucune part dans l'au-delà. »

De plus, comme le suggère ce verset, lorsqu'une personne sollicite des biens matériels, elle le fait sans savoir si cela lui est bénéfique, car elle manque de connaissance, de perspicacité et de clairvoyance pour l'évaluer. Par conséquent, ce qu'elle recherche pourrait lui être préjudiciable dans cette vie et entraîner des difficultés dans l'au-delà. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il est essentiel pour les musulmans de faire preuve d'humilité devant Allah, le Très-Haut, et de reconnaître leur ignorance et leur incapacité à prévoir l'avenir, plutôt que de prétendre savoir ce qui est bon pour eux-mêmes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 200 :

« ...Et parmi les gens, il en est qui disent : « Notre Seigneur, accorde-nous la vie présente », et il n'aura aucune part dans l'au-delà. »

De plus, avoir une vision mondaine de l'islam est mal vu, car il faut se concentrer sur l'accomplissement des devoirs religieux pour plaire à Allah, le Très-Haut, et atteindre la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. Tel était l'état d'esprit du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui),

ainsi que de ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Il faut se satisfaire de tout ce qu'Allah, le Très-Haut, nous accorde ici-bas, en étant convaincu que c'est le meilleur pour nous, même si cela n'est pas immédiatement évident, et s'engager à l'utiliser de manière à Lui plaire, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Seule cette approche conduit à la véritable paix de l'esprit et à la réussite dans les deux mondes, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie, ce qui rend cette approche bien supérieure à la recherche de biens matériels spécifiques dont on ignore les conséquences. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Il est étrange qu'un musulman puisse accepter des médicaments d'un médecin sans en faire la demande expresse, confiant que le médecin lui a fourni ce qui est le mieux pour son bien-être mental et physique. Pourtant, il n'accorde souvent pas la même confiance à Allah, le Très-Haut, et insiste sur des demandes spécifiques, croyant savoir ce qui est le mieux pour lui-même plutôt que de se fier à Sa sagesse et à Ses décisions. Par conséquent, le musulman doit reconnaître ses limites en matière de connaissance et de prévoyance, et implorer des bénédictions générales dans cette vie et dans l'au-delà, tout en laissant les détails à Allah, le Très-Haut, qui comprend véritablement ce qui est le mieux pour chaque individu. C'est pourquoi le bien mentionné au verset 201 est large plutôt que limité. Le bien mentionné au verset 201 englobe tout ce qui est utilisé de manière à satisfaire Allah, le Très-Haut, comme le décrivent les enseignements

islamiques, car cela seul conduit au bien dans les deux mondes grâce à l'équilibre mental et physique et à la bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Tout ce qui est utilisé à mauvais escient ou de manière pécheresse ne profitera jamais à une personne et ne lui apportera que stress, difficultés et troubles, même s'il ne connaît que de brefs moments de plaisir. Cela entraînera un déséquilibre mental et physique et l'amènera à égarer tout et tous dans sa vie. De plus, comme Allah, le Très-Haut, gouverne leurs affaires, y compris leur cœur spirituel, refuge de la paix intérieure, ils ne bénéficieront pas de la paix intérieure. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : «

Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 14 :

« À Lui [seul] est la supplication de la vérité... »

Bien qu'Allah, l'Exalté, réponde aux invocations, il est crucial de comprendre que Ses réponses sont basées sur Sa sagesse infinie et Son timing, ainsi que sur ce qui est le mieux pour la personne qui les invoque. Malheureusement, beaucoup interprètent mal la nature de l'invocation à Allah, l'Exalté, croyant qu'Il ne les entend pas ou ne les exauce pas simplement parce qu'ils ne reçoivent pas ce qu'ils demandent selon leurs propres désirs. Allah, l'Exalté, et Ses ressources inépuisables ne doivent jamais être considérés comme un magasin où l'on peut payer et obtenir ce que l'on désire, selon ses préférences et au moment qui lui convient. Il est essentiel de reconnaître qu'Allah, l'Exalté, répond d'une manière qui est finalement bénéfique pour le suppliant, même si cela ne lui apparaît pas immédiatement. Il arrive souvent que des personnes demandent quelque chose qui n'est pas dans leur intérêt ou souhaitent éliminer de leur vie quelque chose qui leur est pourtant bénéfique. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 14 :

« À Lui [seul] est appelé l'appel de la vérité... »

Quel que soit le degré d'avancement d'une société ou l'étendue de ses connaissances dans divers domaines, tant mentaux que physiques, il demeure impossible d'établir un code de conduite parfaitement adapté à la nature humaine et prenant en compte toutes les situations, conditions et scénarios rencontrés par les individus ou les sociétés au cours de leur existence sur Terre. Cet effort est fondamentalement irréalisable, car l'humanité découvre sans cesse de nouvelles perspectives sur des aspects spécifiques de l'existence humaine, comme le fonctionnement des différentes régions du cerveau, sans parler de l'acquisition d'une compréhension suffisante pour formuler un code de conduite parfait favorisant la paix et la justice pour les individus et la société. Seul Allah, le Très-Haut, possède la capacité d'accomplir cela, car Il est le Créateur de toute chose et Son savoir est illimité, englobant le passé, le présent et l'avenir. Ainsi, Il est le seul qualifié pour fournir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui contribue à atteindre la paix de l'esprit. Les documents historiques démontrent clairement que, lorsque ce code de conduite divin était effectivement appliqué dans la vie des gens, il en résultait une

prolifération de tranquillité, de justice et de paix au sein de la société.
Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 14 :

« À Lui [seul] est appelé l'appel de la vérité... »

Par conséquent, chacun devrait accepter et respecter les directives divines qui lui sont données, les considérant comme les plus avantageuses pour son bien-être, même si certains éléments peuvent entrer en conflit avec ses désirs personnels. Il devrait se comporter comme un patient sage qui comprend et respecte les recommandations médicales de son médecin, conscient que c'est finalement dans son intérêt, même face à des traitements désagréables et à un régime alimentaire strict.

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 14 :

« À Lui [seul] est appelé l'appel de la vérité... »

L'une des principales raisons pour lesquelles les gens n'écoutent pas l'appel d'Allah, le Très-Haut, est leur tendance à imiter aveuglément la majorité de leur société. Il est crucial d'éviter de suivre les autres sans se poser de questions, car les normes sociales conduisent souvent à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Voyant la plupart des gens ignorer les enseignements

de l'islam, ils peuvent supposer à tort que les actions de la majorité sont correctes, ce qui les conduit à suivre leur exemple sans réflexion critique. En réalité, le point de vue de la majorité n'est pas toujours exact. L'histoire a démontré que l'opinion dominante peut être démentie par de nouvelles preuves et une meilleure compréhension, comme en témoigne la croyance démentie selon laquelle la Terre était plate. Il est crucial d'éviter de se comporter comme des moutons en se conformant irréfléchiment aux opinions de la majorité, car cela peut conduire à de mauvaises décisions, tant dans le monde que dans la religion. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Et chapitre 13 Ar Ra'd, verset 14 :

« ...Et ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d'aucune manière, si ce n'est comme quelqu'un qui tend les mains vers l'eau [de loin, l'invoquant] pour qu'elle atteigne sa bouche, mais elle ne l'atteint pas. Et l'invocation des mécréants n'est qu'un égarement. »

Au contraire, chacun devrait utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont donnés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves, ce qui lui permettra de faire des choix

éclairés, même si ces choix diffèrent des opinions courantes de la majorité. De fait, l'islam condamne fermement la pratique consistant à suivre aveuglément les autres en matière religieuse pour cette raison et exhorte donc les musulmans à apprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 14 :

À Lui seul est l'appel de la vérité. Et ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent rien, si ce n'est comme quelqu'un qui tend les mains vers l'eau [de loin, l'invoquant] pour qu'elle atteigne sa bouche, mais elle ne l'atteint pas. Et l'invocation des mécréants n'est qu'un égarement [c'est-à-dire une vanité].

Puisque toute la création, à l'exception d'une partie de l'humanité, reconnaît cette vérité, elle obéit et adore Allah, le Très-Haut, en tout temps. Chapitre 13, Ar Ra'd, verset 15 :

« Et quiconque est dans les cieux et sur la terre, de gré ou de force, ainsi que leurs ombres, se prosterne devant Allah, le matin et l'après-midi. »

La création obéit volontiers à Allah, le Très-Haut, car elle reconnaît que Lui seul est digne d'adoration et d'obéissance. Chapitre 41 Fussilat, verset 11 :

« Alors il se tourna vers le ciel, qui n'était que fumée, et il dit à ce ciel et à la terre : « Venez à l'existence, bon gré mal gré. » Ils répondirent : « Nous sommes venus volontairement. »

Grâce à leur obéissance volontaire à Allah, le Très-Haut, l'univers est en parfaite harmonie et en parfait équilibre. Par exemple, les planètes de l'univers restent sur la voie tracée par Allah, le Très-Haut. Tout écart par rapport à cela entraînerait le chaos dans l'univers, ce qui n'est clairement pas le cas. Par conséquent, si l'on aspire à l'harmonie et à l'équilibre dans sa vie, il faut qu'on s'unisse au reste de la création en obéissant volontairement à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela garantira un état mental et physique harmonieux, une position adéquate pour chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite apportera la tranquillité dans les deux mondes. Mais comme ce comportement est souvent en contradiction avec les désirs matériels des gens, s'ils décident de désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés, ils obtiendront un état mental et physique déséquilibré et égareront chaque chose et chaque personne dans leur vie. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes,

même s'ils s'adonnent à certains luxes terrestres. De plus, comme Allah, le Très-Haut, contrôle les affaires de l'univers, ils seront contraints de se soumettre à Ses décrets et jugements à chaque étape de leur existence. Cette contrainte ne fera qu'accroître leur stress, leurs ennuis et leurs difficultés dans les deux mondes, car la contrainte est toujours en contradiction avec les désirs. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 15 :

« Et quiconque est dans les cieux et sur la terre se prosterne devant Allah, bon gré mal gré... »

Tandis que celui qui obéit volontairement à Allah, le Très-Haut, fera face aux inévitables situations qu'Il a décrétées pour lui. Grâce à son obéissance, il réagira aux moments de facilité avec gratitude et aux moments difficiles avec patience. Exprimer sa gratitude intentionnellement signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Exprimer sa gratitude par la parole implique de dire ce qui est bien ou de choisir de se taire. De plus, exprimer sa gratitude par des actes implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique apportera des bénédictions supplémentaires, la paix de l'esprit et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, en atteignant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

De plus, la patience implique de s'abstenir d'exprimer des plaintes, tant par la parole que par les actes, tout en adhérant fermement aux commandements d'Allah, le Très-Haut. Elle exige la conviction qu'Il choisit ce qui est finalement le meilleur pour eux, même si cela n'est pas immédiatement apparent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, ceux qui se soumettent volontairement à Allah, le Très-Haut, se comporteront correctement en toutes circonstances. Par conséquent, ils bénéficieront du soutien et de la miséricorde constants d'Allah, le Très-Haut, ce qui leur apportera la tranquillité dans les deux mondes en parvenant à une condition physique et mentale harmonieuse et en plaçant chaque chose et chaque personne dans leur vie. Ce conseil est mentionné dans un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 7500.

Allah, le Très-Haut, élimine ensuite la fausse notion de polythéisme, adoptée par ignorance par les non-musulmans de La Mecque et de nombreuses autres générations à travers l'histoire. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 16 :

« Dis : « Qui est le Seigneur des cieux et de la terre ? » Dis : « Allah. »... »

En observant la formation des cieux et de la Terre, ainsi que la multitude de systèmes parfaitement équilibrés, il devient évident qu'il n'existe qu'un seul créateur de l'univers et qu'il continue de le soutenir. Par exemple, la distance idéale entre le Soleil et la Terre en est une indication claire, car la Terre serait inhabitable si le Soleil était ne serait-ce que légèrement plus proche ou plus éloigné. De même, la Terre a été conçue de manière à favoriser une atmosphère équilibrée et pure, permettant à la vie de s'y épanouir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et l'alternance du jour et de la nuit... »

La synchronisation précise des jours et des nuits, ainsi que leur durée variable tout au long de l'année, permettent à chacun d'en tirer le meilleur parti. Si les jours étaient allongés, les individus ressentiraient de la fatigue en raison de leurs heures prolongées. Inversement, si les nuits étaient plus longues, il ne resterait pas assez de temps pour gagner sa vie et se consacrer à d'autres activités utiles, comme l'acquisition de connaissances. Si les nuits étaient plus courtes, les individus auraient du mal à se reposer suffisamment, pourtant essentiel à une santé optimale. Les variations de la durée des jours et des nuits auraient également un impact sur l'agriculture, affectant négativement la subsistance des hommes et des animaux. Le fonctionnement harmonieux des jours, des nuits et des autres systèmes équilibrés de l'univers témoigne clairement de l'unicité d'Allah, le Très-Haut, car l'existence de multiples divinités engendrerait des désirs contradictoires, provoquant le chaos dans l'univers. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et les [grands] navires qui naviguent sur la mer avec ce qui profite aux gens, et ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie... »

L'observation du cycle de l'eau, parfaitement équilibré, révèle sans équivoque un Créateur. L'eau s'évapore de la mer, remonte, puis se condense pour former des pluies acides qui s'abattent sur les montagnes. Ces dernières neutralisent ces pluies acides, les rendant propices à la vie humaine et animale. Toute altération de cet équilibre parfait pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour la vie sur Terre. Le sel présent dans la mer agit comme une protection, empêchant les restes d'êtres vivants décédés de polluer l'océan. Une contamination de l'océan mettrait en péril la vie marine et les impuretés qui en résulteraient affecteraient également la vie terrestre. La structure unique de l'eau des océans et des mers permet à la vie marine de prospérer tout en permettant aux navires lourds de naviguer à sa surface. Une légère variation de la composition de l'eau pourrait perturber cet équilibre, conduisant à un scénario où la vie marine prospère ou où les navires peuvent traverser les eaux, mais pas les deux simultanément. Aujourd'hui encore, le transport maritime reste le principal moyen de transport de marchandises à l'échelle mondiale. Cet équilibre parfait est donc crucial pour maintenir la vie sur notre planète.

L'évolution représente un type de mutation intrinsèquement imparfait. Cependant, en observant la myriade d'espèces, on constate qu'elles ont été conçues de manière parfaitement équilibrée, leur permettant de s'épanouir dans leurs environnements respectifs. Prenons l'exemple du chameau, conçu pour supporter des températures extrêmes et rester longtemps sans eau. Il est parfaitement adapté à la vie dans le désert. Chapitre 88 Al Ghashiyah, verset 17 :

« Alors ne regardent-ils pas les chameaux, comment ils ont été créés ? »

La chèvre a été façonnée avec une précision exceptionnelle, garantissant que toutes les impuretés présentes dans son corps sont complètement séparées du lait qu'elle produit. Toute combinaison des deux rendrait le lait impropre à la consommation. Chapitre 16 An Nahl, verset 66 :

« Et en effet, pour vous, faire paître le bétail est une leçon. Nous vous abreuvons de ce qu'il y a dans leurs ventres – entre excréments et sang – un lait pur, agréable à boire. »

Chaque espèce se voit attribuer une durée de vie particulière, garantissant qu'aucune espèce ne puisse dominer les autres. Par exemple, les mouches

ont une durée de vie particulièrement brève, de 3 à 4 semaines, et peuvent pondre jusqu'à 500 œufs. Si leur durée de vie était prolongée, la population de mouches pourrait être déséquilibrée, prenant le dessus sur toutes les autres espèces de l'écosystème. À l'inverse, d'autres organismes, dont la durée de vie est nettement plus longue, ont tendance à ne produire qu'un nombre limité de descendants. Cette caractéristique contribue également à réguler leur population. Un tel équilibre ne peut être qu'une simple coïncidence, ni être pleinement expliqué par la théorie de l'évolution. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et [Sa] direction des vents et des nuages contrôlés entre le ciel et la terre... »

Les vents jouent un rôle crucial dans la pollinisation, permettant la reproduction des cultures, des plantes et des arbres. Dans l'Antiquité, le vent était indispensable au transport maritime, qui reste aujourd'hui le principal moyen de transport de marchandises à l'échelle mondiale. Les vents sont nécessaires au déplacement des nuages de pluie vers des zones déterminées, assurant ainsi l'approvisionnement en eau essentielle à la vie. Un système éolien équilibré est évident sur Terre ; une absence de vents entraînerait un désordre pour la vie, tandis que des vents excessifs perturberaient cet équilibre et entraîneraient la destruction. De même, les précipitations sont finement dosées : une insuffisance de pluie peut provoquer sécheresses et famines, tandis qu'une abondance de pluie peut provoquer des inondations dévastatrices. Chapitre 23, Al Mu'minun, verset 18 :

« Et Nous avons fait descendre du ciel une pluie en quantité mesurée et l'avons déposée sur la terre. Et certes, Nous sommes capables de la reprendre. »

Quiconque contemple ces systèmes parfaitement équilibrés ne peut raisonnablement réfuter la présence d'un Créateur unique qui domine toute chose. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 16 :

« Dis : « Qui est le Seigneur des cieux et de la terre ? » Dis : « Allah. »... »

Les non-musulmans de La Mecque, qui croyaient en Allah, l'Exalté, lui attribuaient fréquemment des défauts humains, comme la fatigue. Par conséquent, ils considéraient Allah, l'Exalté, comme un monarque terrestre. Un monarque terrestre ne peut gérer seul les affaires de son royaume et désigne donc des assistants, tels que des gouverneurs, pour l'aider à gouverner son royaume. En raison de cette croyance, nombre d'entre eux ont commencé à adorer d'autres entités, telles que des idoles, pour gagner la faveur d'Allah, l'Exalté. Chapitre 39 Az Zumar, verset 3 :

« ...Et ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui [disent] : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'Allah. »... »

Cette même idée a également été adoptée par certains musulmans. Ces derniers investissent temps, énergie et ressources dans la recherche d'individus spirituels, considérés comme ayant un lien unique avec Allah, le Très-Haut, à l'instar du lien unique entre un gouverneur et un roi. Leur objectif est de gagner la faveur de ces figures spirituelles afin qu'elles puissent intercéder en leur faveur auprès d'Allah, le Très-Haut, tout comme un gouverneur peut intercéder auprès du roi pour celui qui lui a plu, souvent par des cadeaux et des démonstrations exagérées de respect et d'affection. Ces figures spirituelles servent de gardiens entre le peuple et Allah, le Très-Haut, ce qui est en contradiction directe avec les enseignements de l'islam. Les Saints Prophètes, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur eux, n'ont pas agi comme gardiens. Au contraire, ils ont fourni des conseils sur la manière d'obtenir la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, sans jamais exiger aucune forme de compensation, comme des cadeaux. Par conséquent, un musulman doit rechercher la connaissance islamique auprès d'un enseignant qualifié et lui témoigner le respect qu'il mérite. Cependant, il ne doit pas croire qu'il est nécessaire d'adorer des individus qui semblent spirituels pour se connecter à Allah, le Très-Haut, et lui plaire. Allah, le Très-Haut, seul détient le contrôle et l'autorité absolus sur l'univers et est conscient de tout ce qui s'y passe. Par conséquent, Il n'a besoin ni d'intermédiaires ni de gardiens entre Lui et l'humanité. C'est un point clairement exprimé dans le Saint Coran. Par exemple, chapitre 13 Ar Ra'd, verset 16 :

« Dis : « Qui est le Seigneur des cieux et de la terre ? » Dis : « Allah. » Dis : « Avez-vous donc pris en dehors de Lui des alliés qui ne possèdent ni avantage ni préjudice ? »... »

Et chapitre 40 Ghafir, verset 60 :

« Et ton Seigneur dit : « Invoque-Moi, Je te répondrai. »... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« ... Qui peut intercéder auprès de Lui, si ce n'est avec Sa permission ?... »

De plus, bien que l'intercession ait lieu le Jour du Jugement, après qu'Allah, le Très-Haut, l'ait autorisée, il est crucial de ne pas en ridiculiser l'importance, sous peine de la voir refusée. Ridiculiser l'intercession reflète un état d'esprit complaisant : une personne néglige d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam, tout en espérant que quelqu'un d'autre, comme un membre de sa famille ou un guide spirituel, viendra à son secours le Jour du Jugement. Même si l'intercession est accordée, cette complaisance ne le sauvera peut-être pas de l'Enfer, même si son châtement est allégé. Il est essentiel de comprendre que même un bref instant en Enfer est totalement intolérable. Il est donc essentiel de croire au concept d'intercession. Cette croyance exige d'utiliser activement les bienfaits reçus, conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), puis de solliciter l'intercession d'autrui le Jour du Jugement. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 16 :

« ...Dis : « Avez-vous donc pris en dehors de Lui des alliés qui ne possèdent pour eux-mêmes ni avantage ni préjudice ? »... »

Il est important de se rappeler que les faux dieux, comme les idoles, ne sont pas les seules choses que l'on peut adorer et obéir à la place d'Allah, le Très-Haut. En réalité, tout ce à quoi on obéit en opposition à Allah, le Très-Haut – comme les réseaux sociaux, la mode, la culture et les gens – révèle ce qu'on adore véritablement. Chapitre 36 Yaseen, verset 60 :

« Ne vous ai-je pas recommandé, ô enfants d'Adam, de ne pas adorer Satan ? Car il est pour vous un ennemi déclaré. »

L'écrasante majorité des gens ne se sont pas livrés à l'adoration du Diable ; cependant, ils ont été accusés de l'être en raison de leur obéissance à Dieu, en opposition à Allah, le Très-Haut. Il est donc essentiel de s'abstenir d'obéir à d'autres entités, désobéissant à Allah, le Très-Haut, car cela revient à les adorer. Si l'on persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, on se retrouvera inévitablement soumis à diverses influences, notamment les individus, les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses employeurs. S'efforcer de concilier des maîtres multiples et injustes ne peut qu'engendrer du stress, car il est irréaliste de les satisfaire tous compte tenu de leur nature imprévisible. Tout comme un employé ayant plusieurs supérieurs hiérarchiques peine à répondre aux attentes de tous, ceux qui se détournent de la servitude d'Allah, le Très-Haut, se retrouveront encombrés par de nombreux maîtres, sacrifiant finalement leur tranquillité d'esprit. Au fil du temps, ces individus éprouveront des sentiments de tristesse, d'isolement, de dépression et même des pensées suicidaires, car leurs efforts pour plaire

à leurs maîtres terrestres ne leur apporteront pas la satisfaction recherchée. Cette vérité fondamentale est évidente pour tous lorsqu'on observe les personnes qui adoptent ce comportement, comme les célébrités. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 16 :

Dis : « Avez-vous donc pris en dehors de Lui des alliés qui ne possèdent ni avantage ni préjudice ? » Dis : « L'aveugle est-il l'équivalent de celui qui voit ? Ou l'obscurité est-elle l'équivalent de la lumière ?... »

De plus, adorer d'autres entités en leur obéissant, par désobéissance à Allah, l'Exalté, ne leur procurera aucun avantage dans l'au-delà, car ces entités ne leur viendront pas en aide en cas de besoin. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 16 :

« ...Ou ont-ils attribué à Allah des associés qui ont créé comme Sa création, de sorte que la création [de chacun] leur paraissait semblable ? »... »

Si plusieurs divinités existaient, chacune d'elles contrôlerait et gérerait sa propre création, ce qui entrerait inévitablement en conflit avec le contrôle et la gestion de la création d'une autre divinité, conduisant au chaos dans l'univers. Chapitre 23 Al Mu'minun, verset 91 :

Allah ne s'est attribué aucun fils, et il n'y a jamais eu avec Lui aucune divinité. S'il y en avait eu, chaque divinité aurait pris ce qu'elle a créé, et certaines d'entre elles auraient cherché à surpasser les autres. Allah est au-dessus de ce qu'ils décrivent.

Et chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »

Comme ce n'est clairement pas le cas, cela indique la présence d'un Dieu unique et Maître, Allah, l'Exalté. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 16 :

« Dis : « Allah est le Créateur de toute chose, et Il est l'Unique, le Dominateur. » »

Une personne qui prend soin d'autrui, notamment de son logement, mérite des témoignages de gratitude. Par conséquent, puisqu'Allah, le Très-Haut, a accordé à l'humanité tous les bienfaits de l'univers, il est juste et légitime que chacun Lui témoigne sa gratitude. La gratitude, qui naît d'une intention, implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne seront pas récompensés par Allah, le Très-

Haut. Cet avertissement est souligné dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe clair d'une intention sincère est qu'une personne n'attend ni ne souhaite aucune reconnaissance ou récompense d'autrui. La gratitude exprimée verbalement comprend des paroles positives ou le silence. De plus, la gratitude manifestée par des actes nécessite d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique conduit à une augmentation des bénédictions et favorise finalement la paix dans les deux mondes grâce à l'obtention d'un état mental et physique équilibré et à une juste intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

De plus, lorsqu'une personne possède un objet, il est considéré comme convenable et traditionnel qu'elle l'utilise comme bon lui semble. Allah, le Très-Haut, étant le Créateur, le Propriétaire et le Soutien de tout ce qui existe dans l'univers, y compris l'humanité, est le seul à pouvoir dicter ce qui doit se produire dans l'univers et ce qui ne doit pas s'y produire. Il est donc juste pour chacun d'obéir à Allah, le Très-Haut, car Il est le Propriétaire exclusif de l'univers tout entier, qui comprend tous les individus.

De même, lorsqu'une personne prête un bien qu'elle possède à une autre, il est juste que l'emprunteur l'utilise selon les souhaits de son propriétaire. Allah, Exalté soit-Il, a accordé chaque bienfait qu'une personne possède comme un prêt temporaire plutôt que comme un don. À l'instar des prêts

terrestres, ce prêt est censé être remboursé. La seule façon de le rembourser est d'utiliser ces biens d'une manière qui plaise à Allah, Exalté soit-Il, comme le précisent les enseignements de l'islam. D'autre part, les bienfaits du Paradis étant considérés comme des dons, chacun aura la liberté d'en profiter comme bon lui semble. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« ...Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, dont vous avez hérité à cause de ce que vous faisiez. » »

Il ne faut pas confondre les bienfaits temporels, qui ne sont qu'un prêt, avec les dons divins du Paradis. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 16 :

« Dis : « Allah est le Créateur de toute chose, et Il est l'Unique, le Dominateur. » »

Ainsi, puisqu'Allah, le Très-Haut, est le seul à avoir créé et à contrôler l'univers, Il mérite d'être obéi et adoré. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qu'Il a accordés à l'homme, conformément aux enseignements de l'islam. Ainsi, l'homme recevra la force de surmonter toutes les situations, qu'elles soient faciles ou difficiles, et d'atteindre la paix intérieure grâce à un équilibre mental et physique, et à une intégration harmonieuse de chaque chose et de chaque individu dans sa vie.

Tout comme Allah, le Très-Haut, pourvoit aux besoins de la création, notamment en fournissant la pluie nécessaire à l'agriculture, Il offre à l'humanité une guidance divine, qui vient également du Ciel sous forme de révélation divine. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 17 :

« Il fait descendre du ciel la pluie... »

Chacun suit la direction divine et agit selon son désir d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 17 :

« Il fait descendre du ciel la pluie, et les vallées coulent selon leur capacité... »

Plus on accepte et met en pratique la guidance divine, plus on utilise correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Ainsi, on atteint la paix de l'esprit en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie. Mais comme le code de conduite divin accordé par Allah, le Très-Haut, défie souvent les désirs matériels des gens, certains le rejetteront et s'y opposeront selon leurs forces. Comme ces personnes possèdent souvent des ressources matérielles, telles que la richesse et l'influence sociale, elles apparaîtront supérieures et dominantes, telle l'écume qui monte à la surface de l'eau. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 17 :

« ...et le torrent charrie une écume montante... »

La guidance divine purifie les intentions, les paroles et les actes des gens, les aidant à obéir correctement à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. De plus, ce processus de purification révèle la corruption cachée dans le cœur des gens, dont le seul but dans la vie est la poursuite de leurs désirs matériels, tout comme l'écume qui monte à la surface de l'eau. Enfin, la guidance divine purifie une société en séparant les mauvaises pratiques des bonnes, afin qu'ils puissent adhérer au droit chemin qui mène à la paix et à la justice au sein de leurs foyers et de la société en général, et qu'ils évitent de faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, ce qui ne fait qu'entraîner un déséquilibre mental et physique et les amener à tout égarer dans leur vie, causant ainsi stress et troubles aux niveaux individuel et sociétal. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 17 :

...et le torrent charrie une écume montante. Et de ce [minerai] qu'ils chauffent au feu, désirant des ornements et des ustensiles, sort une écume semblable. Ainsi Allah présente [l'exemple] du vrai et du faux...

Comme la vérité et le droit chemin, qui mènent à la paix de l'esprit et à la justice, impliquent de contrôler ses désirs mondains, ceux dont le seul but dans la vie est de poursuivre leurs désirs mondains, remettront en question la vérité de la direction divine de toutes les manières possibles.

En général, lorsqu'un individu choisit une voie différente de celle de ses contemporains, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres choix, en particulier si ces choix privilégient les désirs personnels au détriment de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela peut entraîner des critiques envers ceux qui demeurent résolus dans leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, des facteurs sociétaux tels que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent fréquemment une pression sur les personnes qui défendent les valeurs islamiques. La défense de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leurs aspirations à la richesse et au statut social. Les domaines critiqués par l'islam résistent généralement à l'intégration des principes islamiques et découragent les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue largement au sentiment anti-islamique répandu sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, ceux qui s'efforcent de suivre les principes islamiques, qui prônent la modération des désirs personnels et l'utilisation responsable des bienfaits qui leur sont accordés, se heurtent souvent à la résistance et aux critiques de ceux qui se livrent à des excès, agissant sans retenue sur leurs impulsions, l'islam les qualifiant d'animales. Ces critiques cherchent fréquemment à dissuader les autres d'embrasser l'islam et à décourager les musulmans de pratiquer leur foi, tentant de les inciter à adopter un mode de vie dicté par des désirs incontrôlés. Ils se concentrent souvent sur des aspects particuliers de l'islam, comme le code vestimentaire féminin, afin

d'en diminuer l'attrait. Cependant, les personnes perspicaces peuvent facilement reconnaître la superficialité de ces critiques, qui naissent d'un mépris pour l'importance accordée par l'islam à l'autodiscipline. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire islamique pour les femmes, ils n'accordent pas le même niveau de vigilance à d'autres professions importantes, notamment les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et le commerce. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, juxtaposée à leur silence sur les autres codes vestimentaires, met en évidence la fragilité et le manque de profondeur de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes fondamentaux de l'islam et la discipline de ses adeptes qui provoquent ces attaques diverses contre l'islam, les incitant à le critiquer par tous les moyens possibles.

Quelles que soient les ressources dont disposent ces personnes, leurs efforts pour exclure la guidance divine de leur société seront vains, car ils ne peuvent dominer Allah, l'Exalté, et la guidance qu'Il a accordée à l'humanité. Au contraire, leurs efforts et leurs codes de conduite établis par l'homme seront dépassés par la guidance divine, de sorte que quiconque désire la bonne guidance pourra la trouver et la mettre en pratique. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 17 :

« ...Quant à l'écume, elle disparaît, [étant] rejetée ; mais ce qui profite aux gens, elle demeure sur la terre. Ainsi Allah propose-t-Il des exemples. »

Comme leur combat est dirigé contre Allah, le Très-Haut, ils ne triompheront jamais de la vérité de l'islam, comme l'a clairement démontré l'histoire. Nombreux sont les individus, organisations et industries qui ont connu des

hauts et des bas, tentant d'éradiquer l'islam de la société par divers moyens, notamment la politique, les conflits, la propagande et les réseaux sociaux. Néanmoins, l'islam demeure inébranlable et le restera jusqu'au Jour du Jugement. Leurs efforts pour éliminer l'islam sont aussi insensés que de tenter d'éteindre la lumière du soleil en soufflant dessus. Chapitre 9, At Tawbah, verset 32 :

« Ils veulent éteindre la lumière d'Allah par leurs bouches, mais Allah ne se refuse qu'à parfaire Sa lumière, bien que cela déplaît aux mécréants. »

Les enseignements de l'islam ont été achevés et présentés à l'humanité. Il appartient désormais à chacun de rechercher la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà en s'engageant dans ses enseignements et en les mettant en pratique. Cela garantira un état mental et physique harmonieux, lui permettant de prioriser judicieusement tous les aspects de sa vie et de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 18 :

« Pour ceux qui répondent à l'appel de leur Seigneur, il y a la meilleure [récompense]... »

Mais ceux qui choisissent de s'accrocher à leurs désirs mondains risquent de faire un mauvais usage des bienfaits qui leur sont accordés. En conséquence, ils connaîtront un déséquilibre dans leur bien-être mental et

physique et égareront tout et chacun dans leur vie. Par conséquent, chaque aspect de leur vie, y compris la famille, les amis, la carrière et la richesse, deviendra une source de stress. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils attribueront injustement leur stress à d'autres, comme leur conjoint. En supprimant ces influences positives de leur vie, ils risquent d'aggraver leurs problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe des individus qui font systématiquement un mauvais usage des bienfaits qu'ils ont reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance du luxe terrestre. Et comme leur attitude les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur stress et leur châtement dans l'au-delà seront bien plus graves. Ils n'auront plus la possibilité de changer de comportement et personne ni rien ne les protégera des conséquences de leurs actes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 18 :

« ...mais ceux qui ne lui ont pas répondu, même s'ils possédaient tout ce qui est sur la terre et ce qui lui est semblable, ils se rachèteraient par là. Ceux-là auront le pire des comptes à rendre ; leur refuge sera l'Enfer, et leur lieu de repos sera misérable. »

Ainsi, chacun devrait pleinement adhérer aux principes de l'islam et les suivre pour son propre bien, même si cela va à l'encontre de ses désirs personnels. Il devrait agir comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, même confronté à des traitements désagréables et à un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient assidu atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et pratique les enseignements de l'islam. En effet, Allah, le Très-Haut, possède le savoir et la sagesse incomparables

nécessaires pour aider une personne à atteindre un état mental et physique équilibré et à organiser correctement tout et chacun dans sa vie. La compréhension qu'a la société des conditions mentales et physiques humaines sera toujours insuffisante pour atteindre cet objectif, quelles que soient les recherches menées. Cette limitation existe car une telle compréhension ne peut résoudre tous les problèmes de la vie. Elle ne peut prévenir tous les types de stress mental et physique, ni garantir une gestion efficace de tous les aspects de la vie, en raison des limites de nos connaissances, de notre expérience, de notre prévoyance et de nos préjugés inhérents. Seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance complète, qu'Il a partagée avec l'humanité à travers le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on compare ceux qui acceptent les bienfaits qui leur sont accordés conformément aux principes de l'islam à ceux qui ne les acceptent pas. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 19 :

« Celui qui sait que ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur est la vérité, est-il comparable à un aveugle ? Seuls les doués d'intelligence le rappelleront. »

Bien que de nombreux patients ne saisissent pas pleinement le raisonnement scientifique qui sous-tend les traitements qui leur sont prescrits et se fient donc aveuglément à leurs médecins, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à réfléchir aux enseignements de l'islam afin d'en comprendre les bienfaits. Il ne recherche pas une acceptation aveugle des enseignements de l'islam ; il souhaite plutôt que chacun reconnaisse leur véracité grâce à des preuves évidentes. Cependant, cela nécessite une approche ouverte et impartiale des enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, puisqu'Allah, l'Exalté, est l'unique autorité sur les cœurs spirituels des individus, la demeure de la paix de l'esprit, Il est le seul à déterminer qui la reçoit et qui la refuse. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Il est évident qu'Allah, le Très-Haut, n'accorde la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent les bienfaits qu'Il a accordés conformément aux principes énoncés dans les enseignements islamiques. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 19 :

« ...On ne leur rappellera que ceux qui sont des gens doués de compréhension. »

L'islam étant un code de conduite pratique qui influence chaque situation et chaque bienfait auquel il est confronté, Allah, le Très-Haut, explique ensuite certaines caractéristiques et certains comportements de celui qui reconnaît que seul l'islam apporte la paix intérieure. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 20 :

« Ceux qui respectent l'engagement d'Allah et ne le rompent pas. »

L'engagement envers Allah, le Très-Haut, que chaque être humain a pris avant de venir dans ce monde, et réaffirmé par chaque musulman en ce monde, implique une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 7, Al A'raf, verset 172 :

« Et [rappelle-toi] quand ton Seigneur prit des enfants d'Adam, de leurs reins, leur descendance et les fit témoigner d'eux-mêmes, [leur disant] : « Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » Ils dirent : « Si, nous avons témoigné. »... »

Celui qui respecte cette alliance s'assurera d'atteindre un état mental et physique harmonieux, positionnant adéquatement tous les aspects et individus de sa vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite apportera la tranquillité dans les deux mondes.

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 20 :

« Ceux qui respectent l'engagement d'Allah et ne le rompent pas. »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 2749), que rompre ses promesses est un signe d'hypocrisie. La promesse la plus importante qu'un musulman ait faite est celle envers Allah, le Très-Haut, qui a été établie en L'acceptant comme Seigneur et Dieu. Cet engagement implique d'adhérer à Ses commandements, d'éviter Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

De plus, toutes les autres promesses faites à des individus doivent également être honorées, sauf excuse légitime, notamment celles faites par un parent à ses enfants. Ne pas tenir ses promesses ne fait qu'inculquer aux enfants des défauts de caractère et les conduire à croire que la tromperie est une qualité acceptable. Dans un hadith rapporté dans Sahih Bukhari, numéro 2227, Allah, le Très-Haut, déclare qu'Il s'opposera à quiconque fait une promesse en Son nom et la rompt ensuite sans raison valable. Comment quelqu'un qui a Allah, le Très-Haut, comme adversaire au Jour du Jugement dernier peut-il espérer réussir ? Il est généralement plus sage d'éviter de faire des promesses aux autres autant que possible. Cependant, lorsqu'une promesse est faite, il faut déployer des efforts considérables pour la tenir.

Un aspect du respect de l'engagement envers Allah, le Très-Haut, consiste à respecter les droits de ses proches. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 21 :

« Et ceux qui unissent ce qu'Allah a ordonné d'unir... »

Allah, le Très-Haut, fournit constamment des conseils complets dans le Saint Coran. Dans ce contexte, Allah, le Très-Haut, souligne fréquemment l'importance de traiter ses proches avec bienveillance, car l'application de ce conseil singulier peut conduire à la prospérité, à la paix et à la justice au sein de la société. Si chacun traitait ses proches avec miséricorde, nul besoin d'aide extérieure. Cette approche garantirait que chaque membre de chaque cellule familiale bénéficie de bienveillance, sous forme de soutien physique, émotionnel et financier, ce qui aurait un impact bénéfique sur la société dans son ensemble.

Il est impératif de soutenir ses proches dans tout ce qui est louable en islam et de les mettre en garde contre les actes jugés répréhensibles. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Malheureusement, de nombreux musulmans dans la société contemporaine négligent ce conseil et choisissent d'aider les autres en fonction de leurs relations personnelles, que l'aide apportée soit bonne ou mauvaise. Le musulman est tenu de suivre la directive du verset suivant et ne doit donc soutenir ses proches que dans les affaires directement liées à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Chapitre 2 Al Baqarah, 83 :

« ... *N'adorez qu'Allah ; faites du bien à vos père et mère, et à vos proches...*
»

Il est important d'aider les membres de sa famille selon ses capacités, ce qui englobe un soutien émotionnel, physique et financier. Cela est particulièrement efficace lorsque chacun traite les autres comme il souhaite être traité. C'est d'ailleurs la définition d'un véritable croyant selon le hadith du Sahih Boukhari, numéro 13. De plus, il ne faut pas se préoccuper des normes et définitions d'un bon parent telles que définies par la société, la mode et la culture, car elles sont souvent en contradiction avec celles établies par l'islam. Il est plutôt important de respecter les droits de ses proches conformément aux enseignements de l'islam, pour l'amour d'Allah, le Très-Haut, qu'ils soient ou non considérés comme de bons parents par leur famille. En fin de compte, un musulman ne doit jamais rompre les liens avec ses proches pour des raisons matérielles, comme l'a averti le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith rapporté dans le Sahih Boukhari, numéro 5984, selon lequel ceux qui rompent les liens avec leurs proches pour des raisons matérielles n'entreront pas au Paradis. De plus, même si un musulman peut rompre les liens avec un proche pour des raisons religieuses, il est préférable de maintenir ces liens en l'aidant dans ses bonnes actions et en le déconseillant de commettre

des méfaits, car cela peut l'inciter à se repentir sincèrement de son égarement. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 21 :

« Et ceux qui unissent ce qu'Allah a ordonné d'unir et qui craignent leur Seigneur... »

De plus, l'islam étant un code de conduite complet, il est essentiel de respecter à la fois les droits d'Allah, le Très-Haut, et ceux de ses semblables. Malheureusement, de nombreux musulmans excellent dans le respect des droits d'Allah, le Très-Haut, comme l'accomplissement des prières obligatoires, mais négligent souvent les droits d'autrui, les considérant à tort comme négligeables. Ceux qui commettent des injustices envers autrui subiront le châtiment du Jour du Jugement, même s'ils parviennent à y échapper ici-bas. L'oppresseur sera contraint de transférer ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, portera le poids des péchés de sa victime jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait l'exposer à la damnation en Enfer le Jour du Jugement. Cette mise en garde essentielle est soulignée dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579, chapitre 13 Ar Ra'd, verset 21 :

« ... et ils craignent le malheur de [leur] compte. »

Pour éviter ce résultat, il est essentiel de défendre les droits d'Allah, le Très-Haut, et des gens conformément aux enseignements islamiques.

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 21 :

« Et ceux qui unissent ce qu'Allah a ordonné d'unir et qui craignent leur Seigneur... »

Lorsqu'une personne viole son engagement d'obéissance à Allah, le Très-Haut, cela conduit à une dégradation de ses relations avec autrui, notamment ses proches, ses amis, ses employés, ses employeurs, ses voisins, etc. C'est la vénération d'Allah, le Très-Haut, et l'engagement envers son engagement qui empêchent les individus de nuire à autrui. L'État ne peut pas tout faire pour prévenir la criminalité. La justice et la paix ne peuvent exister que dans une société où règne la crainte d'Allah, le Très-Haut. Cette crainte empêche les individus de nuire à autrui et les incite au contraire à défendre les droits d'autrui conformément aux enseignements de l'islam. Cette vérité apparaît clairement lorsqu'on compare les sociétés qui ont renoncé à la foi à celles qui, dans l'histoire, ont adopté les enseignements de l'islam et ont vécu dans la crainte d'Allah, le Très-Haut. Lorsque les liens entre les individus, les familles, les communautés et les nations ne sont pas correctement entretenus, cela impacte tous les aspects des interactions humaines, y compris les dimensions financières, politiques et sociales. Il en résulte une corruption généralisée à l'échelle mondiale. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 27 :

« ...qui rompent le pacte d'Allah après l'avoir contracté, qui rompent ce qu'Allah a ordonné d'unir et qui sèment la corruption sur la terre... »

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 21 :

« Et ceux qui unissent ce qu'Allah a ordonné d'unir... »

Allah, le Très-Haut, a ordonné d'associer la profession de foi verbale aux actes et en a fait la condition de la réussite dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Joindre sa déclaration de foi verbale en Allah, le Très-Haut, à des actes implique d'utiliser correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela garantira un état d'esprit et de corps équilibré, une harmonisation parfaite de tous les éléments et de toutes les personnes de notre vie, tout en nous préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce

comportement mènera à la paix dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 21 :

« Et ceux qui unissent ce qu'Allah a ordonné d'unir... »

Mais ceux qui ne parviennent pas à lier leur profession de foi verbale aux actes feront inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, chaque aspect de leur existence, y compris leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, devient une source d'anxiété. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils rejeteront la faute de leur détresse sur les mauvaises personnes et les mauvais éléments de leur vie, comme leurs proches. En rompant avec ces influences positives, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, les conduisant potentiellement à la dépression, à la toxicomanie, voire à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent systématiquement des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les personnes aisées et renommées, malgré leur apparente jouissance du confort matériel. Comme ce comportement les empêche de se préparer concrètement à leur responsabilité au Jour du Jugement, leur châtiment dans l'au-delà sera bien plus lourd. En fait, celui qui ne joint pas sa profession de foi verbale aux actes court le grand danger de quitter ce monde sans sa foi. Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante qui a besoin d'être nourrie par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée d'éléments vitaux comme la lumière du soleil périt, la foi d'une personne peut périr si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 21 :

« Et ceux qui unissent ce qu'Allah a ordonné d'unir, qui craignent leur Seigneur et qui craignent le malheur de leur compte. »

La crainte d'Allah, le Très-Haut, également appelée piété, implique d'utiliser les bienfaits reçus conformément aux enseignements du Saint Coran et du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique conduit à la sérénité ici-bas et dans l'au-delà. Ainsi, la piété garantit un état mental et physique harmonieux, permettant à chacun de prioriser chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement.

De plus, une composante de la piété consiste à s'abstenir de certains actes licites, par crainte qu'ils ne conduisent à des comportements illicites. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« ...Voici les limites [fixées par] Allah, ne vous en approchez donc pas... »

Allah, le Très-Haut, ne s'est pas contenté de dire d'éviter de franchir Ses limites ; Il a plutôt insisté sur le fait que les gens ne devraient même pas s'en approcher. Ce conseil est réitéré tout au long du Saint Coran. Par exemple, Allah, le Très-Haut, a enjoint au Saint Prophète Adam (sur lui la paix) de ne pas manger de l'arbre du Paradis et lui a conseillé de s'en éloigner

complètement, même s'il était permis de s'en approcher. Chapitre 7 Al A'raf, verset 19 :

« Et « Ô Adam, demeure, toi et ta femme, au Paradis et mange de là où tu veux, mais ne t'approche pas de cet arbre, de peur d'être du nombre des injustes. »

De nombreux exemples montrent que la légalité n'implique pas nécessairement l'accomplissement d'une action. Certaines activités licites, notamment celles qui sont vaines, doivent être évitées car elles peuvent conduire à des comportements illicites. Par exemple, si les paroles vaines ne sont pas considérées comme un péché, elles peuvent engendrer des péchés tels que la médisance et la malhonnêteté. De même, les dépenses vaines peuvent conduire au gaspillage, considéré comme un péché. Chapitre 17 Al Isra, verset 27 :

« Certes, les gaspilleurs sont les frères des diables, et Satan est toujours ingrat envers son Seigneur. »

La grande majorité des personnes qui se sont écartées du droit chemin l'ont fait progressivement. Par exemple, elles ont d'abord pratiqué des activités illicites sans y participer, puis, au fil du temps, elles ont été progressivement encouragées et tentées de s'y livrer. Par exemple, une personne qui fréquente des personnes qui consomment de l'alcool est plus susceptible

d'en consommer qu'une personne qui ne fréquente pas de buveurs. Cet état d'esprit consistant à s'éloigner de certaines choses licites, en particulier des choses vaines, est recommandé par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2451. En effet, il affirme qu'une personne ne peut atteindre la piété, c'est-à-dire utiliser systématiquement les bienfaits qui lui ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam, tant qu'elle n'abandonne pas certaines choses licites par crainte de les conduire à l'illicite. Il est donc essentiel d'être particulièrement vigilant, non seulement en évitant les choses illicites, mais aussi en évitant certaines choses licites, notamment les choses vaines, de peur que cela ne mène à l'illégalité. Cela contribuera à maintenir une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, qui implique une utilisation judicieuse des bienfaits reçus, comme le soulignent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), fondement de la droiture et qui apporte la paix de l'esprit ici-bas et dans l'au-delà, grâce à l'équilibre mental et physique et à la bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« ...Ainsi Allah expose clairement Ses versets [c'est-à-dire Ses ordonnances] aux gens afin qu'ils deviennent pieux. »

Ceux qui ne saisissent pas l'importance du respect des limites fixées par Allah, le Très-Haut, ont tendance à se livrer à des activités licites, notamment futilles. Ce comportement augmente le risque de commettre des actes interdits et conduit au détournement des bienfaits reçus. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état mental et physique déséquilibré, égarant tout et chacun dans leur vie, et se prépareront mal à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux

mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. En fin de compte, ils ne peuvent échapper à l'autorité et à la puissance d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Alors laissez-les rire un peu et [puis] pleurer beaucoup en récompense de ce qu'ils ont fait. ils gagnaient autrefois. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Et chapitre 13 Ar Ra'd, verset 21 :

« ...et ils craignent le malheur de [leur] compte. »

Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 103, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que quiconque dont les actes sont examinés par Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement sera confronté à une punition.

Les musulmans doivent reconnaître que, même si profiter des plaisirs licites de ce monde n'est pas interdit, cela peut souvent conduire à des actes illicites. Par exemple, tenir des propos futiles est généralement le premier pas vers des propos pécheurs. De plus, plus on s'adonne à des activités licites inutiles, plus on sera tenu responsable le Jour du Jugement. Il est crucial de se rappeler que le Jour du Jugement sera une période difficile. Par exemple, le Soleil sera amené à moins de trois kilomètres de la création, comme le confirme un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 2421. En attendant de rendre des comptes et lors du jugement dernier, l'Enfer sera juste devant soi. Ainsi, plus la responsabilité dure, plus le stress est grand. Même si un musulman peut recevoir le pardon et le salut d'Allah, le Très-Haut, la durée prolongée de sa responsabilité engendrera un stress accru. Étant donné que le Jour du Jugement durera cinquante mille ans, selon le Saint Coran, il est illogique de s'adonner à des plaisirs licites pendant quelques décennies si cela conduit à une responsabilité difficile un jour aussi long. Chapitre 70 Al Ma'arij, verset 4 :

« ...pendant un jour dont la durée est de cinquante mille ans. »

Mener une vie simple est la meilleure approche pour réduire sa responsabilité au Jour du Jugement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé, dans un

hadith tiré du Sunan Ibn Majah (numéro 4118), que la simplicité fait partie intégrante de la foi. Une vie simple permet aux musulmans les plus pauvres d'entrer au Paradis cinq cents ans avant les musulmans plus riches, car leur compte en banque sera allégé. Ceci est corroboré par un hadith du Sunan Ibn Majah (numéro 4122). Sachant que la plupart des gens ne vivent pas plus de 80 ans, est-il judicieux de vivre dans l'indulgence si cela retarde de cinq cents ans l'entrée au Paradis ? Cela suppose que l'on entre directement au Paradis sans châtement préalable en Enfer.

Les musulmans doivent toujours garder à l'esprit que s'adonner aux plaisirs licites du monde engendre un stress accru dans cette vie et les empêche de se préparer pour l'au-delà. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état mental et physique déséquilibré, égarant tout et chacun dans leur vie et se préparant mal à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. En revanche, ceux qui vivent simplement, acquérant et utilisant les biens matériels selon leurs besoins et leurs responsabilités, sans gaspillage ni extravagance, trouveront la paix intérieure et physique grâce à un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement tout et chacun dans leur vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. La voie la plus bénéfique est évidente. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 21 :

« ...et ils craignent le malheur de [leur] compte. »

Comme obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qu'Il a accordés à une personne contredit souvent ses désirs matériels, il est nécessaire de faire preuve de patience. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 22 :

« *Et ceux qui sont patients...* »

Rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, peut s'avérer difficile lorsqu'on voit la majorité de la société Lui désobéir en faisant un mauvais usage des bienfaits reçus. Il est donc crucial d'éviter de suivre aveuglément les autres, car les comportements répandus dans la société conduisent souvent à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Lorsque l'on constate que la majorité de la société néglige les enseignements de l'islam, on peut présumer que les actions de la majorité sont correctes et les suivre sans aucun esprit critique. Cependant, l'opinion de la majorité n'est pas toujours juste. L'histoire a démontré que ce que la majorité croyait vrai peut être réfuté par de nouvelles preuves et connaissances, comme l'idée fausse selon laquelle la Terre est plate. Il est essentiel d'éviter de se comporter comme des moutons en se conformant irréfléchiment aux opinions de la majorité, car cela peut conduire à de mauvaises décisions, tant dans le monde profane que religieux. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« *Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner.* »

Au contraire, chacun devrait utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont donnés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves, ce qui lui permettra de faire des choix éclairés, même si ces choix diffèrent des opinions communes de la majorité. De fait, l'islam condamne fermement la pratique consistant à suivre aveuglément les autres en matière de religion pour cette raison et exhorte donc les musulmans à apprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Pour demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, il faut adopter une foi solide. Une foi solide est essentielle pour rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans les bons comme dans les mauvais moments. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 22 :

« Et ceux qui sont patients... »

Cette foi profonde se cultive par la compréhension et l'application des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements démontrent qu'une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, apporte la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les

principes de l'islam auront une foi faible, ce qui les rendra plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Cette ignorance peut occulter la réalité : renoncer à ses désirs pour se conformer aux commandements d'Allah, le Très-Haut, est la voie vers la paix véritable dans les deux mondes. Il est donc essentiel de fortifier sa foi par la recherche de la connaissance islamique et son application, en veillant à demeurer obéissant à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique de bien utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, pour parvenir à un état mental et physique harmonieux et à une priorisation appropriée de tous les aspects de notre vie.

Le fondement de l'obéissance à Allah, l'Exalté, réside dans l'intention, qui doit toujours être de Lui plaire. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 22 :

« ...recherchant la face de leur Seigneur... »

Quiconque accomplit de bonnes actions pour toute autre raison ne recevra aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Ceci est mis en garde dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Il faut toujours se rappeler que, tout comme le fondement apparent de l'islam est l'acquisition et l'utilisation du licite, le fondement intérieur de l'islam est l'intention. Si le fondement de l'islam est corrompu, tout ce que l'on fait sera corrompu et rejeté par Allah, le Très-Haut.

Allah, le Très-Haut, mentionne ensuite le pilier central des actions, autour duquel gravitent toutes les autres. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 22 :

« ...et accomplissez la prière... »

L'accomplissement des prières obligatoires implique leur accomplissement dans le respect de toutes les conditions et de toutes les règles de bienséance, y compris leur ponctualité. L'accomplissement des prières obligatoires est fréquemment mentionné dans le Saint Coran, car il constitue la manifestation concrète la plus significative de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, les prières quotidiennes étant réparties tout au long de la journée, elles rappellent constamment le Jour du Jugement et aident à s'y préparer, chaque phase de la prière obligatoire étant liée au Jour du Jugement. Par conséquent, elles sont considérées comme le pilier fondamental de toute bonne action. Se tenir debout reflète la manière dont on se tiendra devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela rappelle aux nombreux individus qui seront critiqués au Jour du Jugement pour ne pas s'être inclinés devant Allah,

l'Exalté, tout au long de leur vie sur Terre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique englobe également le manque de soumission totale à l'obéissance d'Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de la vie. Se prosterner en prière rappelle à chacun comment il sera appelé à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Cependant, ceux qui ne se sont pas prosternés devant Lui correctement tout au long de leur vie terrestre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les domaines de leur existence, se retrouveront incapables de le faire au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »

Lorsqu'une personne s'agenouille pour prier, cela lui rappelle la position qu'elle occupera devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement, inquiète de son sort. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : "Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois." »

Celui qui prie en tenant compte de ces éléments accomplira ses prières correctement. Cela garantira une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Comme l'indique la suite du verset 22, cette obéissance exige d'utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui Lui soit agréable, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 22 :

« ... et dépensez de ce que Nous leur avons attribué secrètement..."

Utiliser correctement et secrètement les bienfaits accordés, tels que décrits dans les enseignements islamiques, tels que les biens, garantit la sincérité envers Allah, le Très-Haut, dont l'importance a été évoquée précédemment.

Il est crucial de se rappeler que quiconque accomplit de bonnes actions, sauf pour plaire à Allah, le Très-Haut, n'obtiendra aucune récompense de sa part, ni ici-bas ni dans l'au-delà. Ceci est mis en garde dans un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Mais celui qui est ferme dans sa sincérité et désire encourager les autres à agir de même, recevant ainsi la même récompense que ceux qui le suivent dans les bonnes actions, ce qui est confirmé dans un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 2674, peut utiliser correctement les bienfaits accordés, tels que les biens, publiquement. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 22 :

« ...et dépensez de ce que Nous leur avons attribué, en secret et en public... »

Comme l'obéissance à Allah, le Très-Haut, inclut les relations humaines, il ne faut pas répondre au mal des autres par le mal. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 22 :

« ...et prévenez le mal par le bien... »

Il faut reconnaître que, puisque les gens sont imparfaits, ils commettront inévitablement des erreurs. Tout comme on espère le pardon d'Allah, le Très-Haut, on doit aussi être disposé à pardonner aux autres. En termes simples, la façon dont on traite les autres reflète la façon dont on sera traité par Allah, le Très-Haut. Il est imprudent de refuser de pardonner aux autres

tout en espérant le pardon d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Il est crucial de comprendre que pardonner et faire confiance sans réserve sont deux choses différentes. Il est recommandé de pardonner pour Allah, le Très-Haut, mais il est également essentiel de prendre des précautions pour éviter d'être à nouveau agressé par l'agresseur. Cela signifie qu'il faut adapter son comportement pour se protéger, s'assurer de ne plus être agressé, tout en continuant à traiter les autres conformément aux préceptes de l'islam.

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 22 :

« ...et prévenez le mal par le bien... »

Et chapitre 25 Al Furqan, verset 63 :

« ... et lorsque les ignorants s'adressent à eux [durement], ils disent [des paroles de] paix. »

Lorsque des individus se comportent de manière insensée envers eux, il ne faut pas leur répondre de la même manière. Il faut plutôt faire preuve de patience et les traiter avec bienveillance, en paroles comme en actes. Ils doivent comprendre que la meilleure réponse face à une personne insensée est de la laisser tranquille, car riposter négativement ne fait que l'encourager davantage. Cela ne signifie pas qu'ils ne se défendent pas, comme l'islam le permet, mais qu'ils font preuve d'humilité sans montrer de faiblesse. Ils préfèrent ne pas perdre leur temps avec ceux qui cherchent le conflit. L'ignorance est un trait de caractère indésirable en islam et constitue l'une des raisons pour lesquelles la recherche du savoir est une obligation pour tous les musulmans. Ceci est corroboré par un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 224. Les ignorants commettent souvent des péchés sans même s'en rendre compte ; il faut donc se tenir à l'écart de ces individus et de ce trait de caractère en consacrant du temps à l'étude du Saint Coran et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et en s'efforçant d'intégrer ces enseignements dans sa vie par ses actes. Chapitre 39 Az Zumar, verset 9 :

« ...Dis : « Ceux qui savent sont-ils égaux à ceux qui ne savent pas ? »... »

Le Saint Coran affirme clairement qu'une personne dépourvue de savoir ne peut atteindre la véritable piété. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ... Parmi Ses serviteurs, seuls craignent Allah ceux qui possèdent le savoir... »

Cela est dû au fait que la connaissance est nécessaire pour adopter les traits positifs et éviter les traits négatifs mis en avant dans les enseignements islamiques. Si une personne ignore un trait négatif, comment peut-elle l'éviter ou l'éliminer de son caractère ?

Il ne faut pas seulement chercher à acquérir et à mettre en pratique les connaissances islamiques, mais aussi faire preuve de respect envers ceux qui sont instruits, car cela permet d'éviter l'arrogance.

Le Saint Coran recommande de s'éloigner de la compagnie des ignorants, car ces individus ne peuvent qu'entraîner leurs semblables vers des activités vaines ou nuisibles. Chapitre 28, Al Qasas, verset 55 :

« Et lorsqu'ils entendent des paroles mauvaises, ils s'en détournent et disent : « À nous sont nos œuvres, et à vous vos œuvres. Que la paix soit sur vous ! Nous ne cherchons pas les ignorants. »

Cela ne signifie pas qu'il faille s'abstenir de conseiller ou d'enseigner les ignorants ; cette responsabilité doit plutôt être confiée à des musulmans instruits qui incarnent les traits appropriés nécessaires pour transmettre avec précision le message de l'Islam.

Les véritables ignorants ne sont pas seulement ceux qui manquent de connaissances. En réalité, l'ignorance se définit par l'incapacité à mettre en pratique ce que l'on sait. Une personne peut être instruite tout en étant ignorante si elle ne met pas en pratique ses connaissances. La connaissance utile est celle qui est mise en pratique. Toute autre connaissance n'est que verbale et n'aidera pas son détenteur. En fait, une telle connaissance pourrait servir de témoin contre un individu au Jour du Jugement. Par conséquent, il est essentiel d'acquérir et de mettre en pratique la connaissance islamique, en cherchant refuge auprès d'Allah, le Très-Haut, contre la connaissance inutile, comme le recommande le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceci est corroboré par un hadith rapporté dans Sunan Ibn Majah, numéro 3843.

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 22 :

« ...et prévenez le mal par le bien... »

En général, lorsqu'une personne choisit une voie différente de celle de ses pairs, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres décisions, surtout si celles-ci privilégient les désirs personnels au détriment de la dévotion à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela peut entraîner des critiques envers ceux qui défendent fermement leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, les influences sociétales telles que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les attentes culturelles exercent souvent une pression sur les personnes attachées aux valeurs islamiques. La promotion de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leurs ambitions de richesse et de statut social. Les secteurs critiqués par l'islam résistent généralement à l'intégration des principes islamiques et découragent les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue grandement au sentiment anti-islamique répandu sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, ceux qui s'efforcent d'adhérer aux enseignements de l'islam, qui prônent la modération des désirs personnels et le bon usage des bienfaits qui leur ont été accordés, sont souvent critiqués par des individus qui cèdent à l'excès, agissant sans retenue sur leurs impulsions, l'islam les qualifiant d'animaux. Ces critiques tentent fréquemment de dissuader les autres d'accepter l'islam et de décourager les musulmans de pratiquer leurs croyances, en les incitant à adopter un mode de vie régi par des désirs débridés. Ils ciblent souvent des aspects spécifiques de l'islam, comme le code vestimentaire des femmes, afin de saper son attrait. Néanmoins, les personnes perspicaces peuvent facilement déceler le caractère superficiel de ces critiques, qui découlent d'un mépris pour l'accent mis par l'islam sur la maîtrise de soi. Par exemple, s'ils contestent le code vestimentaire des

femmes, ils n'appliquent pas le même niveau de contrôle à d'autres professions importantes, notamment les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et le commerce. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la fragilité et le manque de substance de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes fondamentaux de l'islam et le comportement discipliné de ses adeptes qui motivent ces diverses attaques contre l'islam, les poussant à le critiquer par tous les moyens possibles.

En toute situation, chacun doit se consacrer résolument à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, sachant que cet engagement lui procurera tranquillité et le protégera des influences négatives d'autrui, même si cette protection n'est pas immédiatement apparente. Son attachement à Allah, le Très-Haut, lui garantira une utilisation judicieuse des bienfaits qui lui sont accordés. Cela l'aidera à atteindre un équilibre mental et physique, lui permettant d'organiser correctement tout et chacun dans sa vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite cultivera la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, il sera bien guidé dans toutes les circonstances qu'il rencontrera, que ce soit dans les moments de facilité ou de difficulté, ce qui lui assurera une paix de l'esprit accrue et lui assurera d'immenses récompenses dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 22 :

« ...et prévenez le mal par le bien... »

Un autre aspect de la réponse aux critiques de l'islam et aux tentatives de décourager les gens d'accepter et de mettre en pratique les enseignements

islamiques consiste à présenter l'islam correctement au monde extérieur, afin que chacun puisse apprécier les nombreux bienfaits individuels et sociétaux de sa mise en pratique. Cela n'est possible qu'en adoptant les qualités décrites dans les enseignements islamiques, telles que la générosité, la patience et l'honnêteté, et en évitant les défauts qui y sont mentionnés, tels que la tromperie, l'orgueil et la cupidité. C'est ainsi qu'un musulman peut s'opposer à la fausse propagande répandue sur l'islam au sein de la société. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 22 :

« ...et prévenez le mal par le bien... »

Celui qui respecte à la fois les droits d'Allah, le Très-Haut, et ceux des autres veillera à utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela l'aidera à atteindre un état mental et physique harmonieux et à placer chaque chose et chaque personne dans sa vie de manière appropriée. Par conséquent, ce comportement favorisera la paix intérieure dans les deux mondes. De plus, en garantissant le respect des droits des personnes, cette attitude favorisera la propagation de la paix et de la justice au sein de la société. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 22 :

« ... ceux-là auront la bonne conséquence de la maison. »

De plus, comme leur comportement garantit qu'ils se préparent correctement à rendre des comptes au Jour du Jugement, la paix et la récompense qu'ils obtiendront dans l'au-delà seront illimitées. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 23 :

« Jardins de résidence perpétuelle... »

Le Paradis étant le lieu de l'unité, ils seront réunis à tous les justes qui ont agi comme eux durant leur vie terrestre. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 23 :

« ... ils y entreront avec tous ceux qui furent justes parmi leurs pères, leurs épouses et leurs descendants... »

Il est important de noter que cette réunion est réservée à ceux qui ont adopté la vertu, c'est-à-dire à ceux qui ont persévéré dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements divins. Il ne faut donc pas se leurrer en croyant que s'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés, ils retrouveront leurs proches vertueux dans l'au-delà. En réalité, ils ne s'uniront qu'aux autres désobéissants, car chacun appartient au groupe qu'il imite. Un hadith, extrait des Sunan Abu Dawud, numéro 4031, met en garde contre ce phénomène. Il est donc essentiel de comprendre que s'unir aux vertueux dans l'au-delà va au-delà d'une simple déclaration d'amour : il s'agit plutôt de suivre leurs traces en obéissant à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les

bienfaits qu'il leur a accordés, conformément aux enseignements islamiques.

Celui qui adopte le bon comportement s'assurera de fréquenter les vertueux ici-bas, ce qui l'aidera à obéir à Allah, le Très-Haut, et ainsi, il s'unira aux vertueux dans l'au-delà pour jouir des innombrables bienfaits du Paradis. Chapitre 13 Ar Ra'd, versets 23-24 :

« ...Et les anges entrèrent parmi eux par chaque porte, [disant] : « Que la paix soit sur vous pour ce que vous avez enduré. Et excellente est la demeure finale. »

Comme obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits accordés, conformément aux enseignements de l'Islam, va souvent à l'encontre des désirs matériels, la patience est nécessaire pour maintenir ce comportement. Pour rester patient dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, il est essentiel de se rappeler que, quel que soit le niveau d'avancement d'une société et ses connaissances acquises dans divers domaines, y compris les aspects mentaux et physiques de l'humanité, il est impossible d'établir un code de conduite pleinement en phase avec la nature humaine et tenant compte de toutes les circonstances, conditions et situations auxquelles les individus ou les sociétés peuvent être confrontés tout au long de leur vie sur Terre. Cette tâche est fondamentalement irréalisable, alors que l'humanité continue de découvrir de nouvelles connaissances sur des aspects spécifiques de l'existence humaine, tels que le fonctionnement des différentes zones du cerveau humain, et encore moins d'acquérir suffisamment de connaissances pour élaborer un code de conduite

irréprochable qui favorise la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, est capable d'accomplir cela, car Il est le Créateur de toute chose et Sa connaissance est infinie, englobant le passé, le présent et l'avenir. Par conséquent, Lui seul est bien placé pour offrir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui contribue à la paix de l'esprit au milieu d'une vie stressante. L'histoire montre clairement que, lorsque ce code de conduite divin a été appliqué efficacement, il a contribué à répandre la tranquillité, la justice et la paix au sein de la société. Par conséquent, chacun doit accepter le code de conduite divin qui lui a été donné, le reconnaissant comme le plus bénéfique pour son bien-être, même si certains aspects peuvent entrer en conflit avec ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui comprend et suit les conseils de son médecin, conscient que c'est finalement pour son bien, malgré la prescription de médicaments désagréables et un régime alimentaire strict.

Mais comme l'acceptation et la mise en pratique des enseignements de l'islam contredisent les désirs matériels des gens, certains les ignoreront inévitablement, rompant ainsi le pacte d'obéissance qu'ils ont contracté avec Allah, le Très-Haut, avant leur venue sur terre, et le pacte qu'ils ont conclu avec Lui s'ils ont accepté l'islam comme mode de vie. Chapitre 7 Al A'raf, verset 172 :

« Et [rappelle] quand ton Seigneur prit des fils d'Adam, de leurs reins, leur descendance et les fit témoigner d'eux-mêmes, [leur disant] : « Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » Ils dirent : « Si, nous avons témoigné. »... »

En conséquence, ils rompent le lien entre leur déclaration verbale de foi en Allah, l'Exalté, et leurs actes, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 25 :

« Mais ceux qui rompent le pacte d'Allah après l'avoir contracté, et qui rompent ce qu'Allah a ordonné d'unir... »

Ce comportement les empêchera de respecter les droits des personnes, ce qu'Allah, le Très-Haut, a ordonné. Par conséquent, ils favoriseront la propagation de la corruption et de l'injustice au sein de la société. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 25 :

« ... et séparez ce qu'Allah a ordonné d'unir, et semez la corruption sur la terre... »

Dans ce monde, leur état d'esprit les empêchera d'atteindre une condition physique et mentale harmonieuse, les conduisant à tout perdre et à égarer tout et chacun dans leur vie. Par conséquent, certains aspects de leur existence, notamment leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, deviendront des sources de stress. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils attribueront à tort leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de leur vie, comme leur conjoint. En supprimant ces influences positives de leur vie, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et

même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent systématiquement des bienfaits qu'ils ont reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance des plaisirs terrestres. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 25 :

« ...pour eux est la malédiction... »

Et comme leur comportement les empêche de se préparer correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement, leur châtiment et leur stress dans l'au-delà seront bien pires. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 25 :

« ...et ils auront la pire maison. »

En fait, celui qui rompt le lien entre sa déclaration verbale de foi en Allah, le Très-Haut, et ses actes d'obéissance court un grand danger de perdre sa foi. Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante qui a besoin de se nourrir d'actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée d'éléments vitaux comme la lumière du soleil périt, la foi d'une personne peut également périr si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 25 :

« ...pour eux la malédiction est là, et ils auront la pire demeure. »

Il ne faut pas croire que la paix de l'esprit réside dans la réussite matérielle, comme la célébrité, la richesse, l'autorité, la famille, les amis et une carrière. Car ces choses ne mènent à la paix de l'esprit que si elles sont correctement utilisées et intégrées à la vie, comme le soulignent les enseignements de l'islam. En réalité, ces choses n'ont de valeur que si l'on possède la paix de l'esprit. Sans elle, elles ne feront qu'accroître le stress et les difficultés dans les deux mondes. Cette réalité est évidente lorsqu'on observe les riches et les célébrités mener des vies misérables, rongées par des problèmes de santé mentale, malgré la possession et la jouissance de nombreux biens matériels. Il ne faut pas non plus croire que le fait qu'Allah, l'Exalté, leur accorde des biens matériels signifie qu'ils sont aimés de Lui, car Il n'accorde et ne retient les biens matériels qu'à titre de test. Ce test consiste à savoir s'ils utiliseront correctement ce qu'Il leur a accordé, comme le soulignent les enseignements de l'islam. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 26 :

« Allah accorde Sa subsistance à qui Il veut et la restreint... »

Et le chapitre 23 Al Mu'minun, versets 55-56 :

« Pensent-ils que ce que Nous leur accordons en biens et en enfants... est-ce parce que Nous leur accordons rapidement de bonnes choses ? Mais ils ne s'en rendent pas compte. »

Mais celui qui ne comprend pas l'épreuve des bénédictions terrestres poursuivra inévitablement ses désirs matériels, faisant ainsi un mauvais usage des bénédictions reçues. Par conséquent, il se retrouvera dans un état de déséquilibre mental et physique, égarant tout et chacun dans sa vie, et se préparera mal à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'il s'adonne à quelques plaisirs terrestres. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 26 :

« ...Et ils se réjouissent de la vie présente, alors que la vie présente n'est, comparée à l'au-delà, qu'un plaisir [éphémère]. »

Lorsqu'on cherche à savourer les plaisirs légitimes du monde matériel, on constate inévitablement que la joie qu'ils procurent s'estompe très vite. Par exemple, au retour de vacances, la joie ressentie s'évanouit rapidement, incitant à planifier ses prochaines vacances pour revivre cette joie. De même, après avoir terminé un film ou une émission de télévision, la joie ressentie se dissipe rapidement, incitant à rechercher autre chose pour la retrouver. Ce schéma est valable pour toutes les activités vaines ou pécheresses. C'est ce désir de retrouver la joie des expériences qui alimente l'industrie du divertissement. En revanche, la joie ressentie par tout ce qui est associé à la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, demeure indéfiniment dans le cœur. Par exemple, un musulman qui a accompli sincèrement le Saint Pèlerinage continue de ressentir la joie de cette expérience même des décennies plus tard. De même, un musulman qui mène à bien un projet caritatif, comme la construction d'une mosquée ou le parrainage d'un orphelin, conserve la joie de cet acte charitable pendant de nombreuses

années. Compte tenu de cette réalité, quiconque souhaite éprouver une joie intérieure durable devrait la rechercher dans des actions qui plaisent à Allah, l'Exalté, plutôt que dans des poursuites vaines ou pécheresses.

De plus, cette réalité constitue un indicateur significatif de ce qui a véritablement de la valeur en ce monde. Tout ce qui dure possède de la valeur, tandis que ce qui s'estompe rapidement est éphémère et donc dénué de valeur réelle. Chapitre 16 An Nahl, verset 96 :

« Tout ce que vous possédez aura une fin, mais ce qu'Allah possède est permanent... »

La valeur d'un individu se mesure à ses aspirations. S'il recherche ce qui est durable et significatif, il aura de la valeur, et sa paix et ses actions perdureront. À l'inverse, s'il poursuit ce qui est éphémère et sans valeur, son plaisir s'estompera rapidement et sa vie perdra de sa valeur. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 26 :

« ...Et ils se réjouissent de la vie présente, alors que la vie présente n'est, comparée à l'au-delà, qu'un plaisir [éphémère]. »

L'islam allant à l'encontre des aspirations des non-musulmans de La Mecque, qui craignaient de perdre leur pouvoir et leur statut social, ils s'opposèrent à l'islam et s'efforcèrent de dissuader les autres de l'adopter. Une de leurs tactiques consistait à demander des miracles particuliers au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin de valider sa prétention à la prophétie. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 27 :

« Et ceux qui ont mécru disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre un signe de la part de son Seigneur ? »... »

Lorsque les enseignements divins soulignent que les Saints Prophètes (sur eux la paix) étaient véritablement humains, certains s'en servent comme preuve contre l'authenticité de l'islam. Chapitre 11 Hud, verset 31 :

« Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'inconnaissable, ni que je suis un ange... »

Le rôle d'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) est d'expliquer les principes divins à l'humanité et de lui servir d'exemple parfait. Son but n'a jamais été d'impressionner les gens par des miracles extraordinaires, car les miracles qui leur étaient accordés par Allah, le Très-Haut, étaient limités à des époques et des lieux précis et ne faisaient que confirmer leur message ; ils n'en constituaient pas l'essence. L'essence de leur message, tout au long de l'histoire, a toujours été la connaissance et des preuves évidentes. Dans

le cas du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), le cœur de son message était le Saint Coran et son caractère exceptionnel. Les non-musulmans de La Mecque, experts en langue arabe, comprenaient que le Saint Coran ne pouvait être la parole d'un humain. De plus, ayant passé quarante ans auprès du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), avant son annonce de la prophétie, ils savaient qu'il n'était pas un menteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

De plus, selon la tradition inébranlable d'Allah, le Très-Haut, s'Il avait accordé aux non-musulmans de La Mecque le miracle qu'ils demandaient et qu'ils avaient néanmoins rejeté l'islam, Il les aurait anéantis. Cependant, comme Allah, le Très-Haut, ne souhaitait pas leur destruction, Il a choisi de ne pas accéder à leurs demandes erronées. Par conséquent, ils utiliseraient cela comme preuve contre la légitimité de l'islam. Chapitre 17 Al Isra, verset 59 :

« Et rien ne Nous a empêché d'envoyer des miracles, sauf parce que les anciens peuples les ont niés. Et Nous avons donné aux Tamoud la chamelle comme signe visible, mais ils lui ont fait du tort. Et Nous n'envoyons les signes qu'en guise d'avertissement. »

Bien que ces faits fussent clairs pour les non-musulmans de La Mecque, l'acceptation des enseignements islamiques étant contraire à leurs désirs matériels, ils persistèrent à présenter des excuses infondées et tentèrent de dissuader les autres de les accepter. De ce fait, ils choisirent volontairement l'égarement plutôt que la bonne voie, persistant ainsi dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur avait accordés. Allah, l'Exalté, n'impose pas la bonne voie aux gens, car cela annulerait l'épreuve de la vie présente, et Il les laissa ainsi perdurer dans l'égarement. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 27 :

« ...Dis : « Certes, Allah égare qui Il veut... » »

Quiconque adopte cette attitude connaîtra inévitablement un déséquilibre mental et physique, égarera tout et tous dans sa vie et ne se préparera pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et luttes dans les deux mondes, même en participant à certains plaisirs terrestres.

Mais ceux qui comprennent que les enseignements de l'islam conduisent à la paix intérieure et extérieure, grâce à un équilibre mental et physique et à une juste intégration de chaque chose et de chaque individu dans leur vie, s'engageront à les comprendre et à les mettre en pratique, même si cela contredit leurs désirs matériels. Ainsi, ils seront guidés dans toutes les situations, qu'elles soient faciles ou difficiles, et trouveront la paix intérieure et extérieure. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 27 :

« ...et guide vers Lui quiconque revient [à Lui] ».

Ainsi, chacun doit adopter et mettre en pratique les principes de l'islam pour son propre bien, même lorsque ces enseignements entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré des médicaments désagréables et un régime alimentaire rigoureux. Tout comme ce patient sage atteindra un bien-être mental et physique optimal, il en sera de même pour celui qui adhère et met en pratique les enseignements de l'islam. Car Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance et la sagesse nécessaires pour aider une personne à atteindre un état mental et physique harmonieux et à placer chaque chose et chaque personne dans sa vie.

Comme l'indique le verset suivant, pour adopter la bonne attitude, il faut une foi solide. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« Ceux qui ont cru et dont les cœurs ont trouvé la paix grâce au souvenir d'Allah... »

Une foi solide est essentielle à cultiver, car elle aide chacun à demeurer inébranlable dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, quelles que soient les circonstances, que ce soit dans les moments de facilité ou de difficulté.

Cette foi solide se nourrit de l'étude et de la mise en pratique des preuves évidentes contenues dans le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui illustrent comment une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, apporte la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les enseignements de l'islam développeront une foi faible. Ces personnes sont enclines à désobéir à Allah, le Très-Haut, dès que leurs désirs entrent en conflit avec Ses commandements, car elles ignorent que renoncer à leurs désirs pour obéir à Allah, le Très-Haut, apporte la paix de l'esprit dans les deux mondes. Il est donc crucial d'acquérir la certitude de la foi par la recherche de la connaissance islamique et sa mise en pratique, en veillant à demeurer inébranlable dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela nécessite une utilisation judicieuse des bienfaits reçus, conformément aux enseignements de l'islam. Ce faisant, on atteindra la paix intérieure, favorisant un équilibre mental et physique, tout en accordant la priorité à chacun et à chaque chose dans sa vie. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« Ceux qui croient et dont les cœurs trouvent la paix par l'évocation d'Allah. Assurément, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs trouvent la paix. »

En effet, ceux qui atteignent la paix de l'esprit connaîtront une vie riche et pleine de sens, tandis que ceux qui n'y parviennent pas connaîtront une existence stressante, vide et dénuée de sens, comparable à celle d'une personne sans vie. Cela explique peut-être pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mentionné dans un hadith rapporté dans Sahih Bukhari, numéro 6407, que la distinction entre celui qui se souvient d'Allah, le Très-Haut, et celui qui ne s'en souvient pas est comparable à celle entre un vivant et un mort.

Il est donc crucial pour quiconque souhaite établir un lien fort avec Allah, le Très-Haut, de se souvenir de Lui aussi souvent que possible, afin de surmonter avec succès toutes les épreuves de cette vie et de l'au-delà. En d'autres termes, plus on se souvient de Lui, plus on se rapprochera de cet objectif essentiel.

Cela s'accomplit en s'engageant activement dans les trois niveaux de mémorisation d'Allah, l'Exalté. Le premier niveau implique une mémorisation intérieure et silencieuse d'Allah, l'Exalté, ce qui implique d'affiner son intention afin de s'assurer que ses actions sont accomplies uniquement pour Lui plaire. Le deuxième niveau consiste à se souvenir d'Allah, l'Exalté, verbalement. Cela signifie parler d'une manière qui Lui plaît ou choisir de garder le silence. Comme l'indique un hadith du Sahih Muslim, numéro 176, garder le silence lorsqu'on n'a rien de bon à dire est un acte louable et fait donc partie intégrante de la mémorisation d'Allah, l'Exalté. Le moyen le plus efficace de renforcer son lien avec Allah, l'Exalté, est de se souvenir activement de Lui par ses actes. Cela implique d'obéir à Ses commandements, d'éviter Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, comme l'a enseigné le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceux qui agissent ainsi utiliseront correctement les bienfaits reçus, conformément aux enseignements de l'islam. Cela leur garantira un état mental et physique harmonieux, un positionnement adéquat de chaque chose et de chaque individu dans leur vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement favorisera ainsi la tranquillité dans les deux mondes. Cependant, cela nécessite l'acquisition et la mise en pratique des connaissances islamiques, fondement de toute vertu et de toute réussite, ici-bas comme dans l'au-delà.

Ceux qui demeurent aux deux premiers niveaux d'évocation d'Allah, le Très-Haut, seront récompensés en fonction de leurs intentions, mais il est peu probable qu'ils améliorent leur foi et leur piété à moins d'atteindre le troisième et plus haut niveau d'évocation d'Allah, le Très-Haut. Ceux qui atteignent les trois niveaux sont assurés de la tranquillité de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« ...Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs obtiennent la paix. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Malheureusement, de nombreux musulmans qui accomplissent leurs devoirs fondamentaux et s'adonnent à des pratiques cultuelles surrogatoires négligent d'atteindre ce niveau de souvenir d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, ils peinent à atteindre la paix ici-bas, même par leurs actes d'adoration et leurs bonnes actions, car ils abusent inévitablement des bienfaits qui leur ont été accordés. De ce fait, ils se retrouveront dans un état de déséquilibre mental et physique, perdant la notion de tout et de tous dans leur vie, et ne parvenant pas à se préparer adéquatement à leur

responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et luttes dans les deux mondes, malgré le confort matériel dont ils peuvent bénéficier.

Allah, le Très-Haut, précise ensuite que la paix de l'esprit dans les deux mondes ne sera accordée qu'à celui qui accompagne sa profession de foi verbale par des actes, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 29 :

« Ceux qui ont cru et accompli de bonnes œuvres... »

Cela leur garantira un équilibre mental et physique, une bonne organisation de chaque chose et de chaque individu, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement leur apportera la paix intérieure. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 29 :

« ...la bonté leur appartient et la récompense est bonne. »

Dans un hadith enregistré dans Sahih Muslim, numéro 7232, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a déclaré que les

individus seront ressuscités le Jour du Jugement dans le même état dans lequel ils sont morts.

Cela implique que si quelqu'un meurt dans un état de bonté, il ressuscitera dans le bien. Inversement, s'il meurt dans un état de mal, il ressuscitera dans le mal.

Un musulman ne doit pas vivre dans l'insouciance, en pensant que sa foi en l'islam lui garantit une bonne mort et une résurrection dans un état de paix au Jour du Jugement. S'il persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, et meurt sans repentir sincère, il sera ressuscité dans un état de paix. Le sort d'une telle personne au Jour du Jugement est clair.

De plus, le hadith cité précédemment montre clairement que la manière dont une personne meurt reflète son état de vie. Si elle a vécu dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements de l'islam, elle mourra dans un état honorable et sera ainsi ressuscitée dans un état honorable, y compris parmi les vertueux, car elle aura suivi son exemple. Ceci est également confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3688, chapitre 13 Ar Ra'd, verset 29 :

« ...la bonté leur appartient et la récompense est bonne. »

Par conséquent, un musulman ne doit pas s'engager sur le chemin de l'Enfer en désobéissant à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, tout en croyant qu'il ressuscitera en bonne santé et rejoindra les pieux au Paradis. En fait, celui qui ne concrétise pas sa déclaration de foi en Allah, le Très-Haut, par des actes risque fort de quitter ce monde sans sa foi. Il est important de comprendre que la foi est comparable à une plante qui a besoin d'être nourrie par des actes d'obéissance pour s'épanouir et survivre. De même qu'une plante privée de ressources essentielles comme la lumière du soleil meurt, la foi d'une personne peut également s'éteindre si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Pour apprécier la différence entre le droit chemin, source de paix intérieure, et le mauvais chemin, source de stress et de difficultés, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à observer les autres, leurs choix et leurs conséquences. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 30 :

« Ainsi t'avons-Nous envoyé vers une communauté précédée d'autres communautés, afin que tu leur récites ce que Nous t'avons révélé... »

D'une manière générale, ce verset encourage un état d'esprit qui décourage l'égoïsme et incite les individus à regarder au-delà de leur propre vie et de leurs difficultés. Ceux qui adoptent ce point de vue passent à côté de l'opportunité d'apprendre des événements historiques, de leurs propres expériences et de la situation de leur entourage. Acquérir la connaissance de ces éléments est l'une des méthodes les plus efficaces pour améliorer son comportement et éviter de répéter les erreurs passées, conduisant finalement à un sentiment de paix intérieure. Par exemple, observer des personnes riches et célèbres faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, pour finalement connaître stress, problèmes de santé mentale, dépendance et même pensées suicidaires – malgré de brefs moments de bonheur et de luxe – est une leçon essentielle. Il incite à s'abstenir de faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, renforçant l'idée que la paix véritable ne découle pas des biens matériels ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait inspirer l'appréciation de son propre bien-être et encourager à en faire bon usage avant qu'il ne soit supprimé. C'est pourquoi l'islam exhorte constamment les gens à rester vigilants et attentifs, plutôt que de se laisser absorber par leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure. Mais si l'on ne distingue pas le droit chemin du faux en observant les autres, on sera alors dominé par ses désirs matériels et, par conséquent, on persistera à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il nous a accordés, tout comme leurs prédécesseurs, malgré les innombrables bienfaits et conseils qu'Allah, le Très-Haut, nous a accordés pour qu'ils puissent trouver la paix intérieure. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 30 :

« ...tandis qu'ils ne croient pas au Tout Miséricordieux... »

Quel que soit le degré d'avancement d'une société et malgré les connaissances acquises dans divers domaines, tant mentaux que physiques, il demeure impossible d'établir un code de conduite parfaitement adapté à la nature humaine et tenant compte de toutes les situations, conditions et scénarios rencontrés par les individus ou les sociétés tout au long de leur vie sur Terre. Cet objectif est intrinsèquement inaccessible, car l'humanité découvre continuellement de nouvelles perspectives sur des aspects spécifiques de l'existence humaine, tels que le fonctionnement des différentes régions du cerveau, et encore moins une compréhension suffisante pour créer un code de conduite irréprochable favorisant la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, possède la capacité d'accomplir cela, car Il est le Créateur de toute chose et Son savoir est illimité, englobant le passé, le présent et l'avenir. Ainsi, Lui seul est bien placé pour fournir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui aide à atteindre la paix de l'esprit au milieu d'une vie stressante. L'histoire montre clairement que, lorsque ce code de conduite divin était effectivement appliqué dans la vie des individus, il favorisait la paix, la justice et la tranquillité au sein de la société. Par conséquent, chacun doit adhérer au code de conduite divin qui lui a été accordé, le reconnaissant comme le plus avantageux pour son bien-être, même si certains aspects peuvent entrer en conflit avec ses désirs personnels. Il doit agir en patient sage qui comprend et suit les conseils de son médecin, conscient qu'ils sont avant tout dans son intérêt, malgré la prescription de médicaments désagréables et d'un régime alimentaire strict. Celui qui comprend cette vérité restera donc fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements islamiques, sachant que la paix de l'esprit ne réside que dans ce comportement. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 30 :

« ...Dis : « Il est mon Seigneur. Point de divinité à part Lui. En Lui je place ma confiance, et vers Lui est mon retour. » »

En général, l'islam enseigne à l'humanité que la seule entité à laquelle elle doit obéir en toutes circonstances est son Créateur et Soutien, Allah, le Très-Haut. En vérité, celui à qui une personne obéit est essentiellement ce qu'elle adore. L'être humain est naturellement conçu pour obéir et adorer quelque chose, qu'il s'agisse d'autrui, des réseaux sociaux, des tendances, des normes culturelles, ou même de ses propres désirs. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Quiconque ou quoi que ce soit choisit d'obéir est par essence son objet d'adoration. Ainsi, les musulmans sont tenus d'appuyer leur profession de foi verbale par des actes sincères, en obéissant fidèlement à Allah, le Très-Haut, en toute circonstance et avant toute autre chose. Cela signifie utiliser les bienfaits qui leur sont accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le précisent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceux qui se conduisent ainsi connaîtront la paix de l'esprit et la réussite en parvenant à un état mental et physique harmonieux et en accordant la priorité à tout et à chacun dans leur vie. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Ceux qui nient l'unicité d'Allah, le Très-Haut, et choisissent d'adorer d'autres entités feront inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. En conséquence, ils connaîtront une instabilité mentale et physique, égareront tout et tous ceux qui les entourent et ne se prépareront pas à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, troubles et difficultés dans les deux mondes, malgré tout le confort matériel dont ils bénéficient. Chapitre 9 : At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 30 :

« ...Dis : « Il est mon Seigneur ; pas de divinité à part Lui... » »

Lorsqu'on contemple la formation des cieux et de la Terre, ainsi que la myriade de systèmes parfaitement équilibrés, il devient évident qu'il n'existe qu'un seul être qui a créé et maintient l'univers. Prenons, par exemple, la distance idéale entre le Soleil et notre planète ; elle constitue une indication claire, car la Terre serait inhabitable si le Soleil était ne serait-ce que légèrement plus proche ou plus éloigné. De même, la Terre a été conçue de manière à favoriser une atmosphère équilibrée et pure, permettant à la vie de s'y épanouir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et l'alternance du jour et de la nuit... »

La synchronisation précise des jours et des nuits, ainsi que leur durée variable tout au long de l'année, permettent aux individus d'en tirer le meilleur parti. Si les jours étaient allongés, les gens se sentiraient probablement épuisés par ces heures prolongées. À l'inverse, si les nuits étaient plus longues, les individus n'auraient pas le temps de gagner leur vie et de se consacrer à d'autres activités utiles, comme l'acquisition de connaissances.

D'autre part, des nuits plus courtes empêcheraient les gens de bénéficier d'un repos suffisant, essentiel à une santé optimale. De plus, toute modification de la durée des jours et des nuits aurait un impact sur l'agriculture, affectant négativement les ressources disponibles pour les humains et les animaux. Le fonctionnement harmonieux des jours, des nuits et des autres systèmes équilibrés de l'univers témoigne clairement de l'unicité d'Allah, le Très-Haut, car l'existence de multiples divinités engendrerait des désirs contradictoires, provoquant le chaos dans l'univers. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et les [grands] navires qui naviguent sur la mer avec ce qui profite aux gens, et ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie... »

L'observation du cycle de l'eau, parfaitement équilibré, révèle sans équivoque un Créateur. L'eau s'évapore de la mer, remonte, puis se condense pour former des pluies acides qui s'abattent sur les montagnes. Ces dernières neutralisent ces pluies acides, les rendant utilisables par les humains et les animaux. Toute altération de ce système parfaitement équilibré serait catastrophique pour toute vie sur Terre. Le sel de la mer

protège les créatures mortes de l'océan de la pollution. Si l'océan était contaminé, la vie marine disparaîtrait, et les impuretés qui en résulteraient menaceraient également la vie terrestre. L'eau des océans et des mers est spécialement conçue pour soutenir une vie marine florissante tout en permettant aux navires lourds de naviguer à sa surface. Un léger changement dans la composition de l'eau entraînerait un déséquilibre, entraînant soit une vie marine florissante, soit la navigation des navires, mais pas les deux simultanément. Aujourd'hui encore, le transport maritime reste le moyen le plus répandu pour transporter des marchandises à travers le monde. Cet équilibre parfait est donc vital pour le maintien de la vie sur Terre.

L'évolution représente une forme de mutation, intrinsèquement imparfaite. Cependant, en observant les innombrables espèces, on constate qu'elles ont été créées de manière parfaitement équilibrée, leur permettant de s'épanouir dans leurs environnements respectifs. Prenons l'exemple du chameau : il a été conçu avec expertise pour supporter des températures extrêmes et peut rester longtemps sans boire. Il est parfaitement adapté à la vie dans le désert. Chapitre 88 Al Ghashiyah, verset 17 :

« Alors ne regardent-ils pas les chameaux, comment ils ont été créés ? »

La chèvre est façonnée avec une perfection exceptionnelle, garantissant que toutes les impuretés présentes dans son corps sont complètement séparées du lait qu'elle produit. Si ces deux éléments se mélangeaient, le lait deviendrait imbuvable. Chapitre 16 An Nahl, verset 66 :

« Et en effet, pour vous, faire paître le bétail est une leçon. Nous vous abreuvons de ce qu'il y a dans leurs ventres – entre excréments et sang – un lait pur, agréable à boire. »

Chaque espèce se voit attribuer une durée de vie distincte, ce qui garantit qu'aucune espèce ne puisse dominer les autres. Par exemple, les mouches ne vivent que 3 à 4 semaines et peuvent pondre jusqu'à 500 œufs. Si leur durée de vie était prolongée, la population de mouches augmenterait de manière exponentielle, risquant de supplanter toutes les autres espèces de l'écosystème. À l'inverse, d'autres organismes, dont la durée de vie est bien plus longue, ont tendance à ne produire qu'un nombre limité de descendants. Cette limitation naturelle contribue à contenir leurs populations. Un tel équilibre ne peut être une simple coïncidence, ni être pleinement expliqué par la théorie de l'évolution. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et [Sa] direction des vents et des nuages contrôlés entre le ciel et la terre... »

Les vents jouent un rôle crucial dans la pollinisation, permettant la reproduction des cultures, des plantes et des arbres. Dans l'Antiquité, le vent était indispensable au transport maritime, qui reste aujourd'hui le principal moyen de transport de marchandises à travers le monde. Les vents sont nécessaires pour transporter les nuages de pluie vers des zones

déterminées, garantissant ainsi la disponibilité de l'eau pour la création, essentielle à la survie. Un système harmonieux de vents est évident sur Terre ; une absence de vents entraînerait le chaos pour la création, tandis que des vents excessifs mèneraient à la destruction. De même, la pluie est parfaitement régulée ; une pluie insuffisante peut provoquer sécheresses et famines, tandis qu'une pluie excessive peut provoquer des inondations dévastatrices. Chapitre 23 Al Mu'minun, verset 18 :

« Et Nous avons fait descendre du ciel une pluie en quantité mesurée et l'avons déposée sur la terre. Et certes, Nous sommes capables de la reprendre. »

Quiconque contemple ces systèmes parfaitement équilibrés ne peut réfuter rationnellement la présence d'un Créateur singulier qui domine tout.

De plus, une personne qui prend soin de certains aspects des besoins d'autrui, comme son logement, mérite d'être appréciée. Ainsi, puisqu'Allah, le Très-Haut, a accordé à l'humanité toutes les bénédictions de l'univers, il est juste et approprié que chacun Lui exprime sa gratitude. La véritable gratitude, ancrée dans l'intention, signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement est souligné dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Une intention sincère est clairement indiquée lorsqu'une personne ne recherche ni n'attend aucune reconnaissance ou récompense d'autrui. Exprimer sa gratitude verbalement implique soit de parler positivement, soit de choisir le silence. De plus, manifester sa gratitude par des actes signifie utiliser les bienfaits reçus de

manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique mène à une abondance de bénédictions et favorise la paix de l'esprit, ici-bas comme dans l'au-delà, en atteignant un état mental et physique harmonieux et en accordant une priorité appropriée à chaque chose et à chacun dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

De plus, lorsqu'un individu possède un bien, il est considéré comme approprié et acceptable pour lui d'en faire usage comme bon lui semble. Puisqu'Allah, le Très-Haut, est le Créateur, le Propriétaire et le Soutien de toute chose dans l'univers, y compris l'humanité, Lui seul détermine ce qui doit se passer dans l'univers et ce qui ne doit pas y arriver. Ainsi, il est juste que chacun suive la voie d'Allah, le Très-Haut, car Il est l'unique Propriétaire de l'univers tout entier, y compris lui-même.

De même, lorsqu'une personne prête ses biens à une autre, il est normal que l'emprunteur en fasse usage selon les préférences de son propriétaire. Allah, Exalté soit-Il, a accordé chaque bienfait à une personne sous forme de prêt temporaire. Ces biens ne sont pas des dons. Comme tout prêt temporel, celui-ci doit être remboursé. Le seul moyen de rembourser ce prêt est d'utiliser ces biens d'une manière qui plaise à Allah, Exalté soit-Il. Inversement, les bienfaits du Paradis étant des dons, chacun aura la liberté d'en profiter comme il l'entend. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« ...Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, dont vous avez hérité à cause de ce que vous faisiez. » »

Il faut donc demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Il est toutefois important de noter qu'obéir à Allah, le Très-Haut, ne garantit pas l'évitement des difficultés de ce monde, car les affronter fait partie des épreuves de la vie présente. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 35 :

« ...Et Nous vous éprouvons par le mal et par le bien... »

Celui qui obéit à Allah, le Très-Haut, en toute situation, recevra la force et la direction nécessaires pour surmonter toutes les épreuves, qu'elles soient

faciles ou difficiles, et trouvera la paix intérieure en deux mondes grâce à un équilibre mental et physique et à une juste intégration de chaque chose et de chaque individu dans sa vie. Celui qui comprend cette vérité demeurera ferme dans son obéissance, même face aux difficultés, sachant que tout ce qu'Allah, le Très-Haut, choisit pour lui est le meilleur, même s'il néglige la sagesse de Ses choix. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 30 :

« ...Dis : « Il est mon Seigneur. Point de divinité à part Lui. C'est en Lui que je place ma confiance... » »

Et chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est crucial de reconnaître que ce soutien divin ne répond pas aux désirs personnels. Il repose plutôt sur la sagesse et la connaissance infinies d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cette aide divine apparaît aux moments les plus favorables pour les individus et de la manière la plus avantageuse pour eux, même si cela n'est pas immédiatement évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Allah, le Très-Haut, connaît parfaitement les intentions, les paroles et les actes de chacun. Il sait qui a adopté le bon comportement et qui ne l'a pas adopté, et, par conséquent, Il tient chacun responsable en conséquence. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 30 :

« ...et c'est à Lui que je reviendrai. »

Comme nous l'avons vu précédemment, l'une des méthodes employées par les non-musulmans de La Mecque, et par des personnes de toutes les époques, pour décourager les autres d'accepter et de mettre en pratique les enseignements de l'islam était d'exiger des miracles du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Lorsqu'ils ne leur étaient pas accordés, ils les utilisaient comme preuve contre la véracité de l'islam. Allah, l'Exalté, indique clairement que le miracle intemporel du Saint Coran est bien plus grand que tout autre miracle qu'ils pourraient obtenir ou exiger d'Allah, l'Exalté. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 31 :

« Et s'il existait un Coran par lequel les montagnes seraient déplacées, la terre brisée ou les morts parlés, [ce serait ce Coran], mais à Allah appartient toute l'affaire... »

Tous les miracles qu'Allah, Exalté soit-Il, a accordés aux Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut), étaient limités dans le temps et l'espace et ne faisaient que confirmer leur message, sans en constituer le fondement. Ce dernier, à travers les âges, a toujours reposé sur la connaissance et des preuves évidentes. De plus, les actes miraculeux étant temporaires, quiconque en est témoin sera encouragé à accepter la vérité. Or, ces miracles temporaires ne sont que des anecdotes pour ceux qui n'en ont pas été témoins et, par conséquent, ils n'encouragent pas ces personnes à accepter la vérité, ni n'augmentent leur obéissance à Allah, Exalté soit-Il, s'ils croient déjà, puisqu'ils n'ont pas été témoins du miracle eux-mêmes. Or, le Saint Coran est un miracle intemporel et vivant, accessible à tous, à tout moment, et surpasse de loin tout miracle temporaire que l'on pourrait obtenir ou exiger.

En général, les expressions du Saint Coran sont incomparables et son sens est transmis avec clarté. L'éloquence de ses mots et de ses versets est incomparable, ce qui le rend incomparable à tout autre livre. Il est exempt des contradictions, souvent présentes dans d'autres textes et enseignements religieux. Le Saint Coran relate en détail l'histoire des nations passées, malgré l'absence d'éducation historique du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il enseigne à chacun à accepter le bien et à rejeter le mal, impactant ainsi l'individu et la société dans son ensemble, favorisant ainsi la justice, la sécurité et la paix dans chaque foyer et chaque communauté. Contrairement à la poésie, aux contes et aux fables, le Saint Coran évite les exagérations, les mensonges et toute forme de tromperie. Chaque verset est bénéfique et peut être appliqué concrètement à la vie quotidienne. Même lorsqu'un même récit est raconté, le Saint Coran met l'accent sur différentes leçons importantes. Contrairement à d'autres textes, le Saint Coran demeure captivant, même

après des lectures répétées. Il offre des promesses et des avertissements, étayés par des preuves incontestables et claires. Lorsqu'il aborde des concepts abstraits, comme l'importance de la patience, le Saint Coran propose toujours des méthodes simples et pratiques à mettre en œuvre au quotidien. Il incite chacun à accomplir le but de sa création, qui est d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire. Cette approche assure la paix de l'esprit et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, en atteignant un état mental et physique équilibré et en positionnant chacun dans sa vie de manière appropriée, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Il trace clairement le droit chemin, ce qui le rend attrayant pour ceux qui recherchent la paix de l'esprit et une réussite authentique dans les deux mondes. Ce conseil parle de l'essence même de la nature humaine, le rendant intemporel et bénéfique pour chaque individu, chaque communauté et chaque époque. Bien compris et appliqué, il constitue un remède à tous les défis émotionnels, économiques et physiques. Il détient la clé pour résoudre tous les problèmes auxquels une personne ou une société peut être confrontée. Un regard sur l'histoire révèle comment les sociétés qui ont adopté les enseignements du Saint Coran ont prospéré, récoltant les fruits de sa sagesse profonde et durable. Malgré les siècles, aucun mot du Saint Coran n'a été altéré, car Allah, le Très-Haut, a juré de le préserver. Aucun autre texte à travers l'histoire ne peut se targuer d'une qualité aussi remarquable. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« Certes, c'est Nous qui avons fait descendre le message [c'est-à-dire le Coran], et certes, Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a abordé les problèmes fondamentaux d'une communauté et a proposé des solutions efficaces à chacun d'eux. En

s'attaquant à ces problèmes fondamentaux, tous les nombreux problèmes qui en découlent seront également résolus. C'est l'approche adoptée par le Saint Coran pour guider les individus et les sociétés dans tout ce dont ils ont besoin pour s'épanouir ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose... »

C'est le miracle le plus extraordinaire et le plus éternel qu'Allah, le Très-Haut, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cependant, seuls ceux qui recherchent et embrassent la vérité en tireront véritablement profit, tandis que ceux qui suivent leurs propres désirs et la choisissent de manière sélective subiront un échec, ici-bas comme dans l'au-delà. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

Mais comme l'acceptation et la mise en pratique du Saint Coran, et par extension, des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), vont à l'encontre des désirs matériels des gens, certains les rejeteront ou les ignoreront, même s'ils prétendent y croire.

Dans ces cas, ceux qui obéissent sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés conformément aux enseignements islamiques, doivent donc accepter que, malgré les preuves accablantes de l'islam, nombreux sont ceux qui rejettent ou ignoreront la mise en pratique de ses enseignements, comme leurs proches. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 31 :

« ...Ceux qui ne croient pas ont-ils donc accepté que si Allah avait voulu, Il aurait guidé les gens, tous ?... »

En fin de compte, il est de la responsabilité de chacun de faire comprendre aux autres la distinction entre le bien et le mal, tout en les incitant à suivre le droit chemin. Néanmoins, il ne peut contraindre personne à faire ce choix. Ceux qui ne comprennent pas cette vérité seront continuellement confrontés à la frustration et à la déception face à ceux qui choisissent le mauvais chemin, et ce sentiment de tristesse pourrait se transformer en dépression s'ils ne reconnaissent pas que leur rôle n'est pas de contraindre les autres à choisir le bon chemin. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur. »

Seuls ceux qui désirent une guidance juste réagiront positivement. Ceux qui aspirent à la paix dans les deux mondes, même si cela implique de résister aux tentations terrestres, reconnaissent que gérer ses désirs ici-bas est un

sacrifice mineur pour atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. De plus, ces personnes comprennent que satisfaire tous les désirs matériels ne conduit pas à une véritable paix intérieure. L'observation de la vie des personnes riches et renommées le démontre clairement.

Mais ceux qui choisissent de rejeter ou d'ignorer les enseignements de l'islam subiront les conséquences de leur choix dans les deux mondes. Dans ce monde, leur état d'esprit les empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux, les conduisant à tout perdre et à égarer tous ceux qui les entourent. Par conséquent, certains aspects de leur vie, notamment leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, deviendront des sources de stress. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils attribueront à tort leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de leur vie, comme leur conjoint. En excluant ces influences positives de leur vie, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent systématiquement des bienfaits qu'ils ont reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance du luxe. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 31 :

« ...Et ceux qui ne croient pas ne cessent d'être frappés, à cause de ce qu'ils ont fait, par le malheur – ou il s'abattra sur leurs demeures... »

Ce verset vise également à cultiver un état d'esprit qui décourage l'égoïsme et encourage chacun à regarder au-delà de sa propre vie et de ses difficultés. Ceux qui adoptent cette perspective passent à côté de l'occasion d'apprendre des événements historiques, de leurs expériences

personnelles et de la situation de leur entourage. Comprendre ces aspects est l'un des moyens les plus efficaces d'améliorer son comportement et d'éviter de répéter les erreurs passées, conduisant finalement à un sentiment de paix intérieure. Par exemple, observer des personnes riches et célèbres abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, pour finalement être accablées par le stress, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des pensées suicidaires – malgré de fugaces moments de joie et de luxe – offre une leçon cruciale. Cela apprend à l'observateur à éviter d'abuser des bienfaits qui lui ont été accordés, renforçant l'idée que la véritable paix ne découle pas de la richesse matérielle ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait susciter la gratitude pour son propre bien-être et inciter à en faire bon usage avant qu'il ne soit perdu. Ainsi, l'islam encourage constamment chacun à rester vigilant et attentif, plutôt que de se laisser absorber par ses affaires personnelles au point de négliger le monde qui l'entoure. Cependant, si l'on ne discerne pas le droit chemin du mauvais en observant les autres, on sera submergé par ses désirs matériels et, par conséquent, on continuera à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il nous a accordés, tout comme leurs prédécesseurs, malgré les nombreux bienfaits et conseils qu'Allah, le Très-Haut, nous a prodigués pour nous aider à atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Si l'on ne tire pas les leçons des conséquences de sa désobéissance à Allah, le Très-Haut, le châtement et le stress qu'on subira dans l'au-delà, inévitable et inévitable, seront bien pires. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 31 :

« ...jusqu'à ce que vienne la promesse d'Allah. Allah ne manque jamais à Sa promesse. »

Le Jour du Jugement est un événement inévitable. L'observation de l'univers révèle de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre maintient une distance idéale par rapport au Soleil. Si elle était même légèrement plus proche ou plus éloignée, elle deviendrait inhabitable. De même, le cycle de l'eau, qui implique l'évaporation de l'eau de l'océan dans l'atmosphère, suivie de sa condensation pour produire la pluie, est méticuleusement équilibré pour maintenir la vie sur Terre. Le sol est conçu de telle sorte que les branches délicates et les pousses de graines peuvent percer et produire des cultures pour la création, tout en étant suffisamment robuste pour supporter de lourdes structures construites dessus. De nombreux exemples existent qui non seulement évoquent un Créateur, mais aussi le concept d'équilibre. Cependant, un déséquilibre majeur dans ce monde réside dans les actions de l'humanité. Il est courant d'observer des individus oppressifs et tyranniques qui échappent aux conséquences de cette vie. À l'inverse, d'innombrables personnes subissent l'oppression et d'autres épreuves sans recevoir la juste récompense de leur endurance. De nombreux musulmans qui obéissent fidèlement à Allah, le Très-Haut, rencontrent souvent d'importantes difficultés dans ce monde et ne reçoivent qu'une fraction de leurs récompenses, tandis que ceux qui désobéissent ouvertement à Allah, le Très-Haut, s'adonnent aux luxes de ce monde. Tout comme Allah, le Très-Haut, a établi l'équilibre dans toutes ses créations, les récompenses et les châtements pour les actions doivent également être équilibrés. Cependant, ce n'est évidemment pas le cas ici-bas, c'est pourquoi cela doit avoir lieu à un autre moment, notamment le Jour du Jugement.

Allah, le Très-Haut, a le pouvoir de récompenser et de punir pleinement en ce monde. Cependant, s'il n'impose pas de châtement complet ici-bas, c'est notamment pour offrir aux individus de nombreuses occasions de se repentir sincèrement et de corriger leurs actes. Il s'abstient d'accorder aux

musulmans une pleine récompense ici-bas, car ce monde n'est pas le Paradis. De plus, la foi en l'invisible, et notamment en la pleine récompense qui attend les musulmans dans l'au-delà, est un élément crucial de la foi. En fait, c'est cette croyance en l'invisible qui caractérise la foi. Si l'on ne pouvait croire qu'à ce qui est tangible par les cinq sens, comme recevoir une pleine récompense ici-bas, cela perdrait toute signification.

De plus, la crainte d'une punition complète tout en espérant une pleine récompense dans l'au-delà motive les individus à s'abstenir de tout comportement pécheur et à s'engager dans des actions justes.

Pour que le Jour de la Rétribution commence, ce monde matériel doit prendre fin. Cela est nécessaire car la punition et la récompense ne peuvent être administrées qu'une fois toutes les actions terminées. Par conséquent, le Jour de la Rétribution ne peut survenir tant que les actes des individus ne sont pas achevés. Cela implique que le monde matériel finira par prendre fin.

Méditer sur ce sujet renforcera la foi de chacun en ce Jour du Jugement, l'incitant ainsi à s'y préparer en utilisant les bénédictions reçues, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), garantissant ainsi la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes, grâce à un état mental et physique équilibré et à une bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie . Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

« Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »

Et chapitre 13 Ar Ra'd, verset 31 :

« ...En vérité, Allah ne manque jamais à Sa promesse. »

Quiconque néglige le code de conduite islamique et opte pour des codes alternatifs, créés par l'homme, le fait principalement pour satisfaire ses désirs matériels, car tous les autres codes sont fondamentalement fondés sur les désirs humains. Les personnes aisées et influentes adhèrent souvent davantage à cette mentalité, car elles comprennent qu'accepter la vérité de l'islam implique de suivre un cadre moral spécifique, ce qui limiterait leur poursuite de désirs égarés. Par conséquent, elles promeuvent cet état d'esprit auprès d'autrui, craignant de perdre leur influence et leur pouvoir. Historiquement, cela explique pourquoi elles ont été les premières à rejeter et à s'opposer aux Saints Prophètes (sur eux la paix). Ce comportement ne reflète pas la véracité de l'islam, fondée sur des preuves évidentes ; il s'agit simplement de satisfaire ses propres désirs. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 32 :

« Et déjà d'autres messagers ont été ridiculisés avant toi, et j'ai prolongé le temps de ceux qui ont mécru... »

Allah, le Très-Haut, accorde toujours aux gens un répit pour qu'ils puissent réformer leur comportement. Mais il est important de comprendre que ce répit est temporaire ; il faut donc en profiter avant qu'il ne s'épuise. S'ils ne le font pas et persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés, ils souffriront d'un déséquilibre mental et physique, égareront tout et tous dans leur vie et ne se prépareront pas correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela entraînera stress, troubles et difficultés dans les deux mondes, même s'ils profitent de quelques luxes terrestres. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 32 :

« ...et J'ai prolongé le temps de ceux qui ont mécru ; puis Je les ai saisis, et combien [terrible] fut Mon châtement ! »

De plus, celui qui affirme verbalement croire en Allah, le Très-Haut, mais ne le fait pas par des actes, agissant ainsi comme un mécréant, doit profiter du répit que lui accorde Allah, le Très-Haut. S'il ne le fait pas, il risque de perdre la foi avant de quitter ce monde et de s'unir dans l'au-delà à ceux qu'il a imités ici-bas. Un hadith, extrait des Sunan Abu Dawud, numéro 4031, met en garde contre ce phénomène. Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante qui a besoin de se nourrir par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée des nutriments essentiels, comme la lumière du soleil, périt, la foi d'une personne peut diminuer si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave. Il ne faut pas se tromper en croyant sincèrement en Allah, le Très-Haut, si l'on ne concrétise pas sa déclaration verbale de foi en Lui par des actes, car Allah, le Très-Haut, connaît parfaitement ses

intentions, ses paroles et ses actes et le tiendra responsable en conséquence. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 33 :

« Celui qui soutient chaque âme, sachant ce qu'elle a acquis, est-il donc comme n'importe quelle autre ?... »

Dans ce monde, les individus sont reconnus comme musulmans, conformément à la loi, sur la base de leur profession de foi orale. Cependant, dans l'au-delà, chacun sera jugé par Allah, le Très-Haut, sur la base de sa véritable réalité intérieure, qui demeure cachée aux autres. Par conséquent, une personne qui professe sa foi en Allah, le Très-Haut, et reconnaît sa responsabilité dans l'au-delà, mais qui ne concrétise pas ses déclarations verbales par des actes, risque de manquer de foi sincère. De ce fait, elle sera considérée comme non-musulmane le Jour du Jugement, bien qu'elle soit légalement reconnue comme musulmane ici-bas.

Mais ceux qui refusent d'accepter et de mettre en pratique les enseignements de l'islam, car ils contredisent leurs désirs matériels, obéiront inévitablement à d'autres choses, désobéissant à Allah, le Très-Haut, comme les réseaux sociaux, la mode, les gens et la culture, croyant à tort que ce comportement les mènera à la paix de l'esprit. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 33 :

« ...Mais ils ont associé à Allah. Dis : « Nommez-les. Ou bien L'informez-vous de ce qu'Il ne sait pas sur la terre, ou de ce qui est apparent en parole ? »... »

Il est crucial de garder à l'esprit que les faux dieux, comme les idoles, ne sont pas les seules entités que les individus peuvent choisir d'adorer et d'obéir en dehors d'Allah, le Très-Haut. En vérité, tout ce à quoi on obéit au mépris d'Allah, le Très-Haut – comme les réseaux sociaux, les tendances, les normes sociales et les individus – reflète ce qu'on adore véritablement. Chapitre 9 : At Tawbah, verset 31 :

« Ils ont pris leurs savants et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah... »

Les savants et les moines du peuple du Livre n'étaient pas adorés ; on leur obéissait plutôt par défiance envers Allah, le Très-Haut, et cette obéissance était considérée comme une forme d'adoration. Ce concept était également évoqué en islam à propos du Diable. Chapitre 36 Yaseen, verset 60 :

« Ne vous ai-je pas recommandé, ô enfants d'Adam, de ne pas adorer Satan ? Car il est pour vous un ennemi déclaré. »

La grande majorité des individus n'ont pas participé à l'adoration du Diable ; néanmoins, ils en ont été accusés en raison de leur obéissance à son égard, en opposition à Allah, le Très-Haut. Il est donc crucial d'éviter d'obéir à d'autres entités au mépris d'Allah, le Très-Haut, car cela équivaldrait à les adorer. Si l'on persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, on se retrouvera inévitablement sous l'influence d'autres forces, telles que les gens, les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses employeurs. Tenter de jongler avec des maîtres multiples et injustes ne peut qu'engendrer du stress, car il est irréaliste de répondre aux exigences de tous en raison de leur nature imprévisible. Tout comme un employé ayant plusieurs supérieurs s'efforce de satisfaire les attentes de tous, ceux qui se détournent de la servitude d'Allah, le Très-Haut, seront accablés par de nombreux maîtres, sacrifiant finalement leur tranquillité d'esprit. Au fil du temps, ces individus connaîtront la tristesse, l'isolement, la dépression et même des pensées suicidaires, car leurs tentatives de satisfaire leurs maîtres terrestres ne leur apportent pas l'épanouissement recherché. Cette vérité fondamentale est évidente lorsqu'on observe ceux qui ont adopté cette attitude, comme les célébrités. De plus, adorer d'autres entités en leur obéissant, désobéissant à Allah, l'Exalté, ne leur apportera aucun bénéfice dans l'au-delà, car ces entités ne leur viendront pas en aide en cas de besoin. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 33 :

« ...Mais ils ont associé à Allah. Dis : « Nommez-les. Ou bien L'informez-vous de ce qu'Il ne sait pas sur la terre, ou de ce qui est apparent en parole ? »... »

Pour éviter ce résultat, il faut abandonner l'obéissance à tout ce qui conduit à la désobéissance à Allah, l'Exalté, et plutôt Lui obéir en utilisant correctement les bénédictions qui nous sont accordées comme décrit dans les enseignements islamiques.

Il est crucial de reconnaître que, quel que soit le degré de sophistication d'une société et l'étendue de ses connaissances dans divers domaines, tant mentaux que physiques, il demeure impossible d'élaborer un code de conduite pleinement adapté à la nature humaine et prenant en compte toutes les situations, conditions et scénarios auxquels les individus ou les sociétés peuvent être confrontés tout au long de leur vie sur Terre. Cette tâche est intrinsèquement irréalisable, car l'humanité découvre continuellement de nouvelles perspectives sur des aspects particuliers de l'existence humaine, tels que le rôle des différentes zones du cerveau, sans parler de l'acquisition d'une compréhension suffisante pour élaborer un code de conduite parfait favorisant la paix et la justice pour les individus et la société. Seul Allah, le Très-Haut, a la capacité d'y parvenir, car Il est le Créateur de toute chose et Sa connaissance est infinie, englobant le passé, le présent et l'avenir. Par conséquent, Il est le seul être véritablement qualifié pour offrir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui contribue à la paix de l'esprit. Les documents historiques démontrent sans équivoque que l'application effective de ce code de conduite divin a favorisé la paix, la justice et la tranquillité au sein de la société. Par conséquent, chacun doit accepter et suivre les directives divines, les considérant comme les plus bénéfiques pour son bien-être, même si certains aspects peuvent contredire ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui comprend et suit les conseils de son médecin, conscient que c'est avant tout pour son bien, même face à des traitements désagréables et à un régime alimentaire strict.

Mais ceux qui ne reconnaissent pas cette vérité, dominés par leurs désirs terrestres, persisteront à désobéir à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 33 :

« ...Mais leur [propre] plan a été rendu attrayant aux yeux des mécréants, et ils ont été détournés du chemin... »

L'une des principales causes de non-observance et d'acceptation de la vérité selon laquelle les enseignements de l'islam apportent la paix de l'esprit dans les deux mondes est le fait de suivre aveuglément l'opinion majoritaire au sein de sa société. Il est important d'éviter de suivre les autres sans se poser de questions, car le comportement de la majorité peut souvent conduire à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Lorsque l'on constate que la plupart des gens ignorent les enseignements de l'islam, ils peuvent croire à tort que les actions de la majorité sont justes et les suivre ainsi sans aucun esprit critique. Cependant, l'opinion majoritaire n'est pas toujours exacte. L'histoire a démontré à maintes reprises que ce que croit la majorité peut être démenti par de nouvelles preuves et de nouvelles connaissances, comme la croyance autrefois largement répandue selon laquelle la Terre était plate. Il est donc crucial d'éviter de se comporter comme des moutons en se conformant aveuglément à l'opinion majoritaire, car cela peut conduire à de mauvaises décisions, tant dans les affaires matérielles que religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Il est préférable que chacun utilise le raisonnement et l'intelligence qui lui sont donnés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves. Cela lui permet de faire des choix éclairés, même si ces choix diffèrent des opinions communes de la majorité. En effet, l'islam désapprouve fermement le fait de suivre aveuglément les autres en matière religieuse, et il exhorte donc les musulmans à apprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Mais ceux qui négligent leur bon sens et suivent aveuglément l'opinion majoritaire de la société, qui conseille d'ignorer les enseignements de l'islam, feront inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Allah, le Très-Haut, n'impose pas aux gens la bonne direction, car cela annulerait l'épreuve de la vie ici-bas. Par conséquent, chaque aspect de leur vie, y compris la famille, les amis, la carrière et la richesse, deviendra une source de stress. Chapitre 13 Ar Ra'd, versets 33-34 :

« ...Et quiconque Allah égare, il n'aura pas de guide. Ceux-là auront un châtiment dans la vie présente... »

S'ils persistent à mépriser Allah, le Très-Haut, ils risquent de rejeter la responsabilité de leur stress sur les mauvaises personnes et les mauvaises circonstances de leur vie, comme leur conjoint. En s'éloignant de ces influences positives, ils risquent d'aggraver leur santé mentale, ce qui peut conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent systématiquement des bienfaits reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance du luxe terrestre. Et comme leur comportement les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur châtement dans l'au-delà sera bien pire et ni leurs biens matériels, ni leurs amis ni leur famille ne les en préserveront, car chacun répondra de ses intentions, de ses paroles et de ses actes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 34 :

« ...et le châtement de l'au-delà est plus sévère. Et ils n'auront pas de protecteur auprès d'Allah. »

Pour éviter ce résultat, il est essentiel d'accepter et d'appliquer les enseignements de l'islam afin d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés. Cela nous aidera à atteindre un état mental et physique harmonieux, nous permettant de prioriser chaque chose et chaque personne dans notre vie, tout en nous préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement favorisera la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 35 :

« L'exemple du Paradis promis aux justes est que, sous lui, coulent des rivières. Son fruit et son ombre sont durables. Telle est la conséquence pour les justes... »

Ainsi, chacun devrait adopter et suivre les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela va à l'encontre de ses désirs personnels. Il devrait se comporter comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré des médicaments désagréables et un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et suit les enseignements de l'islam. Car Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance et la sagesse nécessaires pour aider une personne à atteindre un état mental et physique harmonieux et à bien positionner chaque chose et chaque personne dans sa vie.

Mais celui qui refuse de maîtriser ses désirs matériels et persiste à abuser des bienfaits qui lui ont été accordés en fera inévitablement un mauvais usage. Par conséquent, il se retrouvera dans un état de déséquilibre mental et physique, égarera tout et tous ceux qui l'entourent et ne se préparera pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'il connaît un certain confort matériel. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 35 :

« ...et la conséquence pour les mécréants sera le Feu. »

Une preuve majeure de l'origine du Saint Coran est le fait que les savants sincères parmi les gens du Livre, comme Abdullah Bin Salam (qu'Allah l'agrée), l'ont reconnu et accepté, car ils connaissaient parfaitement son Auteur, Allah, l'Exalté. De plus, ils ont également reconnu et accepté le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car tous deux avaient été mentionnés dans leurs Écritures divines. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 36 :

« Et ceux à qui Nous avons donné le Livre se réjouissent de ce qui t'a été révélé... »

Et chapitre 5 Al Ma'idah, verset 83 :

« Et lorsqu'ils entendent ce qui a été révélé au Messager, tu vois leurs yeux se remplir de larmes à cause de ce qu'ils ont reconnu de la vérité. Ils disent : « Notre Seigneur, nous avons cru, inscris-nous donc parmi les témoins. » »

Et chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »

Cependant, l'islam s'attaquant directement aux désirs matériels des gens du Livre, les empêchant d'utiliser les bienfaits reçus à des fins matérielles, telles que la richesse et le pouvoir, ils ont délibérément altéré, mal interprété et dissimulé les connaissances contenues dans leurs textes sacrés concernant le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). De plus, leur foi étant fortement liée à la lignée, il leur était impossible d'accepter ou de suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car il n'appartenait pas à leur lignée, celle des enfants d'Israël. Le reconnaître et le suivre aurait affaibli leur fausse affirmation d'être une race supérieure, car ils prétendaient descendre du Saint Prophète Jacob (paix et bénédictions sur lui). C'était une chose qu'ils ne pouvaient se résoudre à faire. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 36 :

« ...mais parmi les factions [opposées], il y en a qui nient une partie... »

Par leurs actions, ils ont détourné de nombreux autres du droit chemin, notamment leurs disciples ignorants, s'attirant ainsi la colère et la malédiction d'Allah, le Très-Haut, ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 159 :

« Certes, ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre comme preuves et guide, après l'avoir exposé aux gens dans le Livre [la Torah et la Bible], ceux-là sont maudits par Allah et maudits par ceux qui maudissent. »

De manière générale, ce verset met en garde les musulmans contre l'imitation de ceux qui interprètent et dissimulent délibérément le savoir contenu dans le Saint Coran et, par extension, les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), à des fins lucratives. Cela implique une adhésion sélective à certains principes islamiques tout en négligeant d'autres par pur désir. Ceux qui agissent ainsi n'adorent pas véritablement Allah, l'Exalté ; ils adorent simplement leurs propres désirs. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Un musulman ne doit pas considérer l'islam comme un simple vêtement que l'on peut enfiler ou retirer à volonté. L'islam est un mode de vie complet qui doit être suivi en toutes circonstances, qu'il soit en conflit avec ses désirs personnels ou que l'on comprenne ou non le raisonnement qui sous-tend

ses commandements et ses interdits. Adopter cet état d'esprit est essentiel pour atteindre la paix de l'esprit et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie . Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 36 :

« ...mais parmi les factions [opposantes], il en est qui nient une partie de ce qu'il dit. Dis : « On ne m'a commandé que d'adorer Allah et de ne rien Lui associer... » »

Ce verset montre clairement que ceux qui choisissent les enseignements islamiques à suivre et ceux à ignorer en fonction de leurs passions n'ont ni obéi ni adoré Allah, le Très-Haut. En réalité, ils lui ont associé des partenaires, lui obéissant dans certains aspects de l'islam et lui désobéissant dans d'autres, en suivant leurs passions. De ce fait, ils abuseront des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils finiront par souffrir d'un déséquilibre mental et physique, égarant tout et chacun dans leur vie, et ne seront pas prêts à assumer leurs responsabilités au Jour du Jugement.

Cela engendrera stress, problèmes et difficultés dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel.

De plus, les gens du Livre ont agi de la même manière à l'égard de leurs Écritures divines, en agissant sur certaines parties et en ignorant d'autres. De ce fait, ils ont été accusés de mécréance sur certaines parties, alors qu'ils n'y avaient pas mécru, mais les avaient simplement ignorées. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 84-85 :

Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris votre engagement, [disant] : « Ne vous versez pas le sang les uns les autres et ne vous expulsez pas les uns des autres de vos demeures. » Puis vous avez reconnu cela en étant témoins. Alors, vous êtes ceux qui s'entretuent et expulsent une partie de votre peuple de leurs demeures, coopérant contre eux dans le péché et la violence. Et s'ils viennent à vous captifs, vous les rançonnez, bien que leur expulsion vous ait été interdite. Croyez-vous donc à une partie du Livre et mécroyez-vous à une autre ? Quelle est donc la rétribution de ceux d'entre vous qui font cela, sinon l'ignominie dans la vie présente ? Et au Jour de la Résurrection, ils seront renvoyés au châtement le plus dur. Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. »

Le fait que choisir les enseignements divins à suivre et ceux à ignorer, selon ses désirs, soit qualifié d'incrédulité est un avertissement : ceux qui se comportent ainsi risquent de quitter ce monde sans foi, faute d'avoir concrétisé leur déclaration de foi en Allah, le Très-Haut, par des actes. Il est important de comprendre que la foi est comparable à une plante qui a besoin de se nourrir d'actes d'obéissance pour s'épanouir et survivre. De même

qu'une plante privée de nutriments essentiels, comme la lumière du soleil, meurt, la foi d'une personne peut également s'éteindre si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la plus grande perte. Pour éviter ce résultat, il faut s'abstenir de choisir les enseignements islamiques à suivre et ceux à ignorer selon ses désirs. Cela garantira une obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela leur garantira un état mental et physique harmonieux, une bonne organisation de chaque chose et de chacun dans leur vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite apportera la tranquillité dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 36 :

« ...mais parmi les factions [opposantes], il en est qui nient une partie de ce qu'il dit. Dis : « On ne m'a commandé que d'adorer Allah et de ne rien Lui associer... » »

Il est essentiel de reconnaître qu'adorer Allah, l'Exalté, implique bien plus que de simples actes de dévotion rituels, tels que les prières obligatoires ; cela exige également de Lui obéir en toute situation et dans chaque bénédiction terrestre dont on jouit, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). L'obéissance est donc une question pratique, qui va au-delà de la simple foi spirituelle. Pour obéir à Allah, l'Exalté, il faut accomplir de bonnes actions visant à obtenir Son agrément. Ceux qui agissent avec des arrière-pensées ne recevront pas de récompense d'Allah, l'Exalté. Cet avertissement est souligné dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. De plus, l'obéissance à Allah, l'Exalté, implique de respecter divers aspects du Saint Coran. Le premier aspect consiste à le réciter avec exactitude et constance. Le second est de comprendre ses enseignements grâce à une source et un

enseignant fiables. L'aspect ultime consiste à appliquer les enseignements du Saint Coran dans le but de plaire à Allah, l'Exalté, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Un musulman dévoué privilégie les enseignements du Saint Coran à la poursuite de désirs contraires. Développer sa personnalité en accord avec le Saint Coran témoigne d'un engagement sincère envers le livre d'Allah, l'Exalté. Cet effort s'inscrit dans la lignée des actions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), comme le souligne un hadith tiré de Sunan Abu Dawud, numéro 1342. Un élément crucial du respect du Saint Coran est de s'y intéresser sincèrement, en cherchant à comprendre et à appliquer tous ses enseignements, indépendamment de tout désir personnel contradictoire. Ceux qui choisissent de ne suivre que certains commandements, interdictions et directives en fonction de leurs préférences manquent de sincérité et, par conséquent, ne bénéficieront pas pleinement de sa profonde connaissance et de sa sagesse. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

En fin de compte, il est crucial de reconnaître que si le Saint Coran est un remède aux difficultés matérielles, un musulman ne doit pas se limiter à son usage. En substance, il ne doit pas se contenter de le réciter pour résoudre ses problèmes matériels, le considérant comme un simple outil à utiliser en cas de besoin, puis à laisser de côté. L'objectif premier du Saint Coran est de guider vers un voyage sûr vers l'au-delà. Ignorer cet objectif essentiel et l'utiliser uniquement pour résoudre ses problèmes temporels est inapproprié, car cela contredit les principes du véritable musulman.

En adoptant un comportement correct, en apprenant et en appliquant les enseignements de l'islam, on adopte les qualités qui y sont mentionnées, telles que la patience, la générosité et la gratitude, et on évite les défauts qui y sont mentionnés, tels que l'envie, l'avidité et l'orgueil. Cela permet de s'acquitter de son devoir de représenter l'islam correctement auprès du monde extérieur. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 36 :

« ...Dis : « Il m'a été seulement commandé d'adorer Allah et de ne rien Lui associer. C'est à Lui que j'invite... » »

Comme il s'agit d'un devoir pour tout musulman, il doit veiller à adopter un comportement correct, faute de quoi, par son mauvais comportement, il découragera inévitablement les non-musulmans et les autres musulmans d'accepter et de mettre en pratique les enseignements de l'islam. S'il décourage ainsi les autres, il en sera tenu responsable, ainsi que de tous ses autres actes, dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 36 :

« ...et c'est à Lui que je reviendrai. »

Pour adopter le bon comportement et obtenir la paix de l'esprit grâce à un état mental et physique équilibré, en plaçant correctement chaque chose et

chaque personne dans sa vie et en démontrant cette vérité au monde extérieur, il est nécessaire d'apprendre et d'appliquer les enseignements de l'islam. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 37 :

« Et c'est ainsi que Nous l'avons révélé comme une loi arabe... »

Les non-musulmans de La Mecque, maîtrisant la langue arabe, reconnaissaient que le Saint Coran n'était pas la parole d'un être créé. De plus, ayant passé quarante ans auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), avant sa proclamation de Prophète, ils comprenaient qu'il n'était pas un menteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Les non-musulmans de La Mecque reconnaissaient la validité de l'islam, mais s'y opposaient en raison du danger qu'il représentait pour leurs ambitions matérielles. Ils craignaient que l'émergence de l'islam ne compromette leur statut social et leur influence. Par conséquent, ils rejetèrent l'islam et encourageèrent les autres à faire de même.

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 37 :

« Et c'est ainsi que Nous l'avons révélé comme une loi arabe... »

La législation divine englobe à la fois la loi et la sagesse. La loi sert de cadre de conduite auquel les individus doivent adhérer pour utiliser au mieux les bienfaits qui leur sont accordés. Cette adhésion facilitera l'accès à la paix de l'esprit, grâce à un état mental et physique équilibré et à une juste intégration de chaque chose et de chaque individu dans leur vie. Elle garantira également l'accomplissement des droits dus à Allah, le Très-Haut, et à leurs semblables. Par conséquent, cette loi favorisera l'instauration de la paix et de la justice au sein de la communauté. La sagesse est essentielle car elle enseigne à chacun comment appliquer efficacement ses connaissances, y compris la loi, de manière bénéfique pour lui-même et pour les autres, ici-bas et dans l'au-delà. Pour favoriser une société juste et pacifique, la loi et la sagesse sont toutes deux indispensables. Sans sagesse, la loi peut être mal interprétée, les individus risquant d'exploiter ses failles pour nuire à autrui. À l'inverse, une sagesse dépourvue de loi peut conduire les individus à se créer un code de conduite personnel fondé sur leur compréhension subjective de ce qui est juste et équitable. Tous les codes de conduite créés par l'homme ne peuvent apporter la paix de l'esprit en raison de lacunes en matière de connaissances, d'expérience, de prévoyance et de préjugés, délibérés ou involontaires. Ainsi, la sagesse sans loi entravera également l'accès à la paix de l'esprit et la promotion de la paix et de la justice au sein de la société, car les individus négligeront de défendre les droits d'autrui.

Il est important de reconnaître que les enseignements de l'islam reposent sur la connaissance et des preuves évidentes. En revanche, tous les autres

modes de vie reposent sur des désirs matériels et non sur la connaissance ou les preuves. Cela est évident lorsqu'on observe tous les autres modes de vie et la manière dont ils ont été fabriqués ou modifiés pour satisfaire les désirs des gens. Par exemple, certaines religions prétendent que tant que l'on croit en leur religion, on obtient le salut quels que soient ses actes, ce qui lui donne la permission de satisfaire tous ses désirs matériels sans restriction. Même les modes de vie modelés sur la recherche scientifique ne suffiront jamais à apporter la paix de l'esprit, en raison d'un manque de connaissances, de prévoyance et d'inévitables préjugés. Par exemple, de nombreuses personnes, y compris des musulmans, recherchent des conseils et des informations pour soulager leurs problèmes de santé mentale, tels que le stress, l'anxiété et la dépression, auprès de diverses sources, telles que des experts en développement personnel, des psychologues et des conseillers. Si certains des éclairages et conseils reçus de ces sources peuvent être utiles, notamment lorsqu'ils sont conformes aux enseignements de l'islam, la plupart de ces conseils ne sont souvent pas pleinement utiles en raison de nombreux facteurs limitants. Par exemple, l'expertise et l'expérience d'un conseiller sont intrinsèquement limitées, quel que soit son niveau d'études ou le nombre de clients qu'il a accompagnés. Son point de vue est toujours limité, car il ne peut observer et interpréter les pensées et les comportements des autres que d'un point de vue limité. Il n'a accès qu'aux révélations du patient et peut ignorer de nombreuses émotions et sentiments que le patient a du mal à exprimer. Les chercheurs sont également confrontés à des limites liées à l'échantillon démographique utilisé dans leurs études, qui peut être influencé par des facteurs tels que l'âge, l'origine ethnique, la classe sociale et la religion, entre autres. De plus, un conseiller ou un expert en développement personnel peut nourrir des préjugés inconscients envers certaines attitudes et certains comportements, façonnés par ses expériences personnelles. Par exemple, un conseiller masculin peut trouver plus facile de s'identifier à l'état d'esprit d'un homme. Ses relations personnelles peuvent également influencer ses points de vue ; Par exemple, un thérapeute peut inconsciemment imaginer son ex-femme lors de séances de thérapie de couple. De tels biais sont inévitables, car les expériences humaines et les influences subconscientes façonnent les perceptions et les attitudes des individus.

La seule entité capable de soutenir pleinement la santé mentale d'un individu est celle qui reste totalement impartiale en toutes circonstances. C'est une personne dont la compréhension couvre parfaitement toutes les formes d'émotions, de comportements, de pensées et de traits de caractère qu'un être humain peut rencontrer. Cette personne doit posséder le remède à chaque problème mental. Elle doit être exempte d'erreurs dans le diagnostic des problèmes de santé mentale. Seul Allah, le Très-Haut, peut accomplir tout cela et bien plus encore. Chapitre 67 Al Mulk, verset 14 :

« Ne connaît-il pas ceux qu'il a créés... »

Ainsi, si une personne cherche à guérir ses problèmes de santé mentale, elle doit se tourner vers Allah, le Très-Haut, en acquérant et en appliquant les enseignements du Saint Coran et les pratiques du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela lui garantira un état mental et physique harmonieux, une position appropriée pour chaque personne et pour chacun dans sa vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite apportera la tranquillité dans les deux mondes. En suivant cette approche, elle bénéficiera également des sciences terrestres conformes aux enseignements de l'islam. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 10 :

« Nous avons certes fait descendre sur toi un Livre [le Coran] dans lequel tu es mentionné. Alors, ne raisonneras-tu pas ? »

Et chapitre 10 Yunus, verset 57 :

« Ô hommes, une instruction vous est venue de votre Seigneur, ainsi qu'une guérison pour ce qui est dans les poitrines... »

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 37 :

« C'est ainsi que Nous l'avons révélé comme loi arabe. Et si vous suivez leurs penchants après ce que vous avez appris comme science... »

Ainsi, chacun doit adopter et mettre en pratique les principes islamiques pour son propre bien, même si cela va à l'encontre de ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, même face à des médicaments désagréables et à un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements islamiques. Car seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique équilibré et à bien positionner chaque chose et chaque personne dans sa vie. La compréhension que la société a des conditions mentales et

physiques humaines ne suffira jamais à atteindre cet objectif, malgré des recherches approfondies, car elle ne peut résoudre tous les défis de la vie. Leurs conseils ne peuvent prévenir toutes les formes de stress mental et physique, ni garantir le bon positionnement de chaque chose et de chaque personne dans la vie, en raison de limites de connaissances, d'expérience, de prévoyance et de préjugés inhérents. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance exhaustive, qu'Il a transmise à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits reçus conformément aux enseignements de l'islam, par opposition à ceux qui ne le font pas. Alors que la plupart des patients ne saisissent pas le raisonnement scientifique qui sous-tend les médicaments prescrits et accordent donc une confiance aveugle à leur médecin, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin de reconnaître leurs bienfaits sur sa vie. Il n'exige pas que les gens acceptent aveuglément les enseignements de l'islam ; il souhaite plutôt qu'ils reconnaissent leur véracité par ses preuves évidentes. Cependant, cela exige que chacun aborde les enseignements de l'islam avec un esprit impartial et ouvert. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, puisque Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des individus, la demeure de la paix de l'esprit, Il est le seul à déterminer qui la reçoit et qui la refuse. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Il est évident qu'Allah, le Très-Haut, n'accorde la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent les bienfaits qu'Il a accordés conformément aux enseignements de l'islam. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 37 :

« ...Et si vous suiviez leurs penchants après ce que vous avez appris comme science, vous n'auriez contre Allah ni allié ni protecteur. »

Celui qui ignore les enseignements de l'islam, car ils contredisent ses désirs matériels, fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, chaque aspect de son existence, y compris sa famille, ses amis, sa carrière et sa fortune, deviendra pour lui une source d'anxiété. S'il persiste à ignorer les commandements d'Allah, le Très-Haut, il risque de rejeter la faute sur divers éléments et individus de sa vie, comme son conjoint, pour sa détresse. En rompant avec ces influences positives, il ne fera qu'aggraver ses problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat devient évident lorsqu'on examine la vie de ceux qui abusent systématiquement des bienfaits qui leur sont accordés, comme les personnes aisées et renommées, malgré leur apparente jouissance du confort matériel. Et comme leur comportement les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur châtement dans l'au-delà sera bien pire et rien ne les en préservera. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 37 :

« ...Et si vous suiviez leurs penchants après ce que vous avez appris comme science, vous n'auriez contre Allah ni allié ni protecteur. »

Pour dissuader les individus d'accepter la guidance divine, les non-musulmans critiquaient souvent les caractéristiques humaines de leur Saint Prophète (sur lui la paix et le salut), affirmant que s'il était véridique, il devrait faire preuve de pouvoirs surnaturels proches de ceux d'un sorcier et ne pas mener une vie normale, comme gagner sa vie, se marier et élever des enfants. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 38 :

« Et Nous avons déjà envoyé des messagers avant toi et leur avons assigné des épouses et une descendance... »

Lorsque les enseignements divins soulignent que les Saints Prophètes (sur eux la paix) étaient bel et bien des êtres humains, cela est utilisé comme preuve contre eux. Chapitre 11 Hud, verset 31 :

« Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'inconnaissable, ni que je suis un ange... »

Le rôle d'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) est d'élucider les directives divines pour l'humanité et de servir de modèle à suivre. Sa mission

n'a jamais été d'impressionner les individus par des miracles extraordinaires, car les miracles accordés par Allah, le Très-Haut, étaient limités à des époques et des lieux précis et ne servaient qu'à renforcer son message ; ils n'en constituaient pas l'élément fondamental. L'essence de son message, tout au long de l'histoire, a toujours été la connaissance et des preuves évidentes. Dans le cas du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), le cœur de son message était le Saint Coran et son caractère exceptionnel. Les non-musulmans de La Mecque, connaissant bien la langue arabe, reconnaissaient que le Saint Coran ne pouvait être le fruit des paroles d'un humain. De plus, ayant passé quarante ans auprès du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), avant sa proclamation de la Prophétie, ils savaient qu'il n'était pas un imposteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Une autre stratégie utilisée par les non-musulmans de La Mecque pour dissuader les autres d'embrasser l'islam consistait à demander au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) d'accomplir des miracles particuliers afin d'étayer sa prétention à la prophétie. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 38 :

...Et il n'appartient pas à un messenger de venir avec un miracle sans la permission d'Allah. Car tout terme est un décret.

De plus, conformément à la tradition immuable d'Allah, le Très-Haut, s'Il avait accordé aux non-musulmans de La Mecque le miracle qu'ils désiraient et qu'ils persistaient dans leur rejet de l'islam, Il les aurait complètement anéantis. Néanmoins, comme Allah, le Très-Haut, n'avait pas l'intention de provoquer leur destruction, Il a choisi de ne pas satisfaire leurs demandes erronées. Par conséquent, ils en ont fait une preuve contre la légitimité de l'islam. Chapitre 17 Al Isra, verset 59 :

« Et rien ne Nous a empêché d'envoyer des miracles, sauf parce que les anciens peuples les ont niés. Et Nous avons donné aux Tamoud la chamelle comme signe visible, mais ils lui ont fait du tort. Et Nous n'envoyons les signes qu'en guise d'avertissement. »

Mais Allah, le Très-Haut, les avertit, et par extension toute l'humanité, que le répit qu'Il accorde aux gens pour qu'ils puissent réformer leur comportement est limité et qu'un jour ou l'autre, ils subiront les conséquences de leurs actes dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 38 :

« ...Car chaque terme est un décret. »

Leur désobéissance à Allah, le Très-Haut, les conduira à faire un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état mental et physique déséquilibré, égarant tout et chacun dans

leur vie, et se préparant mal à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 39 :

« Allah annule ce qu'Il veut ou confirme, et auprès de Lui est la Mère du Livre. »

En fin de compte, puisque tout ce qui existe appartient à Allah, le Très-Haut, et est gouverné par Lui, il est crucial que chacun suive Ses commandements. Tout comme la violation des lois d'un pays peut entraîner des sanctions, négliger les règles divines établies par le Créateur entraînera des difficultés ici-bas et dans l'au-delà. Même si l'on choisit de quitter un pays hostile, on ne peut échapper à l'autorité d'Allah, le Très-Haut. Même si l'on tente de modifier les normes sociales, on ne peut modifier les lois divines établies par Allah, le Très-Haut. Tout comme un propriétaire fixe les règles de sa résidence, l'univers est gouverné par Allah, le Très-Haut, qui seul détermine ses lois sans nécessiter le consentement des humains. Par conséquent, le respect de ces règles divines est essentiel pour son bien-être personnel. Ceux qui comprennent cette réalité obéiront aux commandements d'Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, comme le précisent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela leur garantira un état mental et physique harmonieux, une bonne intégration de chaque chose et de chacun dans leur vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite apportera la tranquillité dans les deux mondes. Chacun peut choisir de comprendre la sagesse des commandements et des interdictions, reconnaissant leur rôle dans l'amélioration du bien-être personnel et social, ou de poursuivre ses désirs et d'ignorer les enseignements de l'islam.

Cependant, ceux qui ignorent les principes de l'islam doivent être prêts à affronter les conséquences de leurs actes ici-bas et dans l'au-delà, car aucune objection ni plainte ne les protégera des conséquences. Chapitre 18 Al Kahf, verset 29 :

« Et dis : « La vérité vient de ton Seigneur. Que celui qui veut croie donc ; et que celui qui veut mécroie. » Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les murs les entoureront. Et s'ils implorent le secours, ils seront secourus par une eau semblable à une huile trouble qui leur brûle le visage. Quelle mauvaise boisson, et quel mauvais repos ! »

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 39 :

« Allah annule ce qu'Il veut ou confirme, et auprès de Lui est la Mère du Livre. »

De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné l'autorité infinie et suprême d'Allah, l'Exalté, dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2516. Ce hadith stipule qu'aucune partie de la création ne peut aider une personne sans la volonté d'Allah, l'Exalté. De même, la création entière ne peut nuire à autrui si Allah, l'Exalté, ne le permet pas. Cela souligne que seul ce qu'Allah, l'Exalté, décrète se produit dans l'univers. Il est important de comprendre que ce conseil ne suggère pas d'éviter d'utiliser des moyens, tels que la médecine ; il indique

plutôt que l'on peut utiliser ces moyens tels qu'ils ont été établis par Allah, l'Exalté, tout en reconnaissant qu'Allah, l'Exalté, est le décideur final de tous les résultats. Par exemple, de nombreuses personnes malades prennent des médicaments et guérissent de leurs maladies. À l'inverse, certaines prennent des médicaments et ne constatent aucune amélioration. Ceci illustre qu'un autre facteur influence le résultat final, à savoir la volonté d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 51 :

« Dis : « Nous ne serons jamais frappés que par ce qu'Allah a décrété pour nous... »

Celui qui comprend cela reconnaît que tous les événements qui l'affectent, sans lien direct avec ses actions, étaient inévitables. De même, les biens matériels qu'il n'a pas obtenus n'étaient pas destinés à lui appartenir. Il est essentiel de comprendre que, quel que soit le résultat final, même s'il va à l'encontre de ses désirs, il doit rester patient et croire sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, a choisi ce qui est le meilleur pour lui, même s'il ne comprend pas le raisonnement qui sous-tend ce résultat. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Lorsqu'on comprend véritablement cette vérité, on cesse de se fier à la création, réalisant qu'elle ne peut ni nuire ni apporter de bienfaits. On se tourne plutôt vers Allah, le Très-Haut, cherchant son aide et sa protection par une obéissance sincère, l'accomplissement de ses commandements, le rejet de ses interdictions et la patience face au destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela incite le musulman à faire confiance à Allah, le Très-Haut. Cela lui inculque également la compréhension qu'il ne doit craindre qu'Allah, le Très-Haut, car il reconnaît que la création ne peut lui nuire sans sa volonté. Reconnaître que tout ce qui se passe dans la vie et dans l'univers provient d'Allah, le Très-Haut, contribue à la compréhension de l'unicité d'Allah, le Très-Haut. Ce sujet est illimité et va au-delà de la simple croyance superficielle selon laquelle nul autre qu'Allah, le Très-Haut, n'est digne d'adoration. Lorsque cette croyance est fermement ancrée dans le cœur d'une personne, elle ne comptera que sur Allah, le Très-Haut, sachant qu'Il est le seul capable de l'aider. Elle se soumettra à Allah, le Très-Haut, et Lui obéira dans tous les aspects de sa vie. En réalité, on obéit à quelqu'un pour se protéger du mal ou pour obtenir un avantage. Seul Allah, le Très-Haut, peut fournir cela, faisant de Lui le seul être digne d'obéissance et d'adoration. Si quelqu'un choisit d'obéir à quelqu'un plutôt qu'à Allah, le Très-Haut, cela suggère qu'il croit que cet autre peut lui apporter un avantage ou le protéger du mal. Cela dénote une faiblesse dans sa foi. La source de tous les événements est Allah, le Très-Haut ; les musulmans doivent donc exclusivement lui obéir. Chapitre 10 Yunus, verset 107 :

« Et si Allah vous touche d'un malheur, nul autre que Lui ne peut l'écarter ; et s'Il veut pour vous un bien, nul ne peut repousser Sa grâce... »

Les non-musulmans de La Mecque employaient de nombreuses stratégies pour dissuader les autres d'embrasser l'islam, par crainte de perdre leur influence sociale et leur leadership. Ils croyaient à tort que la mort du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) résoudrait leur problème avec l'islam. C'était une croyance absurde, car la mort du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne les empêcherait pas de subir les conséquences de leurs actes dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 40 :

« Et que Nous vous montrions une partie de ce que Nous leur promettons ou que Nous vous emportons dans la mort, vous n'en aurez qu'à informer, et à Nous d'en rendre compte. »

D'une manière générale, cela avertit les gens qu'ignorer les enseignements de l'islam ne les épargnera pas des conséquences de leurs actes. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, ils souffriront d'un déséquilibre mental et physique, égareront tout et tous dans leur vie et ne se prépareront pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils possèdent et jouissent des avantages matériels, tels que le leadership, l'influence sociale et la richesse. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 41 :

N'ont-ils pas vu que Nous avons envahi la terre, la réduisant de ses limites ? Et Allah décide ; nul ne peut ajuster Sa décision. Et Il est prompt à rendre compte.

Ainsi, chacun doit adopter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela va à l'encontre de ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré des médicaments désagréables et un régime alimentaire rigoureux. Tout comme ce patient sage atteindra un bien-être mental et physique optimal, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Car Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance et la sagesse nécessaires pour aider une personne à atteindre un état mental et physique harmonieux et à placer chaque chose et chaque personne dans sa vie.

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 40 :

« Et que Nous vous montrions une partie de ce que Nous leur promettons ou que Nous vous emportions dans la mort, vous n'en aurez qu'à informer, et à Nous d'en rendre compte. »

De plus, le rôle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était d'expliquer les enseignements de l'islam à tous et de leur donner un modèle idéal à suivre. Sa mission n'a jamais été de forcer les gens à accepter ou à mettre en pratique les enseignements de l'islam. D'une manière générale, il incombe à chacun de communiquer clairement aux autres la différence entre le bien et le mal, tout en les incitant à suivre le bon chemin. Cependant, il ne peut forcer personne à prendre cette décision.

Ceux qui ne comprennent pas cette réalité seront constamment confrontés à la frustration et à la déception envers ceux qui choisissent le mauvais chemin, et ce sentiment de tristesse peut éventuellement se transformer en dépression s'ils ne reconnaissent pas que leur rôle n'est pas de forcer les autres à choisir le bon chemin. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur. »

Seuls ceux qui désirent une guidance juste y répondront favorablement. Ceux qui aspirent à la tranquillité dans les deux mondes, même s'il faut pour cela résister aux tentations du monde, comprennent que maîtriser ses désirs dans cette vie est un faible prix à payer pour atteindre la paix dans les deux mondes. De plus, ces personnes comprennent que satisfaire tous les désirs matériels ne conduit pas au véritable calme intérieur. L'exemple des personnes riches et célèbres illustre parfaitement ce point.

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 41 :

N'ont-ils pas vu que Nous avons envahi la terre, la réduisant de ses limites ? Et Allah décide ; nul ne peut ajuster Sa décision. Et Il est prompt à rendre compte.

L'histoire a démontré sans équivoque que chaque fois qu'un Saint Prophète (sur lui la paix) était envoyé avec une révélation divine, celle-ci s'opposait aux désirs terrestres de l'humanité. Par conséquent, nombre d'entre eux ont déployé des efforts considérables contre l'islam, la foi de tous les Saints Prophètes (sur lui la paix), afin de dissuader les autres de l'embrasser. Cet état d'esprit reflétait celui des gens du Livre résidant à Médine et des non-musulmans de La Mecque, et il reflète la même position adoptée par de nombreux individus dans le monde d'aujourd'hui. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 42 :

« Et ceux qui les ont précédés avaient comploté, mais à Allah appartient entièrement le stratagème... »

Par exemple, les influences sociétales telles que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent fréquemment une pression sur les personnes attachées aux valeurs islamiques. La progression de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leurs aspirations à la richesse et au statut social. Les secteurs critiqués par l'islam résistent généralement à l'intégration des principes islamiques et découragent les musulmans d'embrasser pleinement leur foi. Cela contribue largement aux sentiments anti-islamiques répandus sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, ceux qui s'efforcent d'adhérer aux enseignements de l'islam, qui prônent la modération des désirs personnels et la bonne utilisation des bienfaits reçus, sont fréquemment critiqués par des individus qui se laissent aller à l'excès, agissant sans retenue sur leurs impulsions, ce qui les fait

paraître bestiaux aux yeux de l'islam. Par conséquent, ces individus tentent de dissuader les autres d'accepter l'islam et de décourager les musulmans de pratiquer leur foi, en les incitant à adopter un mode de vie caractérisé par des désirs débridés. Ils ciblent souvent des aspects spécifiques de l'islam, comme le code vestimentaire des femmes, afin de saper son attrait. Néanmoins, les personnes pratiquantes perçoivent facilement le caractère superficiel de ces critiques, qui découlent d'un mépris pour l'accent mis par l'islam sur l'autodiscipline. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire des femmes, ils ne soumettent pas d'autres professions importantes, comme les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et les affaires, au même niveau de contrôle. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la fragilité et l'infondé de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes de l'islam et le comportement discipliné de ses adeptes qui motivent ces diverses attaques contre l'islam, les poussant à le critiquer par tous les moyens possibles. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 42 :

« Et ceux qui les ont précédés avaient comploté, mais à Allah appartient entièrement le stratagème... »

Cependant, comme leur combat est dirigé contre Allah, le Très-Haut, ils ne parviendront jamais à vaincre l'essence de l'islam, un fait que l'histoire a clairement démontré. Nombre d'individus, de groupes et de secteurs se sont élevés et sont tombés, tentant d'éradiquer l'islam de la société par divers moyens, notamment la politique, les conflits, la propagande et les réseaux sociaux. Pourtant, l'islam demeure inébranlable et perdurera jusqu'au Jour du Jugement. Leurs efforts pour éliminer l'islam sont aussi absurdes que de tenter d'éteindre la lumière du soleil en soufflant dessus. Chapitre 9, At Tawbah, verset 32 :

« Ils veulent éteindre la lumière d'Allah par leurs bouches, mais Allah ne se refuse qu'à parfaire Sa lumière, bien que cela déplaît aux mécréants. »

L'éclat de l'islam a atteint son apogée et a été partagé avec l'humanité. Il leur appartient désormais de choisir s'ils souhaitent atteindre la sérénité ici-bas et dans l'au-delà en adoptant ses enseignements et en les mettant en pratique. Cela leur garantira un bien-être mental et physique harmonieux, leur permettant de prioriser chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement.

Mais ceux qui choisissent de s'accrocher à leurs désirs terrestres abuseront des bienfaits qui leur sont accordés, tout comme leurs prédécesseurs.
Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 42 :

« Et ceux qui les ont précédés avaient comploté, mais à Allah appartient tout le complot... »

En conséquence, ils seront confrontés à un déséquilibre entre leur bien-être mental et physique, perdant tout et chacun dans leur vie, et ne seront pas préparés à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera

stress, défis et complications dans les deux mondes, quel que soit leur confort matériel. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 42 :

« Et ceux qui les ont précédés avaient comploté, mais à Allah appartient tout le complot... »

Ce verset vise également à favoriser un état d'esprit qui décourage l'égoïsme, incitant chacun à regarder au-delà de sa propre vie et de ses difficultés. Ceux qui adoptent ce point de vue passent à côté d'occasions d'apprendre des événements historiques, de leurs expériences personnelles et de la situation de leur entourage. Tirer des leçons de ces éléments est l'une des méthodes les plus efficaces pour améliorer son comportement et éviter de répéter les erreurs passées, ce qui conduit finalement à un sentiment de paix intérieure. Par exemple, observer des personnes riches et célèbres faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, pour finalement être accablées par le stress, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des pensées suicidaires – malgré de brefs moments de joie et de luxe – est une leçon essentielle. Il incite à s'abstenir de faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, renforçant ainsi l'idée que la véritable paix ne découle pas de la richesse matérielle ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait inspirer la gratitude pour son propre bien-être et encourager à en faire bon usage avant qu'il ne soit supprimé. C'est pourquoi l'islam exhorte constamment les gens à rester vigilants et attentifs, plutôt que de se laisser absorber par leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure. Cependant, si l'on ne peut distinguer le droit du mauvais chemin en s'inspirant des autres, on sera submergé par ses désirs matériels et, par conséquent, on continuera à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il nous a accordés, comme

l'ont fait leurs prédécesseurs, malgré les nombreux bienfaits et conseils qu'Allah, le Très-Haut, nous a accordés pour nous aider à trouver la paix intérieure dans les deux mondes. Et comme Allah, le Très-Haut, connaît parfaitement les intentions, les paroles et les actes de chacun, Il les tiendra responsables de leurs choix dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 42 :

« ...Il sait ce que chaque âme acquiert, et les mécréants sauront à qui est réservée la bonne demeure finale. »

De plus, ce verset prévient que quiconque ne parvient pas à accomplir de bonnes actions ici-bas, en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées conformément aux enseignements de l'islam, risque fort de quitter ce monde en étant mécréant, même s'il revendique verbalement sa foi en l'islam. Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante qui a besoin de se nourrir par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante qui ne reçoit pas la nourriture nécessaire, comme la lumière du soleil, périt, de même la foi d'un individu peut s'éteindre si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 42 :

« ...Il sait ce que chaque âme acquiert, et les mécréants sauront à qui est réservée la bonne demeure finale. »

Comme indiqué précédemment, les non-musulmans de La Mecque ont eu recours à de nombreuses stratégies pour décourager les autres d'embrasser l'islam, craignant de perdre leur influence sociale et leur leadership. Mais ces stratégies étant infondées, ils se sont retrouvés sans raison valable pour rejeter l'islam et ont donc adopté une attitude puérile et obstinée. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 43 :

« Et ceux qui ont mécru disent : « Tu n'es pas un messenger. »... »

Mais le rôle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a jamais été de forcer les gens à accepter la bonne direction, mais de présenter la vérité de l'islam avec des preuves et une connaissance claires. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 43 :

« ...Dis : « Allah suffit comme témoin entre moi et vous, et quiconque a la connaissance du Livre. » »

Par conséquent, celui qui aborde les enseignements de l'Islam contenus dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avec une attitude impartiale trouvera les preuves dont il a besoin pour conclure à la véracité de l'Islam et à ses bienfaits généralisés au niveau individuel et sociétal.

Quelle que soit la sophistication d'une société et les connaissances qu'elle acquiert dans divers domaines, y compris les dimensions mentales et physiques de l'humanité, il lui est impossible d'élaborer un code de conduite pleinement en harmonie avec la nature humaine et tenant compte de toutes les circonstances, conditions et situations auxquelles les individus ou les sociétés peuvent être confrontés tout au long de leur vie sur Terre. Cette tâche est intrinsèquement irréalisable, car l'humanité découvre sans cesse de nouvelles informations sur des aspects spécifiques de l'existence humaine, comme le rôle des différentes zones du cerveau, et encore moins d'acquérir suffisamment de connaissances pour élaborer un code de conduite irréprochable qui favorise la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, a la capacité d'y parvenir, car Il est le Créateur de toute chose et Sa connaissance est infinie, englobant le passé, le présent et l'avenir. Par conséquent, Lui seul est parfaitement équipé pour offrir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui contribue à la paix de l'esprit dans une vie stressante. Les documents historiques montrent clairement que, lorsque ce code de conduite divin était appliqué efficacement dans la vie des individus, il favorisait la paix, la justice et la tranquillité au sein de la société. Par conséquent, chacun doit accepter le code de conduite divin qui lui a été accordé, le reconnaissant comme le plus bénéfique pour son bien-être, même si certains aspects peuvent contredire ses souhaits personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui reconnaît et suit les conseils de son médecin, conscient que c'est avant tout pour son bien, malgré la prescription de traitements désagréables et d'un régime alimentaire strict.

Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 43 :

« ...Dis : « Allah suffit comme témoin entre moi et vous, et quiconque a la connaissance du Livre. » »

De plus, le texte pourrait également faire référence aux révélations divines antérieures qui traitent du Saint Coran et du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »

De plus, les savants parmi les gens du Livre ont reconnu le Saint Coran car ils connaissaient son Auteur, Allah, l'Exalté. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 43 :

« ...Dis : « Allah suffit comme témoin entre moi et vous, et quiconque a la connaissance du Livre. » »

Néanmoins, l'islam remettant en question les désirs matériels des gens du Livre et cherchant à les empêcher de détourner les bienfaits qui leur avaient été accordés à des fins matérielles, telles que la richesse et le pouvoir, ils ont intentionnellement déformé, mal interprété et dissimulé les connaissances contenues dans leurs écritures sacrées faisant allusion au Saint Coran et au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). De plus, leur foi étant intimement liée à la lignée, il leur était extrêmement difficile d'accepter et d'obéir au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car il n'était pas de leur lignée, celle des enfants d'Israël. L'accepter et le suivre aurait mis en péril leur prétention infondée de supériorité raciale, car ils affirmaient descendre du Saint Prophète Jacob (paix et bénédictions sur lui). C'était une réalité avec laquelle ils ne pouvaient se réconcilier. Par leurs actes, ils ont égaré de nombreuses personnes, notamment leurs disciples ignorants, s'attirant ainsi la colère et la condamnation d'Allah, le Très-Haut, ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 159 :

« Certes, ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre comme preuves et guide, après l'avoir exposé aux gens dans le Livre [la Torah et la Bible], ceux-là sont maudits par Allah et maudits par ceux qui maudissent. »

En substance, ce verset sert d'avertissement aux musulmans : s'abstenir d'imiter ceux qui déforment et dissimulent intentionnellement le savoir contenu dans le Saint Coran et, par extension, les enseignements du Saint

Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), au nom des bienfaits terrestres. Ce comportement implique un engagement sélectif envers certains principes islamiques, tout en négligeant les autres au gré de ses caprices. Ceux qui se livrent à de tels actes n'adorent pas véritablement Allah, l'Exalté ; ils ne font qu'adorer leurs propres désirs. Chapitre 25, Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Un véritable musulman ne doit pas considérer l'islam comme un simple vêtement que l'on peut enfiler ou ôter à loisir. Il représente plutôt un code de conduite complet qui exige l'adhésion en toute situation, indépendamment de toute contradiction avec ses inclinations personnelles ou de la compréhension des fondements de ses directives et restrictions. Adopter cette perspective est essentiel pour atteindre la tranquillité et la prospérité, ici-bas comme dans l'au-delà, car elle favorise un équilibre mental et physique harmonieux et assure la bonne harmonie de tous les aspects et de tous les individus de la vie.

En revanche, celui qui adopte un comportement erroné, choisissant les enseignements islamiques à suivre et ceux à ignorer selon ses désirs, fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, chaque aspect de sa vie – famille, amis, carrière et finances – deviendra source d'anxiété. S'il persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, il risque d'imputer son stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de sa vie, comme son conjoint. En s'éloignant de ces influences positives, il risque d'aggraver ses problèmes de santé mentale, ce qui

pourrait conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce phénomène est particulièrement visible chez ceux qui abusent systématiquement des bienfaits dont ils disposent, comme les personnes riches et célèbres qui, malgré leurs luxes, souffrent de problèmes de santé mentale.

En conclusion, chacun devrait adopter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même lorsque ces enseignements entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il devrait se comporter comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré des médicaments désagréables et un régime alimentaire rigoureux. Tout comme ce patient sage peut atteindre une bonne santé mentale et physique, il en va de même pour celui qui accepte et suit les enseignements de l'islam. Car Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique harmonieux et à bien positionner chaque chose et chaque personne dans sa vie. La compréhension que possède la société des conditions mentales et physiques humaines ne suffira jamais à atteindre cet objectif, quelles que soient les recherches approfondies menées, car elle ne peut répondre à tous les défis que l'on peut rencontrer. Leurs conseils ne peuvent prévenir toutes les formes de stress mental et physique, ni garantir une organisation correcte de chaque chose et de chaque personne dans sa vie, en raison de limites de connaissances, d'expérience, de prévoyance et de préjugés inhérents. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance, qu'il a accordée à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits reçus conformément aux enseignements de l'islam, par opposition à ceux qui ne le font pas. S'il est vrai que la plupart des patients ne saisissent pas les principes scientifiques qui sous-tendent les médicaments prescrits et accordent donc une confiance aveugle à leurs médecins, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer

sur les enseignements de l'islam afin de reconnaître leurs bienfaits sur sa vie. Il n'exige pas que les gens acceptent les enseignements de l'islam sans les remettre en question ; il souhaite plutôt qu'ils reconnaissent leur véracité par des preuves évidentes. Cependant, cela exige que chacun aborde les enseignements de l'islam avec un esprit impartial et ouvert. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, puisqu'Allah, l'Exalté, est l'unique autorité sur les cœurs spirituels des individus, la demeure de la paix de l'esprit, Il est le seul à déterminer qui la reçoit et qui la refuse. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Il est évident qu'Allah, le Très-Haut, n'accorde la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent les bienfaits qu'Il a accordés conformément aux principes énoncés dans les enseignements islamiques. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Toutes les louanges sont dues à Allah, Seigneur des mondes et que la paix et les bénédictions soient sur Son dernier Messager, Muhammad, sa noble Famille et ses Compagnons.

Chapitre 14 – Ibrahim, versets 1 à 52 sur 52

الرَّكَتَبُ أَنْزَلْنَاهُ إِلَيْكَ لِتُخْرِجَ النَّاسَ مِنَ الظُّلُمَاتِ إِلَى
النُّورِ بِإِذْنِ رَبِّهِمْ إِلَى صِرَاطٍ الْعَزِيزِ الْحَمِيدِ ﴿١﴾

اللَّهُ الَّذِي لَهُ مَا فِي السَّمَوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ وَوَيْلٌ
لِلْكَافِرِينَ مِنْ عَذَابٍ شَدِيدٍ ﴿٢﴾

الَّذِينَ يَسْتَحِبُّونَ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا عَلَى الْآخِرَةِ وَيَصُدُّونَ
عَنْ سَبِيلِ اللَّهِ وَيَبْغُونَهَا عِوَجًا أُولَئِكَ فِي ضَلَالٍ بَعِيدٍ ﴿٣﴾

وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ رَّسُولٍ إِلَّا بِلِسَانٍ قَوْمِهِ لِيُبَيِّنَ لَهُمْ
فِيضِلَّ اللَّهُ مَنْ يَشَاءُ وَيَهْدِيَ مَنْ يَشَاءُ وَهُوَ الْعَزِيزُ
الْحَكِيمُ ﴿٤﴾

وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا مُوسَى بِآيَاتِنَا أَنْ أَخْرِجْ قَوْمَكَ
مِنَ الظُّلُمَاتِ إِلَى النُّورِ وَذَكِّرْهُمْ بِآيَاتِنَا إِنَّ فِي
ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِّكُلِّ صَبَّارٍ شَكُورٍ ﴿٥﴾

وَإِذْ قَالَ مُوسَى لِقَوْمِهِ أَذْكُرُوا نِعْمَةَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ
أَنْجَاكُمْ مِنْ عَالٍ فِرْعَوْنَ يَسُومُونَكُمْ سُوءَ الْعَذَابِ
وَيَذْبَحُونَ أَبْنَاءَكُمْ وَيَسْتَحْيُونَ نِسَاءَكُمْ وَفِي
ذَلِكَ بَلَاءٌ مِّنْ رَبِّكُمْ عَظِيمٌ ﴿٦﴾

وَإِذْ تَأَذَّتْ رِيبُكُمْ لِيَنْ شَكَرْتُمْ لَأَزِيدَنَّكُمْ وَلِيَنْ
كَفَرْتُمْ إِنَّ عَذَابِي لَشَدِيدٌ ﴿٧﴾

وَقَالَ مُوسَى إِنْ تَكْفُرُوا أَنْتُمْ وَمَنْ فِي الْأَرْضِ جَمِيعًا فَأِنَّ اللَّهَ لَغَنِيٌّ
حَمِيدٌ ﴿٨﴾

الَّذِينَ أَنْبَأَكُمْ بِنَبَأِ الَّذِينَ مِنْ قَبْلِكُمْ قَوْمِ نُوحٍ وَعَادٍ وَثَمُودَ
وَالَّذِينَ مِنْ بَعْدِهِمْ لَا يَعْلَمُهُمْ إِلَّا اللَّهُ جَاءَتْهُمْ رُسُلُهُمْ
بِالْبَيِّنَاتِ فَرَدُّوا أَيْدِيَهُمْ فِي أَفْوَاهِهِمْ وَقَالُوا إِنَّا كَفَرْنَا بِمَا
أُرْسِلْتُمْ بِهِ وَإِنَّا لَفِي شَكٍّ مِّمَّا تَدْعُونَنَا إِلَيْهِ مُرِيبٌ ﴿٩﴾

﴿ قَالَتْ رُسُلُهُمْ أَفِى اللَّهِ شَكٌّ فَاطِرِ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ
يَدْعُوكُمْ لِيَغْفِرَ لَكُمْ مِّنْ ذُنُوبِكُمْ وَيُخْرِجَكُمْ إِلَى
أَجَلٍ مُّسَمًّى قَالُوا إِنَّ أَنْتُمْ إِلَّا بَشَرٌ مِّثْلُنَا تُرِيدُونَ أَنْ تَصُدُّونَا
عَمَّا كَانَتْ يَعْبُدُ ءَابَاؤُنَا فَاتُونَا بِسُلْطَانٍ مُّبِينٍ ﴿١٠﴾

قَالَتْ لَهُمْ رُسُلُهُمْ إِنْ نَحْنُ إِلَّا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَمُنُّ
عَلَىٰ مَنْ يَشَاءُ مِنْ عِبَادِهِ ۖ وَمَا كَانْ لَنَا أَنْ نَأْتِيَكُمْ بِسُلْطَانٍ إِلَّا
بِإِذْنِ اللَّهِ وَعَلَىٰ اللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُؤْمِنُونَ ﴿١١﴾

وَمَا لَنَا أَلَّا نَتَوَكَّلَ عَلَى اللَّهِ وَقَدْ هَدَانَا سُبُلَنَا وَلَنْ يُخِيبَ
عَلَىٰ مَا ءَاذَيْنَاكُمْ وَعَلَى اللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُتَوَكِّلُونَ ﴿١٢﴾

وَقَالَ الَّذِينَ كَفَرُوا الرُّسُلِهِمْ لَنُخْرِجَنَّكُمْ مِّنْ أَرْضِنَا أَوْ
لَتَعُوذُنَّ فِي مِلَّتِنَا فَأَوْحَىٰ إِلَيْهِمْ رَبُّهُمْ لَتُهْلِكَنَّ
الظَّالِمِينَ ﴿١٣﴾

وَلَنُسَكِّنَنَّكُمْ الْأَرْضَ مِنْ بَعْدِهِمْ ذَٰلِكَ لِمَنْ خَافَ مَقَامِي
وَخَافَ وَعِيدِ ﴿١٤﴾

وَأَسْتَفْتَحُوا وَخَابَ كُلُّ جَبَّارٍ عَنِيدٍ ﴿١٥﴾

مِّنْ وَرَآئِهِ جَهَنَّمُ وَيُسْقَىٰ مِنْ مَّاءٍ صَدِيدٍ ﴿١٦﴾

يَتَجَرَّعُهُ وَلَا يَكَادُ يُسِيغُهُ وَيَأْتِيهِ الْمَوْتُ مِنْ كُلِّ
مَكَانٍ وَمَا هُوَ بِمَيِّتٍ وَمِنْ وَرَآئِهِ عَذَابٌ غَلِيظٌ ﴿١٧﴾

مَثَلُ الَّذِينَ كَفَرُوا بِرَبِّهِمْ أَعْمَالُهُمْ كَرَمَادٍ اشْتَدَّتْ بِهِ الرِّيحُ
فِي يَوْمٍ عَاصِفٍ لَا يَقْدِرُونَ مِمَّا كَسَبُوا عَلَىٰ شَيْءٍ ذَٰلِكَ هُوَ
الضَّلَالُ الْبَعِيدُ ﴿١٨﴾

أَلَمْ تَرَ أَنَّ اللَّهَ خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ بِالْحَقِّ إِنْ يَشَأْ
يُذْهِبْكُمْ وَيَأْتِ بِخَلْقٍ جَدِيدٍ ﴿١٩﴾

وَمَا ذَٰلِكَ عَلَى اللَّهِ بِعَزِيزٍ ﴿٢٠﴾

وَبَرَزُوا لِلَّهِ جَمِيعًا فَقَالَ الضُّعَفَاءُ لِلَّذِينَ اسْتَكْبَرُوا إِنَّا كُنَّا
لَكُمْ تَبَعًا فَهَلْ أَنْتُمْ مُّغْنُونَ عَنَّا مِنْ عَذَابِ اللَّهِ مِنْ شَيْءٍ قَالُوا لَوْ
هَدَانَا اللَّهُ لَهْدَيْنَاكُمْ سَوَاءٌ عَلَيْنَا أَجْرُ عَنَّا أَمْ صَبَرْنَا مَا لَنَا
مِنْ مَّحِيصٍ ﴿٢١﴾

وَقَالَ الشَّيْطَانُ لَمَّا قُضِيَ الْأَمْرُ إِنَّ اللَّهَ وَعَدَكُمْ وَعْدَ الْحَقِّ
وَوَعَدْتُكُمْ فَأَخْلَفْتُكُمْ وَمَا كَانَ لِي عَلَيْكُمْ مِنْ سُلْطَانٍ إِلَّا أَنْ
دَعَوْتُكُمْ فَاسْتَجَبْتُمْ لِي فَلَا تَلُمُونِي وَلَوْلُمُوا أَنْفُسَكُمْ مَا أَنَا
بِمُصْرِخِكُمْ وَمَا أَنْتُمْ بِمُصْرِخِيَّ إِنِّي كَفَرْتُ بِمَا
أَشْرَكْتُمُونِ مِنْ قَبْلُ إِنَّ الظَّالِمِينَ لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٢٢﴾

وَأَدْخِلَ الَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِنْ
تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِمْ تَحِيَّاتٌ فِيهَا سَلَامٌ ﴿٢٣﴾

أَلَمْ تَرَ كَيْفَ ضَرَبَ اللَّهُ مَثَلًا كَلِمَةً طَيِّبَةً كَشَجَرَةٍ طَيِّبَةٍ
أَصْلُهَا ثَابِتٌ وَفَرْعُهَا فِي السَّمَاءِ ﴿٢٤﴾

تُؤْتِي أَكْلَهَا كُلَّ حِينٍ بِإِذْنِ رَبِّهَا وَيَضْرِبُ اللَّهُ الْأَمْثَالَ لِلنَّاسِ
لَعَلَّهُمْ يَتَذَكَّرُونَ ﴿٢٥﴾

وَمَثَلُ كَلِمَةٍ خَبِيثَةٍ كَشَجَرَةٍ خَبِيثَةٍ اجْتُثَّتْ مِنْ فَوْقِ الْأَرْضِ
مَا لَهَا مِنْ قَرَارٍ ﴿٢٦﴾

يُثَبِّتُ اللَّهُ الَّذِينَ ءَامَنُوا بِالْقَوْلِ الثَّابِتِ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا
وَفِي الْآخِرَةِ وَيُضِلُّ اللَّهُ الظَّالِمِينَ وَيَفْعَلُ اللَّهُ مَا
يَشَاءُ ﴿٢٧﴾

﴿٢٨﴾ أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ بَدَّلُوا نِعْمَتَ اللَّهِ كُفْرًا وَأَحَلُّوا قَوْمَهُمْ دَارَ
الْبَوَارِ ﴿٢٨﴾

جَهَنَّمَ يَصَلُّونَهَا وَيُبْسِ الْقَرَارُ ﴿٢٩﴾

وَجَعَلُوا لِلَّهِ أَندَادًا لِيُضِلُّوا عَنْ سَبِيلِهِ ۚ قُلْ تَمَتَّعُوا فَإِنَّ
مَصِيرَكُمْ إِلَى النَّارِ ﴿٣٠﴾

قُلْ لِعِبَادِيَ الَّذِينَ ءَامَنُوا يُقِيمُوا الصَّلَاةَ وَيُنْفِقُوا مِمَّا رَزَقْنَاهُمْ
سِرًّا وَعَلَانِيَةً مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِيَ يَوْمٌ لَا بَيْعُ فِيهِ وَلَا خِلَالٌ ﴿٣١﴾

اللَّهُ الَّذِي خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ وَأَنْزَلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً
فَأَخْرَجَ بِهِ مِنَ الثَّمَرَاتِ رِزْقًا لَّكُمْ وَسَخَّرَ لَكُمُ الْفُلُكَ
لِتَجْرِيَ فِي الْبَحْرِ بِأَمْرِهِ ۚ وَسَخَّرَ لَكُمُ الْأَنْهَارَ ﴿٣٢﴾

وَسَخَّرَ لَكُمُ الشَّمْسَ وَالْقَمَرَ دَائِبَيْنِ ۖ وَسَخَّرَ لَكُمُ اللَّيْلَ
وَالنَّهَارَ ﴿٣٣﴾

وَأَتَاكُمْ مِنْ كُلِّ مَا سَأَلْتُمُوهُ وَإِنْ تَعُدُّوا نِعْمَتَ اللَّهِ لَا تَحْصُوهَا إِنَّ الْإِنْسَانَ لَظَلُومٌ كَفَّارٌ ﴿٣٤﴾

وَإِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ رَبِّ اجْعَلْ هَذَا الْبَلَدَ آمِنًا وَاجْنُبْنِي وَبَنِيَّ أَنْ نَعْبُدَ الْأَصْنَامَ ﴿٣٥﴾

رَبِّ إِنَّهُمْ أَضَلَلَنَ كَثِيرًا مِّنَ النَّاسِ فَمَنْ تَبِعَنِي فَإِنَّهُ مِنِّي وَمَنْ عَصَانِي فَإِنَّكَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣٦﴾

رَبَّنَا إِنِّي أَسْكَنْتُ مِنْ ذُرِّيَّتِي بُوَادٍ غَيْرِ ذِي زَرْعٍ عِنْدَ بَيْتِكَ الْمُحَرَّمِ رَبَّنَا لِيُقِيمُوا الصَّلَاةَ فَاجْعَلْ أَفْئِدَةً مِنَ النَّاسِ تَهْوِي إِلَيْهِمْ وَارْزُقْهُمْ مِنَ الثَّمَرَاتِ لَعَلَّهُمْ يَشْكُرُونَ ﴿٣٧﴾

رَبَّنَا إِنَّكَ تَعْلَمُ مَا نُخْفِي وَمَا نُعْلِنُ وَمَا يَخْفَى عَلَى اللَّهِ مِنْ شَيْءٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي السَّمَاءِ ﴿٣٨﴾

الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي وَهَبَ لِي عَلَى الْكِبَرِ إِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ إِنَّ رَبِّي لَسَمِيعُ الدُّعَاءِ ﴿٣٩﴾

رَبِّ اجْعَلْنِي مُقِيمَ الصَّلَاةِ وَمِنْ ذُرِّيَّتِي رَبَّنَا وَتَقَبَّلْ دُعَاءِ ﴿٤٠﴾

رَبَّنَا اغْفِرْ لِي وَلِوَالِدَيَّ وَلِلْمُؤْمِنِينَ يَوْمَ يَقُومُ الْحِسَابُ ﴿٤١﴾

وَلَا تَحْسَبَنَّ اللَّهَ غَافِلًا عَمَّا يَعْمَلُ الظَّالِمُونَ إِنَّمَا يُؤَخِّرُهُمْ لِيَوْمٍ تَشْخَصُ فِيهِ الْأَبْصَارُ ﴿٤٢﴾

مُهْطِعِينَ مُقْنِعِي رُءُوسِهِمْ لَا يَرْتَدُّ إِلَيْهِمْ طَرْفُهُمْ وَأَفْئِدَتُهُمْ هَوَاءٌ ﴿٤٣﴾

وَأَنْذِرِ النَّاسَ يَوْمَ يَأْتِيهِمُ الْعَذَابُ فَيَقُولُ الَّذِينَ ظَلَمُوا رَبَّنَا آخِرْنَا إِلَىٰ أَجَلٍ قَرِيبٍ يُجِبْ دَعْوَتَكَ وَتَتَّبِعِ الرُّسُلَ أَوَلَمْ تَكُونُوا أَقْسَمْتُمْ مِّنْ قَبْلِ مَا لَكُم مِّنْ زَوَالٍ ﴿٤٤﴾

وَسَكَنتُمْ فِي مَسْكَانٍ الَّذِينَ ظَلَمُوا أَنْفُسَهُمْ وَتَبَيَّنَ لَكُم كَيْفَ فَعَلْنَا بِهِمْ وَضَرَبْنَا لَكُمُ الْأَمْثَالَ ﴿٤٥﴾

وَقَدْ مَكَرُوا مَكْرَهُمْ وَعِندَ اللَّهِ مَكْرُهُمْ وَإِنْ كَانَ مَكْرُهُمْ لِتَزُولَ مِنْهُ الْجِبَالُ ﴿٤٦﴾

فَلَا تَحْسَبَنَّ اللَّهَ مُخْلِيفَ وَعْدِهِ ۚ رُسُلُهُ ۖ إِنَّ اللَّهَ عَزِيزٌ ذُو انْتِقَامٍ ﴿٤٧﴾

يَوْمَ تُبَدَّلُ الْأَرْضُ غَيْرَ الْأَرْضِ وَالسَّمَوَاتُ ۖ وَبَرَزُوا لِلَّهِ الْوَاحِدِ
الْقَهَّارِ ﴿٤٨﴾

وَتَرَى الْمُجْرِمِينَ يَوْمَئِذٍ مُّقَرَّنِينَ فِي الْأَصْفَادِ ﴿٤٩﴾

سَرَابِيلُهُمْ مِنْ قَطَرَانٍ وَتَعْشَىٰ وُجُوهُهُمْ النَّارُ ﴿٥٠﴾

لِيَجْزِيَ اللَّهُ كُلَّ نَفْسٍ مَا كَسَبَتْ ۚ إِنَّ اللَّهَ سَرِيعُ
الْحِسَابِ ﴿٥١﴾

هَذَا بَلَاغٌ لِلنَّاسِ وَلِيُنذَرُوا بِهِ ۚ وَلِيَعْلَمُوا أَنَّمَا هُوَ إِلَهٌُ وَاحِدٌ وَلِيَذَّكَّرَ
أُولُوا الْأَلْبَابِ ﴿٥٢﴾

« Alif, Lam, Ra. [Ceci est] un Livre que Nous t'avons révélé, afin que tu fasses sortir les gens des ténèbres vers la lumière, par la permission de leur Seigneur, vers le chemin du Puissant, du Digne de Louange.

Allah, à qui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Malheur aux mécréants : un châtiment terrible.

Ceux qui préfèrent la vie présente à l'au-delà, qui détournent le sentier d'Allah et cherchent à le rendre tortueux, ceux-là sont dans un grand égarement.

Et Nous n'avons envoyé aucun Messenger qui ne parle la langue de son peuple, pour leur expliquer clairement. Et Allah égare qui Il veut et guide qui Il veut. Et Il est le Puissant, le Sage.

Et Nous avons certes envoyé Moïse avec Nos signes, [en disant] : « Fais sortir ton peuple des ténèbres à la lumière et rappelle-leur les jours d'Allah. » Il y a là, certes, des signes pour quiconque est patient et reconnaissant.

Et [rappelez-vous, ô Enfants d'Israël], lorsque Moïse dit à Son peuple : « Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsqu'Il vous sauva du peuple de Pharaon, qui vous infligeait le pire châtement, égorgeait vos fils et laissait vivre vos filles. Et il y avait là une grande épreuve de la part de votre Seigneur.

Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa grâce] ; mais si vous niez, Mon châtement est vraiment dur. »

Moïse dit : « Si vous ne croyez pas, vous et tous ceux qui sont sur la terre, Allah est certes dispensateur de tout et digne de louange. »

Ne t'as-tu pas entendu parler de ceux qui t'ont précédé, du peuple de Noé, des 'Ad, des Tamud et de ceux qui les ont suivis ? Personne ne les connaît, hormis Allah. Leurs messagers leur apportèrent des preuves évidentes, mais ils revinrent à la bouche et dirent : « Nous ne croyons pas à ce que vous avez été envoyés, et nous sommes, quant à ce à quoi vous nous invitez, plongés dans un doute troublant. »

Leurs messagers dirent : « Peut-on douter d'Allah, Créateur des cieux et de la terre ? Il vous appelle pour vous pardonner vos péchés et pour retarder votre mort d'un terme. » Ils dirent : « Vous n'êtes que des hommes comme nous, qui cherchent à nous détourner de ce qu'adoraient nos ancêtres. Apportez-nous donc une preuve évidente. »

Leurs messagers leur dirent : « Nous ne sommes que des hommes comme vous. Mais Allah accorde Ses bienfaits à qui Il veut parmi Ses serviteurs. Il ne nous appartient pas de vous apporter une preuve sans la permission d'Allah. Et c'est à Allah que les croyants s'appuient. »

Et pourquoi ne devrions-nous pas compter sur Allah, alors qu'Il nous a guidés sur le droit chemin ? Et nous endurerons, certes, tout mal que vous nous causerez. Et que ceux qui comptent sur Allah comptent sur Lui.

Et ceux qui avaient mécru dirent à leurs messagers : « Nous vous expulserons certainement de notre terre, ou vous reviendrez à notre religion. » Leur Seigneur leur révéla alors : « Nous anéantirons certainement les injustes.

Et Nous vous ferons habiter sur la terre après eux. Ceci est pour quiconque craint Ma position et craint Ma menace.

Et ils implorèrent la victoire d'Allah, et tout tyran obstiné fut déçu.

Devant lui se trouve l'Enfer, et il sera abreuvé d'une eau purulente.

Il l'engloutit, mais il aura du mal à l'avalier. La mort viendra de toutes parts, mais il ne mourra pas. Un châtiment terrible l'attend.

Ceux qui ne croient pas en leur Seigneur ont pour exemple des œuvres semblables à de la cendre que le vent souffle violemment un jour de tempête. Ils ne peuvent rien retenir de ce qu'ils ont acquis. Voilà l'égarement le plus complet.

N'as-tu pas vu qu'Allah a créé les cieux et la terre en toute vérité ? S'Il le veut, Il peut te faire disparaître et créer une nouvelle créature.

Et cela n'est pas difficile pour Allah.

Et ils sortirent tous ensemble devant Allah, et les faibles dirent à ceux qui s'enflaient d'orgueil : « Nous étions certes vos disciples. Nous serviriez-vous donc du châtiment d'Allah ? » Ils dirent : « Si Allah nous avait guidés, nous vous aurions guidés. Que nous soyons indulgents ou endurants, nous sommes indifférents : nous n'avons aucune échappatoire. »

Et Satan dira, une fois l'affaire conclue : « Certes, Allah vous avait promis la vérité. Et je vous ai promis, mais je vous ai trahis. Mais je n'avais sur vous aucun pouvoir, si ce n'est que je vous ai appelés et que vous m'avez répondu. Ne me blâmez donc pas ; blâmez-vous vous-mêmes. Je ne peux être appelé à votre secours, et vous non plus. Je renie vraiment votre association avec Allah. Certes, un châtiment douloureux attend les injustes. »

Et ceux qui auront cru et accompli de bonnes œuvres seront admis dans des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement, par la permission de leur Seigneur. Et leur salut sera : « Paix ! »

N'as-tu pas vu comment Allah nous présente en exemple, en faisant d'une bonne parole un bel arbre dont les racines sont solidement fixées et les branches hautes dans le ciel ?

Elle produit ses fruits en permanence, par la permission de son Seigneur. Et Allah propose aux gens des exemples, afin qu'ils s'en souviennent.

Et l'exemple d'une mauvaise parole est comme un mauvais arbre, déraciné de la surface de la terre, n'ayant aucune stabilité.

Allah affermit par une parole ferme les croyants, dans la vie présente et dans l'au-delà. Et Allah égare les injustes. Et Allah fait ce qu'Il veut.

N'as-tu pas considéré ceux qui ont échangé la faveur d'Allah contre la mécréance et qui ont installé leur peuple dans la demeure de la ruine ?

C'est l'Enfer où ils entreront pour brûler, et misérable est la colonie.

Et ils attribuent à Allah des égaux pour égarer [les gens] de Son chemin. Dis : « Réjouissez-vous, car votre destination est le Feu. »

Dis à Mes serviteurs qui ont cru d'accomplir la Salat et de dépenser de ce que Nous leur avons attribué, en secret et en public, avant que vienne le Jour où il n'y aura ni échange ni amitié.

C'est Allah qui a créé les cieux et la terre, et qui a fait descendre du ciel une pluie, dont il a fait venir des fruits pour vous nourrir, et qui, par Son ordre, a navigué sur la mer, et qui a assujetti pour vous les rivières.

Et Il vous a assigné le soleil et la lune, en orbite continue, et Il vous a assigné la nuit et le jour.

Et Il vous a accordé de tout ce que vous Lui avez demandé. Et si vous comptiez les bienfaits d'Allah, vous ne pourriez les dénombrer. Certes, les gens sont très injustes et ingrats.

Et [rappelez-vous], quand Abraham dit : « Mon Seigneur, rends cette ville [La Mecque] sûre et garde-moi, ainsi que mes fils, de l'adoration des idoles.

Seigneur, ils ont certes égaré beaucoup de gens. Quiconque me suit est des miens. Et quiconque me désobéit, Tu es certes Pardonneur et Miséricordieux.

Seigneur, j'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée inculte, près de Ta Maison sacrée, ô notre Seigneur, afin qu'ils accomplissent la Salat. Fais donc pencher les cœurs des gens vers eux et nourris-les de tes fruits, afin qu'ils soient reconnaissants.

Notre Seigneur, Tu sais certes ce que nous cachons et ce que nous divulguons. Rien n'est caché à Allah, ni sur terre, ni dans le ciel.

Louange à Allah, qui m'a accordé, malgré ma vieillesse, Ismaël et Isaac. Mon Seigneur est certes attentif aux invocations.

Seigneur, fais de moi un accomplisseur de la Salat, ainsi que de nombreux de mes descendants. Seigneur, et accepte mon invocation.

Notre Seigneur, pardonne-moi, ainsi qu'à mes père et mère et aux croyants, le Jour où les comptes seront réglés.

Et ne croyez pas qu'Allah ignore ce que font les injustes. Il ne les retarde que jusqu'au jour où leurs yeux seront stupéfaits.

Ils courent en avant, la tête levée, leur regard ne revient pas vers eux, et leur cœur est vide.

Et avertis les gens du jour où le châtiment les atteindra et où les injustes diront : « Notre Seigneur, retarde-nous un instant ; nous répondrons à Ton appel et suivrons les messagers. » [Mais il sera dit] : « N'aviez-vous pas juré, auparavant, qu'il n'y aurait pas de répit pour vous ?

Et vous habitiez parmi les demeures de ceux qui se faisaient du tort à eux-mêmes. Et il vous était apparu clairement comment Nous les avons traités. Et Nous vous avons donné de nombreux exemples.

Et ils avaient comploté leur stratagème. Mais c'est auprès d'Allah qu'est inscrite leur stratagème, même si leur stratagème avait suffi à faire disparaître les montagnes.

Ne croyez donc pas qu'Allah manquera à Sa promesse envers Ses messagers. Allah est certes Puissant et Détenteur du pouvoir de châtier.

[Ce sera] le jour où la terre sera remplacée par une autre terre, ainsi que les cieux, et toutes les créatures sortiront devant Allah, l'Unique, le Dominateur.

Et vous verrez les criminels ce jour-là liés ensemble par des chaînes, Leurs vêtements sont faits de poix liquide et leurs visages sont couverts par le Feu.

Afin qu'Allah rétribue chaque âme selon ce qu'elle a acquis. Allah est certes prompt à rendre des comptes.

Ceci [le Coran] est un avertissement pour les gens afin qu'ils soient avertis par lui et qu'ils sachent qu'il n'est qu'un seul Dieu et que les doués d'intelligence se souviennent.

Discussion sur les versets 1 à 52 sur 52

L'interprétation exacte de la première partie du verset 1 est inconnue.
Chapitre 14 Ibrahim, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra... »

Néanmoins, cela pourrait indiquer que le Saint Coran est composé de lettres et de mots arabes familiers aux Arabes, qui en étaient les principaux destinataires. Ce verset suggère donc qu'ils manquaient de raisons valables pour contester l'authenticité du Saint Coran, car ils comprenaient son langage miraculeux – des phrases dont ils ne pouvaient imiter le sens, l'élégance et l'application pratique, malgré leur maîtrise de l'arabe et leur conviction d'être les orateurs les plus éloquents. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 23 :

« Et si vous avez un doute sur ce que Nous avons fait descendre sur Notre dévot, apportez alors un chapitre semblable, et invoquez tous vos alliés en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. »

Cela peut expliquer pourquoi le Saint Coran est mentionné ensuite au verset 1. Chapitre 14 Ibrahim, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra. [Ceci est] un Livre que Nous t'avons révélé... »

Même si une personne compose une phrase gracieuse et rythmée en arabe, elle ne parviendra pas à transmettre les profondes perspectives qui explorent l'essence de la nature humaine, de la psyché et du tempérament, comme le fait le Saint Coran. Elle n'atteindra pas le niveau de clarté qui permet même à ceux qui n'ont pas reçu d'éducation formelle de comprendre et d'appliquer ses enseignements dans leur vie. De plus, il lui sera difficile d'exprimer des idées abstraites de manière simple et accessible à tous, comme le démontre le Saint Coran. Le Saint Coran examine la nature humaine et offre des conseils intemporels utiles à chaque personne, communauté et époque. Aucun verset du Saint Coran ne peut ni ne pourra être égalé sur ce point, ce qui souligne encore davantage son origine divine.

Dans l'ensemble, les expressions du Saint Coran sont incomparables et son sens est exprimé avec une précision extraordinaire. Les versets et les mots font preuve d'une éloquence remarquable, supérieure à celle de toute autre création littéraire. Il est exempt de contradictions, communes à tous les autres écrits et enseignements de diverses religions et modes de vie. Le Saint Coran offre un récit complet de l'histoire des nations précédentes, malgré le manque d'éducation historique du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il prône le bien et interdit le mal, abordant les effets individuels et sociétaux, garantissant ainsi l'instauration de la justice, de la sécurité et de la paix dans chaque foyer et chaque

communauté. Le Saint Coran évite l'exagération, le mensonge et toute forme de tromperie, contrairement à la poésie, aux récits et aux fables. Chaque verset est bénéfique et peut être appliqué concrètement. Même lorsqu'une même histoire est répétée dans le Saint Coran, elle met en lumière différentes leçons importantes. Contrairement à d'autres textes, le Saint Coran ne devient pas monotone à force de lectures répétées. Il présente des promesses et des avertissements, étayés par des preuves incontestables. Lorsque le Saint Coran aborde des concepts pouvant paraître abstraits, comme la pratique de la patience, il propose systématiquement des méthodes simples et pratiques à appliquer au quotidien. Il incite chacun à comprendre le but de sa création, qui implique une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire. Cela lui permet d'atteindre la paix et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, en parvenant à un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie. Il éclaire et rend la voie directe attrayante pour ceux qui recherchent la paix et la réussite véritable dans les deux mondes. Il aborde l'essence de la nature humaine, rendant les conseils prodigués intemporels et bénéfiques pour chaque individu, chaque lieu et chaque époque. Correctement compris et appliqué, il constitue une solution à toutes les difficultés émotionnelles, financières et physiques. Il offre des réponses à tous les problèmes auxquels une personne ou une communauté peut être confrontée. Il suffit de se pencher sur l'histoire pour constater comment les sociétés qui ont véritablement adhéré aux enseignements du Saint Coran ont bénéficié de sa sagesse universelle et éternelle. Même après d'innombrables siècles, aucune lettre du Saint Coran n'a été modifiée, car Allah, le Très-Haut, a promis de le protéger. Aucun autre texte dans l'histoire ne possède cette caractéristique extraordinaire. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« Certes, c'est Nous qui avons fait descendre le message [c'est-à-dire le Coran], et certes, Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a évoqué les principaux défis auxquels une communauté est confrontée et a proposé des solutions efficaces pour chacun d'eux. En abordant ces questions fondamentales, de nombreux problèmes ultérieurs peuvent également être atténués. Cela illustre comment le Saint Coran offre des conseils sur tous les éléments vitaux nécessaires à la prospérité des individus et des sociétés, ici-bas comme dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose... »

Et chapitre 14 Ibrahim, verset 1 :

« ...[Ceci est] un Livre que Nous t'avons révélé, afin que tu fasses sortir les gens des ténèbres à la lumière, par la permission de leur Seigneur... »

Ceci représente le miracle le plus extraordinaire et le plus éternel qu'Allah, le Très-Haut, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Néanmoins, seuls ceux qui recherchent sincèrement la vérité et s'y engagent en bénéficieront, tandis que ceux qui cèdent à leurs propres désirs et en acceptent et en mettent en pratique

certains éléments de manière sélective subiront inévitablement des pertes dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

Chapitre 14 Ibrahim, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra... »

Ce chapitre du Saint Coran, comme beaucoup d'autres, commence par des lettres dont le sens n'est pas pleinement compris par l'humanité. Cela rappelle à chacun d'aborder le Saint Coran avec humilité, en reconnaissant les limites de sa propre compréhension. Ce faisant, il peut acquérir une compréhension plus profonde des enseignements du Saint Coran. En revanche, ceux qui abordent le Saint Coran avec un air de supériorité en raison de leur savoir peuvent facilement le remettre en question, surtout lorsqu'ils rencontrent des difficultés à saisir la sagesse de ses enseignements. L'importance de l'humilité est davantage soulignée dans la partie suivante du verset 1, où le Saint Coran est qualifié de livre, plutôt que de livre lui-même. Chapitre 14 Ibrahim, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra. Un Livre que Nous t'avons révélé... »

Considérer le Saint Coran comme un livre suggère que, quelle que soit l'intensité de son étude et de son apprentissage, on ne saisira jamais pleinement son savoir, sa sagesse et ses nombreux bienfaits. Reconnaître cette vérité devrait renforcer l'humilité envers le Saint Coran. Tout comme un étudiant assidu fait preuve d'humilité envers son maître pour bénéficier de sa sagesse, seuls ceux qui font preuve d'humilité envers le Saint Coran récolteront les fruits de ses enseignements, atteignant la paix intérieure en parvenant à un état mental et physique équilibré et en s'adaptant à chaque chose et à chaque individu dans leur vie.

Chapitre 14 Ibrahim, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra... »

L'élément fondamental de la connaissance est constitué de lettres. Ce verset pourrait donc également illustrer l'importance de la connaissance. Il est du devoir de tout musulman de rechercher et d'appliquer les connaissances utiles, tant matérielles que religieuses, comme le souligne le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 224. L'ignorance mène inévitablement aux péchés et à l'égarement, car on ne peut éviter les péchés sans la connaissance, ni atteindre la véritable guidance sans elle. Il est crucial que chacun mette en

pratique ses connaissances, car la connaissance en elle-même est vaine si elle n'est pas utilisée. De même qu'une carte indiquant une destination est inutile si l'on ne s'y engage pas activement pour l'atteindre, de même, une connaissance non appliquée ne mène pas au succès. Chapitre 62 Al Jumu'ah, verset 5 :

« ... et ensuite je ne l'ai pas pris sur moi (n'a pas agi selon la connaissance) est comme celui d'un âne qui porte des volumes [de livres]... »

La connaissance la plus profonde accordée à l'humanité est ensuite référencée dans le reste du verset 1. Chapitre 14 Ibrahim, verset 1 :

« Alif, Lam, Ra. [Ceci est] un Livre que Nous t'avons révélé, afin que tu fasses sortir les gens des ténèbres à la lumière, par la permission de leur Seigneur... »

Pour tirer pleinement profit du Saint Coran, il faut en respecter les différents éléments conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il est essentiel de le réciter avec exactitude et régularité. En saisir le sens et mettre en pratique ses enseignements au quotidien est crucial. Le réciter dans une langue inconnue est insuffisant, car le Saint Coran n'est pas seulement un texte à réciter, mais aussi une source de guidance. Une véritable guidance ne peut être obtenue que par une implication active dans ses principes, tout comme une carte ne peut mener

à destination que si elle est utilisée. De plus, il ne faut pas l'exploiter à des fins matérialistes, en récitant certains versets de manière répétitive pour acquérir des biens matériels, comme un enfant ou un conjoint, car le Saint Coran n'est pas un moyen de satisfaire des désirs matériels. Il existe des méthodes établies pour satisfaire des désirs matériels, comme avoir un enfant. Ceux qui suivent sincèrement ses enseignements veilleront à faire bon usage des bienfaits reçus, parvenant ainsi à un état mental et physique harmonieux tout en gérant efficacement tous les aspects de leur vie en vue de leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela aboutira finalement à la paix dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 1 :

« ...un Livre que Nous t'avons révélé afin que tu fasses sortir les gens des ténèbres à la lumière, par la permission de leur Seigneur, vers le chemin du Puissant, du Digne de louange. »

Ainsi, chacun doit adopter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela va à l'encontre de ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, même face à des médicaments désagréables et à un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Car seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique équilibré et à bien positionner chaque chose et chaque personne dans sa vie. La compréhension que la société possède des conditions mentales et physiques humaines ne suffira jamais à atteindre cet objectif, malgré des recherches approfondies, car elle ne peut répondre à tous les défis que l'on peut rencontrer. Leurs conseils ne peuvent prévenir toutes les formes de

stress mental et physique, ni garantir le bon positionnement de chaque chose et de chaque personne dans la vie, en raison des limites de nos connaissances, de notre expérience, de notre prévoyance et de nos préjugés inhérents. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance exhaustive, qu'Il a accordée à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 14 Ibrahim, verset 1 :

« ...un Livre que Nous t'avons révélé afin que tu fasses sortir les gens des ténèbres à la lumière, par la permission de leur Seigneur, vers le chemin du Puissant, du Digne de louange. »

Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits reçus conformément aux enseignements de l'islam, par rapport à ceux qui ne le font pas. Bien que, dans de nombreux cas, les patients ne comprennent pas la science derrière les médicaments prescrits et ne fassent donc pas confiance à leur médecin, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin de reconnaître leurs bienfaits sur sa vie. Il n'exige pas que les gens acceptent les enseignements de l'islam sans les remettre en question ; il souhaite plutôt qu'ils reconnaissent leur véracité par des preuves évidentes. Cependant, cela exige que chacun aborde les enseignements de l'islam avec un esprit impartial et ouvert. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, puisqu'Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des individus, la source de la tranquillité, Il est le seul à déterminer qui la reçoit et qui la refuse. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Il est évident qu'Allah, le Très-Haut, accordera la paix de l'esprit uniquement à ceux qui utilisent les bénédictions qu'Il a fournies conformément aux enseignements islamiques.

De plus, celui qui met en pratique les enseignements de l'islam recevra la force mentale nécessaire pour surmonter toutes les situations, qu'elles soient faciles ou difficiles, car cette force vient d'Allah, l'Exalté, le Tout-Puissant. Il obtiendra ainsi la paix de l'esprit et une abondante récompense dans les deux mondes, grâce à un état mental et physique équilibré et à une bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie . Chapitre 14 Ibrahim, verset 1 :

« ... afin que tu fasses sortir l'humanité des ténèbres vers la lumière, par la permission de son Seigneur, vers le chemin du Tout-Puissant... »

Plus le soutien et le refuge sont solides, plus on devient fort. Se tourner vers Allah, le Très-Haut, qui domine toute chose, avec une obéissance sincère et en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam, nous donne la force de surmonter toutes les épreuves. À l'inverse, s'appuyer sur d'autres ressources, comme la célébrité, la richesse, l'autorité, la famille, les amis, la culture, la mode et les réseaux sociaux, qui sont intrinsèquement fragiles, nous fragilisera également face aux difficultés. Cette situation est comparable à celle d'une personne cherchant refuge dans un château fortifié pendant une tempête, tandis qu'une autre se réfugie dans une fragile hutte de paille. Il est clair qui a le plus de chances de surmonter les difficultés de la tempête.

Et comme Allah, l'Exalté, est Digne de louanges, en partie parce qu'Il a accordé tous les bienfaits aux gens, celui qui Lui obéit en apprenant et en mettant en pratique les enseignements de l'islam adoptera des qualités louables et positives, telles que la patience et la résilience, et obtiendra ainsi la paix de l'esprit, car l'adoption de qualités positives mène à la paix de l'esprit. Chapitre 14 Ibrahim, versets 1-2 :

« ... afin que tu fasses sortir les gens des ténèbres vers la lumière, par la permission de leur Seigneur, vers le chemin du Tout-Puissant, du Digne de Louange. Allah, à qui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Et malheur aux mécréants : un châtement terrible. »

En fin de compte, puisque tout ce qui existe appartient à Allah, l'Exalté, et est gouverné par Lui, il est crucial que chacun suive Ses commandements. Tout comme la violation des lois d'un pays peut entraîner des sanctions, négliger les règles divines établies par le Créateur entraînera des difficultés ici-bas et dans l'au-delà. Même si l'on choisit de quitter un pays hostile, on ne peut échapper à la souveraineté d'Allah, l'Exalté. Même si l'on s'efforce de modifier les normes sociales, on ne peut modifier les lois divines établies par Allah, l'Exalté. Tout comme un propriétaire fixe les règles de sa propriété, l'univers est gouverné par Allah, l'Exalté, qui seul détermine ses lois sans nécessiter le consentement des humains. Par conséquent, le respect de ces règles divines est essentiel pour son bien-être personnel. Ceux qui comprennent cette réalité suivront les commandements d'Allah, l'Exalté, et s'efforceront d'utiliser les bienfaits reçus de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chacun peut choisir de comprendre la sagesse des commandements et des interdictions d'Allah, le Très-Haut, reconnaissant leur rôle dans la promotion du bien-être personnel et social, ou céder à ses désirs et ignorer les enseignements de l'islam. Cependant, ceux qui ignorent les principes de l'islam doivent être prêts à affronter les conséquences de leurs actes ici-bas et dans l'au-delà, car aucune objection ni plainte ne les en préservera. Chapitre 18 Al Kahf, verset 29 :

« Et dis : « La vérité vient de ton Seigneur. Que celui qui veut croie donc ; et que celui qui veut mécroie. » Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les murs les entoureront. Et s'ils implorent le secours, ils seront secourus par une eau semblable à une huile trouble qui leur brûle le visage. Quelle mauvaise boisson, et quel mauvais repos ! »

Et le chapitre 14 Ibrahim, verset 2 :

« Allah, à qui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Et malheur aux mécréants : un châtement terrible. »

Comme l'acceptation et la mise en pratique des enseignements de l'islam sont en contradiction avec les désirs matériels des gens, beaucoup les rejettent ou les ignorent, même s'ils se réclament de l'islam. Chapitre 14 Ibrahim, verset 3 :

« Ceux qui préfèrent la vie présente à l'au-delà... »

En conséquence, ils persisteront à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Dans ce monde, leur état d'esprit les empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux, les conduisant à tout perdre et à égarer tous ceux qui les entourent. Par conséquent, certains aspects de leur existence, notamment leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, se transformeront en sources de stress. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils attribueront leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments, comme leurs proches. En excluant ces influences positives de leur vie, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui font systématiquement un mauvais

usage des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les riches et les célèbres, malgré leur apparente jouissance du luxe terrestre. Et comme leur comportement les a empêchés de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur châtimement dans l'au-delà sera bien plus lourd. Voilà le sort de celui qui préfère satisfaire ses désirs terrestres à l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Chapitre 14 Ibrahim, verset 3 :

« Ceux qui préfèrent la vie présente à l'au-delà... »

De plus, pour éviter cette attitude, qui ne mène qu'au stress, aux ennuis et aux difficultés dans les deux mondes, il faut comprendre l'immense différence entre ce monde et l'au-delà. Dans un hadith rapporté dans Sunan Ibn Majah, numéro 4108, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré que le monde matériel, comparé à l'au-delà, est comparable à une goutte d'eau par rapport à un océan.

Cette analogie a été présentée pour aider les individus à comprendre l'insignifiance du monde matériel par rapport à l'au-delà. Cependant, il est important de noter que ces deux mondes sont véritablement incomparables, car le monde matériel est temporaire tandis que l'au-delà est éternel. Par essence, le fini ne peut être assimilé à l'infini. Le monde matériel peut être classé en quatre catégories principales : la célébrité, la richesse, le pouvoir et les relations sociales, y compris la famille et les amis. Quels que soient les biens matériels que l'on acquiert dans ces catégories, ils seront toujours imparfaits, éphémères, et la mort finira par en couper l'accès. À l'inverse, les récompenses de l'au-delà sont éternelles et parfaites. Ainsi, dans ce

contexte, le monde matériel n'est qu'une goutte d'eau comparée à un océan infini.

De plus, nul ne peut être assuré d'une longue existence en ce monde, car le moment de la mort demeure incertain. En revanche, chacun est assuré de connaître la mort et d'accéder à l'au-delà. Il est donc imprudent de privilégier les efforts pour un avenir lointain, comme la retraite, qui pourrait ne jamais arriver, au détriment de la quête de l'au-delà, qui est une certitude.

Cela ne signifie pas qu'il faille renoncer au monde, car il constitue un pont à franchir pour atteindre l'au-delà en toute sécurité. Au contraire, le musulman doit acquérir de ce monde matériel uniquement ce qui est nécessaire pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, conformément aux enseignements de l'islam, tout en évitant le gaspillage, l'excès et l'extravagance. Il doit ensuite consacrer le reste de ses efforts à la préparation de l'au-delà en adhérant aux commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, comme l'enseignent les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette approche garantit que chacun utilise les bienfaits qui lui sont accordés d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, elle mènera à la paix de l'esprit et à la réussite ici-bas et dans l'au-delà, grâce à un état mental et physique équilibré et à une juste intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Un individu sage n'accorderait pas plus d'importance à une seule goutte d'eau qu'à un océan infini, tout comme un musulman perspicace n'accorderait pas plus de valeur au monde matériel éphémère qu'à l'au-delà éternel.

Mais celui qui ne saisit pas cette réalité préférera ses désirs matériels à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, croyant à tort que ce comportement mène à la paix de l'esprit. Chapitre 14 Ibrahim, verset 3 :

« Ceux qui préfèrent la vie présente à l'au-delà... »

En réalité, l'une des principales causes de cette attitude est l'imitation aveugle de l'opinion majoritaire au sein de la société. Il convient d'éviter de suivre aveuglément les autres, car le comportement dominant dans la société conduit souvent à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Lorsque les individus constatent que la majorité de la société méprise les principes islamiques, ils peuvent croire à tort que les actions de la majorité sont correctes, ce qui les conduit à suivre leur exemple sans réflexion ni introspection. En réalité, le consensus de la majorité n'est pas toujours exact. L'histoire a clairement démontré des cas où l'opinion ou la croyance de la

majorité a été ultérieurement réfutée par de nouvelles preuves et compréhensions, comme la croyance erronée selon laquelle la Terre était plate. Il est crucial d'éviter de se comporter comme des moutons en se conformant irréflechiment à l'opinion majoritaire, car cela conduit souvent à des décisions erronées, tant dans les affaires matérielles que religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Et chapitre 14 Ibrahim, verset 3 :

« Ceux qui préfèrent la vie présente à l'au-delà et qui détournent [les gens] du sentier d'Allah, cherchant à le faire paraître tortueux... »

Au contraire, chacun doit utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont accordés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves, ce qui lui permet de prendre des décisions éclairées, même si ces décisions diffèrent des opinions dominantes. C'est pourquoi l'islam condamne fermement l'imitation aveugle des autres en matière religieuse et encourage ainsi les musulmans à apprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

En réalité, quiconque néglige le code de conduite islamique au profit de codes alternatifs créés par l'homme le fait principalement pour satisfaire ses désirs matériels, car tous les autres codes sont fondamentalement fondés sur les désirs humains. Les personnes aisées et influentes adhèrent souvent davantage à cette mentalité, car elles comprennent qu'accepter la vérité de l'islam nécessite de suivre un cadre moral spécifique, ce qui limiterait leur poursuite de désirs égarés. Par conséquent, elles promeuvent cet état d'esprit auprès d'autrui, craignant de perdre leur influence et leur autorité. Historiquement, cela explique pourquoi elles ont été les premières à rejeter et à s'opposer aux Saints Prophètes (sur eux la paix). Ce comportement n'est pas lié à la question de savoir si l'islam est la foi correcte ou incorrecte selon des preuves évidentes ; il s'agit simplement de satisfaire ses propres désirs. Chapitre 14 Ibrahim, verset 3 :

« Ceux qui préfèrent la vie présente à l'au-delà et qui détournent [les gens] du sentier d'Allah, cherchant à le faire paraître tortueux... »

En général, lorsqu'une personne choisit une voie différente de celle de ses pairs, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres décisions, surtout si celles-ci privilégient les désirs personnels au détriment de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela

peut entraîner des critiques envers ceux qui maintiennent fermement leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, les influences sociétales telles que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent souvent une pression sur les personnes qui adhèrent aux valeurs islamiques. La promotion de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leurs ambitions de richesse et de statut social. Les secteurs critiqués par l'islam résistent généralement à l'intégration des principes islamiques et dissuadent les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue grandement au sentiment anti-islamique omniprésent observé sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, les personnes qui s'efforcent d'adhérer aux principes islamiques, qui prônent la modération des désirs personnels et l'utilisation responsable des bienfaits qui leur sont accordés, se heurtent fréquemment à l'opposition et aux critiques de ceux qui se livrent à des excès, agissant sans retenue sur leurs impulsions, ce qui peut les rendre animales au regard des enseignements islamiques. Ces critiques cherchent souvent à dissuader les autres d'accepter l'islam et à décourager les musulmans de pratiquer leur foi, tentant de les attirer dans un mode de vie régi par des désirs débridés. Elles ont tendance à se concentrer sur des aspects spécifiques de l'islam, comme le code vestimentaire féminin, afin de saper son attrait. Néanmoins, les personnes perspicaces discernent facilement le caractère superficiel de ces critiques, qui découlent d'un mépris pour l'accent mis par l'islam sur l'autodiscipline. Par exemple, si elles ciblent le code vestimentaire islamique pour les femmes, elles n'appliquent pas le même degré de rigueur à d'autres professions importantes, notamment les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et le commerce. Cette critique sélective du code vestimentaire

islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la fragilité et le manque de substance de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes fondamentaux de l'islam et le comportement discipliné de ses adeptes qui motivent ces diverses attaques contre l'islam, les poussant à le critiquer par tous les moyens. Chapitre 14 Ibrahim, verset 3 :

« Ceux qui préfèrent la vie présente à l'au-delà et qui détournent [les gens] du sentier d'Allah, cherchant à le faire paraître tortueux... »

En toutes circonstances, chacun doit s'engager résolument dans la véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, sachant que ce dévouement lui procurera la paix de l'esprit et le protégera des influences négatives d'autrui. Choisir de défier Allah, le Très-Haut, pour plaire aux autres mènera à la perte de la paix intérieure, car ce choix l'incitera à faire un mauvais usage des bienfaits qu'Il lui a accordés. Il se retrouvera alors dans un état de trouble mental et physique, perturbant l'harmonie de tout et de tous dans sa vie, le laissant mal préparé à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et épreuves dans les deux mondes, quel que soit son confort matériel. Chapitre 14 Ibrahim, verset 3 :

« ...Ceux-là sont dans une grave erreur. »

Pour maintenir une attitude ferme, il faut s'efforcer de cultiver une foi solide. Une foi solide est essentielle pour rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans les moments de prospérité ou de difficulté. Cette foi profonde se nourrit de la compréhension et de la mise en pratique des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements démontrent que la véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, apporte la paix ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les principes de l'islam auront une foi faible, ce qui les rendra plus vulnérables à l'abandon de l'obéissance, surtout lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Une telle ignorance peut obscurcir leur perception selon laquelle abandonner ses désirs au profit des commandements d'Allah, le Très-Haut, est la voie vers une paix véritable dans les deux mondes. Il est donc essentiel de renforcer sa foi par la recherche de la connaissance islamique et de sa mise en pratique, en veillant à rester obéissant à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser judicieusement les bienfaits reçus, conformément aux enseignements islamiques, pour parvenir à un équilibre mental et physique et à une priorisation adéquate de tous les aspects de la vie. Les enseignements islamiques ayant été transmis et clarifiés pour tous, ils n'ont aucune excuse s'ils choisissent de les ignorer. Chapitre 14 Ibrahim, verset 4 :

« Et Nous n'avons envoyé aucun messenger qui ne parle la langue de son peuple, afin qu'il la leur explique... »

Quel que soit le degré d'avancement d'une société et les connaissances qu'elle acquiert dans divers domaines, y compris les aspects mentaux et physiques de l'humanité, il lui est impossible d'élaborer un code de conduite

parfaitement en harmonie avec la nature humaine et qui tienne compte de toutes les situations, conditions et scénarios auxquels les individus ou les sociétés peuvent être confrontés durant leur existence terrestre. Cette tâche est intrinsèquement irréalisable, car l'humanité continue de découvrir de nouvelles informations sur des aspects spécifiques de l'existence humaine, comme le rôle des différentes zones du cerveau, et encore moins d'acquérir suffisamment de connaissances pour élaborer un code de conduite irréprochable qui favorise la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, a la capacité d'y parvenir, car Il est le Créateur de toute chose et Son savoir est infini, englobant le passé, le présent et l'avenir. Par conséquent, Lui seul est en mesure d'offrir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui contribue à la paix de l'esprit dans une vie stressante. Les documents historiques montrent clairement que l'application réussie de ce code de conduite divin a favorisé la paix, la justice et la tranquillité au sein de la société. Par conséquent, chacun doit accepter le code de conduite divin qui lui a été donné, le reconnaissant comme le plus bénéfique pour son bien-être, même si certains aspects peuvent contredire ses souhaits personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui reconnaît et suit les conseils de son médecin, conscient que c'est en définitive pour son bien, malgré la prescription de traitements désagréables et d'un régime alimentaire strict. Mais ceux qui choisissent d'ignorer les enseignements de l'islam, car ils contredisent leurs désirs, s'égarent, car Allah, le Très-Haut, n'impose pas aux gens la bonne direction, car cela annulerait l'épreuve de la vie ici-bas. Chapitre 14 Ibrahim, verset 4 :

« ...et Allah égare ainsi qui Il veut... »

En conséquence, ils persisteront dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de déséquilibre mental et physique, égarant tout et chacun dans leur vie, et se préparant mal à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cette situation engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel.

En revanche, celui qui comprend que maîtriser ses désirs matériels est un faible prix à payer pour obtenir la paix intérieure, restera fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant judicieusement les bienfaits qui lui ont été accordés. Ainsi, il sera guidé dans toutes les situations, qu'elles soient faciles ou difficiles, afin d'atteindre le succès et la paix intérieure, en trouvant un équilibre mental et physique et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 4 :

« ...et [Il] guide qui Il veut... »

Comme nul ne peut échapper à l'autorité et au contrôle qu'Allah, le Très-Haut, exerce sur la création, et en particulier sur leurs cœurs spirituels, refuge de la paix intérieure, Lui seul décide qui y accède et qui n'y accède pas, quels que soient les luxes matériels dont ils jouissent. Chapitre 14 Ibrahim, verset 4 :

« ...Et Il est le Très-Haut en Puissance... »

Ainsi, chacun doit adopter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même lorsque ceux-ci entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré des médicaments désagréables et un régime alimentaire rigoureux. Tout comme ce patient prudent atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Car Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique harmonieux et à placer chaque chose et chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 4 :

« ...Et Il est le Puissant, le Sage. »

L'observation de l'histoire permet d'apprécier la différence entre les bienfaits considérables des enseignements divins aux niveaux individuel et sociétal et les conséquences négatives de leur méconnaissance. Chapitre 14 Ibrahim, verset 5 :

« Et Nous avons certes envoyé Moïse avec Nos signes, [en disant] : « Fais sortir ton peuple des ténèbres à la lumière et rappelle-leur les jours d'Allah. »... »

D'une manière générale, ce verset vise à encourager un état d'esprit qui décourage l'égoïsme et incite les individus à se concentrer au-delà de leur propre vie et de leurs difficultés. Ceux qui adoptent ce point de vue se privent de l'opportunité d'apprendre des événements historiques, de leurs propres expériences et de la situation de leur entourage. Apprendre de ces éléments est l'une des méthodes les plus efficaces pour améliorer son comportement et éviter de répéter les erreurs passées, ce qui conduit finalement à un sentiment de paix intérieure. Par exemple, observer des personnes riches et célèbres faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, se retrouvant confrontées au stress, à des problèmes de santé mentale, à des addictions et même à des pensées suicidaires – malgré de brefs moments de bonheur et de luxe – est une leçon essentielle. Il incite à s'abstenir de faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, renforçant ainsi l'idée que la paix véritable ne découle pas de la richesse matérielle ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait inspirer la gratitude pour son propre bien-être et encourager à en faire bon usage avant qu'il ne soit supprimé. C'est pourquoi l'islam encourage constamment les individus à rester vigilants et attentifs, plutôt que de se laisser absorber par leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure. Cependant, si l'on ne peut distinguer le bien du mal en observant les autres, on sera submergé par ses désirs mondains et on continuera à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il nous a accordés, comme l'ont fait leurs prédécesseurs, malgré les innombrables bienfaits et conseils qu'Allah, le Très-Haut, nous a accordés pour nous aider à trouver la paix intérieure dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 5 :

« Et Nous avons certes envoyé Moïse avec Nos signes, [en disant] : « Fais sortir ton peuple des ténèbres à la lumière et rappelle-leur les jours d'Allah. »... »

Celui qui apprécie l'importance d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements de l'islam, en observant les choix de vie d'autrui et les conséquences auxquelles ils ont été confrontés, fera preuve de patience dans les moments difficiles et de gratitude dans les moments de facilité. Chapitre 14 Ibrahim, verset 5 :

« ...Il y a certes là des signes pour tout homme patient et reconnaissant. »

Exprimer sa gratitude par ses intentions revient à agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Exprimer sa gratitude par ses paroles revient à exprimer positivement ou à choisir le silence. De plus, exprimer sa gratitude par des actes implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique apportera des bénédictions supplémentaires, la tranquillité et la réussite dans cette vie et dans l'au-delà, en atteignant un état mental et physique harmonieux et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie de manière appropriée. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

De plus, la patience implique de s'abstenir d'exprimer des plaintes, que ce soit par des paroles ou des actes, tout en adhérant fermement aux commandements d'Allah, le Très-Haut. Elle exige la conviction qu'Il choisit ce qui est finalement le meilleur pour eux, même si cela n'est pas immédiatement apparent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, celui qui se comporte correctement en toutes circonstances bénéficiera du soutien indéfectible et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Cela favorisera la tranquillité dans les deux mondes en parvenant à une condition mentale et physique harmonieuse et en positionnant chaque chose et chaque personne de manière appropriée. Ce conseil est mentionné dans un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 7500.

De plus, un aspect de la gratitude envers Allah, l'Exalté, consiste à se rappeler les innombrables bienfaits qu'Allah, l'Exalté, nous a accordés et qu'ils possèdent encore, même s'ils ont perdu quelques bienfaits terrestres à cause d'une difficulté. Chapitre 14 Ibrahim, verset 6 :

« Et lorsque Moïse dit à son peuple : « Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsqu'il vous sauva du peuple de Pharaon, qui vous infligeait le pire châtiment, égorgeait vos fils et laissait vivre vos filles. Et c'était là une grande épreuve de la part de votre Seigneur. »

Adopter un tel comportement témoigne d'un état d'esprit positif, surtout en période difficile. Face aux difficultés, chacun doit reconnaître que la situation aurait pu être bien pire. Si le problème est d'ordre matériel, il doit être reconnaissant qu'il n'affecte pas sa foi. Plutôt que de se focaliser sur la tristesse immédiate qui accompagne les épreuves, il faut se concentrer sur l'issue finale et les récompenses qui attendent ceux qui font preuve de patience pour Allah, le Très-Haut. Lorsqu'une personne perd certains bienfaits, elle doit prendre un moment pour réfléchir aux nombreux bienfaits dont elle bénéficie encore. Face à chaque épreuve, le musulman doit se souvenir du verset du Saint Coran qui lui rappelle les nombreuses sagesse cachées dans les épreuves et les épreuves, parfois invisibles. Ainsi, la situation actuelle est plus favorable que celle qu'il espérait initialement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En conclusion, un musulman devrait méditer sur ces faits et d'autres pour cultiver un état d'esprit positif, essentiel pour surmonter les difficultés et

récolter de nombreuses bénédictions dans les deux mondes. Gardez à l'esprit que la coupe n'est pas à moitié vide, mais à moitié pleine.

Chapitre 14 Ibrahim, verset 6 :

« Et lorsque Moïse dit à son peuple : « Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsqu'Il vous sauva du peuple de Pharaon, qui vous infligeait le pire châtiment, égorgeait vos fils et laissait vivre vos filles. Et c'était là une grande épreuve de la part de votre Seigneur. »

L'épreuve majeure peut également faire référence au fait qu'Allah, le Très-Haut, les a sauvés de l'emprise de Pharaon. Dans ce contexte, la grande épreuve consisterait à savoir s'ils expriment ou non leur gratitude envers Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser les bienfaits reçus, comme leur liberté, de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le précisent les enseignements divins. Il est important de se rappeler que les périodes d'aisance peuvent souvent constituer une épreuve plus grande que les périodes difficiles. En effet, une personne confrontée à des difficultés a généralement des options limitées et doit simplement attendre le soulagement. En revanche, les périodes d'aisance offrent de nombreuses options, ce qui peut conduire à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Cela explique pourquoi les riches désobéissent plus souvent à Allah, le Très-Haut, car ils ont plus facilement accès à des choses qui Lui déplaisent, comme la drogue et l'alcool. Par conséquent, le musulman doit adhérer au hadith du Sahih Muslim, numéro 7500, qui stipule que le croyant recevra bénédictions et succès dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles, car il saura réagir de manière appropriée à chaque

circonstance. Dans les moments difficiles, il fera preuve de patience, s'abstenant de toute plainte verbale ou physique, et maintiendra plutôt une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, sachant qu'Il ne choisit que ce qui est le meilleur pour les gens, même si les raisons de Ses décrets ne lui sont pas immédiatement claires. Et dans les moments de facilité, il exprimera sa gratitude à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits reçus de manière à Lui plaire, conformément aux enseignements islamiques. Cela lui apportera davantage de bénédictions, de paix de l'esprit et de réussite dans les deux mondes, grâce à l'équilibre mental et physique et à la bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]... » »

Mais comme l'indique le reste du verset 14, ceux qui négligent de faire preuve de gratitude, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, courent un grand danger de perdre la foi, car l'ingratitude et l'incrédulité sont intrinsèquement liées, tout comme la gratitude et la foi sont intrinsèquement liées. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ... Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur], mais si vous niez, en vérité, Mon châtiment est sévère. »

Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante qui a besoin d'être nourrie par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée des nutriments essentiels, comme la lumière du soleil, périt, la foi d'une personne peut également périr si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave.

De plus, il est important d'éviter toute attitude arrogante consistant à croire à tort rendre service à Allah, le Très-Haut, en lui témoignant de la gratitude. Un tel orgueil peut entraver une véritable obéissance à Allah, en particulier lorsque nos désirs entrent en conflit avec Ses commandements, ce qui nous égare. Chapitre 14 Ibrahim, verset 8 :

« Et Moïse dit : « Si vous ne croyez pas, vous et tous ceux qui sont sur la terre, Allah est certes dispensateur de tout et digne de louange. »

En revanche, ceux qui reconnaissent que leur foi et leur engagement servent en fin de compte leurs propres intérêts cultiveront l'humilité devant Allah, le Très-Haut, et resteront inébranlables dans leur obéissance, quelles que soient les difficultés rencontrées. Cela leur permettra de continuer à utiliser correctement les bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela leur permettra d'atteindre un état d'esprit et de corps équilibré, d'harmoniser tous les aspects de leur vie et de se préparer adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Ce comportement mènera ainsi à la paix dans les deux mondes.

Allah, le Très-Haut, exhorte à nouveau les hommes à observer l'histoire, et par extension leur entourage, afin d'apprécier les conséquences négatives de l'ignorance de la guidance divine. Chapitre 14 Ibrahim, verset 9 :

« Ne t'as-tu pas entendu parler de ceux qui t'ont précédé, du peuple de Noé, des 'Ad, des Tamoud, et de ceux qui les ont suivis ? Personne ne les connaît, hormis Allah... »

En général, il est crucial pour un musulman d'être attentif au quotidien et d'éviter de se préoccuper excessivement de ses affaires, car cela peut le conduire à négliger les événements qui l'entourent et ceux qui ont déjà eu lieu. Cette qualité est essentielle, car elle constitue un puissant moyen de renforcer sa foi, ce qui contribue à maintenir l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par exemple, lorsqu'un musulman rencontre une personne malade, il doit non seulement l'aider avec tous les moyens à sa disposition, ne serait-ce qu'une simple prière, mais aussi réfléchir à sa propre santé et reconnaître qu'elle aussi connaîtra un déclin, que ce soit par la maladie, le vieillissement ou la mort. Cette prise de conscience devrait les motiver à apprécier leur bonne santé et à exprimer cette gratitude à travers leurs actions en tirant le meilleur parti de leur bien-être dans les activités mondaines et religieuses qui plaisent à Allah, l'Exalté.

Lorsqu'on assiste au décès d'une personne riche, on ne doit pas seulement ressentir de la tristesse pour le défunt et sa famille, mais aussi reconnaître

qu'un jour, à une date inconnue, on sera lui aussi confronté à la mort. On doit comprendre que, tout comme la personne aisée a été abandonnée par sa fortune, son statut et sa famille, elle aussi affrontera sa tombe avec pour seules traces ses actions. Cette compréhension l'incitera à se préparer pour sa tombe et l'au-delà en obéissant à Allah, le Très-Haut.

Ceux qui agissent ainsi renforceront leur foi chaque jour, tandis que ceux qui sont trop préoccupés par les choses de ce monde resteront inconscients, entravant leur capacité à améliorer leur conduite envers Allah, le Très-Haut, et Sa création. Chapitre 14 Ibrahim, verset 9 :

« Ne t'as-tu pas entendu parler de ceux qui t'ont précédé, du peuple de Noé, des 'Ad, des Tamoud, et de ceux qui les ont suivis ? Personne ne les connaît, hormis Allah... »

En vérité, quiconque néglige le code de conduite islamique au profit d'autres codes créés par l'homme le fait principalement pour satisfaire ses désirs matériels, car tous les codes alternatifs sont fondamentalement fondés sur les désirs humains. Les personnes aisées et influentes adhèrent souvent davantage à cette mentalité, car elles comprennent qu'accepter la vérité de l'islam implique de suivre un code moral spécifique, ce qui limiterait leur poursuite de désirs égarés. Par conséquent, elles promeuvent cet état d'esprit auprès d'autrui, craignant de perdre leur pouvoir et leur influence. Historiquement, cela explique pourquoi elles ont été les premières à rejeter et à s'opposer aux Saints Prophètes (sur eux la paix). Ce comportement ne vise pas à déterminer si l'islam est la bonne ou la mauvaise foi selon des

preuves évidentes ; il s'agit simplement de satisfaire ses propres désirs.
Chapitre 14 Ibrahim, verset 9 :

« ... Leurs messagers leur apportèrent des preuves évidentes, mais ils revinrent à leur bouche et dirent : « Nous ne croyons pas à ce avec quoi vous avez été envoyés, et nous sommes, quant à ce à quoi vous nous invitez, dans un doute troublant. » »

Quel que soit le degré d'avancement d'une société et malgré les connaissances qu'elle acquiert dans divers domaines, tant mentaux que physiques, il demeure impossible d'établir un code de conduite pleinement adapté à la nature humaine et tenant compte de toutes les situations, conditions et scénarios que les individus ou les sociétés pourraient rencontrer au cours de leur existence sur Terre. Cet objectif est fondamentalement inaccessible, car l'humanité découvre sans cesse de nouvelles connaissances sur des aspects spécifiques de la vie humaine, tels que le fonctionnement des différentes régions du cerveau, et encore moins d'acquérir suffisamment de connaissances pour formuler un code de conduite parfait favorisant la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, possède la capacité d'accomplir cela, car Il est le Créateur de toute chose et Son savoir est illimité, englobant l'intégralité du passé, du présent et du futur. Ainsi, Lui seul est bien placé pour fournir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui contribue à la paix de l'esprit dans une vie souvent stressante. Les preuves historiques indiquent clairement que, lorsque ce code de conduite divin fut effectivement appliqué dans la vie des individus, il provoqua l'épanouissement de la tranquillité, de la justice et de la paix au sein de la société. Par conséquent, chacun doit adhérer au code de conduite divin qui lui a été accordé, le

reconnaissant comme le plus avantageux pour son bien-être, même si certains éléments peuvent entrer en conflit avec ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui reconnaît et suit les conseils de son médecin, sachant qu'ils sont avant tout dans son intérêt, malgré la prescription de traitements désagréables et d'un régime alimentaire strict. Cependant, ceux qui choisissent de négliger les enseignements de l'islam, car ils contredisent leurs désirs, seront autorisés à s'égarer, car Allah, Exalté soit-Il, n'impose pas la bonne direction aux gens, car cela invaliderait l'épreuve de la vie ici-bas. Chapitre 14 Ibrahim, verset 9 :

« ... Leurs messagers leur apportèrent des preuves évidentes, mais ils revinrent à leur bouche et dirent : « Nous ne croyons pas à ce avec quoi vous avez été envoyés, et nous sommes, quant à ce à quoi vous nous invitez, dans un doute troublant. » »

Il est étrange que, malgré le fait que le code de conduite instauré par les Saints Prophètes (sur eux la paix et la bénédiction d'Allah soient sur eux) reposait uniquement sur des preuves et des connaissances, tandis que leurs codes de conduite, créés par l'homme, étaient ancrés dans leurs désirs matériels et dénués de tout lien avec la science et les preuves, ils se soient comportés comme s'ils étaient bien guidés et que la foi divine était un égarement. L'une des principales causes de cette attitude est l'imitation aveugle de l'opinion majoritaire au sein de leur société. Il faut éviter de suivre aveuglément l'opinion majoritaire, car le comportement dominant dans la société conduit souvent à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Voyant la majorité ignorer les principes islamiques, les gens peuvent croire à tort que les actions de la majorité sont justes, les incitant à les suivre sans aucune réflexion ni examen de conscience. En réalité, le consensus de la majorité n'est pas toujours correct. L'histoire a clairement montré de nombreux cas

où l'opinion ou la croyance de la majorité a été ultérieurement démentie par de nouvelles preuves et connaissances, comme la croyance erronée selon laquelle la Terre était plate. Il est essentiel de s'abstenir de se comporter comme des moutons en se conformant irréflechiment au point de vue de la majorité, car cela peut souvent conduire à des choix erronés, tant dans le monde que dans la religion. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun devrait utiliser le raisonnement et l'intelligence dont il est doté pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur la connaissance et les preuves. Cela lui permet de faire des choix éclairés, même s'ils divergent de l'opinion dominante. En fait, l'islam désapprouve fermement le fait de suivre aveuglément les autres en matière de foi, et il encourage les musulmans à comprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec discernement. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Chapitre 14 Ibrahim, verset 9 :

« ... Leurs messagers leur apportèrent des preuves évidentes, mais ils revinrent à leur bouche et dirent : « Nous ne croyons pas à ce avec quoi vous avez été envoyés, et nous sommes, quant à ce à quoi vous nous invitez, dans un doute troublant. » »

Les Saints Prophètes (sur eux la paix) ont toujours présenté des connaissances et des preuves pour étayer le code de conduite divin qui leur avait été accordé. Chapitre 14 Ibrahim, verset 10 :

« Leurs messagers dirent : « Peut-on douter d'Allah, Créateur des cieux et de la terre ?... » »

Au fil des générations, les hommes ont été invités à réfléchir à la création des cieux et de la terre afin de conclure à l'unicité d'Allah, le Très-Haut, et à l'importance de lui obéir. En observant la formation des cieux et de la terre, ainsi que la multitude de systèmes parfaitement équilibrés, il devient évident qu'il n'y a qu'un seul créateur et artisan de l'univers. Par exemple, la distance idéale entre le Soleil et la Terre en est une indication claire, car la Terre serait inhabitable si le Soleil était ne serait-ce que légèrement plus proche ou plus éloigné. De même, la Terre a été conçue de manière à favoriser une atmosphère équilibrée et pure, permettant à la vie de s'y épanouir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et l'alternance du jour et de la nuit... »

La synchronisation précise des jours et des nuits, ainsi que leur durée variable tout au long de l'année, permettent à chacun d'en tirer le meilleur parti. Si les jours étaient allongés, les individus pourraient se fatiguer en raison de leurs heures prolongées. Inversement, si les nuits étaient plus longues, il ne resterait pas assez de temps pour gagner sa vie et se consacrer à d'autres activités utiles, comme l'acquisition de connaissances. Si les nuits étaient plus courtes, les individus auraient du mal à se reposer suffisamment, pourtant essentiel à une santé optimale. Les variations de la durée des jours et des nuits auraient également un impact sur l'agriculture, affectant négativement la subsistance des hommes et des animaux. Le fonctionnement harmonieux des jours, des nuits et des autres systèmes équilibrés de l'univers reflète clairement l'unicité d'Allah, le Très-Haut, car l'existence de multiples divinités engendrerait des désirs contradictoires, entraînant le chaos dans l'univers. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et les [grands] navires qui naviguent sur la mer avec ce qui profite aux gens, et ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie... »

L'observation du cycle de l'eau, parfaitement équilibré, révèle sans équivoque un Créateur. L'eau s'évapore de la mer, remonte, puis se condense pour former des pluies acides qui s'abattent sur les montagnes. Ces dernières neutralisent ces pluies acides, les rendant utilisables par les humains et les animaux. Toute altération de ce système parfaitement équilibré entraînerait une catastrophe pour toute vie sur Terre. Le sel présent dans la mer empêche la décomposition des organismes morts de polluer l'océan. Une contamination de l'océan mettrait en péril la vie marine et les impuretés qui en résulteraient affecteraient également la vie terrestre. La structure de l'eau des océans et des mers favorise la prospérité de la vie marine tout en permettant aux navires lourds de naviguer à sa surface. Une légère modification de la composition de l'eau perturberait cet équilibre, ce qui permettrait soit à la vie marine de prospérer, soit aux navires de naviguer, mais pas les deux simultanément. Aujourd'hui encore, le transport maritime reste le moyen de transport de marchandises le plus répandu à l'échelle mondiale. Cet équilibre parfait est donc crucial pour maintenir la vie sur Terre.

L'évolution représente un type de mutation intrinsèquement imparfait. Cependant, en observant la myriade d'espèces, on constate qu'elles ont été conçues de manière parfaitement équilibrée, leur permettant de s'épanouir dans leurs environnements respectifs. Prenons l'exemple du chameau, conçu pour supporter des températures extrêmes et survivre pendant de longues périodes sans eau. Il est parfaitement adapté à la vie dans le désert. Chapitre 88 Al Ghashiyah, verset 17 :

« Alors ne regardent-ils pas les chameaux, comment ils ont été créés ? »

La chèvre a été conçue de manière exceptionnellement efficace, garantissant que toutes les impuretés présentes dans son corps sont complètement séparées du lait qu'elle produit. Toute contamination des deux rendrait le lait imbuvable. Chapitre 16 An Nahl, verset 66 :

« Et en effet, pour vous, faire paître le bétail est une leçon. Nous vous abreuvons de ce qu'il y a dans leurs ventres – entre excréments et sang – un lait pur, agréable à boire. »

Chaque espèce se voit attribuer une durée de vie distincte, ce qui empêche l'une d'elles de dominer les autres. Par exemple, les mouches ont une durée de vie très brève, de 3 à 4 semaines, et peuvent pondre jusqu'à 500 œufs. Si leur durée de vie était prolongée, la population de mouches pourrait être déséquilibrée, risquant de submerger toutes les autres espèces de l'écosystème. À l'inverse, d'autres organismes, dont la durée de vie est nettement plus longue, ont tendance à ne produire qu'un nombre limité de descendants. Cette caractéristique contribue à réguler leur population. Un tel phénomène ne peut être qu'une simple coïncidence, ni s'expliquer par le processus évolutif. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et [Sa] direction des vents et des nuages contrôlés entre le ciel et la terre... »

Les vents jouent un rôle crucial dans la pollinisation, permettant la reproduction des cultures, des plantes et des arbres. Historiquement, le vent était essentiel au transport maritime, qui demeure le principal moyen de transport de marchandises à l'échelle mondiale. Les vents sont nécessaires pour transporter les nuages de pluie vers des zones déterminées, assurant ainsi l'approvisionnement en eau essentielle à la vie. Un système éolien équilibré est évident sur Terre ; une absence de vents entraînerait des perturbations pour la vie, tandis que des vents excessifs engendreraient le chaos. De même, les précipitations sont finement dosées : une insuffisance de pluie peut provoquer sécheresses et famines, tandis qu'une abondance de pluies peut entraîner de graves inondations. Chapitre 23, Al Mu'minun, verset 18 :

« Et Nous avons fait descendre du ciel une pluie en quantité mesurée et l'avons déposée sur la terre. Et certes, Nous sommes capables de la reprendre. »

Quiconque contemple ces systèmes parfaitement équilibrés ne peut raisonnablement réfuter l'existence d'un Créateur unique qui domine toute chose. Chapitre 14 Ibrahim, verset 10 :

« Leurs messagers dirent : « Peut-on douter d'Allah, Créateur des cieux et de la terre ?... » »

De plus, une personne qui prend soin de certains aspects des besoins d'autrui, comme son logement, mérite d'être appréciée. Ainsi, puisqu'Allah, le Très-Haut, a accordé à l'humanité toutes les bénédictions de l'univers, il est juste et approprié que chacun Lui exprime sa gratitude. La gratitude motivée par une intention signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement est souligné dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Une intention sincère est clairement indiquée lorsqu'une personne ne recherche ni n'attend aucune reconnaissance ou récompense d'autrui. La gratitude exprimée par la parole consiste soit à dire ce qui est bien, soit à choisir de se taire. De plus, la gratitude manifestée par les actes signifie utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique conduit à une augmentation des bénédictions et apporte finalement la paix de l'esprit, ici-bas comme dans l'au-delà, grâce à l'équilibre mental et physique, et à une bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

De plus, lorsqu'un individu possède un bien, il est jugé approprié et acceptable qu'il l'utilise comme il l'entend. Puisqu'Allah, le Très-Haut, est le Créateur, le Propriétaire et le Soutien de toute chose dans l'univers, y compris l'humanité, Il est le seul à déterminer ce qui doit se passer dans l'univers et ce qui ne doit pas y arriver. Ainsi, il est juste pour chacun de suivre les commandements d'Allah, le Très-Haut, car Il est l'unique propriétaire de l'univers entier, y compris lui-même.

De même, lorsqu'une personne prête ses biens à une autre personne, il est normal que l'emprunteur en fasse usage selon les préférences de son propriétaire. Allah, Exalté soit-Il, a accordé chaque bienfait à une personne sous forme de prêt temporaire. Ces bienfaits ne sont pas des dons. À l'instar des prêts terrestres, ce prêt doit être remboursé. Le remboursement ne peut se faire qu'en utilisant ces bienfaits d'une manière qui plaise à Allah, Exalté soit-Il, comme le précisent les enseignements islamiques . Inversement, les bienfaits du Paradis étant des dons, chacun aura la liberté d'en profiter comme il l'entend. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« ...Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, dont vous avez hérité à cause de ce que vous faisiez. » »

Il ne faut pas confondre les bénédictions terrestres temporaires, qui ne sont qu'un prêt, avec les dons éternels du Paradis.

Celui qui comprend cette vérité restera fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela lui garantira un état mental et physique harmonieux, une position appropriée pour chaque personne et chaque être humain, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes. Et comme Allah, le Très-Haut, n'exige pas la perfection des gens, toute erreur commise par Son serviteur obéissant sera pardonnée. Chapitre 14 Ibrahim, verset 10 :

« ...Il vous invite pour vous pardonner vos péchés... »

Il est important de noter que cette invitation à la bonne direction et à la paix de l'esprit dans les deux mondes n'est que pour une durée limitée. Chapitre 14 Ibrahim, verset 10 :

« ...et Il retarde votre mort jusqu'à un terme déterminé... »

Celui qui ne profite pas du temps qui lui est accordé en ce monde en fera inévitablement un mauvais usage. Son état d'esprit l'empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux, le conduisant à tout perdre. Par conséquent, certains aspects de sa vie, comme sa famille, ses amis, sa carrière et sa fortune, deviendront des sources de stress. S'il persiste à mépriser Allah, le Très-Haut, il attribuera son stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de sa vie, comme son conjoint. En excluant ces influences positives de sa vie, il ne fera qu'aggraver ses problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe des individus qui abusent systématiquement des bienfaits qu'ils ont reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance du luxe. Et comme leur attitude les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur châtement dans l'au-delà sera bien plus lourd. Chapitre 14 Ibrahim, verset 10 :

« ...et Il retarde votre mort jusqu'à un terme déterminé... »

Afin de dissuader les gens d'accepter la guidance divine, les non-musulmans critiquent fréquemment les traits humains de leur Saint Prophète (sur lui la paix et le salut). Ils affirment que s'il était vraiment honnête, il devrait faire preuve de pouvoirs extraordinaires, comparables à ceux d'un sorcier, plutôt que de mener une vie ordinaire, incluant travail, mariage et famille. Chapitre 14 Ibrahim, verset 10 :

« ...Ils dirent : « Vous n'êtes que des hommes comme nous... » »

Lorsque les enseignements sacrés soulignent que les Saints Prophètes (sur eux la paix) étaient véritablement humains, cela est utilisé comme preuve contre eux. Chapitre 14 Ibrahim, verset 11 :

« Leurs messagers leur dirent : « Nous ne sommes que des hommes comme vous, mais Allah accorde Ses faveurs à qui Il veut parmi Ses serviteurs... » »

La fonction d'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) est de clarifier les instructions divines à l'humanité et de lui servir de modèle. Son but n'a jamais été d'éblouir les gens par des miracles remarquables, car les miracles qui leur étaient accordés par Allah, le Très-Haut, étaient limités à des moments et des lieux précis et visaient principalement à appuyer leur message ; ils n'en étaient pas le point central. Le cœur de leur message, tout au long de l'histoire, a toujours été la connaissance et les preuves évidentes. Dans le cas du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), l'essence de son message était le Saint Coran et son caractère exemplaire. Les non-musulmans de La Mecque, maîtrisant la langue arabe, reconnaissaient que le Saint Coran ne pouvait être la parole d'un humain. De plus, ayant passé quarante ans avec le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), avant sa proclamation de Prophète, ils savaient qu'il n'était pas un menteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

L'une des principales causes d'égarement à travers l'histoire a été l'imitation aveugle de ses ancêtres, par loyauté aveugle, et parce que cela leur permettait de satisfaire leurs désirs matériels. Chapitre 14 Ibrahim, verset 10 :

« ...Ils dirent : « Vous n'êtes que des hommes comme nous qui veulent nous détourner de ce qu'adoraient nos pères... » »

D'une manière générale, il faut éviter de suivre aveuglément les autres, car les comportements dominants dans la société peuvent souvent conduire à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Lorsque les individus constatent que la majorité de la société méprise les principes islamiques, ils peuvent croire à tort que les actions de la majorité sont justifiées, ce qui les conduit à se conformer sans réflexion critique ni introspection. En réalité, le consensus de la majorité n'est pas toujours exact. L'histoire a fourni de nombreux exemples où les opinions ou croyances de la majorité ont été ultérieurement réfutées par de nouvelles preuves et connaissances, comme la croyance erronée selon laquelle la Terre était plate. Il est crucial d'éviter de se comporter comme des moutons en adhérant irréflechiment au point de vue de la majorité, car cela peut souvent conduire à des décisions erronées, tant dans les affaires matérielles que religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun doit utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont accordés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves. Cela lui permet de prendre des décisions éclairées, même lorsque ces décisions diffèrent des opinions dominantes de la majorité. C'est précisément pour cette raison que l'islam décourage fortement l'adhésion aveugle aux autres en matière de foi, et recommande aux musulmans de comprendre et d'appliquer les enseignements islamiques avec une attention particulière. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Une autre méthode utilisée par certains individus à travers l'histoire pour décourager les gens d'embrasser l'islam consistait à demander des miracles particuliers aux saints prophètes (sur eux la paix) comme preuve de leur prophétie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 10 :

« ...Ils dirent : « Vous n'êtes que des hommes comme nous, qui cherchent à nous détourner de ce qu'adoraient nos pères. Apportez-nous donc une autorité manifeste. »

Il était étrange de constater que ces gens exigeaient des miracles tout en ignorant les preuves évidentes de la connaissance divine prouvant l'unicité d'Allah, le Très-Haut, et l'importance de Lui obéir. Comme mentionné précédemment, l'objectif des Saints Prophètes, paix et bénédictions sur eux, n'a jamais été d'éblouir les gens par des miracles remarquables, car les miracles que leur accordait Allah, le Très-Haut, étaient limités à des moments et des lieux précis et visaient principalement à appuyer leur message ; ils n'en étaient pas le point central. L'essence de leur message, tout au long de l'histoire, a toujours été la connaissance et les preuves évidentes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 11 :

« ... Il ne nous appartient pas de vous apporter un miracle sans la permission d'Allah... »

De plus, les événements miraculeux étant fugaces, ceux qui les observent sont incités à accepter la vérité. Cependant, pour ceux qui n'ont pas été témoins de ces miracles temporaires, ils restent de simples récits, incapables d'inspirer la foi ni de renforcer l'obéissance à Allah, le Très-Haut, parmi ceux qui ont déjà la foi, car ils n'ont pas été témoins directs du miracle. En revanche, la connaissance divine est un miracle éternel et vivant, accessible à tous à tout moment, et, par conséquent, elle surpasse largement tout miracle passager que l'on pourrait recevoir ou rechercher.

Allah, le Très-Haut, souligne également que l'envie est l'une des principales causes du rejet des saints prophètes (sur eux la paix). Chapitre 14 Ibrahim, verset 11 :

« Leurs messagers leur dirent : « Nous ne sommes que des hommes comme vous, mais Allah accorde Ses faveurs à qui Il veut parmi Ses serviteurs... »
»

C'est l'envie qui a poussé de nombreux non-musulmans de La Mecque et les gens du Livre de Médine à rejeter le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), bien qu'ils aient tous reconnu son honnêteté et sa prophétie. Les nobles non-musulmans de La Mecque ont eu du mal à accepter et à suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui, bien qu'issu de la tribu la plus noble, était un pauvre orphelin. Leur désir de leadership, de contrôle et de richesse a alimenté leur jalousie lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a proclamé sa prophétie et s'est vu accorder le leadership et la supériorité sur toute la création.

De plus, les gens du Livre enviaient le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) descende du Saint Prophète Ismaël, plutôt que de son frère, le Saint Prophète Isaac (paix et bénédictions sur eux), comme ils le faisaient. Puisque toute leur religion reposait sur l'importance de la lignée, qu'ils conféraient à leurs yeux une supériorité, ils trouvaient

impossible d'accepter et de suivre un Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui) issu d'une lignée différente. Cela aurait affaibli le complexe de supériorité qu'ils avaient forgé. Chapitre 14 Ibrahim, verset 11 :

« Leurs messagers leur dirent : « Nous ne sommes que des hommes comme vous, mais Allah accorde Ses faveurs à qui Il veut parmi Ses serviteurs... »
»

En général, l'envie est considérée comme un péché majeur à éviter à tout prix. Elle est considérée comme un péché majeur car celui qui envie remet directement en question les décisions d'Allah, le Très-Haut. Il agit comme si Allah, le Très-Haut, avait commis une erreur en accordant une bénédiction particulière à quelqu'un d'autre plutôt qu'à lui. Ceux qui laissent leur envie se manifester, verbalement et physiquement, contre l'objet de leur envie finiront par compromettre leurs propres bonnes actions. Cet avertissement est souligné dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4210. L'envie licite survient lorsqu'un individu désire recevoir une bénédiction similaire à celle d'autrui sans que celui-ci ne perde ce qu'il a reçu. Bien que cette forme d'envie soit permise, elle n'est louable que dans le contexte religieux et considérée comme blâmable dans les situations matérielles. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mentionné deux exemples d'envie légitime et louable dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 1896. On peut envier une personne qui utilise efficacement son savoir et le transmet aux autres. Le deuxième individu digne d'envie est celui qui acquiert des biens licites et les utilise de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Pour éviter l'envie, il faut reconnaître que remettre en question les choix de distribution d'Allah, le Très-Haut, constitue un péché majeur. Il est essentiel de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, accorde à chacun ce qui lui convient le mieux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Par conséquent, plutôt que d'envier les autres, chacun devrait s'attacher à utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette approche apportera des bienfaits supplémentaires, la tranquillité et la réussite ici-bas et dans l'au-delà, grâce à l'équilibre mental et physique et à la bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie . Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Envier les autres ne fera qu'inciter à mal utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, on se retrouvera dans un état mental et physique déséquilibré, perdant tout et chacun dans sa vie et se préparant mal à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et

difficultés dans les deux mondes, même si l'on bénéficie de certains luxes terrestres. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Le musulman confronté à l'envie doit faire preuve de patience face aux actes, tant verbaux que physiques, de son envieux, et se défendre conformément aux principes de l'islam. La patience implique de s'abstenir de toute plainte, tant en paroles qu'en actes, tout en restant fidèle à Allah, le Très-Haut. Cette obéissance implique d'utiliser les bienfaits qui lui sont accordés, conformément aux enseignements de l'islam. C'est ainsi que l'on cherche refuge auprès d'Allah, le Très-Haut, contre l'envie d'autrui. Chapitre 113 Al Falaq, versets 1 et 5 :

« Dis : « Je cherche refuge auprès du Seigneur de l'aurore... Et contre le mal de l'envieux quand il envie. » »

Allah, le Très-Haut, les protégera ensuite des effets néfastes de leurs envieux, même si cela ne leur est pas apparent, car Allah, le Très-Haut, agit

en s'appuyant sur Sa connaissance et Sa sagesse infinies, plutôt que sur les perspectives étroites de l'humanité. Chapitre 14 Ibrahim, versets 11-12 :

...Et c'est à Allah que les croyants placent leur confiance. Et pourquoi ne placerions-nous pas notre confiance en Allah, alors qu'Il nous a guidés sur le droit chemin ? Et nous endurerons, certes, tout mal que vous nous causerez. Et c'est à Allah que placent ceux qui placent leur confiance.

Allah, le Très-Haut, étant omniscient, est le seul à pouvoir guider l'homme vers la paix intérieure, en trouvant un équilibre mental et physique et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie. Par conséquent, il est de son devoir d'adopter et de mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même lorsque ces enseignements entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient prudent qui reconnaît et suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré les médicaments désagréables et un régime alimentaire rigoureux prescrits. Tout comme ce patient prudent atteindra un bien-être mental et physique optimal, il en sera de même pour celui qui accepte et adhère aux enseignements de l'islam. Chapitre 14 Ibrahim, verset 12 :

« Et pourquoi ne devrions-nous pas compter sur Allah alors qu'Il nous a guidés vers nos [bons] chemins... »

En général, lorsqu'un individu choisit une ligne de conduite différente de celle de ses contemporains, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres choix, en particulier si ces choix privilégient ses aspirations et désirs personnels au détriment de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela peut entraîner des critiques envers ceux qui défendent résolument leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, des facteurs sociétaux tels que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les conventions culturelles exercent fréquemment une pression sur les personnes qui défendent les valeurs islamiques. La défense de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leur quête de richesse et de prestige social. Les domaines critiqués par l'islam résistent généralement à l'intégration des principes islamiques et découragent les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue largement au sentiment anti-islamique répandu sur de nombreuses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, ceux qui s'efforcent de suivre les préceptes de l'islam, qui prônent la modération des désirs personnels et l'utilisation responsable des bienfaits qui leur sont accordés, se heurtent souvent à l'opposition et aux critiques de ceux qui se livrent à des excès, agissant sans retenue sur leurs impulsions, ce qui peut les faire passer pour des animaux au regard des enseignements de l'islam. Ces détracteurs cherchent fréquemment à dissuader les autres d'embrasser l'islam et à décourager les musulmans de pratiquer leur foi, en tentant de les inciter à adopter un mode de vie guidé par des désirs débridés. Ils se concentrent souvent sur des aspects particuliers de l'islam, comme le code vestimentaire féminin, afin de le rendre moins attrayant. Cependant, les personnes perspicaces peuvent facilement reconnaître la superficialité

de ces critiques, qui naissent d'un mépris pour l'importance que l'islam accorde à l'autodiscipline. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire islamique pour les femmes, ils ne soumettent pas d'autres professions importantes, comme les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et les affaires, au même niveau de contrôle. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la fragilité et le manque de profondeur de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes fondamentaux de l'islam et la discipline de ses adeptes qui provoquent ces attaques, les poussant à le critiquer par tous les moyens. Chapitre 14 Ibrahim, versets 12-13 :

...Et nous endurerons, certes, tout mal que vous nous causerez. Et que ceux qui placent leur confiance en Allah placent leur confiance en Lui. Et ceux qui ont mécru dirent à leurs messagers : « Nous vous expulserons certainement de notre terre, ou vous reviendrez à notre religion. »...

En toute situation, chacun doit se consacrer résolument à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, sachant qu'un tel engagement lui procurera tranquillité et le protégera des influences néfastes d'autrui. Chapitre 14 Ibrahim, verset 12 :

« ...Et que ceux qui comptent sur Allah comptent sur Lui. »

Choisir de désobéir à Allah, le Très-Haut, pour satisfaire les autres entraînera inévitablement une perte de tranquillité intérieure, car cette décision les encouragera à abuser des bienfaits qu'Il leur a accordés. Par conséquent, ils connaîtront un déséquilibre mental et physique, égareront tout et tous dans leur vie et les empêcheront de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera anxiété, défis et difficultés dans les deux mondes, quelles que soient leurs richesses matérielles.

Pour maintenir un état d'esprit résolu, il faut s'efforcer de développer une foi solide. Une foi solide est essentielle pour maintenir l'engagement d'obéir à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans l'abondance ou l'adversité. Cette foi profonde se nourrit de la compréhension et de l'application des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent qu'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, apporte la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les principes de l'islam auront une foi faible, ce qui les rendra plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Une telle ignorance peut obscurcir leur compréhension du fait que renoncer à leurs désirs pour adhérer aux commandements d'Allah, le Très-Haut, est la voie vers la paix véritable dans les deux mondes. Par conséquent, il est impératif de fortifier sa foi par la recherche de la connaissance islamique et sa mise en pratique, en veillant à demeurer constamment obéissant à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser judicieusement les bienfaits reçus, conformément aux enseignements islamiques, pour parvenir à un état mental et physique harmonieux et à une juste priorisation de tous les aspects de sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 12 :

« ...Et que ceux qui comptent sur Allah comptent sur Lui. »

La première mesure prise par les non-musulmans contre leur Saint Prophète (sur eux la paix et le salut), à chaque génération, lorsqu'il annonçait sa prophétie, fut de l'encourager à abandonner l'islam, religion de tous les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Devant l'échec de cette tentative, ils tentèrent de l'inciter à transiger sur certains aspects de l'islam. Chapitre 68 Al Qalam, verset 9 :

« Ils souhaitent que vous adoucissiez [votre position], afin qu'ils s'adoucissent [envers vous]. »

Et chapitre 17 Al Isra, verset 73 :

« Et certes, ils voulaient te détourner de ce que Nous t'avons révélé, afin de te faire inventer autre chose à notre sujet ; et alors ils t'auraient pris pour ami. »

Après l'échec de cette démarche, ils s'opposèrent à l'islam par la menace et la violence afin d'empêcher sa propagation. Chapitre 14 Ibrahim, verset 13 :

« Et ceux qui ne croyaient pas dirent à leurs messagers : « Nous vous chasserons certainement de notre pays, ou vous reviendrez à notre religion. »... »

À notre époque, cette expulsion prend une forme plus subtile : un musulman ne bénéficie pas des mêmes opportunités au sein de sa société, comme un emploi ou une place à l'université, que les non-musulmans, simplement en raison de sa foi et de son obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui contredit le mode de vie de la société. Ceux qui persistent à s'opposer à la religion d'Allah, le Très-Haut, feront inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de déséquilibre mental et physique, entraînant un déséquilibre de tout et de tous dans leur vie, et ne parviendront finalement pas à se préparer suffisamment pour leur responsabilité au Jour du Jugement. Cette situation engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, malgré les luxes matériels dont ils pourront bénéficier. Chapitre 14 Ibrahim, verset 13 :

« ...Alors leur Seigneur leur révéla : « Nous anéantirons certainement les injustes. » »

En revanche, ceux qui demeurent fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, face à l'opposition, bénéficieront d'une paix intérieure bien supérieure à tout ce qu'ils pourraient obtenir en transigeant sur leur foi. En réalité, tous les biens matériels, tels que la célébrité, la richesse, l'autorité, la famille, les amis et une carrière, n'ont que peu de valeur sans la paix intérieure. En

réalité, ces biens matériels ne deviennent qu'une source de stress pour ceux qui ne la possèdent pas. Cela est évident lorsqu'on observe les riches et les célébrités. Il faut donc viser le plus grand bienfait de ce monde, à savoir la paix intérieure, en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela garantira un état d'esprit et de corps équilibré, en alignant correctement tous les aspects de notre vie et en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement mènera à la paix dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 14 :

« Et après eux, Nous vous ferons habiter sur la terre. Ceci est pour quiconque craint Ma position... »

Mais comme l'indique ce verset, la paix de l'esprit n'est accordée qu'à ceux qui craignent Allah, l'Exalté, et leur responsabilité. Il faut donc s'efforcer d'atteindre l'excellence de la foi afin d'être constamment conscient de la présence d'Allah, l'Exalté, et de sa responsabilité. L'excellence de la foi implique de vivre sa vie comme si l'on était conscient qu'Allah, l'Exalté, observe en permanence ses actions et ses pensées intérieures. Une personne qui reconnaît une autorité puissante qui l'observe est peu susceptible de mal se comporter en raison de sa révérence. En effet, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a un jour conseillé à chacun de se comporter comme s'il était constamment sous l'œil vigilant d'une personne juste et respectée. Ce conseil est rapporté dans un hadith de l'imam Tabarani, Al Mu'jam Al Kabir, numéro 5539. Ceux qui adoptent cet état d'esprit commettront rarement des péchés et s'efforceront constamment d'accomplir de bonnes actions. Une telle approche favorise la crainte d'Allah, le Très-Haut, servant de barrière protectrice contre les difficultés de ce monde et les flammes de l'Enfer dans l'au-delà. Cette conscience aide non

seulement à remplir ses obligations envers Allah, le Très-Haut, mais aussi à assumer ses responsabilités envers autrui, contribuant ainsi à la propagation de la justice et de la paix au sein de la société. Le summum de cette approche est de traiter autrui avec bienveillance. Cet individu incarne le hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 251, qui stipule qu'on ne peut être un véritable croyant tant qu'on ne souhaite pas pour autrui ce que l'on désire pour soi-même.

Ce standard d'excellence garantit que l'on agit avec une intention juste, pierre angulaire de la foi, comme le souligne le hadith du Sahih Bukhari, numéro 1. Le succès est assuré pour ceux qui accomplissent de bonnes actions et adoptent une bonne conduite avec une intention juste, notamment pour plaire à Allah, le Très-Haut. Plus une personne agit correctement, plus sa foi se fortifie, la conduisant à devenir un musulman attentif et s'efforçant continuellement d'améliorer sa vie présente et future, conformément aux enseignements de l'islam.

Ceux qui ne parviennent pas à se comporter comme s'ils observaient Allah, le Très-Haut, devraient se concentrer sur la deuxième partie du hadith cité précédemment. Il s'agit de croire sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, veille constamment sur eux. Bien que cet état d'esprit soit d'un niveau inférieur à celui de celui qui agit comme s'il observait Allah, le Très-Haut, il constitue néanmoins un moyen important de cultiver une crainte sincère d'Allah, le Très-Haut. Comme mentionné précédemment, cet état d'esprit prévient les péchés et motive à accomplir de bonnes actions. Comme le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) l'a conseillé dans le livre de l'Imam Tabarani, Al Mu'jam Al Kabir, numéro 7935, ceux qui s'efforcent d'adopter cette mentalité seront protégés par Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement.

Prendre conscience de la présence divine d'Allah, l'Exalté, non seulement dissuade de commettre des péchés et encourage les bonnes actions, mais atténue aussi les sentiments de solitude et de dépression. Une personne est rarement touchée par des problèmes de santé mentale lorsqu'elle est constamment entourée de quelqu'un qui l'aime et la soutient. Personne n'aime la création plus qu'Allah, l'Exalté, et il est indéniable qu'Il est la source ultime de secours. Ainsi, viser l'excellence renforce sa foi, ses actions, son bien-être émotionnel et, plus largement, la communauté.

Le musulman doit s'abstenir de ressembler à ceux qui considèrent Allah, le Très-Haut, comme le moins important parmi ceux qui les observent. Cela constitue une grave affliction spirituelle pouvant entraîner divers péchés et mauvaises actions envers Allah, le Très-Haut, et Sa création.

L'individu qui opère à un niveau inférieur en se rappelant constamment la vision divine finira par s'élever à un niveau supérieur, vivant comme s'il pouvait percevoir Allah, l'Exalté, observant constamment ses conditions extérieures et intérieures. Adopter ce mode de vie garantit une obéissance indéfectible à Allah, l'Exalté, en toute situation.

Les deux degrés d'excellence de la foi s'atteignent par l'acquisition et la mise en pratique du savoir islamique. Plus on s'engage dans cette pratique, plus on devient conscient de la présence divine. La persévérance dans cette

conduite mènera ensuite à l'excellence de la foi. Chapitre 14 Ibrahim, verset 14 :

« Et après eux, Nous vous ferons habiter sur la terre. Ceci est pour quiconque craint Ma position et craint Ma menace. »

De plus, ce résultat ne concerne que ceux qui évitent de se bercer d'illusions en persistant dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés, tout en supposant qu'Il leur pardonnera, simplement parce qu'ils déclarent verbalement croire en Lui. Ce vœu pieux peut également être adopté lorsqu'on suppose qu'Allah, l'Exalté, étant Pardonneur, leur pardonnera quels que soient leurs actes. Bien qu'Allah, l'Exalté, soit Pardonneur, Il n'en est pas moins Juste. Traiter l'injuste comme le bienfaiteur serait contraire à la justice d'Allah, l'Exalté, un comportement dont Il est exempt. Pour éviter de développer une perception erronée d'Allah, l'Exalté, il est crucial d'explorer Ses attributs et noms divins tels qu'ils sont décrits dans le Saint Coran et dans les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). L'acquisition de cette compréhension nourrit une croyance appropriée en Allah, l'Exalté, et favorise une véritable obéissance en utilisant les bénédictions qu'Il leur a accordées conformément aux principes islamiques.

En revanche, la méconnaissance des attributs divins et des noms d'Allah, le Très-Haut, peut conduire à des croyances erronées susceptibles d'entraîner la désobéissance, comme la prise de désirs irréalistes. Par exemple, une personne qui reconnaît à juste titre qu'Allah, le Très-Haut, est Pardonneur,

cherchera à lui obéir avec diligence, dans l'espoir d'obtenir son pardon pour ses péchés. Chapitre 14 Ibrahim, verset 14 :

« Et après eux, Nous vous ferons habiter sur la terre. Ceci est pour quiconque craint Ma position et craint Ma menace. »

À l'inverse, celui qui ne saisit pas précisément l'essence du pardon d'Allah, le Très-Haut, peut persister dans la désobéissance, croyant à tort qu'il sera pardonné quels que soient ses actes. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou bien ceux qui commettent le mal pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

Chapitre 14 Ibrahim, verset 14 :

« Et après eux, Nous vous ferons habiter sur la terre. Ceci est pour quiconque craint Ma position et craint Ma menace. »

En adoptant un comportement juste, on demeure fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Puisqu'Allah, le Très-Haut, contrôle les affaires de l'univers, Il nous accordera la paix de l'esprit et la victoire. Chapitre 14 Ibrahim, verset 15 :

« Et ils ont demandé la victoire à Allah... »

Et chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est crucial de comprendre que cette assistance divine ne correspond pas toujours aux souhaits individuels. Au contraire, elle s'accorde systématiquement avec la sagesse infinie d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, ce soutien divin se manifeste aux moments les plus opportuns pour les gens et de la manière la plus bénéfique pour eux, même s'ils ne le reconnaissent pas au premier abord. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Tandis que ceux qui persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés subiront des pertes dans les deux mondes, même s'ils possèdent et jouissent des luxes terrestres. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de déséquilibre mental et physique et perdront tout et tous dans leur vie. Cela engendrera stress, défis et difficultés, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. Chapitre 14 Ibrahim, verset 15 :

« ...et tout tyran obstiné a subi des pertes. »

Et comme ce comportement les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur châtimement dans l'au-delà sera bien pire. Chapitre 14 Ibrahim, versets 16-17 :

Devant lui se trouve l'Enfer, et il lui sera donné à boire une eau purulente. Il l'avalera avec peine, mais il aura du mal à l'avalier. Et la mort viendra de toutes parts, mais il ne mourra pas. Et devant lui se trouve un châtimement terrible.

D'une manière générale, l'Enfer est décrit avec beaucoup de détails dans les enseignements islamiques afin d'éliminer la fausse idée selon laquelle le

châtiment de l'Enfer n'est pas grave, idée répandue, même dans d'autres religions. Celui qui comprend cela verra les descriptions de l'Enfer comme un acte de miséricorde d'Allah, l'Exalté, car Il avertit les gens de la véritable nature de l'Enfer. S'Il s'abstenait d'avertir les gens de la véritable nature de l'Enfer, beaucoup n'éviteraient pas la désobéissance à Allah, l'Exalté, croyant à tort que les châtiments de l'Enfer ne sont pas aussi intenses, comparables à une prison terrestre. Même si les descriptions de l'Enfer sont effrayantes, il vaut mieux être effrayé ici-bas afin d'être encouragé à agir correctement pour éviter l'Enfer, puis à adopter une fausse croyance à son sujet et, par conséquent, un comportement qui mène à l'Enfer dans l'au-delà. Chapitre 14 Ibrahim, verset 18 :

« L'exemple de ceux qui ne croient pas en leur Seigneur est que leurs œuvres sont comme de la cendre que le vent souffle violemment un jour de tempête ; ils ne peuvent rien retenir de ce qu'ils ont acquis... »

Ceux qui mécroient en leur Seigneur, Celui qui les a créés et qui les soutient, et ceux qui ne concrétisent pas leur profession de foi verbale en l'Islam par des actes, se comportant ainsi comme des mécréants, feront inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Cela les empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux et les conduira à égarer tout et chacun dans leur vie. Par conséquent, certains aspects de leur vie, notamment la famille, les amis, la carrière et la richesse, deviendront des sources de stress. S'ils persistent à ignorer la guidance d'Allah, le Très-Haut, ils risquent d'attribuer leur stress aux mauvaises personnes, comme leur conjoint. En s'éloignant de ces personnes qui les soutiennent, ils risquent d'aggraver leurs problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui

abusent systématiquement des bienfaits qu'ils ont reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance du luxe. Et comme leur comportement les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur châtement dans l'au-delà sera bien pire. Chapitre 14 Ibrahim, verset 18 :

« ... C'est là une erreur extrême. »

Pour éviter ce résultat, il faut comprendre le but de la vie ici-bas, ce qui peut être atteint en réfléchissant à la création des cieux et de la terre. Chapitre 14 Ibrahim, verset 19 :

« N'as-tu pas vu qu'Allah a créé les cieux et la terre avec un but ?... »

Le Jour du Jugement est un événement inévitable. L'observation de l'univers révèle de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre maintient une distance parfaite par rapport au Soleil. Si elle était même légèrement plus proche ou plus éloignée, elle serait inhabitable. De même, le cycle de l'eau, qui implique l'évaporation de l'eau de l'océan dans l'atmosphère puis sa condensation pour former la pluie, est méticuleusement équilibré, permettant à la vie de prospérer sur Terre. Le sol a été conçu dans un souci d'équilibre, permettant aux branches délicates et aux pousses de germer et de produire des cultures vivrières, tout en étant suffisamment solide pour supporter de lourdes structures. De nombreux exemples témoignent non

seulement d'un Créateur, mais aussi du concept d'équilibre. Cependant, un déséquilibre évident dans ce monde réside dans les actions de l'humanité. Il est fréquent d'observer des individus oppressifs et tyranniques qui échappent aux conséquences de leur vie. À l'inverse, de nombreuses personnes subissent l'oppression et affrontent diverses épreuves sans recevoir la juste récompense de leur endurance. De nombreux musulmans qui obéissent fidèlement à Allah, le Très-Haut, rencontrent souvent d'importantes difficultés dans ce monde, ne recevant qu'une fraction de leurs récompenses, tandis que ceux qui défient ouvertement Allah, le Très-Haut, s'adonnent aux luxes de ce monde. Tout comme Allah, le Très-Haut, a établi l'équilibre dans toutes ses créations, les récompenses et les châtiments des actions doivent également refléter cet équilibre. Or, ce n'est manifestement pas le cas ici-bas, c'est pourquoi cela doit avoir lieu à un autre moment, notamment le Jour du Jugement.

Allah, le Très-Haut, a le pouvoir de récompenser et de punir pleinement en ce monde. Cependant, s'il n'impose pas de châtiment complet ici-bas, c'est notamment pour offrir aux individus de nombreuses occasions de se repentir sincèrement et de corriger leurs actes. Il s'abstient d'accorder aux musulmans leur pleine récompense ici-bas, car ce monde n'est pas le Paradis. De plus, la foi en l'invisible, et notamment en la pleine récompense qui attend les musulmans dans l'au-delà, est un élément crucial de la foi. En fait, c'est cette croyance en l'invisible qui rend la foi véritablement remarquable. Si l'on ne pouvait croire qu'à ce qui est tangible par les cinq sens, comme recevoir la pleine récompense ici-bas, elle perdrait toute valeur.

De plus, la peur d'une punition complète combinée à l'espoir de recevoir une pleine récompense dans l'au-delà motive les individus à s'abstenir de tout comportement pécheur et à s'engager dans des actions justes.

Pour que le Jour de la Rétribution commence, ce monde matériel doit prendre fin. En effet, la punition et la récompense ne peuvent être administrées qu'une fois les actions de chacun achevées. Ainsi, le Jour de la Rétribution ne peut survenir tant que les actes des individus n'ont pas atteint leur terme. Cela suggère que le monde matériel finira par disparaître, tôt ou tard.

Méditer sur ce sujet peut renforcer la foi en le Jour du Jugement et encourager à s'y préparer en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin d'atteindre la paix de l'esprit et la réussite ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

« Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »

Chapitre 14 Ibrahim, verset 19 :

« N'as-tu pas vu qu'Allah a créé les cieux et la terre avec un but précis ? S'Il le veut, Il peut vous anéantir et créer une nouvelle créature. »

Nier la possibilité d'une résurrection humaine au Jour du Jugement est une affirmation inhabituelle, surtout si l'on considère les nombreux cas de résurrection qui se produisent au fil des jours, des mois et des années. Par exemple, Allah, l'Exalté, utilise la pluie pour raviver une terre stérile et sans vie et permet à une graine morte de revivre, fournissant ainsi la subsistance à la création. De même, Allah, l'Exalté, a le pouvoir de redonner vie à la graine humaine, enfouie dans la terre, et il le fera, tout comme la graine morte qui repousse. Chapitre 14 Ibrahim, verset 20 :

« Et cela n'est pas difficile pour Allah. »

Le changement des saisons illustre parfaitement le concept de résurrection. Par exemple, en hiver, les feuilles des arbres meurent et tombent, laissant l'arbre apparemment sans vie. Cependant, à d'autres saisons, les feuilles réapparaissent et l'arbre retrouve sa vitalité. Le processus de résurrection est également visible dans le corps, où les cellules meurent et se régénèrent continuellement, comme les cellules de la peau. De plus, le cycle veille-sommeil de tous les êtres vivants est un autre exemple de résurrection. Le sommeil peut être comparé à une forme de mort, les sens du dormeur étant temporairement déconnectés. Allah, le Très-Haut, restitue alors son âme à la personne qui est destinée à continuer à vivre, la ranimant ainsi. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.

Chapitre 14 Ibrahim, verset 19 :

« N'as-tu pas vu qu'Allah a créé les cieux et la terre avec un but précis ? S'Il le veut, Il peut vous anéantir et créer une nouvelle créature. »

La dernière partie de ce verset pourrait également signifier que si les gens choisissent de ne pas accomplir le but de la vie ici-bas, qui est d'obéir à Allah, l'Exalté, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, préparant ainsi leur responsabilité au Jour du Jugement, Allah, l'Exalté, éliminera la génération actuelle et la remplacera par des gens qui accompliront le but de la vie ici-bas. Chapitre 47 Muhammad, verset 38 :

« ...Et si vous vous détournez, Il vous remplacera par un autre peuple ; et ils ne seront pas comme vous. »

Et chapitre 14 Ibrahim, verset 20 :

« Et cela n'est pas difficile pour Allah. »

Comprendre cette réalité permet d'éviter de sombrer dans l'arrogance, pensant rendre service à Allah, le Très-Haut, en suivant Ses commandements. Un tel orgueil peut entraver une véritable soumission à Allah, surtout lorsque ses désirs personnels entrent en conflit avec Ses directives, l'égarant ainsi. À l'inverse, ceux qui comprennent que leur foi et leur dévouement sont finalement bénéfiques pour eux-mêmes cultiveront l'humilité devant Allah, le Très-Haut, et resteront fidèles à son obéissance, qu'ils rencontrent des difficultés ou qu'ils connaissent la facilité. Cette approche les aidera à utiliser efficacement les bienfaits d'Allah, le Très-Haut, tels que décrits dans les enseignements islamiques. Par conséquent, ils atteindront un équilibre harmonieux entre leur esprit et leur corps, alignant tous les aspects de leur vie tout en se préparant adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. En fin de compte, cet état d'esprit favorisera la paix dans les deux mondes.

Un autre facteur majeur qui empêche d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements islamiques, est l'imitation aveugle de l'opinion majoritaire au sein de la société, souvent contrôlée par les dirigeants et les influenceurs. Il faut donc éviter de suivre l'opinion majoritaire, car cela conduit souvent à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Lorsque les gens constatent qu'une

partie importante de la société néglige les principes islamiques, ils peuvent conclure à tort que les actions de la majorité sont justifiées, les incitant à se conformer sans réflexion critique ni introspection. En réalité, le consensus de la majorité n'est pas toujours correct. L'histoire a montré d'innombrables cas où les croyances ou opinions de la majorité ont été ultérieurement invalidées par de nouvelles preuves et connaissances, comme la croyance erronée que la Terre était plate. Il est essentiel de se garder d'agir comme des moutons en suivant aveuglément le point de vue de la majorité, car cela peut souvent conduire à des choix erronés, tant dans les affaires matérielles que religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun devrait utiliser le raisonnement et l'intelligence dont il est doté pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves. Cela lui permet de faire des choix éclairés, même s'ils divergent de l'opinion dominante. De fait, l'islam déconseille fermement l'adhésion aveugle aux autres en matière de foi, et il encourage les musulmans à comprendre et à mettre en pratique les enseignements islamiques avec une réflexion approfondie. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Mais ceux qui ne comprennent pas cette vérité suivront inévitablement aveuglément les autres, notamment les influenceurs de leur société. Par conséquent, ils persisteront à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, croyant à tort que la paix de l'esprit réside dans cette attitude. Dans ce monde, leur état d'esprit les empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux, les conduisant à égarer tout et tous dans leur vie. Par conséquent, certains aspects de leur existence, notamment leur famille, leurs amis, leur carrière et leur richesse, se transformeront en sources de stress. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils attribueront leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de leur vie, comme leurs proches. En supprimant ces influences positives, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe des individus qui abusent systématiquement des bienfaits qu'ils ont reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance du luxe. Et comme leur comportement les empêchera de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur châtement dans l'au-delà sera bien pire et personne ne les en sauvera. Chapitre 14 Ibrahim, verset 21 :

« Et ils sortiront tous ensemble [pour le jugement] devant Allah, et les faibles diront à ceux qui s'enflaient d'orgueil : « Nous étions certes vos disciples. Pouvez-vous donc nous servir du châtement d'Allah ? » Ils diront : « Si Allah nous avait guidés, nous vous aurions guidés. Que nous soyons indulgents ou endurants nous est indifférent : nous n'avons aucune échappatoire. »

Les dirigeants et les influenceurs d'une société n'assument même pas la responsabilité d'égarer les autres, tout comme ils négligent d'assumer la

responsabilité de l'influence négative qu'ils exercent sur eux en ce monde. Au contraire, ils cherchent à rejeter la faute sur les autres, comme Allah, le Très-Haut, pour ne pas les avoir guidés, alors qu'Il a fourni tous les moyens pour les guider correctement. Ils choisissent de l'ignorer et persistent à Lui désobéir, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Il faut éviter d'adopter cette attitude en ce monde, où l'on néglige d'assumer la responsabilité de ses actes et où l'on rejette la faute sur les autres. Celui qui n'assume pas la responsabilité de ses actes ne s'améliorera jamais et persistera à faire un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, il se retrouvera dans un état de déséquilibre mental et physique, égarera tout et chacun dans sa vie et ne se préparera pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce déséquilibre engendrera stress, défis et difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà, quels que soient ses privilèges matériels. De plus, ne pas assumer la responsabilité de ses actes l'empêchera de respecter les droits de chacun. Par conséquent, il égarera les autres et favorisera la corruption et l'injustice au sein de sa société. Accuser les autres de ses propres mauvaises actions ne sera jamais accepté par Allah, le Très-Haut, ni ici-bas ni dans l'au-delà. En fait, comme l'indique le verset suivant, Allah, le Très-Haut, n'acceptera même pas les tentatives des gens de rejeter la responsabilité de leurs péchés sur le Diable, malgré ses efforts incessants pour les égarer, eux et les autres. Chapitre 14 Ibrahim, verset 22 :

Et Satan dira, une fois l'affaire conclue : « Certes, Allah vous avait promis la vérité. Je vous ai promis, mais je vous ai trahis. Je n'avais sur vous aucun pouvoir, si ce n'est que je vous ai appelés et que vous m'avez répondu. Ne me blâmez donc pas, mais blâmez-vous vous-mêmes... »

Même si le Diable répond de ses péchés, personne ne pourra lui en faire porter les conséquences, car le Diable n'avait pas le pouvoir de forcer les gens à s'égarer. Il les y a seulement encouragés, et ceux qui ont volontairement accepté son invitation n'ont donc à s'en prendre qu'à eux-mêmes. Il est donc vital de comprendre et d'accepter la promesse d'Allah, le Très-Haut, et de rejeter la promesse du Diable avant qu'il ne soit trop tard. Allah, le Très-Haut, a promis à ceux qui Lui obéissent sincèrement, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements divins, la paix de l'esprit dans les deux mondes, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans leur vie. À l'inverse, Allah, le Très-Haut, a promis à ceux qui abusent des bienfaits qu'Il leur a accordés qu'ils souffriront d'un déséquilibre mental et physique, qu'ils égareront tout et tous dans leur vie et qu'ils ne se prépareront pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ils connaîtront stress, troubles et difficultés dans les deux mondes. Le Diable promet faussement le contraire de ce qu'Allah, le Très-Haut, promet et tente de convaincre les gens que la paix de l'esprit réside dans la satisfaction de tous leurs désirs matériels, car cela les encouragera à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 14 Ibrahim, verset 22 :

Et Satan dira, une fois l'affaire conclue : « Allah vous avait promis la vérité. Je vous ai promis, mais je vous ai trahis. Je n'avais sur vous aucun pouvoir, si ce n'est que je vous ai appelés et que vous m'avez répondu. Ne me blâmez donc pas ; blâmez-vous vous-mêmes. Je ne peux être appelé à votre secours, et vous non plus. Je renie votre association antérieure avec Allah. Un châtiment douloureux attend les injustes. »

Pour accepter et mettre en pratique la promesse d'Allah, le Très-Haut, et rejeter celle du Diable, il faut acquérir une foi solide. Une foi solide est essentielle pour rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans la prospérité ou l'adversité. Cette foi profonde se cultive par la compréhension et l'application des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent qu'une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, apporte la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les principes de l'islam ont tendance à avoir une foi faible, ce qui les rend plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Cette ignorance peut obscurcir leur compréhension du fait que renoncer à leurs désirs pour se conformer aux commandements d'Allah, le Très-Haut, est la voie vers la paix véritable dans les deux mondes. Il est donc essentiel de fortifier sa foi par la recherche de la connaissance islamique et son application pratique, en veillant à demeurer obéissant à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser judicieusement les bienfaits reçus, conformément aux enseignements islamiques, pour parvenir à un état mental et physique harmonieux et à une juste priorisation de tous les aspects de sa vie.

De plus, comme mentionné au verset 22, il est crucial de reconnaître que les faux dieux, y compris les idoles, ne sont pas les seules entités que les individus peuvent adorer et auxquelles ils peuvent obéir en dehors d'Allah, le Très-Haut. En vérité, tout ce à quoi on obéit au mépris d'Allah, le Très-Haut – comme les réseaux sociaux, les tendances, la culture et les individus – symbolise ce qu'on adore véritablement. Chapitre 14 Ibrahim, verset 22 :

« ...En vérité, je nie que vous m'ayez associé [à Allah] auparavant... »

La grande majorité des individus ne pratiquent pas l'adoration du Diable ; néanmoins, ils en ont été accusés en raison de leur obéissance au mépris d'Allah, le Très-Haut. Il est donc crucial d'éviter d'obéir à d'autres entités en opposition à Allah, le Très-Haut, car cela équivaut à les adorer. Si l'on persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, on se soumettra inévitablement à d'autres influences, notamment les individus, les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses employeurs. Tenter de concilier des maîtres multiples et injustes ne peut qu'engendrer du stress, car il est irréaliste de les satisfaire tous en raison de leur nature imprévisible. Tout comme un employé ayant plusieurs supérieurs hiérarchiques peine à répondre aux attentes de tous, ceux qui se détournent de la servitude d'Allah, le Très-Haut, se retrouveront accablés par de nombreux maîtres, sacrifiant finalement leur tranquillité d'esprit. Au fil du temps, ces individus peuvent éprouver de la tristesse, de l'isolement, de la dépression et même des pensées suicidaires, car leurs tentatives pour plaire à leurs maîtres terrestres ne leur apportent pas la satisfaction recherchée. Cette vérité fondamentale est évidente lorsqu'on observe ceux qui adoptent ce comportement, comme les célébrités. De plus, adorer d'autres entités en leur obéissant, désobéissant à Allah, l'Exalté, ne leur apportera aucun bénéfice dans l'au-delà, car ces entités ne leur viendront pas en aide en cas de besoin. Chapitre 14 Ibrahim, verset 22 :

« ...Je ne peux pas être appelé à votre secours, et vous ne pouvez pas non plus être appelé à mon secours... »

Pour éviter ce sort, il faut renoncer à tout ce qui mène à la désobéissance envers Allah, le Très-Haut, et Lui obéir en utilisant à bon escient les bienfaits

qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Or, comme obéir à Allah, le Très-Haut, implique de maîtriser ses désirs matériels, ceux qui n'y parviennent pas persisteront inévitablement à Lui désobéir en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés. En conséquence, ils souffriront d'un déséquilibre mental et physique, égareront tout et tous dans leur vie et auront du mal à se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce manque engendrera stress, obstacles et difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà, quel que soit leur confort matériel. Chapitre 14 Ibrahim, verset 22 :

« ...En effet, pour les malfaiteurs, il y a un châtiment douloureux. »

Tandis que ceux qui comprennent l'importance d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, obtiendront la paix de l'esprit dans les deux mondes grâce à un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans leur vie. Et comme leur comportement les a préparés à leur responsabilité au Jour du Jugement, ils obtiendront également la paix de l'esprit dans l'au-delà. Chapitre 14 Ibrahim, verset 23 :

« Et ceux qui auront cru et accompli de bonnes œuvres seront admis dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement, par la permission de leur Seigneur ; et leur salut sera : « Paix ! » »

Par conséquent, chaque individu est tenu d'adopter et de mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même lorsque ces enseignements entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient prudent qui reconnaît et suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré la prescription de médicaments désagréables et d'un régime alimentaire rigoureux. Tout comme ce patient prudent atteindra un bien-être mental et physique optimal, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Il est important de comprendre que, quel que soit le degré d'avancement d'une société et quelles que soient ses connaissances acquises dans divers domaines, y compris les aspects mentaux et physiques de l'humanité, il lui est impossible d'élaborer un code de conduite pleinement conforme à la nature humaine et tenant compte de toutes les situations, conditions et scénarios auxquels les individus ou les sociétés peuvent être confrontés durant leur existence. Cette tâche est intrinsèquement irréalisable, alors que l'humanité continue de découvrir de nouvelles informations sur des aspects spécifiques de la vie humaine, comme le rôle des différentes parties du cerveau, et encore moins d'acquérir suffisamment de connaissances pour élaborer un code de conduite irréprochable qui favorise la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, est capable d'accomplir cela, car Il est le Créateur de toute chose et Sa connaissance est infinie, couvrant le passé, le présent et l'avenir. Par conséquent, Lui seul est en mesure d'offrir à l'humanité un code de conduite, une norme qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui contribue à la paix de l'esprit dans une vie stressante. Les documents historiques montrent clairement que, lorsque ce code de conduite divin était correctement appliqué, il a contribué à répandre la tranquillité, la justice et la paix au sein de la société. Chapitre 14 Ibrahim, versets 24-25 :

« N'as-tu pas vu comment Allah propose un exemple, faisant d'une bonne parole un bel arbre dont les racines sont solides et les branches hautes dans

le ciel ? Il produit constamment ses fruits, par la permission de son Seigneur. Et Allah propose aux gens des exemples, afin qu'ils méditent. »

Le bon arbre désigne le musulman qui demeure ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Ses racines sont solides, car il possède une foi solide, acquise par l'étude et l'application des preuves et de la connaissance évidentes contenues dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). De ce fait, il demeure ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, dans les moments de facilité en faisant preuve de gratitude et dans les moments difficiles en faisant preuve de patience. Exprimer sa gratitude dans ses intentions signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Exprimer sa gratitude dans ses paroles signifie dire du bien ou choisir de se taire. Et exprimer sa gratitude dans ses actes signifie utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cette approche apportera des bénédictions supplémentaires, la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes, en parvenant à un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne de manière appropriée dans leur vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

De plus, la patience consiste à s'abstenir de toute plainte, en paroles ou en actes, et à obéir fermement à Allah, le Très-Haut, en étant convaincu qu'Il

choisit toujours ce qui est le meilleur pour eux, même si cela ne leur apparaît pas immédiatement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ce musulman fera preuve d'une sincérité sans faille en accomplissant de bonnes actions uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Chapitre 14 Ibrahim, verset 24 :

« ... et ses branches [hautes] dans le ciel ? »

Il est important de noter que quiconque accomplit de bonnes actions pour toute autre raison n'obtiendra aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Ceci est mis en garde dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. De plus, fort de leur foi, ils nourrissent de hautes aspirations, aspirant au meilleur : la proximité d'Allah, le Très-Haut, qui mène à la paix intérieure. Chapitre 14 Ibrahim, verset 24 :

« ... et ses branches [hautes] dans le ciel ? »

Cette noble aspiration fut adoptée par les Compagnons, qu'Allah les agrée, et il est de notre devoir de faire de même. Dans tous leurs actes et paroles, ils se concentraient systématiquement sur l'au-delà plutôt que sur le monde matériel. Même en négligeant leurs actes d'adoration et en observant simplement leur comportement quotidien, il apparaît évident qu'ils formaient un groupe d'individus croyant sincèrement en l'au-delà, car la plupart de leurs efforts quotidiens y étaient consacrés. Ils utilisaient les bénédictions qui leur étaient accordées de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, et s'abstenaient de les utiliser de manière vaine ou pécheresse. À l'inverse, si l'on excluait les prières obligatoires de la routine d'un musulman moderne, il serait difficile de distinguer ses activités quotidiennes de celles d'un non-musulman. Cela est principalement dû à leurs aspirations et objectifs modestes. En substance, la grande majorité de leurs efforts sont concentrés sur le monde matériel, comme un non-musulman. Il ne faut pas se leurrer en pensant qu'ils imitent les actions des Compagnons, qu'Allah les agrée. Certes, les Compagnons, qu'Allah les agrée, se livraient au commerce et élevaient des familles, mais leur approche était profondément ancrée dans les enseignements de l'islam. Ils gagnaient et dépensaient uniquement de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, et évitaient tout ce qui ne leur serait pas utile dans l'au-delà. Combien de musulmans peuvent sincèrement affirmer agir de la sorte ? Les Compagnons, qu'Allah les agrée, se mariaient, choisissant leurs partenaires uniquement selon les principes de l'islam. Ils œuvraient avec diligence pour défendre les droits de leurs conjoints tels que définis par l'islam, plutôt que de suivre leurs désirs personnels. Combien de musulmans peuvent sincèrement affirmer agir de la sorte ? Les Compagnons, qu'Allah les agrée, élevaient leurs enfants en leur transmettant les enseignements du Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ils leur ont inculqué l'importance de se préparer à l'au-delà plutôt qu'aux affaires de ce monde, en utilisant correctement les bienfaits reçus, conformément aux enseignements de l'islam. À l'inverse, de nombreux parents musulmans se concentrent aujourd'hui principalement sur l'apprentissage de la récitation

du Saint Coran à leurs enfants, sans favoriser leur compréhension ni leur application, tout en investissant tous leurs efforts pour les encourager à accumuler des richesses et à acquérir des biens.

Les musulmans modernes peuvent imiter les actions des Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, mais leurs objectifs et aspirations sont largement centrés sur le matérialisme, ce qui les distingue des Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux.

Il faut mener sa vie de telle manière que quiconque observe ses actions quotidiennes comprenne clairement sa croyance sincère en l'au-delà, car ses objectifs et ses aspirations y sont tous orientés. Cela se réalise en utilisant correctement les bienfaits reçus, conformément aux enseignements islamiques. Il ne suffit pas d'afficher ce comportement uniquement pendant les cinq prières obligatoires, qui durent moins d'une heure chaque jour ; cet état d'esprit doit se refléter dans chaque action et chaque parole. Telle était l'approche des Compagnons, qu'Allah les agrée, et c'est l'un des facteurs clés de leur grandeur. Chapitre 14 Ibrahim, verset 24 :

« N'as-tu pas vu comment Allah nous donne en exemple, [faisant] d'une bonne parole un bel arbre, dont les racines sont fermement fixées et les branches [hautes] dans le ciel ? »

En adoptant une foi solide et des aspirations élevées en ce monde, on demeurera ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en tout temps, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela garantira un équilibre mental et physique, une bonne organisation de chaque chose et de chaque individu dans sa vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement apportera la paix intérieure dans les deux mondes. De plus, son attitude garantira le respect des droits des personnes et, par conséquent, contribuera à la propagation de la justice et de la paix au sein de sa société. Chapitre 14 Ibrahim, verset 25 :

« Il produit son fruit tout le temps, par la permission de son Seigneur... »

Ainsi, chacun doit adopter et suivre les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela va à l'encontre de ses désirs personnels. Il doit agir comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré des médicaments désagréables et un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et suit les enseignements de l'islam. Car seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique équilibré et à bien positionner toute chose et toute personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 25 :

« ...Et Allah propose aux gens des exemples afin qu'ils réfléchissent. »

Mais comme obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il a accordés à une personne, contredit souvent les désirs matériels des gens, nombreux sont ceux qui persisteront à Lui désobéir en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 14 Ibrahim, verset 26 :

« Et l'exemple d'une mauvaise parole est comme un mauvais arbre... »

Comme les fondements de cette personne ne reposent pas sur des preuves et des connaissances claires issues des enseignements divins, mais plutôt sur des éléments éphémères et fragiles, tels que les réseaux sociaux, la mode, la culture et l'opinion publique, ses fondements sont fragiles. Cela engendre un état d'esprit fragile qui l'empêche de se comporter correctement, que ce soit dans les moments de facilité ou de difficulté. En conséquence, elle passe d'une situation à l'autre, ballottée comme un arbre fragile au milieu d'une tempête. Chapitre 14 Ibrahim, verset 26 :

« ...un mauvais arbre, déraciné de la surface de la terre, n'ayant aucune stabilité. »

Si cette personne persiste à défier Allah, le Très-Haut, elle sera inévitablement soumise à diverses influences, notamment les gens, les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses employeurs. Tenter de jongler

avec des maîtres multiples et injustes ne peut qu'engendrer du stress, car il est impossible de répondre aux exigences de tous en raison de leur nature imprévisible. À l'instar d'un employé ayant plusieurs supérieurs et peinant à satisfaire les attentes de chacun, ceux qui se détournent du service d'Allah, le Très-Haut, se retrouveront accablés par de nombreux maîtres, sacrifiant finalement leur tranquillité d'esprit. Avec le temps, ces personnes peuvent éprouver tristesse, solitude, dépression et même pensées suicidaires, car leurs tentatives de satisfaire leurs maîtres terrestres ne leur apportent pas l'épanouissement recherché. Cette vérité essentielle est évidente lorsqu'on observe ceux qui adoptent ce comportement, comme les célébrités. S'ils ne parviennent pas à changer leur comportement, tout dans leur vie, y compris la famille, les amis, la carrière et la richesse, deviendra une source de stress. En conséquence, ils imputeront à tort leur stress à divers aspects de leur vie, comme leurs proches. En éliminant ces personnes bienveillantes de leur vie, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale jusqu'à ce qu'ils atteignent l'au-delà, où leur stress et leurs difficultés augmenteront de façon exponentielle. Chapitre 14 Ibrahim, verset 26 :

« ...un mauvais arbre, déraciné de la surface de la terre, n'ayant aucune stabilité. »

Ainsi, chacun doit adopter et mettre en pratique les principes de l'islam pour son propre bien, même lorsque ces enseignements entrent en conflit avec ses désirs personnels. Maîtriser ses désirs est un sacrifice mineur pour atteindre la paix du corps et de l'esprit, tout comme gérer son alimentation pour une meilleure santé physique. À l'inverse, la vie se transforme en une prison lugubre pour ceux qui ne trouvent pas la paix de l'esprit, quels que soient leurs désirs satisfaits. On le constate en observant la vie des personnes riches et célèbres. De plus, comme Allah, le Très-Haut, possède

seul la sagesse nécessaire pour assurer à chacun un état mental et physique harmonieux et un positionnement approprié de chaque chose et de chaque personne dans sa vie, Lui seul doit être obéi. La compréhension collective des conditions mentales et physiques humaines détenue par la société ne suffira jamais à atteindre cet objectif, quelles que soient les recherches approfondies menées, car elle ne peut résoudre tous les défis de la vie. Leurs conseils ne peuvent prévenir toutes les formes de stress mental et physique, ni permettre d'organiser avec précision chaque chose et chaque personne dans sa vie, en raison des limites inhérentes à la connaissance, à l'expérience, à la prévoyance et aux préjugés. Seul Allah, le Très-Haut, détient cette connaissance profonde, qu'Il a accordée à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 14 Ibrahim, verset 27 :

« Allah affermit ceux qui croient, par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà... »

Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits reçus conformément aux enseignements de l'islam, par rapport à ceux qui ne le font pas. Bien que, dans de nombreux cas, les patients ne saisissent pas le raisonnement scientifique des médicaments qui leur sont prescrits et accordent donc une confiance aveugle à leur médecin, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin de reconnaître leur impact bénéfique sur sa vie. Il n'exige pas que les gens acceptent les enseignements de l'islam sans les remettre en question ; il souhaite plutôt qu'ils reconnaissent leur véracité grâce à ses preuves irréfutables. Cependant, cela exige que chacun aborde les enseignements de l'islam avec un esprit impartial et ouvert. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des individus, la demeure de la paix de l'esprit, Il détermine seul à qui cette paix est accordée et à qui elle est refusée. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Il est évident qu'Allah, le Très-Haut, accorde la tranquillité d'esprit uniquement à ceux qui utilisent les bienfaits qu'Il a accordés conformément aux principes de l'islam. Chapitre 14 Ibrahim, verset 27 :

« Allah affermit ceux qui croient, par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà... »

Mais ceux qui ne maîtrisent pas leurs désirs mondains persisteront à désobéir à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Comme Allah, l'Exalté, n'impose pas aux gens la bonne

direction, car cela annulerait l'épreuve de la vie ici-bas, Il les laisse s'égarer dans le mauvais chemin qu'ils ont choisi. Chapitre 14 Ibrahim, verset 27 :

« ... Et Allah égare les injustes. Et Allah fait ce qu'Il veut. »

Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de déséquilibre mental et physique, perdront tout et tous leurs repères, et finiront par ne pas se préparer correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, malgré tous les luxes matériels auxquels ils pourront s'adonner.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'une des principales causes de l'échec réside dans le fait de suivre aveuglément l'opinion majoritaire au sein de la société, souvent contrôlée par les riches et les célébrités, dont le seul but est de satisfaire leurs désirs matériels, tels que l'accroissement de la richesse et de l'influence sociale, en détournant les bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, leur a accordés. Chapitre 14 Ibrahim, verset 28 :

« N'as-tu pas considéré ceux qui ont échangé la faveur d'Allah contre la mécréance et qui ont installé leur peuple dans la demeure de la ruine ? »

Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on suit autrui sans se poser de questions, car le comportement dominant dans la société peut souvent conduire à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Lorsque des individus constatent qu'une partie importante de la société méprise les principes islamiques, ils peuvent conclure à tort que les actions de la majorité sont justifiées, les conduisant à s'y conformer sans s'engager dans une réflexion critique ni une introspection. En réalité, le consensus de la majorité n'est pas toujours exact. L'histoire nous a fourni de nombreux exemples où les croyances ou opinions de la majorité ont été ultérieurement réfutées par de nouvelles preuves et connaissances, comme la croyance erronée selon laquelle la Terre était plate. Il est crucial d'éviter de se comporter comme des moutons en adhérant irréflechiment au point de vue de la majorité, car cela peut souvent conduire à des décisions erronées, tant sur le plan matériel que spirituel. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égarent du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »

Au contraire, chacun doit utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont accordés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur la connaissance et les preuves. Cela lui permet de prendre les bonnes décisions, même lorsque celles-ci diffèrent des opinions dominantes. C'est précisément pour cette raison que l'islam déconseille fortement de suivre aveuglément les autres en matière de foi, et il exhorte les musulmans à comprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec prudence. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Chapitre 14 Ibrahim, verset 28 :

« N'as-tu pas considéré ceux qui ont échangé la faveur d'Allah contre la mécréance et qui ont installé leur peuple dans la demeure de la ruine ? »

De plus, ce verset vise à cultiver un état d'esprit qui décourage l'égoïsme et encourage chacun à élargir sa perspective au-delà de sa propre vie et de ses difficultés. Ceux qui adoptent cette perspective renoncent à la possibilité de tirer des enseignements des événements historiques, de leurs expériences personnelles et de la situation de leur entourage. Acquérir la sagesse grâce à ces aspects est l'un des moyens les plus efficaces d'améliorer sa conduite et d'éviter la répétition des erreurs passées, favorisant ainsi un sentiment de paix intérieure. Par exemple, voir des personnes riches et renommées abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, pour finalement se retrouver accablées par le stress, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des pensées suicidaires – malgré de fugaces moments de joie et d'opulence – offre une leçon cruciale. Cela apprend à l'observateur à éviter d'abuser des bienfaits qui lui ont été accordés, renforçant l'idée que la véritable tranquillité ne découle pas des richesses matérielles ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, observer une personne en mauvaise santé devrait susciter la gratitude pour son propre bien-être et encourager son utilisation

judicieuse avant qu'il ne soit perdu. Ainsi, l'Islam encourage constamment les individus à rester vigilants et conscients, plutôt que de se laisser absorber par leurs affaires personnelles au point de négliger le monde qui les entoure.

Mais ceux qui imitent aveuglément l'opinion majoritaire de leur société et ignorent les leçons des erreurs d'autrui persisteront inévitablement à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés, croyant à tort que la paix de l'esprit réside dans ce comportement. Dans ce monde, leur état d'esprit les empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux, les conduisant à tout perdre et à égarer tous ceux qui les entourent. Par conséquent, certains aspects de leur existence, notamment leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, se transformeront en sources de stress. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils attribueront à tort leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de leur vie, comme leur conjoint. En excluant ces influences positives de leur vie, ils ne feront qu'exacerber leurs problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui font systématiquement un mauvais usage des bienfaits qu'ils ont reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance du luxe. Et comme leur attitude les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur châtement dans l'au-delà sera bien pire. Chapitre 14 Ibrahim, verset 29 :

« C'est l'Enfer, où ils entreront pour brûler, et misérable est la colonie. »

Alors que les influenceurs de la société aspirent à davantage de richesse et d'influence, ils investissent temps, énergie et richesse dans l'élaboration de codes de conduite artificiels, qui prennent la forme de la mode, de la culture et des réseaux sociaux, et que les masses suivent avec ignorance, croyant à tort que la paix de l'esprit réside dans l'obéissance et le respect de ces règles. Chapitre 14 Ibrahim, verset 30 :

« Et ils ont attribué à Allah des égaux pour égarer [les gens] de Son chemin... »

Il est crucial de garder à l'esprit que les faux dieux, comme les idoles, ne sont pas les seules entités que les individus peuvent adorer et auxquelles ils peuvent obéir en dehors d'Allah, le Très-Haut. En vérité, tout ce à quoi on obéit au mépris d'Allah, le Très-Haut – comme les réseaux sociaux, les tendances, les normes sociales et les individus – incarne ce qu'on adore véritablement. Chapitre 9 : At Tawbah, verset 31 :

« Ils ont pris leurs savants et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah... »

Les sages érudits et les chefs spirituels parmi les gens du Livre n'étaient pas adorés ; on leur obéissait plutôt par défiance envers Allah, le Très-Haut, et cette obéissance était considérée comme une forme d'adoration. Ce concept

était également évoqué en islam à propos du Diable. Chapitre 36 Yaseen, verset 60 :

« Ne vous ai-je pas recommandé, ô enfants d'Adam, de ne pas adorer Satan ? Car il est pour vous un ennemi déclaré. »

La grande majorité des individus n'ont pas participé à l'adoration du Diable ; néanmoins, ils en ont été accusés en raison de leur obéissance au mépris d'Allah, le Très-Haut. Il est donc crucial d'éviter d'obéir à d'autres entités en opposition à Allah, le Très-Haut, car cela équivaut à les adorer. Si l'on persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, on devient inévitablement soumis à diverses influences, notamment les individus, les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses employeurs. Tenter de jongler avec des maîtres multiples et injustes ne peut qu'engendrer du stress, car il est irréaliste de satisfaire toutes leurs exigences en raison de leur nature imprévisible. Tout comme un employé ayant plusieurs supérieurs hiérarchiques peine à satisfaire les attentes de chacun, ceux qui se détournent de l'asservissement d'Allah, le Très-Haut, se retrouveront accablés par de nombreux maîtres, sacrifiant finalement leur tranquillité d'esprit. Au fil du temps, ces individus connaîtront la tristesse, l'isolement, la dépression et même des pensées suicidaires, car leurs tentatives de satisfaire leurs maîtres terrestres ne leur apportent pas l'épanouissement recherché. Cette vérité fondamentale est évidente lorsqu'on observe ceux qui adoptent ce comportement. De plus, adorer d'autres entités en leur obéissant, désobéissant à Allah, l'Exalté, ne leur apportera aucun bénéfice dans l'au-delà, car ces entités ne leur viendront pas en aide en cas de besoin. Chapitre 14 Ibrahim, verset 30 :

« ...Dis : « Réjouissez-vous, car votre destination est le Feu. » »

Pour éviter ce résultat, il faut renoncer à tout ce qui mène à la désobéissance à Allah, le Très-Haut, et se soumettre à Lui en utilisant à bon escient les bienfaits qui lui ont été accordés, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 14 Ibrahim, verset 31 :

« Dis à Mes serviteurs qui ont cru d'accomplir la Salat et de dépenser de ce que Nous leur avons attribué... »

La première chose à noter est que ce verset indique clairement que la paix de l'esprit dans les deux mondes ne peut être obtenue que si l'on appuie sa déclaration de foi verbale sur des actes, en utilisant correctement les bénédictions qu'Allah, le Très-Haut, nous a accordées, comme le précisent les enseignements islamiques. En fait, celui qui ne traduit pas sa déclaration de foi verbale en Allah, le Très-Haut, court le grand danger de quitter ce monde sans sa foi. Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante qui a besoin de se nourrir par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée des nutriments essentiels, comme la lumière du soleil, périra, de même la foi d'une personne peut périr si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave. Pour éviter ce résultat, il faut appuyer sa déclaration de foi verbale par des actes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 31 :

« Dis à Mes serviteurs qui ont cru d'accomplir la prière... »

L'accomplissement des prières obligatoires est fréquemment souligné dans les enseignements islamiques, car elles constituent le cœur des actions, autour desquelles gravitent toutes les bonnes actions. Accomplir les prières obligatoires exige le respect de toutes les conditions et de toutes les règles de bienséance, y compris leur accomplissement ponctuel. Le Saint Coran insiste souvent sur l'importance de l'accomplissement de ces prières, car elles représentent l'expression concrète la plus cruciale de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, comme les prières sont réparties tout au long de la journée, elles rappellent constamment le Jour du Jugement et aident à s'y préparer, chaque segment de la prière obligatoire étant lié au Jour du Jugement. Elles sont donc considérées comme le fondement essentiel de toute bonne action. Se tenir debout symbolise la manière dont on se tiendra devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela rappelle aux nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être inclinées devant Allah, l'Exalté, durant leur vie terrestre. Chapitre 77, Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique inclut également le manque de soumission totale à l'obéissance d'Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de la vie. Se prosterner en prière rappelle à chacun comment il sera appelé à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Cependant, ceux qui ne se sont pas prosternés devant Lui adéquatement durant leur vie terrestre, c'est-à-dire ne Lui obéissant pas en toutes circonstances, découvriront qu'ils en sont incapables au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »

S'agenouiller pour prier rappelle à quelqu'un comment il s'agenouillera devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement, inquiet de son jugement final. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : “Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois.” »

Celui qui prie en méditant sur ces aspects accomplira correctement ses prières. Cela garantira une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Comme le montre la section suivante du verset 31, cette obéissance implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 14 Ibrahim, verset 31 :

« ... et dépensent en secret de ce que Nous leur avons attribué... »

Utiliser à bon escient les bienfaits reçus, tels que décrits dans les enseignements islamiques – comme ses biens – témoigne de sa sincérité envers Allah, le Très-Haut. Il est essentiel de garder à l'esprit que quiconque accomplit de bonnes actions pour d'autres raisons que la recherche de la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, ne recevra aucune récompense de Sa part, ni ici-bas ni dans l'au-delà. Cet avertissement est contenu dans un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Cependant, ceux qui demeurent fidèles à leur sincérité et souhaitent inspirer les autres à faire de même, obtenant ainsi la même récompense que ceux qui suivent leur exemple dans les bonnes

actions, comme le confirme un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 2674, peuvent utiliser à bon escient les bienfaits qui leur ont été accordés, comme leurs biens, en public. Chapitre 14 Ibrahim, verset 31 :

« ...et dépensez de ce que Nous leur avons attribué, en secret et en public... »

Ce comportement assurera la paix de l'esprit en parvenant à un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Chapitre 14 Ibrahim, verset 31 :

« Dis à Mes serviteurs qui ont cru d'accomplir la Salat et de dépenser de ce que Nous leur avons attribué, en secret et en public, avant que vienne le Jour où il n'y aura ni échange ni amitié. »

Ce verset élimine également le concept de vœu pieux consistant à persister à désobéir à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il nous a accordés, tout en croyant à tort échapper au châtement du Jour du Jugement, en inventant des excuses, en tentant de faire la paix avec Allah, l'Exalté, ou par l'intercession d'autrui. Chapitre 30 Ar Rum, verset 57 :

« Ce jour-là, leur excuse ne profitera pas à ceux qui ont fait du tort, et on ne leur demandera pas d'apaiser [Allah]. »

L'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est soutenue par de nombreux enseignements islamiques, notamment le hadith rapporté dans Sunan Ibn Majah, numéro 4308. Cependant, la triste réalité est que certains musulmans entreront inévitablement en Enfer malgré son intercession. Même une brève expérience en Enfer est insupportable, ce qui souligne la nécessité de rejeter une telle perspective. De plus, se laisser aller à des vœux pieux revient à se moquer de l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Par conséquent, cet état d'esprit peut les conduire à être exclus de son intercession, et il pourrait même témoigner contre eux le Jour du Jugement. Chapitre 25, Al Furqan, verset 30 :

« Et le Messager a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »

Ce verset fait référence aux musulmans, car ils sont la seule communauté à avoir embrassé le Saint Coran, tandis que les non-musulmans ne l'ont pas accepté et ne peuvent donc pas l'abandonner. Le sort du musulman contre lequel le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) témoignera au Jour du Jugement est clair.

Il est donc essentiel d'éviter les vœux pieux et de nourrir plutôt un véritable espoir dans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, en Lui obéissant avec diligence à travers l'utilisation appropriée des bénédictions qu'Il leur a accordées conformément aux principes islamiques.

Après avoir encouragé les gens à Lui obéir, Allah, le Très-Haut, explique pourquoi Lui seul mérite obéissance et adoration. Chapitre 14 Ibrahim, verset 32 :

« C'est Allah qui a créé les cieux et la terre... »

Lorsqu'on contemple la formation du Ciel et de la Terre, ainsi que la myriade de systèmes parfaitement équilibrés, il devient évident qu'il n'existe qu'un seul être qui a créé et maintient l'univers. Par exemple, la distance idéale entre le Soleil et la Terre en est une indication claire : la Terre serait inhabitable si le Soleil était ne serait-ce que légèrement plus proche ou plus éloigné. De même, la Terre a été méticuleusement conçue pour favoriser une atmosphère équilibrée et immaculée, permettant à la vie de s'y épanouir.

L'évolution représente une forme de mutation, intrinsèquement imparfaite. Pourtant, en examinant les innombrables espèces, on constate qu'elles ont été conçues avec soin pour vivre en parfaite harmonie avec leur environnement. Prenons l'exemple du chameau, ingénieusement conçu pour supporter des températures extrêmes et survivre pendant de longues

périodes sans eau. Il est l'incarnation même de l'adaptation à la vie dans le désert. Chapitre 88 Al Ghashiyah, verset 17 :

« Alors ne regardent-ils pas les chameaux, comment ils ont été créés ? »

La chèvre a été soigneusement conçue pour garantir que toutes les impuretés présentes dans son corps soient parfaitement séparées du lait qu'elle produit. Tout mélange des deux rendrait le lait impropre à la consommation. Chapitre 16 An Nahl, verset 66 :

« Et en effet, pour vous, faire paître le bétail est une leçon. Nous vous abreuvons de ce qu'il y a dans leurs ventres – entre excréments et sang – un lait pur, agréable à boire. »

Chaque espèce est dotée d'une durée de vie distincte, garantissant qu'aucune espèce ne puisse dominer les autres. Par exemple, les mouches ont une durée de vie remarquablement brève, de seulement 3 à 4 semaines, durant lesquelles elles peuvent pondre jusqu'à 500 œufs. Si leur durée de vie était prolongée, la population de mouches augmenterait de manière disproportionnée, leur permettant de dominer toutes les autres espèces existantes. À l'inverse, d'autres êtres vivants nettement plus longtemps ont tendance à n'avoir qu'un nombre limité de descendants. Cette caractéristique contribue également à la modération de leurs populations. Un tel phénomène ne saurait être une simple coïncidence, ni être

correctement expliqué par la théorie de l'évolution. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et [Sa] direction des vents et des nuages contrôlés entre le ciel et la terre... »

Les vents jouent un rôle crucial dans la pollinisation, permettant la reproduction des cultures, des plantes et des arbres. Autrefois, le vent était vital pour la navigation maritime, qui reste aujourd'hui encore le principal moyen de transport de marchandises à travers le monde. Les vents sont nécessaires au déplacement des nuages de pluie vers des zones déterminées, assurant ainsi l'approvisionnement en eau essentielle à la vie. Un système harmonieux de vents est évident sur Terre ; une absence de vents entraînerait le désordre dans la création, tandis qu'un excès de vents la perturberait également. De même, les précipitations sont méticuleusement équilibrées ; une insuffisance de pluie peut provoquer sécheresses et famines, tandis qu'une abondance de pluies peut provoquer des inondations dévastatrices. Chapitre 23, Al Mu'minun, verset 18 :

« Et Nous avons fait descendre du ciel une pluie en quantité mesurée et l'avons déposée sur la terre. Et certes, Nous sommes capables de la reprendre. »

Chapitre 14 Ibrahim, verset 32 :

« C'est Allah qui a créé les cieux et la terre et qui a fait descendre du ciel la pluie... »

Quiconque contemple ces systèmes impeccablement équilibrés ne peut réfuter rationnellement la présence d'un Créateur singulier qui domine tout ce qui existe.

Quiconque s'occupe de certains aspects des besoins d'autrui, comme son logement, mérite d'être apprécié. Ainsi, puisqu'Allah, le Très-Haut, a accordé à l'humanité tous les bienfaits de l'univers, il est juste et approprié que chacun Lui exprime sa gratitude. Chapitre 14 Ibrahim, verset 32 :

« ...et il fit descendre du ciel de la pluie et en tira des fruits pour votre subsistance... »

La gratitude, qui naît d'une intention, signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement est mis en évidence dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Une intention sincère est clairement indiquée lorsqu'une personne ne recherche ni n'anticipe aucune reconnaissance ou récompense d'autrui. La gratitude

exprimée par la parole implique soit de parler positivement, soit de choisir le silence. De plus, la gratitude manifestée par les actes implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique mène à une abondance de bienfaits et favorise finalement la tranquillité dans les deux mondes grâce à l'équilibre mental et physique et à la bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

De plus, lorsqu'un individu possède un bien, il est considéré comme approprié et habituel qu'il l'utilise comme bon lui semble. Puisqu'Allah, le Très-Haut, est le Créateur, le Propriétaire et le Soutien de tout ce qui existe dans l'univers, y compris l'humanité, Lui seul détermine ce qui doit se produire dans le cosmos et ce qui ne doit pas se produire. Ainsi, il est juste pour un individu de se soumettre à Allah, le Très-Haut, car Il est l'unique Propriétaire de l'univers entier, englobant tous les êtres.

L'eau des océans et des mers a été soigneusement conçue pour soutenir des écosystèmes marins prospères tout en permettant aux navires lourds de naviguer à sa surface. Chapitre 14 Ibrahim, verset 32 :

« ... et vous a soumis les navires à naviguer sur la mer par son ordre... »

Une légère variation dans la composition de l'eau perturberait cet équilibre, conduisant à un scénario où la vie marine prospère ou où les navires peuvent traverser les eaux, mais pas les deux simultanément. Aujourd'hui encore, le transport maritime reste le principal mode d'échange mondial de marchandises. Cet équilibre parfait est donc vital pour le maintien de la vie sur notre planète.

Lorsqu'on contemple le cycle de l'eau, parfaitement équilibré, on est immédiatement témoin d'un Créateur. Chapitre 14 Ibrahim, verset 32 :

« ... et je t'ai soumis les fleuves. »

L'eau de l'océan s'évapore, monte, puis se condense pour former des pluies acides qui s'abattent sur les montagnes. Ces dernières neutralisent ces pluies acides, les rendant propices aux humains et aux animaux. Toute altération de ce système parfaitement équilibré serait désastreuse pour toute vie sur Terre. Le sel présent dans la mer agit comme une protection, empêchant les créatures mortes de l'océan de le contaminer. Si l'océan était contaminé, l'existence de la vie marine serait compromise, et les impuretés qui en résulteraient menaceraient également la vie terrestre. Chapitre 14 Ibrahim, verset 32 :

« ... et je t'ai soumis les fleuves. »

Cette eau pure et raffinée a été séparée des eaux salées des mers et des océans, essentielles pour empêcher que l'eau de mer ne soit contaminée par les restes retrouvés dans ces vastes étendues. Le mélange de ces deux types d'eau aurait un impact négatif sur la vie sur cette planète. Chapitre 25 d'Al Furqan, verset 53 :

« Et c'est Lui qui a libéré [simultanément] les deux mers [c'est-à-dire les étendues d'eau], l'une douce et douce, et l'autre salée et amère, et Il a placé entre elles une barrière et une séparation interdite. »

Allah, le Très-Haut, a placé sous sa domination toute la création, dans les cieux et sur la terre, pour servir l'humanité, y compris le majestueux Soleil et la sereine Lune. Chapitre 14 Ibrahim, verset 33 :

« Et Il vous a soumis le soleil et la lune, en orbite continue, et Il vous a soumis la nuit et le jour. »

La trajectoire du Soleil assure à la Terre un mélange harmonieux d'ombre et de lumière. La synchronisation parfaite du jour et de la nuit, ainsi que leurs durées fluctuantes au fil des saisons, permettent aux individus de tirer

pleinement parti de ces cycles. Si les jours se prolongent, la fatigue s'installe inévitablement. À l'inverse, si les nuits s'allongent, les individus manquent de temps pour gagner leur vie ou se consacrer à d'autres activités enrichissantes, comme l'éducation. À l'inverse, des nuits plus courtes privent les individus du repos nécessaire au maintien d'une santé optimale. Les variations de la durée des jours et des nuits affectent également l'agriculture, entraînant des effets néfastes sur la subsistance des humains et des animaux. La Lune, réfléchissant la lumière du Soleil, sert de phare aux voyageurs nocturnes, notamment ceux qui naviguent dans les déserts et les océans, et reste un moyen essentiel de transport de marchandises, même à l'époque contemporaine. Les phases lunaires jouent un rôle essentiel dans la régulation des marées des océans et des mers. Toute perturbation de ces marées peut causer des dommages considérables à l'environnement. Grâce au Soleil et à la Lune, l'humanité peut mesurer précisément le temps, un aspect essentiel de la vie sur Terre. L'équilibre et la position méticuleux du Soleil et de la Lune dans le système solaire témoignent sans équivoque de l'œuvre d'un Créateur. De plus, le fonctionnement harmonieux des jours, des nuits et des autres systèmes équilibrés de l'univers témoigne profondément de l'unicité d'Allah, le Très-Haut. Car s'il existait plusieurs divinités, chacune aurait des désirs contradictoires, entraînant le chaos dans le cosmos. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »

Allah, l'Exalté, fournit continuellement à la création tout ce dont elle a besoin pour subvenir à ses besoins, comme l'oxygène, qu'elle le lui demande activement ou passivement. Chapitre 14 Ibrahim, verset 34 :

« Et il vous a donné tout ce que vous lui avez demandé... »

Comme indiqué dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3604, Allah, le Très-Haut, répond toujours à l'invocation des musulmans de la manière qui leur convient le mieux et au moment qui leur convient le mieux, même s'ils ne reconnaissent pas cette vérité. Chapitre 40 Ghafir, verset 60 :

« Et ton Seigneur dit : « Invoque-Moi, Je te répondrai... »

En fait, Il exauce même l'invocation du non-musulman qui se tourne sincèrement vers Lui pour obtenir de l'aide. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 65 :

« Et lorsqu'ils montent à bord d'un navire, ils invoquent Allah, sincères en religion. Mais lorsqu'Il les fait regagner la terre ferme, aussitôt ils Lui associent d'autres associés. »

Malgré leur désobéissance, Allah, l'Exalté, continue de subvenir aux besoins de toute la création. Chapitre 14 Ibrahim, verset 34 :

« ...Et si vous comptiez les bienfaits d'Allah, vous ne pourriez pas les dénombrer... »

En réalité, les gens ne peuvent saisir la grandeur et l'importance d'un seul bienfait, comme un battement de cœur involontaire. Pourtant, la plupart des hommes persistent à faire preuve d'ingratitude envers Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 14 Ibrahim, verset 34 :

« ...En effet, l'humanité est [généralement] très injuste et ingrate. »

Afin d'éviter l'ingratitude, il faut comprendre que les bienfaits reçus ici-bas sont un prêt. Ces bienfaits n'ont pas été offerts. Tout comme les prêts terrestres, ce prêt exige un remboursement. Le seul moyen de le rembourser est d'utiliser ces bienfaits d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Inversement, les bienfaits du Paradis étant accordés comme des cadeaux, chacun aura la liberté d'en profiter comme il l'entend. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« ...Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, dont vous avez hérité à cause de ce que vous faisiez. » »

Il ne faut pas confondre les bienfaits temporels, qui ne sont qu'un prêt, avec les dons divins du Paradis. Comprendre cette réalité permettra d'exprimer sa gratitude pour les innombrables bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, nous a accordés. La gratitude intentionnelle signifie agir uniquement pour plaire à Allah, tandis que la gratitude verbale peut s'exprimer par de bonnes paroles ou par le silence. De plus, la gratitude actionnelle implique d'utiliser les bienfaits reçus conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela engendrera des bienfaits supplémentaires, la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes en atteignant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans une position appropriée. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Même si la plupart des gens sont ingrats envers Allah, le Très-Haut, certains Lui sont reconnaissants, comme les Saints Prophètes (sur eux la paix). Chapitre 14 Ibrahim, verset 35 :

« Et quand Abraham dit : « Mon Seigneur, fais de cette ville [la Mecque] une ville sûre et sécurisée... » »

D'une manière générale, pour qu'une société soit sûre et sécurisée, un système juridique solide et la crainte d'Allah, le Très-Haut, sont nécessaires. Un système juridique solide, sans la crainte d'Allah, le Très-Haut, est insuffisant. Les individus qui croient pouvoir échapper à la responsabilité de leurs actes illégaux commettront probablement des crimes. De plus, un cadre juridique solide peut être exploité en l'absence de crainte d'Allah, le Très-Haut. À l'inverse, la crainte d'Allah, le Très-Haut, peut dissuader les individus de nuire directement à autrui ; cependant, sans un système juridique juste et équitable, des injustices peuvent persister. Par exemple, le système fiscal tend à avantager les riches de manière disproportionnée par rapport au reste de la population. Ainsi, pour promouvoir la justice et la paix dans la société, un système juridique solide, qui ne peut être établi que par Allah, le Très-Haut, qui possède toute connaissance, et la crainte d'Allah, le Très-Haut, sont essentiels.

Sans la crainte d'Allah, l'Exalté, on obéira inévitablement à d'autres choses, désobéissant à Allah, l'Exalté, et on abusera ainsi des bienfaits qu'Il nous a accordés. Chapitre 14 Ibrahim, verset 35 :

« ...quand Abraham dit : « Mon Seigneur, rends cette ville [La Mecque] sûre et garde-moi, ainsi que mes fils, de l'adoration des idoles. » »

Par conséquent, ils finiront par souffrir d'un déséquilibre mental et physique, ils égareront tout et tous dans leur vie, et ils ne seront pas prêts à assumer leurs responsabilités au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, problèmes et défis dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. De plus, cette attitude les empêchera de respecter

les droits de chacun, ce qui favorisera la corruption et l'injustice au sein de la société. Chapitre 14 Ibrahim, verset 35 :

« ...quand Abraham dit : « Mon Seigneur, rends cette ville [La Mecque] sûre et garde-moi, ainsi que mes fils, de l'adoration des idoles. » »

Le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) aurait pu implorer cela par humilité, mais il est fort probable que les idoles auxquelles il faisait référence n'étaient pas les idoles traditionnelles. Il reconnaissait que les fausses divinités, comme les idoles, ne sont pas les seuls êtres que les gens peuvent adorer et obéir à la place d'Allah, le Très-Haut. En réalité, tout ce à quoi l'on obéit en opposition à Allah, le Très-Haut – qu'il s'agisse des réseaux sociaux, des tendances, des attentes sociétales ou des individus – représente ce que l'on adore véritablement. Chapitre 9, At Tawbah, verset 31 :

« Ils ont pris leurs savants et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah... »

Les érudits et les guides spirituels de la communauté du Livre étaient vénérés ; on leur obéissait plutôt dans leurs actes de rébellion contre Allah, le Très-Haut, et cette obéissance était considérée comme une forme d'adoration. En islam, cette idée était également associée au Diable. Chapitre 36 Yaseen, verset 60 :

« Ne vous ai-je pas recommandé, ô enfants d'Adam, de ne pas adorer Satan ? Car il est pour vous un ennemi déclaré. »

L'écrasante majorité des gens ne se sont pas livrés à l'adoration du Diable ; cependant, ils en ont été accusés en raison de leur obéissance au mépris d'Allah, le Très-Haut. Il est donc essentiel de s'abstenir d'obéir à d'autres entités qui s'opposent à Allah, le Très-Haut, car cela revient à les adorer. Si l'on persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, on finit inévitablement par se soumettre à diverses influences, telles que les individus, les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses employeurs. Gérer des maîtres multiples et injustes ne peut qu'engendrer du stress, car il est impossible de satisfaire toutes leurs exigences en raison de leur nature imprévisible. Tout comme un employé ayant plusieurs supérieurs s'efforce de répondre aux attentes de tous, ceux qui se détournent de la servitude d'Allah, le Très-Haut, se retrouveront accablés par de nombreux maîtres, sacrifiant finalement leur tranquillité d'esprit. Au fil du temps, ces individus peuvent être confrontés à la tristesse, à l'isolement, à la dépression et même à des pensées suicidaires, car leurs efforts pour plaire à leurs maîtres terrestres ne leur apportent pas la satisfaction recherchée. Cette vérité fondamentale devient évidente lorsqu'on observe ceux qui adoptent ce comportement, comme les célébrités. De plus, adorer d'autres entités en leur obéissant, désobéissant à Allah, le Très-Haut, ne leur apportera aucun bénéfice dans l'au-delà, car ces entités ne leur viendront pas en aide en cas de besoin. Chapitre 14 Ibrahim, versets 35-36 :

« ...et garde-moi, ainsi que mes fils, de l'adoration des idoles. Seigneur, ils ont certes égaré beaucoup de gens... »

Puisque les non-musulmans de La Mecque et les gens du Livre vivant à Médine étaient les descendants du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix) et prétendaient être ses successeurs, Allah, le Très-Haut, précise que seuls ceux qui l'ont suivi concrètement seront les porte-étendards de son héritage et, par conséquent, s'uniront à lui dans l'au-delà. Chapitre 14 Ibrahim, verset 36 :

« ...C'est pourquoi celui qui me suit est de moi... »

Comme l'indique ce verset, il est important de noter que la croyance aux Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) ne suffit pas à garantir l'union avec eux dans l'au-delà. Il faut appuyer leur déclaration de foi verbale par une mise en pratique, en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements divins. Mais si l'on choisit d'imiter les égarés ici-bas, on s'unira à eux dans l'au-delà, malgré leurs déclarations verbales d'amour pour les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Ceci est mis en garde dans un hadith retrouvé dans les Sunan Abu Dawud, numéro 4031. En effet, celui qui ne concrétise pas sa déclaration de foi verbale en Allah, le Très-Haut, court un grand risque de perdre sa foi. Il est essentiel de reconnaître que la foi est semblable à une plante qui a besoin d'être nourrie par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée de nutriments essentiels, comme la lumière du soleil, périt, la foi d'une personne peut s'éteindre si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave.

Le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) précise qu'Allah, le Très-Haut, n'exige pas la perfection des hommes, car la porte du repentir sincère est ouverte à tous, jusqu'à leur mort. Chapitre 14 Ibrahim, verset 36 :

« ...et quiconque me désobéit, certes, Tu es Pardonneur et Miséricordieux.
»

Le repentir sincère exige de ressentir de la culpabilité, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée, à condition que cela n'entraîne pas de problèmes supplémentaires. Il faut s'engager sincèrement à ne pas commettre le même péché ou un péché similaire et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres. Il faut persister dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il nous a accordés, comme le décrivent les enseignements islamiques. Chapitre 14 Ibrahim, verset 36 :

« ...et quiconque me désobéit, certes, Tu es Pardonneur et Miséricordieux.
»

De plus, si Allah, l'Exalté, peut pardonner tous les péchés dans l'au-delà, à l'exception de la mécréance, il est crucial d'éviter le piège du vœu pieux qui

conduit à persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, en supposant à tort qu'Il pardonnera. Bien qu'Allah, l'Exalté, soit certes Pardonneur, Il est également Juste. Traiter le malfaiteur de la même manière que le bienfaiteur serait contraire à la justice d'Allah, l'Exalté, une qualité dont Il est totalement exempt. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou bien ceux qui commettent le mal pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

Pour éviter une mauvaise compréhension d'Allah, l'Exalté, il est essentiel d'apprendre Ses attributs et noms divins tels que décrits dans le Saint Coran et dans les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Acquérir cette connaissance favorise une croyance juste en Allah, l'Exalté, et encourage une véritable obéissance en utilisant les bienfaits qu'Il a accordés conformément aux principes islamiques. Chapitre 14 Ibrahim, verset 36 :

« ...C'est pourquoi celui qui me suit est de moi... »

Suivre concrètement les Saints Prophètes (sur eux la paix) implique d'établir les prières obligatoires, car elles constituent le pilier central des bonnes actions, autour duquel toutes les autres bonnes actions s'articulent. Chapitre 14 Ibrahim, verset 37 :

« Notre Seigneur, j'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée inculte près de Ta Maison sacrée, ô notre Seigneur, afin qu'ils accomplissent la Salat... »

L'accomplissement des prières obligatoires exige le respect de toutes les conditions et règles de bienséance, notamment leur respect des temps impartis. Le Saint Coran souligne fréquemment l'importance de ces prières, car elles constituent la manifestation concrète la plus importante de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, les prières quotidiennes étant réparties tout au long de la journée, elles rappellent constamment le Jour du Jugement et aident à s'y préparer, chaque partie de la prière obligatoire étant liée au Jour du Jugement. Par conséquent, elles sont considérées comme le fondement de toute bonne action. Se tenir debout indique comment on se tiendra devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela rappelle aux nombreux individus qui seront critiqués au Jour du Jugement pour ne pas s'être inclinés devant Allah, l'Exalté, durant leur vie terrestre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique souligne également l'incapacité à se soumettre pleinement à l'obéissance d'Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de la vie. Se prosterner en prière rappelle aux hommes qu'ils seront appelés à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Cependant, ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui tout au long de leur vie terrestre – c'est-à-dire qui ne Lui ont pas obéi dans tous les domaines de leur existence – se retrouveront incapables de le faire au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »

Lorsqu'un individu s'agenouille pour prier, cela lui rappelle comment il se tiendra devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, rempli d'anxiété quant à son sort final. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : "Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois." »

Celui qui prie en méditant sur ces éléments accomplira ses prières correctement. Cela garantira son adhésion sincère à Allah, le Très-Haut, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela leur garantira un état mental et physique harmonieux, une bonne organisation de chaque chose et de chacun dans leur vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite apportera la tranquillité dans les deux mondes.

Par l'invocation du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix), Allah, le Très-Haut, a placé l'amour de La Mecque et de ses habitants dans le cœur des Arabes, ce qui les a protégés des dangers extérieurs, et Il leur a fourni toutes sortes de provisions inaccessibles à quiconque. Chapitre 106 Quraysh, versets 1-4 :

« Pour la sécurité habituelle des Qurayshites. Leur sécurité habituelle [dans] la caravane, hiver comme été. Qu'ils adorent le Seigneur de cette Maison.

Qui les a nourris, [sauvés] de la faim, et les a protégés, [sauvés] de la peur.
»

Et chapitre 14 Ibrahim, verset 37 :

« ... Alors, inclinez les cœurs des gens vers eux et nourrissez-les de leurs fruits, afin qu'ils soient reconnaissants. »

Grâce à cette sécurité et à cette protection, les non-musulmans de La Mecque auraient dû témoigner leur gratitude à Allah, le Très-Haut, en acceptant et en appliquant les enseignements islamiques qu'ils reconnaissaient comme véridiques. Maîtrisant la langue arabe, les non-musulmans de La Mecque comprenaient que le Saint Coran n'était pas l'œuvre d'une créature. De plus, ayant passé quarante ans auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), avant sa proclamation de Prophète, ils reconnaissaient qu'il n'était pas un menteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Mais comme les enseignements de l'islam contredisaient leurs désirs matériels et qu'ils craignaient de perdre leur leadership et leur influence sociale avec l'avènement de l'islam, ils l'ont rejeté et ont encouragé les autres à faire de même. D'une manière générale, il faut éviter cette attitude ingrate et plutôt exprimer sa gratitude envers Allah, le Très-Haut, pour les innombrables bienfaits qu'Il nous a accordés. La gratitude intentionnelle signifie agir uniquement pour plaire à Allah, tandis que la gratitude verbale peut se manifester par de bonnes paroles ou par le silence. De plus, la gratitude actionnelle implique de faire usage des bienfaits qui nous ont été accordés, conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Adopter cet état d'esprit mènera à davantage de bénédictions, de tranquillité et de réussite dans les deux mondes, en atteignant un état mental et physique harmonieux et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Allah, le Très-Haut, connaît les intentions, les paroles et les actes de chacun. Il sait parfaitement qui est reconnaissant et qui ne l'est pas, et Il rétribue chacun en conséquence. Chapitre 14 Ibrahim, verset 38 :

« Notre Seigneur, Tu sais certes ce que nous cachons et ce que nous divulguons. Rien n'est caché à Allah, ni sur la terre, ni dans le ciel. »

Comme les saints prophètes (sur eux la paix) ont montré l'exemple, le saint prophète Ibrahim (sur lui la paix) a exprimé sa gratitude en paroles et en actes lorsqu'on lui a donné des fils, malgré son âge avancé. Chapitre 14 Ibrahim, verset 39 :

« Louange à Allah, qui m'a accordé dans ma vieillesse Ismaël et Isaac... »

Le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) a exprimé sa gratitude pour avoir eu des enfants en les élevant correctement, conformément aux enseignements divins. De manière générale, les parents doivent apprendre et mettre en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin de servir de modèle tangible à leurs enfants. Il est raisonnable de conclure que lorsque les actions d'un parent contredisent ses directives verbales, il aura du mal à influencer positivement son enfant. Montrer l'exemple est une tradition essentielle défendue par tous les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut), car leur mission consistait à être des modèles concrets pour leurs disciples. Il est donc essentiel que les parents adhèrent à cette tradition, car guider leurs enfants sur le droit chemin est leur responsabilité. En montrant l'exemple, les parents peuvent également offrir à leurs enfants une éducation religieuse, en leur transmettant le savoir par leurs actes, leurs paroles et leur compréhension, plutôt que de dépendre uniquement des éducateurs religieux. Malheureusement, de nombreux parents musulmans dépendent des enseignants religieux des mosquées pour l'éducation de leurs enfants, malgré le peu de temps que ces derniers passent avec eux. La principale source d'éducation religieuse d'un enfant doit être ses parents. Par conséquent, chaque parent doit apprendre et appliquer les enseignements de l'islam afin de devenir un modèle pour son enfant et d'acquérir les connaissances religieuses nécessaires à une éducation adéquate. Seul un

parent agissant comme un bon modèle et transmettant les connaissances islamiques peut justifier que son enfant choisisse l'égarement au lieu du droit chemin.

De plus, il est important de noter que le Saint Coran indique clairement que le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) ne demandait pas simplement un enfant ordinaire. Il implorait plutôt Allah de lui accorder un Saint Prophète (sur eux la paix et le salut), qui poursuivrait sa mission. Par conséquent, sa demande ne visait pas un bien matériel, mais une faveur religieuse d'Allah, l'Exalté. Chapitre 37 As Saffat, verset 100 :

« Mon Seigneur, accorde-moi [un enfant] parmi les justes. »

Et chapitre 14 Ibrahim, verset 39 :

« Louange à Allah, qui m'a accordé, malgré ma vieillesse, Ismaël et Isaac. Mon Seigneur est certes Celui qui entend les invocations. »

Cela incite les musulmans à affiner leurs intentions. Leurs aspirations doivent être tournées vers l'au-delà plutôt que vers le monde matériel. Par exemple, un couple marié devrait souhaiter un enfant afin d'accroître le nombre de serviteurs obéissants d'Allah, le Très-Haut, sur Terre, plutôt que

pour des raisons matérielles. Cet objectif ne peut être atteint qu'en élevant ses enfants conformément aux enseignements de l'islam. Cependant, cela n'est possible que si un parent acquiert et met en pratique la connaissance islamique, devenant ainsi un modèle concret pour son enfant. De plus, un musulman qui s'intéresse aux questions religieuses le fait uniquement pour obtenir la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. Si Allah, le Très-Haut, décide de ne pas exaucer leur souhait, comme celui d'avoir un enfant, ils doivent accepter Sa décision avec patience, car c'est ce qui satisfait Allah, le Très-Haut.

Chapitre 14 Ibrahim, verset 39 :

« Louange à Allah, qui m'a accordé, malgré ma vieillesse, Ismaël et Isaac. Mon Seigneur est certes Celui qui entend les invocations. »

De plus, l'invocation du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) pour un enfant qui perpétuerait son héritage a mis de nombreuses années à s'accomplir, car ses fils lui ont été accordés alors qu'il était âgé. Cela indique qu'Allah, le Très-Haut, répond aux invocations des gens selon Son infinie connaissance et Sa sagesse, et non selon le calendrier des gens. Par conséquent, Allah, le Très-Haut, accorde ce qui est le mieux pour les gens et de la meilleure façon, même s'ils ne le comprennent pas. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il ne faut donc jamais traiter le trésor d'Allah, le Très-Haut, comme une boutique et Lui demander ce qu'il veut. Il faut plutôt croire qu'Il répondra à nos besoins au meilleur moment et de la meilleure façon. Chapitre 14 Ibrahim, verset 39 :

« ...En vérité, mon Seigneur est Celui qui entend les supplications. »

En général, de nombreux musulmans ont tendance à s'adonner à des rituels religieux, notamment à des pratiques spirituelles suggérées par d'autres, mais non mentionnées dans le Saint Coran ou par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin d'obtenir des avantages matériels comme un conjoint, un enfant ou un visa. Bien que la recherche de biens matériels ne soit pas interdite en islam, si l'on accomplit ces rituels uniquement pour un gain matériel, cela peut entraîner une perte dans les deux mondes, en particulier dans l'au-delà, car on n'a pas donné la priorité à l'au-delà. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 200 :

« ...Et parmi les gens, il en est qui disent : « Notre Seigneur, accorde-nous la vie présente », et il n'aura aucune part dans l'au-delà. »

De plus, comme le suggère ce verset, lorsqu'une personne sollicite des biens matériels, elle le fait sans savoir si cela lui est bénéfique, car elle manque de perspicacité et de prévoyance pour le déterminer. Par conséquent, ce qu'elle recherche pourrait lui être préjudiciable dans cette vie et entraîner des difficultés dans l'au-delà. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il est essentiel pour les musulmans d'adopter l'humilité devant Allah, l'Exalté, et de reconnaître leur ignorance et leur incapacité à prévoir l'avenir, plutôt que de prétendre savoir ce qui est le mieux pour eux-mêmes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 200 :

« ...Et parmi les gens, il en est qui disent : « Notre Seigneur, accorde-nous la vie présente », et il n'aura aucune part dans l'au-delà. »

De plus, avoir une vision mondaine de l'islam est mal vu, car il faut chercher à accomplir ses pratiques religieuses uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut, et atteindre la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. Tel était l'état d'esprit du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ainsi que de ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Il faut trouver satisfaction dans tout ce qu'Allah, le Très-Haut, offre ici-bas, en étant convaincu que c'est le meilleur pour soi, même si cela n'est pas immédiatement évident, et s'engager à l'utiliser de manière à Lui plaire, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Seule cette approche conduit à la véritable paix de l'esprit et à la réussite dans les deux mondes, grâce à un état mental et physique équilibré et à une juste intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie, ce qui la rend bien supérieure à la recherche de biens matériels précis dont on ignore les conséquences. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 201 :

« Mais parmi eux, il en est un qui dit : « Notre Seigneur, donne-nous ce qui est bon ici-bas et ce qui est bon dans l'au-delà, et préserve-nous du châtiment du Feu. »

Il est étrange qu'un musulman puisse accepter des médicaments d'un médecin sans en faire la demande expresse, convaincu que le médecin lui a fourni ce qui est le mieux pour son bien-être mental et physique. Pourtant, il n'accorde souvent pas la même confiance à Allah, le Très-Haut, et insiste sur des demandes spécifiques, croyant savoir ce qui est le mieux pour lui-même, au lieu de se fier à Sa sagesse et à Ses décisions. Par conséquent, le musulman doit reconnaître ses connaissances et sa clairvoyance limitées, implorer des bénédictions générales dans cette vie et dans l'au-delà, tout en laissant les détails à Allah, le Très-Haut, qui comprend ce qui est

véritablement le mieux pour chaque individu. C'est pourquoi le bien mentionné au verset 201 est général et non spécifique. Le bien du verset 201 englobe tout ce qui est utilisé de manière à satisfaire Allah, le Très-Haut, comme le décrivent les enseignements islamiques, car cela seul conduit au bien dans les deux mondes grâce à l'équilibre mental et physique et à la bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Tout ce qui est mal utilisé ne profitera jamais à une personne et n'engendrera que stress, défis et problèmes dans les deux vies, car cela la conduira à un état mental et physique déséquilibré et l'amènera à égarer tout et tous dans sa vie, même s'il rencontre des moments de plaisir fugaces. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Les versets suivants indiquent que l'invocation doit se concentrer sur les bénédictions religieuses plutôt que sur les biens matériels. Chapitre 14 Ibrahim, versets 40-41 :

« Seigneur, fais de moi un accomplisseur de la Salat, ainsi que de ma descendance. Seigneur, et accepte mon invocation. Seigneur, pardonne-moi, ainsi qu'à mes père et mère et aux croyants, le jour où les comptes seront réglés. »

Comme indiqué précédemment, l'accomplissement des prières obligatoires est le pilier central des bonnes actions, car il rappelle constamment sa responsabilité dans l'au-delà, chaque position de la prière étant liée à une étape du Jour du Jugement. Se tenir debout représente la manière dont on se présentera devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »

Leur inclinaison rappelle avec force les innombrables individus qui seront critiqués au Jour du Jugement pour ne pas s'être inclinés devant Allah, le Très-Haut, durant leur existence terrestre. Chapitre 77, Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique souligne également l'incapacité à se soumettre pleinement à l'obéissance d'Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de la vie. Se prosterner en prière rappelle que chacun sera appelé à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Cependant, ceux qui ne se sont pas suffisamment prosternés devant Lui tout au long de leur vie terrestre – c'est-à-dire qui ne Lui ont pas obéi dans tous les domaines de leur existence – se retrouveront incapables de le faire au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »

Lorsqu'un individu s'agenouille pour prier, cela lui rappelle avec force comment il s'agenouillera devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, rempli d'anxiété quant à son sort final. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : “Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois.” »

Celui qui prie en méditant sur ces éléments accomplira ses prières correctement. Cela garantira son adhésion sincère à Allah, le Très-Haut, entre ses prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, conformément aux enseignements islamiques. Cela nous aidera à atteindre un état mental et physique harmonieux, nous permettant de bien positionner chaque chose et chaque personne dans notre vie, tout en nous préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement favorisera la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 40 :

« Mon Seigneur, fais de moi quelqu'un qui accomplit la prière... »

De plus, établir ses propres prières obligatoires est le meilleur moyen d'encourager ses enfants à en faire autant, montrant ainsi l'exemple. Chapitre 14 Ibrahim, verset 40 :

« Seigneur, fais de moi un accomplisseur de la Salat, ainsi que de ma descendance. Ô notre Seigneur, et accepte mon invocation. »

Celui qui obéit à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés, conformément aux enseignements de l'islam, constatera qu'Il répond à ses invocations et à ses situations en lui accordant la force de surmonter toutes les épreuves de la vie, afin qu'il obtienne la paix de l'esprit et une abondante récompense dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« ...Je réponds à l'invocation du suppliant lorsqu'il m'invoque. Qu'ils me répondent donc [par l'obéissance] et croient en moi, afin qu'ils soient [bien] guidés. »

Comme Allah, le Très-Haut, n'attend pas la perfection des gens, la porte du repentir leur est toujours ouverte, tant qu'ils sont en vie. Chapitre 14 Ibrahim, verset 41 :

« Notre Seigneur, pardonne-moi... »

Le repentir sincère exige un sentiment de culpabilité et un désir de pardon de la part d'Allah, le Très-Haut, et de toute personne lésée, à condition que cela n'entraîne pas de problèmes supplémentaires. Il est essentiel de s'engager sincèrement à ne pas répéter le même acte ou un acte similaire et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers autrui. De plus, il faut s'efforcer constamment d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il a accordés, conformément aux principes islamiques.

Les parents occupant une place particulière dans la vie d'un individu, ils doivent s'efforcer de respecter leurs droits, tels que définis dans les enseignements de l'islam, notamment en implorant leur pardon. Chapitre 14 Ibrahim, verset 41 :

« Notre Seigneur, pardonne-moi et mes parents... »

On peut véritablement apprécier l'importance de traiter ses parents avec le plus grand respect, car cela est souligné comme étant le deuxième plus grand devoir après l'adoration d'Allah, le Très-Haut. Ce principe est réitéré à plusieurs reprises dans le Saint Coran. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« ... N'adorez qu'Allah ; et faites du bien à vos parents... »

Il est donc essentiel de traiter les parents conformément aux préceptes de l'islam, en leur témoignant respect et bienveillance en toutes circonstances. Ce conseil s'applique même si le parent n'est pas musulman. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 2325, appuie cette idée. De plus, le verset 83 renforce cette idée, car il ne limite pas le commandement de traiter avec bienveillance uniquement les parents musulmans. La meilleure façon d'y parvenir est de traiter les parents comme on aimerait être traité par ses propres enfants.

Il est crucial de comprendre que le Saint Coran n'impose pas une obéissance absolue aux parents, surtout s'ils incitent leur enfant à désobéir à Allah, le Très-Haut. L'obéissance absolue est réservée exclusivement à Allah, le Très-Haut, et à Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui seul commande l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, les parents ne doivent pas mal interpréter les enseignements de l'islam en insistant sur le fait que leurs enfants doivent faire preuve d'une obéissance et d'une soumission totales en toutes circonstances. Malheureusement, cet état d'esprit est devenu très répandu chez les parents musulmans, car ils ont adopté des pratiques culturelles d'autres religions qui assimilent l'obéissance totale aux parents à l'obéissance totale due à Dieu. Les enfants sont autorisés à exprimer leur désaccord avec leurs parents, même sur des points autorisés par l'islam, mais ils doivent toujours faire preuve de respect envers eux, tant dans leurs paroles que dans leurs actes.

En fin de compte, un musulman doit aspirer à être un bon enfant selon les normes établies par Allah, l'Exalté, plutôt que celles fixées par ses parents, sa famille ou la société. Les critères établis par les gens, notamment lorsqu'il s'agit d'être un bon enfant, sont souvent erronés. Ainsi, un musulman ne doit

pas se soucier des attentes des autres ni prêter attention à ceux qui pourraient le qualifier de mauvais enfant. Il doit plutôt suivre les enseignements de l'islam concernant la manière de traiter ses parents et rechercher la récompense d'Allah, l'Exalté, pour ses actes, même si ses parents ou d'autres personnes sont mécontents. Il faut rechercher la validation et l'approbation d'Allah, l'Exalté, seul, plutôt que de rechercher l'approbation des autres, y compris de ses parents. Cette approche erronée peut conduire à un manque de sincérité envers Allah, l'Exalté, et même à la tentation de désobéir à Allah, l'Exalté, afin d'obtenir l'approbation et la validation de ses parents. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 8 :

« Et Nous avons recommandé à l'homme la bienveillance envers ses parents. Mais s'ils cherchent à te faire associer à Moi ce dont tu n'as aucune connaissance, ne leur obéis pas... »

De plus, il est essentiel de faire preuve de sincérité envers tous, et en particulier envers les autres musulmans, en demandant par exemple pardon, car c'est un élément essentiel de l'islam. Chapitre 14 Ibrahim, verset 41 :

« Notre Seigneur, pardonne-moi, ainsi qu'à mes père et mère et aux croyants, le Jour où les comptes seront établis. »

D'une manière générale, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé, dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196,

que l'islam consiste à être sincère envers autrui. Cela implique de vouloir constamment le meilleur pour autrui et de le démontrer par ses paroles et ses actes. Cela implique d'encourager les autres à faire le bien, de les empêcher de faire le mal et d'être toujours compatissant et bienveillant. Ce concept peut être résumé par un hadith du Sahih Muslim numéro 170, qui prévient qu'on ne peut être un véritable croyant que si l'on souhaite aux autres ce que l'on souhaite pour soi-même.

Être sincère envers autrui est si crucial que, selon le hadith numéro 57 du Sahih Bukhari, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné cette responsabilité, parallèlement à l'accomplissement des prières obligatoires et au don de l'aumône obligatoire. Ce hadith souligne son importance en l'associant à deux devoirs obligatoires.

Être sincère envers autrui implique de ressentir de la joie lorsqu'il est heureux et de la tristesse lorsqu'il est en difficulté, à condition que son comportement soit conforme aux enseignements de l'islam. Une profonde sincérité implique de se donner à fond pour améliorer la vie d'autrui, même si cela engendre des difficultés personnelles. Par exemple, on peut renoncer à certains achats pour en faire don à ceux qui sont dans le besoin. Aspirer à toujours rassembler les gens pour le bien est un aspect de la sincérité envers autrui, tandis que semer la division est un trait du Diable. Chapitre 17 Al Isra, verset 53 :

« ...Satan cherche certainement à semer la discorde parmi eux... »

Une façon de rassembler les gens est de dissimuler les défauts des autres et de les déconseiller en privé. Ceux qui agissent ainsi verront leurs propres péchés cachés par Allah, le Très-Haut. Ceci est corroboré par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1426. Dans la mesure du possible, il convient de guider et d'éduquer les autres sur les aspects importants de la religion et de la vie afin d'enrichir leurs expériences religieuses et mondaines. Un véritable signe de sincérité envers autrui est de les défendre en leur absence, par exemple contre la calomnie. Ignorer les autres et se concentrer uniquement sur soi-même n'est pas le comportement d'un musulman ; cela ressemble plutôt au comportement de la plupart des animaux. Même si l'on ne peut pas transformer la société dans son ensemble, on peut néanmoins être sincère en aidant ceux qui nous entourent, comme la famille et les amis. En substance, il faut traiter les autres comme on souhaite être traité. Chapitre 28 Al Qasas, verset 77 :

« ...Et faites le bien comme Allah vous a fait du bien... »

Un élément clé de l'authenticité envers autrui est de l'aider à rechercher la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. Il ne faut pas s'attendre à des remerciements, car cela compromet sa récompense et témoigne d'un manque de sincérité envers Allah, le Très-Haut, et envers les gens. Chapitre 14 Ibrahim, verset 41 :

« Notre Seigneur, pardonne-moi, ainsi qu'à mes père et mère et aux croyants, le Jour où les comptes seront établis. »

Cette invocation se termine par un rappel de leur responsabilité et de l'importance de s'y préparer. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Mais comme cela est contraire aux désirs matériels des gens, beaucoup négligent de se préparer à leur responsabilité et persistent à en faire un mauvais usage. Il ne faut pas leurrer cette personne en lui faisant croire que, n'ayant pas encore été punie ou n'ayant pas reconnu le châtement, elle ne le sera pas du tout. Chapitre 14 Ibrahim, verset 42 :

« Et ne pense jamais qu'Allah ignore ce que font les injustes... »

Dans ce monde, leur état d'esprit les empêchera d'atteindre un état mental et physique harmonieux, les conduisant à tout perdre et à égarer tout et chacun dans leur vie. Par conséquent, certains aspects de leur existence, notamment leur famille, leurs amis, leur carrière et leur fortune, deviendront des sources de stress. S'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils attribueront leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de leur vie, comme leur conjoint. En excluant ces influences positives de leur vie, ils ne feront qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe des individus qui abusent systématiquement des bienfaits qu'ils ont reçus, comme les riches et les célèbres, malgré leur apparente jouissance du luxe terrestre. Et comme leur attitude les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, ils subiront leur plein châtement dans l'au-delà. Chapitre 14 Ibrahim, versets 42-43 :

« ...Il ne les retarde que pour un jour où les yeux se fixeront [avec horreur]. Ils courent en avant, la tête haute, leur regard ne se pose plus sur eux, et leur cœur est vide. »

De plus, comme leur attitude les empêchera de respecter les droits des personnes, ils leur porteront inévitablement préjudice. Au Jour du Jugement, la justice triomphera, obligeant l'opresseur à rétribuer ses bonnes actions envers ceux qu'il a lésés. Si nécessaire, il portera le fardeau des péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit rendue. Cela pourrait conduire l'opresseur à la damnation en Enfer au Jour du Jugement. Cet avertissement important est souligné dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579, chapitre 14 d'Ibrahim, verset 42 :

« Et ne croyez pas qu'Allah ignore ce que font les injustes. Il ne les retarde que jusqu'au jour où leurs yeux seront stupéfaits. »

Comme ces gens ont ignoré avec arrogance les enseignements divins, ils lèveront la tête au Jour du Jugement, contemplant les horreurs qui les attendent. Chapitre 14 Ibrahim, verset 43 :

« Ils courent en avant, la tête haute, leur regard ne revient pas vers eux... »

Et comme ils ont refusé de purifier leurs cœurs spirituels en apprenant et en pratiquant les enseignements de l'Islam, de sorte qu'ils ont adopté les bonnes qualités qui y sont décrites, telles que la patience, la gratitude et la générosité, et ont évité les qualités négatives qui y sont décrites, telles que l'orgueil, l'envie et la cupidité, leurs cœurs corrompus seront vides de tout bien, tout comme ils ont été vides de tout bien dans ce monde. Chapitre 14 Ibrahim, verset 43 :

« ...et leur cœur est vide. »

Le mot « vide » peut également désigner des désirs vains et coupables. Par conséquent, ceux qui persistent à poursuivre ces désirs, faisant ainsi un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, n'obtiendront pas la paix du cœur dans l'au-delà, tout comme ils ne l'ont pas obtenue ici-bas. Dans ce monde, leur attitude les entraînera dans un état mental et physique déséquilibré, et ils égareront tout et chacun dans leur vie. Cela entraînera stress, troubles et difficultés dans les deux mondes, même s'ils profitent de quelques luxes terrestres. Chapitre 14 Ibrahim, verset 43 :

« Ils courent en avant, la tête haute, leur regard ne revient pas vers eux et leur cœur est vide. »

Pour éviter ce résultat, il faut s'efforcer de purifier son cœur spirituel en étudiant et en mettant en pratique les enseignements islamiques, afin d'adopter les qualités qui y sont décrites et d'éviter les défauts. Un cœur spirituel pur se traduit par de bonnes actions. Par conséquent, on utilise correctement les bienfaits accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela garantit un état mental et physique harmonieux, un positionnement approprié de chaque personne et de chaque être dans sa vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes. Chapitre 26 Ash Shu'ara, versets 88-89 :

« Le jour où ni richesse ni descendance ne profiteront à personne. Seul celui qui viendra à Allah avec un cœur pur. »

Mais si l'on néglige de purifier son cœur spirituel et persiste dans ses désirs vains et pécheurs, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés, on finira par mourir ici-bas et on ne nous accordera plus de répit pour changer de comportement. Chapitre 14 Ibrahim, verset 44 :

« Et avertis les gens du jour où le châtiment les atteindra. Et ceux qui ont été injustes diront : « Notre Seigneur, retarde-nous un instant ; nous répondrons à Ton appel et suivrons les messagers. » [Mais il sera dit] : « N'aviez-vous pas juré auparavant qu'il n'y aurait pas de déclin pour vous ? »

Ce verset met en garde contre l'une des principales causes de désobéissance à Allah, le Très-Haut, et contre le fait de ne pas se préparer à rendre des comptes : les faux espoirs d'une longue vie. C'est un trait de caractère hautement répréhensible, car il conduit à privilégier l'accumulation de biens matériels au détriment de la préparation pour l'au-delà. Il suffit d'analyser une journée type de 24 heures pour comparer le temps consacré aux affaires de ce monde et celui consacré à l'au-delà, pour comprendre cette vérité. En réalité, nourrir de faux espoirs d'une longue vie est l'un des outils les plus puissants que le Diable utilise pour tromper les individus. Lorsqu'on croit vivre longtemps, on remet à plus tard ses préparatifs pour l'au-delà, pensant à tort pouvoir s'y préparer plus tard. Souvent, ce « plus tard » n'arrive jamais, et l'on décède sans s'être suffisamment préparé pour l'au-delà.

De plus, l'illusion d'une longue vie conduit les individus à remettre à plus tard le repentir sincère et l'amélioration personnelle, pensant disposer de tout le temps nécessaire pour opérer ces changements. Elle les pousse également à accumuler des biens matériels, comme des richesses, en pensant qu'ils en auront besoin durant leur long séjour sur Terre. Le Diable instille la peur chez les gens, les poussant à croire qu'ils doivent accumuler des richesses pour leurs vieux jours, craignant de manquer de soutien lorsqu'ils seront fragiles et incapables de travailler. Ils oublient que, tout comme Allah, le Très-Haut, a pourvu à leurs besoins durant leur jeunesse, Il prendra également soin d'eux durant leur vieillesse. En réalité, les dispositions de la création ont été déterminées plus de cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre, comme l'indique un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Il est étrange de constater qu'une personne consacre 40 ans à épargner pour sa retraite, qui dure rarement plus de 20 ans, sans pour autant se préparer de la même manière pour l'au-delà.

L'Islam n'incite pas les musulmans à négliger la préparation à l'avenir. Il est acceptable d'épargner pour un avenir proche, à condition que l'au-delà reste la priorité. Bien que certains reconnaissent qu'ils peuvent mourir à tout moment, certains agissent comme s'ils allaient vivre indéfiniment dans ce monde. Même si on leur promettait la vie éternelle sur Terre, ils auraient encore du mal à travailler plus dur pour accumuler davantage de biens matériels en raison des limitations du temps. Combien de personnes sont mortes plus tôt que prévu ? Et combien en ont réellement tiré des leçons et ont modifié leur comportement ?

En vérité, l'une des plus grandes tristesses qu'une personne éprouve au moment de la mort ou à toute autre étape de l'au-delà est le regret de ne pas s'être suffisamment préparé à l'au-delà. Chapitre 14 Ibrahim, verset 44 :

« Et avertis les gens du jour où le châtiment les atteindra. Et ceux qui ont été injustes diront : « Notre Seigneur, retarde-nous un instant ; nous répondrons à Ton appel et suivrons les messagers. » [Mais il sera dit] : « N'aviez-vous pas juré auparavant qu'il n'y aurait pas de répit pour vous ? »

Une personne serait considérée comme stupide si elle investissait plus de temps et d'argent dans une maison qu'elle avait l'intention d'occuper pendant une courte période seulement, plutôt que dans une maison dans laquelle elle prévoyait de rester pendant une longue période. Pourtant, la plupart des gens donnent la priorité à ce monde temporel plutôt qu'à l'au-delà éternel.

Les musulmans doivent aspirer à la réussite ici-bas et dans l'au-delà, mais ils doivent comprendre que la mort survient de manière inattendue, quels que soient le moment, les circonstances ou l'âge. Il est donc essentiel de se préparer à la mort et à ses conséquences, plutôt que de se concentrer uniquement sur un avenir incertain dans ce monde.

On peut éviter d'adopter l'attitude erronée consistant à ignorer les enseignements de l'islam et à persister à abuser des bienfaits qui lui ont été accordés, en observant les personnes, passées et présentes, qui ont agi de la sorte et les conséquences de leur comportement. Chapitre 14 Ibrahim, versets 45-46 :

« Et vous habitiez parmi les demeures de ceux qui se faisaient du tort à eux-mêmes. Et il vous était apparu clairement comment Nous les avons traités. Et Nous vous avons présenté [de nombreux] exemples. Et ils avaient comploté leur propre ruse. Mais Allah a pour eux une ruse, même si leur ruse avait suffi à faire disparaître les montagnes. »

D'une manière générale, ce verset vise à encourager un état d'esprit qui décourage l'égoïsme et incite les individus à élargir leur perspective au-delà de leur propre vie et de leurs difficultés. Ceux qui adoptent cette perspective se privent de l'opportunité d'apprendre des événements historiques, de leurs propres expériences et de la situation de leur entourage. Acquérir la sagesse de ces éléments est l'une des méthodes les plus efficaces pour améliorer son comportement et éviter de répéter les

erreurs passées, favorisant ainsi un sentiment de tranquillité intérieure. Par exemple, observer des personnes riches et célèbres faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, pour finalement souffrir de stress, de problèmes de santé mentale, d'addictions et même de pensées suicidaires – malgré de brefs moments de bonheur et de luxe – est une leçon essentielle. Il incite à s'abstenir de faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, renforçant ainsi l'idée que la paix véritable ne découle pas des biens matériels ni de la satisfaction de tous les désirs terrestres. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait inspirer la gratitude pour son propre bien-être et encourager à en faire bon usage avant qu'il ne soit supprimé. C'est pourquoi l'islam encourage constamment les individus à rester vigilants et attentifs, plutôt que de se laisser absorber par leurs propres affaires au point de négliger le monde qui les entoure. Cependant, si l'on ne parvient pas à distinguer le bien du mal en s'inspirant des autres, on sera obsédé par ses désirs matériels et on continuera à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il nous a accordés, comme l'ont fait leurs prédécesseurs, malgré les innombrables bienfaits et les conseils qu'Allah, le Très-Haut, nous a prodigués pour nous aider à trouver la paix intérieure. Chapitre 14 Ibrahim, verset 45 :

« Et vous habitiez parmi les demeures de ceux qui se faisaient du tort à eux-mêmes, et il vous était apparu clairement comment Nous les avons traités... »

De plus, chacun peut cultiver un comportement correct en s'engageant dans les enseignements du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), tout en gardant une perspective ouverte et impartiale. Chapitre 14 Ibrahim, verset 45 :

« ...Et Nous vous avons présenté [de nombreux] exemples. »

Il devient évident que, quelle que soit la sophistication d'une société et les connaissances qu'elle acquiert dans divers domaines, y compris les dimensions mentales et physiques de l'humanité, il lui est impossible d'élaborer un code de conduite pleinement cohérent avec la nature humaine et adaptable à toutes les situations, conditions et scénarios auxquels les individus ou les communautés peuvent être confrontés tout au long de leur vie sur Terre. Cette tâche est intrinsèquement irréalisable, car l'humanité découvre sans cesse de nouvelles révélations sur des aspects particuliers de l'existence humaine, tels que le rôle des différentes régions du cerveau, et encore moins d'acquérir suffisamment de compréhension pour créer un code de conduite irréprochable qui favorise la paix et la justice, tant au niveau individuel que sociétal. Seul Allah, le Très-Haut, a la capacité d'y parvenir, car Il est le Créateur de tout ce qui existe et Sa connaissance est infinie, englobant l'intégralité du passé, du présent et du futur. Par conséquent, Lui seul est apte à offrir à l'humanité un code de conduite, un repère qui distingue clairement le bien du mal, le bénéfique du nuisible, et qui contribue à la recherche de la tranquillité au milieu d'une vie stressante. Chapitre 14 Ibrahim, verset 45 :

« ...Et Nous vous avons présenté [de nombreux] exemples. »

L'histoire montre clairement que l'intégration réussie du code de conduite divin dans la vie des gens a favorisé l'harmonie, la justice et la paix au sein

de la communauté. Mais ceux qui ne comprennent pas et n'adoptent pas la bonne attitude, car elle contredit leurs désirs, ne pourront vaincre le pouvoir et l'emprise qu'Allah, le Très-Haut, exerce sur eux, en particulier sur leurs cœurs spirituels, refuge de la paix intérieure. Chapitre 14 Ibrahim, verset 46 :

« Et ils avaient comploté leur stratagème. Mais Allah a un stratagème pour eux, même si leur stratagème avait suffi à faire disparaître les montagnes. »

Et chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Par conséquent, chacun est encouragé à accepter et à appliquer le code de conduite divin qui lui a été donné, suivant ainsi les traces des Saints Prophètes (sur eux la paix), le reconnaissant comme le plus bénéfique pour son bien-être, même si certains aspects peuvent contredire ses souhaits personnels. Il doit se comporter comme un patient prudent qui reconnaît et suit les conseils de son médecin, conscient que c'est en définitive pour son bien, même au vu des traitements désagréables et des restrictions alimentaires strictes prescrites. Chapitre 14 Ibrahim, verset 47 :

« Ne croyez donc pas qu'Allah manquera à sa promesse envers Ses messagers. Allah est certes Puissant et Détenteur du pouvoir de châtement. »

Adopter un comportement juste garantira la persévérance dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam, à l'instar des Saints Prophètes (sur eux la paix). Cela garantira une condition physique et mentale harmonieuse, un positionnement adéquat de tous les aspects et de tous les individus de notre vie, tout en nous préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 47 :

« Ne croyez donc pas qu'Allah manquera à sa promesse envers Ses messagers. Allah est certes Puissant et Détenteur du pouvoir de châtement. »

Il est important de noter qu'Allah, le Très-Haut, accorde Son aide à l'obéissant selon Son infinie connaissance et Sa sagesse, et non selon les désirs des gens. Par conséquent, cette aide divine apparaît aux moments les plus favorables pour les individus et de la manière la plus avantageuse pour eux, même s'ils ne la perçoivent pas initialement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Pour adopter une attitude ferme, à l'image des Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut), il est essentiel d'avoir une foi solide. Une foi solide est essentielle pour maintenir l'engagement d'obéir à Allah, le Très-Haut, en toute situation, que ce soit dans la prospérité ou dans les difficultés. Cette foi profonde se développe par la compréhension et la mise en pratique des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Ces enseignements démontrent que la véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, apporte la paix ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui ignorent les principes de l'islam ont souvent une foi faible, ce qui les rend plus susceptibles de s'écarter de l'obéissance, surtout lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec les commandements divins. Ce manque de compréhension peut occulter la vérité selon laquelle abandonner ses désirs pour obéir à Allah, le Très-Haut, est essentiel pour atteindre une paix véritable dans les deux mondes. Il est donc essentiel de renforcer sa foi en recherchant la connaissance islamique et en la mettant en pratique, garantissant ainsi une obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique de bien utiliser les bienfaits qui nous sont accordés, conformément aux enseignements de l'islam, favorisant ainsi un équilibre mental et physique et une juste priorisation de tous les aspects de notre vie. Allah, le Très-Haut, maîtrise toute chose, ce résultat est inévitable. Chapitre 14 Ibrahim, verset 47 :

« ... En vérité, Allah est Puissant... »

Mais celui qui adopte une attitude erronée et persiste à abuser des bienfaits qui lui ont été accordés n'échappera pas aux conséquences de ses actes, ni dans ce monde ni dans l'au-delà, même s'il ne comprend pas cela. Chapitre 14 Ibrahim, verset 47 :

« ... Certes, Allah est Puissant et Détenteur du pouvoir de châtement. »

Dans ce monde, leur état d'esprit les empêchera d'atteindre un équilibre mental et physique harmonieux, les conduisant à égarer tout et chacun dans leur vie. Par conséquent, certains aspects de leur existence, notamment leur famille, leurs amis, leur carrière et leur richesse, deviendront des sources de stress. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils attribueront injustement leur stress aux mauvaises personnes et aux mauvais éléments de leur vie, comme leurs proches. En rompant avec ces influences positives, ils ne feront qu'exacerber leurs problèmes de santé mentale, risquant de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent systématiquement des bienfaits qu'ils ont reçus, comme les riches et les célébrités, malgré leur apparente jouissance des plaisirs terrestres. Et comme leur attitude les empêche de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement, leur châtement dans l'au-delà sera bien plus lourd. Chapitre 14 Ibrahim, versets 47-50 :

... Certes, Allah est Puissant et Détenteur du pouvoir de châtement. Le jour où la terre sera remplacée par une autre terre, ainsi que les cieux, et que

toutes les créatures sortiront devant Allah, l'Unique, le Dominateur. Et ce jour-là, tu verras les criminels enchaînés, leurs vêtements de goudron et leurs visages couverts par le Feu.

Les changements qui surviendront dans les cieux et sur la terre au Jour du Jugement sont inimaginables, car les lois de ce monde seront bafouées. Par conséquent, il est inutile d'en discuter la nature exacte, car ils dépassent l'entendement et n'augmentent en rien l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Le plus important à comprendre est que chacun sera tenu responsable de ses intentions, de ses paroles et de ses actes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 51 :

« Afin qu'Allah rétribue chaque âme selon ce qu'elle a acquis. Allah est certes prompt à rendre des comptes. »

Il faut donc s'efforcer de corriger ses intentions afin d'accomplir de bonnes actions uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Quiconque accomplit de bonnes actions pour toute autre raison ne recevra aucune récompense de Sa part. Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154, met en garde contre ce problème. Il doit corriger son discours, soit en prononçant de bonnes paroles, soit en gardant le silence. Il doit également corriger ses actions en utilisant correctement les bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, lui a accordés, conformément aux enseignements islamiques. Chapitre 14 Ibrahim, verset 51 :

« Afin qu'Allah rétribue chaque âme selon ce qu'elle a acquis. Allah est certes prompt à rendre des comptes. »

De plus, comme chaque personne sera jugée sur ses actes et ses intentions, il est essentiel de traduire sa foi en Allah, le Très-Haut, par des actes. Si l'on ne fait pas de bonnes actions, on ne recevra rien de bon au Jour du Jugement. De plus, celui qui ne traduit pas sa foi en Allah, le Très-Haut, court le grand danger de quitter ce monde sans sa foi. Il est essentiel de reconnaître que la foi est semblable à une plante qui a besoin de se nourrir par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante qui ne reçoit pas les nutriments nécessaires, comme la lumière du soleil, périt, de même la foi d'une personne peut périr si elle n'est pas nourrie par des actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave. Chapitre 14 Ibrahim, verset 51 :

« Afin qu'Allah rétribue chaque âme selon ce qu'elle a acquis. Allah est certes prompt à rendre des comptes. »

Pour éviter ce résultat, il faut tenir compte des avertissements donnés dans les enseignements islamiques. Chapitre 14 Ibrahim, verset 52 :

« Ceci [le Coran] est un avertissement pour les gens afin qu'ils soient avertis par lui... »

Il est important de noter que les avertissements ne sont bénéfiques que pour celui qui y répond concrètement. Reconnaître verbalement les avertissements sans y adapter son comportement est sans valeur. Par conséquent, il est essentiel d'appliquer concrètement les différents aspects du Saint Coran pour en tirer profit. La première étape consiste à le réciter avec exactitude et constance. La deuxième étape consiste à comprendre ses enseignements auprès d'une source et d'un instructeur fiables. La dernière étape consiste à mettre en pratique les enseignements du Saint Coran avec l'intention de plaire à Allah, le Très-Haut, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Le musulman doit placer les enseignements du Saint Coran au-dessus de la poursuite de ses désirs qui le contredisent. Cultiver son caractère conformément au Saint Coran témoigne d'un véritable dévouement au Livre d'Allah, le Très-Haut. Cet effort est en harmonie avec les actions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), comme l'indique un hadith tiré de Sunan Abu Dawud, numéro 1342. Honorer le Saint Coran est essentiel pour s'y intéresser sérieusement, en s'efforçant de comprendre et d'appliquer tous ses enseignements, indépendamment de tout désir personnel contradictoire. Ceux qui choisissent de se limiter à des commandements, des interdictions et des directives spécifiques, en fonction de leurs préférences et de leurs désirs, font preuve d'un manque de sincérité envers lui et, par conséquent, ne bénéficieront pas pleinement de sa connaissance et de sa sagesse profondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

En fin de compte, il est essentiel de reconnaître que, bien que le Saint Coran soit une solution aux difficultés matérielles, le musulman ne doit pas se limiter à ce seul rôle. En substance, il ne doit pas se contenter de le réciter pour résoudre ses problèmes matériels, le considérant comme un simple outil à utiliser en cas de besoin, puis à mettre de côté. L'objectif premier du Saint Coran est d'offrir un guide pour atteindre la paix intérieure, en trouvant un équilibre mental et physique et en plaçant correctement chaque chose et chaque personne dans sa vie. Ignorer cet objectif fondamental et l'utiliser uniquement pour résoudre ses problèmes matériels est inapproprié, car cela va à l'encontre des principes d'un véritable musulman.

En adoptant un comportement juste, en apprenant et en appliquant les enseignements de l'islam, on comprend clairement qu'Allah, le Très-Haut, est le seul à nous avoir créés et à nous soutenir, et qu'Il mérite d'être obéi en toute circonstance. Chapitre 14 Ibrahim, verset 52 :

« Ceci [le Coran] est un avertissement pour les gens afin qu'ils soient avertis et qu'ils sachent qu'il n'y a qu'un seul Dieu... »

L'islam enseigne à l'humanité que la seule autorité à laquelle elle doit obéir en toutes circonstances est son Créateur et Soutien, Allah, le Très-Haut. En réalité, l'entité ou le concept auquel les individus choisissent d'obéir est essentiellement ce qu'ils adorent. Les humains sont intrinsèquement conçus pour obéir à quelque chose. Ce « quelque chose » peut être d'autres personnes, les réseaux sociaux, les tendances, les normes culturelles, ou même leurs aspirations personnelles. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Quiconque choisit d'obéir et de suivre est par essence l'objet de son adoration. Ainsi, les musulmans sont tenus de traduire leur profession de foi verbale en actes, en obéissant sincèrement à Allah, le Très-Haut, en toute circonstance et avant toute autre chose. Cela signifie utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceux qui agissent ainsi trouveront la paix intérieure en trouvant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans leur vie . Chapitre 14 Ibrahim, verset 52 :

« Ceci [le Coran] est un avertissement pour les gens afin qu'ils soient avertis et qu'ils sachent qu'il n'y a qu'un seul Dieu... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Ceux qui nient l'unicité d'Allah, le Très-Haut, et choisissent d'obéir et d'adorer d'autres entités feront un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de déséquilibre mental et physique, perdront tout et tous leurs proches et se prépareront mal à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux sphères, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Chapitre 14 Ibrahim, verset 52 :

« Ceci [le Coran] est un avertissement pour les gens afin qu'ils soient avertis et qu'ils sachent qu'il n'y a qu'un seul Dieu... »

De plus, les enseignements islamiques mettent en évidence les signes présents dans l'univers qui témoignent de l'unicité d'Allah, le Très-Haut. Ces signes, présents dans l'univers et témoignant de l'unicité d'Allah, le Très-Haut, ont été analysés en détail à plusieurs reprises plus haut dans cette section. En résumé, quiconque contemple la création des Cieux et de la Terre avec un esprit ouvert aboutira inévitablement à la conclusion de l'existence d'un Dieu unique, Allah, le Très-Haut, et à la certitude du Jugement Dernier. De même qu'un seul bâtiment ne peut être construit efficacement sans un architecte, comment les systèmes parfaits des Cieux et de la Terre pourraient-ils exister sans un Créateur ? Réfléchissons à la distance idéale entre la Terre et le Soleil, à la densité précise des océans qui soutient la vie marine tout en permettant aux grands navires de naviguer à leur surface, à la composition parfaite de la Terre qui soutient des plantes délicates tout en permettant la construction de structures imposantes, et au cycle de l'eau impeccable qui alimente la création en eau pure et propre. Le hasard ne peut engendrer une telle diversité de systèmes parfaits. S'il existait plusieurs Dieux, chacun aurait des désirs contradictoires, entraînant le chaos dans la création. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »

De toute évidence, cela est faux, car cela indique qu'il ne peut y avoir qu'un seul Dieu, Allah, l'Exalté.

De plus, étant donné qu'Allah, le Très-Haut, a accordé à l'humanité tous les bienfaits de l'univers, il est juste et approprié que chacun exprime sa gratitude en les utilisant conformément aux principes islamiques. Cette pratique contribuera à l'harmonie du corps et de l'esprit, assurant une bonne coordination de chaque aspect de sa vie et une préparation adéquate à sa responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 52 :

« Ceci [le Coran] est un avertissement pour les gens afin qu'ils soient avertis et qu'ils sachent qu'il n'y a qu'un seul Dieu... »

Mais on n'adoptera la bonne attitude que si l'on aborde les enseignements de l'islam avec un esprit ouvert et impartial, avec le désir d'obtenir la paix intérieure, même si cela implique de maîtriser ses désirs matériels. Chapitre 14 Ibrahim, verset 52 :

« ...et que ceux qui comprennent réfléchiront. »

En conclusion, chacun doit adopter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même lorsque ceux-ci entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit agir comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, même si cela implique de prendre des médicaments désagréables et d'adhérer à un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient prudent atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et suit les enseignements de l'islam. Car Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique équilibré et à bien positionner chaque chose et chaque personne dans sa vie. La compréhension que possède la société des conditions mentales et physiques humaines ne suffira jamais à atteindre cet objectif, malgré des recherches approfondies, car elle ne peut répondre à tous les défis que l'on peut rencontrer. Leurs conseils ne peuvent prévenir toutes les formes de stress mental et physique, ni garantir une organisation correcte de chaque chose et de chaque personne dans sa vie, en raison de limites de connaissances, d'expérience, de prévoyance et de préjugés inhérents. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance, qu'Il a accordée à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 14 Ibrahim, verset 52 :

« ...et que ceux qui comprennent réfléchiront. »

Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits reçus conformément aux enseignements de l'islam, par rapport à ceux qui ne le font pas. Alors que la plupart des patients ne comprennent pas la science derrière les médicaments prescrits et font donc une confiance aveugle à leurs médecins, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer

sur les enseignements de l'islam afin de reconnaître leur impact bénéfique sur sa vie. Il n'exige pas que les gens acceptent les enseignements de l'islam sans poser de questions ; il souhaite plutôt qu'ils en reconnaissent la véracité par des preuves évidentes. Cependant, cela exige que chacun aborde les enseignements de l'islam avec un esprit impartial et ouvert. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, puisqu'Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des individus, la demeure de la paix de l'esprit, Il est le seul à déterminer qui la reçoit et qui la refuse. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Il est évident qu'Allah, le Très-Haut, n'accorde la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent les bienfaits qu'Il a accordés conformément aux enseignements de l'islam. Chapitre 14 Ibrahim, verset 52 :

« Ceci [le Coran] est un avertissement pour les gens afin qu'ils soient avertis et qu'ils sachent qu'il est un seul Dieu et que les doués d'intelligence réfléchissent. »

Et le chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Toutes les louanges sont dues à Allah, Seigneur des mondes et que la paix et les bénédictions soient sur Son dernier Messager, Muhammad, sa noble Famille et ses Compagnons.

Plus de 500 livres électroniques gratuits sur le bon caractère

500+ livres et livres audio en anglais GRATUITS / اردو کتب / کتب عربیة / Buku Melayu / বাংলা বই / Libros En Español / Livres En Français / Libri Italiani / Deutsche Bücher / Livros Portugais :

<https://shaykhpod.com/books/>

Sites de sauvegarde pour les livres électroniques :

<https://shaykhpodbooks.wordpress.com/books/>

<https://shaykhpodbooks.wixsite.com/books>

<https://shaykhpod.weebly.com>

<https://archive.org/details/@shaykhpod>

YouTube : <https://www.youtube.com/@ShaykhPod/playlists>

Livres audio , blogs, infographies et podcasts : <https://shaykhpod.com/>

Autres médias ShaykhPod

Blogs quotidiens : www.ShaykhPod.com/Blogs

Livres audio : <https://shaykhpod.com/books/#audio>

Photos : <https://shaykhpod.com/pics>

Podcasts généraux : <https://shaykhpod.com/general-podcasts>

PodWoman : <https://shaykhpod.com/podwoman>

PodKid : <https://shaykhpod.com/podkid>

Podcasts en ourdou : <https://shaykhpod.com/urdu-podcasts>

Podcasts en direct : <https://shaykhpod.com/live>

Abonnez-vous pour recevoir des blogs et des mises à jour quotidiens par e-mail : <http://shaykhpod.com/subscribe>



